Census of Quebec 1666
Nicholas Gauvreau - 27 - 84
Jean Baptiste-Villam
Rev Fagerat - 116

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR

1935-1936



RÉDEMPTI PARADIS
Imprimeur de Sa Majesté le Roi

1936

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE DE LA PROVINCE

RAPPORT

DE

L'ARCHIVISTE

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

POUR

1935-1936



RÉDEMPTI PARADIS
Imprimeur de Sa Majesté le Roi

1936

PROVINCE DE QUÉBEC

BUREAU DU SECRÉTAIRE

Québec, 27 décembre 1936.

A L'HONORABLE M. ESIOFF-LÉON PATENAUDE,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

Monsieur le lieutenant-gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'archiviste de la province de Québec pour 1935–1936.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très dévoué serviteur,

ALBINI PAQUETTE,

Ministre de la santé

et secrétaire de la Province

Québec, 23 décembre 1936

A l'honorable M. Albini Paquette,

Ministre de la santé et secrétaire de la Province.

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon seizième rapport sur les Archives de la province de Québec.

* * *

En 1935-1936, le Bureau des Archives s'est enrichi de plusieurs pièces importantes. Le département des Archives Publiques d'Ottawa s'occupe surtout des grandes périodes de notre histoire. Notre Bureau des Archives ne néglige pas les grands faits de l'histoire nationale. Il s'efforce de procurer à nos historiens et à ceux qui font des recherches toute la documentation qui leur est nécessaire. Mais, en même temps, nous formons, chaque année, des milliers de dossiers sur la petite histoire, la généalogie, les menus détails des trois siècles d'existence du peuple canadien-français. Nous ne répondons peut-être pas à toutes les questions mais nous nous efforçons de rendre service à tous ceux qui s'adressent à notre Bureau d'Archives.

* * *

Nous donnons dans le présent rapport une copie pour ainsi dire photographique du premier recensement de la Nouvelle-France. Cette publication nous était demandée depuis plusieurs années par les amateurs de généalogie. Le recensement de 1666 a déjà été publié mais de façon fort inexacte. Nous croyons que la copie donnée dans notre rapport de 1935-1936 reproduit fidèlement l'original conservé aux Archives de la Marine, à Paris. En tout cas, nous conservons dans nos Archives la copie au photostat du recensement de 1666, et si quelque chercheur avait des doutes sur un nom, un chiffre, etc., etc., il pourra se référer à l'original.

M. l'abbé Ivanhoë Caron continue dans ce rapport l'inventaire de la correspondance de Mgr Panet, évêque de Québec. Nous avons reçu, au cours de l'année 1935-1936, des appréciations flatteuses de cet inventaire qui donne tant de renseignements précieux sur l'histoire de nos anciennes paroisses.

Nous commençons dans ce rapport la publication des lettres et mémoires de l'abbé de L'Isle-Dieu. La correspondance du grand-vicaire de l'évêché de Québec à Paris jette la lumière sur beaucoup de faits ignorés de l'histoire de l'Église canadienne.

Je vous prie de me croire,

Monsieur le ministre,

Votre très dévoué serviteur,

L'archiviste de la Province,

PIERRE-GEORGES ROY

LE PREMIER RECENSEMENT DE LA NOUVELLE-FRANCE

Le plus beau titre de noblesse dans la vieille France est de compter un croisé parmi ses ancêtres. Le citoyen des États-Unis ne connaît pas de titre de noblesse supérieur à celui qui le rattache à la lignée des *Pilgrim Fathers.*

Lord Elgin a appliqué à la période de notre histoire qui va de 1608 à 1666 l'expression de *temps héroïques du Canada.* Il nous semble qu'un Canadien-français, qui peut faire remonter sa famille à au moins 1666, a le droit de dire : mon premier ancêtre canadien fut un des fondateurs de la Nouvelle-France. C'est une gloire plus modeste que celle qui remonte aux croisades, mais qui n'est pas inférieure, loin de là, à la glorification des *Pilgrim Fathers.*

Le premier recensement de la Nouvelle-France remonte précisément à 1666. C'est donc notre livre de noblesse ou de gloire.

Sir Thomas Chapais écrivait, il y a déjà plus de trente ans :

" Ah ! ce premier recensement de notre patrie, cette nomenclature si sèche et si dépourvue d'attrait en apparence, comme elle est pleine de charme et de poésie pour les Canadiens qui ont le culte de l'histoire et des traditions nationales ! Elle ressuscite une société évanouie depuis deux cents ans. Elle fait revivre un passé mort. Elle nous promène à travers le Québec, le Montréal, le Trois-Rivières du dix-septième siècle, et fait passer devant nos yeux les personnages, illustres ou obscurs, qui, de leur croix, de leur épée, de leur charrue, de leur outil, de leurs sueurs et de leur sang, jetaient ici, et cimentaient les bases d'une nation catholique et française ! "

Le recensement de 1666 fut fait sous la direction de l'intendant Talon. Arrivé dans la colonie en septembre 1665, il avait voulu connaître la population, les ressources et les conditions économiques du pays.

Plusieurs se sont demandé à quelle époque de l'année le premier recensement de la Nouvelle-France fut établi. Mgr Cyprien Tanguay, auteur du *Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, a établi de façon indiscutable, à l'aide des registres de l'état civil, que le dénombrement de 1666 avait été fait dans les mois de février et mars.

La Nouvelle-France ne comptait pas une population encore bien considérable en 1666. En tout, 3,215 personnes dont 2,034 du sexe masculin et 1,181 du sexe féminin. Le nombre des ménages était de 528.

Québec comptait une population de 547 âmes. La région de Montréal avait une population de 625 âmes, celle des Trois-Rivières était presque aussi élevée, 455 âmes. L'île d'Orléans renfermait 452 âmes, la côte de Beaupré 533 âmes, la seigneurie de Beauport, 185 âmes, la seigneurie de Sillery, 140 âmes, la seigneurie de Notre-Dame des Anges, 112 âmes.

Sir Thomas Chapais classifie ainsi les professions et métiers des personnes mentionnées au recensement de 1666 : 3 notaires, 5 chirurgiens, 4 huissiers, 3 instituteurs, 36 charpentiers, 11 boulangers, 7 bouchers, 20 cordonniers, 32 maçons, 27 menuisiers, 30 tailleurs, 8 tonneliers, 5 pâtissiers, 9 meuniers, 3 serruriers, 18 marchands, 16 bourgeois, 401 *engagés*, etc., etc. Le recensement parle même d'un imprimeur qui habitait l'île d'Orléans. Évidemment, ce disciple de Gutenberg avait laissé la casse pour la culture.

Le clergé se composait d'un évêque, de 18 prêtres et ecclésiastiques, de 35 Jésuites. On comptait aussi 19 Ursulines, 23 Hospitalières et 4 filles pieuses de la Congrégation.

Le premier recensement de la Nouvelle-France a été publié dans *l'Histoire des Canadiens français* de Benjamin Sulte, mais celui-ci s'était servi pour cette publication d'une copie faite à la main et, conséquemment, très imparfaite. Les Archives de la province de Québec possèdent une copie photographique de l'original du recensement de 1666 conservé aux Archives de la Marine, à Paris. C'est sur cette copie authentique que nous donnons ici le premier recensement de la Nouvelle-France.

Notre copie est absolument conforme à l'original et on n'aura, pour s'en convaincre, si on a des doutes, qu'à la comparer avec la photographie des Archives de la province de Québec.

ESTAT GENERAL DES HABITANS DU CANADA EN 1666

Noms et Surnoms àages quallitez et mestiers de touttes les personnes qui sont dans la haute & basse ville de quebecq y compris la grande Allée.

Premierement

Messieurs du Seminaire de quebecq et leurs domestiques

Messire Francois de Laval	Evesque de Petrée nommé par le Roy premier evesque de ce pays
Monsieur de Berniere	Grand vicaire, et prieur dud. seminaire
Monsieur de Charny	aussy grand Vicaire
Monsieur de Maizerets	prestre
Monsieur du doyst	prestre
Monsieur pommiers	prestre
Monsieur Morel	prestre
Monsieur Morin	prestre
Monsieur Jolliet	clercq d'esglise

	aages	
Denis Laberge	33	domestique engaigé
Claude Carpentier	30	domestique engaigé
Et Pierre Lamperier	17	aussy engaigé

Les Reverends Peres Jesuittes du college de quebecq
avec les noms des freres & domestiques d'icelluy

Le Reverend Pere francois le Mercier, Superieur.
Le Reverend Pere Claude d'Ablon, Ministre.
Le Reverend Pere hierosme Lallemant.
Le Reverend Pere Claude pijard.
Le Reverend Pere pierre Chastellain.
Le Reverend Pere Joseph Chaumonot.
Le Reverend Pere Claude Bardy.
Le Reverend Pere Thierry Bechefer.
Le Reverend Pere Raffeix.
Le Reverend Pere Jullien garnier.
Le frere Ambroise Brouart.
Le frere florant Bonnemer, Medecin.
frere louis gaubert.
frere pierre Masson.
frere Joseph Bourcier.
frere guillaume Lauzier.
frere louis le Boesme.

freres gris donnés.

Charles Boyvin.
guillaume Boyvin.
Martin Bouttet.
Jacques Louvier.
Jacques Aubry.
Charles panie.
Charles Bousquet.
François Poisson.

hommes de travail dud. College	aages	quallites & Mestiers
René Voysin	20	tailleur d'habits
Thomas pageot	21	tailleur d'habits
Thomas trigallon	50	menuisier, marié en France
pierre leSot	23	travaillant
pierre girard	25	travaillant
Mathurin legras	20	thonnellier
pierre Rollandeau	22	Masson
Jacques Blay	30	menuisier, marié en france
Urbain Champlain	32	Me d'Escolle
francois du Moussard	23	Me de musique

Il y a dans led. College vingt Un pentionnaires dont quatre sont de France & les autres enfans du pays.

Les dames Religieuses Ursulines avec leurs pentionnaires & domestiques.	aages	Proffessions & Mestiers de leurs domestiques
La dame de la pelletrie	63	fondatrice de lad. religion
la mere marie guyard dite de lincarnation	66	Superieure
la mere Anne le bugle dite de Ste Claire	59	depositaire religieuse
la mere Margte Flescelles dite Saint Athanaze	52	religieuse
la mere Cecille Richer dite de Ste Croix	56	religieuse
la mere Anne lebouc dite nostre dame	46	religieuse
la mere marie de Villier dite de St André	36	religieuse
La mere Philippes de Boulogne dite saint dominique	59	religieuse
la mere Charles Barré dite de St Ignace	46	religieuse

Noms et Surnoms	aages	proffessions & mestiers
La mere geneviefve marie Bourdon dite de Saint Joseph	27	Religieuse
Sœurs Professes		
Anne Bourdon dite Agnez	21	professe
Marie Bouttet dite Sainct Augustin	22	professe
Jeanne de saint francois	22	professe
Angelique poisson	14	professe
Sœurs Converses		
Anne lefrancois dite de St Laurent	51	converssе
Catherine Lozeau dite de Ste Ursulle	53	converssе
Francoise Ouin dite Ste Magdelaine	44	converssе
Anthoinette Mignon de Ste Marthe	34	converssе
Marie dadier (dodier) d. de la Passion	23	converssе
Pentionnaires		
Marie Anne de S^{t} denys Juchereau	12	fille
Jeanne Couillard de L'espinay	12	fille
Marie Magdelaine de Lauson	12	fille
Anne Catherine de Lauson	7	fille
Marie Marguerittе Pinguet	12	fille
Mathurine Bellanger	13	fille
Barbe fortin	12	fille
Marie Jeanne Moralle ou de S^{t} quentin	13	fille
Catherine Augustine Bissot	12	fille

Noms et surnoms	aages	Proffession & mestiers
Claire francoise Bissot	10	fille
Marie Bissot	8	fille
Simone Bisson	12	fille
Marie Ursulle Boucher	11	fille
Marie Perrot	9	fille
Anne Goupil	12	fille
Marie louise le Maistre	8	fille
Marie Lagarenne	7	fille
Marie Magdelaine Desmoulins	5	fille
Marie Magdelaine Boissel	12	fille
Sebastienne Lognon	13	fille
Marie Gloria	12	fille

domestiques

Pierre Moures		domestique non Engaigé
Pierre Caillaut		domestique Engaigé
André Fouquet		aussy Engaigé
Julien Bouttard		aussy Engaigé
Michel Rȩnninville (?)		aussy Engaigé
Jean Crepeau		aussy Engaigé
Et Jean Avoir		aussy Engaigé

Les dames R'ligieuses hospitalières ensemble leurs pentionnaires & domestiques.

La Reverende Mere marie le fortiers dite de Saint Bonaventure de Jésus	Superieure, religieuse

Noms et Surnoms	aages	proffession & Mestiers
La Mere Jeanne Thomas dite Agnez de Sainct Paul assistante		assistante, religieuse
La Mere Anne le Cointe (Cointre) dite de Sainct Bernard		religieuse
La Mere Catherine le Coutre dite de Sainct Agnez		religieuse
La Mere marie deschamps dite de Sainct Jouachin		hospitaliere religieuse
La Mere Catherine Vironceau (Veronneau) dite de Sainct Joseph		religieuse
La Mere Renée Boulie dite de la Nathivitté		deppositaire, religieuse
La Mere marie Trouin dite de la Conception		religieuse
La Mere marie Catherine Joseph dite Simon de S[t] Augustin		religieuse
La Mere Marguerite Bourdon dite de Sainct Jean..................................		religieuse
Le Mere Anthoinette dutartre dite Marie de la Vizittation		religieuse
La Mere marie Mag[ne] lepoutrel dite Augustine de S[t] Michel.....................		religieuse
La Mere Jeanne francoise Juchereau dite de Sainct Ignace		religieuse

Sœurs converses

Catherine le Chevalier dite de la Passion . .		conversse

Noms et surnoms	aages	proffession & mestiers
Clemence duhamel dite Marie de lincarnation		conversse
Margueritte Ficquet dite Joseph de Sainote Marie.		conversse
Jeanne Poisson dite francoise de la présentation.		conversse
Pentionnaires		
Demoiselle marie Joseph de Lauson Charny.	9	fille
Marie Louise Juchereau.	13	fille
Louise Bissot.	14	fille
Charlotte Magdelaine Juchereau	11	fille
Margueritte Renée Denis.	10	fille
domestiques dud. hospital		
Jacques de la Mestairie	30	domestique non Engaigé
denis Dieudonné	55	jardinier non Engaigé
Jean Guitard	21	cordonnier, marié en France
Jean Carrier	30	non Engaigé travaillant
Jean Gaulin	32	non Engaigé travaillant
Nicolas Botrel	45	domestique Engaigé
Michel Riffan (Riffaud)	30	masson Engaigé
Et Marc Tessier.	25	aussy Engaigé

familles des habittants	aages	quallites & mestiers
Louis Rouer sieur de Villeray	37	Con^{er} au Con^{el} Souverain
Demoiselle Catherine Sevestre	22	sa femme
Augustin Roüer	3	leur fils
Nicolas Langlois	22	tisseran domestique

Jean Juchereau sieur de la Ferté veuf tous ses enfants estants en pention	43	Con^{er} aud. Con^{el}

Charles Legardeur escuyer Sr de Tilly	50	Con^{er} aud. Con^{el}
demoiselle Geneviefve Juchereau	33	Sa femme
Catherine legardeur	17	fille
marie legardeur	15	fille
Pierre Noel Legardeur	13	fils
Jean Baptiste Legardeur	11	fils
Marguerite Legardeur	9	fille
Charles legardeur	7	fils
René Legardeur	6	fils
Marie Magdelaine legardeur	4	fille
Augustin legardeur	2	fils
Geneviefve Legardeur	2 mois	fille
Jean Bray	22	Engaigé domestique
Jean du Val	22	domestique Engaigé
Jean Denis	21	tireur de pierre Engaigé
Et Gilles Cadieu	20	aussy Engaigé

familles des Habittants	aages	qualitez & mestiers
Mathieu d'Amours, es^{r} Sr de Chauffour....	48	Con^{er} aud. Con^{el}
demoiselle Marie Marsollet	29	sa femme
Louis d'Amours	11	fils
Mathieu d'Amours	10	fils
Isabeau d'Amours	8	fille
René d'Amours	6	fils
Charles d'Amours	5	fils
Claude Louis d'Amours	3 mois	fils
André Parmentier	25	chandelier Engaigé marié en France
Et Pierre Lonnac........................	22	Engaigé domestique
Louis Théandre Chartier, Es^{r} s^{r} de Lotbinière................................	54	ci devant lieut^{t} Gen^{al} de la Senechaussée
demoiselle Ellisabeth d'Amours...........	53	sa femme
René Louis Chartier, Escuyer............	24	fils
demoiselle marie francoise Chartier	19	fille
Jean Baptiste Peuvrest Sr de Mesnu	33	Secr. et greffier dud. Con^{el}
demoiselle Catherine Nau	32	sa femme
Denis Peuvret	4	fils
Claude Armand & Allexandre Peuvrest	18 mois	freres jumeaux
pierre Rault	40	domestique Engaigé
Jean laVallée	18	aussy Engaigé
Pierre Odieur	22	travaillant
Et Martin Bouffart......................	24	travaillant

familles des habittants	aages	quallites & mestiers
La dame vefve du feu s^r d'Ailleboust.......	45	cy devant gouverneur de ce pays
Aymé Chastel.........................	45	servante
Et Pasquier Hubert....................	20	domestique

demoiselle marie fabry	50	vefve du feu s^r d'Arpentigny
Ignace Legardeur.......................	18	Escuyer
demoiselle marie Charlotte godesfroy	14	fille
Michel Lamarre........................	27	domestique Engaigé

Jean Baptiste legardeur	34	escuyer sieur d'Arpentigny
demoiselle Marguerite Nicolet............	22	sa femme
pierre Legardeur	8	fils
Jean paul legardeur....................	4	fils
Augustin legardeur.....................	2	fils
Allexandre legardeur....................	3 mois	fils
pierre Martin	22	domestique
Et francois tourmente..................	13	aussy domestique

Les domestiques de Monsieur Le Barroye Agent general de messieurs de la Compagnie.

Jacques doublet dit de lysle.............	28	Engaigé
Jacques Riffort.........................	21	thonnelier Engaigé
Et George Bert	24	mathellot Engagé

famille des habittans	aages	quallites & mestiers
Nicolas dupont Escuyer	26	Sieur de Neufville
pierre Buguier	19	domestique Engaigé
Et francois gros Mats	25	aussy engaigé
Robert Moussion dit lamouche	24	tailleur d'habits, habittant
Anne Tavernier	24	sa femme
dem[le] Thiennette desprez vefve	38	du feu s[r] duplessis guillemot
demoiselle Anne guillemot	16	fille
Jean giron (Piron)	19	tailleur d'habit Engaigé
Le sieur Charles Bazire	24	marchant
Genevief ve Maccard	15	sa femme
Jean Casse	35	domestique
Jean Madry	38	M[e] chirurgien
francoise Duquet	19	sa femme
Charles Dubois	25	chirurgien Engaigé
Et charles Bellanger	28	domestique Engaigé marié en France.
Jacques Loyer sieur de latour	40	Marchant
Marie Sevestre	26	sa femme
Charles Loyer	7	fils
Charles Montpellier	14	son nepveu
Et Guillaume dit lallement	24	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
pierre Denis Escuyer s^r de laronde	35	habittant
demoiselle Catherine le Neuf	26	sa femme
Jacques Denis	8	fils
Simon pierre Denis	6	fils
Marguerite Denis	9	fille
Angelique Denis	5	fille
francoise Denis	2	fille
francois Savin	26	domestique Engaigé
Jacques d. Laverdure	30	Engaigé
Jacques d. le Sauvage	32	Engaigé
Charles	18	Engaigé
Et Marie Boyleau	16	servante

Claude Charron sieur de labarre	40	marchant
Claude Camus	37	sa femme
Claure Charron	14	fils
Charles Charron	8	fils
Jacques Charron	6	fils
Claude Charron	2	fils
gabriel Dumats	40	masson Engaigé
francois Dumats	24	masson Engaigé
René Pelletier	20	charpentier Engaigé
Et Pierre	24	masson Engaigé

familles des habittans	aages	qualllites & mestiers
Margueritte Couillard	38	vefve de nicolas Maccard
Ignace Maccard	12	fils
Charles Maccard	9	fils
Anne Maccard	13	fille
Catherine Maccard	10	fille
Jean Maheu	23	marchant
Marguerite Corriveau	40	sa fem. vevfe de René Maheut
Jean Paul Maheu	17	enfans du deffunct Maheu
Louis Maheu	15	enfans du deffunct Maheu
Jacques Jore	21	Engaigé domestique
Et Barbe halle	20	servante
Jean le Mire	40	Me Charpentier
Louise Marsollet	26	sa femme
Jeanne le Mire	8	fille
Marie le Mire	6	fille
Joseph le Mire	4	fils
Anne le Mire	2	fille
Pierre Yvellin	20	domestique Engaigé
Et Jacques gautier	20	engaigé poigneur
Guillemette Marie hebert	58	vefve du feu sr Couillard
Charles Couillard sieur des Islets	19	son fils
Jacques Aubard	26	domestique Engaigé
Laurent le Vasseur	18	aussy engaigé
pierre Lozoult	21	engaigé
Et Jean Bernard	18	aussy Engaigé

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Anthoine Broussard	57	Masson habittant
Francoize Mery	45	sa femme
Guillaume Broussard	18	fils
Anthoine Broussard	16	fils
Jean Baptiste Broussard	14	fils
Louis Broussard.	12	fils
Dorotée Broussard	9	fille
Barthelemy Gaudin.	58	thonnellier habittant
Marthe Cognard.	60	sa femme
Jean Gaudin.	16	fils
Et Margueritte Gaudin	14	fille
Denis de Rome dit des Carreaux	42	M[e] taillandier
Jacqueline Roullois	22	sa femme
pierre Boubier	26	domestique taillandier
Michel fillion	33	Notaire Royal
Margueritte Aubert.	45	sa femme
Urbain Douismont	23	domestique Engaigé
Ellie Voyzin	25	Engaigé
Mathurin le liepvre	23	Engaigé
Et Jean pezart.	35	Engaigé
Charles Amiot	30	bourgeois
Genevief ve Chavigny	30	sa femme
Marie Amiot.	3	fille
Et Charles Amiot	1	fils

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
pierre Normand s^{r} de labrière.	28	M^{e} taillandier
Catherine Normand	20	sa femme
pierre Normand.	2 mois	fils
Et Anne de Lamarre.	21	pentionnaire
Denis guyon	33	fermier
Ellizabeth Boucher	20	sa femme
Jacob guyon	3	fils
Et Mathurin Girard	20	domestique Engaigé
Eustache Lambert.	48	marchant
Marie Laurence	34	sa femme
Gabriel Lambert	8	fils
Eustache Lambert.	7	fils
Marie Lambert.	4	fille
Jean Adam	22	menuisier Engaigé
Thomas le febvre.	24	Engaigé
André Robidou.	26	mathellot
pierre Bergereau.	60	Engaigé
André Bergereau	23	Engaigé
Et gabriel Boyferon.	23	Engaigé
Toussaint Toupin	50	M^{e} de barques
Margueritte Boucher.	32	sa femme
Jean Toupin.	16	fils
Marie Toupin.	14	fille
Anthoine Toupin.	10	fils
Et francois Toupin	5	fils

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Jean Poydras (Poitras)	27	menuisier
Marie Saincte Vivier	16	sa femme
francois poydras	3 mois	leur filz
Jacques Grimaut	28	habittant
Jacquette Ladouce (LeDoux)	26	sa femme
francoise Grimaut	6 mois	leur fille
Jacques Ratté	36	Menuisier
Anne Martin	21	sa femme
Michelle Ratté	3	fille
Marie Anne Ratté	1	fille
Jean Lespinasse	35	Me arquebusier
Jeanne de Launé	25	sa femme
pierre Lespinasse	2	fils
Et francois Lespinasse	1	fils
Bertrand Chesnay Sr de la garenne	40	marchant
Marie Magdelaine Bellanger	24	sa femme
Marie Chesnay	8	fille
Anne Chesnay	18 mois	fille
Jean Chesnay	4	fils
Robert Tourneroche	20	tailleur d'habits engagé
Et Anne Gaigneur	13	servante
Jeanne duguay vefve de feu	50	anthoine le Boesme

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Nicolas Marsollet	65	bourgeois
Marie Le Barbier	47	sa femme
Jean Marsollet	14	fils
Marie Marsollet	4	fille
Et Jean Belleville	22	domestique engaigé
Jacques Hedouin	38	taillandier
Jeanne Brassard	22	sa femme
pierre Hedouin	7	fils
Marie Hedouin	4	fille
Et Jean Baptiste Hedouin	1	fils
Louis fontaine	33	pilotte de Navire
Marie Brassard	24	sa femme
Marie-Anne fontaine	8	fille
Louis fontaine	6	fils
Jean fontaine	4	fils
pierre fontaine	3	fils
Jean Francois fontaine	2	fils
Simon fontaine	8 mois	fils
Et Nicolas Fournier	24	domestique Engaigé
gabriel LeMieux	40	Me thonnellier
Margueritte Lebœuf	26	sa femme
helaine LeMieux	6	fille
gabrielle LeMieux	3	fille
Et Marguerite LeMieux	6 mois	fille

familles des habittans	aages	qualitez & mestiers
Louis Couillard Sr de Lespinay	34	bourgeois
Geneviefve Desprez.	27	sa femme
Jeanne Couillard	12	fille
Jean baptiste Couillard	8	fils
Louis Couillard	7	fils
Geneviefve Couillard	6	fille
Jacques Couillard	1	fils
Et pierre Cretel	25	Cordonnier Engaigé
Charles Roger S^r des Colombiers	38	bourgeois
Marie Gachet.	40	sa femme
Louis Colombe.	25	engaigé domestique
Et Michel guenet	21	aussy Engaigé
Jean LeMellin.	34	Me Menuisier
Margueritte Brassard	19	sa femme
Marie LeMellin	5	fille
Louis LeMellin.	3	fils
Et Jean LeMellin	1	fils
francois Blanchard.	30	jardinier
Margueritte Boucher	23	sa femme

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
pierre Soumandre	48	Me taillandier
Simonne Costé	28	sa femme
Louis Soumandre	14	fils
Marie Soumandre	11	fille
Jean Soumandre	10	fils
pierre Soumandre	7	fils
Anne Soumandre	8	fille
Jean Soumandre	5	fils
Louise Soumandre	2	fille
Mathieu gregoire	20	Engaigé domestique
Mathieu Lauvendin	22	taillandier Engaigé
Et Mathurin Croiser	50	aussy Engaigé

Jean leVasseur	44	premier huissier au conel
Marguerite Richard	36	sa femme
Louis le Vasseur	16	fils
Anne le Vasseur	14	fils
Jean Francois & Noël le Vasseur	11	freres jumeaux fils
Charles le Vasseur	10 mois	fils
Ursulle le Vasseur	9	fille
Tereze Le Vasseur	7	fille
Angelique le Vasseur	5	fille
Et françois Thibaut	35	domestique Engaigé

pierre Biron	39	huissier aud. Conseil
Jeanne porreaut	22	sa femme
pierre Joseph Biron	2	fils
Francois Biron	4 mois	fils
Et pierre legrand	22	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	qualitez et mestiers
pierre Niel.	26	bourgeois
Jacqueline lefranc.	21	sa femme
Marie Niel .	6	fille
pierre Niel.	3	fils
Jean Niel.	1	fils
Louis guibaut.	29	domestique Engaigé
Et pierre garant.	22	aussy engaigé
Nicolas de Roissy (Boissy)	26	M^re patissier
francoise des Jardins.	27	sa femme
Beaulieu .	20	Engaigé domestique
Et Guillaume Gervais.	18	patissier Engaigé
francois Bissot	53	bourgeois
Marie Couillard.	34	sa femme
Genevief ve Bissot .	12	fille
guillaume Bissot.	6	fils
francois Bissot	2	fils
Leonard Musnier	45	Engaigé domestique
Jacques Meusnier	19	Aussy Engaigé
Martin Lanfillé	19	Engaigé
Jean Léger .	24	Engaigé
Et Marguerite Lucas.	23	servante
Michel Guyon.	32	bourgeois & Charpentier
Genevief ve Marsollet.	22	sa femme
Joseph Guyon	2	fils
genevief ve guyon.	5 mois	fille
Louise leblanc	13	servante

familles Des habittans	aages	quallites & mestiers
Marie Bourdon	30	vefve de feu Jean gloria
Marguerite gloria	6	fille
Magdelaine gloria	4	fille
Jacques le Vasseur	33	domestique Engaigé
Et Francoise Charron	45	servante
Les domestiques du sieur de la Chesnay Auber, lequel est en france		
pierre Pourtet	60	Engaigé domestique
Adrien Isabel	28	Engaigé
pierre Audiger	24	Engaigé
Jean frotté	25	Engaigé
Et Nicolas Grosfré	27	aussy Engaigé
Jeanne Richer	60	vefve du feu Jean Bonnaud
hillaire	20	Engaigé domestique
Anne Convant	65	vefve de feu jacques Maheu
Robert Marinet	22	domestique Engaigé
Jacques Sevestre	50	habittant
francois hureau	20	pelletier Engaigé
Guillaume feniou	35	Marchant
Anne Magdelaine gaultier	16	sa femme
Et Sebastien Nollet	22	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Charles pallatin dit lapointe	35	cordonnier habittant
Jeanne Bossier	34	sa femme
francois Blondeau	34	habittant
Nicolle Rolland	25	sa femme
Joseph Blondeau	7	fils
Marie Blondeau.	3	fille
Et marie Blondeau	2	fille
Estienne Rageot	45	habittant
Marie Royue (Rouer).	50	sa femme
Jacques de la Ros	42	M^e menuizier habittant
Anne Fossé.	45	sa femme
Et francois de la Ros	14	fils
Noel hieremie (Jérémie)	37	Sr de la Montaigne
Jeanne Pelletier	21	sa femme
Catherine Gertrude hieremie (Jérémie)	2	fille
Et pierre Pelletier	20	serviteur domestique
Louis Lefebvre d. Battaville (Battanville)	24	brasseur habittant
Suzanne de Bure	30	sa femme
Angelique lefebvre.	5	fille
Et Jacques pinchon.	20	Cordonnier Engaigé

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Mathieu Amiot d. Villeneufve	37	habittant
Marie Minville	33	sa femme
Charles Amiot	14	fils
pierre Amiot	13	fils
Anne Marie Amiot	11	fille
Margueritte Amiot	9	fille
Jean Baptiste Amiot	8	fils
Jean Amiot	6	fils
francoise Amiot	5	fille
Catherine Amiot	3	fille
Daniel Amiot	6 mois	fils
Et Anthoine DuCos	26	domestique Engaigé
Vincent Renault	57	Cordonnier habittant
Marie Martin	52	sa femme
gabriel Renault	8	fils
Et Jacques Rozà	22	domestique Engaigé
Vincent Poyrier	38	habittant
Catherine Renaudeau	36	sa femme en secondes nopces
Anne poyrier	10	fille
Thereze poyrier	8	fille
Charles de launay	19	Enfans de la première femme dud. poyrier
Louis de Launay	16	
Henry de launay	14	
Et Jean Pettit	21	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Pierre Pellerin dit Sainct Amand	45	Cloutier habittant
Louise des mousseaux.	30	sa femme
pierre Pellerin.	9	fils
Ignace Pellerin.	7	fils
Marie Pellerin	5	fille
Louise Pellerin.	2	fille
Margueritte Pellerin	2 mois	fille
Philippe Gezin	25	cloustier domestique Engaigé
didier perotte	22	cloutier domestique Engaigé
Et Benoist presle.	20	domestique aussy Engaigé

Simon leduc.	46	fourbisseur d'espée habittant
Magdelaine leMoyne.	38	sa femme

Thierry de Lestre d. LeVallon.	35	M[e] tailleur d'habits hab.

Noms des personnes qui ne sont point mariés, ou Mariés en france, habittans de quebecq.	aages	quallites & mestiers
Jean Amounet	38	Mre fondeur
Estienne Blanchon dit Laroze	25	tailleur d'habits
gilles du tartre	26	arquebusier
Jean Bourdon dit Rommainville	37	huissier au Conseil
Estienne Landeron	24	pattissier Cuisinier
X Nicolas Gouvereau (Gauvreau)	29	armurier Serurrier
Mathurin Orieux	25	armurier serrurier
Jean Montfort	81	Masson
Pierre Bessonnet	38	menuisier, marié
Pierre Mureau	32	marié en France
Pierre Duquet	24	Notaire Royal
francois Billet	40	thonnellier, Marié

Nom des Volontaires Non habittans demeurans dans quebecq	aages	quallites & mestiers
Guillaume Loyer s^r de Chenesver (Chenevert)	30	Marchant
Augustin Gondouin	33	marchant
Michel Jeanderon	26	Cordonnier
Abraham Painturé	20	travaillant
Claude de la Serre	19	tailleur d'habits
Anthoine Gaillon	27	taillandier
Jacques Gaillon	18	taillandier
francois Marsais	32	Cordier
pierre hudon	18	boullanger
Robert de la Marre	50	travaillant
francois guibaut	25	travaillant
René gaultier	30	travaillant
Pierre fere (Ferré)	25	Mathellot
francois Ratté	21	travaillant
Louis leparcq	21	ouvrier en ferblanc
Mellain Camuset	30	travaillant
Jacques Rousseau	30	travaillant
Jean herisson	33	travaillant
Jean Fouin	42	tireur de pierre
Mathurin Morisset	45	marchand, marié

HABITTANS DE BEAUPRÉ

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Mr Martin de St Aignan	45	Juge provost dud. lieu

Les domestiques de Monseigneur l'evesque demeurans sur sa terre aud. lieu

pierre le Marchant	28	travaillant
pierre Roberge	18	Tisseran en toille
pierre Rondeau	28	travaillant
le Nomme Lapointe	27	travaillant
Guillaume le liepvre	50	travaillant
le Nomme dubé	33	travaillant
Francois Biville	40	menuisier
Louis Bibet	38	charpentier
Jean paul	24	masson
Simon du Verger	34	travaillant
Martin grat	28	travaillant
Bernard gontier	26	Cordonnier

Francois Fortin	27	chirurgien
Marie Jolliet	18	sa femme
Zacarie Jolliet	19	son frere en loy
Louise guillot	6	fille pentionnaire

Zacarie Maheut Dit point du Jour	60	Veuf habittant

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Jacques goullet	50	habittant
Margueritte Maillier	37	sa femme
Nicolas goullet	18	fils
René goullet	15	fils
Louis goullet	12	fils
Charles goullet	10	fils
Jacques goullet	7	fils
Thomas goullet	5	fils
francois Goullet	2	fils
Et francois Labattier	20	domestique Engaigé

Remond Paget d. Carcy	62	menuisier
Magdelaine Bergonne (Bergeronne)	50	sa femme
Robert paget	23	fils
Estienne paget	20	fils
Guillaume paget	8	fils
Suzanne paget	11	fille
Et paul Brusseau	30	domestique Engaigé

Laurens gignard	30	Cordonnier
Ellizabeth Sorin	32	sa femme
Marie gignard	7	fille
Magdelaine gignard	3	fille
Et Anne gignard	16 mois	fille

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
francois Bellanger	54	habittant
Marie Dion	40	sa femme
Jean françois Bellangér	17	fils
Mathurine Bellanger	14	fille
Louis Belangér	12	fils
Louis(e) bellangér	9	fille
Genneviefve Bellangér	7	fille
Jacques Bellangér	4	fils
Noel Mureau	24	Engaigé domestique
Et George Tasser	26	aussy domestique Engaigé
Michel Roullois	36	habittant
Jeanne Mallin (Mallier)	41	sa femme
Michel Roullois	10	fils
Abraham fizet	27	Charpentier
denise Suart	20	sa femme
Et Jean Baptiste Fizet	10 mois	fils
pierre gendre	36	Masson
Jeanne Garnier	36	sa femme vefve en secondes nopces
marie gendre	3	fille
Anne gendre	9 mois	fille
René Maheut	8	fils
pierre de la Mare	6	fils
Louis de la Mare	5	fils

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Jean Trudel	37	Tisseran en Toille
Margueritte Thomas	32	sa femme
Jeanne Trudel	10	fille
pierre Trudel	8	fils
Magdelaine Trudel	7	fille
Nicolas Trudel	4	fils
Anthoine Trudel	2	fils
Et Michel Bigot	24	domestique engaigé

Nicolas le Roy	23	poigneure
Jeanne le liepvre	26	sa femme
Louis le Roy	7	fils
Nicolas le Roy	5	fils
Noel le Roy	3	fils
Marie Jeanne le Roy	16 mois	fille
Jean briere	24	boulanger domestiq. Engaigé

Charles garnier	30	habittant
Louise Vezimard	14	sa femme

Jacques Marette	35	habittant
Marie pagey (Paget)	17	sa femme
Richard Marette	4	fils
Anne Marette	8 mois	
Anthoine Mazonné	30	bourlier Sellier travaillant

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Michel henaut	30	habittant
Geneviefve Marré (Macré)	29	sa femme
Marie henaut	2	fille
Jacques greslon	40	Tisseran habittant
Jeanne Vignaude	35	sa femme
pierre greslon	7	fils
Marie greslon.	6	fille
Jeanne greslon	3	fille
Jean greslon	2	fils
Et francois greslon	17 mois	fils
Robert parrée.	40	habittant
Francoise Lours (Lehoux)	40	sa femme
Louise parrée	12	fille
Jean parrée.	10	fils
Joseph parrée.	8	fils
Noel parrée.	6	fils
Marie parrée.	4	fille
Margueritte parrée	3	fille
Anne parrée	3 mois	fille
Et francois Thibaut	18	Engaigé domestique
pierre pettit	33	habittant
Jeanne Morinneau.	33	sa femme
Et Robert pettit	2	fils

familles des habittans	aages	quallitez & mestiers
Guillaume Thibaut	48	boulanger & tailleur d'habits
Marie Magdelaine le francois	33	sa femme
Claire francoize Thibaut	11	fille
Jeanne Margueritte Thibaut	9	fille
Guillaume Thibaut	8	fils
francois Thibaut	5	fils
Charles Thibaut	4	fils
Nicolas Thibaut	3	fils
Anne Thibaut	1	fille
Et Robert Villemourt	23	chaudronnier domestique Engaigé
pierre picard	50	habittant
Renée Suronne	50	sa femme
Jean picard	30	fils
pierre Rigollet	30	travaillant domestique
Et pierre Bruslon	30	Cordier Engaigé domestique
Robert Laberge	28	habittant
Francoise gosse	27	sa fem^{e} vefve de nicolas durant
Geneviefve Laberge	2	fille
francoise Laberge	8 jours	aut. fille
Marie durant	4	fille du premier lict
Jean Midiou d. Villeneufve	27	travaillant au mois

familles des habittans	aages	quallitez & mestiers
Louis Costé	30	habittant
Ellizabeth Langlois	20	sa femme
Marie Costé	3	fille
Louis Costé	18 mois	fils
Nicolas dodin	30	fermier de Zacarie Cloutier
Anne girard	30	sa femme
galleran Boucher	33	Masson
Marie Le Clercq	26	sa femme
Marie Boucher	3	fille
pierre Boucher	18 mois	filz
Zacarie Cloutier	48	charpentier habittant
Magdelaine Esnard	38	sa femme
Barbe Cloutier	16	fille
René Cloutier	15	fils
Xainte Cloutier	13	fille
Genevief ve Cloutier	11	fille
Marie Cloutier	9	fille
Marie Cloutier	7	fille
Et Charles Cloutier	3	fils
Michel Bouchard	30	habittant
Marie Trotin	20	sa femme
Estienne Bouchard	2	fils
Et Marie Bouchard	1	fille

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Claude poulain.	48	charpentier habittant
Jeanne Mercier	40	sa femme
Martin poulain.	18	fils
Ignace poulain	9	fils
Margueritte poulain	6	fille
Marie poulain.	4	fille
pierre poulain.	2	fils
Et Magdelaine poulain.	20	a fille

Jean Barette.	30	habittant
Jeanne Bittouset	30	sa femme vefve de noel guymon
pierre Barette	3	fils
André Barette	2	fils
Joseph Guimon	11	fils du premier lict
Louise guimon	8	fille
Et Claude guimon.	5	fils

pierre Maufils.	35	Mathellot
Marie poullain	20	sa femme

Nicolas Huot	38	huissier aud. Beaupré
Marie Fayet.	21	sa femme
Margueritte Huot	2	fille
Marie Huot	2	fille
Et Joseph Renaud.	21	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	quallitez & mestiers
Jean Cloustier	47	charpentier
Marie Martin	31	sa femme
Jean Cloutier	14	fils
Marie Cloustier	12	fille
Louise Cloustier	8	fille
Anne Cloustier	7	fille
Xaincte Cloustier	5	fille
Joseph Cloustier	3	fille (sic)
Et Francois Garinet	22	domestique Engaigé
Charles Belanger	26	habittant
Barbe Cloutier	16	sa femme
Mathurin Gaignon	58	habittant
francoise goudrau	30	sa femme
Marie gaignon	16	fille
Mathurin gaignon	12	fils
francoise gaignon	7	fille
Margueritte Gaignon	3	fille
Jacques Gaignon	1	fils
Jean Auty	22	domestique engaigé
Et thomas Langlois	20	aussy domestique Engaigé
Charles Cloutier	36	Charpentier
Louise Morin	23	sa femme
Ursulle Cloutier	6	fille
Marie Cloutier	6	fille
Et marie Cloutier	2	fille

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
Robert giguiere	50	habittant
Aymée Minville	27	sa femme
Charlotte Giguiere	12	fille
Martin Giguiere	11	fils
Jeanne Giguiere	9	fille
Marie Giguiere	7	fille
Jean Giguiere	6	fils
Robert Giguiere	3	fils
pierre Giguiere	8 mois	fils
Et Simon d'Orillage	22	domestique Engaigé
Robert Foubert	66	habittant
Margueritte Riviere	60	Sa femme
René de la Roy (de la Voye)	33	habittant
Anne Godin	28	Sa femme
René de laroy (de la Voye)	9	fils
Jean de laroy (de la Voye)	6	fils
Anne de laroy (de la Voye)	2	fille
Jacques le Sot	30	Mathelot
Marthe Gaignon	30	safemme vefve d. Jean doyon
Nicolas doyon	12	fils de lad. Gaignon
Anthoine doyon	10	fils
Magdelaine doyon	7	fille
Marie doyon	14	fille
Et Thomas doyon	18	mois fils

familles des habittans	aages	quallitez & mestiers
Estienne Racine	59	habittant
Margueritte Martin	41	Sa femme
Noel Racine	22	fils
Louise Racine	25	fille
Magdelaine Racine	20	fille
francois Racine	16	fils
Margueritte Racine	14	fille
pierre Racine	11	fils
Jeanne Racine	6	fille
Estienne Racine	3	fils
Et Nicolas delage	24	domestique Engaigé

Louis Jobidon	35	habittant
Marie de liny	30	sa femme
Marie Jobidon	9	fille
Margueritte Jobidon	5	fille
Et louis Jobidon	3	fils

Estienne Lessard	44	habittant
Margueritte Sevestre	31	sa femme
Estienne Lessard	13	fils
Charles lessard	10	fils
pierre Lessard	8	fils
Marie lessard	4	fille
Et Urbain Jobineau	25	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	qualllitez & mestiers
hellie godin	45	Matellot
Marie Ramage	42	sa femme
Anne godin	18	fille
pierre godin	16	fils
Charlotte godin	10	fille
Et Jacques godin	8	fils
Francois Boyvin	50	charpentier, Veuf
pierre Boyvin	20	son nepveu habittant
thienne Fafar	14	sa femme
Jean Bouttin dit laroze	31	habittant
Suzanne Rocheteau	25	sa femme
Jean Bouttin	4	fils
Et Margueritte Bouttin	19 mois	fille
Estienne Morel	34	Mathelot
Catherine patou	24	sa femme
Estienne Morel	2	fils
Et thomas Noel	2 mois	fils
Nicolas Cantin	37	habittant
Magdelaine Roullois	19	Sa femme
Anne Cantin	4 mois	fille
Et Marin Lamy	20	chapellier domestique Engaigé

familles des habittans	aages	quallitez et mestiers
pierre Cimar dit lombrette	64	Maçon
Marie Racine	20	sa femme
pierre Cimar	3	fils
Noel Cimar	16 mois	Fils
Claude Bouchard	40	tailleur d'habits
Louise Gasnier	24	Sa femme
Marie Bouchard	6	fille
Jacques Bouchard	4	fils
Et Margueritte Bouchard	4 mois	fille
Marie Michel	40	vefve de feu (Louis) Gaignier
Louise gaignier	24	fille
Marie Gaignier	22	fille
pierre gaignier	20	fils
ollivier Gaignier	18	fils
Anne gaignier	12	fille
Louis gaignier	10	fils
Ignace Gaignier	8	fils
Et Jouachin Gaignier	6	fils
george pelletier	42	habittant
Catherine Vanier	43	sa femme
Claude pelletier	8	fille
Marie pelletier	7	fille
Catherine Pelletier	5	fille

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Jean Picard.	32	habittant
Magdelaine Gaignon.	16	sa femme
Louise Picard.	6	fille
Robert droüin.	60	briquetier
Marie Chapellier	42	sa femme
Geneviefve droüin.	23	fille
Jeanne drouin.	20	fille
Nicolas drouin	14	fils
pierre drouin.	12	fils
Margueritte droüin	10	fille
Estienne drouin	8	fils
Catherine droüin.	6	fille
Jean baptiste droüin.	4	fils
Jacques dodier	28	habittant
Catherine Carron.	17	sa femme
Barbe dodier.	18 mois	fille
Jean Mounier.	47	habittant
Françoise fafar	45	sa femme
Jean Mounier.	15	fils
Francoise Mounier	13	fille
Ellisabeth Mounier	10	fille
Margueritte Mounier	6	fille
Mathurin Mounier	3	fils
Et Francois Mounier	2	fils

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Pierre Gaignon	50	Marchant
Vincende des Varieux	42	sa femme
Jean Gaignon	22	fils
pierre Gaignon	20	fils
paul Gaignon	16	fils
Joseph Gaignon	14	fils
Marie Gaignon	11	fille
Raphael Gaignon	8	fils
Noel Gaignon	6	fils
Et francois LaCrois	25	Domestique Engaigé
pierre Tremblé	40	habittant
Anne Achon	33	sa femme
Marie Tremblé	7	fille
pierre Tremblé	5	fils
Michel Tremblé	3	fils
Jacques Tremblé	20 mois	Fils
Et Marguerite Tremblé	4 mois	fille
André le Louttre	26	Mathellot
Marie gasnier	20	sa femme
Marie le louttre	4	fille
Et Nicolas le Louttre	3	fils
Nicolas Lebel	33	habittant
Tereze Mignaux	14	sa femme

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Robert Anest	50	habittant
Ellizabeth Lerat	62	sa femme
Jacques Anest	20	fils
Et Marie Anest	16	Fille

Jean plante	40	habittant
Francoise Boucher plante	30	sa femme
Claude Boucher plante	13	fils
Marie plante	11	fille
Jacques plante	9	fils
George plante	7	fils
Jean plante	5	fils
Et thomas plante	2	fils

pierre Voyér	33	habittant
Catherine Crampon	24	sa femme
Francois Voyer	3	fils
Robert Voyér	1	fils

Simon Guyon	43	habittant
Louise Racine	24	sa femme
Jean Guyon	6	fils
Marie Guyon	4	fille
Et Marguerite guyon	5 mois	fille

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
Barthelemy Vereau.	34	taillandier habittant
Marthe quintel.	28	sa femme
Et Berthelemy.	22	boulanger domestique Engaigé
Jean Cochon.	38	habittant
Magdelaine Minville.	26	sa femme
Marie Cochon	11	fille
Jean Cochon.	8	fils
Francois Cochon.	6	fils
Jeanne Cochon.	4	fille
Charlotte Cochon	3	fille
Louis Cochon.	2	fils
pierre Cochon	6 mois	fils
Noel Viaut.	38	domestique Engaigé
Macé gravelle dit Brindilierre	50	habittant
Margueritte Tavernier	39	sa femme
pierre Gravelle.	19	fils
Allexis gravelle.	15	fils
Margueritte & Ellisabeth Gravelles.	13	sœurs jumelles
Jean Gravelle.	12	fils
Magdelaine gravelle	10	fille
Francois gravelle	7	fils
Claude & Joseph Gravelles	4	frères jumeaux
Charles gravelle.	2	fils
Et louis desmolin.	30	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
Charles francois	37	habittant
Marie Truau (Triot)	25	sa femme
Marie francois	7	fille
Catherine francois	5	fille
francoise francois	3	fille
Margueritte françois	18 mois	fille
Laforest	25	Engaigé domestique
Et louis	17	aussy domestique Engaigé
Marie Tavernier	34	vefve de feu Bascon
Margueritte Gaignon		sa mère
Eustache bascon	15	fils
Marie Bascon	13	fille
Zacarie Cloutier pere	76	habittant
Xaincte dupont	70	sa femme
Jean Clemant	40	habittant
Magdelaine Surget	30	sa femme
Jean marc Clemant	6	fils
Marie Clemant	4	Fille
Et Jacquette Clemant	2	fille
Jean Cochon pere	75	habittant
Jeanne Abraham	63	sa femme
Et pierre Cochon dit La Fontaine	35	fils

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Jacques Cochon	31	habittant
Barbe Le Tardif	17	sa femme
Marie Magdelaine Cochon	2	fille
Jacques Cochon	3	fils
Charles le Tardif	15	pentionnaire
Guillaume le Tardif	11	pentionnaire
Jacques david dit pontife	35	mathelot Calfateur
Marie grandy	20	sa femme
Marie david	2	fille
Et Jean david	1	fils
pierre Maheut	32	Tisseran habittant
Jeanne drouin	19	sa femme
Marie Maheut	3	fille
Jean Jacquereau	38	habittant
Catherine diot	20	sa femme
Jeanne Jacquereau	16 mois	fille
Margueritte Jacquereau	1 mois	fille
Jean Caron	25	habittant
Margueritte Gaignon	20	sa femme
pierre Caron	3	fils
Marie anne Caron	1	fille

familles des habittans	Aages	quallites & mestiers
Charles godin.	35	habittant
Marie Boucher.	22	sa femme
François Godin.	7	fils
Marie godin	4	fille
Genevief ve godin.	3	fille
Et Margueritte Godin.	11 mois	Fille
Adrien hayet.	27	habittant
Marie Magdelaine guyon.	18	sa femme
Marie Anne hayet.	2	Fille
Anne hayet.	8 mois	fille
Et.	22	domestique Engaigé
Jullien Mercier.	40	habittant
Marie poullain	25	sa femme
pascal Mercier	10	Fils
Charles Mercier.	8	Fils
Louis Mercier.	5	Fils
Et Jullien Mercier.	2	Fils
Marie Crevel (Crevet)	45	vefve de jean Robert [Caron
Robert Caron.	18	fils
Joseph Caron	14	fils
pierre Caron.	12	fils
Et Eymée Caron	10	fille

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Claude Chaillé	30	habittant
Catherine	27	sa femme
Claude Chaillé	6 mois	Fils
Jullien Fortin	50	boucher habittant
Geneviefve gamache	30	sa femme
barbe Fortin	12	fille
Charles Fortin	10	fils
Eustache Fortin	8	fils
Jacques Fortin	6	fils
geneviefve Fortin	4	fille
Joseph Fortin	2	fils
Marie Fortin	4 mois	Fille
Et Nicolas palmy	25	domestique Engaigé
Abel Benoist	39	habittant
Marthe pintel	28	sa femme
Jean Gaignon	55	habittant
Margueritte Cochon	46	sa femme
Jeanne Gaignon	24	Fille
Jean Gaignon	18	Fils
Germain Gaignon	13	fils
Raphael Gaignon	10	fils
Marie gaignon	5	fille
Et Etienne Mesny	22	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	quallitez & mestiers
Les domestiques du s[r] lagarenne en sa terre de Lottainville		
Michel Fernel.	23	sabottier domestique Engaigé
Robert Sillery.	22	Masson aussy Engaigé
Mathieu de Montmeynie	18	aussi Engaigé
Et René Beaudet.	22	aussy Engaigé
Pierre Sainct Denis.	40	habittant
Vivienne dunel.	40	sa femme
pierre Sainct Denis	20	Fils
Anne Sainct Denis.	16	Fille
Et André Berlan.	19	domestique Engaigé
Jean Reaume dit de Paris	24	habittant
Marie Oürdouil	40	sa femme vefve de simon Savard
Simon Savard.	11	fils
Jean Savard	8	filz
Marie Savard.	5	fille
Jean Gobeil.	42	habittant
Jeanne Guyet.	32	sa femme
Marie gobeil.	11	fille
Francoise gobeil.	10	fille
Marie gobeil	7	fille
Jeanne gobeil	3	fille
Et Catherine gobeil.	1	fille

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Richard Du Mesnil	35	habittant
Margueritte guyardin	20	sa femme
Marc Bareau	45	habittant
Marie Boissel	39	sa femme
Anthoine Lefort	24	habittant
Marie doyon	14	sa femme

Nom des personnes qui ne sont point mariés ou Mariés en france habittans de Beaupré	aages	quallites & mestiers
Jean Mathieu	26	habittant
et Jean Hue	23	domestique Engaigé
Anthoine Andrieu	24	habittant
Silvain Viau	25	tailleur dhabits hab[t]
Gilles Moulinneuf	30	habittant
Nicolas Verieu	32	Mathellot
Louis le Sage	47	fermier dud. s[r] dubuisson
Et françois Labbé	25	domestique Engaigé
philippe Pacquet	25	habittant
Jean de perdeau dit dEspernon	40	habittant
Jacques Gamache	40	habittant
Michel Auvray Escuyer	24	habittant
Laurens Migneron	26	habittant
pierre gibouin	40	masson hab[t]
Nicolas Verieu	32	mathelot habittant
Louis Marthellot	28	boucher habittant

Noms et Surnoms des travaillans non Engaigés demeurans aud. Beaupré	aages	quallitez et Mestiers
Jean Verias dit la Trilles	28	travaillant
Charles d'Avanne	28	travaillant
Estienne Bellimire.	28	travaillant
Charles Fremy.	22	poigneure travaillant
Pierre Sasseville.	25	travaillant
Michel Izabel.	22	travaillant
Jean Garnier dit Nador.	30	travaillant
Francois le Roux	30	travaillant
Philippe de trois maisons.	23	cordonnier travaillant
Pierre Canadou.	35	travaillant
Claude de l'aumé.	26	cordier travaillant
René oüdin.	20	travaillant
Estienne Jacob.	18	travaillant
Claude Chasles.	24	thonnellier, travaillant
Jacques Chauveau.	25	travaillant
Francois Modet dit pichon	26	travaillant
Mathurin Huau.	20	travaillant
Jacques Jacquerau	33	travaillant
Jasques Esnard	25	chapellier travaillant

BEAUPORT

familles des habittans	aages	quallitez & mestiers
Mathurin Chaillé	25	habittant
Catherine Barré	22	sa femme
Claude Chaillé	1	fils
Et Francois Chauveau	18	travaillant

Martin prevost	55	habittant
Marie d'Abancourt	48	sa fem. vefve de Jean Guillot
Louis prevost	15	fils
Jean prevost	5	fils
Jean baptiste Prevost	4	fils
therese prevost	7 mois	fille
Ellizabeth guillot	9	fille
Marie Houarlin	33	domestique Engaigé
Et pierre Rouzillot	27	aussy Engaigé

Bastienne Veillon	40	vefve de Mathieu Chauret
Robert Chauret	18	Fils
Joseph Chauret	14	fils
Jeanne Chauret	13	fille
pierre & Ignace Chaurets	10	freres Jumeaux
Jean Chauret	8	fils
pierre Chauret	4	fils
Et Michel pottier	22	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	quallites et mestiers
Noel Langlois	60	Veuf habittant
Jean Langlois	16	fils
Noel Langlois	14	fils
Jacques Masson	20	domestique Engaigé
Abraham	15	aussy domestique Engaigé
Jean Langlois dit bois Verdun	23	charpentier de Navires
Marie Charlotte Bellangér	14	sa femme
Anne Martin	63	vefve de Jean Costé
Martin Costé	24	fils
Mathieu Costé	21	Fils
Noel Costé	18	fils
Et Michel Acoup	20	domestique Engaigé
Mre paul Vachon	36	Notaire
Margueritte Langlois	22	sa femme
paul Vachon	9	fils
Margueritte Vachon	7	fille
Vincent Vachon	5	fils
Louise Vachon	3	fille
Marie Magdelaine Vachon	16 mois	fille
Et Michel Aubin	22	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	qualitez et Mestiers
Jean Miloit	50	habittant
Jeanne le Roy	40	sa femme
Jeanne Miloit fille	13	mariée son mary en France
Genevief ve Miloit	12	fille
Jeanne Miloit	10	fille
Et Mathurin leprestre	20	travaillant au mois
René Chevalier	40	Masson & tailleur de pierre
Jeanne Langlois	23	sa femme
Louise Chevallier	7	fille
Jean Chevalier	3	fils
Guillaume Chevalier	8 mois	Fils
Jacques le Marié	38	habittant
Marie Morin	37	sa femme
Michel le Marié	12	fils
Thomas le Marié	4	fils
Charles le Marié	3	fils
Jacques le Marié	14 mois	
Et Jean lafrance	21	domestique Engaigé
Marin Boucher	77	Masson habittant
perrine Mallet	60	sa femme
& Guillaume Bouchér	18	Fils
M^r^ pierre le Vallée	27	chirurgien
Therese leblanc	15	sa femme

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
Jean Mignot	38	tailleur d'habits habittant
Louise Cloustier	33	sa femme
Jean Mignot	16	fils
Xainte Mignot	12	fille
Marie Magdelaine Mignot	11	fille
Jeanne Mignot	7	fille
Charles Mignot	6	fils
Louis Mignot	3	fils
paul Foucault	21	Tisseran domestique Engaigé
d'Avit Estourneau	50	Musnier habitant
Jeanne Barille	33	sa femme
Izabeau Estourneau	12	fille
phillip Estourneau	8	Fils
Michel Beaugis	27	habittant
Margueritte dubois	26	sa femme
Marie Magdelaine Baugis	10	fils (*sic*)
Jean Baugis	3	fils
Et francois Beaugis	80	pere dud. Michel
Toussaint girou	30	tisseran en toille
Marie godart	25	sa femme
Raphael girou	10	fils
Charles girou	8	fils
Michel girou	6	fils
Et Jean Girou	15 mois	fils

familles des habittans	aages	qualitez & Mestiers
Jean Creste	40	charron hab^{t}
Margueritte golin	38	sa femme
Louis Creste	10	fils
Marie Creste	9	fille
Margueritte Creste	7	fille
françois Creste	5	fils
Jean Creste	2	fils
Et pierre	24	chapellier domestique engaigé

Leonnard leblanc	40	masson habittant
Marie Ritton	43	sa femme
Noel leblanc	13	fils
Margueritte leblanc	9	fille
Marie leblanc	7	fille
Jeanne leblanc	6	fille
Et francoise leblanc	3	fille

Claude de Bermen s^{r} de lamartiniere	28	Juge provost dud. Beauport
demoiselle anne despres sa femme	37	Et prec^{t} veufve de feu M^{r} le sennechal
demoiselle angelique de lauson le sennechal	6	fille
Jean Cecille	34	domestique engaigé
Jacques Renouard	25	boucher, aussy engaigé
Et pierre Senson	17	aussy engaigé

pierre Clemant	40	musnier habi^{t}
louise gellée	50	sa femme

familles des habittans	aages	qualitez & mestiers
Simon denis Escuyés	67	Sieur de latrinité
demoiselle francoise dutarte	45	sa fem. en second. nopces
demoiselle Catherine denis	20	fille
paul denis	17	fils
Margueritte denis	15	fille
Barbe denis	13	fille
Simon denis	11	fils
Marie denis	9	fille
Claude denis	8	fils
gabriel denis	7	fils
pierre denis	5	fils
Charlotte denis	3	fille
Jacques denis	2	fils
Robert Laporte	30	couroyeur domestique engaigé
Mathurin Villeneufve	19	thonnellier aussy engaigé
francois Musnier	22	ferendinier aussi engaigé
Jean Rasset	20	menuisier aussy engaigé
Et Antoine	50	musnier aussy engaigé

Michel huppé dit lagrouoyes (Lagroix)	50	chapellier hab[t]
Magdelaine Le Roussin	40	sa femme
Anthoine huppé	12	fils
Nicolas huppé	10	fils
Jean huppé	8	fils
Jacques huppé	5	fils
Marie Magdelaine huppé	1	fille
Et Jacques hardy	24	chandellier domestique engaigé

familles des habittans	aages	quallitez & mestiers
Jean gibaut	28	drapier, habittant
Suzanne Broet (Binet)	22	sa femme
Et pierre Bourgoin	25	tixier Engaigé domestique
francois Tresfley	23	charpentier habittant
Catherinne Mathieu	34	sa femme
Catherinne Tresfley	18	mois fille
francois Bertran	24	engaigé domestique
Nicolas Bellanger	31	saulnier, habittant
Marie de Rinville	22	sa femme
Marthe Bellanger	3	fille
Bertrand Bellangér	2	fille (*sic*)
Suzanne Bellangér	1	fille
Jacques le houx	86	charbonnier, habittant
Jeanne hamel	60	sa femme
Et pierre Le Mieux	14	domestique engaigé
Robert giffart escuyer	79	seigneur de Beauport
demoiselle marie Renouard	67	sa femme
Joseph Giffard Escuyer	21	seigneur de Fargy
demoiselle michelle therese N'au	23	sa femme
paul hue	25	domestique engaigé
Jean Langlois	24	musnier
pierre du Mesnil	30	domestique
Et Jean Chaimbre	23	musnier aussy domestique

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Nicolas juschereau S[r] de saint denis	40	habittant
Marie Giffard	29	sa femme
Marie Juschereau	12	fille
Charles juschereau	10	fils
Ignace Juscherau	8	fils
francoise juscherau	6	fille
Magdelaine Juscherau	3	fille
Therese Juscherau	1	fille
pierre grouleau	24	domestique Engaigé
Guillaume Vallade	24	domestique Engaigé
Louis le Mieux	14	aussy Engaigé
Charles Esnoust	45	domestique engaigé
Et Marie Barbaut	18	servante

---

pierre paradis	55	coutellier, habittant
Marie guyon	46	sa femme
Jacques paradis	20	armurier, fils
Guillaume paradis	18	fils
pierre paradis	15	fils
Magdelaine paradis	13	fille
Jean paradis	12	fils
Marie Magdelaine paradis	10	fille
Jean paradis	7	fils
Et Louise paradis	4	fille

ISLE D'ORLEANS

familles des habittans	aages	quallitez & Mestiers
Jacques Cailhaut Escuyer	37	sieur de la Tesserye
demoiselle Léonard de Grandmaison	47	sa femme vefve en premières nopces du sr de chavigny & en secondes du sr gourdeau
francois de chavigny	18	
Charlotte de Chavigny	16	fille
Ellisabeth de Chavigny	14	fille
Anthoine gourdeau	11	fils
Jeanne Gourdeau	8	fille
Jacques gourdeau	5	fils
Et pierre gourdeau	4	fils
Thomas douaire Escuyer	30	Sieur de Bondy
demoiselle Margueritte de chavigny	23	sa femme
Jacques douaire	6	fils
thomas douaire	4	fils
Louise douaire	2	fille
Claude dit le Mathellot	20	domestique Engaigé
Et Toussaints Tardet	20	aussy Engaigé
pierre Lognon	45	habittant
francoise Roussin	30	sa femme
Sebastienne Lognon	12	fille
pierre Lognon	10	fils
Marie Lognon	7	fille
Anne Lognon	3	fille
francoise Lognon	9 mois	fille
Et Simon Chambellay	24	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	qualitez et mestiers
Jean Desmarets	49	habittant
Anne le Song	61	sa femme
Et Anthoine Sorel	30	domestique Engaigé
Jacques Bernier dit Jean de Paris	30	habittant
Thoinette grenier.	28	sa femme
Nouelle Bernier	10	fille
pierre Bernier.	8	fils
Marie Bernier.	5	fille
Charles Bernier	3	fils
Jacques Bernier	1	fils
gilles goutreau	19	domestique Engaigé
Et pierre Nepveu.	20	aussy Engaigé
Nicolas de L'aunay.	32	habittant
Anne durant.	30	sa femme
Jean Baptiste de l'aunay	6	fils
Marie Magdelaine de l'aunay	4	fille
Et francois de launay	2	fils
gregoire de blois	34	habittant
francoise Vigier	20	sa femme
Joseph de Blois	2	fils
et Jean de blois.	7 semaines	autre fils

familles des habittans	aages	qualllitez & mestiers
Maurice Arrivé	65	Me masson habittant
Jacquette Thouraut	55	sa femme
Jean Roger	25	masson domestique Engaigé
Et Jullien	18	aussy Engaigé

---

pierre Boucher	27	habittant
Marie de sainct denys	18	sa femme
Barbe Boucher	2	fille

Claude guyon	35	habittant
Catherine Collin	28	sa femme
Jean guyon	10	fils
Marie Magdelaine guyon	9	fille
Louise guyon	8	fille
Claude guyon	2	fils
Catherine guyon	1	fille
Et Jean Robert	19	domestique Engaigé

---

guillaume Bauché	36	habittant
Marie parady	24	sa femme
Martin Bauché	18 (8)	fils
Marie Bauché	6	fille
Jacques Bauché	4	fils
Louise Bauché	2	fille
Et pierre paupin	26	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	quallitez & Mestiers
Nicolas patenostre	40	drappier habittant
Margueritte Breton	31	sa femme
pierre patenostre	13	fils
Jean patenostre	11	fils
Charles patenostre	9	fils
pierre patenostre	7	fils
Louis patenostre	5	fils
Marie patenostre	3	fille
Et gervais patenostre	18 mois	fils

Jean le Clercq	27	tisseran en toille habittant
Marie Blanquet	36	sa femme
pierre le Clercq	8	fils
Margueritte Le Clercq	6	fille
Et Anne le Clercq	18 mois	autre fille

Jacques perrot	37	habittant
Michelle flot	24	sa femme
Marie perrot	10	fille
Anne perrot	5	fille
Joseph perrot	3	fils
Catherine perrot	8 mois	fille
Et gregoire gondin	20	Engaigé domestique

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Robert gaignon	34	habittant
Marie parantelle	25	sa femme
Jean gaignon	7	fils
Izabeau gaignon	4	fille

Simon Laireau	40	habittant
Susanne Jarousselle	25	sa femme
Marie Laireau	7	fille
pierre Laireau	5	fils
Anne Laireau	6 mois	fille
Estienne Comptant	23	tisseran en toille travaillant au mois

guillaume Landry	40	habittant
gabrielle Barré	27	sa femme
Margueritte Landry	5	fille
Claude Landry	3	fils

Louis houde	49	habittant
Marie Magdelaine Boucher	24	sa femme
Jean houde	7	fils
Louis houde	2	fils
gervais houde	14 mois	fils
Et florant le febvre	24	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
gabriel Roulleaux.	48	habittant
Mathurinne Roux	30	sa femme
Jean Roulleaux	10	fils
guillaume et anne Roulleaux.	4	jumeaux frere Sœur fils
gabriel Roulleaux.	6 mois	filz
Anthoine pepin	28	habittant
Marie Testu	28	sa femme
Ignace pepin.	6	fils
Ellizabeth pepin.	4	fille
Jean pepin	2	fils
Et anthoine drappeau.	24	domestique Engaigé
Barthelemy tesson.	45	tailleur d'habits veuf habittant
Jean tesson.	20	fils travaillant
francois tesson	14	fils
george tesson	7	fils
francois gauslin	35	habittant
Marie Rochon	28	sa femme
Louis gauslin	8	fils
Simon gauslin.	4	fils
pierre gauslin	3	fils
Marie Magdelaine gauslin	1	fille

familles des habittans	aages	quallitez et mestiers
Jean Cardeau (Cordeau)	30	boulanger habittant
Catherine Latour	28	sa femme
Marie Cardeau	5	fille
Augustin Cardeau	4	fils
Et Marie Cardeau	15 mois	autre fille
pierre pailleraux	40	habittant
Ellisabeth Roy	25	sa femme
pierre Roche	30	cordonnier habittant
Marie Lanfillé	20	sa femme
pierre gauslin	36	habittant
Jacquette Lavergnet (Lauvergnat)	29	sa femme
Jean paulin	30	habittant
Jeanne Bardé	22	sa femme
Estienne Brunet	48	habittant
Marie Theret	45	sa femme
René dubois	34	habittant
Julienne duMont	20	sa femme
Marc Girard	24	veuf habittant
Anne girard	3 mois	fille

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Louis Martineau	34	habittant
Magdelaine Marico (Marcot)	32	sa femme
pierre duchesne	29	habittant
Catherinne Rivet.	20	sa femme
francois dupont	29	charpentier
Suzanne garelle	27	sa femme
francois dupont	2	fils
Jean Pelletier	35	habittant
Anne Langlois	24	sa femme
Noel pelletier	11	fils
Anne Pelletier	10	fille
René pelletier.	8	fils
Jean pelletier	3	fils
Et une filles qui nest encore baptisée.	8 jours	fille
et guillaume LeMieux.	17	travaillant au mois
Jean foucher.	40	habittant, menuisier
Jeanne de Richecourt	21	sa femme
Jean foucher.	3	fils
Et gervais foucher.	2	fils
Jean Rouyer	30	habittant
Marie targer.	25	sa femme
Et Marie Anne Rouyer	6 mois	fille

familles des habittans	aages	qualliltez et mestiers
Jean Allaire	32	fermier de Claude guyon
perrine terienne	23	sa femme
Jean Allaire	2	fils
Et francois Marceaux	25	domestique Engaigé
Nicolas gendron	32	boucher habittant
Marie Marthe hubert	24	sa femme
Jean francois gendron	7	fils
Jacques gendron	3	fils
Nicolas gendron	13 mois	fils
Et Thomas gasse	22	engaigé domestique
Nicolas godeboust	32	pilotte, habittant
Marie Marthe Bourgouin	28	sa femme
Anne Magdelaine godeboust	3	fille
Marie Jeanne godeboust	6 mois	fille
Et guillaume ferté	22	engaigé domestique
Jacques Billondeau	30	habittant
genevicfve Lonchamp	29	sa femme
Jacques Billondeau	9	fils
Louise Billondeau	8	fille
Jean Billondeau	7	fils
Anthoine Billondeau	6	fils
simon Billondeau	3	fils
gabriel Billondeau	2	fils
Jean leVasseur	20	domestique Engaigé
Et Claude Masson	18	boulanger aussy domestique Engaigé

familles des habittans	aages	qualllitez et mestiers
gabriel gausselin.	40	habittant
francoise leliepvre	30	sa femme
Ignace gausselin.	10	fils
guillaume gausselin	9	fils
Michel gausselin	7	fils
francois gausselin.	5	fils
gabriel gausselin.	3	fils
francoise gausselin.	2	fils
francois Noel	22	domestique Engaigé
Jean pacault.	23	domestique Engaigé
Et Louis Sivadier	22	domestique Engaigé
Jean ouymet.	31	habittant
Renée gaignon	20	sa femme
Jean ouymet.	4	fils
Et louis ouymet.	2	fils
thomas leSueur	25	boullanger habittant
Et Claude de Manchon	22	sa femme
Pierre Chalut	36	boucher, habittant
Marie gauvain	28	sa femme
Jeanne Chalut.	8	fille
Catherine Chalut.	7	fille
Anne Chalut.	3	fille
Et Michel Baust	20	Engaigé domestique

familles des habittans	aages	quallitez et mestiers
Jacques Bodin Sr de la grange	30	habittant
francoize paré	20	sa femme
Jacques Bodin	3	fils
Marie Anne Bodin	1 an	fille
Et Anthoine Baillon	21	chappelier engaigé domestique
Jean le houx	29	charpentier habittant
Ellizabeth dragon	24	sa femme
Marie Le houx	3	fille
Marguerritte Le houx	2	fille
Ellizabeth le houx	4 mois	fille
Et Jacques Beatrix	23	domestique Engaigé
Jacques Asseline	37	habittant
Louise Loussin	22	sa femme
Jacques Asseline	3	fils
Nicolas Asseline	1 an	fils
Et Nicolas de la Ruel	28	masson domestique Engaigé
René Esmond	26	habittant
Marie Lafaye	27	sa femme
Marie Esmond	17 mois	fille
Et francois Esmond	12 jours	fils
Robert Jeanne	27	habittant
francoise Savarre	22	sa femme
Et francois Savarre	8	frere de lad. savarre

familles des habittans	aages	quallitez et mestiers
Ozani Joseph Nadoue (Nadeau)	29	habittant
Margueritte Abraham	21	sa femme
Maurice Crepeau	27	serger, habittant
Margueritte La Verdure	20	sa femme
René Boucher	20	habittant
Adrienne grandjean	21	sa femme
Adrien Blanquet	62	tellier habittant
Anne Le Maistre	49	sa femme
Jean Pichet	30	habittant
Magdelaine leblancq	14	sa femme
Hellie gautier	40	habittant
Margueritte Margueritte Moytié	18	sa femme
Joseph gautier	2	fils
Marin Norice	28	habittant
louise lamoreuse (Lamoureux)	18	sa femme
Jeanne Norier	1 an	fille
Jacques Jean dit la Violette	30	tanneur habittant
Marie fera	20	sa femme
Jacques Jean	4	fils
Et hellie Masson	20	imprimeur engaigé domestique

familles des habittans	aages	qualitez et Mestiers
Louis dupin	52	habittant
Catherine Gernier (grenier)	35	sa femme
Anthoine dupin	12	fils
pierre Labrecque	40	matellot habittant
Jeanne Chotta	30	sa femme
Mathurin Labrecque	3	fils
Anne Labrecque	6 mois	fille
Robert Boullay	36	habittant
francoise (Grenier)	36	sa femme
Jacqueline Boullay	8	fille
Jacques Boullay	2	fils
Et (Jean-Bte) Boulay	6 mois	fils
Noel Roze	24	Cordonnier habittant
Marie Montmaignier	21	sa femme
Jean Labrecque	28	matellot habittant
Jeanne Baillargeon	15	sa femme
Jean Baillargeon	54	habittant
Ester goidreau (Godreau)	46	sa fem. vefve de jean laporte
Jean Baillargeon	12	fils
Nicolas Baillargeon	7	fils
Et Marie de la porte	4	fille

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
pierre dufresne.	36	Mathellot habitant
Anne palin	32	sa femme
Anne dufresne.	8	fille
Marin d'allery	30	menuisier, habittant
Jeanne dufresne.	31	sa femme
Louis laboris.	27	habittant
Nicolle souillard.	24	sa femme
Nicolas leblon.	29	habittant
Margueritte LeClert	24	sa femme
Marie leblon.	18 mois	fille
Anne leblon	4 mois	fille
Jean primon (Prémon)	27	habittant
Marie Aubé	16	sa femme
davit Estourneau.	25	habittant
francoise Chapelin.	20	sa femme
Marie Estourneau	1 an	fille
Et pierre		
Mathurin Jarbet (Gerbert) d. la fontaine	35	habittant
Izabelle Target.	32	sa femme
(Jacques) Jarbet	6	fils
M.-Madeleine) Jarbet.	3	fille
(Jacques) Jarbet.	1 an	fils

familles des habittans	aages	quallitez et mestiers
pierre fitau (Filteau)	25	habittant
gillette Savar	18	sa femme
Michel Montambos	26	habittant
Marie Mesnier	21	sa femme
Jean Moreau d. lagrange	31	habittant
Anne Cousture	25	sa femme
Jacques Bourdon s[r] de lagrange	28	habittant
Claire francoise (De Paris ou Paré)	21	sa femme
Jacques Bourdon	3	fils
pierre Bourdon	15 mois	Fils
Et Anthoine Baillon	21	domestique Engaigé
pierre paillereau	42	habittant
Izabelle Roy	26	sa femme
Abel Turcos	35	musnier, habittant
Izabelle girard	25	sa femme
francoise Turcos	3	fille
Marc Turcos	2	fils
pierre l'or	20	domestique Engaigé
Mathurin grin	40	domestique Engaigé
Et guybaudin dit sainct Martin	26	aussy Engaigé domestique

familles des habittans	aages	qualitez et mestiers
Mathurin Chabot	27	sergé, habittant
Marie Mesange	21	sa femme
Michel Chabot.	3	fils
Joseph Chabot.	2	fils
pierre Chabot.	7se[nes]	fils
Jean Langlois.	25	charpentier, habittant
Charlotte Bellanger.	16	sa femme
Jean Vallée.	24	habittant
Marie Martin.	16	sa femme
Michel Chartier.	26	faiseur de rets, habittant
Marie Musnier.	18	sa femme
Anthoine guyonne.	25	habittant
Catherine ivory	22	sa femme
Et Anne guyonne	9 mois	fille
René Valet	21	habittant
Jeanne.	31	sa femme
Laurens denis.	31	habittant
Izabelle Auger.	31	sa femme
Et francoise denis	9	fille

familles des habittans	aages	quallitez et mestiers
Charles gaultier	48	habittant
Catherine Camust.	31	sa femme
Anne gaultier	9	fille
Catherine gaultier	7	fille
Marie gaultier.	5	fille
geneviefve gaultier	4	fille
Catherine gaultier	2	fille
Mathias.	22	domestique Engaigé
Et Jacques Bouteleux.	31	aussy engaigé
Abel Lavot dit Laforge.	27	taillandier
Claire Turjon.	15	sa femme
hipolitte tiberge.	35	tanneur habittant
Renée hervé	31	sa femme
Estienne tiberge.	3	fils
Jacques tiberge	18 mois	fils
gabrielle hervé	28	sœur de lad. hervé
Claude Charlan	40	habittant
Jeanne pelletier	27	sa femme
Noelle Charlan.	13	fille
Pierre Lacq.	30	habittant
francoise pregel	21	sa femme
Jean Lacq.	2	fils

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
Jean Charpentier.	35	habittant
Barbe Renaut.	27	sa femme
Jacques Charpentier	8	fils
Jeanne Charpentier.	5	fille

Jacques Billaudeau	32	habittant
	27	sa femme
Jacques Billaudeau	9	fils
Jean Billaudeau.	8	fils
Anthoine Billaudeau.	7	fils
Simon Billaudeau	4	fils
gabriel Billaudeau	2	fils
Louise Billaudeau	10 mois	fille
Claude febvre.	18	domestique Engaigé
Jean Le Vasseur.	22	Engaigé domestique

Jacques Meneux	27	habittant
Margueritte Leprevier	28	sa femme
Jacques Meneux	6 mois	fils
et Jean leclercq	18	Engaigé domestique

hellie duSau.	30	mathellot habittant
Magdelaine Nicolet.	35	sa femme
Jacques duSau	7	fils
louis duSau.	2	fils
Simon pierre duSau	18 mois	fils

familles des habittans	aages	quallites et mestiers
Nicolas Leblon	29	habittant
Margueritte Lebel	25	sa femme
Catherine leblon	2	fille
Marie Magdelaine leblon	10 mois	fille
Jacques de Launay	66	habittant
Catherine Benard	36	sa femme
Jacques de Launay	4	fils
Et Catherine de Launay	2	fille
René Esmon	25	habittant
Marie lafaye	26	sa femme
Marie Esmon	2	fille
francois Esmon	6 mois	fils
Jean Rabouin	27	habitant
Margueritte Ardionne	28	sa femme
Laurens Rabouin	5	fils
Marie Rabouin	3	fille
Marie Rabouin	2	fille
Et Simon Rabouin	8 mois	fils
Charles Allaire	31	habittant
Catherine fiebvre	20	sa femme
Marie Allaire	18 mois	fille
Et Charles Allaire	1 mois	fils

familles des habittans	aages	quallitez et mestiers
pierre gervais	21	boulanger habittant
Et Marie Bellin	21	sa femme
Benoist ponsart	45	masson habittant
Marie Lesperence	24	sa femme
Marin Boucher	79	habittant
perrine Mallet	62	sa femme
et guillaume Boucher	19	fils
Anthoine Poullet	40	charpentier, habittant
Suzanne Minville	24	sa femme
Anthoine poullet	9	fils
Anne poullet	8	fille
Margueritte poullet	7	fille
Marie poullet	4	fille
Et laurent poullet	3 mois	fils

Noms des personnes qui ne sont point Mariés ou Mariés en france habittans de lysle d'Orléans.	leurs aages	qualllitez et Mestiers
André Mestayer dit Cupidon	41	habittant
Jacques Bussiere dit Laverdure	37	tapissier, habittant
Sebastien douazon dit la Croix	40	tailleur habittant
Clement Ruelle	20	habittant
Jacques genet dit labare	26	taillandier habittant
René causet	35	habittant
Jean l'estourneau	22	tailleur dhabits hab[t]
Benjamin dunet	24	tailleur dhabits habittant
Jean Brocheur	27	habittant
Jean Choret	26	tanneur habittant
Estienne Charet	22	tanneur habittant
Thomas Rondeau	28	cloutier habittant
Jean guy	26	armurier habittant
Toussin Martin	30	habittant
Jean Realle	26	habittant
Jean Chaudreau	27	habittant
louis marin boucher dit beaubuisson	35	habittant
germain lepage	30	habittant
louis lepage	27	habittant
Jean lequart	24	habittant
Jean Arrivé	27	habittant
pierre duchesne	30	habittant
francois marquet	26	musnier habittant
pierre Motte	50	habittant
Isaac Brunet	36	habittant

Noms des personnes qui ne sont point mariés ou mariés en france habittans de lysle d'orléans	aages	quallitez et Mestiers
francois foucaut	35	habittant
Jacques guillot d^{t} marandas	25	mathellot habittant
Jean Dupuy	22	patissier habittant

Noms et Surnoms des travaillans non Engaigés demeurans en lad. Isle dorleans	leurs aages	quallitez et Mestiers
× Jean baptiste Villain.	19	orpheuvre travaillant
Jacques Nolin.	21	armurier travaillant
toussainct Jarday	23	travaillant
guillaume leMieux.	17	travaillant
Barthelemy.	18	travaillant
Anthoine Boulanger	20	travaillant
gervais roche	20	masson travaillant
Charles pettit.	27	travaillant
fabien pruseau	20	travaillant
René gaultier d. laroze	30	cordonnier travaillant
Martin poisson.	22	travaillant
Joanne Jouanne.	25	travaillant
Jacques ardy	24	travaillant
francois Marceau.	24	travaillant
Estienne Beaufils.	32	travaillant
Jacques Blurau	20	travaillant
Charles d'alcour.	24	travaillant
Michel Riffau.	22	travaillant
pierre Coquillier.	45	tisseran en toille travaillant

SAINCT JEAN SAINCT FRANCOIS & SAINCT MICHEL

familles des habittans	leurs aages	qualitez et Mestiers
Mr Jean le Sueur	66	ptre Curé de St Sauveur
Jean Bourdon seigneur de st Jean & st francois	65	proreur general du Roy au Conel
demoiselle Anne gasnier	52	sa femme
Jean francois bourdon.	19	sieur de dombourg
Jacques Bourdon.	13	sieur d'autray Fils
Andre DuMets.	30	domestique
Jean Dubuc	27	domestique
d'avit Benoist.	20	domestique
pierre du Vallon.	25	domestique
pierre faudier	18	domestique
pierre marcereau	14	domestique
Lucien talon.	22	domestique
Jean Leonnard.	16	domestique
Estienne Bonnet	22	domestique
et pierre fournet.	24	musnier Engaigé

Noel Morin.	57	charron habittant
helleine desportes.	46	sa femme
Nicolas Morin	22	fils
Jean Baptiste Morin.	21	fils
Charles Morin.	11	fils
Alphonse Morin.	15	fils
Marie Magdelaine Morin.	9	fille
Marie Charlotte de poyetiers	25	vefve de joseph hebert
et Jean Ballié.	26	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	qualitez et mestiers
henry Pinguet	78	habittant veuf
Noel pinguet.	35	fils
demoiselle Marie Mg^{ne} dupont	30	sa femme
Marie Magdelaine pinguet.	12	fille
Jean pinguet.	10	fils
pierre pinguet.	7	fils
Anne pinguet	5	fille
Catherine pinguet	3	fille
René Binet	25	domestique Engaigé
Et Urbain de laforest	20	aussy Engaigé
Nicolas Bonhomme.	63	habittant
Catherine gouget.	50	sa femme
Ignace Bonhomme.	19	fils
pierre Bonhomme	16	fils
Nicolas Bonhomme.	12	fils
Catherine Bonhomme.	11	fille
Et thomas gondouin	18	domestique Engaigé
Louis Cedillot.	66	habittant
Marie grimout	60	sa femme
Jean Cedillot	19	fils
Jacques dubois.	23	domestique Engaigé
Et françois pelletier.	18	aussy Engaigé

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Jean Chesnier.	40	charpentier habittant
Jacqueline dillot.	30	sa femme
francois Chesnier.	10	fils
Jean Chesnier.	6	fils
Marie Chesnier	4	fille
Margueritte Chesnier	2	fille
Joseph Chesnier.	1	fils
Jean Moreau	22	charpentier domestique Engaigé
Et simon Allain	20	aussy Engaigé

hubert Simon	23	habittant
Marie Vieux	23	sa femme
Marianne Simon	5	fille
pierre Simon.	4	fils
Angelique Simon	3	fille
guillaume Simon	2	fils
Et Nicolas Vallain.	20	domestique Engaigé

jean Migneron	30	habittant
Marie pavie	29	sa femme
Margueritte Migneron.	8	fille
Izabeau Migneron.	6	fille
Marie Migneron.	3	fille
Et Angelique Migneron	2	fille

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
françois garnier	26	habittant
Jacqueline freslon	28	sa femme
Isaac Joseph garnier	2	fils
et pierre	25	Engaigé domestique
Michel Legardeur d. sans Soucy	30	serrurier habittant
Margueritte gambiér	25	sa femme
Et Marie Magdelaine legardeur	1	fille
gervais Bisson	25	habittant
Marie Bouttet	22	sa femme
Louis Senson	28	habittant
Marthe Ragot	34	sa femme
Anthoine Senson	1	fils
pierre maufé	34	habittant
Marie duval	35	sa femme
pierre Maufé	10	fils
Jeanne Maufé	9	fille
André Maufé	8	fils
Marie Maufé	5	fille
Simonne Maufé	2	fille
Jean lepicq	27	domestique engaigé
Et Mathurin Moreau	23	aussy domestique Engaigé

familles des Habittans	aages	quallitez et mestiers
Adrien Sedillot	29	charpentier, habittant
Jeanne Briere	26	sa femme
Et jerosme dictain	6	orphelin
Anthoine Rouillard	50	charpentier habittant
Marie girard	26	sa femme
Jean Rouillard	10	fils
Charles Rouillard	9	fils
Marie Rouillard	6	fille
Noel Rouillard	4	fils
André puplas	56	Calfadeur Engaigé domestique
Et léonard foucher	22	engaigé pour apprenti
Jean Jobin	48	tailleur dhabits
Marie girard	47	sa femme
Nicolas Auchois	18	Engaigé domestique
Et michel Raché	18	aussy Engaigé
Jean herman	23	menuisier habittant
Marie Anne Agatte	30	sa femme
Jean Saunier	16	engaigé domestique
Simon Chapacou	40	habittant
Marie pascade	42	sa femme
Louis Chapacou	12	fils
Marie Chapacou	8	Fille

familles des habittans	aages	qualllitez et mestiers
Charles hamel	42	habittant
Catherine leMaistre	43	sa femme
Jean hamel	14	fils
Charles hamel	7	fils
Jean Neau.	24	cordonnier habittant
Marie Bonhomme	18	sa femme
Et Jean poirier.	25	engaigé domestique
Jouachim Girard.	24	habittant
Marie halley.	23	sa femme
Marie girard.	4	fille
Jacques Girard	3	fils
Anthoine Girard	2	fils
Et Marie Barbe girard	15	jours fiille
Esthienne Dillot (Sedillot).	26	habittant
Magdelaine Carbonnet.	24	sa femme
Marie Magdelaine dillot.	7	mois fille
pierre duval	62	habittant
Jeanne Labarbe	63	sa femme
Jean gosvain.	23	habittant
Anne Magnan	17	sa femme

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
Guillaume Bonhomme	23	habittant
francoize huché	22	sa femme
Et Nicolas Bonhomme	3	mois fils
Nicolas Gaudry	45	habittant
Agnez Morin.	24	sa femme
hellenne gaudry	9	fille
Jacques gaudry	7	fils
Cristine gaudry	5	fille
Marie francoise Gaudry.	3	fille
Nicolas gaudry.	16	mois fils
et Jean Beaudet.	18	domestique Engaigé
et Jean Mallerbaut	13	aussy Engaigé
Charlotte Chevalier.	65	vefve de feu pierre gaudry
Jacques gaudry.	28	son fils

Noms des habittans et volontaires quy ne sont point Mariés ou mariés en france demeurans esd. lieux	leurs aages	quallitez et Mestiers
francois galop d. Montauban.	37	habittant
Jacques le Meilleur	32	habittant
Sebastien Ginguereau	25	habittant
denis Avisse	34	volontaire marié en france
pierre le Tendre d. Laliberté	30	menuisier volontaire
Estienne leVeillé	24	tapissier volontaire
pierre Coquin.	28	tapissier volontaire
françois Avril	23	boutonnier volontaire

SILLERY Contenant tous les habittans du Cap rouge et St francois Xavier

familles des habittans	aages	quallitez et mestiers
Le College des Peres Jesuittes dud. Sillery		
Le Reverend pere henry le Nouvel.		Jesuitte
Le R.P. louis Nicolas.		Jésuitte
le frère Jean feville (Freville)		
hommes de travauil dud. Sillery		
gabriel Le Mire	24	domestique Engaigé
Jean de lalande	22	domestique Engaigé
Louis pallardy	22	domestique Engaigé
pierre lefay	30	musnier aussy Engaigé
Pierre portret.	26	domestique Engaigé
Louis Salin	22	domestique Engaigé
et Jacques dubois	18	domestique Engaigé

Denis Ruette sr dauteuil	48	Coner du Roy au Conel souverain
francois dauteuil	8	fils
Jacques tru.	25	domestique engaigé
Claude pillet.	20	aussy engaigé
Anthoine tappin.	25	domestique engaigé
guillaume Bertrand.	23	domestique engaigé
Jean hardy	20	domestique engaigé
Et Charles denis	17	aussy domestique engaigé

familles des habittans	aages	quallitez et mestiers
Jean hamel	30	habittant
Marie Auvray	28	sa femme
Jean francois hamel.	4	fils
pierre hamel	2	fils
pierre hamel	1	fils
Mathieu Chesneau	18	domestique Engaigé

Jean Baptiste de la Rue.	30	habittant
Jacqueline pain	15	sa femme
Et Jean Baptiste de la rue.	1	fils

Jean Boutin	24	habittant
genevief ve gaudin	19	sa femme

francois genaple.	22	habittant
Marie Marianne de la porte	20	sa femme

francois Boucher	40	habittant
florence garman	37	sa femme
Benoist Boucher	21	fils
pierre Boucher	18	fils
Marie Boucher.	13	fille
Magdelaine Boucher.	11	fille
Charles Boucher	7	fils
denis Boucher.	6	fils
Charles Boucher	8	fils
michel Boucher	4	fils
francois Boucher	2	fils
Et	22	domestique engaigé

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
Sebastien Lienard d. Durbois	38	habittant
francoise le Pelletier	23	sa femme
Jean francois Lienard	8	fils
Jacques Lienard	3	fils
Ignace Lienard	8	mois fils
Et tucal cotin	19	domestique Engaigé cordier
Marin pain	50	boucher habittant
ollive Morin	40	sa femme
Jean Pain	18	fils
Jean Baptiste pain	4	fils
francois pain	2	fils
Gervais Buisson	65	habittant
Marie Laireau	43	sa femme
Anthoine Buisson	20	fils
Simonne Barbe Buisson	11	fille
Marie Buisson	8	fille
Jean francois Buisson	5	fils
Et Jacques Senson	19	domestique Engaigé
denis Briere	35	habittant
francoise Bigot	34	sa femme & prec[t] vefve de Guilleboust
denis Briere	6	fils
francoise Brière	4	fille
marie guilleboust	15	fille
Charles guilleboust	12	fils
Margueritte guilleboust	9	fille
et pierre Campaignard	22	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	qualllitez et mestiers
Pierre Masse.	50	habittant
Marie Pinel.	40	sa femme
denis Masse.	20	fils
pierre Masse.	14	fils
Claire Magdelaine Masse.	11	fille
Anne Masse.	7	fille
Et guillaume Masse	5	fils
pierre Chapeaux.	42	tisseran en toille habittant
Magdelaine duVal.	30	sa fe vefve de pierre joyneau
Anne Chapeaux	8	fille
pierre Chapeaux.	6	fils
Magdelaine Chapeaux	3	fille
Jean Chapeaux.	9 mois	fils
Et Pierre Joyneau	10	Fils dud. Joyneau
Jacques fauque.	30	Mathellot
Bonne gueriere (Marie)	21	sa femme
hierosme Billondeau	28	habittant
Jeanne Ripoche	20	sa femme
Marie Billondeau.	3	mois fille
pierre pluchon.	49	habittant
Marie gobineau.	30	sa femme
et pierre pluchon	2	fils

familles des habittans	aages	quallitez et Mestiers
Jacques Arrivé	26	chandelier, habittant
Renée de la porte	24	sa femme
Louise Arrivé	6	mois fille
guillaume Costantin	27	habittant
Jeanne Masse	17	sa femme
Jeanne costantin	2	fille
Estienne duMets	40	habittant veuf
Estienne duMets	9	fils
Joseph duMets	7	fils
Eustache duMets	5	fils
francois duMets	3	fils
francois Boutteron d. brusquet	40	domestique
et louis saussier	32	aussy domestique
Mathurin Trut	43	tailleur dhabits habittant
Margueritte garmand	26	sa femme
Ursulle trut	8	fille
geneviefve trut	3	fille
Anne Trut	18 mois	fille
et Claude Villerance	18	domestique engaigé
Estienne Letellier	30	Masson habittant
geneviefve Mezeré	17	sa femme
Estienne Letellier	2	fils
francois gourdon	45	domestique non Engaigé
et Jean pinsard	30	Engaigé domestique

familles des habittans	aages	quallitez et mestiers
gilles Pinel	21	habittant
Anne Ledettes	35	sa fem[e] & precedam[t] veuf. de jean Nepveu
Catherine pinel	8	fille
francoise pinel	6	fille
Marie Magdelaine pinel	4	fille
francois xavier pinel	2	fils
Barbe Nepveu	12	fille dud. Nepveu
Suzanne Nepveu	10a.	fille

---

pierre dubois Morel	41	habittant
francoise moulinier	30	sa femme
Louise dubois Morel	6	fille

René Mezeré Nosse	50	habittant
Nicolle Magdelaine garman	35	sa femme
Jean Mezeré	16	fils
thomas Mezeré	14	fils
René Mezeré	12	fils
Marie Mezeré	8	fille
Catherine Mezeré	6	fille
Et Marie catherine Mezeré	2	fille

Noms & surnoms des habittans & Volontaires non mariés ou Mariés en france demeurants Ezd. lieux	aages	qualitez et mestiers
Jacques Berthiaume	27	marié en france habittant
Jean Cantellen.	30	volontaire
guillaume dubois	40	volontaire
Adrien de Leau	30	hab[t] marié en france
Jean vacquier.	26	hab[t]
René de Verger	24	habittant

NOSTRE DAME DES ANGES, La RIVIERE St CHARLES & CHARLESBOURG

familles des habittans	aages	quallitez et mestiers
domestiques des Reverends Peres Jesuittes Ezd. lieux		
Estienne Chalou	18	domestique
Joseph Mathurin Renaut	20	domestique
Mathurin hardy	40	domestique
Anthoine Caron	50	domestique
Anthoine Jouve	22	domestique
Vital Oriot	18	domestique
Simon Caron	16	domestique
Claude haumart	22	tailleur domestique
Jacques berard	45	couvreur dardoise domestique
Vincent cloutier	25	cordonnier domestique
Et Jean la Vallée	13	domestique
Pascal le Maistre	45	tailleur dhabits habittant
Louise duVal	26	sa femme
geneviefve Le Maistre	4	fille
Marie Le Maistre	3	fille
Jean le Maistre	18 mois	fils
Et Jacques Renaut	18	domestique Engaigé
pierre Coirier	23	habitant
Anne Brunet	20	sa femme

familles des habittans	aages	quallites et Mestiers
Mathurin Roy	56	masson, habitant
Marguerite Bire	50	sa femme
Marie Roy	6	fille
Et Jean Segouin	20	cordonnier domestiq. Engaigé
Isaac Bedart	50	charpentier habittant
Marie girard	42	sa femme
Jacques Bedart	20	charpentier fils
Louis Bedart	10	fils
Et Marie Bedart	18	mois fille
Jean Rousseray (Ronseray)	23	habittant
Jeanne Servignan	22	sa femme
Charles gothereau	25	habittant
et francoise cousin	26	sa femme
Adrien Michellon	22	habittant
geneviefve Laurens	24	sa femme
Philipes Matou	31	habittant
Marguerite doussinet	23	sa femme
Jeanne Matou	2	fille
Et Marie Magdelaine Matou	6	mois fille
Jacques duaut	31	habittant
Marie LeMoyne	20	sa femme

familles des habittans	aages	qualllitez et mestiers
Jacques galerneau	24	habittant
Jacqueline Neron.	21	sa femme
Jean Normand.	28	charpentier, hab[t]
Anne Laboureur.	36	sa femme
Marie Normand.	8	fille
Jean Normand.	5	fils
Charles Normand	4	fils
Jacques Normand	2	fils
Et Jacques francois Normand.	6 mois	Filz
Jullien gainin	30	tailleur dhabits habittant
Marie Ripoche.	29	sa femme
Et Estienne ganin	9 mois	fils
Jacques Regnaut	21	habittant
Marie Cherrier.	27	sa femme
gilles esnard	30	habittant
Marie debure	18	sa femme
Jean LeMarcher.	38	habittant, menuisier
Catherine hureau.	26	sa femme
Margueritte lemarcher	8	fille
Marie leMarcher	4	fille
Jean leMarcher	14 mois	fils
Et Nicolas Ragueneau	20	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	qualitez et mestiers
pierre Vivier	28	habittant
Et Margueritte Roy	15	sa femme
pierre gaudin	34	habittant charpentier
Jeanne Roussillet	30	sa femme
Laurens gaudin	11	fils
Marie gaudin	9	fille
Catherine gaudin	7	fille
gabriel gaudin	5	fils
Et Marie Magdelaine gaudin	1	fille
paul Chaillifour	48	charpentier habittant
Jacquette Archambaut	34	sa femme
Jeanne Chaillifour	12	fille
Simonne Chaillifour	10	fille
francoise Chaillifour	8	fille
Jeanne Chaillifour	6	fille
Louise Chaillifour	5	fille
paul Chaillifour	3	fils
Marie Chaillifour	10 mois	fille
Et Jacques Baudouin	25	domestique Engaigé
Thomas Touchet	40	m^{tre} Charpentier habittant
Suzanne feriér	48	sa femme
Simon Touchet	10	Fils
Et Reyné Regnau	22	apprenti Charpentier

familles des habittans	aages	qualitez et mestiers
Pierre Siccatau.	40	habittant
gabrielle Routtié	56	sa femme
pierre pichér.	30	chapellier, habittant
Catherine durand	17	sa femme
Samuel Vigny.	39	habittant
Anne renard	30	sa femme
Marie Vigny.	10	fille
pierre chamarre	27	patissier cuisinier hab[t]
florimonne Robleau.	22	sa femme
Andre Coudret.	23	habittant
Jeanne Bourgeois.	22	sa femme

Noms Surnoms des habittans & Volontaires non Mariés ou Mariés en france demeurans Ezd. lieux	ages	qualitez et mestiers
Jean Jouy	45	habittant
Nicolas Matte	26	habittant
René Bruneau	22	tisseran en toille hab[t]
Jean Tiberge	25	musnier hab[t] marié en france
Bertrand Courtois	21	habittant
Jean Lauson	24	volontaire
Estienne pacquier	45	jardinier volontaire
philipes guyon	34	volontaire
anthoine Chevasse	30	volontaire
simon Cheuvert	30	hab[t]
guillaume picquefer	28	hab[t] marié en france
pierre Corroye	25	cordonnier volontaire
Estienne Le Roy	23	masson habittant
Charles Roullain	30	volontaire
Louis Lormier	30	pignore hab[t] marié en france
Jacques hudet	29	habittant

COSTE DE LAUZON

familles des habittans	aages	quallites & mestiers
Francois Becquet	41	habittant
Margueritte desprez	40	sa femme
gabriel Senson	23	domestique Engaigé
george Cadoret	36	habittant
Anne Joppy	47	sa femme
Jean Avis	22	domestique Engaigé
Jean guyet	40	menuisier habittant
Jeanne Mignon	30	sa femme
Guillaume guyet	11	fils
Ignace guyet	8	fils
louis guyet	6	fils
Jean guyet	4	fils
Jacquette guyet	1	fille

MONTREAL

familles des habittans	aages	qualllitez et Mestiers
Louis Artus Escuyer s[r] de Sailly	40	Juge Royal
Anne francoise Bourdezau	28	sa femme
Marie Angelique Artus	6	fille
Suzanne Artus	3	fille
Marie Artus	6 mois	fille
Adrien Canillon	21	laboureur domestique Engaigé
pierre poupardeau	22	domestique Engaigé
Charles leMoyne	42	procureur du Roy
Catherine primo demoiselle	25	sa femme
Charles leMoyne	9	fils
Jacques leMoyne	7	fils
pierre leMoyne (d'Iberville)	4	fils
paul leMoyne	3	fils
Jouachim Brunet	20	domestique Engaigé
dezir Vigier	22	mathellot domestique Engaigé
Simon guillory	20	arquebusier domestiq. Engaigé
Adrien sainct aubin	18	domestique Engaigé
Et Catherine Moytié	16	servante
Jean Baptiste Migeon sieur de Branssat	27	commis par Messieurs d. la Comp[nie] des Indes occidentales A Montreal
dem[le] Catherine gauchet	22	sa femme
barthelemy Vinet	29	domestique Engaigé
Et Jacques chavin	20	masson aussy Engaigé

familles des habittans	aages	qualllitez et mestiers
Charles dailleboust Escuyer.	40	s[r] des Musseaux
demoiselle Catherine legardeur	27	sa femme
Barbe dailleboust.	11	fille
Louis dailleboust	9	fils
pierre dailleboust.	6	fils
paul dailleboust	4	fils
Nicolas dailleboust	2	fils
Jean hebert.	26	taneur domestique En gaigé-
Et Jean Senecal.	19	domestique Engaigé

pierre picotté Escuyer.	39	sieur de belestre
demoiselle marie pars	28	sa femme
hellenne picotté	10	fille
francoise picotté.	7	fille
francois Vessier	27	patissier domestique Engaigé
Jean pettit	24	tailleur dhabits engaigé domesmestique
Et Benigne Baillard	19	tailleur de pierre aussy Engaigé

Sieur Benigne Basset	27	habittant
Jeanne Vauvillier.	29	sa femme
Jean Basset.	5	fils
Benoist basset	4	fils
Charles basset	16 mois	fils
Et Jacques d'Aoux	22	couroyeur domestiq. engaigé

familles des habittans	aages	qualitez et mestiers
Jacques Leber	33	marchant hab[t]
Jeanne LeMoyne.	30	sa femme
Louis Leber	6	fils
Jeanne Leber	4	fille
Jacques Leber	2	fils
Marie Leber	22	sœur dud. s[r] Leber
Jean Viger.	45	mathellot engaigé domestique
Jacques duhamel	23	domestique Engaigé
pierre Roy.	22	domestique Engaigé
Michel hasté.	20	serviteur aussy Engaigé
francois Blot.	24	boulanger
Et Jean Mardor.	25	thonellier domestique engaigé

Jacques LeMoyne	43	marchant espicier habittant
Catherine gaude.	20	sa fem[e] & preced[t] de jean S[t] pere
Agatte de Sainct Pere.	9	fille
francoise de Sainct pere	6	fille
Jacques de Sainct pere	4	fils
Jean Bapsiste de Sainct Pere.	3	fils
Margueritte de Sainct pere.	2	fils (*sic*)
Et Catherine leMoyne	9 mois	fille
francoise Gadois	78	mere vefve
Claude Bosseron	19	domestiq. Engaigé
Et pierre poupart	16	domestique Engaigé

familles des habittans	aages	quallitez et mestiers
André Charly	33	boulanger habittant
Marie du Mesnil	22	sa femme
Izabelle Charly	7	fille
Marie Charly	4	fille
Zacarye Charly	2	fils
guillaume Lescuyer	19	domestique Engaigé
Marie pournin	35	vefve de Jacques Testar s[r] de la forest
gabriel Testar	5	fils
Jacques Testar	3	fils
Charles Testar	25	beaufrere dud. testar
Anne Lamarque	16	sa femme demeurans avec lad. vefve
Abraham Binet	20	domestique Engaigé
francois Renoul	20	Engaigé domestique
Amedée Rollard	20	tailleur aussy Engaigé
david chevallier	21	menuisier aussy Engaigé
Et Nicolas pero	22	domestique Engaigé
Claude Robutel	45	sieur de sainct André
dem[le] suzanne de gabrielle	42	sa femme
Jeanne paul Robutel	6	fils
Anne francoise Robutel	4	fille
Zacarie Robutel	8 mois	fils
Nicolas Royer	24	charpentier domestique engagé
Charles de Combart	24	domestiq. engagé
Et pierre des marais	23	domestique engagé

familles des habittans	aages	qualitez et mestiers
Urbain brossard	32	maçon habitant
Urbaine hodiau	20	sa femme
Jeanne brossard	3	fille
et Jean brossard	13 mois	fils
Mathieu bouvier	30	ans maçon habitant
Mathurine desbordes	32	sa femme
Jeanne tiberge	10	fille de lad. desbordes
et suzanne bouvier	2	fille
Robert cavelier	40	arquebuzier, habitant
Adrianne vivier	40	sa fem. v^e de hebert
Leger hebert	16	fils
Ignace hebert	13	fils
Magdelaine hebert	9	fille
Jean Baptiste hebert	7	fils
pierre hebert	4	fils
Louis Cavelier	2	fils
et Michel fabulet	22	domestiq. engagé
Louis prudhomme	58	habitant
Roberthe gadois	40	sa femme
francois prudhomme	14	fils
paul prudhomme	12	fils
pierre prudhomme	8	fils
Marguerite prudhomme	10	fille
Catherine prudhomme	5	fille
et Elisabeth prudhomme	3	fille

familles des habittans	aages	qualitez et mestiers
Gabriel lescel dit leclos	40	habitant
Barbe poisson	32	sa femme
Margueritte leScel	9	fille
Gabriel leSel	6	fils
Et Barbe leSel	3	fille
Jean desrochers	45	habitant
francoise gaudé	30	sa femme
Jean des Rochers	16	fils
Nicolas desrochers	13	fils
paul desrochers	12	fils
francoise desrochers	8	fille
Jacques desrochers	6	fils
Jean desrochers	2	fils
Et Barthelemy lemaistre	30	boullanger domestiq. engagé
Urbain Jetté	39	habitant
Catherine Charles	28	sa femme
Catherine Jetté	5	fille
Marie Jetté	4	fille
Nicolas Jetté	2	fils
Et Jean Jetté	1	fils
Jean Cadieu	32	serrurier habitant
Marie Valade	22	sa femme
Marie Jeanne Cadieu	15 mois	fille
Laurens Archambaut	24	habitant
Catherine marchand	22	sa femme
Et Catherine Archambaut	2	fille

familles des habittants	aages	qualitez et mestiers
Nicolas hubert	55	tailleur dhabits habitant
Marguerite Landreau	40	sa femme
Jacques hubert.	12	fils
Ignace hubert.	9	fils
Eslisabeth hubert	7	fille
Louis hubert.	3	fils
Jean hubert	1	fils
Et Nicolas Ozanne	17	domestique Engagé
Jacques de la porte dit S[t] Georges.	40	habitant
Nicolle duchesne	30	sa femme
Paul delaporte	7	fils
antoine delaporte.	6	fils
georges delaporte.	4	fils
Catherine delaporte.	2	fille
Et Jacques delaporte	3 mois	fils
Michel messier.	24	habitant
Anne lemoine	22	sa femme
Catherine messier	5	fille
Jeanne Messier.	4	fille
Marie Messier.	5 mois	fille
Jacques Messier.	59	oncle dud. michel
Jacques Messier.	17	frere dud. michel
Jullien talien.	23	domestiq. engagé
et Maurice averty	28	aussy engagé
Sebastien audiau dit la fleche	50	habitant
Et Marie lemosnier.	51	sa femme

familles des habittans	aages	qualitez et mestiers
Jean Auger dit lebacon	43	tissier habitant
Louise grisard	32	ans sa femme
Louis auger	15	fils
philipes auger	4	fils
et Jean Auger	2	fils
Estienne Campo	28	maçon habittant
Catherine cordelet	20	sa femme
Estienne Campo	2	fils
Marie campo	6 mois	fille
Jean Chicot	35	habittant
Margueritte Maclin	18	sa femme
et Catherine chicot	2	fille
Jacques picot dit labrie	43	habitant
Marie grandin	55	sa femme
Clémence Jassy	9	filleulle
Et Gilbert Moyneau	30	domestiq. engagé
Eslie Beaujan	40	habitant
Susanne Cognon	39	sa femme
Suzanne baujan	9	fille
Jacques baujan	5	fille
Marguerite baujan	2	fille
Et Jacques Cognon	22	frere de lad. Cognon
françois Roisnet (Royné)	35	habitant
perrine munier	45	sa femme
Catherine Roisnet	12	fille
Marie Roisnet	5	fille
& Jeanne Roisnet	3	fille

familles des habitans	aages	qualitez et mestiers
Ollivier Charbonneau	35	habitant
Marie Garnier	49	sa femme
Anne Charbonneau	9	fille
Joseph Charbonneau	5	fils
Jean Charbonneau	3	fils
Et Elisabeth Charbonneau	18 mois	fille
pierre papin	35	habitant
Anne pelletier	20	sa femme
Marguerite rebour	21	v^{e} de feu pierre reguindeau
Marie angelique reguindeau	5	fille
Augustin Reguindeau	3	fils
Et Marie Suzanne Reguindeau	1	fille
René cuillerié	26	habitant
Et Marie lucaut	16	sa femme
Mathurin Josset (Jousset) dit laloire	40	habitant
Catherine lothier	25	sa f^{e} & ci d^{ant} v^{e} d'adrien Leger
Marie leger	5	fille
Louise leger	3	fille
et Catherine Josset	5m	fille
pierre de luseras	56	habitant
Jeanne Crespeau	50	sa femme v^{e} (guillaume) Regnault
Antoine Regnault	18	fils
pierre Mallet	35	habitant
Marie hardy	32	sa femme
Marie Mallet	2	fille

familles des habitans	aages	qualitez & mestiers
Simonne guilebaut	57	v[e] de jean fezeret
René fezeret	24	fils
Marin Deniau dit de Sully	45	habitant
Louise marie therese dubreuil	30	sa femme
Jacques deniau	6	fils
et Charles deniau	2	fils
Simon galbrun	31	habitant
francoise du Verger	30	sa femme
Jacques simon galbrun	5	fils
et marie galbrun	2	fille
Toussaint henault	38	habitant
Marie lorgueil	28	sa femme
therese henault	11	fille
André henault	8	fils
Jeanne henault	7	fille
pierre henault	5	fils
Marie henault	3	fille
Et Mathurin henault	1	fils
daniel pannier dit laplante	32	charpentier habitant
Marie parlo	22	sa femme
Catherine pannier	5	fille
et Jean pannier	3	fils
Pierre piron s[r] de long	30	habitant
Jeanne lorion	15	sa femme

familles des habitants	aages	qualitez et mestiers
Michel andréy dit St michel	27	habitant
francoise nadreau	21	sa femme
Jullien bloys	27	habitant
Margueritte leclercq	27	sa femme
hugues picard	48	habitant
Anne de liercour	32	sa femme ve blaise juillet
Marie Juillet	13	fille
Charles Juillet	9	fils
Louis Juillet	7	fils
Michel Juillet	4	fils
& anne picard	2	fille
henry perrin	43	habitant
Jeanne Meret (Merrin)	30	sa femme Ve Jean Jarry
Jean Jarry	10	fils
henry Jarry	9	fils
Michel Jarry	4	fils
Marie Jarry	3	fille
& Mathieu perrin	18 mois	fils
Antoine brunet dit bellehumeur	22	habitant
francoise moysanne	21	sa femme
et francois brunet	1	fils
Marguerite Rousée	51	ve de jean gagnier
Louis gagnier	22	fils
Pierre gaignier	20	fils
Nicolas gaignier	14	fils
& Marguerite gaignier	12	fille

familles des habitants	aages	qualitez & mestiers
Jean Gervaise	55	habitant
Anne archambault	45	sa femme
Marguerite Gervaise	11	fille
Cunegonde Gervaise	9	fille
Jeanne Gervaise	6	fille
Jean Gervaise	4	fils
Louis Gervaise	2	fils
Gilles de rennes	45	domestique engagé
& Antoine de serre	22	engagé domestiq.
Mathurin masta	22	Maçon habitant
Antoinette Esloy	22	sa femme
guillaume Chartier	31	tailleur habitant
Marie faucon	22	sa femme
& Charles chartier	2	fils
Pierre chauvin	32	habitant
Marthe autreuil	22	sa femme
Marie Marthe chauvin	4	fille
Jean Chauvin	2	fils
& Barbe therese chauvin	1	fille
Jacques boivin dit panse	40	habitant
Marguerite beloys	22	sa femme
Marc Antoine galiber	30	habitant
Suzanne duverger	24	sa femme
francois galiber	4	fils
& francoise galiber	2	fille

familles des habitants	aages	qualitez & mestiers
Nicolas forget dit despatits	44	habitant
Magdelaine Martin	25	sa femme
Jacques forget	4	fils
Gilbert barbier	40	charpentier hab[ant]
Catherine de lagneau (de Lavau)	45	sa femme
Adrienne barbier	17	fille
Barbe barbier	12	fille
gabriel barbier	9	fils
Nicolas barbier	7	fils
charles barbier	5	fils
et Marie barbier	2	fille
Nicolas Chartran	22	domestique engagé
Pierre pijon	30	habitant
Jeanne odard (Godard)	28	sa f[e] v[e] jean leRoy
Jean le Roy	5	fils
Marie le Roy	2	fils
Estienne pijon	4 mois	fils
& Jean groult	17	cordonnier domestiq. engagé
Jean descarry	46	habitant
Michelle Arthus	37	sa femme
paul descarry	10	fils
Michel descarry	9	fils
Jean descarry	7	fils
Louis descarry	5	fils
& Jeanne descarry	1	fille

familles des habitans	aages	qualitez & Mestiers
Jean baudouin	27	habitant
charlotte chauvin	15	sa femme
Pierre Richomme.	30	habitant
Marthe arnue.	30	sa femme
Barbe Richomme.	7	fille
Jacques Richomme	5	fils
Marie Mag^{ne} Richomme	3	fille
Marie Marthe Richomme	1	fille
& Pierre perusseau	30	domestique engagé
Jean leducq.	42	habitant
Marie sollinier	35	v^{e} Lambert
Jean leducq.	13	fils
Joseph leducq.	7	fils
Marie leducq	5	fille
Suzanne leducq	3	fille
& Jean lambert	11	fils
Adrien laforge	22	domestique engagé
Estienne Bouchard	44	chirurgien habitant
Marguerite Boissel	22	sa femme
zacarie bouchard	5	fils
Paul bouchard	3	fils
& Marie françoise bouchard.	1	fille
Jean Chapiron	30	habitant
Marie chaulet.	28	sa femme
Jacques chapiron.	5	fils
& Marie chapiron	2	fille

familles des habitants	aages	qualitez & mestiers
Jean Cardinaux	35	habitant
Anne Michelle garnier	28	sa femme
Jacques cardinaux	12	fils
Jean cardinaux	7	fils
Gabriel cardinaux	4	fils
Estienne Cardinaux	2	fils
Et Pierre Cardinaux	7 mois	fils
honnoré langlois	34	chapellier habitant
Marie pontonnier	23	sa femme
Marie martin langlois	4	fille
Jeanne langlois	2	fille
& honoré langlois	6 sem^{es}	fils
Jean Millot	35	taillandier habitant
Mathurine thibault	32	sa femme
Catherine Millot	9	fille
Claude millot	5	fils
& Jeanne Millot	15 mois	fille
Louis Loysel	49	habitant
Marguerite charlot	35	sa femme
Jeanne loysel	16	fille
francoise loysel	14	fille
Joseph loysel	12	fils
& Barbe loysel	2	fille

familles des hab^ans	aages	qualitez & Mestiers
Paul Benoist.	40	charpentier habitant
Isabel gabinet.	24	sa femme
Isabelle benoist	7	fille
Laurens Benoist.	5	fils
Estienne Benoist	6	fils
Barbe et Marie benoist.	9 mois	filles jumelles
Jacques millot	34	habitant
Jeanne hebert.	19	sa femme
Magdelaine Millot	14	fille
Et catherine millot	8 mois	fille
francois leBer.	40	habitant
Jeanne testard	24	sa femme
Anne leBer	10	fille
et Jouachim leber	19 mois	fils
Jacques Bauchand.	31	chapellier
Marie dardeyne	30	sa femme
denise Bauchand	4	fille
et Jeanne Bauchand	3	fille
Antoine Baudry	28	habitant
Catherine Biard.	27	sa femme
Guillaume Gendron.	36	Boucher habitant
anne Loyseau	30	sa femme

familles des hab^{ans}	aages	qualitez & mestiers
Urbain tessier dit lavigne.	42	habitant
Marie archambaut.	30	sa femme
paul tessier	15	fils
Laurens tessier.	11	fils
Louise tessier.	9	fille
agnesse tessier	7	fille
Urbain tessier.	4	fils
Jean tessier.	3	fils
& Claude tessier	7 sem^{nes}	fils
Estienne Gentes.	18	domestique engagé
& Jacques Hurtaut.	25	aussy domestique engagé
Mathurin langevin dit lacroix.	33	habitant
Marie Regneault	33	sa femme
Marie Godin.	9	filleulle
& Nicolas pau	20	domestique engagé
Mathurin Thibaudeau	40	habitant
Catherine aurar	37	sa femme
Marie thibaudeau	5	fille
Pierre perras.	50	tonnelier habitant
denise le Maistre	30	sa femme
Pierre perras.	6	fils
Jacques perras	3	fils
Et Marguerite perras	2 mois	fille

familles des habitants	aages	qualitez & mestiers
Jacques Beauvais.	42	habitant
Jeanne sauleday.	34	sa femme
Raphael beauvais.	12	fils
Barbe beauvais.	10	fille
Marguerite Beauvais.	8	fille
Jean Beauvais.	5	fils
Jean Baptiste beauvais.	3	fils
Jacques Beauvais.	13 mois	fils
Et andré Rapin.	24	domestique Engagé
Mathurin lorion	62	habitant
Jeanne Bizette	45	sa femme
Renée Lorion.	9	fille
Et Jean Lorion.	7	fils
Allexis Berranger.	50	habitant
Marie fey	45	sa f^e^ v^e^ de feu aguenier
paul aguenier	5	fils
Ignace ballent.	20	domestique engagé
et antoine Baudet	25	aussy domestique
pierre Lorain dit la Chapelle.	38	habitant
francoise saulnier.	28	sa femme
thiery lorain	9	fils
Jacques lorain	3	fils
et Jean zacarie Lorain	6 mois	fils

familles des hab^ans	aages	qualitez & mestiers
Charles martin	22	matlot habitant
Catherine dupuys	22	sa femme
Jean martin	15 mois	fils
& Catherine martin	2 mois	fille
françois Bailly dit lafleur	39	maçon habitant
Marie fronturon (fonteneau)	30	sa femme
Marie Bailly	4	fille
& Louise françoise bailly	2 mois	fille
Et Martin doca	21	tourneur domestique engagé
Antoine Courtemanche	24	habitant
Eslisabeth agrin	20	sa femme
Jacques Morin	36	habitant
Louise garnier	30	sa femme v^e de pichard
Louise pichard	7	fille
Louis Pichard	5	fils
Jacques Pichard	2	fils
Et Antoine morin	7 mois	fils
fiacre du Charme	38	menuisier, habitant
Marie pacreau	38	sa femme
Louis du Charme	5	fils
et Pierre du Charme	2	fils

familles des habitans	aages	qualitez & mestiers
Estienne Lair	45	habitant
Marie Lorion	22	sa femme
Nicolas Lair	6	fils
Michel lair	3	fils
Et Isaac Lair	1	fils
Nicolas Gaudé.	38	charpentier habitant
Margueritte picard	20	sa femme
Nicolas Gaudé.	6	fils
Marguerite Gaudé	3	fille
Estienne gaudé.	1	fils
Et françois dumats	18	tailleur de pierre domestique engagé
Antoine primo	60	habitant
Martine Messier	59	sa femme
Jean Blouf	23	savetier domestiq. engagé
Et Robert Coutard	22	domestique engagé
Jean deniau	36	s^r de long habitant
hellaine Godin	20	sa femme
René deniau	1	fils
Gilles Lauson.	35	chaudronnier habitant
Marie archambaut	22	sa femme
Michelle Lauson	8	fille
Marguerite lauson	7	fille
françoise lauson	4	fille
Et Marie Lauson.	2	fille

familles des habitans	aages	qualitez & mestiers
honoré d'asny.	38	charpentier hab^{ant} veuf
Jean dasny	6	fils
Et Jacques dasny	4	fils
Marin hurtebise.	33	habitant
Estiennette alton.	25	sa femme
pierre hurtebise	5	fils
Estiennette hurtebise	4	fille
Et Jean hurtebise	6 mois	fils
Louis Guertin.	31	habitant
Eslisabeth Cameus	21	sa femme
Eslisabeth Guertin	5	fille
Marie Guertin	4	fille
Et Catherine Guertin	2	fille
Pierre d'ardeyne	57	habitant veuf
René dardeyne.	27	fils
Et pierre dardeyne	14	fils
Urbain baudreau d^{t} greveline	33	procureur scindicq habitant
Et Marguerite Juillet	17	sa femme
Nicolas millet dit le bauseron.	34	charpentier habitant
Catherine lorion.	30	sa femme
Leonnard simon millet	10	fils
Catherine Millet	8	fille
Nicolas Millet	6	fils
Marie Millet.	4	fille
Et pierre Millet	15 mois	fils

famille des hab^ans^	aages	qualitez & mestiers
Jean Roy	33	habitant
françoise bouet	26	sa femme
Jeanne françoise Roy	5	fille
Jean Roy	4	fils
Et Marie Roy	2	fille
Jean Valliquet	33	habitant
Renée Lopé	23	sa femme
Mathurin Valliquet	6	fils
Marie Valliquet	4	fille
Eslisabeth Valliquet	1	fille
André demay	35	habitant
Marie chefdeville	30	sa femme
Marie demay	10	fille
Nicolas demay	9	fils
André demay	5	fils
Jean baptiste demay	3	fils
Michel demay	1	fils
Et Barbe demay	6 mois	fille
Pierre gadois laisné	72	habitant
Louise Moger	68	sa femme
Jean baptiste gadois	25	fils arquebusier
pierre Villeneufve	25	domestique engagé
Pierre Gadois le jeune	34	habitant
Et Jeanne Bernard (Besnard)	35	sa femme

familles des habitants	aages	qualitez & Mestiers
René filatreau	34	habitant
Jeanne herault	35	sa femme
Jean filatreau	6	fils
Nicole filatreau	4	fille
perrine filatreau	3	fille
Et Jean filatreau	15 jours	fils

Serviteurs domestiques engagez de M^{rs}
Les seigneurs dud. lieu de Montreal

Mathurin Roulier	30	domestique engagé
Jacques thuillier	22	domestiq. engagé
Jean grès	30	domestiq. engagé taillandier
Michel Morel	25	fourier engagé domestique
Jacques leBland	22	domestique Engagé
Marc Butin	20	domestiq. engagé
Jacques desjetté	20	cordonnier engagé domestiq.
pierre Rebourg	22	domestique engagé
Jacques berry	25	boucher domestique engagé
Estienne Benette	30	domestique engagé
Gaspart videlet	20	tailleur domestique engagé
Jean labonté	50	domestique engagé
Jean sorillet	55	domestique engagé
Jean viville	30	domestique engagé
pierre Mathieu	25	domestique engagé
françois Robin	20	domestique engagé

Suite des domestiques	aages	qualitez & mestiers
Abraham cotté	17	cordonnier domestique engagé
Jacques dubois	25	tailleur domestiq. engagé
André bonneteau	30	menuisier aussy engagé
françois lefebvre	30	meunier domestiq. engagé
françois Moreau	18	domestique engagé
Claude jaudouin	27	domestique engagé
pierre meusnier	25	domestique engagé
francois boucher	18	domestique engagé
pierre paupre	25	domestique engagé
pierre Bertin	35	aussy domestique engagé
Jean le Conte	25	domestique engagé
Et Augé de Monchaut	20	domestique engagé

Jacques Musseaux d. la Violette	35	habitant
Marguerite sauviau	23	sa femme
francoise musseaux	7	fille
Marie Musseaux	5	fille
Marguerite Musseaux	3	fille
Et Jacques musseaux	4 mois	fils

Serviteurs engagez des Meres hospitalieres

Mathurin Moytié	24	sellier domestique engagé
Et Charles Camin	26	aussy domestique engagé

familles des habitans	aages	qualitez & mestiers
Serviteurs engagez de Lagrange		
Pierre Doré	45	domestique engagé
Jean vesne	45	domestique engagé
Charles Boyer	35	domestique engagé
Martial sauton	22	domestique engagé
françois bots	22	domestique engagé
Toussaint Baudry	25	domestique engagé
pierre hardy	50	domestique engagé
Jacques Martineau	20	domestique engagé
Nicolas Villeneau	29	domestique engagé
Jean Robert	30	domestique engagé
Jean Roy	20	domestique engagé
Et paul Cheveau	22	domestique aussy engagé
Serviteurs engagez de la Congregation		
Jean ferry	19	domestique engagé
Jean grenet	23	domestique engagé
Et alexis Luet	22	tailleur domestique engagé
damoiselle Eslisabeth Moyen	25	vefve Sr Lambert closse
Jeanne Cecile Closse	6	fille
René Noirrard	22	domestique engagé
et Estienne pinguet	23	aussy engagé
Laurens Glory	28	habitant
Jacqueline lagrange	26	sa femme ve de theodore
Marie theodore	6	fille
Jeanne theodore	3	fille
Et therese Glory	6 mois	fille

Noms des habitants et volontaires non mariez ou Mariez en france	aages	qualitez & mestiers
Charles tholomér.	28	habitant
Thomas mosnier	25	hab[t]
pierre lescuyer	32	hab[t]
Laurens Berry dit grandmaison	26	tanneur
Bertrand d. Arnaut s[r] delong	34	habitant
Christophe Richer.	24	habitant
Estienne de Sainctes.	30	arquebusier
Pierre de vanschy	26	menuisier
Antoine Roquet.	23	menuisier
Jacques Colmier.	27	habitant volontaire
Michel Moreau.	32	marié en france
pierre chicoinne	32	
René Moreau	25	habitant
Jullien adverty.	33	hab[t]
Louis doguet.	40	hab[t]
Mathurin gohier dit la violette.	45	marié en france
pierre tessier.	28	
Claude Bourgeois.	23	marié en france
Louis hamo.	38	
Jean Chapelot.	36	masson Marié a quebec
Guillaume le Clerc.	21	
Jean le Chevalier.	31	cordier habitant
Louis le chevalier.	37	cordonnier habitant
Pierre Rousseau.	33	habitant
Louis Juron dit fontaine.	40	habitant
Jean Gasteau	30	habitant
Et Maurice adverty s[r] de long..	28	

LES TROIS RIVIERES

familles des habitans	aages	qualitez & mestiers
Pierre Boucher escuyer s^r de grosbois . . .	44	gouverneur dud. lieu des trois Rivieres
damoiselle Jeanne Gresnier (Crevier). . .	30	sa femme
pierre Boucher	13	fils
Marie Boucher.	11	fille
Lambert Boucher	10	fils
Ignace Boucher	7	fils
Magdelaine Boucher.	5	fille
Marguerite Boucher	3	fille
Philipes Boucher	3 mois	fils
Thomas frerot dit la Chesnaye.	25	domestique engagé
Nicolas Neoveaux d^t poictou.	25	domestique engagé
pierre Picard.	20	domestique engagé
pierre lefebvre	19	domestique engagé
Jean deforme	15	domestique engagé

Michel leneuf escuyer s^r du hérisson	65	Lieutenant general aud. lieu
Jacques leNeuf escuyer s^r de lapoterie . .	60	frere
Damoiselle Marg^te le Gardeur	58	sa femme
Pierre Millet.	71	domestique
Pierre lolat	23	domestique
Laurens drout	24	marié en france domestique
Vincent Marly	27	domestique
Jean Jacques Bourgeois	17	domestique
Jean bellamy	18	domestique
Estienne Bocart.	25	meusnier domestique

familles des habitants	aages	qualitez & mestiers
Jean baptiste godfroy.	58	habitant
Marie leneuf	54	sa femme
Michel godfroy S[r] de lintot.	29	fils
damoiselle perrine picotté de belestre	21	sa femme
Louis godefroy d. normanville.	27	fils
Joseph godefroy dit de vieux pont	19	fils
Jean amador de godefroy d[t] de tonnan[rt]. . .	17	fils
pierre godefroy de Rocquetaillade	10	fils
Jean baptiste godefroy	8	fils
Marie Renée godefroy	13	fille
Marie françoise Ursule lintot	6 mois	fille dud. s[r] de lintot
Pierre Chaperon	22	domestique
Roger de latouche	19	domestique
Gilles durand	24	domestique
Nicolas freron.	17	domestique
Jean Rat.	23	domestique
Charles desnaut dit la plume	18	domestique

Maurice Poulain s[r] de la fontaine.	46	procur[r] du Roy
Jeanne Jalaux.	42	sa f[e] precedem. v[e] de repentigny
Pierre de Repentigny	14	fils
Michel poulain.	9	fils
Jean baptiste poulain	7	fils
Catherine poulain	6	fille
Marguerite poulain	4	fille
Et Michel Simon.	32	domestique engagé marié en france

familles des hab[ans]	aages	qualitez & mestiers
Pierre le Boulanger dit S[t] Pierre	32	habitant
Jacques d'adinvaut dit polidor	15	domestique engagé
René Besnard S[r] de bourgJoly	38	habitant
Marie sedilot	39	sa femme v[e] de louis fafard
Anne Besnard	4	fille
Joseph besnard	2	fils
Marie besnard	1	fille
Louis fafard	16	fils
Et pierre dupré dit le gascon	20	domestique
Antoine des Rosiers	46	habitant
Anne du herisson	34	sa femme
Michel desrosiers	13	fils
Jean desrosiers	8	fils
anne desrosiers	4	fille
antoinne desrosiers	2	fils
Et Jacques bourdin	22	domestique
Urbain baudry d. lamarche	47	taillandier hab[t]
Magdelaine boucher	32	sa femme
Marie baudry	15	fille
Joseph baudry	12	fils
Guillaume baudry	9	fils
Jeanne baudry	7	fille
Magdelaine baudry	4	fille
Marguerite baudry	1	fille
et Pierre jolly	50	domestique

familles des hab^ans	aages	qualitez & mestiers
Claude sol dit des marets	37	commis p^r Messieurs de la Compagnie des Indes occidentales aux trois Rivieres habitant
Severin Ameau dit s^t severin	46	Greffier aud. lieu
Magdelaine Baudouin	24	sa femme
Louis Ameau	3	fils
Charles Ameau	1	fils
René Baudouin	20	frere en loy
Et Jacques le prince	25	domestique
Estienne seigneuret	46	habitant
Magdelaine Benassis	30	sa femme
Anne dupuys Ve de Jean sauvaget	70	ayeulle de lad. benassier
Marguerite seigneuret	13	fille
Nicolas Barabé	19	domestique
Antoine Licot	25	domestique
Marie boucher	36	veufve de feu estienne de lafond
Jean de lafond	21	fils
Genevieuve de lafond	14	fille
pierre de lafond	10	fils
françoise de lafond	9	fille
Jeanne de lafond	4	fille
Augustin de lafond	2	fils
Charles	19	domestique
Pierre deshayes	19	domestique

famille des habitans	aages	qualitez & mestiers
Claude jutral dit lavallée	36	habitant
Eslisabeth radisson	28	sa femme
Magdelaine Jutral	7	fille
Marie Jutral	6	fille
Claude Justral	1	fils

Jacques aubuchon	43	habitant veuf
René aubuchon	13	fils
Jacques aubuchon	11	fils
Joseph aubuchon	7	fils
françois aubuchon	2	fils
Nicolas aubuchon	1	fils
et Jean herel	17	domestique

Pierre souillas	30	habitant
Jeanne Billondeau	32	sa femme
Jouachim Reguindeau	25	domestique
pierre Millet	55	domestique

Pierre Juin	32	meunier habitant
Jeanne Guichonne	24	sa femme
pierre Suard dit la fresade	35	pensionnaire

Jacques Bertaut	40	habitant
gillette bonne	30	sa femme
Marguerite Bertaut	10	fille
Suzanne Bertaut	8	fille
Eslisabeth Bertaut	7	fille
Jeanne Bertaut	6	fille
Et Nicolas Bertaut	4	fils

familles des habitants	aages	qualitez & Mestiers
Nicolas Petit	34	habitant
Marie ponponnelle	36	sa femme
Louis petit	8	fils
Pierre petit	6	fils
Jeanne petit	5	fille
paul petit	4	fils
Et Nicolas petit	2	fils
Jacques Grassiot	35	habitant
Magdelaine Michelande	36	sa femme
Marie Magdelaine grassiot	4	fille
francoise grassiot	2	fille
Pierre girard	20	domestique
Louis Jean	20	domestique
hellie Grimard	80	habitant
Anne perrin	60	sa femme
Paul grimard	15	fils
hellie Grimard	11	fils
Jacques Loyseau d. grandiniere	40	domestique
Louis tettreau	30	habitant
noelle Landreau	30	sa femme v[e] de Beaudouin
Magdelaine Beaudoin	3	fille
Marie tettreau	2	fille
Jacques Boissonet	21	domestique
Jean monet	19	domestique
Jean de noyon	30	arquebusier habitant
Marie chauvin	16	sa femme
Guillaume de Noyon	20	frere

familles des habitants	aages	qualitez & mestiers
Pierre lepellée dit lahaye	38	habitant
Catherine dodier	28	sa femme Ve Isabel
Jeanne Isabel	14	fille
françoise lepellé	12	fille
Claude lepellé	9	fils
Joseph lepellé.	7	fils
pierre lepellé.	5	fils
Marie lepellé.	15 mois	fille
Jean lepellé.	20	frere
Marthe desmilliers.	21	domestique
Pierre dysy dit monplaisir	29	habitant
Marie drouillard	30	sa femme
Michel dysy	5	fils
Marguerite dysy	3	fille
Charles dysy.	1	fils
Et adrien Bacquerville	17	domestique
Claude vollant dit st Claude.	30	habitant
françoise radison	30	sa femme
Pierre et claude vollants.	11	fils Jumeaux
Marguerite vollant	6	fille
Estienne vollant.	15 mois	fils
Quentin Moral Sr de st quentin	44	habitant
Marie Marguerise (Marguerie)	40	sa femme
Jeanne Moral.	13	fille
Marie Moral.	10	fille
jertrude moral	8	fille
Marthe Moral	5	fille
Robert henry	20	domestique
Nicolas dupuis	24	domestique

familles des habitans	aages	qualitez & mestiers
pierre pinot dit la perle	35	habitant
Anne boyer	30	sa femme
Magdelaine pinot	6	fille
Michel pinot	4	fils
pierre pinot	1	fils
Et Jacques chever	20	domestique
Claude david	45	habitant
Suzanne Noyon	33	sa femme
Michel david	16	fils
Estienne david	10	fils
Claude david	6	fils
Barthelemy david	5	fils
Et therese david	1	fille
Antoine leMaistre dit lamorille	30	habitant
Pierre le Maistre	11	son neveu
françois leMaistre	9	autre neveu
Jean lemaistre	4	neveu
Margueritte LeMaistre	2	niece
Et Nicolas millet dit marandas	32	domestique
Guillaume Pepin	56	habitant
Jeanne Mechin	36	sa femme
Jacques pepin	18	fils
Jean pepin	16	fils
Guillaume Pepin	14	fils
Pierre pepin	12	fils
Estienne pepin	11	fils
Jeanne pepin	9	fille
Magdelaine pepin	8	fille
Eslisabeth pepin	7	fille
marie & marguerite pepin	3	filles jumelles

familles des habitans	aages	qualitez & mestiers
Philipes Estienne	35	habitant
Marie vien	27	sa femme v^e lanqueteau
françois Lanqueteau	12	fils
Charlotte Estienne	9	fille
Jeanne Estienne	8	fille
Marguerite Estienne	4	fille
Charles Estienne	1	fils
Marie dusnot (Denot) ditte de la martiniere	60	mere de lad. vien
Jacques frevereu	25	domestique
Medard thouart (Chouart) d. desgroselliers	36	habitant
Marguerite hayet	34	sa femme v^e de Veron
Guillaume veron	14	fils
Jean baptiste thouart	12	fils
Marie Jeanne thouart	4	fille
Jean bivreau	18	domestique
Jacques brisset	40	habitant
Jeanne fortier	40	sa femme
Jacques brisset	18	fils
Marie brisset	1	fille
Et charles Montillier	22	domestique
Jacques Mesnard d. lafontaine	38	habitant
Catherine forestier	29	sa femme
Marie Mesnard	6	fille
Jean mesnard	4	fils
Louis Mesnard	2	fils
Maurice Mesnard	2 jours	fils
Simon Caillouet	35	domestique
Et Hierosme langlois	64	serrurier domestique

familles des hab[ans]	aages	qualitez & mestiers
Pierre bandonneau(Dandonneau) d[t] lagenesse	38	habitant
françoise Jobin.	34	sa femme
Louis bandonneau.	11	fils
Jeanne Bandonneau	9	fille
Marguerite bandonneau.	6	fille
Marie bandonneau	4	fille
Estienne bandonneau	3	fils
françoise bandonneau	1	fille
Jean langlois dit lapareille	24	domestique
Guillaume barette.	35	habitant
Louise carrier.	23	sa femme
Laurens barette	6 mois	fils
Noel cardin.	21	domestique
Laurens lefebvre	38	habitant marié en france
Jacques le vacher	23	son cousin
Jean le moine.	32	habitant
Marie Magdelaine de savigny	24	sa femme
Jacques le Moine.	3	fils
Marie le Moine	1	fille
Jacques Moron dit sansoucy	25	domestique
françois fortagé	25	domestique
Estienne Gelineau	42	habitant
Jean Gelineau.	20	fils

familles des habitans	aages	qualitez & mestiers
Jean Cusson	30	habitant
Marie foubert	25	sa femme
Marie Cusson	7	fille
Jean Cusson	6	fils
Magdelaine Cusson	4	fille
Jeanne Cusson	3	fille
Eslisabeth Cusson	14 mois	fille
Marie Riviere	55	mere de lad. foubert
Et francois Vannart	24	domestique
Louis Pinard	30	habitant
Marie Magdelaine hertel	20	sa femme
françoise Pinard	2	fille
& Jean barreau dit xaintonge	20	domestique
pierre guillet dit la Jeunesse	40	habitant
Jeanne Saint pere	37	sa femme
Mathurin guillet	16	fils
Jeanne Guillet	12	fille
Anne guillet	11	fille
Catherine guillet	10	fille
Louis Guillet	8	fils
Marie Guillet	6	fille
Marguerite Guillet	5	fille
Pierre Guillet	3	fils
Joseph guillet	2	fils
Geneviefve guillet	3 mois	fille
& Nicolas chacheu	19	domestique

familles des habita[s]	aages	qualitez & mestiers
Claude houssard	50	habitant
Magdelaine Cousteau	60	sa femme
francois	23	domestique
Nicolas Rivard d. laVigne	42	habitant
Catherine saint pere.	30	sa femme
Nicolas Rivard.	12	fils
Jeanne Rivard	9	fille
Jullien Rivard	7	fils
françois Rivard	5	fils
Pierre Rivard.	4	fils
Marie Magdelaine Rivard	3	fille
Michel Rivard	3 mois	fils
Et Jacques	25	domestique
Guillaume de la Rue.	30	habitant
Marie Pepin	17	sa femme
helie bourbaut	45	habitant
Jeanne sauvaget.	50	sa femme
Pierre Bourbaut.	17	frere
Et Jacques Lheureux	18	domestique
Nicolas crevier.	25	habitant
Louise le loutre	18	sa femme
Marie Barbe crevier	3 mois	fille
Et Jacques Jullien.	23	domestique

familles des habitants	aages	qualitez & mestiers
francois bigot dit lamothe	45	habitant
Marguerite drapeau	50	sa femme
francois bigot	22	fils
Et antoine lespinay	20	domestique
Michel lemey	36	habitant
Marie dutost	26	sa femme
Charles lemey	6	fils
Joseph lemey	5	fils
Marie lemey	4	fille
Ignace lemey	1	fils
Jacques dutost	23	frere de lad. dutost
Et pierre	20	domestique
Michel pelletier dit laprade	35	habitant
Jacqueline Chamboy	38	sa femme
henry durby	20	domestique
Et françois frigon	18	domestique
Jacques le Marchant	30	habitant
françoise capelle	40	sa f^e^ v^e^ en secondes nopces
Jacques turcos	13	fils du premier lit
Marie lucas	11	fille du second,
françois lucas	8	fils du second,
Marie Magdelaine lemarchant	4	fille
françoise le marchand	2	fille
Marguerite le marchand	2 mois	fille
Jean langlois	30	domestique

familles des hab[ans]	aages	qualitez & mestiers
Pierre trottier	22	habitant
Suzanne Migaude	18	sa femme
Benjamin trottier	5 mois	fils

Jullien trottier	30	habitant
Marie sedillot	20	sa femme
Eslisabeth trottier	2	fille
Jean baptiste trottier	20	frere dud. trottier
Et antoine lescuyer	18	domestique

Mathurin Baillargeon	40	habitant
Marie Mestayer	30	sa femme
Anne Baillargeon	16	fille
Catherine baillargeon	13	fille
Jeanne Baillargeon	12	fille
Pierre Baillargeon	8	fils
Jean baillargeon	7	fils
Nicolas Baillargeon	4	fils
Marie baillargeon	3	fille
Et Ygnace Baillargeon	2	fils

Michel Rochereau	30	habitant
Marie Bigot	17	sa femme
francois Rochereau	16 mois	fils

familles des hab^{ans}	aages	qualitez & mestiers
Claude herlin (Herbin).	40	menuisier
Marie heude.	39	sa femme
Et Antoine Leduc	17	domestique
Charles Vaudry	30	habitant
Jeanne Renaud	25	sa femme
Pierre Vaudry	3	fils
Et Marie Vaudry.	1	fille
françois fafard.	36	habitant
Marie Richard	30	sa femme
Jean fafard	9	fils
françois fafard	6	fils
Joseph fafard	4	fils
Jeanne fafard	16 mois	fille
& Claude Sauvageau.	20	domestique
françois Choret (Chorel) d^{t} St Romain	25	habitant
Anne aubuchon	15	sa femme
Anne choret	13 mois	fille
Charles Bonnain	28	habitant
Marie Meusnier.	26	sa femme

familles des habita[s]	aages	qualitez & mestiers
Gabriel benoist.	30	habitant
Marie Gaudry	25	sa femme
René houray.	36	habitant
denise d'amancé.	25	sa femme
Mathurin Gouin	28	tonnellier habitant
Magdelaine Vien	15	sa femme
Alexandre Raoul	30	charpentier habitant
& Marie desroziers	15	sa femme
Laurens Gouin.	26	habitant
Marie therese paulinier.	24	sa femme
Pierre artaut sieur de latour.	36	habitant
Louise sauvagesse	45	sa femme
Jean artaut.	1	fils
Jean.	20	domestique
Jacques aubert.	27	habitant
Estiennette meusnier	30	sa femme
Pierre niquet	24	habitant
françoise lemoyne	22	sa femme

familles des habitants	aages	qualitez & mestiers
Domestiques des R^ds P. Jésuites audit lieu		
René Blanchet	28	meusnier
Claude Caron.	24	domestique
Damien quatresols.	20	domestique
Jean Basset.	18	domestique
pierre Caillounet	24	domestique
Et Jean barillet	18	domestique
Jeanne esnard.	50	v^e christophe crevier
Jean baptiste crevier.	18	fils
La sœur Marie raisin	23	Maistresse descolles aux filles des trois Rivieres
Pierre lefebvre	50	habitant
Jeanne Aunois	45	sa femme
Jacques lefebvre.	19	fils
Michel lefebvre	12	fils
Ignace lefebvre.	10	fils
Ange lefebvre.	7	fils
pierre lefebvre	5	fils
Noel Charpentier.	19	
Jean leduc.	19	
Et Jean Vinconneau	36	domestique

familles des habitants	aages	qualitez & mestiers
françois hertel	24	habitant
Marguerite Joseph tavenet	20	sa femme
zacarie françois hertel.	8 mois	fils

Estienne Pezart	42	s[r] de latouche
damoiselle Magdelaine mullois	28	sa femme
Jacques pezart	8 jours	fils
dam[le] marie Mullois.	19	niepce
pierre Charbonnier	20	domestique
Jacques chevallier	23	domestique
Martin chevallier	28	domestique
Jean tousseau.	22	domestique
Pierre dubois dit Picard.	20	domestique
Jacques dubois.	16	domestique
Et françois Pillet.	37	domestique

Noms des habitants vollon^res^ non mariez ou mariez en france	aages	qualitez & mestiers
Claude Veron dit la Renommée	33	
Laurens Philipes dit la fontaine	28	
Antoine daunay	25	
Denis veriguonneau	25	
Lucas Roseau	22	
Barthelemy bertaut	43	arquebusier marié en france
Guillaume fagot	31	
Jean Bousquet	30	arquebusier
Jacques Louis dit bergerac	30	arquebusier
Joseph huit (huet) dit dulude	21	
Jean Vinette	20	
Pierre arrivé	20	
Charles prevost	18	tailleur
françois breton	27	
Jean tripier	34	
Jean Goupil	35	marié en france femme et enfans
Michel hebert dit la verdure	30	
Jacques de latouche Es^r^ s^r^ du lieu	28	procureur fiscal au Cap de la Mag^ne^

familles des habitants Noms des vollontaires non mariez ou Mariez en france	aages	qualitez & mestiers
Jacques Drouet	50	
Pierre leMoyne	32	
Jean brosseau dit laverdure	26	tailleur d'habits
Michel durant dit larose	23	
Michel feuilliay	36	
Jean Boullard	30	marié en france
Nicolas lemoyne	25	
Jacques fouillard	35	marié en france
Urbain Beranger	30	marié en france
Louis fauché dit la forest	30	
Gilles masson	30	
francois duclos	30	
Pierre Retour	26	
françois Michelot	40	
Louis lefebvre dit la groyaye	38	marié en france
Jean baillou	20	
Pierre Prou	40	
Jean Massé	30	
Pierre Constant	26	

1666

Estat abregé du Contenu au Rolle des familles de La Coline (Colonie) de la Nouvelle France.

Quebec

Cinq cens cinquante cinq testes cy. 555

Enregistré

Beaupré

Six cens septente huict. 678

Beauport

Cent soix^{te} et douze 172

Isle d'Orleans

Quatre cens soixante et onze cy. 471

St Jean St Francois
et St Michel

Cent cinq^{te} six. 156

Sillery

Deux cens dix sept 217

Nostre Dame des Anges et Riviere St Charles.

Cent dix huict 118

Coste de Lauson

Six 6

Montreal

Cinq cens quatre vingt quatre cy. 584

Trois Rivieres.

Quatre cens soix^te^ un. 461

Total . . . . 3,418.

Estat du nombre des hommes capables de porter Les armes depuis 16 ans jusques à 50... 1,344.

Il y a sans doute quelques omissions dans le Rolle des familles qui seront reformées durant L'hyver de la p^nte^ année 1666.

Talon

MONSEIGNEUR BERNARD-CLAUDE PANET

Nous terminons dans le présent volume l'inventaire de la correspondance de Mgr Panet (1831-1832). Malgré son âge avancé, Mgr Panet conserva l'administration du diocèse jusqu'au moment où, sentant ses forces diminuer de jour en jour, il jugea nécessaire d'en laisser le soin à son coadjuteur. D'ailleurs les ennuis ne lui manquèrent pas pendant ces dernières années de son épiscopat.

La question de l'aliénation des biens des Sulpiciens restait en suspens, malgré le succès apparent de la mission de MM. Maguire et Tabeau à Rome. Le préfet de la congrégation de la Propagande avait bien averti le supérieur des Sulpiciens, à Montréal, au mois de mars 1830, de suspendre toute négociation avec le gouvernement britannique, mais l'agent des prêtres de Saint-Sulpice à Rome, l'abbé Jean-Baptiste Thavenet, était parvenu à remettre la question devant la Congrégation. On proposa un nouveau mode d'arrangement, sur cette base que le séminaire de Montréal, au lieu de recevoir pour la cession de ses droits seigneuriaux une rente annuelle, recevrait une compensation en biens mobiliers. Le gouvernement britannique, cependant, estima qu'il était convenable de consulter l'archevêque de Québec avant d'agir et lord Aylmer, à la demande de lord Goderich, pria Mgr Panet de lui donner son opinion sur ce nouveau projet. Celui-ci répondit qu'il ne pouvait y consentir. " Intéressé, " disait-il, " comme je le suis à la conservation des biens ecclésiastiques de mon diocèse, je croirais manquer aux devoirs de ma charge et à ce que je dois à mon pays, si je ne faisais mes efforts pour les conserver à ceux que je ne puis m'empêcher de regarder comme leurs legitimes possesseurs. "

Mgr Panet se montra aussi ferme dans la question de l'admission des notables dans les assemblées de fabrique. Voyant qu'on s'obstinait à présenter à la Chambre d'assemblée un projet de loi qui lui déplaisait souverainement, il fit déposer devant les membres de la Chambre une requête, signée de tous les prêtres du diocèse, où l'on déclarait s'opposer au projet de loi en question. Malgré la déclaration unanime du clergé, le projet fut présenté en Chambre et adopté à une faible majorité. Les membres du Conseil législatif refusèrent de le discuter et le renvoyèrent à une époque ultérieure.

Mgr Panet avait offert sa démission au saint-siège comme archevêque de Québec, à l'automne de 1831. Il l'offrait de nouveau au mois de janvier 1832 et demandait que l'on consentît à ce que

Mgr Signay, son coadjuteur, fût immédiatement reconnu comme son successeur légitime. Il exposait, en même temps, qu'il fallait donner un coadjuteur à Mgr Lartigue et proposait, comme digne de cette charge, M. Antoine Tabeau, vicaire général, à Montréal.

Le cardinal Pedicini, préfet de la Propagande, répondit que le saint-siège, sachant l'estime que le clergé et le peuple du Canada avaient pour Mgr Panet, désirait le voir continuer l'exercice du gouvernement du diocèse. On lui permettait, cependant, de déléguer une partie de son autorité à son coadjuteur qui serait administrateur du diocèse, Mgr Panet conservant son titre d'archevêque de Québec.

Mgr Panet contristé répondit au cardinal Pedicini que l'on devrait prendre en considération son âge avancé et les services qu'il avait rendus à l'Eglise, et ne pas lui refuser ce qu'il demandait de nouveau avec insistance.

Sentant ses forces décliner rapidement, il crut qu'il ne pourrait attendre une nouvelle décision de Rome. Le 8 octobre, il manifestait à lord Aylmer son intention de confier l'administration du diocèse à son coadjuteur et priait le gouverneur de recommander Mgr Signay, comme son successeur au siège de Québec. " J'ai la satisfaction, " disait-il, " de pouvoir me rendre le témoignage que dans toute ma carrière, je me suis constamment efforcé de resserrer les liens qui doivent unir les catholiques de cette province au gouvernement sous lequel ils ont le bonheur de vivre. "

Lord Aylmer répondit à Mgr Panet qu'il apprenait avec chagrin la décision qu'il avait prise. " Que votre seigneurie, " ajoutait-il, " soit persuadée qu'elle porte avec elle dans sa retraite les sentiments de ma vénération et de mon estime. "

Le 13 octobre, Mgr Panet nommait Mgr Signay administrateur du diocèse et faisait connaître sa décision dans un mandement adressé à ses ouailles.

Retiré à l'Hôtel-Dieu, les bons soins dont on l'entoura semblèrent le ranimer un peu ; mais bientôt la maladie reprit le dessus et le 13 février 1833, il expirait, à l'âge de quatre-vingts ans.

La démission de Mgr Panet avait été acceptée à Rome le 22 février, mais il reposait déjà depuis trois mois dans le tombeau, lorsque la dépêche annonçant le consentement du saint-siège parvint à Québec.

IVANHOE CARON, ptre.

INVENTAIRE DE LA CORRESPONDANCE DE MGR BERNARD-CLAUDE PANET, ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

(*Suite et fin*)

1831

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 3 janvier 1831). C'est son dessein de demander dans le cours de l'année qui commence, la démission de M. Pierre-Jacques de Lamothe, curé de Sainte-Scholastique, et de M. (Joseph-Jérôme) Raizenne, curé de Saint-Roch-de-l'Achigan. Il ne forcera aucun de ses prêtres à aller à la Rivière-Rouge, pas plus M. Belcourt que les autres. Il lui offre ses souhaits de bonne année. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 324.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la prêtrise de M. Zéphirin Levêque (dans la cathédrale de Québec le 6 janvier 1831) (Québec, 6 janvier 1831). (*Registre K*, f. 161 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Marcoux, curé à Maskinongé (Québec, 7 janvier 1831). Il a retiré à M. (Louis) Naud ses pouvoirs comme vicaire. Celui-ci, d'après le rapport de M. Cadieux, s'est conduit, soit envers le curé de Maskinongé, soit envers les paroissiens, d'une manière fort impudente. Il ne peut dans le moment lui envoyer un vicaire pour remplacer M. Naud. Il le prie de prêcher plus souvent. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 328.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Onésime) Leprohon, directeur du séminaire de Nicolet (Québec le 7 janvier 1831). Il accorde au séminaire de Saint-Raphaël à Nicolet la permission de faire la neuvaine en l'honneur de saint François-Xavier ; on la commencera le premier samedi du carême. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 329).

Mgr B.-C. Panet à M. (Marc) Chauvin, curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 7 janvier 1831). Comme l'église des Grondines doit être construite au moyen de contributions volontaires, M. Chauvin ne s'occupera pas trop des réclamations des opposants ne résidant pas dans les limites de la paroisse. M. Chauvin a bien fait de ne pas accepter la charge de syndic des écoles, s'il prévoyait qu'il serait exposé à bien des contradictions. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 330.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Joseph) Ducharme, curé à Sainte-Thérèse-de-Blainville (Québec, 11 janvier 1831). La paroisse de Sainte-Thérèse continuera à jouir, comme par le passé, de l'indulgence attachée à la neuvaine de saint François-Xavier. " Comme c'est l'affaire de Mgr de Telmesse de régler les changements à faire dans son district, c'est à lui que vous auriez dû faire vos demandes au sujet du futur curé de Sainte-Rose." Il comprend le désir de M. Ducharme d'avoir un voisin régulier et capable de donner l'exemple des vertus ecclésiastiques. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 330.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 11 janvier 1831). Il ne sait quoi répondre à la requête des habitants de Saint-Hilaire concernant la nomination comme marguillier d'un nommé Jean-Marie Tétreau, qui refuse d'accepter cette charge, parce qu'il habite les Étangs et ne se croit pas paroissien de Saint-Hilaire. Il pense que le meilleur parti à prendre est de leur conseiller d'élire un autre marguillier. Ces mêmes habitants demandent de nouveau qu'on leur donne la messe tous les quinze jours et que les mariages et les baptêmes se fassent dans leur paroisse. N'y aurait-il pas moyen de les contenter en leur donnant plutôt un curé? M. Ricard, vicaire à Berthier, serait-il qualifié pour être curé de cette paroisse? (*Registre des lettres*, v. 14, p. 331.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Félix) Gatien, curé au Cap-Santé (Québec, 13 janvier 1831). D'après le dictionnaire de Pratique et de Droit, le curé est exempt de porter son grain au moulin banal du seigneur pour le faire moudre. Cependant, il est plus prudent pour le curé de ne pas user de ce droit. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 332).

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Joseph) Primeau, curé à Saint-François-Rivière-du-Sud (Québec, 13 janvier 1831). Les raisons que lui donne M. Cécile, curé de Saint-Pierre, paraissent favorables à sa cause. Cependant, il ne veut rien décider pour le moment. Il examinera la chose lors de sa prochaine visite. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 332.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Étienne) Cécile, curé à Saint-Pierre-Rivière-du-Sud (Québec, 13 janvier 1831). Les raisons apportées par M. Cécile paraissent bonnes. Mgr Panet examinera l'affaire par lui-même lors de la prochaine visite. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 332.)

Requête des habitants de Saint-Simon, seigneurie de Nicolas Rioux, demandant la permission de construire un presbytère-chapelle. Liste des nom des signataires. Certificat de Louis Bélanger et de Joseph Ouellet, témoins (Saint-Simon, 20 novembre 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Béland, curé de L'Ile-Verte, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 22 février 1830). Procès-verbal de M. Béland où il dit avoir indiqué le site d'un presbytère-chapelle sur une terre donnée par M. Faucher, curé des Trois-Pistoles (Saint-Simon, 29 septembre 1830). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 13 janvier 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 90 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Viau, vicaire général, curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 24 janvier 1831). " Si l'on s'en tient au bill de 1824, il est clair que l'école de votre paroisse ne doit être réglée et régie que par le curé et les marguilliers." Cependant, vu que le seigneur, le premier magistrat et le capitaine de milice ont contribué largement, dans le temps, à l'achat de la maison qui sert d'école, il serait peut-être convenable de les admettre aux délibérations. M. Perrault a été enterré dans l'église, sans que l'on ait payé les droits d'entrée, parce qu'il avait permis de prendre le bois requis pour la construction sur ses terres non concédées. On a eu les mêmes égards envers M. Casgrain, parce que, lui aussi, avait été très généreux envers l'Église. Il est heureux d'apprendre que M. Viau est satisfait de son nouveau vicaire, M. Joseph Couture. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 333.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Ferdinand) Belleau, curé de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, à Saint-André-de-Kamouraska (Québec, 24 janvier 1831). Il est émerveillé du zèle des paroissiens de Saint-Patrice pour la construction de leur presbytère ; il espère qu'ils ne s'obstineront pas à s'y réserver une pièce, tandis que le vieux peut très bien faire leur affaire. C'est décidé que M. Belleau remplacera M. Philippe Angers, dans la visite des Postes du Nord. Sa paroisse sera desservie par le curé voisin. Mgr Panet le félicite du zèle qu'il montre en donnant l'office les dimanches et fêtes à ses paroissiens. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 334.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 25 janvier 1831). Il est bien embarrassé pour pourvoir à la desserte des paroisses qui vont devenir vacantes dans son district. Les paroissiens de Saint-Hilaire n'ont pas pris les formalités légales pour la construction de leur bâtisse. Mgr de Telmesse demandera à M. (Jean-Baptiste) Bélanger de procurer une desserte plus régulière aux habitants de Saint-Hilaire. Ils refuseront de payer les dîmes si l'on ne se montre pas plus généreux envers eux. Mgr Panet goûte fort le projet de Mgr de Telmesse d'envoyer un mémoire au ministre des colonies pour obtenir l'érection du district de Montréal en évêché. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 335.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Georges-Stanislas) Derome, curé de Saint-Pascal-de-Kamouraska (Québec, 26 janvier 1831). Il lui envoie un acte explicatif de son décret d'érection de la paroisse de Saint-Pascal, en date du 8 juin 1827. M. Derome le lira en chaire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 336.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jacques) Varin, curé à Saint-Louis-de-Kamouraska (Québec, 26 janvier 1831). Lorsqu'il rendit son décret d'érection de la paroisse de Saint-Pascal, en date du 8 juin 1827, il n'y eut pas d'opposition. Il était entendu que les 3e, 4e, 5e rangs appartiendraient à Saint-Pascal ; les autres rangs, à Saint-Louis. Il lui envoie un acte explicatif de son décret d'érection qui mettra fin à toutes les tracasseries. Il aimerait mieux voir les paroissiens de Saint-Pascal construire une église neuve, plutôt que d'essayer de réparer l'ancienne. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 335.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Alexis) Lefrançois, curé à Saint-Augustin (Québec, 27 janvier 1831). Les habitants du lac Beauport et ceux de Valcartier ont souscrit chacun quinze louis pour le soutien du missionnaire qui ira les desservir. Il faut que les habitants de Fossambault souscrivent au moins vingt louis, car ils sont plus nombreux. M. Lefrançois leur proposera la chose et aussitôt que cette somme sera souscrite, Mgr Panet leur enverra le missionnaire qu'il leur destine. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 336.)

Mgr B.-C. Panet à M. John Cannon, écuyer, président d'un comité des catholiques irlandais, chargé d'aviser aux moyens de bâtir une église à leur usage à Québec (Québec, 29 janvier 1831). Il a lu avec attention les résolutions passées dans une assemblée des catholiques irlandais de Québec tenue le 16 janvier. Il est disposé à favoriser de tout son pouvoir l'établissement à Québec d'une église pour le service des Irlandais catholiques. M. Cannon fera connaître aux intéressés les résolutions passées par les marguilliers de Québec, en date du 23 janvier, et leur dira que, dans le cas où le projet d'aliéner le terrain de la basse ville à Québec ne se réaliserait pas, Mgr Panet verra alors à prendre toute autre mesure efficace pour seconder leur louable désir. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 337.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Antoine) Montminy, curé à Saint-François-de-la-Nouvelle-Beauce (Québec, 29 janvier 1831). M. Montminy pourra dire sur semaine la messe basse dans la sacristie. Si les habitants de Saint-François se sont engagés à donner la dîme de patates, M. Montminy peut la réclamer. Puisque les gens de Saint-Georges ont bâti une chapelle, il ira leur dire quelquefois la messe dans la semaine. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 338.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Alexis) Lefrançois, curé à Saint-Augustin (Québec, 31 janvier 1831). Les catholiques de langue française de Sainte-Catherine-de-Fossambault seront desservis par le curé de Saint-Augustin, jusqu'à ce qu'il y ait un curé résidant à Sainte-Catherine. Il suffira donc de réunir les Irlandais à propos de la souscription dont il a été question dans sa lettre du 27 janvier 1831. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 338.)

M. Théodore de Laporte à Mgr B.-C. Panet, à Québec (Londres, 31 janvier 1831). Il a reçu sa lettre du 8 octobre 1830, ainsi que le gros paquet pour Mgr Gradwell. Il a donné à celui-ci £30 pour être remis au docteur Wiseman, à Rome. " M. O'Connell, grand partisan du libéralisme, révolutionnaire, admirateur et prôneur des révoltes de la France, de la Belgique, de la Pologne, etc., etc., s'est fait ici une mauvaise partie. Ses provocations au désordre, au renversement du gouvernement en Irlande, lui ont valu un *warrant* d'arrestation ; il va passer aux assises. Il paraît qu'on a trouvé de quoi le faire juger pour crime de haute trahison." État malheureux de l'Europe : " tout est perdu si Dieu n'y met la main." (Cartable : *Angleterre*, III-15.)

Le cardinal Cappellari à Mgr B.-C. Panet (Rome, 2 février 1831). Il le prie de lui envoyer une relation de l'état de la religion dans son diocèse, y compris les deux districts administrés par l'évêque de Telmesse et Mgr Norbert Provencher. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV-70.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Georges) Belcourt, curé à Sainte-Martine-de-Beauharnois (Québec, 4 février 1831). C'est entendu que M. Belcourt ira à la Rivière-Rouge. Les objections qu'il apporte ne sont pas assez fortes pour l'empêcher de répondre à la voix de son évêque, qui le prie d'accepter cette mission. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 339.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Marie) Paquet, missionnaire à Richibouctou (Québec, 4 février 1831). Il lui permet de venir à Québec au printemps. M. Paquet laissera à Mgr de Rose le soin de régler la difficulté qui existe parmi les fidèles de Ragiboucouech. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 339.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jacques) Lebourdais, curé à la Rivière-du-Loup (Québec, 4 février 1831). Comme M. (François-Xavier) Rivard (Loranger), curé de Champlain, est malade, il prie M. Lebourdais de lui envoyer son vicaire, M. (Joseph-David) Déziel pour l'aider. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 340.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Rivard (Loranger), curé à Champlain (Québec, 4 février 1831). Comme il a appris qu'il était malade, incapable de remplir les fonctions de son ministère, il a prié M. Lebourdais d'envoyer son vicaire, M. Déziel, pour l'aider. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 340.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Brunet, curé à Saint-Martin, île de Jésus (Québec, 4 février 1831). Il le charge d'aller fixer le site et les dimensions d'un nouveau presbytère à Sainte-Rose. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 341.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 4 février 1831). Comme M. (Alexis) Mailloux ne peut aller à la Rivière-Rouge, M. (Jacques) Belcourt le remplacera. Il a averti ce dernier de faire ses préparatifs pour un prochain départ. Il ne pourra envoyer un successeur à M. Belcourt avant l'ouverture de la navigation. MM. Rivard, curé de Champlain, et Boissonnault, curé de Saint-Jean-Port-Joli, sont malades ; il envoie M. Déziel, vicaire à la Rivière-du-Loup, chez le premier, et M. Couture, vicaire à la Rivière-Ouelle, chez le second. Il lui semble que la majorité des membres de la Chambre d'assemblée incline à admettre " les notables, ou plutôt les propriétaires, aux élections des marguilliers." Il va répondre à M. Quiblier qu'il admettra M. (Felix James) Larkin dans son diocèse, mais pas pour être employé au séminaire de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 341.)

Mgr B.-C. Panet. Permission d'ériger le chemin de la croix dans l'église de Saint-Michel-de-Percé (Québec, 5 février 1831). (*Registre K*, f. 161 r.)

Requête de plusieurs personnes de Charlesbourg demandant l'établissement de la confrérie du Saint-Scapulaire dans l'église paroissiale (Charlesbourg, 4 février 1831). Mgr B.-C. Panet. Acte de l'érection de la confrérie du Saint-Scapulaire dans l'église de Charlesbourg (Québec, 7 février 1831). (*Registre K*, f. 161 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Ferdinand) Gauvreau, missionnaire à Memramcook (Québec, 8 février 1831). La construction d'un nouveau presbytère à Memramcook est urgente. Mgr Panet espère que les gens de la mission de M. Gauvreau le feront volontiers. Il vaut mieux que les gens de Petitcoudiac ne construisent pas une chapelle trop grande et qu'ils contribuent à la construction du presbytère de Memramcook. Il donnera l'office une fois par mois aux fidèles de Petitcoudiac. Puisque Mgr Fraser donne juridiction à M. Gauvreau dans toute la Nouvelle-Écosse, en le renvoyant tout de même à Mgr Panet pour recevoir les pouvoirs nécessaires, celui-ci, en qualité de grand vicaire de Mgr Fraser, accorde à M. Gauvreau les mêmes pouvoirs qu'il a reçus pour la mission de Memramcook. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 342.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 11 février 1831). Il est surpris d'apprendre que M. (Pierre) Grenier préfère rester à Châteauguay. Après avoir consulté M. l'orateur de la Chambre d'assemblée et M. Denis-(Benjamin) Viger, il croit qu'il vaut mieux ne pas s'adresser aux citoyens de Montréal au sujet de la pétition pour l'érection du district de Montréal en évêché, mais plutôt faire comme la première fois, c'est-à-dire présenter à Sa Majesté une requête signée par lui-même et par le coadjuteur. Mgr Lartigue rédigera un mémoire pour appuyer la requête. Des difficultés insurmontables se sont élevées au sujet du départ de M. (Alexis) Mailloux. De fait il n'était pas facile de le remplacer dans une grande paroisse comme Saint-Roch : c'est fâcheux qu'il en soit ainsi, car Mgr Provencher rencontre bien des difficultés pour se trouver un compagnon. Mgr le coadjuteur a vu quelques membres de l'Assemblée au sujet de l'admission des notables dans les réunions de fabrique. Il est très probable que cette affaire ne sera pas décidée pendant la présente session. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 343.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Béland, curé à L'Ile-Verte (Québec, 15 février 1831). Il le charge d'aller à Saint-Simon pour présider l'enquête au

sujet de l'église que les fidèles de cette paroisse se proposent de construire, à la place d'un presbytère-chapelle. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 345.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Grenier, curé à Châteauguay (Québec, 15 février 1831). Comme M. Grenier a manifesté le désir de revenir dans le district de Québec, Mgr Panet croit lui faire plaisir en lui offrant la desserte de la paroisse de la Pointe-Levis. Depuis que l'on a commencé la construction d'une nouvelle église en cet endroit, M. Masse, le curé actuel, est en butte à bien des difficultés et il vaut mieux qu'il parte. Mgr Panet croit que M. Grenier est tout désigné pour ce poste et espère qu'il se rendra aux désirs de son évêque. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 345.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton (Québec, 15 février 1831). Un sauvage de Ristigouche est venu le voir et lui a exposé que les fidèles de cette mission aimeraient bien à avoir un missionnaire résidant parmi eux. C'est l'intention de Mgr Panet de donner, dans le courant de l'été, un assistant à M. Malo, afin que ce dernier puisse aller plus souvent à Ristigouche. Mgr Panet attend M. Malo à Québec dès le printemps, afin d'avoir des détails plus étendus sur sa mission. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 346.)

Lieutenant-colonel Glegg, secrétaire, à l'évêque catholique de Québec (Château-Saint-Louis, 16 février 1831). Il lui transmet, d'après les ordres de Son Excellence, une pétition des habitants de la paroisse de Saint-Mathias, relativement à l'érection civile de leur paroisse. Son Excellence désire avoir l'opinion de Mgr Panet à ce sujet. (Cartable : *Gouvernement* II-47.)

M. Aaron Palmer à Mgr B.-C. Panet (New-York, 17 février 1831). Il désire avoir des renseignements sur le compte d'un abbé Anthony O'Hannon qui, paraît-il, a exercé le ministère dans le diocèse de Québec et pendant quelques années dans les diocèses de New-York, Philadelphie et Charleston. Il est maintenant dans l'île de Trinidad où, de concert avec son cousin l'abbé Hogan, " of so notorious occurrence," il mène une vie fort irrégulière. Inclus : certificat de Rev. John Power, vicaire général de New-York, où celui-ci témoigne de la mauvaise conduite de l'abbé O'Hannon. (Cartable : *Etats-Unis*, IV-37.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Thomas) Maguire, directeur du collège de Saint-Hyacinthe (Québec, 18 février 1831). Il le charge d'aller à Saint-Damase pour examiner quelles sont les réparations qu'il faut faire au presbytère de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 346.)

Mgr B.-C. Panet au lieutenant-colonel Glegg, secrétaire civil, au Château Saint-Louis, à Québec (Québec, 18 février 1831). Il a reçu sa lettre du 16 du courant. Quant il s'est agi d'ériger Saint-Mathias, un groupe de gens de cette paroisse ont demandé d'être rattachés à la paroisse de Saint-Athanase. Son délégué M. Deguise, curé de Varennes, crut que leur demande ne devait pas être écoutée : c'est pourquoi Mgr Panet décida de les laisser à la paroisse de Saint-Mathias. " Il paraît que les pétitionnaires n'ont été portés à faire toutes ces demandes que par l'intérêt d'un particulier de l'endroit qui aurait beaucoup à gagner si le changement projeté venait à s'effectuer." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 347.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Kelly, curé de Sorel (Québec, 18 février 1831). Il lui semble que les seigneuries Deguise et Bourgmarie-Est forment un territoire trop étendu pour une seule paroisse. M. Kelly ira sur les lieux et verra s'il ne serait pas à propos de réserver une partie de Deguise pour

former par la suite une paroisse avec Pierreville. Il tracera sur un plan la ligne qui séparera la partie de Deguise qui appartiendra à Saint-David, de celle qui sera réservée pour une future paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 348.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Hubert-Joseph) Tétreau, curé à Saint-Clément-de-Beauharnois (Québec, 21 février 1931). Vu que M. Belcourt quitte Sainte-Martine pour la Rivière-Rouge, il charge M. Tétreau de la desserte de cette paroisse, en attendant qu'un curé résidant y soit nommé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 348.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 22 février 1831). Il a appris avec plaisir que Mgr Provencher avait enfin décidé M. Belcourt à l'accompagner à la Rivière-Rouge. Il est fâché de la triste expérience que les messieurs du séminaire de Montréal ont faite de leur nouveau sujet, le dernier Larkin, qu'ils ont accepté par considération pour son frère. Il a répondu à lord Aylmer au sujet des gens de Saint-Mathias qui demandent d'être réunis à Saint-Athanase : il lui a dit que c'était une affaire de cabale. Les Irlandais de Québec s'agitent pour avoir une église. Les marguilliers de la paroisse attendent ce que la Chambre d'assemblée décidera au sujet de l'église de la basse ville que l'on se propose de démolir pour agrandir le marché, avant de leur donner une réponse. Le comité chargé d'examiner les requêtes pour l'admission des notables dans les assemblées de fabrique a envoyé un questionnaire aux curés, les priant d'y répondre. Plusieurs prêtres se plaignent de ce que le questionnaire ne leur ait pas été présenté par le canal des supérieurs ecclésiastiques. Mgr Panet n'a pas ce projet daté de décembre 1828 et qui a précédé la première requête adressée au roi, à propos de l'érection du district de Montréal en évêché. Il craint que sir James Kempt ne veuille pas appuyer la nouvelle requête que lui-même et son coadjuteur se proposent de présenter au roi. Quand ils lui demandèrent de recommander la première il leur dit : " Est-ce que vous ne pouvez pas, au moyen de correspondances, décider toutes vos affaires ? C'est ce que je fais dans plusieurs parties de cette province et des autres et les affaires n'en vont pas plus mal. " Le bill pour la subdivision des paroisses a reçu la sanction royale. Il serait temps que l'évêque de Kingston pensât à se choisir un coadjuteur. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 349.)

M. C.-F. Cazeau à M. (Marc) Chauvin, curé à Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 22 février 1831). Monseigneur l'évêque le charge de lui dire qu'au sujet du questionnaire sur les affaires de fabrique, il désire que, quelle que soit l'opinion de M. Chauvin par rapport à ce questionnaire, celui-ci réponde à chacune des questions simplement et avec les égards convenables. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 351.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Georges-Stanislas) Derome, curé à Saint-Pascal-de-Kamouraska (Québec, 23 février 1831). On revient à la charge à propos des limites de la paroisse de Saint-Pascal. Si réellement les habitants en question ont une partie de leurs terres dans le 3e rang et y ont construit leurs maisons, ils appartiennent à Saint-Pascal. Le meilleur moyen de régler les difficultés est de demander à un arpenteur de désigner la ligne qui sépare le 2e rang du 3e. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 351.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. S. McKay, écuyer, notaire, à Sainte-Martine-de-Beauharnois (Québec, 26 février 1831). Monseigneur l'évêque de Québec est flatté de voir l'estime que portent à leur curé, M. Belcourt, les pa-

roissiens de Sainte-Martine. Cependant, il ne peut se rendre à leurs désirs: il est décidé que M. Belcourt ira à la Rivière-Rouge. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 352.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Alexander McDonell, évêque de Kingston, à Glengarry (Québec, 1er mars 1831). Il a appris avec surprise que des plaintes avaient été portées contre M. Crevier, missionnaire à Sandwich, et que même le grand vicaire de Kingston, M. O'Grady, l'avait suspendu de ses fonctions. Il ne croit pas M. Crevier coupable, car sa conduite a toujours été digne d'éloge. Il lui semble qu'on aurait pu avoir quelque ménagement pour un prêtre qui depuis quinze ans remplit avec zèle un ministère fort pénible. Mgr McDonell est prié de donner à Mgr Panet quelques détails sur cette affaire. Mgr Panet a appris que Mgr McDonell avait été malade quelque temps à l'Hôtel-Dieu de Montréal ; il le prie de se choisir un coadjuteur. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 353.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph) Crevier, missionnaire à Sandwich (Québec, 1er mars 1831). Il écrit à Mgr McDonell à propos de ce qui s'est passé à Sandwich. Il ne veut pas condamner M. O'Grady : il croit, cependant, qu'il a agi avec trop de précipitation. Si l'on veut placer M. Crevier dans une autre mission, Mgr Panet lui conseille de revenir à Québec. Il n'approuve pas la démarche de M. (Joseph Fluet " qui, par un excès de zèle " envers son confrère et son compatriote, a envoyé sa démission au grand vicaire. Il fait mieux de garder son poste. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 354.)

Mgr B.-C. Panet à M. Édouard Glackmeyer, écuyer, greffier des Comités de la Chambre d'assemblée (Québec, 2 mars 1831). Il est toujours disposé à céder et aliéner à la province de Québec " la propriété du Palais épiscopal communément appelé l'évêché de Québec ainsi que le terrain en dépendant," aux conditions suivantes : 1° Qu'on dresse un plan correct de ce terrain, " d'après le plan et procès-verbal de Mtre Lamorille, reconnu par un jugement de Mr Bigot, intendant, en date du 23 février 1759 ; " 2° qu'on assure pour cette cession " une rente foncière annuelle et perpétuelle de mille livres sterling, payable de semestre en semestre à l'évêque catholique de Québec, ses successeurs ou la personne ayant l'administration du diocèse pour le temps d'alors, laquelle rente foncière sera toujours considérée comme bien épiscopal et comme représentative de la propriété des dits terrains et par conséquent suivra à toujours la même destination qu'aurait suivie le dit palais épiscopal et terrein en dependant." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 355.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Gagnon, missionnaire à Gédaïque, Nouveau-Brunswick (Québec, 2 mars 1831). La rareté des prêtres se fait sentir cette année plus que jamais. Partout, surtout sur le littoral de la baie des Chaleurs, on demande des prêtres et il se trouve dans l'impossibilité d'en envoyer. Le grand séminaire est presque vide dans le moment. " J'ignore si Mgr McEachern se trouve plus en moyen que moi. Ce bon évêque ne me donne pas de ses nouvelles. Il devrait penser à se procurer des sujets, car bientôt je ne pourrai point lui en fournir. On me reproche avec raison de laisser mes prêtres dans un diocèse étranger, tandis que le mien éprouve tant de besoins." Il ne peut envoyer un prêtre pour remplacer M. (Joseph-Marie) Paquet pendant son absence. M. le supérieur a acheté des catéchismes et des livres de controverse pour ses Irlandais. Les curés irlandais ou écossais font des gaucheries impardonnables. " M. Donald McDonald en a fait une de cette espèce en ma-

riant ces deux jeunes gens de votre mission qui n'ont point fait leur première communion. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 356.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Étienne) Chartier, vicaire à Vaudreuil (Québec, 4 mars 1831). En récompense de la bonne conduite de M. Chartier, pendant son vicariat à Vaudreuil, il le charge de la desserte de la paroisse de Sainte-Martine-de-Beauharnois. " L'avantage que vous avez de savoir la langue anglaise vous mettra en état de rendre bien des services aux Irlandais du voisinage de votre paroisse. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 357.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Hubert) Tétreau, curé à Saint-Clément (Québec, 4 mars 1831). Il le décharge de la desserte de la paroisse de Sainte-Martine qu'il lui avait confiée par sa lettre du 21 février dernier. M. (Étienne) Chartier le remplace. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 357.)

Mgr B.-C. Panet à M. Aaron H. Palmer, écuyer, Office of American and Foreign Agency, N° 49, Wall Street New York (Québec, 4 mars 1831). D'après le témoignage de ceux qui ont connu M. O'Hannan, " il paraît que, pendant son séjour à Québec, il ne s'est rendu coupable d'aucune faute scandaleuse, mais seulement qu'il s'est fait remarquer par un caractère vain et intriguant peu convenable à un ecclésiastique. " C'est pour cette raison que Mgr Plessis jugea à propos de ne pas lui donner d'emploi dans le diocèse de Québec. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 357.)

Requête des habitants de Sainte-Luce-de-Rimouski demandant la permission de construire une église. Liste des noms des signataires. Certificat de Pierre Gauvreau et d'André Bernier, témoins (Sainte-Luce, 2 janvier 1830). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Édouard Faucher, curé des Trois-Pistoles, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 3 novembre 1830). Procès-verbal de M. Faucher, où il dit avoir donné les dimensions de l'église à construire et en avoir marqué le site au nord du chemin du roi, à peu près au milieu de la pointe de l'anse, connue sous le nom de l'Anse-aux-Coqs en arrière de la maison d'André Bernier (Sainte-Luce, 21 décembre 1830). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 8 mars 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 92 v.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 5 mars 1831). Il apprend avec plaisir que Mgr Lartigue est mieux et qu'il pourra regagner Saint-Jacques dans quelques jours. Mgr Panet est content du choix que Mgr de Telmesse a fait de M. (Étienne) Chartier pour succéder à M. Belcourt. Il ne sait si Mgr de Telmesse est au courant de ce qui se passe à Sandwich. Il ne croit pas que M. Crevier soit coupable ; les Canadiens de Sandwich indignés de la manière d'agir du grand vicaire O'Grady ont fermé l'église. Il a demandé à Mgr McDonell des éclaircissements sur cette affaire. Il conçoit que le comité de l'assemblée aurait dû faire passer son questionnaire aux curés par le canal des supérieurs ecclésiastiques. Cependant, il croit qu'il faut demander aux curés d'y répondre avec tous les égards convenables. Le bill des paroisses n'est pas sanctionné comme on l'a annoncé. " Je suis encore à deviner comment on a pu recevoir presqu'en même temps deux avis si contradictoires. " On a introduit dans l'Assemblée un nouveau bill des paroisses. (*Registres des lettres*, v. 14, p. 358.)

Mgr B.-C. Panet à M. (William) McHarron, desservant à Frampton (Québec, 9 mars 1831). M. McHarron est autorisé à desservir comme ses parois-

siens : Mathew Connor, Sylvester Connor, Hugh Bedmond, Lawrence Kelly, Maurice Doyle, Thomas Murphy et leurs familles. Ces gens ne peuvent être desservis par le curé de Sainte-Claire et sont moins éloignés de la chapelle de Frampton que de l'église de Sainte-Claire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 360.)

Requête des habitants de la paroisse de Saint-Charles-des-Grondines demandant la permission de construire une nouvelle église. Liste des noms des signataires. Certificat de A.-Ch. de Lachevrotière, N.P. (Les Grondines, 6 juin 1830). Acte de M. Pierre Charest, seigneur des Grondines, où il déclare concourir dans la demande de ses censitaires (Les Grondines, 4 novembre 1830). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Marc Chauvin, curé de Sainte-Anne-de-la-Pérade, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 27 décembre 1830). Procès-verbal de M. Chauvin où il conclut à la nécessité de construire une nouvelle église dont il indique les dimensions (Les Grondines 10 janvier 1831). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder, 12 mars 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 95 r.)

Requête des habitants de Sainte-Rose, île de Montréal, demandant la permission de construire un nouveau presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de J.-N. Charest, N. P. (Sainte-Rose, 29 janvier 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Michel Brunet, curé de Saint-Martin, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 9 juin 1831). Procès-verbal de M. Brunet où il conclut à la nécessité de construire un nouveau presbytère (Sainte-Rose, 22 février 1831). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 16 mars 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 98 v.)

Mgr Joseph Signay. Acte des ordres mineurs de MM. Olivier Leclerc et Siméon Marcoux ; du sous-diaconat de MM. Hubert Robson, François-Hilaire Belle-Isle (dans la chapelle des Ursulines le 19 mars 1831). (*Registre K*, f. 162 v.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 21 mars 1831). Mgr de Telmesse fait bien de rester à l'Hôtel-Dieu jusqu'à ce qu'il soit parfaitement rétabli. (Félix James) Larkin qui s'est réfugié au séminaire de Montréal ne sera ordonné qu'après avoir exhibé un certificat de bonne conduite pendant sa résidence en France. Il corrigera son décret d'érection canonique de Sainte-Marguerite. Quant aux gens de Saint-Mathias, il ignore ce que le gouverneur leur a répondu. Le nouveau bill pour la subdivision des paroisses est passé dans le Conseil législatif et sera réservé comme le premier à la sanction royale. Mgr Alexander McDonell lui a répondu qu'il pensait à se choisir un coadjuteur et qu'il avait chargé le cardinal Weld de s'occuper de la chose. Il n'a pas osé lui offrir un prêtre du diocèse, car il est persuadé que, ni M. Maguire, ni M. Gaulin, ne voudraient accepter ce poste. Mgr McDonell a rendu à M. Crevier ses pouvoirs pour Sandwich. Il est probable que le bill pour la qualification des notables ne passera pas durant la présente session. M. Bourdages, qui l'a présenté, a compris que la majorité de la Chambre n'en voulait pas. Il passera probablement à la prochaine session avec des amendements. " Je vois avec peine la Législature s'immiscer dans nos affaires ecclésiastiques et cela sans consulter l'évêque. " M. (Nicolas) Wiseman lui a écrit que M. (Thavenet) était à Rome depuis quelques mois pour s'occuper des affaires du séminaire de Montréal. M. Thavenet s'inquiète surtout de " la pétition présentée pour empêcher les Sulpiciens d'aggréger de nouveaux membres

suivant leur bon plaisir, le clergé français pouvant avoir besoin du séminaire de Montréal dans les circonstances où l'état de la France peut le réduire à chaque moment. " Le cardinal Weld paraît s'intéresser au bien de l'Église du Canada. Dans une nouvelle requête les habitants de la Pigeonnière expriment de nouveau le désir d'appartenir à Saint-Édouard. Il croit qu'il faut rejeter leur demande. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 360.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Grenier, curé à Châteauguay (Québec, 22 mars 1831). Il a été fort surpris de la réponse de M. Grenier. " Que deviendrait le diocèse si chacun, avant d'être placé, allait demeurer quelque temps dans une paroisse pour la connaître et n'y restait qu'autant qu'elle lui plairait ? Vous seriez le premier à crier contre un abus aussi dangereux pour le bien des paroisses. Vous ne connaissez pas la Pointe-Lévis, mais mon cher Mr, vous devez supposer que l'évêque, à qui Dieu a confié le soin de ce diocèse, connaît cette partie de son troupeau. " C'est parce qu'il la connaît qu'il désire la lui confier. Il espère donc qu'il se rendra aux désirs de son évêque. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 363.)

Requête des habitants de Saint-Simon-de-Rimouski demandant la permission de construire une église. Liste des noms des signataires (Saint-Simon, 15 janvier 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Béland, curé de L'Ile-Verte, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 14 février 1831). Procès-verbal de M. Béland où il déclare avoir marqué le site d'une église sur un terrain donné par M. Faucher, curé des Trois-Rivières, et avoir déterminé les dimensions de la dite église qui sera construite en pierre (Saint-Simon, 8 mars 1831). Mgr B.-C. Panet. Vu approuvé et permis de procéder (Québec, 26 mars 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 102 r.)

Mgr Joseph-Norbert Provencher. Acte du diaconat de M. Jules Desrochers (dans l'église paroissiale de Nicolet le 3 avril 1831). (*Registre K*, f. 163 r.)

M. C.-F. Cazeau au docteur O'Callaghan, secrétaire du comité des Irlandais catholiques chargé d'aviser aux moyens de bâtir une église à leur usage (Québec 8 avril 1831). Mgr l'évêque de Québec le prie d'accuser réception d'une copie des résolutions passées le 4 du courant dans une assemblée générale des catholiques de langue anglaise de la ville. Sa Grandeur attendra le résultat d'une assemblée des marguilliers de la fabrique de Québec pour leur donner une réponse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 363.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Vincent) Quiblier, vice-supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 8 avril 1831). Il approuve le désir exprimé par M. Quiblier de livrer à l'impression l'ouvrage concernant les fabriques de paroisses préparé par M. Roux. Seulement, il aimerait à faire reviser cet ouvrage par un ecclésiastique au courant des coutumes du pays. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 364.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 8 avril 1831). Il ne permettra pas que l'on imprime le mémoire de M. Roux sur les fabriques sans qu'il ait été revisé par l'autorité compétente. " Je me souviens que Mgr défunt n'en était pas enchanté..." " La Chambre s'est prononcée en grande majorité contre le bill de M. Bourdages tel que vous l'avez vu : mais elle ne rejettera pas aussi facilement un autre bill plus raisonnable en vertu duquel on admet certains notables mieux qualifiés aux assemblées de fabriques." M. Joliette ne lui a pas parlé de l'érection de la paroisse de Saint-Paul-de-Lavaltrie à laquelle il veut faire annexer trois rangs du canton de Kildare. Il

n'écoutera pas les demandes des gens de la Pigeonnière qui n'ont pas plus loin à aller à Saint-Remi qu'à Saint-Édouard. M. (Denis-Benjamin) Viger a été nommé agent de la Chambre d'assemblée à Londres. Ce monsieur pourrait bien se charger des affaires du diocèse de Québec auprès du ministre des Colonies. On présentera à Sa Majesté la même requête que celle présentée en 1829 à George IV pour l'érection du district de Montréal en diocèse séparé. Mgr Panet écrira à lord Goderich et à sir James Kempt pour leur recommander cette mesure. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 364.)

Mgr B.-C. Panet à MM. les marguilliers de l'œuvre et fabrique de Québec (Québec, 9 avril 1831). La triste situation où sont réduits les catholiques irlandais de Québec est connue de tous. Il leur faut une église séparée et s'ils la bâtissent sans le secours de la fabrique de Québec, on peut s'attendre à voir régner le désaccord entre eux et les autres catholiques de la ville. Il semble à Mgr Panet que la fabrique pourrait parer à cet inconvénient en se chargeant elle-même de la construction de cette église. " Dans mon opinion, une partie de ses deniers ne saurait être mieux employée qu'à procurer à un nombre aussi considérable de fidèles qui composent cette paroisse, un lieu où ils puissent s'assembler pour entendre la parole de Dieu dans leur langue et vaquer à leurs autres devoirs de religion. " La fabrique trouverait d'ailleurs de quoi se dédommanger de ses déboursés dans la perception des revenus de cette église dont elle aurait l'administration ainsi que de ceux de l'église paroissiale. En outre elle contribuerait à réunir ensemble tous les catholiques de la ville sans distinction d'origine : les marguilliers acquerraient, par cette mesure généreuse, une plus grande prépondérance parmi leurs concitoyens. Mgr Panet ose espérer qu'ils prendront cette affaire en sérieuse considération. Dans tous les cas, si leur décision n'est pas en harmonie avec le projet qu'il vient de leur soumettre, il se croira obligé devant Dieu de prendre tous les moyens en son pouvoir pour procurer aux Irlandais catholiques ce qu'ils demandent depuis si longtemps. (*Registre des lettres*. v. 14, p. 365.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michael) McSweeney, missionnaire à Fredericton (Québec, 11 avril 1831). Il a été heureux d'apprendre que M. McSweeney avait réussi à acquérir un terrain pour la sépulture des catholiques de Fredericton et du voisinage. M. (Ferdinand) Belleau n'a pas déserté son poste de Sainte-Anne ; il ne l'a quitté que d'après ses ordres et parce que la législature du Nouveau-Brunswick ne se décidait pas à lui accorder les £50 louis d'allocation, dont il avait grand besoin pour vivre. M. Belleau, étant arrivé à la mission de Sainte-Anne et en étant parti au mois de juillet, a droit à dix mois de ses appointements, c'est-à-dire à £41 13 4 de l'allocation qui a été remise après coup à M. McSweeney. Mgr Panet ne comprend pas comment il se fait que le sergent catholique dont parle M. McSweeney soit forcé d'assister aux offices de l'église protestante. M. McSweeney ne doit pas dispenser trop facilement de la publication des bans de mariage. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 367

Mgr B.-C. Panet à M. (Claude-Gabriel) Courtin, curé à Gentilly (Québec, 11 avril 1831). Les habitants des cantons de Bulstrode, de Maddington et quelques-uns de ceux du canton de Blandford, désirent faire changer le site de la chapelle qu'il a placée au mois d'août de l'année précédente sur le 5e lot du 11e rang de Blandford (Saint-Louis-de-Blandford). Il ne peut se rendre à leur demande, vu que pour aller à l'endroit où ils veulent la placer il n'y a point, dans le moment, de chemin pour s'y rendre. D'ailleurs cette chapelle ne serait

pas dans un endroit propice pour les habitants qui s'établiront dans le haut de la rivière Bécancour. De plus, ceux des cantons de Bulstrode et de Maddington peuvent prendre le moyen d'avoir une chapelle chez eux en s'assurant de la propriété de leurs terres, " car il paraît qu'ils n'ont pas de titre et que la Couronne pourrait les faire déguerpir au premier moment. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 369.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 13 avril 1831). Il ne faut pas songer à nommer maintenant un grand vicaire au séminaire de Montréal. M. Roque continuera de remplir cette charge tant qu'il en sera capable. M. (Pierre) Grenier a répondu définitivement qu'il ne pouvait accepter la cure de la Pointe-Lévis. Il offrira cette paroisse à M. (Hyacinthe) Hudon et M. Masse ira à Lanoraie. Mgr Panet ne se trouve pas assez bien pour entreprendre la visite épiscopale ; il croit qu'il en est de même pour Mgr de Telmesse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 370.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 15 avril 1831). Il a reçu la lettre de M. Quiblier où celui-ci lui annonce que ses confrères, en conséquence du décès de M. Roux, l'ont choisi pour leur supérieur. " Je me réjouis sincèrement de ce choix dans la persuasion qu'il contribuera à consolider cette heureuse harmonie qui doit régner entre les membres d'un même corps. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 371.)

Mgr B.-C. Panet. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Ferdinand Belleau, curé de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, pour la mission des Postes du Roi (Québec, 18 avril 1831). (*Registre K*, f. 163 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. John Cannon, président du Comité, etc., etc. (Québec, 18 avril 1831). Les marguilliers de Québec ont décidé unanimement de procéder, avec l'aide des catholiques irlandais et autres fidèles de cette paroisse, à la bâtisse d'une église à l'usage des paroissiens en général et surtout de ceux qui ne parlent que la langue anglaise. Les membres du comité de langue anglaise voudront donc s'entendre avec les membres du comité nommé par les marguilliers pour prendre les moyens de mettre à exécution, aussitôt que possible, un projet aussi louable. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 341.)

Mgr B.-C. Panet à M. François Buteau, marguillier en charge de la paroisse de Québec (Québec, 20 avril 1831). Les membres du comité des Irlandais catholiques lui ont fait savoir qu'ils désiraient rencontrer les membres du comité nommé par les marguilliers de Québec. Ils veulent savoir l'heure et le jour où ils pourront ainsi se voir. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 372.)

Mgr B.-C. Panet à M. François Languedoc, écuyer, N. P., au manoir seigneurial de Saint-Georges (Québec, 20 avril 1831). Il ne peut permettre que les habitants de la Pigeonnière soient rattachés à la paroisse de Saint-Édouard. Les raisons qu'ils apportent ne sont pas suffisantes pour opérer ce démembrement. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 372.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 21 avril 1831). M. Quiblier lui a annoncé sa nomination au supériorat du séminaire de Montréal. Il n'a rien reçu du séminaire touchant la confirmation du nouveau supérieur comme curé. Ce qu'il a écrit à M. Quiblier à propos de la révision de l'ouvrage de M. Roux par l'autorité ecclésiastique ne fait sur lui aucune impression. " Ce que je lui écrirai de nouveau ne l'empêchera pas de faire à sa tête. " Mgr Plessis avait obtenu de Rome la permission d'aliéner le

palais épiscopal : la chose est faite et le contrat d'aliénation sera bientôt passé. On attendra des circonstances plus favorables pour demander des lettres patentes en faveur du collège de Saint-Hyacinthe. Mgr Panet donnera à M. (Denis-Benjamin) Viger les instructions nécessaires au sujet des négociations pour l'érection en diocèse du district de Montréal. Le seigneur de Rouville se plaint de ce que M. (Louis) Gagné, curé de Lachenaie, qui a une terre dans les Étangs, ne veut pas contribuer à la construction de l'église de Saint-Hilaire. Il se plaint aussi de ce que M. (André-Toussaint) Lagarde, ancien vicaire de Belœil et desservant de Saint-Hilaire, a emporté avec lui l'argent de la fabrique de Saint-Hilaire, lorsqu'il fut nommé curé de Saint-Vincent-de-Paul. Mgr Panet est inquiet de l'état de santé de Mgr de Telmesse. Il lui demande de se ménager et de ne pas faire la visite épiscopale cette année. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 373.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Boucher, curé à Laprairie (Québec, 22 avril 1831). Les habitants de Saint-Constant désirent construire un nouveau presbytère. Il le charge d'aller faire l'enquête requise dans les circonstances. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 375.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Olivier) Chèvrefils, curé de Saint-Constant (Québec, 22 avril 1831). Il a chargé M. Boucher d'aller constater la nécessité de construire un nouveau presbytère à Saint-Constant. Il désire bien placer M. Chèvrefils selon la demande qu'il lui a faite. Il regrette de ne pouvoir lui envoyer un vicaire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 375.)

M. C.-F. Cazeau à M. Jean-Baptiste Hertel de Rouville, au manoir seigneurial de Saint-Hilaire (Québec, 22 avril 1831). Mgr Panet lui donnera satisfaction sur les deux points qui ont rapport à MM. Gagné et Lagarde. M. de Rouville doit prendre auprès des commissaires pour les bâtisses d'église les formalités requises, s'il veut que les gens des Étangs contribuent à la construction de l'église de Saint-Hilaire; il n'y a pas d'autre moyen de les y forcer. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 375.)

Le cardinal Pedicini, préfet de la Propagande, à Mgr Panet, archevêque de Québec (Rome, 23 avril 1831). Dans une lettre du 8 octobre 1830, Mgr Jean-Jacques Lartigue, évêque de Telmesse, se plaint amèrement des troubles qui existent dans le district de Montréal et dit que le seul moyen d'y remédier serait de séparer ce district du diocèse de Québec et de l'ériger en diocèse propre. Il dit de plus qu'il persiste dans la résolution qu'il a prise de donner sa démission et demande qu'on lui donne un successeur. Le cardinal Pedicini demande à Mgr Panet s'il consentirait à ce que le district de Montréal soit érigé en un diocèse séparé de Québec, de lui dire ce qu'il pense de la démission de Mgr Lartigue ; s'il croit qu'il est opportun d'ériger le nouveau diocèse de Montréal, il enverra à Rome le nom de quelques prêtres afin qu'on puisse choisir parmi eux le prochain évêque de Montréal. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV-75.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Masse, curé à la Pointe-Lévis (Québec, 26 avril 1831). Il le nomme curé de la paroisse de Lavaltrie (en marge : cette lettre est nulle). (*Registre des lettres*, v. 14, p. 376.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-François) Gagnon, curé à Lavaltrie (Québec, 26 avril 1831). Il le charge de la desserte de la paroisse de Sainte-Rose dans l'île Jésus. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 376.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Paul-Loup) Archambault, curé à Vaudreuil (Québec, 26 avril 1831). Il accorde à la paroisse de Saint-Michel-de-Vaudreuil

la neuvaine en l'honneur de saint François-Xavier, à commencer le premier samedi du carême. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 377.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 28 avril 1831). S'il a pensé donner des lettres de grand vicaire à M. Quiblier, c'est parce qu'il ne voyait aucun moyen d'en donner à un prêtre canadien appartenant au séminaire de Montréal. Il ne croit pas qu'il soit de bonne politique d'enlever le grand vicariat au séminaire de Montréal, pour le mettre à Saint-Jacques. Mgr Signay a parlé au gouverneur du projet de présenter une pétition à Sa Majesté pour obtenir l'érection du district de Montréal en évêché : celui-ci croit qu'il n'est pas opportun de le faire pour le moment. On lui exposera de nouveau l'affaire dans quelques semaines. Il a nommé M. Masse curé à Lavaltrie et M. Gagnon, à Sainte-Rose. Mgr de Telmesse ne doit pas songer à faire la visite épiscopale dans le cours de l'été : sa santé est trop chancelante. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 377.)

Lord Aylmer à l'évêque catholique de Québec (Château Saint-Louis, 28 avril 1831). Il lui annonce que le bill pour la subdivision des paroisses a reçu la sanction royale. (Cartable : *Gouvernement*, II-48.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Robert Gradwell, évêque de Lydda, à Londres (Québec, 30 avril 1831). Il lui présente M. Denis-Benjamin Viger, un des conseillers législatifs de la province du Bas-Canada, nommé agent de la Chambre d'assemblée à Londres et qui veut bien se charger de ses demandes auprès du Bureau colonial. Mgr Signay et lui-même ont résolu de présenter de nouveau une pétition à Sa Majesté pour obtenir l'érection du district de Montréal en diocèse séparé de celui de Québec. Ils espèrent qu'ils réussiront mieux que la première fois. Ils feront de nouvelles instances pour obtenir des lettres patentes pour le collège de Saint-Hyacinthe. Il a su par une lettre de M. Wiseman que M. Thavenet était rendu à Rome, en qualité de procureur du séminaire de Montréal. Il présume que sa mission est d'y traiter de la nomination du curé d'office de Montréal. M. Roux, supérieur du séminaire de Montréal, est décédé le 6 d'avril. On a élu supérieur à sa place " Mr Quiblier, jeune français qui paraît être dans les mêmes sentiments que ses confrères à l'égard des évêques. On aurait vu avec plaisir un canadien à la tête de cette maison, vu qu'elle en renferme plusieurs plus capables d'une telle place que le nouvel élu. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 378.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Théodore) de Laporte, prêtre, 26, Allsop's Building, New Road, London (Québec, 2 mai 1831). Il a reçu sa lettre du 31 janvier dernier. L'honorable M. Viger, agent de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada à Londres, doit renouveler les demandes faites au Bureau colonial en 1829 par MM. Maguire et Tabeau. Comme la poursuite de ces affaires pourrait peut-être occasionner à M. Viger quelques dépenses, M. de Laporte lui avancera les fonds requis. Mgr Panet gémit, avec tous les amis de la France, de l'état déplorable où elle se trouve réduite. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 380.)

Mgr B.-C. Panet à l'honorable Denis-Benjamin Viger, à Montréal (Québec, 2 mai 1831). Il lui envoie une copie des différents papiers qui seront nécessaires pour appuyer les demandes que lui et Mgr Signay se proposent de faire au Bureau colonial. Mgr Panet croit qu'il serait plutôt à propos d'attendre l'envoi de la requête à Sa Majesté pour autoriser M. Viger à conférer avec le ministre des colonies à ce sujet. Il s'est contenté d'avertir Mgr Gradwell de

la mission de M. Viger. De même il a écrit à M. de Laporte le priant d'avancer à M. Viger les fonds nécessaires. Il lui souhaite un heureux succès dans toutes les affaires qu'il est chargé de traiter et un prompt retour. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 381.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Villeneuve, à la Pointe-Lévis (Québec, 3 mai 1831). Il le charge de la desserte de la paroisse de la Pointe-Lévis, en attendant qu'un curé y soit nommé (en marge : cette lettre est nulle.) *Registre des lettres*, v. 14, p. 382.)

Mgr Joseph Signay. Acte des ordres mineurs de MM. François Desaulniers, Nicolas Hébert, Étienne Baillargeon, Louis Belisle et Charles Chiniquy (dans l'église paroissiale de Nicolet le 4 mai 1831) (Nicolet, 4 mai 1831). (*Registre K*, f. 164 r.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 5 mai 1831). M. Masse est allé lui demander de révoquer la mission qu'il lui avait donnée pour Lavaltrie et de le laisser à la Pointe-Lévis. Dans ce cas M. Gagnon restera à Lavaltrie et Mgr Panet enverra à Mgr Lartigue M. (Pierre) Villeneuve qu'il pourra mettre à Sainte-Rose, à moins qu'il ne préfère y laisser M. (Jean-Baptiste) Labelle, jusqu'à la Saint-Michel. M. (Pascal) Pouliot, vicaire à Saint-Roch-de-l'Achigan, est malade. Mgr de Telmesse le renverra à Québec afin qu'il puisse se rétablir. " C'est une jeune homme estimable, de bonne volonté qu'il est important de conserver. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 382.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale aux habitants du canton de Frampton (Québec, 6 mai 1831) (en anglais). En leur envoyant M. William McHarron pour leur offrir les secours de son ministère, il espérait qu'ils s'empresseraient de bâtir un presbytère. Il les prie d'y voir au plus tôt, sinon il leur enlèvera M. McHarron. (*Registre K*, f. 163 v.)

Copie de la requête de M. Antoine Girouard, curé de Saint-Hyacinthe, à Son Excellence lord Aylmer à l'effet d'obtenir l'incorporation du collège ou séminaire de Saint-Hyacinthe (Saint-Hyacinthe le 7 mai 1831). (*Registre K*, f. 164 r.)

Requête des habitants de la seigneurie de Hugues Le Moyne de Martigny demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de I. Brodeur, N. P. (Saint-Hugues-de-Ramsay, 26 septembre 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. François Hébert, curé de Saint-Ours, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 17 mai 1830). Procès-verbal de M. Hébert en conséquence de la commission ci-dessus (presbytère de Saint-Hugues, 3 août 1830). Mgr B.-C. Panet. Décret de l'érection canonique de la paroisse de Saint-Hugues-de-Ramsay. (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 104 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Liboire-Henri) Girouard, curé à Saint-Hugues-de-Ramsay (Québec, 7 mai 1831). Il lui envoie le décret d'érection de la paroisse de Saint-Hugues. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 383.)

M. C.-F. Cazeau à M. Jean-Baptiste de Rouville, au manoir seigneurial de Saint-Hilaire (Québec, 7 mai 1831). Il faut que l'élection des syndics pour la construction de l'église de Saint-Hilaire ait été approuvée par les commissaires, sans cela la répartition sera nulle. Il n'a pas besoin de la permission de Mgr l'évêque pour s'adresser aux commissaires. Monseigneur n'a pas jugé à propos de pousser l'affaire du sieur Jean-Marie Tétreau, des Étangs, qui refusait

d'accepter la charge de marguillier, puisque ce monsieur a consenti à payer l'amende, ayant semblé reconnaître par cette démarche qu'il était de Saint-Hilaire. Monseigneur mettra certainement un curé à Saint-Hilaire à la prochaine Saint-Michel. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 383.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Chèvrefils, curé à Saint-Constant (Québec, 7 mai 1831). Il a été surpris d'apprendre par le rapport de M. Boucher que la majorité des habitants de Saint-Constant ne s'était pas prononcée en faveur des réparations indiquées dans la requête ; il faudra donc recommencer l'affaire et en préparer une seconde. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 384.)

Mgr B.-C. Panet à M.(Pierre)Masse, prêtre à la Pointe-Lévis (Québec, 13 mai 1831). Il révoque la mission qu'il lui avait donnée pour Lavaltrie et le nomme de nouveau curé de la paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 384.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Villeneuve, prêtre à la Pointe-Lévis(Québec 13 mai 1831). Il le décharge du soin de la paroisse de la Pointe-Lévis. Son intention est de l'envoyer pour quelque temps dans le district de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 385.)

Mgr B.-C. Panet à M.(Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 13 mai 1831). M. Quiblier soumettra l'ouvrage de M. Roux sur les fabriques à l'approbation de Mgr de Telmesse et lui fera part de ses obsevations. Mgr Panet ne doute pas que cet ouvrage revu et corrigé soit utile, surtout dans le moment présent. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 385.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Claude-Gabriel) Courtin, curé à Gentilly (Québec, 13 mai 1831). En permettant aux habitants des cantons de Maddington et de Bulstrode de construire une chapelle il était bien entendu: 1° Que ceux de Blandford ne contribueraient pas à sa construction ; 2° que les habitants de Maddington et de Bulstrode bâtiraient leur église " dans le centre non des habitations actuelles, mais de celles qui existeront dans 4 ou 5 ans ; 3° que la place de leur future chapelle ne serait pas choisie par eux mais par l'autorité compétente. " Comme il n'est pas facile de trouver un centre commun aux deux cantons de Maddington et de Bulstrode, il serait plus convenable que chaque canton eût sa chapelle. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 386.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-François) Gagnon, curé à Lavaltrie (Québec, 14 mai 1831). M. Gagnon restera curé de Lavaltrie. Mgr Panet comprend qu'il ne peut aller curé à Sainte-Rose. Cependant il aurait dû montrer plus de soumission envers son évêque et surtout ne pas écrire à Mgr de Telmesse dans des termes aussi peu modérés. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 387.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 14 mai 1831). Il a réprimandé M. François Gagnon à propos de la lettre qu'il a adressée à Mgr de Telmesse. Il enverra M. (Pierre) Villeneuve dans le district de Montréal où Mgr de Telmesse lui donnera un poste. M (Pascal) Pouliot reviendra à Québec pour rétablir sa santé. Mgr de Telmesse fera savoir à Mgr Panet le nom du prêtre qu'il a l'intention de placer à Sainte-Scholastique. Mgr Panet a appris avec plaisir que Mgr de Telmesse a décidé de ne pas faire de visite épiscopale : il fera de même. Il a écrit à M. Quiblier de faire part de ses observations à Mgr de Telmesse, au sujet de l'ouvrage de M. Roux qu'il veut faire imprimer. M. (Thomas) Maguire est arrivé à Québec avec son projet de lettres patentes pour l'incorporation du collège de Saint-Hyacinthe. Si un

curé est nommé à Saint-Hilaire, Mgr Panet demandera à Rome la permission de garder le tiers des dîmes de cette paroisse avec celles de la paroisse de Belœil. Il est inutile d'annoncer au diocèse la mort de Pie VIII et l'avènement de Grégoire XVI. Il se contentera d'écrire au ministre des colonies et à sir James Kempt au sujet de la division du diocèse et du collège de Saint-Hyacinthe. Mgr Signay écrira à sir Francis Burton. Il ne croit pas qu'il soit nécessaire d'envoyer à Rome la copie de sa correspondance avec M. Quiblier, au sujet de l'affaire de la cure de Montréal. " Quant au grand vicaire, me voilà bien décidé à ne pas le faire entrer dans cette maison que lorsque j'aurai des preuves bien fondées de sa soumission à l'autorité ecclésiastique. " Il apprend avec plaisir que M. (Pierre) Mercure est mieux et qu'il pourra être placé en sous-ordre. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 388.)

Le cardinal Pedicini à Mgr B.-C. Panet (Rome, 14 mai 1831). Lors du passage à Rome de M. Henri Roux, supérieur du séminaire de Montréal, celui-ci s'est plaint de ce que le gouvernement britannique avait décidé de ne pas permettre à des Sulpiciens français de passer en Canada pour y demeurer. La sacrée congrégation a été d'autant plus attristée de cette initiative qu'elle savait que jusque-là, même sous le régime anglais, des Sulpiciens venus de France avaient pu s'agréger au séminaire de Montréal. On a appris depuis que Mgr Panet n'aimait pas à voir des prêtres de France venir s'agréger au séminaire de Montréal. Dans la séance générale du 18 avril 1831 de la sacrée congrégation, le révérend Nicolas Wiseman, procureur de Mgr Panet à Rome, a donné les raisons qui poussaient l'évêque de Québec à refuser la permission aux Sulpiciens étrangers de s'agréger au séminaire de Montréal. La sacrée congrégation a décidé qu'il devait suivre la ligne de conduite jusque-là observée et on a demandé au cardinal Pedicini de faire connaître cette décision à l'archevêque de Québec, de le prier de déclarer que, avec une pleine liberté d'âme, il ne mettrait aucun empêchement à ce que les Sulpiciens français passent en Canada et vivent dans le séminaire de Montréal. (*Correspondence manuscrite de Rome*, IV-74.)

Mgr B.-C. Panet. Il permet à M. Thomas Maguire, directeur du collège de Saint-Hyacinthe, de faire un voyage aux États-Unis et lui accorde des lettres testimoniales (Québec, 16 mai 1831) (en marge : de semblables lettres ont été accordées à M. Roby, curé de Saint-Antoine-de-Tilly, le 21 juillet 1831 et à M. Fortier, curé de Saint-Michel-de-la-Durantaye, le 16 août 1831). (*Registre K*, f. 164 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles) Hot, curé aux Grondines (Québec, 16 mai 1831). Il approuve le plan que M. Baillairgé a préparé pour la future église des Grondines. Il permet que l'on consacre une partie des fonds de la fabrique à défrayer les frais de la construction de cette église. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 391.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles) de Bellefeuille, missionnaire au Lac-des-Deux-Montagnes (Québec, 18 mai 1831). M. de Bellefeuille s'adressera à Mgr de Telmesse pour obtenir le privilège qu'il sollicite en faveur des pèlerins qui fréquentent le calvaire du Lac-des-Deux-Montagnes. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 391.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Bédard, curé de Saint-Remi-de-la-Salle (Québec 18 mai 1831). Il regrette de voir les habitants de la Pigeonnière si

obstinés dans leur prétention de vouloir appartenir à la paroisse de Saint-Édouard. M. Bédard pourrait prier Mgr de Telmesse de leur adresser une lettre pastorale. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 392.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-François) Gagnon, curé à Lavaltrie (Québec, 18 mai 1831). Les habitants de Saint-Sulpice désirent que l'église projetée dans leur paroisse soit changée de direction. M. Gagnon ira examiner si la chose est raisonnable. (*Registre des lettres*, v. 14 p. 392.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Célestin) Gauvreau, curé à Saint-Laurent, île d'Orléans (Québec, 20 mai 1831). Il accorde à l'église de Saint-Laurent l'exposition du saint sacrement pendant quarante heures, le premier mardi de juillet et les deux jours suivants, avec indulgence plénière aux conditions ordinaires. " On a coutume dans les paroisses où existe la même indulgence de chanter pendant ces trois jours la messe et les vêpres avec une instruction au peuple. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 392.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Chèvrefils, curé à Saint-Constant (Québec, 21 mai 1831). Il lui faut une nouvelle requête de la part de ses paroissiens pour leur permettre de construire un autre presbytère ou pour réparer l'ancien . D'après le procès-verbal de M. Boucher, il lui semble que les paroissiens préfèrent maintenant laisser le presbytère dans l'état où il est. Il enverra M. Deguise sur les lieux afin que l'on sache à quoi s'en tenir. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 393.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Béland, curé à L'Ile-Verte (Québec, 23 mai 1831). M. Béland aura un poste nouveau à visiter, celui de Portneuf, qu'il desservira à la place de celui de Quoquocho qui tombe sous la juridiction de M. Ferdinand Belleau. Il se rendra à Portneuf en premier lieu, à peu près vers le temps où il avait coutume d'aller à Tadoussac. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 394.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Ferdinand) Belleau, curé à Saint-Patrice-de-la Rivière-du-Loup (Québec, 23 mai 1831). Par les arrangements passés entre M. Lampson et la Compagnie de la baie d'Hudson, cette dernière se trouve maintenant en possession des Postes du Roi. La goélette de la compagnie ira prendre M. Belleau à la Rivière-du-Loup pour le conduire en droite ligne à Mingan, au lieu de Portneuf, qui sera désormais desservi par M. Béland. Les principaux postes qu'il aura à visiter sont, outre Mingan, Masquaro, Quoquocho et Napissipi. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 394.)

Requête des habitants de Sainte-Anne-d'Yamachiche demandant la permission de prendre du coffre de la fabrique la somme de trois mille livres, ancien cours, pour réparer la sacristie et les tours de leur église. Liste des noms des signataires (Yamachiche, 15 mai 1831). Mgr B.-C. Panet. Permission d'employer les trois mille livres demandées aux fins indiquées dans la requête ci-dessus (Québec, 27 mai 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 108 v.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 28 mai 1831). Il apprend le décès de M. (Joseph-Maurice) Félix, curé de Saint-Benoît ; il est bien embarrassé de lui trouver un successeur. M. (Pascal) Pouliot qui vient d'arriver à Québec est trop malade pour aller secourir M. Gatien, lui-même malade. M. (Hubert) Hamel son vicaire est réduit à l'impuissance à la suite d'une nouvelle attaque de paralysie. MM. (Théodore) Létang, curé de Beaumont, et Flavien Leclerc, curé de Saint-André, sont gravement malades.

M. (François-Joseph) Deguise a, paraît-il, l'intention de quitter la paroisse de Varennes à l'automne. Si Mgr de Telmesse voulait le recevoir chez lui à Montréal, ce serait un grand vicaire tout placé à Montréal. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 395.)

Mgr B.-C. Panet à M. Sévère Dumoulin, curé à Yamachiche (Québec, 28 mai 1831). Il permet volontiers à ses paroissiens d'employer la somme demandée aux réparations de l'église paroissiale. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 395.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Joseph) Fluet, missionnaire à Amherstburg, Haut-Canada (Québec, 28 mai 1831). M. Fluet pourra revenir à Québec si Mgr de Kingston ne lui rend pas justice. Mgr Panet ne peut croire que M. Fluet songe à quitter le diocèse de Kingston pour aller dans un diocèse étranger. Il se demande pourquoi il prendrait cette détermination. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 396.)

Mgr B.-C. Panet à M. (John) McMahon, missionnaire à Percé (Québec, 28 mai 1831). Il le félicite du zèle qu'il montre dans la desserte de ses différentes missions. Il désire savoir si cette pratique qu'ont les habitants de Percé de tendre leurs rets le dimanche soir a été autorisée par les anciens missionnaires. Il soumettra la demande de McMahon pour une allocation de la part de la Caisse ecclésiastique, s'il la fait par écrit. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 397.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Villeneuve, prêtre, à Montréal (Québec, 30 mai 1831). Il le nomme à la cure et paroisse de Saint-Polycarpe-de-la-Nouvelle-Longueuil. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 397.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Édouard) Labelle, prêtre, à Sainte-Rose (Québec, 30 mai 1831). Il le nomme à la cure et paroisse de Sainte-Rose, dans l'île Jésus. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 397.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 30 mai 1831). Il approuve ce que Mgr de Telmesse à réglé par rapport à la desserte de Saint-Benoît. Mgr de Telmesse "est autorisé à permettre de prendre, dans l'occasion, le quart des revenus des fabriques par chaque année, soit pour encourager les écoles de paroisses, soit pour aider à les bâtir, en engageant cependant les habitants de ces paroisses à fournir les matériaux nécessaires. " Il adressera une lettre pastorale aux habitants de la Pigeonnière. Son secrétaire lui enverra avant longtemps la liste des paroisses non érigées du district de Montréal. Il attend la recommandation du gouverneur pour envoyer les dépêches de Mgr de Telmesse. Il croit comme lui qu'un curé aurait de la peine à vivre à Saint-Hilaire, s'il était obligé de donner à l'évêque de Telmesse un tiers de la dîme. Il vaudra mieux demander à Rome la permission de mettre ce tiers sur une autre paroisse. Il croit que Saint-Hilaire conviendrait à M. (Jacques) Odelin, si celui-ci tient maintenant une conduite régulière. Il est satisfait des arrangements que Mgr de Telmesse a faits à l'égard de MM. Villeneuve et Labelle. Il ne peut forcer M. Raizenne à quitter Saint-Roch-de-l'Achigan, ni lui envoyer un vicaire. Tant mieux si M. Roque peut s'acquitter des fonctions de grand vicaire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 398.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michael) McSweeney, missionnaire à Fredericton (Québec, 1er juin 1831). Comme M. (Ferdinand) Belleau a été pendant dix mois missionnaire des sauvages à Sainte-Anne, il a droit à l'allocation correpondant à ce nombre de mois. " Monseigneur McEachern est maintenant évê-

que en titre du Nouveau-Brunswick et il ne me reste plus aucune juridiction sur cette province. " M. McSweeney devra s'adresser à lui maintenant. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 399.)

Mgr B.-C. Panet. Acte du diaconat de M. Hubert Robson (dans la cathédrale de Québec le 2 juin 1831) (Québec, 2 juin 1831). (*Registre K*, f.165 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Bédard, curé à Saint-Remi-de-la-Salle (Québec, 4 juin 1831). A la demande de Mgr de Telmesse il lui envoie une lettre pastorale qu'il lira aux habitants de la Pigeonnière. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 400.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale aux habitants de cette partie de la concession appelée Pigeonnière dans la paroisse de Saint-Remi-de-la Salle (Québec, 4 juin 1831). Il a appris avec regret qu'un grand nombre d'entre eux persistent à vouloir appartenir à la paroisse de Saint-Édouard. Il espère qu'ils reviendront à de meilleurs sentiments, se rendront à la voix de leur premier pasteur et se conformeront à ses ordres. (*Registre K*, f. 166 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph) Crevier, missionnaire à Sandwich (Québec, 4 juin 1831). Il a été heureux d'apprendre que Mgr McDonell a reconnu l'injustice qui a été faite à M. Crevier par un des grands vicaires du diocèse de Kingston. Il l'exhorte à ne jamais prendre part aux affaires politiques et à ne jamais manifester, même privément, son opinion. Il n'a pas voulu envoyer de lettres d'*exeat* à M. Fluet ; il se demande ce que prétend faire M. Fluet dans un diocèse étranger sans lettres de recommandation. Que M. Crevier fasse son possible pour le retenir. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 401.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr (William) Fraser, évêque de Tanes, à Antigonish (Québec, 6 juin 1831). Il ignore encore si Mgr Fraser a pris possession du Cap-Breton, car il n'a pas reçu de réponse à la lettre qu'il lui a adressée au mois de septembre 1830. Il est fort utile qu'il le sache, afin que lui-même puisse faire connaître la chose aux prêtres qu'il a envoyés dans cette île et qui devront s'adresser à Mgr Fraser pour tout ce qui concerne le gouvernement spirituel de leurs missions. M. (Narcisse) Trudel, missionnaire de L'Ardoise, est à Québec depuis quelques jours; il retournera à L'Ardoise si Mgr Fraser est incapable de lui trouver un successeur. Mgr Panet prie Mgr Fraser de lui envoyer des lettres de grand vicaire, ainsi qu'à son coadjuteur, Mgr Signay. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 401.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 8 juin 1831). Il a hâte de savoir si le gouverneur a laissé entendre à Mgr de Telmesse qu'il recommanderait sa requête pour la division du district de Montréal. Il lui répète de nouveau qu'il n'est pas en faveur d'un vicariat apostolique. Il a dû envoyer M. (Pascal) Pouliot dans sa famille à Rimouski pour quelque temps. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 402.)

Mgr B.-C. Panet au très révérend Dr Keating, évêque de Ferns, Wexford, Irlande (Québec, 11 juin 1831). Il a dans son diocèse un jeune homme du nom de John O'Grady, qui désire embrasser l'état ecclésiastique. M. O'Grady ne peut recevoir les ordres majeurs sans des lettres *démissoriales* de la part de l'évêque de Ferns, auquel diocèse il appartient. Mgr Panet prie Mgr Keating de vouloir bien les lui envoyer, car M. O'Grady est un jeune homme qui montre de bonnes dispositions et qui pourrait rendre de grands services aux Irlandais catholiques émigrés, dans le diocèse de Québec, s'il devenait prêtre. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 403.)

M. C.-F. Cazeau à M. (Édouard) Quertier, vicaire à Saint-Gervais (Québec 15 juin 1831). A la demande de Mgr Panet, il le charge de se rendre à Saint-André-de-Kamouraska pour assister M. (Flavien) Leclerc, qui se trouve incapable pour le moment de desservir sa paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 404.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton (Québec, 16 juin 1831). Puisque M. (Alexandre) Boisvert consent à prendre soin de la mission de Cascapédiac, Mgr Panet décharge M. Malo de la desserte de cette mission. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 404.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Alexandre) Boisvert, missionnaire à Bonaventure (Québec, 16 juin 1831). Il le charge de la desserte de la mission de Cascapédiac à la place de M. Malo. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 404.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Chèvrefils, curé de Saint-Constant (Québec, 18 juin 1831). Il attend une requête des paroissiens de Saint-Constant pour autoriser la construction d'un presbytère neuf ou la réparation du vieux. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 405.)

Mgr Jacques Lartigue. Acte de la prêtrise de M. Hubert Robson (dans la cathédrale de Québec le 19 juin 1831) (Québec, 19 juin 1831). (*Registre K*, f. 166 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles) Hot, curé des Grondines (Québec, 20 juin 1831). Il croit que son église ne doit pas être aussi grande, ainsi M. Hot a bien fait de réformer le plan de Baillairgé, en faisant retrancher les deux tours et en fixant la longueur de l'église à 110 ou 120 pieds et la largeur à 40. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 405.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Joseph Rosati, évêque de Saint-Louis, état du Missouri (Québec, 20 juin 1831). Il a reçu sa lettre que lui a remise M. Loisel. Il lui est impossible de demander à ses diocésains de contribuer à l'érection de la chapelle du séminaire de Saint-Louis. Ils ont largement aidé à la construction du séminaire de Nicolet, et il vient de leur demander de fournir pour la construction de la cathédrale de Mgr Provencher à la Rivière-Rouge. Il lui faut de plus voir au soutien des missions du diocèse de Québec. Tout de même il a fait une modique aumône de trente piastres à M. Loisel. Il aurait aimé faire plus, mais il lui faut tenir compte de son peu de ressources. M. Odin comprendra ses raisons. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 405.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Théophile) Fortier, missionnaire à Caraquet (Québec, 22 juin 1831). Il lui permet de procéder à la construction de l'église de Caraquet. M. Fortier en fixera lui-même le site et les dimensions principales. Il espère pouvoir envoyer du secours ou un successeur à M. Naud dans le cours de l'automne. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 406.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Paquin, curé à Sainte-Marguerite-de-Blairfindie (Québec, 22 juin 1831). Il lui adresse pour la troisième fois le décret d'érection de la paroisse de Sainte-Marguerite, avec les corrections qu'on a jugé nécessaires d'y faire, d'après le rapport de M. Boucher. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 407.)

Requête des habitants d'une partie de la seigneurie de Laprairie et de la baronnie de Longueuil, connue sous le nom de Blairfindie, demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de Pierre Archambault et de A. Sabatté, témoins (Blairfindie, 3 juillet 1829).

Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Boucher, curé de la Prairie de la Madeleine, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 août 1829). Procès-verbal de M. Boucher en conséquence de la commission ci-dessus (presbytère de Sainte-Marguerite, 23 septembre 1829). Requête des habitants d'une partie de la seigneurie de de Léry demandant à être rattachés à la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie. Liste des noms des signataires. Certificat de P. Archambault et de A. Sabatté, témoins (Blairfindie, 2 juin 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Boucher, curé de la Prairie de la Madeleine, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 août 1829). Procès-verbal de M. Boucher en conséquence de la commission ci-dessus (presbytère de Sainte-Marguerite, 3 septembre 1829). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie (Québec, 10 décembre 1829) (en marge : ce décret a été annulé). (*Registre des requêtes,* v. Ve, f. 190 v.) Nouvelle requête de quelques habitants d'une partie de la seigneurie de de Léry (Saint-Cyprien) demandant à être rattachés à la paroisse de Sainte-Marguerite. Liste des noms des signataires. Certificat de Ls-H. Gauvin, juge de paix (Saint-Cyprien, 6 février 1830). Requête des habitants de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie demandent qu'un certain nombre d'habitants de Saint-Cyprien soient rattachés à la paroisse de Sainte-Marguerite. Liste des noms des signataires. Certificat de M. L.-H. Gauvin, juge de paix (Sainte-Marguerite, 8 février 1830). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Boucher en conséquence des requêtes ci-dessus (Québec, 17 février 1830). Procès-verbal de M. Boucher en conséquence de la commission ci-dessus (en la maison d'Amable Lamoureux, ligne de séparation des seigneuries de Blairfindie et de de Léry, 25 février 1830). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie (Québec, 22 mars 1830) (en marge : ce décret a été annulé. (*Registre des requêtes,* v. Ve, f. 19 v.) Mgr B.-C. Panet. Nouveau décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie (Québec, 18 juin 1831). (*Registre des requêtes,* v. Ve, f. 115 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Édouard) Morissette, curé de Saint-Cyprien-de-Napierville (Québec, 22 juin 1831). Il lui envoie une copie corrigée du décret d'érection de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie. Il lui est impossible de faire davantage pour lui plaire. Il doit suivre le rapport que lui ont fait les commissaires envoyés sur les lieux. (*Registre des lettres,* v. 14, p. 407.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-François) Gagnon, curé de Lavaltrie (Québec, 22 juin 1831). Il lui envoie le décret d'érection de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie. (*Registre des lettres,* v. 14, p. 408.)

Requête des habitants de la seigneurie de Lavaltrie demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de Félix Perrault, ecclésiastique, et de L.-L.-S. Alain, écolier, témoins (Lavaltrie, 23 août (1830). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Antoine Manseau, curé de Contrecœur, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 novembre 1830). Procès-verbal de M. Manseau en conséquence de la commission ci-dessus (Lavaltrie, 9 mars 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Antoine-de-Lavaltrie (Québec, 22 juin 1831). (*Registre des requêtes,* v. Ve, f. 110 r.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Saint-Thomas (Québec, 23 juin 1831). C'est avec plaisir qu'il le voit dans son district et il espère qu'il y restera tant que ce sera nécessaire pour le rétablissement de sa santé. Il souhaite que le voyage de Mgr de Telmesse lui soit salutaire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 408.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Remi) Gaulin, curé à Saint-Jean-de-Dorchester (Québec, 25 juin 1831). Les habitants de Saint-Cyprien lui ont présenté une requête pour obtenir l'érection canonique de leur paroisse. M. Gaulin ira sur les lieux pour faire l'enquête ; il aura soin de bien indiquer les limites de la future paroisse d'après un plan que lui fournira M. (Édouard) Morissette. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 408.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Flavien) Leclerc, curé à Saint-André-de-Kamouraska (Québec, 25 juin 1831). Il lui envoie M. (Édouard) Quertier, ci-devant vicaire à Saint-Gervais, pour lui prêter secours durant le temps que durera sa maladie. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 409.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean) Naud, missionnaire à Nepisiquit (Québec, 28 juin 1831). Il a appris que M. Naud avait été malade une partie de l'hiver et que sa santé est toujours chancelante. Si cela est vrai, M. Naud reviendra à Québec dans le cours de l'automne ou bien Mgr Panet lui enverra un assistant. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 409.)

M. C.-F. Cazeau à M. Guillet, lieutenant du 3e bataillon du comté de Saint-Maurice, à Yamachiche (Québec, 27 juin 1831). Mgr Panet permet volontiers que M. (Sévère) Dumoulin soit nommé aumônier du 3e bataillon du comté de Saint-Maurice. Le lieutenant-colonel Héroux fera connaître à lord Aylmer qu'il a obtenu la permission de Mgr l'évêque de Québec pour cette nomination. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 410.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Pigeon, curé à Saint-Philippe-de-Laprairie (Québec, 27 juin 1831). Comme M. Chèvrefils est dans l'impossibilité de desservir les habitants de la partie sud-est de la Pigeonnière, qui appartient à Saint-Édouard, il confie à M. Pigeon la desserte de ce territoire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 410.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Chèvrefils, curé à Saint-Constant (Québec, 27 juin 1831). Il a confié à M. Pigeon la desserte de la partie sud-est de la Pigeonnière, dont M. Chèvrefils était chargé. A l'avenir les habitants établis sur ce territoire devront s'adresser à M. Pigeon. Si Mgr de Telmesse a mal reçu M. Chèvrefils lorsqu'il s'est adressé à lui, c'est parce qu'il a montré un peu d'humeur, ce qui l'a porté à dire des choses qu'il doit maintenant regretter. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 411.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Philippe) Lefrançois, curé à Sainte-Claire (Québec, 30 juin 1831). Afin de liquider la dette pour la construction de l'église de Sainte-Claire, il permet que l'on emploie une partie des revenus annuels à cette fin. Cette permission vaudra en autant qu'elle aura été approuvée dans une assemblée générale des marguilliers. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 411.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à la Rivière-Ouelle (Québec, 30 juin 1831). Il lui renvoie deux lettres, une de M. (Pierre) Robitaille, qui lui parle de l'opposition qu'il rencontre à faire signer une requête pour l'érection de sa paroisse, l'autre de M. (Barthélemy) Fortin, qui lui apprend que M. (Laurent) Aubry, curé de la Pointe-Claire, a loué pour 99 ans un terrain qui se trouve de-

vant l'église et qui appartient à la fabrique. M. Aubry n'est plus en état de desservir sa paroisse ; les habitants demandent un autre curé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 412.)

Requête de Jean-Baptiste Bigonesse, marguillier en charge de la paroisse de Saint-Joseph-de-Chambly, demandant de prendre du coffre de la fabrique la somme de trois mille livres, cours ancien, pour réparer l'église de la dite paroisse (Chambly, 19 juin 1831). Mgr B.-C. Panet. Permission accordée, telle que demandée (Québec, 30 juin 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve. f. 118 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. Thomas Caron, curé au Saint-Esprit (Québec, 30 juin 1831). Comme l'argent que les syndics de son église désirent employer à de nouvelles réparations a été prélevé sur les habitants, ce n'est pas à l'évêque d'en permettre l'emploi, mais à ceux qui l'ont fourni. Il lui suffira donc de réunir ses paroissiens et de leur demander s'ils veulent que les deniers qui sont entre les mains des syndics soient employés à ces réparations. S'ils y consentent, on pourra se mettre immédiatement à l'ouvrage. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 413.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton (Québec, 1er juillet 1831). Il lui permet de désigner le site et les dimensions d'une chapelle qui doit être construite à Megouenha, seigneurie de Shoolbred, comté de Bonaventure. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 413.)

Requête des habitants d'une partie de la seigneurie de Lavaltrie et des rangs 1, 2 et 3 du canton de Kildare, demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de J.-O. Leblanc, N. P. (Saint-Paul-de-Lavaltrie, 22 août 1830). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Antoine Manseau, curé de Contrecœur, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 novembre 1830). Procès-verbal de M. Manseau en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Paul-de-Lavaltrie, 14 mars 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de la Conversion-de-Saint-Paul-de-Lavaltrie (Québec, 4 juillet 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 118 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Laurent) Aubry, curé à la Pointe-Claire (Québec, 5 juillet 1831). Il avertit M. Aubry qu'il ne consent pas et qu'il ne consentira jamais à ce qu'il loue, pour 99 ans, un terrain qui appartient à l'église de Sainte-Anne-de-l'Ile-de-Montréal. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 414.)

Mgr B.-C. Panet et Mgr Joseph Signay au très honorable lord vicomte Goderich, secrétaire de Sa Majesté pour le département colonial, Downing street, London (Québec, 5 juillet 1831). Ils prennent la liberté de lui recommander une affaire d'un grand intérêt pour les sujets catholiques qui habitent le district de Montréal. En 1829, ils adressèrent à Sa Majesté George IV une requête pour obtenir la séparation du district de Montréal du diocèse de Québec, pour en former un autre. Cette demande fut rejetée dans le temps ; ils espèrent que la même supplique sera mieux accueillie dans le moment présent. Lord Goderich trouvera dans leur pétition les raisons qui les portent à faire cette nouvelle démarche. Ils prient donc le secrétaire des colonies de vouloir bien la déposer au pied du trône de Sa Majesté, en protestant de leur attachement sincère à son gouvernement. Ils ont chargé l'honorable Denis-Benjamin Viger, maintenant à Londres, de conférer avec Sa Seigneurie au sujet de cette affaire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 414.)

Mgr B.-C. Panet au très honorable lord vicomte Goderich, etc., etc., Downing Street, London, (Québec, 5 juillet 1831). Il recommande à sa considération la requête que M. (Antoine) Girouard adresse à Sa Majesté, afin d'obtenir des lettres patentes en faveur d'un collège qu'il a érigé dans la paroisse de Saint-Hyacinthe. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 416.)

Mgr B.-C. Panet et Mgr Joseph Signay. Copie de la nouvelle requête à Sa Majesté pour obtenir l'érection du district de Montréal en diocèse séparé de celui de Québec (Québec, 5 juillet 1831). (*Registre K*, f. 167 r.)

Mgr B.-C. Panet au très honorable sir James Kempt, maître général de l'Ordonnance (Québec, 6 juillet 1831). Il espère que sir James Kempt appuiera auprès du ministre des colonies la requête adressée par son coadjuteur et lui-même, afin d'obtenir que le district de Montréal soit érigé en un diocèse séparé de celui de Québec. Sir James connaît les raisons qui militent si fortement en faveur de cette requête. Il recommande aussi à sa bienveillance la requête de M. (Antoine) Girouard, supérieur du collège de Saint-Hyacinthe. Il le félicite de la haute dignité à laquelle il a été appelé par Sa Majesté. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 416.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Denis-Benjamin) Viger, à Londres (Québec, 6 juillet 1831). Il profite des offres que lui a faites M. Viger, en quittant le Canada, pour lui demander de vouloir bien donner au ministre des colonies les renseignements dont il pourra avoir besoin, au sujet de l'établissement projeté de l'évêché de Montréal et du collège de Saint-Hyacinthe. Voici quelques détails qui pourront lui être utiles : " Évêché de Montréal: Depuis l'année 1783, on a senti la nécessité de former du District de Montréal un Diocèse séparé de celui de Québec. A différentes époques ultérieures on a fait à cet égard quelques démarches qui n'ont pas eu de suite. En 1821, Mgr Jean Jacques Lartigue, a été sacré Évêque sous le titre de Telmesse *in partibus infidelium* pour gouverner spirituellement le District de Montréal sous l'autorité de l'Évêque de Québec. Bien des raisons qui vous sont connues ont fait voir que ce mode de Gouvernement ne suffisoit pas aux besoins de la population catholique de cet immense District et ne procuroit pas à l'Évêque de Québec l'assistance qui lui étoit nécessaire. Vous voudrez bien déduire toutes ces raisons au Ministre des Colonies, soit de vive voix dans les audiences qu'il vous accordera, soit par des mémoires, s'il juge à propos de traiter avec vous de cette manière. Si Sa Seigneurie convient de la nécessité d'opérer la séparation du District de Montréal du Diocèse de Québec, il faudra demander que la nomination de l'Évêque de Montréal se fasse de la même manière que celle de l'Évêque de Québec, qu'il ait au civil les mêmes pouvoirs ; qu'enfin le ministre écrive au gouverneur en Chef pour proposer à la législature la passation d'un Bill par lequel l'Évêque Catholique de Montréal seroit reconnu au civil dans son District, en tous les cas où l'Évêque catholique de Québec l'est actuellement dans tout le Diocèse. Collège de St Hyacinthe: Mr Girouard fondateur de ce Collège présenta en 1824, une pétition à Lord Dalhousie, afin d'obtenir des Lettres Patentes en faveur de son établissement. Lord Dalhousie écrivit plusieurs fois au ministre des Colonies, ainsi qu'il l'a témoigné en différentes occasions à Monseigr Plessis, mais sans aucun succès. En 1829, le même Mr Girouard présenta une seconde pétition à Sir James Kempt qui voulut bien la transmettre au Bureau colonial. Messieurs Maguire et Tabeau, agens ecclésiastiques à Londres, eurent ordre de demander une réponse

à cette pétition et peu de temps après, M[r] Girouard fut informé officiellement que sa demande ne pouvoit pas être accordée. Malgré le peu de succès de ces différentes démarches, j'espère que la justice d'une pareille demande, jointe à la libéralité du ministre des colonies, nous obtiendra enfin une réponse favorable. Pour obtenir cet heureux effet veuillez bien faire connoître à Sa Seigneurie les grands avantages que le Pays retire de cet établissement. Si on paroit décidé à répondre favorablement à la demande de M[r] Girouard il faudra demander, non des Lettres Patentes qui seroient trop coûteuses, mais un *Mandamus* pour autoriser le Gouverneur à émaner les Lettres Patentes demandées au nom de Sa Majesté. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 417.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (François) de Bellefeuille, curé à Saint-Paul-de-Lavaltrie (Québec, 6 juillet 1831). Il lui envoie le décret d'érection de sa paroisse. Il n'a pu se rendre au désir de M. Joliette et inclure dans la paroisse de la Conversion-de-Saint-Paul les trois premiers rangs du canton de Kildare. Cette paroisse aurait eu une trop grande étendue. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 420.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Denis-Benjamin) Viger, à Londres (Québec, 7 juillet 1831). Il veut ajouter quelque chose à ce qu'il a déjà écrit à M. Viger au sujet des affaires qu'il aura à traiter : 1° M. Viger ne parlera au ministre des colonies de l'érection du diocèse de Montréal et des lettres patentes pour le collège de Saint-Hyacinthe, que si les affaires qui lui ont été confiées par la Chambre d'assemblée prennent une bonne tournure ; 2° il lui faudra faire remarquer à lord Goderich qu'on ne demande pas d'argent pour la dotation de l'évêché de Montréal et du collège de Saint-Hyacinthe. Il lui envoie une copie des requêtes présentées à Sa Majesté et une copie des lettres qu'il adresse à lord Goderich. M[gr] de Telmesse est maintenant dans le district de Québec, en repos à la Rivière-Ouelle. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 420.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Joseph) Gagnon, curé à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans (Québec, 7 juillet 1831). M. Louis Poulin, seigneur de la Sainte-Famille, est venu se plaindre de ce que M. Gagnon l'a désigné en chaire de manière à le rendre odieux aux paroissiens. M[gr] Panet demande à M. Gagnon si ce que M. Poulin dit est bien vrai. Il veut de plus savoir si l'école de Sainte-Famille est réellement une école de syndics. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 422.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Joseph-Philippe) Lefrançois, curé à Sainte-Claire (Québec, 8 juillet 1831). Il permet volontiers qu'au lieu d'un presbytère-chapelle, les paroissiens de Sainte-Marguerite bâtissent une église et un presbytère sur le même plan qui a été suivi pour la construction des mêmes édifices à Sainte-Claire. Il lui envoie la requête que les habitants lui ont présentée pour obtenir l'érection canonique de leur paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 422.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (François-Raphaël) Paquet, curé à Saint-Gervais (Québec, 8 juillet 1831). Il l'informe que cette partie du canton de Buckland, qui avoisine la paroisse de Saint-Gervais, a été annexée à la paroisse de Sainte-Claire, en attendant que la paroisse de Saint-Lazare soit érigée. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 423.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Jean-François) Hébert, curé à Saint-Ours (Québec, 11 juillet 1831). Il lui envoie une commission pour aller faire l'enquête requise pour l'érection canonique de la paroisse de Saint-Denis-de-Richelieu. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 423.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Joseph) Deguise, vicaire général, curé à Varennes (Québec, 11 juillet 1831). Il le charge d'aller présider l'enquête pour l'érection canonique de la paroisse de la Rivière-des-Prairies. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 424.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Bernard-Benjamin) Decoigne, curé à la Baie-Saint-Paul (Québec, 11 juillet 1831). Quoique la paroisse de la Baie-Saint-Paul ait été érigée canoniquement avant le règlement de 1722, elle a cependant besoin d'une nouvelle érection, parce que ses limites ont été changées par la création des paroisses de Saint-Urbain, des Éboulements et de l'Ile-aux-Coudres. M. Decoigne engagera ses paroissiens à présenter une requête à l'évêque, afin que cette nouvelle érection puisse se faire avant l'arrivée du bill passé par les deux branches de la Législature pour la subdivision des paroisses, lequel bill a été réservé à la sanction du roi (une lettre, à peu près semblable, a été adressée à M. Jacques Varin, curé de Kamouraska ; à M. (Charles-Joseph) Primeau, curé de Bellechasse et de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud ; à M. (Pierre) Masse, curé de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis ; à M. Sévère Dumoulin, curé d'Yamachiche ; à M. (Jacques) Lebourdais, curé de la Rivière-du-Loup). (*Registre des lettres*, v. 14, p. 424.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean) Raimbault, curé à Nicolet (Québec, 11 juillet 1831). Comme la paroisse de Nicolet a été établie après le règlement de 1722 et qu'elle n'a pas encore été érigée canoniquement, il est à désirer qu'elle le soit le plus tôt possible. Il engagera ses paroissiens à présenter une requête à l'évêque pour cette fin (une lettre à peu près semblable a été adressée à M. (Joseph) Gaboury, curé des Écureuils ; à M. (François-Raphaël) Paquet, curé à Saint-Gervais ; à M. (Antoine) Villade, curé à Sainte-Marie-de-Beauce ; à M. (Louis) Poulin, curé à Saint-Joseph-de-Beauce ; à M. (Louis-Antoine) Montminy, curé à Saint-François-de-Beauce ; à M. (Olivier) Larue, curé de la Pointe-du-Lac ; à M. (Louis) Delaunay, curé de Saint-Léon-le-Grand ; à M. (Charles-Vincent) Fournier, curé à la Baie-du-Febvre ; à M. (Alexis) Leclerc, curé à Yamaska). (*Registre des lettres*, v. 14, p. 424.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Daveluy, curé à Lotbinière (Québec, 12 juillet 1831). Il permet qu'on prenne au coffre de la fabrique la somme dont on a besoin pour faire à l'église et aux cloches les réparations jugées nécessaires. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 425.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Perras, curé à Saint-Charles (Québec, 14 juillet 1831). M. Perras ira sur les lieux faire enquête sur les difficultés qui existent entre MM. Cécile et Primeau au sujet des limites de leurs paroisses. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 426.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-François) Deguise, curé à Varennes (Québec, 15 juillet 1831). M. Deguise ira faire l'enquête pour l'érection de la paroisse de Chambly. Il examinera aussi si l'on doit faire droit à la requête de certains habitants de la seigneurie de feu Samuel Jacob qui demandent à être réunis à la paroisse de Belœil. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 426.)

Mgr B.-C. Panet à M. (André-Toussaint) Lagarde, curé à Saint-Vincent-de-Paul (Québec, 15 juillet 1831). Il a appris que M. Lagarde était endetté de quelques mille francs envers la fabrique de Saint-Hilaire ; on lui a dit aussi que M. Lagarde, ayant des propriétés à Saint-Hilaire, n'a contribué en rien à la construction de l'église de cette paroisse. Mgr Panet le prie de voir à ces deux points le plus vite possible. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 427.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Gagné, curé de Lachenaie (Québec, 15 juillet 1831). On se plaint à Saint-Hilaire de ce que M. Gagné, ayant une terre dans les Étangs, ne veuille pas contribuer à la construction de l'église. Mgr Panet voudrait savoir ce qu'il y a de vrai là-dedans. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 428.)

Mgr B.-C. Panet à MM. John McMahon, Alexandre Boisvert et Stanislas Malo, missionnaires dans la baie des Chaleurs (Québec, 16 juillet 1831.) Son Excellence le gouverneur doit aller visiter les postes de la baie des Chaleurs. Ils feront en sorte de lui rendre agréable son séjour dans cette partie de la province. " Vous devez cette marque d'attention à Son Excellence qui, depuis qu'elle a le gouvernement de cette province, a toujours montré la plus grande bienveillance envers le clergé et nos établissements religieux. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 428.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Manseau, curé à Contrecœur (Québec, 16 juillet 1831). Il le charge d'aller présider l'enquête pour l'érection de la paroisse de Saint-Sulpice. Il inscrira dans son procès-verbal les noms des habitants de l'île Sainte-Marie lesquels devront appartenir à la paroisse de Saint-Sulpice. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 429.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Vincent) Fournier, curé à la Baie-du-Febvre (Québec, 16 juillet 1831). Les cinq habitants présentement établis dans le canton de Hampton seront desservis jusqu'à nouvel ordre par le curé de la Baie-du-Febvre. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 429.)

Requête des habitants d'une partie des seigneuries de Lachenaie, de L'Assomption et du fief Martel, demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de J. Brunet, N. P. (Saint-Henri-de-Mascouche, 8 octobre 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Isidore Poirier, curé de Sainte-Anne-des-Plaines, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 9 octobre 1829). Procès-verbal de M. Poirier en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Henri-de-Mascouche, 30 novembre 1829). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche (Québec, 20 juillet 1831). *Registre des requêtes*, v. Ve, f. 124 v.)

Requête de M. François-Xavier Brunet, missionnaire aux îles de la Madeleine, où il demande que la confrérie du Saint-Rosaire soit érigée dans la mission du Havre-Aubert (Québec, 21 juillet 1831). Mgr B.-C. Panet. Acte d'érection de la confrérie du Saint-Scapulaire dans la mission du Havre-Aubert (Québec, 22 juillet 1831). (*Registre K*, f. 169 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Remi) Gaulin, curé à Saint-Jean-de-Dorchester (Québec, 22 juillet 1831). Il lui envoie une commission pour aller présider l'enquête requise pour l'érection de la paroisse de Saint-Luc. Les habitants de cette paroisse voudraient qu'on y annexât une partie de celle de Sainte-Marguerite et une partie de celle de Chambly. M. Gaulin examinera attentivement ce qu'il y a à faire dans les circonstances. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 429.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Parent, curé à Saint-Henri-de-Mascouche (Québec, 23 juillet 1831). Il lui envoie le décret d'érection canonique de sa paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 430.)

Requête de M. François-Xavier Brunet, missionnaire aux îles de la Madeleine, demandant que la confrérie de la Bonne Mort soit établie dans la mission du Havre-aux-Maisons (Québec, 26 juillet 1831). Mgr B.-C. Panet. Acte

d'érection de la confrérie de la Bonne Mort dans la mission du Havre-aux-Maisons, îles de la Madeleine (Québec, 27 juillet 1831). (*Registre K*, f. 170 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean) Naud, missionnaire à Nepisiquit (Québec, 26 juillet 1831). Puisque la santé de M. Naud est en si mauvais état, il lui enverra un successeur. Le mariage de deux catholiques, devant un ministre protestant, est nul, de même celui qui se fait devant un magistrat quand il y a un missionnaire sur les lieux. Dans ces deux cas, il faut que les conjoints se donnent un nouveau consentement en présence du missionnaire qui leur impose une pénitence. Mgr Panet ignore encore si Mgr McEachern a pris possession de son siège épiscopal. Quand un catholique ou une catholique s'est marié devant un ministre protestant il est de règle, dans le diocèse de Québec, de n'admettre aux sacrements la partie catholique qu'après six mois écoulés, pourvu qu'elle se soit régulièrement approchée du tribunal de la Pénitence. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 430.)

Mgr B.-C. Panet à M. Clément Aubry, curé à Saint-Athanase (Québec, 26 juillet 1831). Il le charge pour le moment de la desserte des paroissiens de Saint-Mathias " qui sont renfermés entre la ligne seigneuriale de Chambly et le chemin des cinquante-quatre. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 432.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Consigny, curé à Saint-Mathias (Québec, 26 juillet 1831). Il a rattaché à la desserte de Saint-Athanase ceux de ses " paroissiens qui sont entre la ligne seigneuriale de Chambly et le chemin des cinquante quatre. " M. Consigny les avisera de cet arrangement. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 432.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Alexander McDonell, évêque de Kingston (Québec, 27 juillet 1831). Il s'empresse de répondre à la lettre de Mgr McDonell où celui-ci se plaint de la conduite de M. (Louis-Joseph) Fluet, vicaire à Sandwich. Mgr Panet ne croit pas M. Fluet aussi coupable que le dit Mgr McDonell. M. Fluet a été poussé à bout par la conduite arbitraire du grand vicaire M. O'Grady, dans l'affaire de M. Crevier. Dans tous les cas, M. Fluet reste sous la juridiction de l'évêque de Québec et s'il revient à Québec, Mgr Panet verra à ce qu'il se justifie des plaintes faites contre lui avant de lui donner un emploi. Il ne faut pas trop se fier aux racontars des candidats qui, comme M. Baby à Détroit, n'ont pas réussi à se faire élire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 432.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Roy, missionnaire à Arichat (Québec, 29 juillet 1831). Il ne peut accepter la condition que lui pose M. Maranda pour aller remplacer M. Roy à Arichat, à savoir : que M. Roy à son tour le remplace à Saint-François, île d'Orléans. M. Roy restera donc à son poste jusqu'à nouvel ordre. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 435.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Ferdinand) Belleau, curé à Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup (Québec, 1er août 1831). Il permet que l'on prenne trente louis au coffre-fort de la fabrique pour être employés à parachever le presbytère de la Rivière-du-Loup. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 435.)

Requête des habitants d'une partie de la seigneurie de Saint-Sulpice et des fiefs réunis de Bailleul et de Martel, demandant que leur territoire soit érigé canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de A.-E. Bardy, N. P. (Saint-Jacques, 20 juin 1830). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-François Gagnon, curé de Saint-Antoine-de-Lavaltrie, en conséquence de la requête ci-dessus (15 décembre 1830). Procès-verbal de M. Gagnon en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Jacques, 21 juin 1831).

Mgr B.-C. Panet, Décret de l'érection canonique de la paroisse de Saint-Jacques-de-l'Achigan (Québec, 2 août 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 129 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (André-Toussaint) Lagarde, curé à Saint-Vincent-de-Paul (Québec, 3 août 1831). Il a appris avec plaisir que M. Lagarde achevait de s'acquitter de la dette qu'il avait contractée envers la fabrique de Saint-Hilaire. Il comprend que pour la répartition faite pour la construction de l'église de Saint-Hilaire il n'avait rien à donner, puisqu'on ne lui demandait rien. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 435.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Sévère) Dumoulin, curé d'Yamachiche (Québec, 4 août 1831). Il croit que ce qu'il a de mieux à faire afin d'arranger les difficultés occasionnées par l'érection de la paroisse d'Yamachiche, est de permettre aux gens de la grande rivière Yamachiche, qui se trouve sur le fief Frédéric ou sur les terres de la Couronne, et à ceux qui sont à l'extrémité du fief de Tonnancour, d'être desservis à Sainte-Anne-de-la-Pérade, jusqu'à ce qu'ils soient en état de former une paroisse à part. C'est une coutume établie depuis longtemps dans les églises du diocèse de donner un *banc gratis* au premier capitaine de milice de la paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 436.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michael) McSweeney, missionnaire à Fredericton (Québec, 4 août 1831). Les sauvages de Sainte-Anne demandent un prêtre pour les desservir. C'est son intention de leur en envoyer un au plus tôt. Mais avant de l'envoyer, il voudrait savoir si on lui donnerait dès son arrivée à Sainte-Anne la moitié de l'allocation que l'on est censé fournir aux missionnaires des sauvages. M. McSweeney verra à ce sujet le président du gouvernement ou le nouveau lieutenant-gouverneur. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 437.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Gagné, curé à Lachenaie (Québec, 4 août 1831). Il est satisfait de la réponse de M. Gagné. Il ne doute pas qu'aussitôt qu'on aura déterminé la superficie de la terre de M. Gagné, celui-ci se fera un devoir de fournir sa quote-part pour la construction de l'église de Saint-Hilaire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 438.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. Jean-Baptiste de Rouville, à Saint-Hilaire (Québec, 6 août 1831). Il lui envoie au nom de Mgr Panet les réponses qu'ont faites MM. (Louis) Gagné et (André-Toussaint) Lagarde, au sujet de leur contribution pour la construction de l'église de Saint-Hilaire. M. Lagarde informe en outre Mgr Panet qu'il ne lui reste plus que dix louis à rembourser à la fabrique de Saint-Hilaire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 438.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 9 août 1831). Il ne doute pas que M. (Jean-Baptiste) Thavenet n'obtienne de la cour de Rome la permission d'envoyer des prêtres français au séminaire de Montréal. Voici la conduite qu'il a décidé de tenir à leur égard lorsqu'ils arriveront : " 1° Avant qu'ils reçoivent aucune approbation des supérieurs ecclésiastiques, j'exige qu'ils descendent tous à Québec pour être présentés au gouverneur, afin de lui exhiber la permission du ministre colonial de venir dans ce pays et obtenir de son Excellence la permission d'y demeurer ; 2° s'ils obtiennent permission d'y rester, je ne les autoriserai à exercer le s^{t} Ministère dans mon diocèse qu'autant que chacun d'eux sera muni de bonnes recommandations de son évêque ou de l'archevêque de Paris et d'un *exeat* en forme ; 3° aucun ne sera autorisé à entrer au séminaire de Montréal (à l'exception de M. Thavenet, à cause des services qu'il nous a rendus, si toutefois il ne cause pas de bruit à l'occasion de ce que

j'exige des compagnons de son voyage) et si quelqu'un y entre, il ne recevra aucun pouvoir. Je trouve un peu étrange que la Cour de Rome ait écouté les réclamations de M. Thavenet et sans nous consulter. Quoi qu'il en soit, chaque évêque, dans son diocèse, a droit de donner de l'emploi à qui bon lui semble et je ferai usage de ce droit." Il écrit à M. (Guillaume) Roque à ce sujet. D'ailleurs cette manière d'agir rencontre l'approbation de Mgr le coadjuteur et des messieurs qu'il a coutume de consulter. Il lui renvoie la requête de M. Pierre Robitaille qui demande que l'on fasse l'érection canonique de la paroisse Sainte-Marie-de-Monnoir. Les habitants de Saint-Luc lui demandent d'annexer à leur paroisse une partie de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie et une autre de Saint-Joseph-de-Chambly. Il éprouve beaucoup de répugnance à modifier pour une troisième fois le décret d'érection de Sainte-Marguerite. Son intention est de nommer curé à Sainte-Anne-de-l'Ile-de-Montréal, M. Damase Ricard, M. (Laurent) Aubry n'étant plus en état d'administrer cette paroisse. Il lui envoie une copie de l'indult qui autorise son coadjuteur et ses suffragants à percevoir le tiers des dîmes d'une ou de plusieurs paroisses. M. (Louis-Moïse) Brassard aura comme vicaire, son frère, M. (Théophile) Brassard. Il écrira à M. le supérieur du séminaire de Baltimore de lui renvoyer M. (Laurent) Amyot, s'il le trouve digne d'exercer le saint ministère. Il prie Mgr de Telmesse de lui dire quelle paroisse on pourrait offrir à M. (François-Louis) Parent, que les habitants de Saint-Henri-de-Mascouche ne peuvent plus souffrir. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 439.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Guillaume) Roque, au séminaire de Montréal (Québec, 9 août 1831). Il l'avertit qu'il se réserve, ainsi qu'à son suffragant, Mgr de Telmesse, le droit d'approuver les prêtres étrangers qui viendront au pays pour être employés au séminaire de Montréal ou dans quelque autre endroit du diocèse. Il faudra que ces prêtres soient présentés au gouverneur avant d'être approuvés et qu'ils aient en leur possession un *exeat* en bonne forme. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 441.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre-Damase) Ricard, vicaire à Berthier (Québec, 9 août 1831). Il le charge de la desserte de la paroisse de Sainte-Anne de-l'Ile-de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 442.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Laurent) Aubry, curé à la Pointe-Claire (Québec, 9 août 1831). Il le décharge de la desserte de la paroisse de Sainte-Anne-de-l'Ile-de-Montréal, dont il vient de confier le soin à M. (Pierre-Damase) Ricard. Mgr Panet prie M. Aubry de résilier le contrat qu'il a passé pour la location d'un terrain appartenant à la fabrique, et cela sans la permission de l'évêque. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 442.)

Requête des habitants de Saint-Michel-de-la-Durantaye demandant de prendre au coffre de la fabrique la somme de trente louis sterling pour solder les frais de réparation de leur presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de Charles Faucher et de Narcisse-C. Fortier, prêtre, témoins (Saint-Michel, 7 août 1831). Mgr B.-C. Panet, Permission accordée en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 11 août 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 139 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Louis) Beaubien, curé à Saint-Thomas (Québec, 12 août 1831). Il prie M. Beaubien de vouloir bien servir d'arbitre dans le différend qui existe entre MM. Cécile et Primeau au sujet des limites de leurs paroisses. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 443.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Perras, curé à Saint-Charles (Québec, 12 août 1831). M. Perras prendra avec lui M. (Jean-Louis) Beaubien lorsqu'il ira sur les lieux, afin de régler le différend qui existe entre MM. Cécile et Primeau au sujet des limites de leurs paroisses. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 443.)

Mgr B.-C. Panet à M. Deluol, supérieur du séminaire de Saint-Sulpice, à Baltimore (Québec, 15 août 1831). Si M. Deluol croit que M. (Laurent) Amyot a suffisamment réparé le scandale qu'il a donné, il pourra lui permettre de revenir en Canada où Mgr Panet lui trouvera un emploi. M. Deluol donnera un certificat de bonne conduite à M. Amyot. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 443.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 16 août 1831). Mgr Panet approuve d'avance les changements ecclésiastiques que Mgr de Telmesse se propose de faire dans son district. Il espère que Mgr de Telmesse viendra le rencontrer aux Trois-Rivières à l'occasion de la réunion des membres du bureau de la Caisse ecclésiastique. M. (Thomas) Maguire devra quitter le collège de Saint-Hyacinthe pour accepter la position de grand vicaire à Saint-Jacques ou une cure dans le district de Montréal. Mgr de Telmesse pourra conférer les ordres sacrés à M. Angus McDonald qui continuera à enseigner au petit séminaire de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 444.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre-Jacques) de Lamothe, curé de Sainte-Scholastique (Québec, 16 août 1831). Il demande à M. de Lamothe s'il accepterait à la place de Sainte-Scholastique une petite paroisse où le ministère lui serait moins à charge. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 445.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Laurent) Aubry, curé à la Pointe-Claire (Québec, 16 août 1831). Il croit que M. Aubry a droit à un repos après tant d'années de service. Il sera donc déchargé de la paroisse de la Pointe-Claire à la Saint-Michel. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 445.)

Requête des habitants de la paroisse de Saint-Barnabé demandant la permission de construire un presbytère-chapelle. Liste des noms des signataires. Certificat de V. Guillet, N. P. (Saint-Barnabé, 3 novembre 1828). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Louis Cadieux, curé des Trois-Rivières, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 8 novembre 1828). Approbation de la requête ci-dessus par tous les habitants de la paroisse de Saint-Barnabé (maison d'Abraham Lampron, concession de Bellechasse, 19 novembre 1828). Procès-verbal de M. Cadieux en conséquence de la requête ci-dessus (maison d'Abraham Lampron, concession de Bellechasse, 19 novembre 1828). Mgr B.-C. Panet. Permission de construire un presbytère-chapelle (Québec, 4 décembre 1828). (*Registre des requêtes*, v. IVd, f. 69 r.) Requête des habitants de Saint-Barnabé-d'Yamachiche demandant la permission de construire une église au lieu d'un presbytère-chapelle. Liste des noms des signataires. Certificat d'Oscar Guillet et de Claude Perron, témoins (Yamachiche, 18 novembre 1830). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Louis Cadieux, curé des Trois-Rivières, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 26 novembre 1830). Procès-verbal de M. Cadieux où il se prononce en faveur de la construction d'une église (Saint-Barnabé 30 juin 1831). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 17 août 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 140 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Pigeon, curé à Saint-Philippe-de-Laprairie (Québec, 17 août 1831). Il lui envoie une copie du décret d'érection

de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blaifindie qu'il lira en chaire, afin que les habitants de cette paroisse qui assistent aux offices à Saint-Philippe sachent à quoi s'en tenir. (*Registre des lettres,* v. 14, p. 445.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Kelly, curé à Sorel (Québec, 17 août 1831). Il enverra bientôt un curé à l'Ile-du-Pads ; M. Kelly verra à lui préparer une maison. (*Registre des lettres,* v. 14, p. 446.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la prêtrise de M. Léon Gingras (dans la cathédrale de Québec le 21 août 1831) (Québec, 21 août 1831). (*Registre K,* f. 171 v.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 21 août 1831). Il a prié les curés de Saint-Henri-de-Mascouche et de Sainte-Scholastique de donner leur démission. Il approuve que Mgr de Telmesse mette à la place de M. Thomas Maguire M. (Jean-Charles) Prince, comme directeur du collège de Saint-Hyacinthe. Quant à M. Maguire, il lui offrira un poste dans son district. Un Irlandais du nom de Hugh McLaughlin désirerait faire son cours de théologie. Il offre à Mgr de Telmesse de le prendre à ses charges. Il apprend à l'instant le décès de M. (Jean-François) Hébert, curé de Saint-Ours. Mgr Signay demande que son tiers soit placé sur cette paroisse, plutôt que sur celle de Saint-Laurent. (*Registre des lettres,* v. 14, p. 446.)

Mgr B.-C. Panet à M. (John) McMahon, missionnaire à Percé (Québec, 27 août 1831). Un acte passé dans la 1e et 11e année de George IV autorise toute congrégation chrétienne à posséder huit arpents en superficie pour une chapelle, un missionnaire et une école. M. McMahon ne doit donc pas craindre de réclamer en justice le terrain qui lui a été donné pour la chapelle de Saint-Pierre. Quant à celui de la chapelle de la Malbaie, Mgr Panet n'a rien qui lui fasse voir qu'il lui a été donné. (*Registre des lettres,* v. 14, p. 447.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr (William) Fraser, évêque de Tanes, à Antigonish (Québec, 29 août 1831). Comme il ne recevait pas de réponse de Mgr Fraser, Mgr Panet a demandé à M. (Narcisse) Trudel de retourner à L'Ardoise afin d'aider M. (Pierre) Roy, missionnaire à Arichat. Il engage Mgr Fraser à se procurer des prêtres pour ses missions, car il prévoit qu'il lui sera bien difficile d'envoyer des successeurs à ceux du Cap-Breton qui voudraient revenir à Québec. (*Registre des lettres,* v. 14, p. 447.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la tonsure de MM. Martin-Léon Tousignant, né à Lotbinière le 12 novembre 1808, fils de Joseph Tousignant et de Barbe Leclerc; de Charles-Isaac Lebrun, né à Maskinongé le 10 septembre 1809, fils de Pierre Lebrun et de Josette Grenier ; de Joseph-Élie Lévesque, né à Berthier le 1er septembre 1810, fils de Joseph Levesque et de Catherine Bonin ; d'Isidore Doucet, né à Maskinongé le 13 mai 1811, fils de Michel Doucet et de Marie-Geneviève Généreux ; de Joseph Réaux, né à Bécancour le 7 mai 1813, fils d'Alexis Réaux et de Louise Cormier (dans la chapelle temporaire du séminaire de Nicolet le 1er septembre 1831) (Nicolet, 1er septembre 1831). *Registre K,* f. 172 r.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 7 septembre 1831). Le curé de Saint-Henri-de-Mascouche ne veut pas quitter sa paroisse. Celui de Sainte-Scholastique ne répond pas à sa lettre. Il enverra aussitôt qu'il sera ordonné M. (Théophile) Brassard, chez son frère, M. (Louis-Moïse) Brassard, curé à Sainte-Élisabeth. Il a besoin de M. Barthélemy Fortin. Son intention est de le nommer aumônier des Ursulines des Trois-Rivières, à la place de M. Joyer, malade et infirme. Les prêtres du diocèse en général sont contre le

dessein que Mgr de Telmesse a pris de donner le tiers des dîmes de la paroisse de Pointe-Claire pour décider M. Laurent Aubry à quitter cette cure. S'il se retire il aura une pension de soixante louis de la Caisse ecclésiastique et cela sera suffisant. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 448.)

Requête de madame la baronne de Longueuil et des tenanciers d'une partie de sa baronnie, demandant que leur territoire soit érigé en paroisse(Longueuil, 28 juin 1826). La dite requête est référée à Mgr de Telmesse par Mgr B.-C. Panet (Québec, 28 septembre 1826). Procès-verbal de Mgr de Telmesse en conséquence du renvoi de la requête ci-dessus. Il se déclare en faveur de l'érection d'une nouvelle paroisse dont le patron sera saint Jean l'Évangéliste (Fort Saint-Jean ou Dorchester, 4 novembre 1826). Approbation par Mgr B.-C. Panet du procès-verbal ci-dessus (Québec, 15 novembre 1826). (*Registre des requêtes*, v. IIIc, f. 117 r.) Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Jean-l'Évangéliste, baronnie de Longueuil (Québec, 9 septembre 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 143 r.)

Requête des habitants de Saint-Sulpice demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Bonaventure Piché et d'Alexandre Porlier, témoins (Saint-Sulpice, 29 juin 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Antoine Manseau, curé de Contrecœur, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 16 juillet 1831). Procès-verbal de M. Manseau en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Sulpice, 1er août 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Sulpice (Québec, 12 septembre 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 144 r.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 12 septembre 1831). Il lui indique quelques changements de cures qu'il se propose de faire. " Si j'avais pu disposer de M. (Charles-François) Baillargeon j'en aurais fait un curé de Saint-Roch (de l'Achigan), que j'aurai peine à trouver. Mais il n'est guère convenable de le mettre dans ce poste avec son père, sa mère et huit frères ou sœurs qu'il a à sa charge. " Il n'a pas l'intention de nommer M. (Thomas) Maguire son procureur à Rome. " Mgr le coadjuteur est déterminé à lui offrir de le prendre chez lui où il aidera à travailler au rituel nouveau et à d'autres ouvrages utiles au diocèse. " Si le gouvernement ne veut pas reconnaître Mgr de Telmesse évêque en titre de Montréal, Mgr Panet insistera pour avoir un second grand vicaire suffragant et revêtu du caractère épiscopal, dans le district de Montréal. Mgr de Telmesse permettra aux habitants des rangs Duger, Papineau et la Berbère, d'être desservis par le curé de Saint-Pie. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 449.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Remi) Gaulin, curé à Saint-Jean-de-Dorchester (Québec, 12 septembre 1831). Il lui envoie le décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Jean qui a été dressé d'après les procédures faites en 1826. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 451.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Élie-Sylvestre) Sirois, missionnaire à Madawaska (Québec, 13 septembre 1831). Il lui enverra un successeur. M. Sirois reviendra à Québec et il aura une cure dans l'intérieur du diocèse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 451.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jacques) Lebourdais, curé à la Rivière-du-Loup (Québec, 14 septembre 1831). M. (François-Xavier) Demers étant nommé curé

à Boucherville ne pourra aller faire l'enquête pour l'érection canonique de la Pointe-du-Lac ; M. Lebourdais le remplacera. Il ne changera pas les bornes actuelles de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 451.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale aux habitants de Saint-Jean-Baptiste-de-l'Ile-Verte (Québec, 15 septembre 1831). Il leur demande de payer à leur curé la dîme des patates, à laquelle charge ils se sont engagés lorsqu'il leur a donné un curé résidant. (*Registre K*, f. 172 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Joseph) Deguise, curé à Varennes (Québec, 16 septembre 1831). Il reçoit une requête des habitants de Lachenaie demandant que l'on fasse l'érection canonique de cette paroisse. Dans cette requête on ne dit pas que Lachenaie renferme une certaine partie de la paroisse de Saint-François-de-Sales, en l'île Jésus. M. Deguise indiquera la chose dans son procès-verbal. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 452.)

M. C.-F. Cazeau à M. (William James) McHarron, prêtre, à Sainte-Claire (Québec, 16 septembre 1831). C'est l'intention de Mgr Panet d'envoyer M. McHarron comme missionnaire à Nepisiquit. Il se rendra à Québec au plus tôt afin de faire ses préparatifs. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 452.)

Requête des habitants des fiefs de Deguire ou Rivière-David et de Bourgmarie-Est demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de Benjamin Therrien et de Jean-Baptiste Drolet, témoins (Rivière-David, 8 novembre 1830). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Kelly, curé de Sorel, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 18 février 1841). Procès-verbal de M. Kelly où il dit avoir vérifié les énoncés de la requête ci-dessus et avoir marqué le site d'une église sur un lopin de terre donné par M. Jonathan Wurtele, écuyer, seigneur du lieu (au moulin de M. Jonathan Wurtele, seigneur de Deguire, 23 août 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-David-de-Deguire et permission de construire une église et un presbytère (Québec, 16 septembre 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 148 v.)

Requête des habitants de Saint-Joseph-de-Lanoraie demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Léopold Desrosiers et de Joseph Blais, témoins (Lanoraie, 31 juillet 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-François Gagnon, curé de Lavaltrie, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 3 août 1831). Procès-verbal de M. Gagnon en conséquence de la commission ci-dessus (sacristie de Lanoraie, 5 septembre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie (Québec, 16 septembre 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 155 v.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. Luc Aubry, vicaire à Saint-François-du-Lac (Québec, 17 septembre 1831). Mgr Panet ne peut lui envoyer un remplaçant. Il désire le laisser en cet endroit et le voir s'appliquer à l'étude de la langue abénaquise, car il est probable que M. Aubry succédera avant longtemps, comme curé, à M. (Joseph-Marie) Bélanger qui est malade et devra probablement abandonner son poste. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 452.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-François) Baillargeon, curé au Château-Richer (Québec, 19 septembre 1831). Il le nomme curé de la ville et paroisse de Québec. " Le bien de la religion exige que vous soyiez placé à ce poste et je vous déclare que je ne reviendrai pas sur votre nomination. Votre obéissance bien

connue me porte à croire que vous accepterez volontiers la charge qui vous est imposée par votre évêque. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 453.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Théophile) Fortier, prêtre, à Québec (Québec, 20 septembre 1831). Il le charge de la desserte de la paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles, ainsi que des lieux dernièrement érigés en paroisses sous l'invocation de saint Simon et saint Fabien. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 452.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre nommant M. Barthélemy Fortin chapelain des Ursulines des Trois-Rivières (Québec, 20 septembre 1831). (*Registre K*, f. 172 v.

Mgr B.-C. Panet à M. (Hubert) Hamel, prêtre, à Québec, 20 septembre (1831). Il le charge de la desserte de la paroisse de L'Ange-Gardien, côte de Beaupré. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 453.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Masse, curé à la Pointe-Lévis (Québec, 20 septembre 1831). Il le charge de la cure et paroisse de Sainte-Foy. M. Masse continuera à jouir des pouvoirs extraordinaires qu'il a reçus de Mgr Plessis. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 454.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Leduc, curé à Saint-Jean-Chrysostome (Québec, 20 septembre 1831). Il le nomme curé de la paroisse de Saint-François, île d'Orléans. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 454.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Daveluy, curé à Lotbinière (Québec, 20 septembre 1831). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Saint-Jean-Chrysostome-de-Lauzon. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 454.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Philippe) Angers, curé à Sainte-Foy (Québec, 20 septembre 1831). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 455.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Maranda, curé à Saint-François de l'île d'Orléans (Québec, 20 septembre 1831). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de la Visitation-du-Château-Richer. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 455.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Demers (Québec, 22 septembre 1831). Comme M. Grenier s'est engagé à donner à M. Antoine Tabeau le tiers de la dîme de tous les grains qu'il percevra dans la paroisse de Sainte-Famille-de-Boucherville, Mgr Panet le charge de la desserte de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 455.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Remi) Gaulin, curé à Saint-Jean-de-Dorchester (Québec, 22 septembre 1831). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de Sainte-Scholastique. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 456.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michael) Power, missionnaire à Drummondville (Québec, 22 septembre 1831). Il le charge de la desserte de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours-de-la-Petite-Nation, ainsi que des établissements qui l'avoisinent. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 456.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 22 septembre 1831). Il a reçu une requête pour l'érection de deux paroisses dans la seigneurie de Monnoir. Le décret de l'érection de Saint-Jean-de-Dorchester est terminé et la terre de Jean Therrien est demeurée à Sainte-Marguerite. Mgr de Telmesse verra par une lettre que Mgr Panet lui adressa le 13 mai 1830, que tous les papiers concernant l'érection de Belœil lui ont été renvoyés. Il faut absolument mettre un curé à Saint-Hilaire ; tous deux s'y sont engagés formellement. M. Power ira à la Petite-Nation, mais il est probable qu'il reviendra avant longtemps dans le district de Québec. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 457.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Morin, prêtre, à Montréal (Québec, 22 septembre 1831). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de Saint-Marc-de-Cournoyer. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 458.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Augustin-Magloire) Blanchet, curé à Saint-Charles, rivière Chambly (Québec, 22 septembre 1831). Il vient de nommer M. (Michel) Morin curé à Saint-Marc ; M. Blanchet n'aura donc plus à s'occuper de la desserte de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 458.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Mercure, prêtre, à Montréal (Québec, 22 septembre 1831). Il le charge de la desserte de la paroisse de La Visitation-du-Sault-au-Récollet. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 459.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Damase) Ricard, curé à Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile-de-Montréal (Québec, 22 septembre 1831). Il l'a déjà nommé curé à Sainte-Anne ; en même temps qu'il desservira cette paroisse, M. Ricard desservira aussi celle de Saint-Joachim-de-la-Pointe-Claire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 459.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Hugh) Paisley, curé à la Petite-Nation (Québec, 22 septembre 1831). Il le nomme missionnaire à Drummondville où il remplacera M. (Michael) Power qui ira à la Petite-Nation. Outre les dîmes et oblations que M. Paisley recevra des fidèles pour sa subsistance, il aura une gratification de la Caisse ecclésiastique. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 459.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Tabeau, curé à Boucherville (Québec, 23 septembre 1831). M. Tabeau fera ses préparatifs pour se rendre chez Mgr Lartigue à Saint-Jacques de Montréal, aussitôt que M. (François-Xavier) Demers, son successeur, sera arrivé à Boucherville. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 460.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean) Naud, missionnaire à Nepisiquit (Québec, 23 septembre 1831). Il lui envoie comme vicaire M. (William James) McHarron. Ce monsieur qui parle également bien les langues anglaise et française succédera à M. Naud, au printemps. M. McHarron jouira des mêmes pouvoirs que M. Naud, excepté qu'il ne pourra dispenser des empêchements dirimants, lorsqu'il sera à moins de dix milles de la résidence de M. Naud. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 460.)

Mgr B.-C. Panet à M. (William James) McHarron, prêtre, à Québec (Québec, 23 septembre 1831). M. McHarron partira au plus tôt pour Nepisiquit où il sera vicaire, en attendant de remplacer M. Jean Naud au printemps. Il se rendra au moins deux fois par an dans la mission de Caraquet, afin de secourir les Irlandais de cette mission. Il y jouira des mêmes pouvoirs que M. (Joseph) Couture, le missionnaire de cet endroit. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 461.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Jérome) Raizenne, curé à Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec, 23 septembre 1831). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Saint-Benoît. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 462.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Augustin) Tessier, vicaire à Varennes (Québec, 23 septembre 1831). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 462.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 septembre 1831). M. Louis Parent, curé de Saint-Henri-de-Mascouche, lui a envoyé sa démission. Son intention est de lui donner une petite cure dans le district de Montréal. Mgr Panet enverra des lettres de vicaire général à M. (Antoine) Tabeau. Il cherche un curé pour Saint-Grégoire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 462.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Parent, curé à Saint-Henri-de-Mascouche (Québec, 24 septembre 1831). Il accepte sa démission. Comme M. Parent a des moyens suffisants de subsistance il ne peut lui accorder qu'il se réserve le tiers des dîmes de la paroisse de Saint-Henri. Tout ce qu'il peut faire c'est de lui offrir une petite cure. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 463.)

Mgr B.-C. Panet. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. François Mercier, curé de Saint-Basile-de-Madawaska (Québec, 24 septembre 1831). (*Registre K*, f. 173 r.)

Mgr B.-C. Panet. Acte du diaconat de M. Pierre Beaumont (dans la cathédrale de Québec le 24 septembre 1831) (Québec, 24 septembre 1831). (*Registre K*, f. 173 r.)

Mgr B.-C. Panet. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Josph Couture, missionnaire à Caraquet (Québec, 25 septembre 1831). (*Registre K*, f. 174 r.)

Mgr B.-C. Panet. Instructions données à M. Joseph Couture, missionnaire à Caraquet (Québec, 25 septembre 1831) (en marge : les mêmes instructions ont été données à M. François-Xavier Mercier, missionnaire à Madawaska, en date du 29 septembre 1831). (*Registre K*, f. 174 v.)

Requête des habitants de la seigneurie de la Petite-Nation demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de Hugh Paisley, prêtre (Petite-Nation, 5 juillet 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Paul Archambault, curé de Vaudreuil, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 4 août 1831). Procès-verbal de M. Archambault en conséquence de la commission ci-dessus (Petite-Nation, 6 septembre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours-de-la-Petite-Nation (Québec, 26 septembre 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 160 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean) Raimbault, curé à Nicolet (Québec, 26 septembre 1831). Il le charge d'aller faire enquête pour l'érection canonique de la paroisse des Trois-Rivières. Les habitants de la banlieue lui ont demandé de ne pas être renfermés dans les limites de cette paroisse " dont ils devraient faire partie suivant le règlement de 1722. " Mgr Panet ne goûte pas leur plan, seulement il est d'avis que cette partie de la desserte des Trois-Rivières, qui est au sud du fleuve, ne devrait pas appartenir à la nouvelle paroisse. Son intention est d'en ériger une seconde dans les profondeurs de Saint-Grégoire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 463.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Marie) Cadieux, vicaire général et curé aux Trois-Rivières (Québec, 26 septembre 1831). Il est mortifié de l'étourderie de M. (François-Magloire) Turcot qui a injurié si gravement le juge des Trois-Rivières. Il le placera dans un endroit où il sera surveillé de près. Il serait très incommode de mettre le grand vicaire du district des Trois-Rivières à la Pointe-du-Lac. Il n'est pas d'avis qu'il faille rattacher les habitants de la banlieue à la paroisse de la Pointe-du-Lac, seulement il croit qu'il faut retrancher des limites de la paroisse des Trois-Rivières la partie actuelle située au sud du fleuve. M. Cadieux n'aurait pas dû exclure les notables des assemblées de la fabrique et cela malgré l'avis contraire que lui avait donné Mgr Panet. Mgr Panet l'aidera tout de même à solder les frais de justice qu'il a encourus par son obstination. Il n'a pas l'intention de le changer de paroisse ni de l'éloigner des Trois-Rivières. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 464.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Édouard) Faucher, curé aux Trois-Pistoles (Québec, 27 septembre 1831). Il le charge de la desserte de la paroisse et cure de Saint-Louis-de-Lotbinière. (*Registre des lettres,* v. 14, p. 466.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Philippe-Auguste) Parent, curé au Cap-Saint-Ignace (Québec, 27 septembre 1831). Il vient de nommer M. (Édouard) Quertier, curé de l'Ile-aux-Grues. M. Parent se trouve donc déchargé de la desserte de cette mission. (*Registre des lettres,* v. 14, p. 466.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Édouard) Quertier, prêtre, à Québec (Québec, 27 septembre 1831). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Antoine-de-l'Ile-aux-Grues et des îles adjacentes. En outre de la dîme autorisée par la loi, il aura droit à la dîme de patates " et à la quantité de bois et de foin nécessaire pour l'usage de votre établissement, trois articles que les habitants de la dite isle se sont engagés de fournir au prêtre qui serait envoyé pour résider parmi eux. " (*Registre des lettres,* v. 14, p. 466.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Henri Marcotte, prêtre, à Montréal (Québec, 27 septembre 1831). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de la Visitation-de-l'Ile-du-Pads. (*Registre des lettres,* v. 14, p. 467.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 27 septembre 1831). Il serait fort embarrassé de réformer le décret d'érection de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie. La terre de ce Jean Therrien restera dans les limites de cette paroisse. Il est prêt à donner aux habitants de Saint-Luc l'étendue de Chambly qui ne fait pas partie de cette paroisse, telle qu'érigée en 1722, mais qui appartient à la baronnie de Longueuil. Il écrira à M. Quiblier à propos des papiers concernant l'érection de Belœil. Il a nommé M. Jacques Odelin, curé à Saint-Hilaire. " Vous devez comprendre, Monseigneur, que ce n'est pas fortifier l'autorité épiscopale que de refuser un curé à une paroisse, par le seul motif que les habitants n'ont pas voulu s'engager à payer la dixme de pommes ce que vous n'aviez pas exigé d'abord. Vous n'ignorez pas combien ces coups d'autorité font crier contre les supérieurs ecclésiastiques. J'ose donc engager Votre Grandeur à faire quelques réflexions là-dessus. C'est ce dont on paraît se plaindre davantage dans votre district. Au reste je ne prétends aucunement déranger vos plans ; je ne veux que vous indiquer quelques moyens de faire cesser ces criailleries que l'on entend tous les jours contre les Supérieurs. Vous me permettrez aussi de vous faire remarquer que vous avez agi avec un peu d'humeur contre M. (Jean-Baptiste) Bélanger, en voulant donner sa cure à un autre, parce qu'il vous représentait qu'il ne se sentait pas capable de la desservir avec Saint-Hilaire. On aurait dû agir avec un peu plus de douceur envers un prêtre qui vous a toujours été attaché. Je ne vous ai envoyé de mission pour M. Odelin que parce que j'ai fait entendre aussi bien que vous aux gens de Saint-Hilaire qu'ils auraient un curé cet automne, et qu'ils se plaindront plus de moi que de vous, s'ils n'en ont pas. " Il lui envoie M. (François-Magloire) Turcot, qu'il nommera vicaire dans son district. (*Registre des lettres,* v. 14, p. 467.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jacques) Odelin, prêtre, à Belœil (Québec, 27 septembre 1831). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Saint-Hilaire-de-Rouville. (*Registre des lettres,* v. 14, p. 469.)

Mgr B.-C. Panet. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Hugh Paisley, missionnaire à Drummondville (Québec, 27 septembre 1831). (*Registre K,* f. 176 r.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres d'archiprêtre en faveur de M. Louis-Théophile Fortier, curé des Trois-Pistoles, pour les paroisses des Trois-Pistoles, Ile-Verte, Saint-Simon, Saint-Fabien, le Bic, Rimouski, Sainte-Lucie et Saint-Alexandre (Québec, 27 septembre 1831) (en marge : les mêmes lettres ont été accordées à M. J.-Jérôme Raizenne pour Saint-Benoît, Sainte-Scholastique, Saint-Colomban, Saint-Eustache et Sainte-Rose ; à M. Jean-Romuald Paré, pour Saint-Roch-de-l'Achigan, Saint-Ours-du-Saint-Esprit, Saint-Lin-de-Lachenaie, Saint-Pierre-du-Portage et Saint-Paul-de-Lavaltrie ; à M. Joseph-Marie Boissonnault senior, pour la Rivière-des-Prairies, le Sault-au-Récollet, Saint-Laurent de l'île de Montréal, Saint-Martin et Saint-Vincent de l'île Jésus, en date du 21 octobre 1831). (*Registre K*, f. 176 v.)

Mgr B.-C. Panet. Circulaire priant les curés d'engager leurs paroissiens à prendre des mesures efficaces contre le choléra (Québec, 27 septembre 1831). (*Registre K*, f. 177 r.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III p. 288.

Requête des habitants de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de F. Dumas et de Jean-Baptiste Morin (Saint-François, 7 août 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Perras, curé de Saint-Charles, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 10 septembre 1831). Procès-verbal de M.Perras en conséquence de la requête ci-dessus (presbytère de Saint-François, 22 septembre 1831). Requête des habitants de Notre-Dame-de-l'Assomption-de-Berthier demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de David Blouin et de A.-G. Ruel, témoins (Berthier, 20 août 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Perras, curé de Saint-Charles-de-la-Rivière-Boyer, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 10 septembre 1831). Procès-verbal de M. Perras en conséquence de la commission ci-dessus (Berthier, 22 septembre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Berthier de Bellechasse (Québec, 28 septembre 1831) (en marge : ce décret est nul, cette paroisse existant en vertu du règlement de 1722). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 165 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Alexandre) Boisvert, missionnaire à Bonaventure (Québec, 28 septembre 1831). M. Boisvert devra donc passer une autre année à Bonaventure, puisqu'il ne peut lui envoyer un successeur. Les gens de Paspébiac se plaignent de M. Boisvert et peut-être avec raison : d'après ce qu'il a appris, M. Boisvert ne les visite pas assez souvent, les traite avec hauteur et ne s'occupe pas d'instruire leurs enfants. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 470.)

Mgr B.-C. Panet à M. (William James) McHarron, prêtre à Québec (Québec, 28 septembre 1831). C'est M. McHarron qui retirera la dîme d'une piastre par tête que les Irlandais catholiques, qui résident dans la mission de M. Couture, se sont engagés à lui donner. (*Registre des lettres*, v.14, p. 470.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jacques) Lebourdais, curé à la Rivière-du-Loup (Québec, 29 septembre 1831). Il va lui enlever son vicaire, M. (Joseph-David) Déziel, pour l'envoyer chez M. (Claude-Gabriel) Courtin à Gentilly. Celui qui le remplacera sera M. (Jules) Desrochers, qui sera ordonné prêtre prochainement à Nicolet. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 471.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Claude-Gabriel) Courtin, curé à Gentilly (Québec, 29 septembre 1831). Il lui enverra bientôt un nouveau vicaire, M. (Joseph-

David) Déziel, " jeune prêtre sage et rempli de zèle. " Vu que M. Déziel va être chargé de la plus grande partie de la besogne, M. Courtin lui donnera des honoraires un peu plus considérables que ceux des autres vicaires. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 471.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 29 septembre 1831). Il adressera une lettre pastorale aux habitants de Saint-Hilaire, où il leur dira que Mgr de Telmesse s'est rendu à leurs vœux en leur donnant un curé, sans exiger d'eux autre chose que le supplément qu'ils ont offert. Puisque Mgr de Telmesse le veut, il enverra une lettre de nomination à M. (Jean-Baptiste) Bélanger pour Saint-Ours et une autre à M. (Théophile) Durocher pour Belœil. Mgr Panet croit que M. (Louis) Parent préfère se retirer, plutôt que d'accepter un autre poste. Il faudra placer M. (Laurent) Amyot dans un endroit reculé où on n'aura aucune connaissance de sa conduite passée. Mgr de Telmesse pourra autoriser M. Janvier Leclerc à dire la messe, s'il peut le faire décemment avec son infirmité. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 472.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres de vicaire général du diocèse en faveur de M. Antoine Tabeau, prêtre du diocèse (Québec, 27 septembre 1831). (*Registre K*, f. 177 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Tabeau, prêtre, à Saint-Jacques de Montréal (Québec, 29 septembre 1831). Afin que M. Tabeau soit plus en mesure d'aider Mgr de Telmesse, Mgr Panet lui envoie des lettres de grand vicaire. " Je suis bien aise d'avoir cette occasion de vous donner une marque de confiance que vous méritez à si juste titre et en même temps de vous récompenser des services importants que vous avez rendus au diocèse en plusieurs circonstances. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 473.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Bélanger, curé à Belœil (Québec, 29 septembre 1831). Il le nomme curé de la paroisse de Saint-Ours, devenue vacante par le décès de M. (Jean-François) Hébert. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 473.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Théophile) Durocher, prêtre, à Montréal (Québec, 29 septembre 1831). Comme M. Durocher s'engage à donner le tiers des dîmes de la paroisse de Belœil à Mgr de Telmesse, il le charge de la desserte de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 474.)

Requête des habitants de Nicolet demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de J. Raimbault et Benjamin Desrochers, témoins (Nicolet, 31 juillet 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Louis-Marie-Cadieux, curé des Trois-Rivières, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 3 août 1831). Procès-verbal de M. Cadieux en conséquence de la commission ci-dessus (Nicolet, 6 septembre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet (Québec, 29 septembre 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 173 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 30 septembre 1831). Il lui envoie comme vicaire M. (Pascal) Pouliot " jeune prêtre vertueux et zélé. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 474.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph) Couture, missionnaire à Caraquet (Québec, 30 septembre 1831). Il l'autorise à aller marquer la place d'une église " demandée par certains habitants du voisinage de Caraquet. " M. McHarron per-

cevra les dîmes des Irlandais catholiques de la mission de Caraquet. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 474.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Élie-Sylvestre) Sirois, missionnaire à Madawaska (Québec, 30 septembre 1831). Il lui envoie un successeur dans la personne de M. (François-Xavier-Romuald) Mercier, qui lui remettra la présente. M. Sirois reviendra à Québec aussitôt après l'arrivée de M. Mercier. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 475.)

Requête des habitants de Saint-Joseph-de-Maskinongé demandant la permission de construire une nouvelle église. Liste des noms des signataires. Certificat de J. Sicard de Carufel, N. P. (Maskinongé, 2 juillet 1831). Commission donnée par M[gr] B.-C. Panet à M. Sévère-Nicolas Dumoulin, curé d'Yamachiche, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 juillet 1831). Procès-verbal de M. Dumoulin où il conclut à la nécessité de construire une nouvelle église (Maskinongé, 22 septembre 1831). M[gr] B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 11 octobre 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 178 r.)

Acte de la résignation de la cure de Notre-Dame de Québec, par M[gr] Joseph Signay, évêque de Fussala. Passé par-devant Antoine-A. Parant, N. P., à Québec le 1[er] octobre 1831. (*Registre K*, f. 178 r.)

M[gr] B.-C. Panet. Lettres de provision de la cure de Notre-Dame de Québec, pour M. Charles-François Baillargeon (Québec, 1[er] octobre 1831). (*Registre K*, f. 178 r.)

Acte de la prise de possession de la cure de Notre-Dame de Québec par M. Charles-François Baillargeon. Acte passé par-devant Antoine-A. Parant, N. P., à Québec le 1[er] octobre 1831. (*Registre K*, f. 178 v.)

M[gr] B.-C. Panet. Pouvoirs extraordinaires accordés à M. Charles-François Baillargeon, curé de Notre-Dame de Québec (Québec, 1[er] octobre 1831). (*Registre K*, f. 179 v.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Jean-Marie) Cadieux, curé aux Trois-Rivières (Québec, 1[er] octobre 1831). Il le prie d'aller trouver M. (Isidore-Hospice) Lajus et de lui dire que M[gr] Panet s'oppose absolument à ce que M. (Benjamin) Keller aille demeurer chez lui aux Trois-Rivières. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 475.)

M[gr] B.-C. Panet à M[gr] de Telmesse, à Montréal (Québec, 1[er] octobre 1831). Il n'a pas de poste pour le moment dans son district à offrir à M. (Jean-Baptiste) Bédard. Est-ce que M. (Joseph-Édouard) Morissette accepterait le poste de Saint-Jean-de-Dorchester ? La circulaire pour l'amortissement des terrains d'église sera bientôt imprimée. Il a écrit à M. Laurent Aubry et à M. de Lamothe, qu'ils cesseraient d'être curés à la Saint-Michel. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 476.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Joseph-Édouard) Morissette, curé à Saint-Cyprien-de-Napierville (Québec, 1[er] octobre 1831). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Saint-Jean-de-Dorchester. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 477.)

M[gr] B.- Panet à M. (Pierre-Jacques) de Lamothe, curé à Sainte-Scholastique (Québec, 1[er] octobre 1831). Il l'avertit que M. (Remi) Gaulin est nommé curé de Sainte-Scholastique. Il le remercie des soins qu'il a donnés à cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 477.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Romuald) Mercier, prêtre (Québec, 1er octobre 1831). Il remettra à M. Sirois la lettre incluse. Il lui donne la liste des pouvoirs dont il jouira dans sa mission de Madawaska. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 477.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Parent, curé de Saint-Henri-de-Mascouche. M. Parent devra quitter la paroisse de Mascouche dès l'arrivée de son successeur, M. (Michel) Morin. D'ailleurs M. Parent a donné sa démission. S'il ne veut pas partir, Mgr Panet sera forcé de faire une enquête sur sa conduite et ces sortes d'enquêtes ne font jamais honneur à celui qui les subit. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 478.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Laurent) Amyot, prêtre, à Montréal (Québec, 3 octobre 1831). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de Saint-Cyprien dans la seigneurie de de Léry (N.B.—M. (Louis) Naud avait été nommé en premier lieu). (*Registre des lettres*, v. 14, p. 478.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jacques-Janvier) Vinet, prêtre à Montréal (Québec, 3 octobre 1831). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Saint-Valentin. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 478.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 3 octobre 1831). Une légère indisposition l'empêche d'écrire de sa main la présente lettre. Mgr de Telmesse examinera bien la requête des gens de Saint-Luc qui veulent agrandir leur paroisse et jugera du poids de leurs raisons. Il lui envoie les lettres des dernières nominations. Son parti est pris à l'égard de M. (Louis) Parent : il quittera Saint-Henri-de-Mascouche. Il ne croit pas que M. Patrick Burke soit apte à devenir directeur du collège de Chambly. Il le cédera tout de même à Mgr de Telmesse, pourvu qu'il lui envoie un de se ses jeunes prêtres. On dit que M. (Jean-Baptiste) Labelle ferait fort bien à Chambly. " On tâchera de faire en sorte que les gazettes ne s'occupent plus de nos nominations de curés. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 480.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale aux habitants de la paroisse de Saint-Hilaire-de-Rouville (Québec, 4 octobre 1831). Il les félicite d'avoir bâti une belle église. Pour les récompenser de leur zèle, il leur envoie M. (Jacques) Odelin comme curé résidant. Ils lui donneront le supplément de dîme auquel ils se sont engagés devant l'évêque de Telmesse. (*Registre K*, f. 179 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Félix) Gatien, curé au Cap-Santé (Québec, 4 octobre 1831). Il lui envoie un autre vicaire, M. Patrick Burke, qui remplacera M. Hugh Robson, jusqu'à nouvel ordre. Il pourrait arriver que M. Burke ne restât pas longtemps au Cap-Santé, car il peut en avoir besoin pour un autre poste. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 480.)

Mgr B.-C. Panet à M. Hugh Robson, prêtre, à Québec (Québec, 6 octobre 1831). Il le charge de la desserte des catholiques du canton de Frampton. Liste des pouvoirs qu'il lui donne. Si, en arrivant à Frampton, il ne trouve pas un logis convenable il pourra, en attendant qu'on y fasse les réparations nécessaires, se retirer, soit chez le curé de Sainte-Marie, soit chez celui de Sainte-Claire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 481.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 6 octobre 1831). Il a remplacé dans son registre le nom de (Louis) Naud, qu'il avait d'abord nommé à Saint-Cyprien, par celui de M. (Laurent) Amyot à qui il enverra une lettre de nomination pour la même paroisse. Il suivra la ligne de conduite que lui indique Mgr de Telmesse à l'égard de M.(Édouard) Morissette, s'il ne veut

pas aller à Saint-Cyprien. Puisqu'un directeur est nommé au collège de Chambly, M. Patrick Burke restera à son poste. Mgr de Telmesse jugera si M. Paisley doit rester à la Petite-Nation. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 481.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. P.-E. Taschereau, écuyer, à Québec (Québec, 7 octobre 1831). Mgr Panet suspendra le décret d'érection de la paroisse de Sainte-Marguerite (de Dorchester) jusqu'à ce que la requête mentionnée dans la lettre de M. Taschereau lui soit parvenue. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 482.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Henry Conwell, évêque de Philadelphie (Québec, 8 octobre 1831). Ce M. (Bernard) Madden est venu à Québec en 1829. Mgr Panet lui confia la desserte du canton de Frampton, mais fut obligé de l'en retirer sur des preuves qu'on lui donna que ce monsieur se laissait aller à l'intempérance. C'est tout ce qu'il eut à lui reprocher. Il espère que depuis ce temps il a donné des gages de sa bonne conduite et que ce qu'il dit de lui ne l'empêchera pas d'être employé dans le diocèse de Philadelphie. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 483.)

Mgr B.-C. Panet. Acte du sous-diaconat de MM. Théophile Brassard et Jacques-Benjamin Grenier (dans la cathédrale de Québec le 9 octobre 1831) (Québec, 9 octobre 1831). (*Registre K*, f. 180 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Bélanger, de présent à Québec (Québec, 10 octobre 1831). Il le prie d'accepter la cure de Saint-Ours afin de donner à ses confrères l'exemple d'une parfaite soumission à son évêque. " Votre obéissance en cette occasion ne fera que me confirmer dans la haute opinion que j'ai toujours eu de vous. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 483.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles) Dion, vicaire à Bécancour (Québec, 12 octobre 1831). Comme M. Dion est le plus ancien vicaire du district, il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Grégoire, en attendant qu'il puisse y nommer un curé. M. (Jules) Desrochers, qui sera ordonné prêtre prochainement, le remplacera à Bécancour, pendant le temps qu'il desservira Saint-Grégoire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 484.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 12 octobre 1831). Les messieurs de Saint-Jean-de-Dorchester lui ont demandé de faire revenir M. (Remi) Gaulin dans leur paroisse. " Je leur ai répondu que ne connoissant ni les besoins des Curés du District de Montréal, ni les qualités des Prêtres qu'il est à propos d'y placer, je ne pouvois faire autrement que de m'en rapporter au jugement et à la prudence de mon Grand Vicaire suffragant de ce District. En donnant donc mission à ceux qu'il nomme aux différentes cures, je ne fais autre chose que de confirmer son choix. Si donc un Prêtre, que l'Évêque de ce District juge propre à une Cure, refuse de l'accepter, je suis obligé de révoquer la lettre de Mission qu'il a eue de moi et il se trouve par là privé des pouvoirs qu'il avait reçus pour la Cure qu'il occupe. Je pense que dans ce cas personne ne peut juger que je puisse en agir autrement. Car ce n'est pas aux Prêtres, ni a toute autre personne à juger eux-mêmes des curés qui leur conviennent, ou ne leur conviennent pas. Sans cela ce serait aux inférieurs à faire la loi aux Supérieurs. Alors que deviendrait la discipline ecclésiastique dans le clergé et le bon ordre dans tous les autres états ? Il paroit que ces raisons ont fait sur l'esprit de ces Messrs quelque impression et ils sont partis, comme ils sont venus." M. (Jean-Baptiste) Bélanger, après avoir d'abord refusé d'aller curé à

Saint-Ours, a accepté à la fin. M. Bélanger s'est plaint de ce que le presbytère de Saint-Ours tombe en ruines. En effet, l'ancien curé M. Hébert, après l'avoir abandonné pour habiter une maison qu'il s'était construite, l'a laissé se détériorer complètement. Il espère que Mgr de Telmesse ira faire une visite à Saint-Ours, afin d'obliger les habitants à faire au presbytère les réparations jugées nécessaires. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 485.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-François) Painchaud, curé à Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec, 13 octobre 1831). On lui a demandé de procéder à l'érection d'une paroisse entre la Rivière-Ouelle et Kamouraska. Il paraît que les gens de Kamouraska ne sont pas en faveur de ce projet. Il envoie une commission à M. Painchaud pour examiner la chose et vérifier les allégations de la requête qu'on lui a transmise. " Il est important que l'érection demandée se fasse avant l'arrivée du bill pour l'érection civile des paroisses, vu que les paroisses érigées seules auront part aux avantages de ce bill. Il est attendu ici de jour en jour. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 485.)

Mgr B.-C. Panet à M. (John) McMahon, missionnaire à Percé (Québec, 13 octobre 1831). C'est avec un sensible plaisir qu'il a reçu sa lettre du 16 septembre dernier, si pleine de détails intéressants. M. McMahon ne doit pas s'étonner de ce que quelques mauvais sujets résistent aux sollicitations qu'il leur fait de changer de vie. La Caisse ecclésiastique lui accorde quinze louis pour suppléer à la modicité de ses revenus (*Registre des lettres*, v. 14, p. 486.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Marcoux, curé à Maskinongé (Québec, 13 octobre 1831). Il donne aux marguilliers de Maskinongé la permission de prendre au coffre de la fabrique la somme de cinq cents louis " pour être employée à fournir à la main d'œuvre de l'église " que l'on projette de construire à Maskinongé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 487.)

Requête des habitants d'une partie de la seigneurie de Jacques-Cartier et de celles de Bélair et de Neuville, demandant que leur territoire soit érigé en paroisse canonique. Liste des noms des signataires. Certificat de J.-B. Dussault et de Joseph Fiset, témoins (Les Écureuils, 14 août 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Alexis Lefrançois, curé de Saint-Augustin, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 26 août 1831). Procès-verbal de M. Lefrançois en conséquence de la commission ci-dessus (Les Écureuils, 6 septembre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste-des-Écureuils (Québec, 13 octobre 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 182 r.)

M. Denis-Benjamin Viger à Mgr B.-C. Panet (Londres, 14 octobre 1831). Mgr Panet a pu voir par la lettre adressée par M. Viger à Mgr Lartigue, qu'il n'avait pas négligé l'affaire importante que l'archevêque de Québec lui a confiée. Il continuera à s'en occuper en autant qu'il le pourra. (Cartable : *Angleterre*, III-14.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 15 octobre 1831). Il prépare dans le moment les décrets pour l'érection de la paroisse de Saint-Denis et de celle de La Présentation. Quelques habitants de Saint-Denis lui demandent d'être rattachés à la paroisse de La Présentation. Il renvoie à Mgr de Telmesse leur requête afin qu'il puisse juger lui-même de l'opportunité de leur demande. " Ce qui m'embarrasse dans toutes ces érections de Paroisses

est que la plupart du temps on ne m'envoye pas de plans, quoique j'en aie demandé presque à chaque fois que j'ai commissionné quelqu'un. Je recommande ordinairement à chaque commissaire de vous renvoyer ses papiers, afin que vous jugiez si les bornes de telle ou telle Paroisse doivent être désignées de telle façon ; et presque toujours vous me les renvoyez sans aucune explication, de sorte qu'il faut demander plusieurs fois des informations avant de dresser un Décret d'érection. Ayez donc la bonté d'accompagner de vos notes chaque procédure d'érection de Paroisse que vous me renverrez. " Il lui adresse aussi une requête passablement insolente des habitants de la seigneurie de de Léry qu'il a renfermés dans Sainte-Marguerite. Il est d'avis de laisser la paroisse de Saint-Luc telle qu'elle existe actuellement. Les allégués de leur requête ne paraissent pas assez raisonnables ; il en a reçu une demandant l'érection canonique de la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges, mais il n'a encore rien reçu qui ait rapport, soit au Coteau-du-Lac, soit aux gens du ruisseau Saint-Hyacinthe. La circulaire ne sera imprimée que dans quelque temps. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 487.)

Mgr B.-C. Panet. Acte du diaconat de MM. Théophile Brassard et Jacques-Benjamin Grenier (dans la cathédrale de Québec le 16 octobre 1831) (Québec, 16 octobre 1831). (*Registre K*, f. 180 v.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la prêtrise de M. Jules Desrochers (dans la chapelle intérieure du séminaire Saint-Raphaël à Nicolet le 16 octobre 1831) (Nicolet, 16 octobre 1831). (*Registre K*, f. 181 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. Joseph-Vincent Quiblier, supérieur du séminaire à Montréal (Québec, 18 octobre 1831). Les habitants de Lachine lui ont présenté dernièrement une requête sollicitant l'érection canonique de leur paroisse; ils voudraient y annexer toute l'extrémité sud-ouest de la côte de Liesse. Il désirerait savoir si les messieurs de Saint-Sulpice et les marguilliers de la fabrique de Montréal sont en faveur de ce projet. Il attendra sa réponse avant d'envoyer quelqu'un sur les lieux. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 489.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres d'archiprêtre en faveur de M. Antoine Manseau, curé de Contrecœur, pour Contrecœur, Verchères, Boucherville et Saint-Antoine-de-Chambly (Québec, 21 octobre 1831) (en marge : les mêmes lettres accordées à M. (Jean-Baptiste) Bédard, pour Saint-Denis, Saint-Ours, Saint-Jude, Sorel et l'Ile-du-Pas ; à M. (Louis-Marie) Lefebvre, pour Sainte-Geneviève, de l'île de Montréal, Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile, la Pointe-Claire et Lachine). (*Registre K*, f. 181 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-David) Déziel, vicaire à Gentilly (Québec, 21 octobre 1831). Il le charge d'aller de temps en temps à la rivière Bécancour pour prêter le secours de son ministère aux fidèles qui y sont établis. Il les aidera à bâtir la chapelle dont lui-même a fixé le site dans le premier rang du canton de Blandford. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 489.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 22 octobre 1831). M. Hugh Paisley est maintenant rendu à Drummondville. A la place de M. (Damase) Ricard, il n'accepterait pas la rente du bail consenti par M. (Laurent) Aubry, vu que les fabriciens et les paroissiens ont protesté contre ce bail. M. Quiblier ne parle plus de faire imprimer le traité des fabriques, ne pourrait-on pas lui demander s'il a encore l'intention de le faire ? " Vous vous plaignez que votre district est privé de secours, tandis que le mien est dans l'abondance. Ce reproche n'est pas juste. J'ai aussi des Paroisses, V. G: S. Michel

d'Yamaska, Maskinongé, la Rivière-du-Loup, S. Gervais, la Baie S[t] Paul. Il en faudrait un à Champlain et à S. Antoine de Tilly dont les curés sont malades. Un prêtre serait nécessaire pour Fossambault, Valcartier et le Lac de Beauport, qui sont peuplés d'Irlandais ; un autre pour S. Sylvestre et S. Gilles et je n'ai personne à y envoyer. Par cet exposé, vous voyez dans quelle disette je me trouve. Je ne mérite donc pas le reproche que vous me faites dans votre dernière. Vous m'offrez encore de me charger seul de pourvoir à toutes les places de votre District, quoique vous sachiez l'embarras où cela me jetterait. Ma lettre a dû vous convaincre que j'étais prêt à vous seconder dans toutes vos nominations. Je suis encore dans les mêmes sentiments, je vous prie donc de ne plus me mettre le marché à la main. " Il lui envoie des lettres d'archiprêtre pour ceux que M[gr] de Telmesse lui a recommandés. Il lui envoie aussi le plan de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan. Il attend toujours l'arrivée de M. John Harper, missionnaire à la Rivière-Rouge. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 490.)

M[gr] Joseph Signay. Acte de la prêtrise de M. Jacques-Benjamin Grenier (dans la cathédrale de Québec le 23 octobre 1831) (Québec, 23 octobre 1831). (*Registre K*, f. 181 v.)

M[gr] B.-C. Panet à M[gr] Angus McEachern, Saint-André, île du Prince-Édouard (Québec, 24 octobre 1831). Il lui a écrit au mois de septembre 1831. Il n'a rien reçu qui lui fasse croire que sa lettre est parvenue à M[gr] McEachern. Seulement il a appris indirectement que M[gr] McEachern avait pris possession de son siège comme évêque de Charlottetown. Dans l'incertitude où il se trouvait, M[gr] Panet a jugé à propos d'envoyer encore cette année quelques prêtres dans le Nouveau-Brunswick. Il a nommé M. Théophile Fortier, comme successeur à M. (Joseph) Couture, à Caraquet. Il a donné M. (William James) McHarron, comme vicaire à M. (Jean) Naud, à Nepisiquit. Il a envoyé M. (Romuald) Mercier pour remplacer à Madawaska M. (Élie-Sylvestre) Sirois, contre lequel il avait reçu certaines plaintes. Celui-ci qui devait revenir à Québec n'est pas encore arrivé. On lui a dit qu'il avait dessein d'aller demander de l'emploi à M[gr] McEachern. Il est bien décidé à ne faire aucun changement, sans que M[gr] McEachern ne l'en prie. Il espère que M[gr] McEachern répondra à la présente lettre et lui fera savoir s'il a pris possession de son nouveau diocèse et s'il a cherché quelque moyen de se procurer des prêtres. " Je vous déclare franchement que tant qu'il n'y aura pas de correspondance établie entre vous et moi, les affaires de votre diocèse en souffriront, mais je n'aurai aucun reproche à me faire, j'ai fait de ce côté là tout ce qui dependait de moi. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 492.)

M[gr] B.-C. Panet à M[gr] l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 24 octobre 1831). Il a communiqué à son Conseil le projet de requête du clergé à la Chambre d'assemblée, préparé par M[gr] de Telmesse, pour empêcher l'admission des notables dans les assemblées de fabrique. On l'a adopté à l'unanimité. Il va s'occuper de le faire imprimer et le lui enverra par M. (Flavien) Turgeon qui ira bientôt à Montréal. Il lui faudra le faire signer par tous les prêtres de son district. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 493.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Daveluy, curé à Saint-Jean-Chrysostome (Québec, 25 octobre 1831). M. Daveluy peut se contenter d'exiger les rentes des bancs, seulement à l'échéance de l'année. C'est la coutume dans certaines paroisses de faire faire la quête dans l'église par des jeunes filles, "mais c'est

une coutume qu'on tolère *ad duritiem cordis.* " Il vaut mieux ne pas l'introduire dans son église. Quant à l'élection de son futur marguillier, il la fera en la manière usitée dans la paroisse de Saint-Roch de Québec. Il appellera à cette élection, outre les trois marguilliers du banc, les syndics pour la construction de la chapelle, qui seront ensuite considérés comme anciens marguilliers. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 494.)

M[gr] B.-C. Panet. Circulaire à messieurs les archiprêtres (Québec, 26 octobre 1831). Il leur demande de faire signer par les curés de leur district la requête incluse. (*Registre K*, f. 182 r.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 290.)

Requête du clergé du diocèse de Québec à la Chambre d'assemblée contre l'admission des notables dans les assemblées de fabrique (Bas-Canada, novembre 1831). (*Registre L*, f. 1 r.)

Mémoire accompagnant la requête présentée à la Chambre d'assemblée par le clergé catholique du Bas-Canada, contre l'admission des notables dans les assemblées de fabrique (Bas-Canada, octobre 1831). (*Registre L*, f. 3 r.)

M[gr] B.-C. Panet à M[gr] l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 27 octobre 1831). M. (Pierre-Flavien) Turgeon lui remettra la requête imprimée au sujet des notables, avec une circulaire aux archiprêtres. Il a examiné avec son Conseil le projet de requête de M[gr] de Telmesse pour l'amortissement des terrains de l'église et il a été adopté. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 495.)

Requête des habitants de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile de Montréal demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de J.-B. Testard de Montigny et de J. Barthe, témoins (Sainte-Anne, 8 août 1831). Commission donnée par M[gr] B.-C. Panet à M. Paul Archambault, curé de Vaudreuil, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 27 août 1831). Procès-verbal de M. Archambault en conséquence de la commission ci-dessus (Sainte-Anne, 23 septembre 1831). M[gr] B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile de Montréal (22 octobre 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 186 v.)

M[gr] B.-C. Panet au lieutenant-colonel Craig, secrétaire civil, au Château-Saint-Louis (Québec, 28 octobre 1831). M. Craig avertira Son Excellence que M[gr] Panet prendra immédiatement les mesures pour constater les plaintes portées contre M. (Stanislas) Malo. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 496.)

M. C.-F. Cazeau à M. P.-E. Taschereau, écuyer, à Québec (Québec, 28 octobre 1831). M[gr] Panet attendra la requête que doivent lui présenter certains propriétaires de Sainte-Marguerite-de-Dorchester. Si la requête en question n'arrive pas dans l'espace d'une semaine, il procédera à l'érection canonique de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 496.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (François) Buteau, écuyer, marguillier en charge à Québec (Québec, 29 octobre 1831). Il a lu avec intérêt la requête des marguilliers de Québec au sujet d'une association de prêtres pour la desserte de la paroisse de Québec. Malgré toute l'utilité de cette mesure, il ne croit pas qu'il puisse en assurer l'exécution avant longtemps. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 497.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Pierre) Béland, curé à L'Ile-Verte (Québec, 31 octobre 1831). Il autorise les marguilliers de L'Ile-Verte à prendre sur le terrain de la fabrique un arpent en superficie pour y construire une maison d'école et les

autorise de plus à prendre sur les deniers de la fabrique la somme nécessaire pour en payer la construction. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 497.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. J.-André Taschereau, écuyer, à Québec (Québec, 31 octobre 1831). Mgr Panet ne peut accorder au frère de M. Taschereau le délai qu'il sollicite pour préparer une requête en opposition à l'érection de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Dorchester. Mgr s'est engagé à émettre ce décret à la fin de la semaine et ne peut retarder maintenant sans manquer à sa parole. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 498.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 2 novembre 1831). Les dernières lettres de Mgr de Telmesse sont arrivées en retard. Il n'y répondra que dans quelques jours. Il lui envoie, pour le moment, une lettre adressée à M. (Louis) Parent où il lui ordonne d'évacuer immédiatement le presbytère de Saint-Henri-de-Mascouche ; Mgr de Telmesse la détruira si M. Parent s'est soumis depuis. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 498.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Parent, prêtre, à Saint-Henri-de-Mascouche (Québec, 2 novembre 1831). M. Parent ne doit plus se considérer comme curé de Saint-Henri. M. (Michel) Morin, son successeur, doit prendre possession de cette cure ces jours-ci. Il avertit M. Parent qu'aussitôt la présente reçue il ne pourra plus exercer aucun pouvoir dans la paroisse de Saint-Henri. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 499.)

Mgr B.-C. Panet à M. (John) McMahon, missionnaire à Percé (Québec, 2 novembre 1831). M. McMahon ira le plus tôt possible à New-Richmond, afin de vérifier les allégués d'une requête présentée à Son Excellence le gouverneur, par les protestants de New-Richmond, contre M. (Stanislas) Malo. M. McMahon convoquera à New-Richmond les catholiques et les protestants de la localité et se fera donner par les magistrats du lieu des affidavits pour ou contre les allégués de la requête. Il transmettra toutes les dépositions qu'il recevra à Mgr Panet. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 499.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 3 novembre 1831). Il est disposé à faire comme l'entend Mgr de Telmesse pour l'érection de Saint-Cyprien, de La Présentation et de Terrebonne. " Je crois que par le passé vous n'avez guère d'exemples à me citer d'avoir érigé quelques paroisses contre votre opinion. Vous vous plaignez de ce que je vous ai renvoyé plusieurs procédures de commissaire à vérifier, tandis que ces procédures vous ont été remises toutes cachetées à mon adresse ; et précisément celles que je vous ai référées ont été faites par M. Deguise qui ne manquera jamais de vous les passer pour être par vous inspectées avant de m'être remises. Vous n'ignorez pas d'ailleurs que je recommande à tous mes commissaires de vous adresser leurs papiers. La plupart le font et si d'autres ne le font pas, ce n'est pas faute de le leur avoir recommandé. Je ne vois aucune nécessité de commissionner M. Tabeau pour rectifier les procès-verbaux de M. Deguise. Ces pièces ne pèchent que parce que les bornes de Paroisses ne sont pas exprimées clairement et ce défaut peut être facilement réparé en prenant des informations de personnes entendues. Si donc au lieu de me renvoyer les Procès-verbaux en question, vous les eussiez mis entre les mains de M. Tabeau pour qu'il prît les informations nécessaires, vous auriez épargné ce renvoi continuel de papiers qui ne peut que retarder les affaires et qui fera que la sanction du Bill des Paroisses sera proclamée avant que j'aie pu ériger la moitié des Paroisses qui ont fait des

démarches à cet égard. Si j'ai recours à vous dans les embarras que ces érections me suscitent tous les jours, c'est parce que vous y êtes intéressé autant que moi. Si, comme nous l'avons demandé, nous parvenons à obtenir l'érection du District de Montréal en Diocèse séparé de celui de Québec, vous serez bien aise que les Paroisses de votre nouveau diocèse soient érigées de manière à n'occasionner aucune chicane, aucun procès, parmi vos ouailles. Mais puisque vous le voulez, je m'adresserai directement aux Curés ou autres pour avoir des renseignements précis sur les bornes de leurs paroisses quand les procès-verbaux ne suffiront pas, sauf à moi de vous consulter lorsque quelque partie de territoire demandera à être annexée à ou retranchée de telle ou telle paroisse. " Il n'est autorisé à avancer les deniers de la Caisse ecclésiastique que dans le cas où un de ses membres devient incapable d'exercer le ministère ; mais il ne l'est pas pour augmenter la pension quand elle est jugée suffisante. M. (Laurent) Aubry devra donc se contenter, pour le moment, de ce qu'il reçoit. Mgr Panet est toujours opposé à ce que Mgr de Telmesse donne sa démission. Il ne croit pas avoir rien oublié dans la circulaire aux archiprêtres. Le bill pour l'admission des notables aux assemblées des Fabriques traînera et le clergé aura le temps de présenter au Conseil une autre requête. Le projet de circulaire aux évêques d'Irlande ne lui sourit guère. " Je crains que ces bons évêques ne nous envoient des prêtres de la plus grande médiocrité, malgré nos recommandations. " Le projet de bill préparé par Mgr de Telmesse est encore sous considération. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 500.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton (Québec, 4 novembre 1831). Les protestants de New-Richmond ont adressé à Son Excellence le gouverneur une lettre où ils se plaignent de ce qu'ils auraient éprouvé quelques injustices, de la part de M. Malo, en ce qui a rapport à leur école. Mgr Panet a chargé M. (John) McMahon de se rendre à New-Richmond pour constater si ces plaintes sont bien fondées. M. Malo se rendra aussi à New-Richmond et se procurera des affidavits qui aideront à le laver des plaintes portées contre lui. Mgr Panet espère que ces témoignages feront voir que M. Malo n'a pas compromis son caractère de prêtre, ainsi qu'on l'en accuse. Il croit qu'il vaut mieux que ce soit M. Malo qui desserve les Micmacs établis dans les limites de sa mission, plutôt que de recourir au missionnaire de Bonaventure qui n'entend pas leur langue. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 502.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton (Québec, 4 novembre 1831). Il l'autorise à solliciter des lettres patentes pour obtenir l'amortissement du terrain de la chapelle à la Rivière-à-l'Anguille. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 504.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Romuald) Mercier, missionnaire à Madawaska (Québec, 7 novembre 1831). Il lui envoie la dispense de parenté qu'il a demandée pour deux de ses paroissiens. M. Mercier devra empêcher autant que possible ces alliances entre parents à un degré aussi peu éloigné. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 504.)

Mgr B.-C. Panet. Circulaire à messieurs les curés du diocèse de Québec (Québec, 7 novembre 1831). Par un acte passé à la session de 1830 (chapitre 58), les congrégations ont le pouvoir d'acquérir des terrains pour fins religieuses. Les curés voudront bien s'occuper immédiatement de voir à faire ces acquisitions. (*Registre K*, f. 182 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 291.

Requête des habitants des confins des paroisses de Sainte-Claire et de Sainte-Marie-de-la-Beauce, demandant la permission de construire un presbytère-chapelle. Liste des noms des signataires. Certificat de J.-B. Bonneville et J.-Joseph Reny, N. P. (Sainte-Claire, Grande-Ligne, 8 octobre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à Mgr Joseph Signay, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 22 octobre 1830). Procès-verbal de Mgr Signay où il dit avoir marqué le site d'une chapelle dans la concession Sainte-Julie, laquelle chapelle sera sous l'invocation de sainte Marguerite (au lieu appelé la Grande-Ligne, sur la terre de Joseph Forgues, 26 octobre 1830). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 19 novembre 1830). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 82 v.) Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Joseph Lacasse, curé de Saint-Henri-de-Lauzon, à l'effet de vérifier les allégués de la requête du 8 octobre 1830 où les habitants de Sainte-Marguerite demandent que leur paroisse soit érigée canoniquement (Québec, 27 août 1831). Procès-verbal de M. Lacasse en conséquence de la commission ci-dessus (chapelle de Sainte-Marguerite, 20 septembre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Marguerite (Québec, 8 novembre 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 196 r.)

Lieutenant-colonel Craig à l'évêque catholique de Québec (Château Saint-Louis, 9 novembre 1831). Son Excellence le gouverneur le prie de faire savoir à Mgr Panet que lord Goderich, secrétaire d'État de Sa Majesté, lui annonce qu'il a reçu la pétition de l'évêque de Québec et de son coadjuteur, demandant l'érection d'un second diocèse dans le district de Montréal. Lord Goderich lui dit qu'il transmettra immédiatement cette pétition au roi. (Cartable : *Gouvernement*, II-49.)

Mgr B.-C. Panet à Son Excellence lord Aylmer, gouverneur en chef, au Château-Saint-Louis (Québec, 10 novembre 1831). Il accuse réception de la lettre où M. le secrétaire Craig l'informe que le ministre des colonies doit présenter à Sa Majesté la requête que son coadjuteur et lui-même lui ont adressée, pour obtenir l'érection du district de Montréal en diocèse séparé de celui de Québec. Il offre à Son Excellence ses plus sincères remerciements. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 505.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Élie-Sylvestre) Sirois, prêtre, à Québec (Québec, 11 novembre 1831). Son intention est de le charger de la desserte de la paroisse de Saint-Stanislas, rivière des Envies. M. Sirois se rendra d'avance sur les lieux afin de préparer ce qui sera nécessaire pour le culte et pour son logement, en attendant que le presbytère soit achevé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 505.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Côté, curé à Sainte-Geneviève-de-Batiscan (Québec, 11 novembre 1831). M. Côté voudra bien donner à M. (Élie-Sylvestre) Sirois, qui s'en va préparer dans la paroisse de Saint-Stanislas tout ce qui est nécessaire pour l'exercice du culte, les renseignements dont il aura besoin. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 505.)

Mgr B.-C. Panet à M.(Joseph-Philippe) Lefrançois, curé de Sainte-Claire (Québec, 11 novembre 1831). Il lui envoie le décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Dorchester. Il le lira au prône à Sainte-Claire pour l'information de ceux qui sont détachés de cette paroisse pour être rattachés à celle de Sainte-Marguerite. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 506.)

Questions soumises aux curés du diocèse de Québec, relativement aux affaires de fabriques, avec les réponses des curés. (Québec, 393, p. 1, v. in-8 (1832.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Maranda, curé au Château-Richer (Québec, 11 novembre 1831). Il permet que l'on prenne cent livres des deniers de la fabrique pour aider à la construction d'un nouveau presbytère au Château-Richer. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 506.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Raby, curé de Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 11 novembre 1831). Il comprend le désir qu'ont les prêtres de son archiprêtré de voir le *Mémoire à consulter* qui doit accompagner la requête du clergé à la Chambre d'assemblée. Il ne peut se rendre à leur demande pour le moment, car le mémoire en question n'est pas encore terminé et ne sera pas livré à l'impression avant quatre ou cinq semaines. Il peut l'assurer qu'à sa connaissance aucun arrangement n'a été fait entre les supérieurs ecclésiastiques et l'orateur de la Chambre d'assemblée concernant la matière qui fait l'objet de la requête et du mémoire; dans tous les cas, celui-ci sera conçu de manière à entrer complétement dans les vues du clergé. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 507.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François) Buteau, marguillier en charge de la paroisse de Québec (Québec, 12 novembre 1831). Il ne s'oppose pas du tout à ce que la fabrique de Québec contribue de ses deniers à la construction d'une église pour les catholiques de langue anglaise établis en ville. Il n'a aucun doute que cet acte de générosité de la part des marguilliers " ne soit un puissant moyen de consolider l'heureuse harmonie qui a régné jusqu'à présent parmi les catholiques canadiens et irlandais de la ville. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 508.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 12 novembre 1831). L'ordonnance de Mgr de Laval qui n'admet que les marguilliers dans les assemblées de fabrique est du 5 décembre 1660. Une autre ordonnance de Mgr de Laval pour la fabrique de Québec est du 9 août 1666 ; un mandement de Mgr de Saint-Vallier, en date du 20 septembre 1694, étend cette ordonnance à toutes les paroisses du diocèse. On n'a pu retrouver l'ordonnance de l'intendant Duchesneau. Il est d'avis que les fabriques qui possèdent plus de huit arpents de terrain ne doivent pas faire aucune démarche pour faire amortir ces huit arpents seulement. M. Quiblier lui a répondu que les marguilliers de Montréal ne goûtaient pas du tout le projet de réunir une partie de leur paroisse à celle de Lachine. Il vaux mieux laisser cette affaire de côté. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 508.)

Mgr Joseph Signay. Acte du sous-diaconat de M. Louis Casault (dans la cathédrale de Québec le 13 novembre 1831) (Québec, 13 novembre 1831). (*Registre K*, f. 183 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Maranda, curé au Château-Richer (Québec, 14 novembre 1831). Il le prie d'aller lire au prône de L'Ange-Gardien la lettre pastorale qu'il adresse aux habitants de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 510.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Hubert) Hamel, curé à L'Ange-Gardien (Québec, 14 novembre 1831). M. (Jean-Baptiste) Maranda ira lire au prône de cette église la lettre pastorale qu'il envoie aux gens de L'Ange-Gardien. M. Maranda célébrera l'office pour ce dimanche à L'Ange-Gardien et M. Hamel fera la même chose au Château-Richer. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 510.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale aux habitants de L'Ange-Gardien (Québec, 15 novembre 1831). C'est à leur demande pressante qu'il leur a envoyé M. (Hubert) Hamel comme curé résidant. Ils doivent donc s'empresser de lui four-

nir les moyens de vivre et lui donner pour cela le supplément de patates auquel ils se sont engagés. (*Registre K*, f. 184 r.)

M. C.-F. Cazeau à M. P.-E. Taschereau, écuyer, à Québec (Québec, 17 novembre 1831). La requête des habitants de Sainte-Claire, qui demandent de n'être pas rattachés à la nouvelle paroisse de Sainte-Marguerite, est arrivée trop tard. Le décret d'érection de cette dernière paroisse a été promulgué le 8 du courant. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 510.)

Mgr B.-C. Panet à M. (John) Harper, prêtre, à Québec (Québec, 17 novembre 1831). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Grégoire-le-Grand, dans le district des Trois-Rivières. " En vous nommant à cette paroisse j'aime à reconnaître les services que vous avez rendus à la religion par neuf années de mission à la Rivière-Rouge. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 511.)

Mgr Joseph Signay. Acte du diaconat de M. Louis Casault (dans la cathédrale de Québec le 20 novembre 1831) (Québec, 20 novembre 1831). (*Registre K*, f. 184 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Élie-Sylvestre) Sirois, curé de Saint-Stanislas (Québec, 21 novembre 1831). Il le charge de desservir la paroisse de Saint-Stanislas, rivière des Envies. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 511.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 21 novembre 1831). On a examiné en conseil le mémoire de Mgr de Telmesse et il a été trouvé excellent ; on a décidé séance tenante de le faire imprimer, afin de donner satisfaction aux curés et d'éclairer l'opinion publique sur la question des fabriques. On a jugé à propos de faire quelques changements à la requête. Au lieu de *Protester contre la passation en loi, etc., etc.*, on a choisi une expression moins forte : en effet, il n'est pas de bonne politique de protester contre les branches de la Législature : " Cette expression ne pourrait qu'indisposer les moteurs du bill dans une circonstance où ils ont plus besoin d'être adoucis que d'être irrités." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 512.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse (Québec, 22 novembre 1831). Il a dessein de faire présenter avant la fin de la semaine la requête contre le bill des notables. On peut se passer des signatures de MM. Chèvrefils et Pigeon. Il fera comme le veut Mgr de Telmesse pour la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir. M. Harper a été nommé curé de Saint-Grégoire. La paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville a été érigée canoniquement par Mgr Plessis ; celle de Sainte-Anne-des-Plaines, par lui-même. Il a reçu deux requêtes pour l'érection de la paroisse de Saint-Hyacinthe. Il croit qu'il faut s'en tenir au plan de Mgr Plessis, c'est-à-dire de réserver toute la partie qui est au sud de la rivière pour une ou plusieurs paroisses. Quelques habitants de Saint-Jude demandent à être rattachés à la paroisse de Saint-Hyacinthe ; l'inconvénient est qu'il sont de la seigneurie de Saint-Ours, quoique plus rapprochés de l'église de Saint-Hyacinthe que de celle de Saint-Jude. Il lui envoie une copie de la requête telle qu'elle a été adoptée après plusieurs corrections. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 512.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. (Charles) Dion, desservant à Saint-Grégoire (Québec, 23 novembre 1831). Il l'informe au nom de Mgr Panet que le temps de sa desserte à Saint-Grégoire est terminé et qu'il peut retourner à Bécancour. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 514.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. Jules Desrochers, vicaire à Bécancour (Québec, 23 novembre 1831). Mgr B.-C. Panet le nomme vicaire chez M. Jacques Lebourdais, à la Rivière-du-Loup. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 514.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jacques) Lebourdais, curé à la Rivière-du-Loup (Québec, 23 novembre 1831). M. Jules Desrochers a reçu l'ordre de se rendre à la Rivière-du-Loup pour y occuper le poste de vicaire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 514.)

Requête des habitants de Saint-Ours demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Le Noblet, N. P. (Saint-Ours, 18 juillet 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Louis Lamothe, curé de Berthier, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 29 juillet 1831). Procès-verbal de M. Lamothe en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Ours, 26 septembre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de L'Immaculée-Conception-de-Saint-Ours (Québec, 23 novembre 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 192 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Marie) Lefebvre, curé à Sainte-Geneviève, île de Montréal (Québec, 27 novembre 1831). Il a chargé M. (Paul-Loup) Archambault, curé de Vaudreuil, d'aller faire l'enquête pour l'érection canonique de la paroisse de Sainte-Geneviève. M. Lefebvre voudra bien donner à ce dernier tous les renseignements dont il aura besoin. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 515.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Bélanger, curé de Saint-Ours (Québec, 27 novembre 1831). Il lui envoie le décret érigeant canoniquement la paroisse de Saint-Ours. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 515).

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Kelly, curé à Sorel (Québec, 27 novembre 1831). Il lui envoie deux requêtes qu'il a reçues au sujet de l'érection canonique de la paroisse de Saint-Hyacinthe ; on voudrait la diviser en deux et en établir une nouvelle au sud de la rivière Yamaska. M. Kelly verra ce qu'il y a à faire dans les circonstances. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 515.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la prêtrise de MM. Théophile Brassard et Louis Casault (dans la cathédrale de Québec le 27 novembre 1831) (Québec, 27 novembre 1831). (*Registre K*, f. 184 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Marie) Brassard, curé à Sainte-Élisabeth (Québec, 28 novembre 1831). Il envoie à M. Brassard comme vicaire son frère, Théophile Brassard, qui vient d'être ordonné prêtre. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 517.)

M. C.-F. Cazeau à M. (Ignace) Bourget, secrétaire de l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 29 novembre 1831). Mgr Panet n'a pas le temps de terminer une lettre à Mgr de Telmesse et comme il ne veut pas perdre l'occasion du bateau, il le charge de lui envoyer une copie de l'ordonnance de Mgr de Laval du 5 décembre 1660. Il y joint une requête des habitants de Saint-Lin demandant la permission de construire une église. Mgr de Telmesse nommera un commissaire pour faire enquête. Il lui adresse, en même temps, 100 exemplaires du mémoire qu'il vient de recevoir de l'imprimeur. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 517.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 30 novembre 1831). Son indisposition n'a pas été grave ; il souffre d'un oppressement qui ne l'oblige pas à garder la chambre. Il suivra les directions de Mgr de Telmesse pour l'érection de la paroisse de l'Ile-du-Pads. " Vous voulez absolument qu'on présente immédiatement notre Requête en chambre, et les membres qui sont en notre faveur sont fortement d'opinion qu'elle ne soit présentée que lorsque le Bill de M. Bourdages sera entré. Ce Monsieur

paraissait décidé à l'introduire dès l'ouverture de la session. Mais le bruit qui s'est répandu que le clergé allait bientôt protester contre la passation de son bill pourrait l'avoir découragé. Quelques uns pensent qu'il ne parlera plus de Notables. Si l'on n'agite pas cette question cette année, pourquoi présenter notre requête qui serait alors inutile ? Il est probable que cette démarche ne ferait que monter d'avantage nos opposans qui veulent des Notables à tout prix, et qui n'en iront pas moins leur train, malgré toutes les bonnes raisons qu'on pourra leur donner. D'après l'avis de Messrs de mon Conseil je me suis décidé à attendre l'introduction du Bill des notables en Chambre pour faire présenter notre Requête, et en attendant meilleure information, je n'irai pas plus loin. Je suis porté à croire que la mesure projettée par M. Bourdages échouera après discussion. Car outre les nombreux amis catholiques que nous avons dans la chambre, nous aurons encore en notre faveur grand nombre de Protestans, qui ne voulant pas qu'on se mêle des affaires intérieures de leur Église, ne voudront pas non plus se mêler des nôtres. Quant à entrer en arrangement avec la Chambre, ce serait une bonne affaire si elle offrait à l'Évêque de statuer sur les matières de Fabriques, avec promesse de confirmer ce qu'il aurait statué. Mais, le fera-t-elle ? Rien ne me porte à le croire. C'est le seul parti qui puisse être adopté. Car, sans cela, on abandonnerait nos principes et alors rien n'empêcherait la Législature de s'immiscer dans toutes nos affaires et de les régler comme bon lui semblerait. Le mémoire accompagnant notre requête devant être imprimé à 500 copies, il sera facile d'en donner à tous les prêtres du diocèse, sans oublier le gouverneur, les Juges, les membres des Conseils Exécutif et Législatif, les membres de la Chambre d'Assemblée, et quelques autres laïcs de considération. L'impression du mémoire dont 100 copies ont été envoyées hier au soir par M. Cazeau à votre secrétaire, au soin du Capt. Morin, a été surveillée par M. Maguire. S'il s'y est glissé quelques fautes, elles ne touchent en rien aux citations, cette partie ayant été strictement examinée ; vous aurez lieu, je l'espère, d'être content de l'impression qui parait bien soignée. " M. Bourdage lui a présenté une requête des habitants des deux dernières concessions de Sainte-Marie-de-Monnoir où ils demandent à rester dans l'ancienne paroisse. M. Dessaules veut former deux paroisses dans la profondeur de sa seigneurie au sud de la rivière Yamaska : l'une qui serait sous l'invocation de saint Dominique, l'autre qu'il voudrait sous le vocable de sainte Rosalie, patronne de son épouse. Il soumettra à son conseil le projet de Mgr de Telmesse concernant les biens des Jésuites. On vient de lui apprendre que le bill des notables a été présenté en Chambre : la requête du clergé sera présentée immédiatement à l'assemblée par M. Duval. On a fait quelques changements dans le mémoire : ils sont de peu d'importance. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 519.)

Requête des habitants de Saint-Jude demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Timothée Durocher et de Ch^s Bazin, témoins (Saint-Jude, 4 septembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Antoine Manseau, curé de Contrecœur, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 3 octobre 1831). Procès-verbal de M. Manseau en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Jude, 13 octobre 1831). Requête de quelques habitants de la paroisse de Saint-Jude demandant à être rattachés à la paroisse de Saint-Hyacinthe (Saint-Hyacinthe, 6 novembre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection de la paroisse de Saint-Jude,

seigneurie de Saint-Ours (Québec, 1er décembre 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 201 v.)

Mgr B.-C. Panet à Son Excellence lord Aylmer, gouverneur, Château Saint-Louis (Québec, 1er décembre 1831). Il lui envoie trois exemplaires d'un mémoire accompagnant une requête présentée à la Chambre d'assemblée par le clergé du diocèse. Il y joint une brochure. Ces deux imprimés mettront Son Excellence au fait d'une question qui intéresse grandement la tranquillité des paroisses. Inclus : 1° Mémoire accompagnant la requête présentée à la Chambre d'assemblée par le clergé catholique du Bas-Canada contre l'admission des notables dans une assemblée de fabrique, Québec, 35 p. in-8 (1831) ; 2° La Question des fabriques par un ami de l'ordre, S.L. Québec, 17 p. in-8 (1831). (*Registre des lettres*, v. 14, p. 522.)

Lord Aylmer à l'évêque catholique de Québec (Château Saint-Louis, 1er décembre 1831). Il a reçu les pièces que lui transmet Mgr Panet. Il avait déjà pris connaissance du mémoire (sur les fabriques). (Cartable : *Gouvernement :* II-50.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Raby, curé de Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 1er décembre 1831). M. (Zéphirin) Lévêque devant rester vicaire à Saint-Roch de Québec, il lui envoie pour le remplacer comme vicaire à Saint-Antoine, M. (Patrick) Burke qui a déjà desservi cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 522.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Félix) Gatien, curé du Cap-Santé (Québec, 1er décembre 1831). Il lui envoie comme vicaire M. (Louis-Jacques) Casault. " C'est un jeune prêtre extrêmement régulier et de grands talents, dont la société ne pourra que vous être très agréable. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 523.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 7 décembre 1831). Il croit que l'on devrait écrire à cinq ou six évêques d'Irlande pour les engager à envoyer dix ou douze prêtres de capacité et de bonne mœurs, qui travailleraient au salut de leurs compatriotes dans le diocèse de Québec. "Mon conseil s'est enfin occupé de votre projet de redonner au moins une partie des biens des Jésuites et chacun y a vu des difficultés sans nombre. Notre Chambre parait extrêmement irritée contre le clergé à cause de la démarche qu'il a faite pour empêcher l'introduction des notables dans les Fabriques et surtout à l'occasion de cette partie du mémoire qui nie à la Législature le droit de statuer là-dessus. En réclamant les biens des Jésuites comme biens ecclésiastiques, on irritera encore d'avantage nos représentants dont un grand nombre agit plus par passion que par justice. Ils s'efforceront de jeter de l'odieux sur le clergé qui, suivant eux, veut tout accaparer et notre démarche, outre qu'elle n'aurait aucun succès, serait propre à faire sur l'esprit de nos concitoyens des impressions qui nous seraient peu favorables. Vous verrez sur les papiers publics les résolutions de M. Bourdages, relativement aux fabriques et les débats qui ont eu lieu sur ces résolutions. Votre cousin Papineau, ainsi que M. Lagueux, ont dit les choses les plus insignifiantes à cette occasion; et avec tout cela ils n'en ont pas moins gagné leur procès. La 2de lecture d'un bill basé sur les résolutions de M. B. doit avoir lieu samedi prochain et j'ai tout lieu de croire que la mesure passera en Chambre. On présentera une requête au conseil Législatif, si après avoir consulté plusieurs de ses membres, on juge la chose nécessaire. Je reviens aux biens des Jésuites, dont je vous parlois tout à l'heure. Comme il paroit

qu'une partie de ces biens étoit appliquée aux appointemens des missionnaires des sauvages, on pourra demander au moins que ces appointemens leur soient continués. On sondera sur ces biens en général les dispositions de quelques-uns des membres de la Chambre ; mais je crains bien qu'ils ne soient pour la plupart en faveur d'une Université qui sera conduite par des laïques. Et comment ces laïques soigneront-ils l'éducation morale et religieuse de la jeunesse ? On peut juger de ce qu'elle deviendra cette pauvre jeunesse, surtout, si comme on l'a fait entendre, ce sont des professeurs Français qui doivent la former. " Il vaut mieux donner à la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir les deux concessions qu'elle réclame, sauf à les distraire quand il s'agira d'ériger une nouvelle paroisse. Il est clair que l'on peut former deux paroisses au sud de la rivière Yamaska, mais pour cela il ne faut pas inclure dans celle de Saint-Hyacinthe les deux concessions que réclame son curé, M. Girouard. Il est bien vrai que M. (Louis-Joseph) Fluet a commis des imprudences et qu'il doit s'esquiver. Le *mémoire* a été imprimé avec tant de célérité qu'il n'est pas surprenant qu'il s'y soit glissé quelques fautes. " Il y a des lignes entières passées par advertance, parce qu'on jugeait qu'elles feraient mauvaise impression, ou d'autres fois par ce qu'elles n'étaient pas tout-à-fait françaises. " Il est trop tard pour ajouter au *mémoire* l'*erratum* que lui a envoyé Mgr de Telmesse. Il a reçu une requête des habitants de la partie inférieure de la côte Saint-Joseph, dans la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, demandant à être rattachés à la paroisse de Saint-Eustache. Mgr de Telmesse voudra bien voir s'il est à propos de leur accorder ce qu'ils demandent. Quelques habitants du ruisseau Saint-Hyacinthe (paroisse de Soulanges), lui ont aussi adressé une requête le priant d'envoyer un prêtre sur les lieux, pour vérifier si la chapelle qu'ils ont construite est convenable pour y célébrer les saints mystères. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 523.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la tonsure de M. Jean-Baptiste Thibault, né à Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis le 14 décembre 1810, fils de Jean-Baptiste Thibault et de Charlotte Carrier (dans la cathédrale de Québec le 8 décembre 1831) (Québec, 8 décembre 1831). (*Registre L*, f. 13 r.)

Mgr B.-C. Panet au lieutenant-colonel Craig, secrétaire civil, Château Saint-Louis (Québec, 9 décembre 1831). Il a reçu sa lettre ainsi que la déposition faite contre M. (Stanislas) Malo, missionnaire de Ristigouche, par le chef des sauvages de cet endroit. Il ne tardera pas un seul instant à prendre les renseignements qu'exige cette déposition. Il doit à Son Excellence ses sincères remerciements pour la délicatesse de ses procédés à son égard. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 526.)

Mgr Joseph Signay. Acte des ordres mineurs de MM. Godfroy Tremblay, John O'Grady, Charles Poiré, Louis Normandeau et Louis Parent (dans la cathédrale de Québec le 8 décembre 1831) (Québec, 8 décembre 1831). (*Registre L*, f. 13 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Robitaille, curé de Sainte-Marie-de-Monnoir (Québec, 10 décembre 1831). Il croit qu'il serait à propos que M. Robitaille fît l'acquisition d'un autre arpent de terrain en sus des sept arpents que la fabrique possède déjà. S'il ne peut agir autrement M. Robitaille se contentera de faire amortir les sept arpents seulement. Il consultera Mgr de Telmesse sur ce point. Mgr Panet ne peut lui envoyer un vicaire dans le moment. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 527.)

Mgr B.-C. Panet à Son Excellence lord Aylmer, gouverneur en chef, au Château Sant-Louis (Québec, 10 décembre 1831). Il a eu l'occasion de voir M. Thibaudeau, représentant du comté de Bonaventure, qui lui a paru bien au fait des plaintes portées contre M. (Stanislas) Malo, soit par le chef des sauvages de Ristigouche, soit par certains habitants de la rivière Cascapédiac. Croyant que ce monsieur pourra donner des renseignements utiles au gouverneur, il le prie de vouloir bien accorder une audience à M. Thibaudeau. Il profitera du premier courrier qui partira pour la baie des Chaleurs pour avoir d'autres éclaircissements sur la déposition du chef des sauvages de Ristigouche. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 527.)

Acte de la promesse de M. John O'Grady, par laquelle il s'engage à exercer le ministère dans le diocèse de Québec (Québec, 10 décembre 1831). (*Registre L*, f. 13 v.)

Mgr Joseph Signay. Acte du diaconat de MM. Louis-Antoine Proulx, John O'Grady, Louis Belisle et Pierre Huot (dans la cathédrale de Québec le 11 décembre 1831) (Québec, 11 décembre 1831). (*Registre L*, f. 13 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Marc) Chauvin, curé de Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec, 12 décembre 1831). Il est attristé de la difficulté de la position où se trouve M. Chauvin à propos de l'élection d'un marguillier. Voici ce qu'il lui conseille de faire : " Si vous recevez un *Mandamus* de la cour vous enjoignant de procéder à l'élection de trois marguilliers et d'appeler les notables à cette élection, il faudra vous soumettre pour éviter des procès qui n'auraient plus de fins. Mais il ne faudra pas oublier d'engager vos marguilliers, si la majorité du lieu est en votre faveur, à protester contre un mode d'élection inusité jusqu'à présent dans votre paroisse, sans cependant protester contre l'élection même. Il sera plus prudent que vous assistiez à cette assemblée ; votre présence y empêchera bien du mal, surtout si vous avez soin d'y paraître avec un visage tranquille. Pour ce qui est du livre des délibérations, il faudra bien le mettre au jour, mais comme le marguillier en charge n'est pas du parti du mouvement, il aura soin que ce livre ne parte pas de sous ses yeux. Si vous ne recevez aucun ordre de la cour relativement à l'élection prochaine, il faudra suivre l'usage constant de votre paroisse. Quelle raison en effet auriez-vous de changer cet usage ? Cependant si quelques prétendus notables se présentent à votre assemblée, il sera à propos de les y souffrir et même de ne pas leur témoigner que leur présence vous incommode, mais vous aurez soin de ne recueillir que les suffrages de vos marguilliers. Peut-être conviendrait-il d'expliquer à vos paroissiens, le dimanche qui précédera l'élection, que la législature s'occupe actuellement de régler comment et par qui doivent se faire ces élections et leur conseiller de laisser les choses où elles en sont jusqu'à ce que la loi projettée soit passée. Vous jugerez vous-même si cet avertissement pourrait être de quelqu'utilité. " Il compatit à toutes ses peines et lui souhaite d'en être délivré. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 528.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean) Raimbault, curé à Nicolet (Québec, 12 décembre 1831). Il le prie d'aller marquer le site et fixer les dimensions d'une chapelle dans le canton de Kingsey. M. Raimbault choisira le temps qui l'accommodera davantage pour faire cette visite et avertira M. Paisley du jour où il se rendra sur les lieux. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 530.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Olivier) Chèvrefils, curé à Saint-Constant (Québec, 13 décembre 1831). Il a reçu trop tard son adhésion à la requête pré-

sentée par le clergé à la Chambre d'assemblée. Il regrette de ne pouvoir lui envoyer un vicaire, sachant surtout son mauvais état de santé. Il le dispense de prêcher à la grand'messe, tant qu'il ne sera pas suffisamment rétabli. Si M[gr] de Telmesse est indisposé contre lui, c'est parce que sa conduite envers son évêque n'a pas été celle d'un prêtre respectueux et déférent envers ses supérieurs. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 530.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Édouard) Quertier, curé à l'Ile-aux-Grues (Québec, 14 décembre 1831). Il accorde à la paroisse de l'Ile-aux-Grues, la permission de faire " la neuvaine en l'honneur de Saint-François-Xavier commençant le premier samedi du Carême, avec une indulgence plénière à toutes les personnes qui s'étant confessées et ayant communié prieront aux intentions du souverain Pontife et assisteront en outre le jour de leur communion à la récitation publique des prières de la neuvaine. " (*Registres des lettres*, v. 14, p. 531.)

M[gr] B.-C. Panet à M[gr] l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 17 décembre 1831). Il a reçu une lettre de l'honorable Viger qui ne lui donne aucun renseignement sur les affaires dont on l'a chargé. Il l'avertit tout de même qu'il a écrit à M[gr] de Telmesse. " Il est certain que nous avons fait notre devoir en représentant à la Législature qu'elle n'avait pas le droit de se mêler de nos affaires d'Église ; et c'est ce que nos législateurs n'ont pas compris ou n'ont pas voulu comprendre. Quoi qu'il en soit, ils craindront probablement par la suite d'entreprendre quelque mesure semblable, de peur de rencontrer l'opposition du clergé dont ils ne peuvent s'empêcher de redouter l'influence. Lorsque les résolutions de M. Bourdages ont été proposées dans un comité général de toute la Chambre, M[rs] Heney et Quirouet ont voté contre et se sont retirés lorsque le Comité a fait son rapport aussitôt après avoir siégé. M. Clouet étant malade n'a pu assister à la Chambre, non plus que M. Dionne qui n'est arrivé à Québec que quelques jours après l'adoption des résolutions. La 2[de] lecture du bill de M[r] Bourdages a eu lieu Samedi dernier, et il a été référé à un comité spécial qui, actuellement, ne sait comment se tirer d'affaires avec cette pièce insignifiante. On paraît décidé à conserver au curé la présidence dans les assemblées, à fixer à £10, dans les campagnes, les dépenses qu'exigera la réunion des propriétaires et à £25 celles qui devront être approuvées par les propriétaires de bien fonds donnant £30 de revenu annuel dans les villes de Québec et de Montréal. Le gouverneur a témoigné que la mesure actuellement en Chambre ne lui plaisoit pas ; les conseillers en général n'en sont pas plus contens. " Il a laissé entendre à M. Bourdages qu'il serait peut-être nécessaire de réserver les deux concessions du Grand-Bois et du fort George pour une future paroisse : il ne lui a pas dit qu'il fallait les rattacher à Sainte-Marie-de-Monnoir. Il ne croit pas que la paroisse de Saint-Hyacinthe soit trop diminuée par l'érection de celle de Sainte-Rosalie. Il lui répondra dans une autre lettre à propos de la question des biens des Jésuites. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 532.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Charles-Joseph) Ducharme, curé à Sainte-Thérèse-de-Blainville (Québec, 17 décembre 1831). Il a reçu trois requêtes, dont la première de quelques paroissiens de Sainte-Thérèse, les deux autres de certains habitants des paroisses environnantes. Les pétitionnaires de la première et de la troisième requêtes semblent avoir quelque raison de demander le changement qu'ils proposent. Quant à ceux de la deuxième, leurs raisons ne sont pas suffisantes pour annuler le décret d'érection canonique d'une paroisse. Il chargera

Mgr de Telmesse, lorsqu'il passera en visite dans ces paroisses, de vérifier les allégués des trois requêtes. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 534.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. André-A. Papineau, écuyer, à Saint-Hyacinthe (Québec, 19 décembre 1831). Mgr Panet voudrait avoir certains éclaircissements sur les limites de la paroisse de La Présentation. M. Cazeau prie M. Papineau de vouloir bien répondre aux questions qu'il lui pose. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 534.)

Le cardinal Pedicini à Mgr B.-C. Panet (Rome, 19 décembre 1831) (en latin). Les deux questions suivantes ont été proposées à la sacrée congrégation avec prière d'y répondre : 1° Quelles sont les raisons données par les prêtres de Saint-Sulpice pour prouver que le supérieur du séminaire de Montréal est *de facto* curé de la paroisse de Ville-Marie, lorsque l'archevêque de Québec soutient que ce privilège n'existe pas ; 2° ce qu'il faut penser des raisons apportées par les prêtres de Saint-Sulpice pour démontrer que le supérieur peut, indépendamment de la volonté de l'archevêque de Québec, nommer un prêtre de sa communauté pour remplir l'office de curé dans la paroisse de Ville-Marie ? La sacrée congrégation, comprenant la gravité de ces questions, a répondu que d'une part la ligne de conduite des évêques, qui ont précédé sur le trône de Québec le présent archevêque, ne peut lier son autorité ; d'un autre côté, la sacrée congrégation déclare que le fait, pour les évêques de Québec, d'avoir laissé subsister le privilège ci-dessus indiqué est d'un grand poids, elle demande donc que l'on en vienne à une entente et qu'on laisse les choses dans l'état où elles sont maintenant. Sa Sainteté Grégoire XVI a confirmé de son autorité cette décision et a demandé qu'on la fasse connaître à l'archevêque de Québec en lui faisant savoir qu'il doit s'en tenir à la ligne de conduite suivie en cette matière par ses prédécesseurs. Le cardinal Pedicini termine en disant qu'il connaît l'obéissance de Mgr Panet envers l'autorité et qu'il espère que la paix sera rétablie et qu'elle durera. (Cartable : *Correspondance manuscrite de Rome*, IV-76.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 20 décembre 1831). Il a reçu une requête de certains habitants de la côte Saint-Joseph dans la paroisse de Saint-Benoît. Il a reçu trois autres requêtes de quelques propriétaires de trois différentes concessions de la même paroisse qui demandent la même chose ; il les lui envoie avec celles de la côte Saint-Joseph, de Sainte-Thérèse et de Sainte-Anne-des-Plaines. Il a en mains deux autres requêtes où l'on demande dans l'une l'érection canonique de Sainte-Scholastique et dans l'autre, celle de Saint-Colomban. Il n'a pas autorisé M. (François) Parent à confesser et à prêcher dans son ancienne paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche. Il députera quelqu'un pour aller marquer le site d'une église dans la nouvelle paroisse que l'on se propose d'ériger dans la seigneurie de Saint-Hyacinthe. M. Bourdages père s'objecte à ce que l'on annexe la 5e concession de Saint-Denis à La Présentation. Il approuve le dessein qu'a Mgr de Telmesse d'écrire quelque chose en réponse aux discours de leurs adversaires dans la Chambre d'assemblée. Un prêtre de Québec se chargera de les faire imprimer dans la *Gazette de Québec* ou dans le *Canadien*. " La question des Fabriques doit être discutée ce ce soir, je crois, pour la dernière fois. Mr Neilson se propose d'opposer le bill de M. Bourdages par grand nombre de bonnes raisons auxquelles on sera bien en peine de répondre. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 535.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Robitaille, curé de Sainte-Marie-de-Monnoir (Québec, 20 décembre 1831). Il se propose d'ériger en paroisse la partie la

plus habitée de la seigneurie de Monnoir, mais avant d'y procéder il lui faut certains renseignements que le procès-verbal de M. Deguise ne lui fournit pas suffisamment. M. Robitaille fera préparer par un arpenteur un plan du territoire que l'on se propose d'ériger en paroisse et l'enverra à Mgr Panet. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 535.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Manseau, curé à Contrecœur (Québec, 21 décembre 1831). Il voudrait savoir s'il est bien vrai, comme l'affirme M. Bourdages, que les habitants de la cinquième concession de Saint-Denis étaient opposés à ce qu'on les détache de Saint-Denis pour les réunir à La Présentation. M. Manseau ne fait pas mention de cette opposition dans son procès-verbal. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 537.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Remi) Gaulin, curé à Sainte-Scholastique (Québec, 21 décembre 1831). Il a reçu les cinq requêtes transmises par M. Gaulin. Il enverra un prêtre pour constater si réellement tous ces pétitionnaires ont raison de demander d'être rattachés comme paroissiens à Sainte-Scholastique. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 538.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph) Bélanger, curé de Saint-François-du-Lac (Québec, 22 décembre 1831). Afin de donner satisfaction aux paroissiens de Saint-François et aux Abénaquis, il est d'opinion que, deux prêtres étant à Saint-François, chacun chante la messe dans l'une ou l'autre église et que lorsque la maladie rend M. Bélanger hors d'état de célébrer, son vicaire dise une messe basse au village des Abénaquis et chante la grand'messe à la paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 538.)

Mgr Angus Bernard McEachern, évêque de Charlottetown. Lettre de vicaire général du diocèse de Charlottetown en faveur de Mgr Bernard-Claude Panet (St-John le 22 décembre 1831). (*Registre L*, f. 15 r.)

M. C.-F. Cazeau à St. McKay, écuyer, à Saint-Eustache, rivière du Chêne (Québec, 22 décembre 1831). Mgr Panet à renvoyé à Mgr de Telmesse la requête des habitants de la côte Saint-Joseph, dans la seigneurie du Lac-des-Deux-Montagnes, qui demandent d'être rattachés à la paroisse de Saint-Eustache. Mgr de Telmesse qui doit passer en visite pastorale à Saint-Benoît, dans le cours de l'été, examinera la question. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 539.)

Mgr de Telmesse à M. (Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton (Québec, 22 décembre 1831). Il a reçu de nouvelles plaintes contre lui. Tout de même d'après les renseignements qu'il a eus de M. Thibaudeau, représentant du comté de Bonaventure, il est porté à croire que M. Malo a des ennemis qui cherchent à lui faire tort. Il a chargé M. Thibaudeau de faire connaître au gouverneur que la déposition du chef des sauvages de Ristigouche n'est pas véridique. Il paraît que ce chef s'en est rendu compte lui-même, après coup, et qu'il a voulu retirer cette déposition des mains de M. Christie à qui il l'avait confiée. M. Malo devra donc se faire donner des affidavits la contredisant et les envoyer à Mgr Panet. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 530.)

M. C.-F. Cazeau à M. V. Guillet, écuyer, à Québec (Québec, 23 décembre 1831). M. Guillet fera savoir à M. Montour que Mgr Panet est décidé à ne pas agrandir la paroisse de la Pointe-du-Lac aux dépens de celle des Trois-Rivières. En effet, les fiefs de la banlieue des Trois-Rivières ont toujours été attachés à la desserte de cette ville, quoique par le règlement de 1722 ils soient censés faire partie de la paroisse de la Pointe-du-Lac ; de plus les habitants de ces fiefs n'ont pas demandé d'être attachés à cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 540.)

M. C.-F. Cazeau à M. (Jean-Baptiste) Kelly, curé à Sorel (Québec, 26 décembre 1831). Il a reçu la requête des curés de la rivière Chambly, relativement à la question de l'admission des notables dans les assemblées de fabrique. Il l'a soumise à l'examen de Mgr Panet et de Mgr le coadjuteur qui n'ont pas voulu émettre leur opinion sur icelle, avant d'avoir consulté les principaux membres de l'assemblée qui ont appuyé la requête au clergé. " Ces messieurs, après en avoir pris communication, ont été d'opinion que le clergé, s'étant toujours tenu à l'écart dans les discussions publiques, devait suivre la même ligne de conduite dans la circonstance présente pour éviter de la part de ses ennemis toute attaque qui tendrait à lui faire perdre le respect et la confiance dont il jouit à juste titre. Ils ont pensé que si les Résolutions de Messieurs les Curés de la Rivière Chambly et des environs étaient publiées, certains personnages, jaloux de l'influence que le clergé exerce, s'efforceraient de les faire regarder comme une preuve du désir qu'ils lui supposent de vouloir tout conduire ; et que, malgré toute l'injustice de ce reproche, ils réussiraient peut-être, à force de répéter, à produire dans l'esprit du peuple des impressions peu favorables au clergé. Ils ont donc été d'avis que, pour éviter ces inconvénients, les résolutions précitées ne devaient pas être publiées et Nos Seigneurs les Évêques, ainsi que les principaux membres du clergé de Québec sont tombés d'accord avec eux sur ce point. Comme les messieurs qui composaient l'assemblée en question ont manifesté leur désir de connoître l'opinion de Monseigneur de Québec, sur l'expédience de publier leurs résolutions, sa Grandeur croit devoir leur conseiller, les prier même de ne point adopter cette démarche, en conséquence des suites fâcheuses qui pourroient en résulter. " Toutefois Mgr Panet demeure convaincu des bonnes intentions de ceux qui ont signé cette requête. Quant à l'intervention proposée auprès des membres du Conseil législatif, Mgr Panet et Mgr le coadjuteur ne manqueront pas de la faire, s'ils la jugent nécessaire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 540.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 28 décembre 1831). Il a reçu l'écrit que Mgr de Telmesse a dessein de faire publier dans une des gazettes de Québec ; il ne peut en autoriser la publication parce que cet écrit ne servirait qu'à irriter les membres de l'assemblée. Il remarque surtout une attaque contre MM. Duval et Mondelet, susceptible de leur faire perdre l'appui de ces jeunes auxquels on ne peut reprocher que la légèreté. Il est de l'opinion de Mgr de Telmesse pour ce qui regarde l'annexion de la 5e concession de Saint-Denis à La Présentation ; il se rendra au désir de ces gens. Il présentera ce même soir la requête au Conseil législatif. " On a tout lieu de se fier sur les bonnes dispositions des Mrs du Conseil qui paraissent bien favorables à notre cause." Quant à ce qui regarde les résolutions des curés de la rivière Chambly, après avoir consulté MM. Neilson, Heney et Duval, il a cru devoir conseiller à ces curés de ne point les publier dans les journaux. Il n'est pas en faveur de l'établissement d'un journal ecclésiastique. " Je craindrais qu'il ne nous mit continuellement aux prises avec les ennemis du clergé. " (*Registre des lettres*, v. 14, p. 542.)

Mgr B.-C. Panet. Commission donnée à M. Pierre-Flavien Turgeon, prêtre, procureur du séminaire de Québec, pour recevoir une profession religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec (Québec, 28 décembre 1831). (*Registre L*, f. 14, r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Marie) Cadieux, vicaire général et curé aux Trois-Rivières (Québec, 29 décembre 1831). Il a reçu une requête des tenanciers du fief Frédéric " maintenant augmentation du canton de Caxton," qui

désirent être rattachés à la paroisse de Saint-Barnabé. S'il se rend à leur demande il faudra déplacer la chapelle actuelle pour la mettre dans un endroit moins éloigné des nouveaux paroissiens. Avant de répondre aux gens du fief Frédéric, il voudrait savoir ce que pense M. Cadieux de leur requête. " Le fameux bill des fabriques a été rejeté au Conseil à sa première lecture. Pour le bill, 2 ; contre, 3 ." (*Registre des lettres*, v. 14, p. 543.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Sévère) Dumoulin, curé d'Yamachiche (Québec, 29 décembre 1831). Il a reçu une requête des habitants du fief Frédéric formulant le désir d'être réunis à la paroisse de Saint-Barnabé ; leur demande lui paraît raisonnable. On l'a prié aussi de déplacer la chapelle actuellement en construction dans Saint-Barnabé ; les habitants du fief Frédéric " s'engagent à conduire les ouvrages de la nouvelle chapelle au point où elle en est aujourd'hui, sans qu'il en coûte rien autre. " Il prendra une décision lorsqu'il aura reçu la réponse de M. Dumoulin, ainsi que celle de M. Cadieux à qui il a aussi écrit à ce propos. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 544.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Bédard, curé à Saint-Denis (Québec, 29 décembre 1831). Il le charge d'aller fixer la place et les dimensions d'une église et d'un presbytère dans une partie de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, qui doit être prochainement érigée en paroisse sous l'invocation de sainte Rosalie. M. Bédard n'aura pas de difficulté à remplir sa mission, car les habitants de cette future paroisse sont bien disposés. Il est presque décidé à rattacher à la paroisse de La Présentation la cinquième concession de Saint-Denis, malgré l'opposition de M. Bourdages. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 545.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec en faveur de Mgr Angus Bernard McEachern, évêque de Charlottetown (Québec, 30 décembre 1831). (*Registre L*, f. 14 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Grenier, curé à Châteauguay (Québec, 31 décembre 1831). Il le charge d'aller fixer le site et les dimensions principales d'une église dans la paroisse de Saint-Remi-de-Napierville. Il consultera Mgr de Telmesse avant de se rendre sur les lieux. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 545.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr (Angus) McEachern, évêque de Charlottetown, à Saint-Jean, N.-B. (Québec, 31 décembre 1831). Il a reçu sa lettre du 16 novembre dernier. " Je n'ai qu'à regretter de n'en pas recevoir plus souvent de semblables. J'ai cependant lieu d'espérer que votre Grandeur me procurera dorénavant cet avantage avec plus de ponctualité. " Il ne permettra pas à M. John McMahon de s'agréger au diocèse de Charlottetown : il a absolument besoin dans celui de Québec de prêtres parlant la langue anglaise. Il a été informé trop tard de la prise de possession du siège de Charlottetown par Mgr McEachern pour annoncer à ses anciens diocésains qu'ils étaient passés sous le gouvernement d'un autre évêque. Il suppose que Mgr McEachern a donné de nouveaux pouvoirs aux missionnaires de son diocèse. Il le félicite de l'acquisition qu'il a faite du révérend M. Walsh pour présider à l'éducation de la jeunesse. On recevra avec plaisir dans les collèges de la province de Québec les jeunes gens qu'il aura préparés pour les hautes sciences. M. (Ferdinand) Gauvreau, missionnaire à Memramcook, reviendra à Québec au mois d'août prochain. Mgr McEachern devra lui nommer un successeur. Il lui envoie des lettres de grand vicaire pour le diocèse de Québec. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 546.)

1832

M[gr] B.C. Panet a Son Éminence le cardinal Pedicini, préfet de la congrégation de la Propagande, à Rome (Québec, 7 janvier 1832) (en latin). Il a reçu les trois lettres de la Propagande, la première du 2 février 1831, la seconde du 23 avril et la troisième du 14 mai. Il répondra aussitôt que possible à la demande de la première en envoyant à Rome un compte rendu de l'état du diocèse de Québec, ainsi que du district de Montréal et de celui de la Rivière-Rouge. En attendant on consultera avec avantage la relation transmise par son prédécesseur en 1814 et celle que le même soumit à la sacrée congrégation le 17 novembre 1819, lors de son séjour à Rome. M[gr] Panet regrette que l'on prenne tant de temps à répondre à ses lettres. Quant aux deux questions posées dans la seconde : à savoir si M[gr] Panet consentirait à ce que le district de Montréal formât un diocèse séparé de celui de Québec, et ce qu'il pense de la démission de M[gr] J.-J. Lartigue, comme son suffragant dans le district de Montréal, que celui-ci a offerte au saint-siège, voici ce qu'il répond : il a déjà averti la sacrée congrégation par ses lettres du 27 mai 1829 et du 8 novembre 1830 qu'il ne s'opposait pas à ce que le district de Montréal fût séparé du diocèse de Québec. Il a même présenté un mémoire à Sa Majesté britannique demandant que cette séparation soit faite le plus tôt possible: le comte Goderich, ministre des colonies, lui a répondu que ce mémoire avait été présenté à Sa Majesté. Quant à la démission de M[gr] Lartigue il ne peut y consentir, surtout lorsqu'il considère que dans le mémoire dont il fait mention plus haut il demande à Sa Majesté britannique que M[gr] Lartigue soit nommé comme évêque titulaire de Montréal. Cependant, vu les infirmités croissantes de M[gr] Lartigue, il prie le saint-siège de nommer un prêtre qui revêtu de la dignité épiscopale pourrait, en cas de démission de M[gr] Lartigue, prendre la direction du district de Montréal, comme coadjuteur, et pourrait lui-même devenir le premier évêque titulaire de Montréal. C'est pourquoi il envoie à la sacrée congrégation les noms de trois prêtres parmi lesquels on pourra choisir un successeur à M[gr] Lartigue. Parmi ces trois, celui qui lui semble avoir le plus de titre à la dignité épiscopale est M. Antoine Tabeau, qui est déjà vicaire général, qui est très bien vu du clergé et du peuple et surtout bien connu à Londres et à Rome. Il veut que celui qui sera choisi par la sacrée congrégation pour être élevé à la dignité épiscopale soit forcé par elle à l'accepter. Il désire que l'on fasse la même chose lors de l'élection d'un coadjuteur pour l'évêque de Québec. Quant à sa démission, qu'il a lui-même offerte, il désire que dans le bref où l'on nomme un coadjuteur à l'évêque de Québec, il soit statué qu'advenant la mort ou la démission de l'évêque titulaire, le coadjuteur puisse prendre immédiatement possession du siège de Québec, sans que l'on ait besoin de recourir au saint-siège. Deux de ses prédécesseurs, M[gr] Olivier Briand et M[gr] Jean-François Hubert, ont pu d'après la teneur de leur bulle donner ainsi leur démission et remettre tous leurs pouvoirs entre les mains de leur coadjuteur. Pour lui d'après le texte de la bulle le nommant coadjuteur, il lui semble que la chose n'est pas clairement exprimée. C'est pourquoi il demande de nouveau que le saint-siège accepte sa démission et consente à ce que M[gr] Signay, son coadjuteur, soit de fait son successeur. Il ne croit pas que l'on puisse dire d'une manière absolue qu'il a refusé au séminaire de Montréal la permission d'agréger à cet établissement des prêtres venant de France. Au contraire il

a toujours été d'avis que ces prêtres français, recommandés par leurs évêques, pouvaient rendre de grands services au diocèse et au séminaire de Montréal. Ce qu'il veut, c'est qu'on admette aussi au séminaire de Montréal des prêtres du Canada : il conviendrait que la moitié au moins fût de nationalité canadienne, ce qui est loin d'être, puisque dans le moment actuel sur vingt-trois prêtres agrégés au séminaire de Montréal, il ne s'y trouve que huit Canadiens de naissance ; on a même refusé, il y a deux ans, d'y admettre deux prêtres canadiens, sous prétexte qu'on attendait avant longtemps des prêtres de France. Comme ce séminaire est soumis à la juridiction de l'évêque, pourquoi tant réclamer si l'évêque du diocèse demande qu'on le consulte sur l'admission de nouveaux sujets, pourquoi s'étonner s'il exige qu'on l'informe de la qualité de ceux que l'on se propose d'agréger ? N'est-il pas convenable qu'il le sache, afin de pouvoir s'entendre avec le gouvernement au sujet de l'admission de prêtres étrangers dans le diocèse ? Pourquoi tant se récuser, si l'évêque demande au séminaire de Montréal de se soumettre à sa juridiction dans les choses spirituelles, comme le fait le séminaire de Québec ? Il a déjà proposé à la Congrégation plusieurs questions concernant les rubriques, il les renouvelle : quand on lui concède le pouvoir de conférer les ordres sacrés en dehors des temps ordinaire,est-ce que l'on entend par là les jours de fêtes obligatoires ou non, tombant dans le cours de la semaine ? Il serait très utile d'avoir cette permission pour lui et pour les évêques auxiliaires. De même peut-on lui permettre de conférer deux ordres sacrés dans la même semaine, en y mettant un intervalle de deux ou trois jours ? Il demande aussi la solution d'une difficulté à propos des oraisons à dire à la messe de mariage, lorsque cette messe est dite un jour de fête du rite double ; d'une autre difficulté concernant la célébration des messes des morts, le corps non présent, les jours d'octave privilégiée, concernant les oraisons à réciter aux messes solennelles chantées dans le cours de l'année pour un défunt ou une défunte. Il prie le cardinal Pedicini d'excuser sa lettre qui traite de tant de sujets. (*Registre des lettres,* v. 14, p. 548.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Olivier) Chèvrefils, curé à Saint-Constant (Québec, 9 janvier 1832). Les paroissiens de Saint-Constant devront lui présenter une requête pour obtenir la permission d'allonger leur église et d'employer à cet effet les deniers de la fabrique. Il voudrait savoir si ces gens qui ont fait opposition à son député, M. Marcoux, ont toujours appartenu à Saint-Constant. S'il en est ainsi il ne les attachera pas à Laprairie. (*Registre des lettres,* v. 14, p. 554.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr (B. Angus) McEachern, évêque de Charlottetown (Québec, 9 janvier 1832). Un jeune homme de Madawaska est venu lui demander une dispense du 2e au 3e degré de consanguinité. Vu qu'il n'avait pas de lettres de grand vicaire de Mgr McEachern il n'a pu la lui accorder. D'après les raisons que lui a données ce jeune homme, il croit que Mgr McEachern doit lui accorder la dispense en question. P. S. Il reçoit à l'instant les lettres de grand vicaire pour le diocèse de Charlottetown. Il envoie immédiatement au jeune homme de Madawaska la dispense qu'il a sollicitée. (*Registre des lettres,* v. 14, p. 555.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Romuald) Mercier, missionnaire à Madawaska (Québec, 9 janvier 1832). Il vient de recevoir des lettres de grand vicaire de Mgr de Charlottetown ; il lui envoie la dispense du 2e au 3e degré de consanguinité en faveur de Sylvain Daigle et de Modeste Hébert. Il lui adresse en

même temps de nouveaux pouvoirs. M. Mercier devra demander à Mgr McEachern de les lui continuer. (*Registres des lettres*, v. 14, p. 556.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 10 janvier 1832). Il n'est pas en faveur de l'établissement d'un journal ecclésiastique " je ne puis me résoudre à me mettre à la tête de l'entreprise dans la crainte qu'elle ne soit par la suite une source de déboires pour les évêques. " Mgr de Telmesse a bien fait d'interdire toute fonction à ce (James) Larkin, sous-diacre sans recommandation, ni *exeat* qu'on a admis au séminaire de Montréal. M. l'honorable (Denis-Bonaventure) Viger les aurait plus satisfaits en leur écrivant ce que lord Goderich lui avait dit à propos de l'érection du district de Montréal en évêché, au lieu de leur faire savoir ce qu'il lui avait lui-même dit. Son secrétaire M. C.-F. Cazeau lui enverra une copie du jugement de la Cour d'appel relativement au procès de la fabrique des Trois-Rivières et de celui de la Cour inférieure par rapport au procès intenté par certains notables de Lotbinière contre le curé et les marguilliers du banc. M. Dionne paraît regretter d'avoir donné son vote en faveur du bill des fabriques. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 557.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Nicolas) Wiseman, supérieur du Collège Anglais, à Rome (Québec, 11 janvier 1832). Il n'a encore reçu aucune réponse aux différentes questions proposées à la congrégation de la Propagande. Ces délais l'ennuient beaucoup. " Par une lettre du 14 mai de l'année dernière, son Em. le cardinal Pedicini, Préfet de la Propagande, m'engage à permettre l'entrée du sém^{re} de Montréal aux Prêtres sulpiciens de France qui voudraient s'y aggréger. Si vous avez occasion de voir son Em., ayez la bonté de lui faire connaître que je n'ai rien tant à cœur que la conservation de ce Séminaire qui rend tant de service au Diocèse par ses vertus et par ses lumières. Si je fais quelque difficulté d'y admettre des sujets venant de France, on ne doit pas l'attribuer à aucune disposition défavorable à son égard, mais au désir que j'ai de détruire cet esprit d'insubordination qui ne s'y manifeste que trop souvent pour le bien de la Religion. Il est notoire que les sujets venus de France depuis l'établissement de Mgr l'Évêque de Telmesse à Montréal ne se montrent pas mieux disposés que leurs confrères en faveur de ce Prélat. N'ai-je donc pas raison de craindre que ceux qui viendront par la suite ne perpétuent le même esprit dans cette maison? Le refus qu'on a fait d'y admettre deux jeunes Prêtres Canadiens d'un mérite reconnu fait voir clairement quelles sont les vues des membres qui y résident actuellement. Après cela l'Évêque de Québec pourra-t-il voir d'un bon œil des sujets étrangers prendre place au Séminaire de Montréal au préjudice des enfants du Pays? Je ne m'oppose nullement à ce qu'on en fasse venir ; mais du moins qu'ils ne soient demandés que lorsque les sujets Canadiens manqueront. " Il a reçu la lettre du 5 décembre 1830 de M. Wiseman. Il y a lu que M. Thavenet se donnait beaucoup de peine pour faire admettre des Sulpiciens français au séminaire de Montréal et pour faire décider le différend qu'il a eu avec cette maison, au sujet de la nomination du curé d'office de la paroisse de Montréal. " J'espère que les raisons données dans le mémoire et son appendice dont vous avec eu communication me procureront une décision favorable. " Il espère que M. Wiseman usera de son influence afin qu'on donne une réponse immédiate aux différents articles de ses lettres, surtout à celui concernant sa démission. " Je sollicite respectueusement qu'on m'accorde cette faveur vû mon âge avancé qui ne me permet guère de suffire au gouvernement d'un diocèse aussi vaste que

celui de Québec." M. Wiseman voudra bien présenter à Sa Sainteté les plus profonds hommages de l'évêque de Québec. Il les présentera aussi au nom de l'évêque à S.-E. le cardinal Weld. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 558.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr (Robert) Gradwell, évêque de Lydda, à Londres (Québec, 11 janvier 1832). Mgr Gradwell acheminera vers Rome les lettres adressées à la Propagande. Il a appris que l'abbé Thavenet avait obtenu du saint-siège la permission d'introduire des Sulpiciens français au séminaire de Montréal. Mgr Panet traite au long de cette question dans sa lettre au cardinal Pedicini. Il offre sa démission au saint-siège ; il croit qu'à l'âge de quatre-vingts ans, il lui est permis de soupirer après le repos. Il propose pour succéder à l'évêque de Telmesse, M. (Antoine) Tabeau. " Son caractère doux et conciliant lui a mérité la confiance et l'estime du clergé qui serait content de le voir élevé à la dignité épiscopale, soit comme coadjuteur de l'évêque de Montréal, si la division du diocèse a lieu, soit comme suffragant et auxiliaire, après la mort ou la démission de ce prélat." Il attend avec anxiété la réponse que fera Sa Majesté à la demande que lui et son coadjuteur ont faite pour obtenir l'érection du district de Montréal en diocèse. " J'ai quelques raisons de croire que les divisions qui ont eu lieu précédemment et qui ne sont pas encore tout à fait éteintes dans le district de Montréal ne soient défavorables à notre cause." Mgr Gradwell présentera les respects de l'évêque de Québec à Mgr Bramston et ses compliments à l'honorable M. Viger. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 560.)

Requête des habitants des seigneuries de L'Assomption, de Lachenaie et du fief Martel, demandant que leur territoire soit érigé canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de L. Séraphin et de Louis Lachapelle, témoins (Saint-Roch-de-l'Achigan, 6 octobre 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-François Gagnon, curé de Lavaltrie, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 1er mai 1830). Procès-verbal de M. Gagnon en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Roch, 29 septembre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec, 12 janvier 1832). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 210 v.)

Requête des habitants de la paroisse de la Visitation-de-l'Ile-du-Pads demandant la permission de construire une sacristie. Liste des noms des signataires. Certificat de Joseph Plante et J.-B.-H. Marcotte, témoins (Ile-du-Pads, 11 décembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Louis Lamothe, curé de Berthier, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 30 décembre 1831). Procès-verbal de M. Lamothe où il conclut à la nécessité de construire une nouvelle sacristie (Ile-du-Pads, 9 janvier 1832). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 12 janvier 1832). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 217 r.)

Requête des habitants de l'Ile-Perrot demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Pierre Toupin et de Joseph Daoust (Ile-Perrot, 28 août 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Paul Archambault, curé de Vaudreuil, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 28 septembre 1831). Procès-verbal de M. Archambault, en conséquence de la commission ci-dessus (Ile-Perrot, 20 octobre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Ile-Perrot (Québec, 13 janvier 1832). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 227 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Maranda, curé au Château-Richer (Québec, 16 janvier 1832). Vu la maladie de M. (Hubert) Hamel il charge M. Maranda de la desserte de la paroisse de L'Ange-Gardien jusqu'à nouvel ordre. M. Maranda fera l'office alternativement au Château-Richer et à L'Ange-Gadien. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 561.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Tabeau, vicaire général à Montréal (Québec, 16 janvier 1832). Il a reçu sa lettre du 9 du courant avec certaines résolutions adoptées par plusieurs membres du clergé du district de Montréal, pour l'établissement d'un journal ecclésiastique. Ce projet demande d'être mûri et on ne trouvera pas mauvais qu'il reste neutre dans cette affaire jusqu'à ce qu'il voie clairement comment sera dirigé ce journal. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 562.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Marie) Cadieux, curé aux Trois-Rivières (Québec, 16 janvier 1832). Il le laisse libre d'agir à sa guise relativement à l'établissment d'un journal ecclésiastique dans le diocèse de Québec. Il n'a pas voulu approuver tout à fait l'entreprise avant de savoir si elle ne sera pas, par la suite, une source de division entre le clergé et les concitoyens et même entre différents membres du clergé. Il espère que les notables des Trois-Rivières ne se mettront pas en frais de séparer la banlieue de leur paroisse. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 562.)

Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Viau, vicaire général et curé à la Rivière-Ouelle (Québec, 18 janvier 1832). L'érection de la paroisse projetée entre la Rivière-Ouelle et Kamouraska est une des plus compliquées qui se soient présentées depuis qu'il est évêque de Québec. Il lui paraît bien difficile dans le moment actuel de procéder à cette érection. Il vaut mieux attendre que les têtes soient un peu reposées. Il n'est pas question du tout de joindre une partie de la Rivière-Ouelle à Sainte-Anne-de-la-Pocatière. M. Viau n'a pas besoin de craindre; M. Painchaud n'a pas cherché à lui nuire. (*Registre des lettres*, v. 14, p. 563.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michael) Power, curé à la Petite-Nation (Québec, 19 janvier 1832). Il ne doit pas s'inquiéter à propos de la moitié de la rente des bancs qu'il a retenue à Drummondville et qu'il retient dans le moment à la Petite-Nation, pour son usage personnel. Mgr Panet se rappelle lui avoir permis la chose. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 1.)

Requête des habitants du fief et seigneurie de Dumesnil ou de Saint-Denis demandant que leur territoire soit érigé canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Louis Bourdages et d'Olivier Chamard, témoins (Saint-Denis, 27 juin 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Antoine Manseau, curé de Contrecœur, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 22 août 1831). Procès-verbal de M. Manseau en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Denis, 7 septembre 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 208 v.) Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Denis-de-Richelieu (Québec, 22 janvier 1832). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 232 v.)

Requête des habitants d'une partie des seigneuries de Saint-Hyacinthe, de Debartzch et de Dessaules, demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de L. Chicot-Duvert, N. P. (La Présentation, 3 juillet 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Antoine Manseau, curé de Contrecœur, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 20 juillet 1831). Procès-verbal de M. Manseau en conséquence de la commission ci-dessus (La Présentation, 8 septembre 1831). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 212 r.) Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la pa-

roisse de La Présentation (Québec, 22 janvier 1832). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 231 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Félix) Gatien, curé du Cap-Santé (Québec, 24 janvier 1832). Il accorde à la paroisse de la Sainte-Famille-du-Cap-Santé la dévotion des dix vendredis qui y remplacera la neuvaine en l'honneur de saint François-Xavier. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 1.)

Requête des habitants de Sainte-Marie-de-Monnoir demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Jean-Baptiste Benjamin et de Félix Bessette, témoins (Sainte-Marie, 11 juillet 1831). Nouvelle requête du seigneur J.-R. Rolland et de plusieurs propriétaires de Sainte-Marie-de-Monnoir, sollicitant la même faveur que ci-dessus (Monnoir, 27 août 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Joseph-François Deguise, curé de Varennes, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 3 octobre 1831). Procès-verbal de M. Deguise en conséquence de la requête ci-dessus (sacristie de l'église de Sainte-Marie, 20 octobre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir (Québec, 24 janvier 1832). (*Registre des requêtes*, v. VIf, f. 2 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-David) Déziel, curé à Gentilly (Québec, 27 janvier 1832). Il voit par sa lettre du 11 décembre 1831 qu'il existe un désaccord au sujet du site de la chapelle du canton de Blandford, parmi les colons des cantons de Bulstrode et de Maddington. Il persiste tout de même à croire que cette chapelle sera située au meilleur endroit, car MM. Langevin et Lagueux, qui sont les propriétaires des terres en montant le long de la rivière Bécancour, disent qu'elles ne tarderont pas à être prises. De même, il ne comprend pas pourquoi l'on s'oppose à bâtir d'abord une maison d'école qui servira en même temps de chapelle. Il en coûte beaucoup moins d'argent, car le gouvernement dans ce cas fournit sa part. M. Déziel se contentera de dire une messe basse lorsqu'il ira faire la mission à Blandford. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 1.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse, à Saint-Jacques, Montréal (Québec, 28 janvier 1832). Il n'a jamais approuvé la conduite des gens du ruisseau Saint-Hyacinthe, qui ont construit une chapelle malgré la défense de Mgr de Telmesse. Il leur adressera une lettre pastorale. L'emprisonnement des éditeurs de *la Minerve* et du *Vindicator* n'a été décidé qu'à la majorité d'une seule voix dans le Conseil. Quant à l'abbé (Amable-Daniel) Duchêne, il ne l'ordonnera pas prêtre. Cet abbé est âgé de 58 ans ; il sera bientôt incapable et ne pourra qu'être à charge aux évêques. Il sait que M. Wiseman a présenté un mémoire " contre l'admission des Sulpiciens au séminaire de Montréal. " On ne le lui a pas envoyé ; il le lirait avec plaisir, ainsi que celui de l'abbé Thavenet " qui, je l'espère, ne contiendra pas autant de faussetés que celui qui a été composé en d'autres circonstances par un certain autre abbé" (Sambucy). Il craint beaucoup que la publication d'un journal ecclésiastique " ne soit un sujet de discorde, non seulement entre le clergé et nos libéraux, mais encore entre les différents membres du clergé. " M. Neilson a introduit dans la Chambre d'assemblée le projet de bill de Mgr Lartigue pour l'amortissement des terrains d'église, etc., etc. L'abbé (Pierre-Jacques) de Lamothe lui a écrit à propos de la pétition des gens de Saint-Benoît qui veulent se réunir à sa paroisse de Sainte-Scholastique. Il croit qu'il faudra consentir à l'augmentation de la paroisse de Saint-Luc. Il a émis des décrets d'érection pour les paroisses de Saint-Roch, de l'Ile Perrot et de Sainte-Marie-de-Monnoir. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 4.)

Mgr Joseph Signay. Acte du diaconat de M. Louis-Léon Belle-Isle (Belisle) (dans la cathédrale de Québec le 29 janvier 1832) (Québec, 29 janvier 1832). (*Registre L*, f. 16 v.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale aux habitants du ruisseau Saint-Hyacinthe, dans la paroisse de Saint-Joseph-de-Soulanges (Québec, 30 janvier 1832). C'est contre sa volonté qu'ils ont construit une chapelle au ruisseau Saint-Hyacinthe. Il ne peut permettre qu'on y célèbre la messe. (*Registre L*, f. 16 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre-Jacques) de Lamothe, prêtre, à Saint-Scholastique (Québec, 28 janvier 1832). Il ne peut faire le démembrement de cette partie de Saint-Benoît, dont les habitants veulent appartenir à Sainte-Scholastique, sans envoyer quelqu'un pour examiner ce projet sur les lieux. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 6.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 30 janvier 1832). Il a appris que la population du Petit-Matane était beaucoup plus considérable que celle du Grand. Il croit dans ce cas qu'il vaudrait mieux placer la chapelle au premier endroit et ne pas réparer celle du Grand-Matane. M. Ringuet pourra dire la messe dans une maison privée au Petit-Matane. Il lui permet de rebaptiser sous condition Glen Mullen, puisqu'il n'est pas certain qu'il ait été baptisé. Mgr Panet croit que le presbytère de Saint-Luce devrait avoir quarante-cinq pieds de long. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 7.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 30 janvier 1832). Il permet aux marguilliers de la paroisse de Rimouski de prendre sur les deniers de la fabrique la somme de vingt livres du cours de la Province, pour être employée à faire une nouvelle couverture en bardeaux à leur église. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 8.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jacques) Varin, curé à Kamouraska (Québec, 31 janvier 1832.) Il regrette d'apprendre son mauvais état de santé. M. Varin ne doit pas craindre au sujet de la poursuite dont on le menace, pour avoir élu un marguillier sans avoir appelé les notables à son élection. " Il s'agit de conserver un droit bien établi et de soutenir les intérêts de l'Église." D'ailleurs, c'est un moyen d'épargner à son église bien des troubles. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 8.)

Mgr B.-C. Panet à Son Éminence le cardinal Pedicini, préfet de la sacrée congrégation de la Propagande, à Rome (Québec, 31 janvier 1832) (en latin). Dans sa lettre du 7 du courant, il demandait à Son Éminence de vouloir bien lui permettre de démissionner comme évêque de Québec en faveur de son coadjuteur, Mgr Joseph Signay. Afin que la permission qu'il socillite ne retarde pas trop à venir, il lui renouvelle sa demande et espère qu'on y répondra. Il a déjà transmis, dans sa lettre du 21 novembre 1827, les noms des trois prêtres qu'il juge dignes de l'épiscopat ; d'après la lettre datée de Rome, le 8 septembre 1829, on a accepté ces trois noms. Il désigne celui de ces trois prêtres qu'on devrait choisir (le nom de celui-ci n'est pas inscrit). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 10.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François) Bonin, procureur au séminaire de Montréal (Québec, 31 janvier 1832). Il avait déjà appris la mort de M. (Thomas) Kimber. Il se réjouit du beau legs que celui-ci a fait au séminaire de Nicolet. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 11.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Kelly, curé à Sorel (Québec, 31 janvier 1832). Il le charge d'aller marquer les bornes d'une paroisse à ériger qui comprend dans ses limites une partie du canton d'Upton. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 11.)

Mgr Joseph Signay. Acte du diaconat de MM. Louis-Antoine Proulx, François-Hilaire Belle-Isle et John O'Grady ; de la prêtrise de M. Louis-Léon Belle-Isle (Belisle) (dans la cathédrale de Québec le 5 février 1832) (Québec, 5 février 1832). (*Registre L*, f. 17 r.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 6 février 1832). Il a reçu les procès-verbaux pour l'érection en paroisse de la Pointe-Claire et de Noyan et Foucault. Le projet du bill de Mgr Lartigue sur l'amortissement des biens religieux a été remis à M. Neilson, qui l'a introduit immédiatement en Chambre. On y a fait quelques amendements. Mgr de Telmesse ne doit pas s'inquiéter pour avoir dressé le bill qui assure aux sectes religieuses les mêmes avantages qu'à l'Église catholique. Il n'a pas renouvelé l'indult de 1826 qui lui permet d'accorder des pensions aux curés qui se retirent du ministère. Il a constaté que cet indult n'était que pour cinq ans. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 12.)

Mgr B.-C. Panet à M. Charles-Joseph Ducharme, curé à Sainte-Thérèse-de-Blainville (Québec, 6 février 1832). Il enverra un commissaire pour examiner les demandes faites dans les deux requêtes de ses paroissiens. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 13.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Philippe-Auguste) Parent, curé au Cap-Saint-Ignace (Québec, 8 février 1832). M. Parent demandera à ses paroissiens de présenter une requête pour obtenir la permission de prendre l'argent de la fabrique pour payer la main-d'œuvre de la sacristie qu'ils désirent construire. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 13.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Tabeau, vicaire général, à Saint-Jacques, Montréal (Québec, 8 février 1832). Il ne peut lui accorder pour le moment le privilège de recevoir le tiers des dîmes de la paroisse de Boucherville, car l'indult qui lui permettait d'accorder des pensions aux curés est expiré. Il le fera renouveler. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 14.)

L'abbé Nicolas Wiseman à Mgr B.-C. Panet (Rome, 10 février 1832). Il vient d'écrire à Mgr Lartigue à propos des questions concernant les biens des Sulpiciens. Il est bien décidé que Rome ne reviendra pas sur sa résolution et que les Sulpiciens ne pourront pas aliéner leurs biens. Il en a la promesse du secrétaire de la Propagande. La question de la séparation du diocèse ne sera pas prise en considération. Après bien des démarches, il a obtenu enfin que l'on s'occupe des affaires du diocèse de Québec ; l'élévation du cardinal Cappellari au souverain pontificat a été cause de beaucoup de délais dans le règlement des questions pendantes. Lui-même a été gravement malade pendant de longs mois et plusieurs de ses meilleurs sujets au séminaire sont morts. Un tremblement de terre a détruit la ville de Foligno et les villages voisins. On craint une invasion des provinces romaines et le trésor est épuisé. Le saint-père demeure toujours confiant au milieu de toutes ces calamités. (Cartable : *Angleterre*, III-93.)

Mgr B.-C, Panet à Son Excellence lord Aylmer, au Château Saint-Louis, à Québec (Québec, 13 février 1832). Il lui envoie une copie de la lettre de M. McMahon, missionnaire à Percé, qu'il avait chargé de vérifier les plaintes portées par quelques protestants contre M. Malo, missionnaire à Carleton. Il lui envoie aussi une copie de la déposition du chef des sauvages de Ristigouche contre le même M. Malo. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 14.)

Mgr B.-C. Panet à M. François Demers, curé à Boucherville (Québec, 15 février 1832). Puisque la cure de Boucherville lui occasionne un trop grand sur-

croît d'ouvrage et que sa santé en souffre, il le nommera à un autre poste. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 15.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale aux habitants de la paroisse de Saint-Stanislas, rivière des Envies (Québec, 14 février 1832). C'est avec plaisir qu'il leur a envoyé un prêtre pour résider parmi eux (M. Élie-Sylvestre Sirois-Duplessis). Il espère qu'ils lui assureront des moyens suffisants de subsistance et que pour cela ils lui donneront la dîme des patates. Ils auront soin aussi de clore un terrain convenable pour une cour et un jardin. (*Registre L*, f. 18 r.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 16 février 1832). Mgr de Telmesse pourra révoquer les pouvoirs de M. (Pierre-Jacques) de Lamothe, si celui-ci n'en use pas avec discrétion. Il n'a reçu aucune demande de la part des gens du coteau Deschênes, relativement à la chapelle qu'ils veulent bâtir. Il est disposé à faire renouveler l'indult du 11 février 1826, qui l'autorise à créer des pensions pour les curés devenus incapables d'exercer le saint ministère. Il ne demandera pas un semblable pouvoir en faveur de prêtres qui n'ont pas été curés dans les paroisses sur lesquelles les dites pensions seraient imposées. Il n'est pas en faveur de la fondation d'un journal ecclésiastique, dont lui-même serait censé être le directeur. Il ne croit pas aussi que Mgr Lartigue pourrait en assumer la direction. " Permettez-moi de vous le dire, Monseigneur, votre écrit signé *idem* me porte à croire que le papier projeté ne serait pas toujours conduit avec la modération convenable si vous en étiez le directeur. " Il craint que M. (Hyacinthe) Hudon ne soit pas l'homme qu'il faut à Boucherville, comme curé. Le mariage d'un catholique avec une protestante devant un laïc canadien doit être regardé comme nul. M. (Jean-Baptiste) Thavenet lui écrit de Rome que le différend au sujet du curé d'office de la paroisse de Notre-Dame a été étudié par la congrégation le 11 septembre dernier. On doit aussi lever l'opposition que l'évêque de Québec a mise à l'arrangement conclu à Londres pour l'aliénation des biens de Saint-Sulpice. M. Thavenet lui dit qu'il a l'intention de rester à Rome. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 15.)

Mgr B.-C. Panet à M. Hyacinthe Hudon, curé de Rigaud (Québec, 16 février 1832). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de la Sainte-Famille-de-Boucherville. Il devra s'engager à payer à M. Antoine Tabeau, vicaire général, le tiers de la dîme de tous les grains de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 19.)

Mgr B.-C. Panet à M. François Demers, curé à Boucherville (Québec, 16 février 1832). Puisque M. Demers, vu la faiblesse de sa santé, ne peut desservir Boucherville, il le nomme à la desserte de la paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie (en marge : cette lettre n'a pas été envoyée). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 19.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Prosper) Gagnon, curé à Lanoraie (Québec, 16 février 1832). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Saint-Joseph-de-Lanoraie (Québec, 16 février 1832). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 20.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Sévère) Dumoulin, curé d'Yamachiche (Québec, 17 février 1832). Il a reçu sa lettre du 6 janvier. Il voudrait savoir si le bien général exige le changement de la place de l'église de Saint-Barnabé et la réunion d'une partie de Saint-François à Yamachiche. Il enverra une commission à M. Cadieux pour aller déterminer sur les lieux les changements proposés. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 20.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Bédard, curé à Saint-Denis (de Richelieu) (Québec, 17 février 1832). Il lui adresse un procès-verbal qu'il fera signer par M. Aug. Papineau de Saint-Hyacinthe, afin que l'on puisse procéder à l'érection de la paroisse de Sainte-Rosalie. M. Bédard se servira de la même formule pour le procès-verbal de l'enquête qu'il a faite à Saint-Simon, concernant la bâtisse à construire dans cet endroit. Mgr Panet espère pouvoir lui envoyer un vicaire avant longtemps. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 21.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Marie) Lefebvre, curé à Sainte-Geneviève, île de Montréal (Québec, 22 février 1832). Il lui envoie trois commissions pour aller faire des enquêtes sur différentes requêtes reçues des habitants de Sainte-Scholastique, de Saint-Benoît, de Saint-Eustache et de l'augmentation des Mille-Iles. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 22.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Brunet, curé à Saint-Martin, île Jésus (Québec 22 février 1832). Il lui envoie une commission pour aller faire une enquête à propos des habitants de Lachine qui désirent augmenter leur paroisse aux dépens de celle de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 23.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 22 février 1832). Il a chargé MM. Lefebvre et Boissonnault d'aller vérifier les allégués des requêtes concernant l'érection de la paroisse de Sainte-Scholastique. Mgr l'évêque de Telmesse désignera lui-même un commissaire pour aller à Saint-Colomban. Il remarque avec plaisir que les directeurs de *la Minerve* désavouent l'écrit révolutionnaire signé S. . . paru dans cette feuille dernièrement. Il apprend le décès de M. (Jean-Baptiste) Paquin, curé de Blairfindie, "l'un des amis de votre établissement. " Il n'a aucune objection à ce que Mgr de Telmesse transfère à Blairfindie le tiers des dîmes qu'il reçoit maintenant de Belœil. Il a permis qu'on construise un presbytère à Boucherville. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 23.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Remi) Gaulin, curé à Sainte-Scholastique (Québec, 22 février 1832). Il a nommé deux députés qui iront vérifier les requêtes pour l'érection des paroisses de Sainte-Scholastique et de Saint-Colomban. M. Gaulin fera faire un plan de ces deux paroisses. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 25.)

Mgr B.-C. Panet au lieutenant-colonel Juchereau Duchesnay (Québec, 24 février 1832). Il demandera au curé de Saint-Augustin d'aller faire la bénédiction du cimetière de Sainte-Catherine-de-Fossambault. Il espère pouvoir mettre un curé résidant dans cette paroisse dans le cours de l'été. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 25.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Alexis) Lefrançois, curé à Saint-Augustin (Québec, 25 février 1832). Il le prie de profiter de la première occasion qui se présentera pour aller bénir le cimetière de Sainte-Catherine. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 26.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Joseph Brassard) Deschenaux, vicaire général, curé à l'Ancienne-Lorette (Québec, 25 février 1832). Ses paroissiens se plaignent de ce qu'il ne donne pas assez de liberté à son vicaire dans l'exercice de son ministère. Il croit que M. Deschenaux pourrait se montrer un peu plus large en faveur d'un vicaire, de l'âge et des capacités de celui dont il prolonge depuis si longtemps la demeure dans sa paroisse. Il doit être traité avec tous les égards dus à sa qualité, tant par le curé, que par ceux qui reçoivent ses ordres ; il doit être préféré aux laïques dans toutes les affaires qui regardent l'administration de la paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 26.)

Requête des habitants de Saint-Remi-de-Napierville demandant la permission de construire une église pour remplacer la chapelle devenue trop étroite pour la population. Liste des noms des signataires. Certificat de François Saint-Germain et de Pierre Boucher, témoins (Saint-Remi, 11 décembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Grenier, curé de Châteauguay, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 30 décembre 1831). Procès-verbal de M. Grenier où il conclut à la nécessité de bâtir une église en pierre (Saint-Remi, 7 février 1832). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder malgré l'opposition des habitants de la Pigeonnière (Québec, 26 février 1832). (*Registre des requêtes*, v. VIf, f. 17 r.)

Requête des habitants d'une partie de la seigneurie de Soulanges demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de P.-L. Charland, N. P. et de J. Maillou, N. P. (Soulanges, 12 septembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Paul Archambault, curé de Vaudreuil, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 12 octobre 1831). Procès-verbal de M. Archambault en conséquence de la commission ci-dessus (en la maison d'école, Coteau-du-Lac, 20 décembre 1831). Opposition au procès-verbal ci-dessus par certains propriétaires du ruisseau Saint-Hyacinthe, de la rivière Rouge, de la côte Rouge, de la côte Saint-Jacques et du haut de la côte Emmanuel (Coteau-du-Lac, 20 décembre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection de la paroisse de Saint-Ignace-de-Soulanges (Coteau-du-Lac, 27 février 1832). (*Registre des requêtes*, v. VIf, f. 19 v.)

M. C.-F. Cazeau à M. (Jean-Baptiste) Bédard, curé à Saint-Denis-de-Richelieu (Québec, 27 février 1832). Il accuse réception de ses deux procès-verbaux pour l'érection de deux chapelles, l'une à Sainte-Rosalie, l'autre à Saint-Simon. Mgr Panet est disposé à lui donner un vicaire dans quelque temps. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 28.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 27 février 1832). Il n'est pas d'avis d'enlever la cinquième concession de Saint-Denis pour la rattacher à la paroisse de La Présentation, quoique M. Jean-Baptiste Bédard, curé de Saint-Denis, paraît vouloir y consentir. Il a promis à M. Bédard de lui donner un vicaire avant longtemps. Les gens de la Pigeonnière ne veulent pas appartenir à Saint-Remi. Ils ont signifié leur opposition à M. (Pierre) Grenier, curé de Châteauguay, lorsqu'il est allé marquer le site de l'église de Saint-Remi. Il nommera archiprêtre, pour remplacer M. Paquin M. Joseph-Édouard Morissette, curé de Saint-Jean-de-Dorchester. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 29.)

Requête des habitants de la seigneurie de Ramsay demandant à Mgr B.-C. Panet de confirmer la permission à eux donnée par Mgr de Telmesse de construire une chapelle dans la dite seigneurie. Liste des noms des signataires. Certificat de H.-L. Girouard, p^{tre}, et d'Ambroise Gendron, témoins (Saint-Simon-de-Ramsay, 4 septembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Bédard, curé de Saint-Denis, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 27 octobre 1831). Procès-verbal de M. Bédard où il approuve la construction d'une chapelle déjà commencée sur un lopin de terre donné par Joseph Charby et Basile Maheux, dans la seigneurie de Ramsay (Ramsay, 16 janvier 1832). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 28 février 1832). (*Registre des requêtes*, v. VIf, f. 27 v.)

Requêtes des habitants de Varennes demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de A. Pinet, N.P. (Varennes, 4 octobre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Antoine Tabeau, vicaire général, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 6 octobre 1831). Procès-verbal de M. Tabeau en conséquence de la commission ci-dessus (Varennes, 25 octobre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Anne-de-Varennes (Québec, 1er mars 1832). (*Registre des requêtes*, v. VIf, f. 30 r.)

M. C.-F. Cazeau à M. (Henri) Girouard, curé de Saint-Hughes-de-Ramsay (Québec, 3 mars 1832). Puisque ses paroissiens ne peuvent construire deux écoles séparées, monseigneur Panet lui permet d'en bâtir une seule " au milieu de laquelle il sera pratiqué une cloison pour séparer les filles d'avec les garçons, au moyen d'une porte de séparation où se placera l'instituteur ou l'institutrice. " Il prendra les précautions nécessaires pour éviter que les écoliers et les écolières se trouvent réunis ensemble, soit avant, soit après les classes. Il devra faire confirmer cette permission par Mgr de Telmesse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 30.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Gagnon, missionnaire à Gédaïque (Québec, 5 mars 1832). M. Antoine Gagnon doit maintenant exposer ses difficultés à Mgr de Charlottetown. Pour l'administration des sacrements, les missionnaires du diocèse de Charlottetown doivent se conformer à ce qu'a décidé l'évêque de l'endroit. C'est à lui à régler la destination des componendes. Règles de la conduite à tenir envers les personnes qui n'ont pas encore reçu le baptême. On peut célébrer la messe dans les fêtes non d'obligation, pour des intentions particulières. M. Gagnon ne doit pas entreprendre la construction d'un collège à Gédaïque sans la permission de Mgr McEachern. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 31.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 6 mars 1832). Il croit toujours que la fondation d'un journal ecclésiastique sera plus nuisible qu'utile à la cause de Mgr Lartigue. Lui-même n'est pas en faveur de ce journal, et il ne croit pas que les prêtres du séminaire de Québec puissent se charger de sa publication : ils sont trop occupés à d'autres besognes. Il ne croit pas à la nécessité d'envoyer un prêtre comme agent du diocèse à Rome, cela n'avancerait pas davantage les choses ; tous les documents concernant les affaires du diocèse sont maintenant devant les membres des Congrégations et lui-même a fait tout ce qu'il a pu pour les mettre au courant. Puisque Mgr Lartigue a décidé de ne pas imposer son droit au tiers de la dîme à la paroisse de Blairfindie, il serait peut-être à propos de transférer le droit du coadjuteur à cette paroisse, car celle de Saint-Laurent, qui a maintenant cette charge, a un revenu modique. Il n'a aucune objection à ce que M. (Ignace) Bourget, secrétaire de Mgr Lartigue, soit chargé de remettre à M.(Janvier) Leclerc la pension qui lui a été attribuée par la Caisse ecclésiastique. Il approuve son projet pour l'amortissement de Saint-Jacques. Il espère que la Législature passera une loi qui amortira le collège de Saint-Hyacinthe, ceux de Sainte-Anne et de Chambly. Il ne croit pas que le clergé soit en faveur de contribuer pour faire venir des prêtres d'Irlande. " Le gouvernement ne serait pas plus empressé ; il n'a pas tant à cœur l'émigration d'Irlande, comme le prouve la dépêche de Lord Goderich au gouverneur, recommandant une taxe sur chaque émigré arrivant dans ce pays. " Il y a plus de deux ans que les décrets d'érection des paroisses de Saint-Remi et de Saint-Édouard ont été publiés. Il aimerait à savoir si Mgr

Lartigue serait opposé à ce que la paroisse de Saint-Luc fût un peu augmentée aux dépens de Blaifindie et de Chambly. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 34.)

Mgr B.-C. Panet à M. François Demers, curé à Boucherville (Québec, 6 mars 1832). Il le nomme à la desserte de la paroisse de Saint-Marc-de-Cournoyer. Il espère qu'il parviendra à y rétablir sa santé, minée par l'exercice d'un ministère très pénible. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 37.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Magloire) Blanchet, curé de Saint-Charles et de Saint-Marc (Québec, 6 mars 1832). Il le décharge de la desserte de Saint-Marc-de-Cournoyer où il vient de nommer M. (François) Demers, comme curé résidant. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 38.)

Mgr B.-C. Panet à M. Louis Naud, vicaire à Saint-Hyacinthe (Québec, 6 mars 1832). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Sainte-Madeleine-de-Rigaud et de la seigneurie d'Argenteuil. (*Registre des lettres*, v.15, p. 38.)

M. C.-F. Cazeau à M. James McKenzie, agent de la Compagnie de la baie d'Hudson (Québec, 10 mars 1832). Conformément aux désirs des messieurs de la Compagnie de la baie d'Hudson, Mgr l'évêque de Québec est déterminé à ne nommer qu'un seul missionnaire pour la desserte des Postes du Roi et de la seigneurie de Mingan. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 38).

Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste de Rouville, manoir seigneurial de Saint-Hilaire (Québec, 10 mars 1832). Puisque les gens de Saint-Hilaire, découragés par la mauvaise volonté des gens des Étangs, ne veulent pas continuer la construction de leur église, il n'a qu'une chose à faire, c'est de les y obliger en faisant une répartition légale. Pour cela, il faudra recommencer tout ce qui a été fait. Il faut que les paroissiens de Saint-Hilaire soient autorisés à élire des syndics, que ces syndics soient approuvés par les commissaires et qu'ils obtiennent ensuite la permission de faire une répartition. (*Registre des lettres*, v.15, p. 39.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres d'archiprêtre pour les paroisses de Saint-Henri-de-Lauzon, de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis, de Saint-Jean-Chrysostome, de Saint-Anselme et de Saint-Isidore, en faveur de M. Joseph Lacasse, curé de Saint-Henri-de-Lauzon (Québec, 21 mars 1832) (en marge : les mêmes lettres ont été accordées à M. Joseph-Édouard Morissette pour les paroisses de Saint-Jean-de-Dorchester, Sainte-Marguerite, Saint-Cyprien, Saint-Athanase et Saint-Luc ; à M. Pierre Clément pour les paroisses des Éboulements, la Baie-Saint-Paul, Saint-Urbain, la Petite-Rivière, l'Ile-aux-Coudres et la Malbaie). (*Registre L*, f. 18 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jacques) Varin, curé à Kamouraska (Québec, 13 mars 1832). M. Varin ne doit pas se décourager des misères qu'on lui suscite dans sa paroisse. Il n'a aucune objection à ce que la fabrique soit chargée des frais de la poursuite qui lui est intentée, puisqu'il s'agit de ses droits et privilèges. M. Varin ne doit pas admettre les notables à la reddition des comptes du marguillier sortant de charge. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 40.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Olivier) Giroux, curé à La Présentation (Québec, 13 mars 1832). Il lui envoie le décret d'érection de la paroisse. Il n'a pas jugé à propos de réunir les gens de la cinquième concession de Saint-Denis à La Présentation. Ces gens sont peu nombreux et appartiennent à une autre seigneurie et dépendent d'un autre comté et il résulte bien des inconvénients de morceler ainsi les seigneuries et les comtés. (*Registres des lettres*, v. 15, p. 41.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Marie) Cadieux, vicaire général et curé aux Trois-Rivières (Québec, 10 mars 1832). Il le charge de se rendre à Saint-Bar-

nabé " afin d'écouter les raisons tant de ceux qui veulent être annexés à cette paroisse que de ceux qui veulent en être retranchés. " M. Cadieux verra si en annexant les gens du fief Frédéric à Saint-Barnabé, il ne faudra pas rattacher à Yamachiche les habitants du fief Dumontier et de la concession Saint-François, dans le fief de Gatineau. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 40.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 14 mars 1832). Il n'a aucun autre pouvoir d'accorder une indulgence plénière à l'occasion de l'exposition du saint sacrement, que celui qui l'autorise à accorder l'indulgence des quarante heures. Il a l'intention d'écrire à M. Viger à Londres, afin de lui recommander le bill d'amortissement, qui pourrait bien avoir le même sort que le bill des paroisses. Il n'approuve pas absolument son projet d'employer les deniers des fabriques pour parachever les maisons d'école de fabrique dans les campagnes ; il faudra s'assurer que ces écoles soient toujours soutenues. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 42.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Hubert) Robson, missionnaire à Frampton (Quebec, 15 mars 1832). " Les catholiques de Frampton, qui n'ont d'un bout de l'année à l'autre que de mauvais pain à manger avec des patates et qui ne sont pas en moyen de se procurer du poisson, sont assurément dispensés de jeûner. D'ailleurs, ils sont tous les jours employés à des travaux qui les en dispenseraient, même s'ils avaient une meilleure nourriture. " Mgr le coadjuteur, qui doit visiter le canton de Frampton durant l'été, examinera si les tableaux de sa chapelle méritent d'y rester. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 43.)

Mgr B.-C. Panet à M. Pierre (Béland), curé à L'Ile-Verte (Québec, 15 mars 1832). C'est chose décidée qu'il n'y aura à l'avenir qu'un seul missionnaire pour la mission des Postes du Roi et de la seigneurie de Mingan et ce missionnaire ce sera lui-même, s'il accepte cette charge. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 44.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres de vicaire général du diocèse de Québec en faveur de Mgr Michael Fleming, évêque de Carpa et vicaire apostolique de Terre-Neuve (Québec, 15 mars 1832). (*Registre L*, f. 19 r.)

Mgr J. Signay. Acte de la tonsure de MM. Jean-Baptiste Proulx, né à Lachine le 8 mai 1808, fils de Louis-Basile Proulx et de Marie-Thaïs Foisy ; John McDonald, né le 19 août 1809, fils d'Alexander McDonald et de Mary McDonald, de la paroisse de Notre-Dame de Québec ; du sous-diaconat de MM. Godfroy Tremblay et Charles Poiré (dans la cathédrale de Québec le 17 mars 1832) (Québec, 17 mars 1832) (en marge : le dit M. Poiré a été ordonné prêtre le 17 février 1833 à la Rivière-Rouge). (*Registre L*, f. 19 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Denis-Benjamin) Viger, à Londres (Québec, 19 mars 1832). Il accuse réception de sa lettre du 14 octobre dernier. Il recommande à sa sérieuse attention un bill passé dans les deux branches de la Législature, pour l'amortissement des biens des fabriques et des communautés, et qui a été réservé pour la sanction royale. Il lui recommande aussi le bill pour la subdivision des paroisses passé pour la seconde fois l'année précédente et qui n'a pas encore reçu la sanction royale, quoique lord Aylmer ait annoncé qu'il serait bientôt sanctionné. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 45.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr (Michael) Fleming, évêque de Carpa et vicaire apostolique de Terre-Neuve, à Saint-Jean (Québec, 19 mars 1832). Il a appris que Mgr Fleming avait succédé à Mgr Scallan dans le vicariat apostolique de Terre-Neuve. Il lui envoie des lettres de vicaire général et le prie de faire de même pour l'évêque de Québec. Comme il doit charger un prêtre des missions de la

côte nord, il lui faudra lui accorder des pouvoirs spéciaux pour l'autoriser à exercer son ministère au delà de la rivière Saint-Jean, qui est la ligne de séparation entre le diocèse de Québec et le vicariat apostolique de Terre-Neuve; c'est dans ce but qu'il désire avoir des lettres de vicaire général pour le vicariat apostolique de Terre-Neuve. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 46.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-François) Painchaud, curé à Sainte-Anne-de-la-Pocatière (Québec, 20 mars 1832). Il lui accordera volontiers de prendre sur les deniers de la fabrique la somme requise pour payer la main-d'œuvre de l'église que ses paroissiens ont l'intention de construire, à condition toutefois que ses paroissiens, à l'unanimité, et les marguilliers lui demandent séparément dans une requête cette permission. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 47.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Perras, curé à Saint-Charles-de-la-Rivière-Boyer (Québec, 20 mars 1832). L'archiprêtré de M. Perras comprendra en outre des paroisses mentionnées dans ses lettres de nomination, celles de Saint-Gervais et de Beaumont. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 48.)

Requête des habitants de la paroisse du Cap-Saint-Ignace où ils demandent la permission de tirer du coffre de la fabrique la somme suffisante pour payer les frais de construction d'une nouvelle sacristie. Liste des noms des signataires. Certificat de Jean-Baptiste Bornais, N. P. (Cap-Saint-Ignace, 19 février 1832). Mgr B.-C. Panet. Vu et permission accordée (Québec, 21 mars 1832). (*Registre des requêtes*, v. VIf, f. 38 r.)

Requête des habitants de Saint-Simon-de-la-Baie-des-Ha! Ha! demandant la permission de construire une église. Liste des noms des signataires. Certificat de Pierre-Romain Couillard et de Martial Bélanger, témoins (Saint-Simon, 8 février 1832). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Béland, curé de L'Ile-Verte, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 13 février 1832). Procès-verbal de M. Béland où il conclut à la nécessité de construire une église, en indique le site et en donne les dimensions (Saint-Simon, 29 février 1832). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 22 mars 1832). (*Registre des requêtes*, v. VIf, f. 39 r.)

Requête des habitants de Belœil demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de G. Coursolles, N. P. (Belœil, 29 août 1829). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-François Hébert, curé de Saint-Ours, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 22 octobre 1829). Procès-verbal de M. Hébert en conséquence de la commission ci-dessus (Québec, 26 avril 1830). Requête de Paul Lussier, seigneur de Varennes, et d'un grand nombre de propriétaires du Grand-Coteau, où ils s'opposent à ce qu'on les rattache à la paroisse de Belœil (acte de J.-S. Cloutier et de A. Pinet, N. P., Saint-Mathieu-de-Belœil, 26 avril 1830). Requête des habitants du ruisseau de Bellevue, paroisse de Belœil, où ils demandent d'être rattachés à la paroisse de Saint-Marc-de-Cournoyer (Belœil, 28 avril 1830). Requête des habitants du bas de la seigneurie de feu Samuel Jacobs où ils demandent d'être rattachés à la paroisse de Belœil (Chambly, 24 août 1829). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Belœil (Québec, 23 mars 1832). (*Registre des requêtes*, v. VIf, f. 49 r.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 23 mars 1832). Il y a quatre jours que MM. Quiblier et Bellefeuille sont à Québec. Ils ne lui ont pas parlé d'aucune affaire, mais il sait qu'ils ont eu une entrevue avec le gouver-

neur. Ils cherchent probablement à faire revenir le gouvernement sur l'affaire des biens de Saint-Sulpice et à obtenir la permission de faire venir des Sulpiciens de France. Il n'a pas confiance dans M. (Joseph-Marie) Boissonnault pour faire l'enquête dont parle M[gr] Lartigue. M. Boissonnault n'a pas la réputation d'être très entendu dans les affaires. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 49.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Pierre) Bédard, curé à Saint-Remi-de-Napierville (Québec, 24 mars 1832). Il ne changera pas d'opinion à l'égard des gens de la Pigeonnière ; il maintiendra ce qu'il a décidé par son décret d'érection de la paroisse de Saint-Remi. M. Bédard ne doit avoir aucune crainte à ce sujet. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 50.)

M[gr] B.-C. Panet à M[gr] de Telmesse, à Montréal (Québec, 26 mars 1832). Il a promis à M[gr] de Juliopolis de lui donner un ecclésiastique dans les ordres pour remplacer M. (François) Boucher qui doit revenir au mois d'août. Malheureusement, il n'a personne qui puisse être envoyé dans cette mission dans le moment. M[gr] Lartigue ne pourrait-il pas fournir cet ecclésiastique à M[gr] de Juliopolis ? Il se convainc de plus en plus que le voyage à Québec de MM. Quiblier et Bellefeuille a pour objet la question des biens de Saint-Sulpice. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 50.)

M[gr] B.-C. Panet à M[gr] de Telmesse, à Montréal (Québec, 28 mars 1832). MM. Quiblier et Bellefeuille sont partis de Québec sans lui avoir fait connaître le motif de leur voyage. Il faudra qu'il l'apprenne du gouverneur lui-même. Il ne croit pas que l'on soit mal édifié de voir transférer le tiers du coadjuteur sur la cure de Blairfindie à la place de celle de Belœil. Si par suite de circonstances imprévues, le coadjuteur devait résider dans la juridiction de Montréal, il serait de bonne politique que ce tiers fût placé sur une paroisse de ce district. D'après les dispositions du bill d'amortissement des terrains de sociétés religieuses, les dits terrains tomberont entre les mains du curé et des marguilliers. C'est pourquoi il croit qu'il vaut mieux ne pas ériger le faubourg Saint-Laurent en paroisse, car les propriétés de M[gr] Lartigue deviendraient en la possession de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 52.)

M[gr] B.-C. Panet à Sa Seigneurie le lord évêque de Québec (Québec, 30 mars 1832). Il croit que le jour de jeûne que le gouverneur a l'intention de proclamer, afin d'obtenir que le pays soit préservé du fléau du choléra, serait placé plus convenablement le 4 du mois de mai que le 2 de ce même mois. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 53.)

M[gr] Joseph Signay. Acte du diaconat de M. Godfroy Tremblay (dans la cathédrale de Québec le 1[er] avril 1832) (Québec, 1[er] avril 1832). (*Registre L*, f. 20 v.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Jean-Denis) Daulé, prêtre à Québec (Québec, 2 avril 1832). Il accepte la démission que lui fait M. Daulé de ses fonctions d'aumônier des Ursulines de Québec. Il lui fera allouer sur les fonds de la Caisse ecclésiastique de quoi vivre honorablement dans sa retraite. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 53.)

M[gr] B.-C. Panet. Lettre de chapelain du monastère des Ursulines de Québec, en faveur de M. Thomas Maguire (Québec, 2 avril 1832). (*Registre L*, f. 20 r.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Pierre) Béland, prêtre à Québec (Québec, 2 avril 1832). Il le charge de la desserte de la seigneurie de Mingan ; il y exercera les mêmes pouvoirs déjà reçus pour les Postes du Roi. Seulement, il ne pourra se

servir de ces pouvoirs au delà de la rivière Saint-Jean ; il lui faut pour cela l'autorisation du vicaire apostolique de Terre-Neuve et cette autorisation ne parviendra pas probablement à Mgr Panet avant le départ de M. Béland. Il aura cependant plein pouvoir sur les sauvages de Mingan et d'autres lieux plus bas, car ces sauvages passent la plus grande partie de leur temps dans le territoire du diocèse de Québec pour y faire la chasse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 54.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Ferdinand) Belleau, prêtre à Québec (Québec, 2 avril 1832). M. Belleau n'ira pas cette année à Mingan pour y faire les missions de Mingan, M. Béland en ayant été chargé. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 55.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François) Mercier, curé à Saint-Basile-de-Madawaska (Québec le 3 avril 1832). Il ne peut lui permettre d'employer à chanter des grand'messes les argents qu'il reçoit pour des messes basses ; il faudrait pour cela que M. Mercier eût le consentement des personnes qui lui donnent des rétributions pour celles-ci. Il doit avertir ces gens que, ne pouvant lui-même célébrer ces messes basses, il est tenu d'envoyer leurs rétributions à Québec. Mgr Panet espère qu'avant longtemps il pourra mettre un curé à Sainte-Lucie, ce qui permettra à M. Mercier d'avoir un voisin un peu plus rapproché. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 55.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 4 avril 1832). Il n'est pas surpris de ce que M. John Larkin éprouve tant de répugnance à accepter la coadjutorerie de Kingston. Il s'agit de se charger d'un diocèse dépourvu de prêtres et où tout est à faire. Il a reçu une lettre du cardinal Pedicini à propos de l'affaire du curé d'office de Montréal. On laisse les choses dans l'état où elles étaient auparavant. Il y a au delà de deux ans qu'il n'a rien reçu de Mgr Gradwell. Il n'a pas voulu critiquer le choix du prêtre que Mgr Lartigue avait fait pour vérifier les requêtes de Sainte-Thérèse. Mgr de Telmesse voudra bien lui donner les noms de quelques citoyens respectables du district de Montréal, parmi lesquels le gouverneur pourrait choisir trois commissaires pour l'exécution du bill des paroisses. Il va publier un mandement demandant des prières publiques pour que le pays soit préservé du choléra. Il croit qu'il faudrait inscrire Duquette et Vandry comme paroissiens de Sainte-Thérèse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 56.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Henri) Girouard, curé à Saint-Hughes-de-Ramsay (Québec, 5 avril 1832). Il ne peut refuser de continuer dans le canton d'Upton les écoles mixtes qui y ont été établies, mais il ne donne cette permission qu'en attendant qu'il y ait dans ce canton un assez grand nombre d'enfants de l'un et l'autre sexes pour y établir des écoles séparées. Si Mgr de Telmesse se montre plus sévère sur cet article pour les écoles de son district, c'est qu'il a des raisons pour agir ainsi. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 58.)

Mgr B.-C. Panet. Lettre pastorale aux habitants de la paroisse de la Conversion-de-Saint-Paul-de-Lavaltrie (Québec, 6 avril 1832). Il les prie de faire immédiatement les réparations devenues nécessaires au logement de leur curé. S'ils ne se rendent pas à ses ordres, ils seront privés d'un curé résidant. (*Registre L*, f. 21 v.)

Lord Aylmer à l'évêque catholique de Québec (Château Saint-Louis, 6 avril 1832). Il a reçu la lettre de Mgr Panet relativement aux plaintes portées contre M. (Louis-Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton. Comme il n'est pas au courant de ce qui s'est passé, il ne peut donner une opinion sur les faits men-

tionnés et s'en rapporte à la sagesse de Mgr Panet pour régler la chose. (Cartable : *Gouvernement*, II-51.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la prêtrise de M. Godfroy Tremblay (dans la cathédrale de Québec le 7 avril 1832) (Québec, 7 avril 1832). (*Registre L*, f. 21 r.)

M. C.-F. Cazeau à M. (Thomas) Pépin, curé de Saint-Jean-Deschaillons (Québec, 7 avril 1832). Mgr Panet est d'avis qu'il vaudrait mieux allonger l'église de Saint-Jean-Deschaillons que d'y faire un jubé. Il faudra en venir là, un jour ou l'autre, et en le faisant maintenant on évitera des dépenses inutiles. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 58.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton (Québec, 7 avril 1832). Le gouverneur ayant laissé à sa discrétion la question de décider de la réalité des accusations portées contre M. Malo, il n'hésite pas à lui déclarer qu'il le croit parfaitement innocent de ce dont on l'accuse, par l'enquête que M. McMahon a faite sur les lieux mêmes. D'ailleurs, le député de Gaspé, M. Thibaudeau, l'avait déjà mis au courant de ce qui s'était passé relativement à l'école de Cascapédiac. M. Malo lui enverra tout de même les affidavits qu'il lui a demandés, afin qu'il puisse les mettre sous les yeux du gouverneur. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 59.)

Mgr B.-C. Panet. Mandement pour des prières publiques afin que le Canada soit préservé du choléra qui se répand rapidement en Europe (Québec, 9 avril 1832). (*Registre L*, f. 21 v.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 293.

Mgr B.-C. Panet à M. (John) McMahon, missionnaire à Percé (Québec, 9 avril 1832). Le rapport que M. McMahon lui a envoyé, concernant les accusations portées contre M. Malo par les protestants de New-Richmond, l'a parfaitement convaincu que ce monsieur était absolument innocent de ce dont on l'accusait. Il a appris avec surprise par une lettre de Mgr McEachern que M McMahon avait l'intention de passer dans le diocèse de Charlottetown. Il ne peut pas dans le moment lui permettre de quitter son poste. (*Registre des lettres* v. 15, p. 60.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean) Naud, missionnaire à Nepisiquit (Québec, 9 avril 1832). Il n'a pas reçu de ses nouvelles depuis l'automne dernier. Il espère que sa santé s'est améliorée et qu'elle lui permettra de revenir à Québec, dans le cours de l'été, pour prendre possession d'une petite cure qu'il lui destine. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 61.)

Mgr B.-C. Panet à M. William McHarron, vicaire à Nepisiquit (Québec, 9 avril 1832). Il le remercie du rapport qu'il lui a envoyé sur l'état de ses diverses missions. M. (Jean) Naud reviendra à Québec dans le cours de l'été et M. McHarron restera chargé de la mission de Nepisiquit et des autres qui lui sont attachées. M. McHarron demandera de nouveaux pouvoirs à Mgr McEachern. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 61.)

Mgr B.-C. Panet à M. James Keith, Esquire, Hudson's Bay Co., Lachine (Québec, 11 avril 1832). Il aimerait savoir s'il y aura une place dans le canot de la baie d'Hudson, qui doit partir prochainement pour la Rivière-Rouge, pour un jeune ecclésiastique qui s'en va à cet endroit aider Mgr de Juliopolis. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 62.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Joseph-Norbert Provencher, évêque de Juliopolis, à Saint-Boniface-de-la-Rivière-Rouge (Québec, 14 avril 1832). Il a reçu les trois dernières lettres de Mgr de Juliopolis. M. John Harper est arrivé à Québec au

commencement de novembre; il l'a placé à Saint-Grégoire-de-Nicolet. Il lui envoie pour le remplacer M. (Charles-Édouard) Poiré, " jeune M^{r} de bons talents, appliqué à ses devoirs, d'une grande ferveur et recommandable sous tous les rapports. " Mgr de Telmesse a été obligé de faire un voyage dans le district de Québec le printemps dernier pour rétablir sa santé bien affaiblie. M. Tabeau réside maintenant à Saint-Jacques chez Mgr de Telmesse, en qualité de vicaire général. Il lui sera d'une grande utilité et pourra devenir un jour son successeur. Mgr Le coadjuteur a quitté la cure de Québec l'automne dernier, pour l'aider dans l'administration du diocèse, et réside dans une maison particulière auprès du séminaire. M. Baillargeon, ci-devant curé du Château-Richer, lui a succédé à la cure de Québec. M. (François) Demers a remplacé M. Tabeau à Boucherville, mais à peine installé il est tombé malade et a dû être relevé par M. Hyacinthe Hudon. M. Demers a été envoyé à Saint-Marc-de-Cournoyer. M. (Thomas) Maguire a quitté le séminaire de Saint-Hyacinthe pour enseigner la théologie au séminaire de Québec. Il est maintenant aumônier des Ursulines de Québec et M. (Barthélemy) Fortin est aumônier des Ursulines des Trois-Rivières. MM. Pierre Joyer et (Laurent) Aubry ont abandonné le ministère. A propos du curé d'office de la paroisse de Montréal, la congrégation de la Propagande a décidé que les choses resteraient sur le même pied qu'auparavant. " M. Quiblier est descendu dernièrement à Québec accompagné de Mr Bellefeuille, mission^{re} du Lac des deux montagnes. Il paraît que le motif de son voyage était de traiter avec le Gouverneur sur les biens de son séminaire au sujet desquels on trouble encore les Sulpiciens. Du reste le brave Supérieur a agi avec tant de mystère que j'ignore absolument quelles propositions on lui a faites et quelles déterminations il va prendre. L'Abbé Thavenet m'a écrit de Rome qu'il travaillait à faire lever la suspension de la permission donnée à Mr Roux de transiger avec le Gouvernement Britannique. Il voudrait que le Séminaire fût autorisé à accepter d'autres terres en échange de ses Seigneuries, ce qui ne vaut pas mieux que les avantages qu'on a proposés par le passé. Si le Séminaire tient ferme, il est certain qu'on ne le troublera pas dans la possession de ses biens, surtout après l'abandon qu'a fait le gouvernement des biens des Jésuites à la Province pour être employés à leur destination primitive. Lorsque vous étiez à Québec, vous avez entendu parler du projet de loi qui avait été introduit en Chambre par Mr Bourdages pour l'introduction des notables dans les assemblées de fabriques. Ce projet avait échoué l'année dernière. Pour l'empêcher de passer en loi dans la dernière Session, on résolut que le Clergé devait s'adresser à la Chambre à cet effet, par une requête. J'adressai des circulaires à tous les Archiprêtres avec des feuilles pour recevoir les signatures des ecclésiastiques de leur arrondissement et dans peu de temps je reçus l'expression unanime du Clergé contre le projet de loi en question. La requête fût présentée à la Chambre par Mr Duval, représentant de la haute ville de Québec, accompagnée d'un mémoire très bien fait de la composition de Mgr de Telmesse. Malgré cela et malgré les efforts de Mrs Duval, Neilson, Mondelet et Cuvillier et autres, le bill a été adopté par la Chambre à une faible majorité. Cependant il a été bien mal reçu au Conseil, car dès qu'il y a paru il a été renvoyé tout uniment au 1er d'Août. Deux conseillers seulement se sont levés en faveur du bill. On pense que Mr Bourdages reviendra encore l'année prochaine avec un nouveau bill et qu'il l'introduira chaque année jusqu'à ce qu'il parvienne à le faire passer. Vous recevrez avec la présente une copie de la requête et du mémoire présentés à la Chambre et je vais tâcher de

vous procurer aussi une copie du bill, tel qu'il a été passé. L'Assemblée a accordé £400 à chacun des collèges de St-Hyacinthe, de Ste-Anne et de Chambly. " M. John Larkin, du séminaire de Montréal, a été nommé coadjuteur de Kingston ; il refuse d'accepter cette dignité. " Les séminaristes de Nicolet sont entrés dans le nouveau collège à la Saint-Michel dernière. Il n'y avait qu'un étage de fini. " La somme reçue pour la construction de l'église de Saint-Boniface est trop considérable pour être mise dans la présente lettre. La Propagation de la Foi a fait don à Mgr de Juliopolis d'une somme de £117 3 9. " On ne vous oublie pas de l'autre côté de l'Antlatique. " Le montant qui se trouve actuellement au compte de Mgr Provencher est de £1842 12 5. Il lui envoie quelques copies d'un mandement qu'il vient de publier à l'occasion du choléra qui menace d'envahir le Canada. Il a demandé à Rome la permission de céder son siège à Mgr le coadjuteur ; il espère en recevoir une réponse favorable. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 63.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 17 avril 1832). La présente lui sera remise par M. (Charles-Édouard) Poiré, ce jeune ecclésiastique qui s'en va à la Rivière-Rouge. Mgr Lartigue voudra bien lui donner l'hospitalité en attendant le départ du canot. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 69.)

M. l'abbé Nicolas Wiseman à Mgr B.-C. Panet (Rome, 20 avril 1832). L'abbé Thavenet continue son travail auprès de la Propagande. Il est parvenu à remettre à l'étude la question des biens des Sulpiciens. Malgré les efforts de Mgr Bramston et de Mgr Gradwell, qui ont écrit en des termes non équivoques à la Propagande, les cardinaux ont approuvé en principe la proposition de l'abbé Thavenet, à savoir que les Sulpiciens pourraient accepter une compensation *en terre* à la place de leurs droits seigneuriaux. L'abbé Thavenet lui a demandé de faire des efforts pour ramener la paix entre Mgr Panet et les Sulpiciens. Il lui a répondu que c'était une disgrâce de voir les Sulpiciens ennuyer les évêques par des réclamations de privilèges, qui n'en valaient par la peine, et que c'était leur devoir d'en sacrifier quelque chose pour le bien général. M. Thavenet lui a répondu que les Sulpiciens étaient disposés à tout sacrifier pour ramener la paix, pourvu qu'on leur permît de faire venir des sujets de France. Il lui a dit que le gouvernement ne pouvait s'engager à cela. M. Thavenet lui répondit qu'il avait de bonnes raisons de croire que le gouvernement britannique ne s'y opposerait pas. M. Wiseman croit que l'on pourrait arranger la chose, en faisant reconnaître par une chartre les Sulpiciens comme une corporation canadienne, ce qui les empêcherait de faire venir des sujets de France. Il écrira à ce propos aux évêques à Londres. Il s'occupe toujours des demandes faites à Rome par Mgr Panet ; il en a fait un mémoire qu'il présentera à la congrégation de la Propagande. Les membres de cette congrégation lui ont fait remarquer que Mgr Panet ne leur avait pas écrit depuis deux ans. L'abbé Thavenet est toujours à Rome, très au courant de tout ce qui se passe. La santé de M. Wiseman laisse encore à désirer. Il ira passer l'été en Angleterre. (Cartable: *Angleterre*, III–95.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Clément, curé aux Éboulements (Québec, 21 avril 1832). M. Clément pourra procéder à la réhabilitation du mariage des personnes dont il est question dans sa lettre du 17 du courant. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 69.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Béland, curé à L'Ile-Verte (Québec, 23 avril 1832). Puisque M. Béland n'a pas de pouvoirs au delà de la rivière Saint-

Jean, il lui est inutile d'aller à Masquaro, d'autant plus qu'en y allant il serait exposé à manquer la mission de Chicoutimi. La goélette de la Compagnie de la baie d'Hudson ira le prendre à L'Ile-Verte. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 70.)

Requête des habitants de la paroisse de Saint-Valentin à M[gr] l'évêque de Telmesse demandant la permission de construire un presbytrèe. Liste des noms des signataires. Certificat de L.-H. Gauvin et de Pierre Noël, témoins (Saint-Valentin, 15 janvier 1832). Renvoi de la requête ci-dessus à M[gr] B.-C. Panet (Montréal, 18 janvier 1832). Commission donnée par M[gr] B.-C. Panet à M. Joseph-Édouard Morissette, curé de Saint-Jean-de-Dorchester, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 30 janvier 1832). Procès-verbal de M. Morissette où il conclut à la nécessité de construire un presbytère en bois et en indique les dimensions (Saint-Valentin, 12 mars 1832). M[gr] B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 24 avril 1832). (*Registre des lettres*, v. VI f, f. 49 r.)

M[gr] B.-C. Panet à M. Michel Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 24 avril 1832). Aussitôt après avoir terminé sa mission à Matane, M. Ringuet ira dans la seigneurie de Sainte-Anne, dont les habitants n'ont pas encore reçu la visite d'un prêtre. M. Louis Lemieux, seigneur du lieu, verra à le faire conduire dans les principaux endroits de la seigneurie. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 70.)

M[gr] B.-C. Panet à M. Louis Lemieux, seigneur de Sainte-Anne-des-Monts (Québec, 25 avril 1832). Il a chargé M. (Michel) Ringuet, curé de Rimouski, d'aller visiter les catholiques de la seigneurie de Sainte-Anne. M. Lemieux leur donnera communication de la présente. Ils iront eux-mêmes chercher M. Ringuet à Matane. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 71.)

Requête des habitants d'une partie des fiefs Dumontier et Gatineau demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat de L. Guillet, N. P. (Yamachiche, 10 octobre 1828). Commission donnée par M[gr] B.-C. Panet à M. Louis Cadieux, curé des Trois-Rivières, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 octobre 1828). Procès-verbal de M. Cadieux en conséquence de la commission ci-dessus (chez M. Joseph Guillet, concession Saint-François, 22 octobre 1828. M[gr] B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Barnabé (Québec, 25 octobre 1828) (en marge : ce décret a été annulé par celui du 15 avril 1832). (*Registre des requêtes*, v. IVd, f. 49 r.) Requête des habitants du fief Dumontier et de la concession de Saint-François, dans le fief de Gatineau, demandant à faire partie de la paroisse de Sainte-Anne-d'Yamachiche. Liste des noms des signataires. Certificat de Jean-Baptiste Trahan et de Louis Lamy, témoins (Saint-Barnabé, 4 janvier 1831). Requête des habitants des premier, deuxième et troisième rangs, du canton de Caxton (fief Frédéric), demandant d'être rattachés à la paroisse de Saint-Barnabé. Liste des noms des signataires. Certificat de Pierre Hubert fils et d'Édouard Lérieux (Yamachiche, 10 novembre 1831). Commission donnée par M[gr] B.-C. Panet à M. Louis Cadieux, curé des Trois-Rivières, en conséquence des requêtes ci-dessus (Québec, 18 mars 1832). Procès-verbal de M. Cadieux en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Barnabé, 3 avril 1832). M[gr] B.-C. Panet. Nouveau décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Barnabé (Québec, 25 avril 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 55 r.)

M[gr] B.-C. Panet à M[gr] l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 26 avril 1832). Lorsqu'il lui a parlé de la possibilité de placer par la suite le coad-

juteur de Québec à Montréal, c'est dans la supposition où il serait impossible de conserver un suffragant à Montréal ou d'y établir un évêque en titre. M. Louis-François de Bellefeuille, curé à Saint-Paul, lui a écrit dernièrement à propos des difficultés que lui suscitent M. Joliette et autres. Il croit que M. de Bellefeuille exagère les choses. Il demandera à M. Quiblier de lui exhiber les titres sur lesquels il fonde ses prétentions par rapport au curé d'office de la paroisse de Montréal. Il ne croit pas qu'il faille en venir à ce que lui propose Mgr Lartigue. Si M. Cadieux veut quitter la cure des Trois-Rivières, il aimerait mieux l'envoyer curé à Varennes plutôt qu'à Sainte-Marguerite-de-Blairfindie, où un grand vicaire serait tout à fait inutile. Il regrette que la proclamation du gouverneur, relativement au jour de prières pour être préservé du choléra, soit sortie avant son mandement. Il lui semble que M. Boissonnault dans son rapport a renfermé Vandry et Duquette dans Sainte-Thérèse. Mgr le coadjuteur partira pour la visite d'une partie du diocèse au commencement de juin. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 71.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean) Raimbault, curé à Nicolet (Québec, 30 avril 1832). Il serait disposé à placer la chapelle que l'on se propose de construire dans le canton de Kingsey au 4e rang plutôt qu'au 6e, mais il craint de préjudicier par là aux intérêts des futurs habitants du canton qui s'établiraient au-dessus du 6e rang. Il prie M. Raimbault de lui donner son opinion là-dessus. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 75.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph) Crevier, à York, Haut-Canada (Québec, 30 avril 1832). Il a été bien surpris d'apprendre que M. Crevier a passé l'hiver à York, sans emploi, tandis que le diocèse de Kingston a un si grand besoin de prêtres. M. Crevier peut donc revenir dans le diocèse de Québec quand bon lui semblera ; il fera en sorte que son départ ne soit pas trop sensible à Mgr de Kingston. Quant à l'affaire qu'il a avec M. (Jacques) Baby, relativement aux dîmes qui lui sont dues par ce monsieur, Mgr Panet ne peut s'en mêler. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 77.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Hugh) Paisley, missionnaire à Drummondville (Québec, 30 avril 1832). Il aimerait à avoir son opinion relativement à la place où il faudra construire la future chapelle du canton de Kingsey. Croit-il qu'il vaudrait mieux la construire sur le quatrième rang plutôt que sur le sixième? (*Registre des lettres*, v. 15, p. 76.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jacques-Janvier) Vinet, curé à Saint-Valentin (Québec, 30 avril 1832). A propos de la construction du presbytère de Saint-Valentin, il a marqué, dans son approbation du procès-verbal de M. (Joseph-Édouard) Morissette, que ce presbytère devra être construit en bois parce que, d'après le témoignage de ce monsieur, les habitants de Saint-Valentin n'étaient pas en état de le construire en pierre sans se gêner considérablement. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 77.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. Thomas A. Young, secrétaire du Bureau de santé (Québec, 3 mai 1832). Il a soumis à Mgr Panet la résolution passée le 9 avril dans une assemblée du Bureau de santé, relativement à la visite des couvents de la ville. Sa Grandeur estime qu'il vaudrait mieux charger de cette visite, si elle est faite dans l'intérieur des couvents, les médecins qui ont coutume de prêter leurs services à ces établissements. Il voudra bien suggérer ce plan aux membres du Bureau de santé. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 78.)

Lord Aylmer à l'évêque catholique de Québec (Château Saint-Louis, 3 mai 1832). Il lui annonce qu'il vient de recevoir la sanction royale de l'acte du parlement pour déterminer les limites des paroisses. (Cartable : *Gouvernement*, II-53.)

M[gr] B.-C. Panet à M. Clément Aubry, curé à Sainte-Athanase (Québec, 5 mai 1832). En dérogeant au décret d'érection de la paroisse de Saint-Mathias, il annexe à la paroisse de Saint-Athanase cette partie de la seigneurie de Chambly qui est comprise entre la seigneurie de Bleury et le chemin des Cinquante-quatre. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 79.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (Pierre Consigny, curé à Saint-Mathias (Québec, 5 mai 1832). Il détache de la paroisse de Saint-Mathias, par le décret qu'il lui envoie, les habitants compris entre la ligne seigneuriale de Bleury et le chemin des Cinquante-quatre, pour les rattacher à la paroisse de Saint-Athanase. M. Consigny donnera lecture de ce décret à ses paroissiens. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 79.)

M[gr] Joseph Signay. Mandement pour la visite des paroisses depuis Saint-Nicolas jusqu'au Cap-Saint-Ignace exclusivement (Québec, 7 mai 1832). Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 296.

M[gr] B.-C. Panet à M. (Louis-Moïse) Brassard, curé à Sainte-Élisabeth (Québec, 8 mai 1832). M. Brassard ira donner lecture un dimanche à Saint-Paul-de-Lavaltrie de la lettre pastorale ci-jointe. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 80.)

M[gr] B.-C. Panet à M. (François) de Bellefeuille, curé à la Conversion-de-Saint-Paul-de-Lavaltrie (Québec, 8 mai 1832). Il a chargé M. Brassard, curé de Sainte-Élisabeth, d'aller lire au prône un dimanche la lettre pastorale qu'il adresse à ses paroissiens, relativement aux réparations à faire à leur presbytère. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 80.)

Lord Aylmer à l'évêque catholique de Québec (Château Saint-Louis, 9 mai 1832). Il lui transmet la copie d'une lettre de lord Goderich, relativement aux biens du séminaire de Montréal. Il compte sur son influence et sur celle du clergé "pour l'accomplissement des vues du gouvernement de Sa Majesté dans cette occasion." Il assure M[gr] Panet de la bonne foi du gouvernement britannique et lui dit que rien ne se fera sans qu'on en donne communication à l'évêque de Québec. On a envoyé une copie de la lettre de lord Goderich au supérieur de Montréal. Il demande à M[gr] Panet de lui donner son opinion sur cette question. (Cartable : *Gouvernement*, II-52.)

Requête des habitants de Saint-Luc demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Pierre Bessette et d'Hippolyte Moreau, témoins (Saint-Luc, 12 juillet 1832). Commission donnée par M[gr] B.-C. Panet à M. Remi Gaulin, curé de Saint-Jean-de-Dorchester, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 21 juillet 1831). Procès-verbal de M. Gaulin en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Luc, 29 août 1831). Requête des habitants du coteau du Trèfle et du haut de la petite rivière Chambly, demandant de n'être pas rattachés à la nouvelle paroisse de Saint-Luc (Chambly, 28 août 1831). M[gr] B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Luc-de-Chambly (Québec, 9 mai 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 62 r.)

Requête des habitants de Saint-Valentin demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Remi

Gaulin, p^{tre}, et de L. Paquet, témoins (Saint-Valentin, 12 juillet 1831). Requête de trois propriétaires de la baronnie de Longueuil demandant à être rattachés à la paroisse de Saint-Valentin (Saint-Valentin, 26 août 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Paquin, curé de Sainte-Marguerite, en conséquence des requêtes ci-dessus (Québec, 1er août 1831). Procès-verbal de M. Paquin en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Valentin, 21 août 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Valentin (Québec, 9 mai 1832). (*Registre des requêtes,* v. VIf, f. 68 r.)

Mgr B.-C. Panet à Son Excellence lord Aylmer, gouverneur en chef, Château Saint-Louis (Québec, 10 mai 1832). Il accuse réception de la lettre de lord Aylmer et le remercie de la communication qu'il a bien voulu lui faire de la dépêche de lord Goderich, relativement aux possessions du séminaire de Montréal. Son Excellence voudra bien lui permettre de différer sa réponse jusqu'au retour de Mgr le coadjuteur qui vient de partir pour un voyage de quinze jours. (*Registre des lettres,* v. 15, p. 80.)

M. C.-F. Cazeau à M. P.-L. Chartrand, écuyer, à Québec (Québec, 10 mai 1832). Il a soumis à Mgr Panet les papiers que M. Chartrand lui a remis, touchant la place de la chapelle de Saint-Ignace, seigneurie de Soulanges. Sa Grandeur va prendre immédiatement les renseignements nécessaires à ce sujet. (*Registre des lettres,* v. 15, p. 81.)

Requête des habitants de Saint-Gervais demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Louis Ruel et d'Abraham Turgeon, témoins (Saint-Gervais, 27 décembre 1824). Commission donnée par Mgr J.-O. Plessis à M. Michel Masse en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 7 mai 1825). (*Registre des requêtes,* v. III, f. 1.) Nouvelle requête des habitants de Saints-Gervais-et-Protais demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Marcel Aubé et de J.-G. Roy, témoins (Saint-Gervais, 27 juillet 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Perras, curé de Saint-Charles, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 5 août 1831). Procès-verbal de M. Perras en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Gervais, 20 septembre 1831). Requête des habitants de la partie sud-ouest de la seigneurie de Livaudière demandant à être rattachés à la paroisse de Saint-Gervais (Saint-Gervais, 21 septembre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saints-Gervais-et-Protais (Québec, 11 mai 1832). (*Registre des requêtes,* v. VIf, f. 73 v.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 12 mai 1832). Il ne voit pas quelle objection on peut avoir à permettre l'emploi des deniers de la fabrique pour une maison d'école, lorsque d'ailleurs cette fabrique a pourvu aux besoins de l'église d'une manière convenable. Mgr Lartigue pourra donc donner sans scrupule une réponse favorable aux habitants de Longueuil. Il a chargé M. Brassard d'aller donner lecture aux paroissiens de Saint-Paul-de-Lavaltrie de la lettre pastorale qu'il leur adresse. Les prêtres du district de Québec n'ont pas jugé, comme ceux du district de Montréal, l'envoi de la proclamation du gouverneur avec son mandement. D'ailleurs, ils n'étaient pas tenus de lire en chaire cette proclamation qui ne leur était envoyée que comme information. Il n'est pas surpris que M. le supérieur du séminaire de Montréal ait refusé de donner à Mgr Lartigue M. (Flavien) Durocher, pour la mission du

Témiscamingue. Il lui enverra copie d'une lettre volumineuse de lord Goderich au gouverneur, à propos des biens du séminaire de Montréal. Il écrit à M. Quiblier à ce sujet. Les gens du ruisseau Saint-Hyacinthe sont venus le prier d'approuver la chapelle qu'ils ont construite à cet endroit. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 81.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 12 mai 1832). Son Excellence le gouverneur lui a fait passer copie d'une lettre qui lui a été adressée par lord Goderich au sujet des biens du séminaire de Montréal ; il sait que M. Quiblier en a aussi reçu une. Il croit que dans les circonstances, il est à propos qu'ils se consultent tous deux pour prendre les mesures qu'exige une affaire aussi délicate. Il l'invite donc à venir à Québec vers le 24 ou le 25 du courant, alors que le coadjuteur sera de retour de son voyage dans le district de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 83.)

Mgr Joseph Signay. Acte des ordres mineurs de MM. Antoine Langevin et Patrick O'Dwyer; du sous-diaconat de MM. Étienne Baillargeon et Charles Chiniquy (dans la chapelle du séminaire de Nicolet le 13 mai 1832) (Nicolet, 13 mai 1832). (*Registre L*, f. 23 r.)

Requête des habitants des quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième concessions de la seigneurie de M. Deschenaux, demandant que leur territoire soit érigé en paroisse. Liste des noms des signataires. Certificat d'Étienne-P. Roy et de Marcel Aubé, témoins (Saint-Gervais, 21 avril 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Perras, curé de Saint-Charles, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 5 août 1831). Procès-verbal de M. Perras en conséquence de la commission ci-dessus (en la maison de G. Audet, seigneurie Deschenaux, 20 septembre 1831). Requête des habitants de la partie nord-ouest du canton de Buckland demandant à être rattachés à la paroisse projetée de Saint-Lazare (Sainte-Claire, 15 août 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Lazare (14 mai 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 78 r.)

Mgr B.-C. Panet. Commission donnée à M. Charles-François Baillargeon, curé de Québec, pour présider à une prise d'habit à l'Hôpital général de Québec (Québec, 14 mai 1832). (*Registre L*, f. 22 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Boucher, curé à Laprairie (Québec, 15 mai 1832). Il le charge d'aller à Châteauguay pour examiner si c'est bien la majorité des habitants de cette paroisse qui désire changer la place actuelle de l'église, afin que celle-ci soit plus rapprochée du centre de la paroisse. Il lui envoie les requêtes présentées par les deux parties. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 84.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Alexandre) Boisvert, missionnaire à Bonaventure (Québec, 15 mai 1832). Il n'est pas surpris d'apprendre quelle conduite les gens de Paspébiac tiennent à son égard. " Depuis longtemps cette pauvre mission ne donne que des déboires à ses pasteurs. " Puisqu'il en est ainsi, M. Boisvert reviendra à Québec vers le commencement de septembre. Il ne doit pas craindre que le sieur Poirier procède contre lui ; il n'y a rien à craindre d'un pareil sujet. M. Boisvert emploiera les componendes qu'il a en mains pour terminer la chapelle de Port-Daniel. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 85.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Sévère) Dumoulin, curé d'Yamachiche (Québec, 16 mai 1832). Il lui envoie le nouveau décret d'érection de la paroisse de Saint-Barnabé. Comme les habitants du village de Bournival ont contribué dernière-

ment aux réparations faites à l'église d'Yamachiche, il ne serait pas raisonnable qu'ils fussent requis de contribuer encore à la construction de la chapelle de Saint-Barnabé. M. (Louis-Marie) Cadieux ira prochainement à Saint-Barnabé marquer un nouveau site de chapelle. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 86.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Élie-Sylvestre) Sirois, curé à Saint-Stanislas, rivière des Envies (Québec, 16 mai 1832). Il permet volontiers que l'on détruise l'ancienne chapelle de Saint-Stanislas, puisque l'on fait maintenant les offices dans la nouvelle église. Les matériaux de la vieille chapelle seront consacrés à la construction d'une maison à l'usage des paroissiens. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 86.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Bédard, curé à Saint-Denis-de-Richelieu (Québec, 18 mai 1832). Les habitants du cinquième rang de Saint-Denis demandent de nouveau d'être rattachés à la paroisse de La Présentation. Avant de se rendre à leur demande, il désire savoir ce qu'en pense M. Bédard. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 87.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 19 mai 1832). Il l'invite de nouveau à venir à Québec pour étudier les dispositions à prendre, relativement à la dépêche de lord Goderich au sujet des biens du séminaire de Saint-Sulpice. " Je ne finirai pas sans vous avouer que j'aurais vu avec plaisir, dans la communication que vous m'auriez faite de cette dépêche, un témoignage de cette confiance qui doit toujours exister entre l'évêché et les membres du clergé de son diocèse. " (*Registre des lettres*, v. 15, p. 87.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 21 mai 1832). Il a chargé M. (Jean-Baptiste) Boucher, curé de Laprairie, d'aller vérifier les requêtes des habitants de Châteauguay qui veulent bâtir une église. Il ne peut lui faire connaître quels seront les émoluments des commissaires pour l'érection civile des paroisses ; la législature n'a voté que £1000 pour cet objet. Il lui sera bien difficile de trouver un prêtre pour remplacer M. (Joseph-Hubert) Tétreau à Saint-Clément-de-Beauharnois, dans le cas où il faudrait rattacher la desserte de Saint-Timothée à cette paroisse. On ne doit pas admettre dans l'état ecclésiastique le jeune Bernier, ci-devant régent au collège de Sainte-Anne, quelque bonne que soit sa conduite. On pourrait peut-être mettre M. (François-Xavier) Demers comme curé aux Trois-Rivières, si l'on pouvait prévoir que sa santé lui permettra d'y rester. La promesse de mariage faite entre deux personnes, dont l'une veut épouser un parent ou une parente de l'autre au premier degré, est-elle un empêchement dirimant de mariage ? On lui dit que Mgr Plessis l'a considérée comme tel à partir de 1808. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 88.)

M. Denis-Benjamin Viger à Mgr B.-C. Panet, à Québec (Londres, 22 mai 1832). Il a reçu sa lettre du 19 mars. Le changement de ministère l'a empêché jusqu'à ce jour de traiter avec le bureau colonial des questions dont lui parle Mgr Panet. Maintenant que les ministres ont repris leurs fonctions, il les verra aussitôt que possible au sujet du bill. (Cartable : *Angleterre*, III-21.)

Requête des habitants de Saint-Cyprien, seigneurie de de Léry demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de Jean-Baptiste Lukin, N. P. (Saint-Cyprien, 11 juin 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Remi Gaulin, curé de Saint-Jean-de-Dorchester, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 25 juin 1831). Procès-verbal de M. Gaulin en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Valentin, 31 août 1831). Requête des habitants d'une certaine partie de la sei-

gneurie de de Léry connue sous l'appellation des Vingt-Huit arpents, demandant à rester attachés à la paroisse de Saint-Cyprien et de ne pas être unis à celle de Saint-Marguerite. Liste des noms des signataires. Certificats de Joseph Pinsonnault et d'Antoine Normandin (Saint-Cyprien, 22 septembre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Cyprien (Québec, 25 mai 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 83 r.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 25 mai 1832). Il vient de voir le supérieur du séminaire de Montréal en présence de Mgr le coadjuteur et de quelques membres du conseil de l'évêque. M. Quiblier est bien décidé à ne pas traiter avec le gouvernement au sujet des biens du séminaire de Montréal. Il demandera au gouverneur qu'on autorise le séminaire par un acte de la Législature à traiter avec ses tenanciers et à se créer des rentes à même les fonds qu'il acquerra par cette transaction. M. Quiblier l'a assuré qu'il ne ferait aucune négociation sans en donner communication à l'évêque de Québec. Il a envoyé à Mgr Lartigue une copie de la dépêche de lord Goderich. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 90.)

Le cardinal Pedicini à Mgr B.-C. Panet (Rome, 26 mai 1832). Il a reçu la lettre de Mgr Panet du 31 janvier 1831, dans laquelle il offre sa démission comme archevêque de Québec et demande que Mgr Signay le remplace. La sacrée congrégation, sachant toute l'estime que le clergé et le peuple du Canada ont pour Mgr Panet, désire le voir continuer l'exercice du gouvernement du diocèse. Il pourra cependant déléguer une partie de son autorité à son coadjuteur, selon les termes du bref apostolique du 16 décembre 1826 expédié à Mgr Signay, d'après lesquels termes celui-ci peut s'occuper de l'administration du diocèse dans la mesure où l'archevêque en titre le lui permet. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV-77.)

Mgr B.-C. Panet à lord Aylmer, gouverneur général du Canada, à Québec (Québec, 30 mai 1832). " My lord, depuis la dernière lettre que j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence, j'ai réfléchi sérieusement sur la dépêche de Lord Goderich, au sujet des biens du Séminaire de Montréal, et je n'hésite pas à faire connaître à V. Ex. ma manière de penser sur les propositions qui y sont contenues. Si j'ai bien compris la dépêche du ministre des Colonies, je crois que le but de Sa Seigneurie est d'affranchir la ville de Montréal des servitudes féodales. Tout en admettant que cette mesure tendrait à accroître la prospérité de la seconde cité de cette Province, je m'étonne néanmoins que Lord Goderich semble croire que les tenanciers de Montréal ne pourraient se libérer des charges féodales, qu'en autant que la Couronne entrerait en possession des seigneuries du Séminaire de cette ville. Si l'on veut faciliter aux citoyens de Montréal les moyens de se délivrer d'une charge qui paraît être un obstacle à la prospérité du commerce, pourquoi le Sémre ne serait-il pas autorisé à transiger avec eux à cet effet ? Un acte de la législature Provinciale pourrait lui donner cette autorisation, en lui permettant en même temps de se créer des rentes à même les sommes qu'il percevrait en vertu de cette transaction. Par là le but du Gouvernement de S. M. serait rempli ; une communauté qui a toujours été si utile à la Province serait maintenue dans la possession de ses biens et le peuple du Bas Canada serait tranquillisé sur le compte d'un corps qui jouit à bon droit de son estime et de sa confiance. Je prendrai la liberté de faire remarquer à V. Ex. que quand même on assurerait au Séminaire une rente équivalente au revenu qu'il perçoit actuellement de ses biens, on ne remplirait pas les objets de sa fonda-

tion. Car les besoins de l'éducation et des pauvres devant augmenter à mesure que la population s'accroîtra, il faudra que cette rente augmentât dans la même proportion. Or comme on ne veut donner au Sém^re qu'une rente fixe, il s'ensuivra que bientôt cette rente sera insuffisante pour satisfaire aux œuvres dont il est chargé par sa fondation. C'est une raison de plus pour laisser le Sém^re en possession de ses seigneuries qui s'amélioreront de jour en jour et dont le revenu augmentera à proportion que les besoins de l'éducation et des pauvres deviendront plus grands. Je me permettrai aussi de faire observer à V. Ex. que le peuple de cette Province étant attaché aux lois françaises qui lui ont été garanties par la Capitulation, le Sém^re de Montréal manquerait grièvement envers ses concitoyens s'il consentait à un arrangement qui tendrait évidemment à anéantir ces lois et à lui substituer les lois anglaises. Je n'entreprendrai pas de discuter ici le droit du Sém^re de Montréal à demeurer en possession de ses biens. Je laisse aux Mes^rs de cette maison le soin de déduire à V. Ex. les nombreux titres qui plaident en leur faveur. Au reste quel que soient ces autorités légales dont on s'étaie pour faire voir que le Sém^re est inhabile à posséder, elles doivent paraître de peu de poids lorsqu'on considère que ce même Sém^re a eu la liberté, lors de la Conquête, de vendre ses biens et d'en emporter le produit en France, qu'il a été laissé en possession de ces mêmes biens depuis la conquête jusqu'à présent, qu'on a même reconnu formellement son existence en l'admettant à foi et hommage comme tous les autres propriétaires de seigneuries du Canada. Il resterait d'ailleurs un moyen bien facile de faire disparaître des doutes que l'on peut avoir sur les titres en vertu desquels il possède ses seigneuries, ce serait de reconnaître et de confirmer ces titres par un acte solennel. Telles sont les réflexions que la lecture de la dépêche de Lord Goderich a fait naître dans mon esprit, et, puisque V. Ex. a paru désirer de connaître l'opinion du clergé sur la transaction proposée, je puis affirmer, sans craindre de blesser la vérité, qu'il partage mon opinion. Cette opinion, il l'a clairement manifestée dans une requête qu'il a adressée unanimement à S. M., en 1829 pour conserver au Sém^re de Montréal la possession de ses biens. J'en puis dire autant du peuple de cette Province qui a exprimé ses vœux à S. M. pour le même objet par le ministère de ses représentans. Intéressé comme je le suis à la conservation des biens ecclésiastiques de mon diocèse, je croirais manquer aux devoirs de ma charge et à ce que je dois à mon pays, si je ne faisais mes efforts pour les conserver à ceux que je ne puis m'empêcher de regarder comme leurs légitimes possesseurs. J'ai cru devoir faire part de ces réflexions à V. Ex. pour répondre à la confiance qu'elle a bien voulu me témoigner. Je me flatte qu'elle goûtera les raisons qui me portent à désirer ardemment que le Sém^re de Montréal n'en vienne pas à un arrangement qui ne saurait être bien vu des vrais amis du pays et qui, dans la circonstance actuelle où les biens du ci-devant ordre des Jésuites viennent d'être rendus à leur destination primitive, ne manquerait pas d'être une cause de murmures interminables contre le Gouvernement de S. M. V. Ex. me permettra de lui faire passer une copie d'un mémoire que mon digne prédécesseur, Mgr J.-O. Plessis, présenta en 1819 à Lord Bathurst sur l'affaire qui fait l'objet de ma présente lettre. Ce prélat, dont la mémoire sera longtemps chère aux Canadiens, prévoyait dès cette époque les maux qui résulteraient pour la province de la mesure que l'on désire aujourd'hui amener à conclusion. A son exemple je prie Dieu qu'il termine ma carrière avant d'avoir à déplorer les suites d'une transaction qui, si elle a lieu, ne pourra qu'être funestre à la religion, désavan-

tageuse à la Province et à laquelle ma conscience ne peut me permettre de prêter jamais les mains. Je ne dois pas oublier d'informer V. Ex. que l'Évêque de Fussala, mon coadjuteur, concourt entièrement avec moi dans l'opinion que je viens d'énoncer. Agréez, My lord, l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, &c. (signé) + Bern. Cle Ev. Cath. de Q." (*Diocèse de Québec*, VII-51 ; *Registre des lettres*. v. 15, p. 91.)

Le cardinal Pedicini à Mgr B.-C. Panet (Rome, 2 juin 1832). Comme on le lui avait fait savoir dans une lettre du 20 mars 1830, la sacrée congrégation avait averti le supérieur des prêtres de Saint-Sulpice à Montréal de suspendre toute négociation avec le gouvernement britannique, à propos de leurs droits seigneuriaux, et cela pour les raisons alléguées dans le temps. Le sacrée congrégation, voulant régler définitivement cette affaire et considérant que plusieurs institutions dans le diocèse de Québec ne jouissent d'aucun droit seigneurial, mais plutôt vivent de ressources privées, a demandé d'écrire au supérieur du séminaire de Montréal, pour lui signifier d'entreprendre de nouvelles négociations avec le gouvernement britannique sur cette base que le séminaire de Montréal, au lieu de recevoir pour la cession de ses droits seigneuriaux une rente annuelle, reçoive plutôt une compensation en biens mobiliers. Mais avant de proposer la chose au supérieur du séminaire de Montréal, on veut savoir ce qu'en pense l'archevêque de Québec, Sa Sainteté Grégoire XVI étant persuadée que Mgr Panet, en cela comme en toute autre chose, ne verra que le bien de l'Église (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV–78.)

Requête des habitants de Saint-Hyacinthe demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de D. G. Morisson et de J.-V. Têtu, N. P., témoins (Saint-Hyacinthe, 23 et 30 octobre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Kelly, curé de Sorel, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 28 novembre 1831). Procès-verbal de M. Kelly en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Hyacinthe, 13 décembre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Saint-Hyacinthe (Québec, 2 juin 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 91 r.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 2 juin 1832). Quelque bien rentée que soit une communauté religieuse, il serait mal à propos d'y admettre des postulantes qui ne paieraient pas de dots, car cette communauté peut par la suite éprouver des malheurs et se trouver fort restreinte dans ses ressources. Il serait d'avis de supprimer dans les processions ces petites filles et ces petits garçons qu'on affuble d'ailes et qui sont plus propres à jeter le ridicule sur nos cérémonies qu'à édifier le peuple. Il est plus prudent pour l'évêque de ne pas conseiller au gouverneur de suspendre de leurs positions les chefs des indiens de Saint-Régis. Il a reçu les remarques faites par Mgr Lartigue sur la dépêche de lord Goderich au sujet des biens du séminaire de Montréal. Mgr le coadjuteur et les membres du Conseil de l'évêque ont donné de bonnes raisons à M. Quiblier contre l'arrangement que propose le ministre des colonies. On lui a remis un certain nombre de remarques qu'il pourra faire valoir. Il pense que la Chambre d'assemblée ne sera pas édifiée de la dépêche de lord Goderich en ce qu'elle a pour but de substituer les lois anglaises aux lois françaises dans les seigneuries du séminaire. Il ne peut encore dire ce qu'il fera au sujet du curé de Saint-Paul-de-Lavaltrie : il faut attendre le résultat qu'aura sa lettre pastorale sur les gens de cette paroisse. Il ne voit pas en quoi les gens

du ruisseau Saint-Hyacinthe puissent se vanter d'avoir gagné leur cause. Il croit toujours que l'église de la nouvelle paroisse de Saint-Ignace sera mieux placée au Coteau-du-Lac qu'au ruisseau Saint-Hyacinthe. Puisque M. (Antoine) Girouard, curé de Saint-Hyacinthe, est aussi accablé d'infirmités, il faudra lui trouver un successeur. Il faudra faire de même pour M. (François-Joseph) Deguise, qui soupire depuis longtemps après le repos. (*Registre des lettres,* v. 15, p. 94.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Philippe) Lefrançois, curé à Sainte-Claire (Québec, 2 juin 1832). Il lui envoie le décret d'érection de la paroisse de Saint-Lazare qu'il lira au prône de la messe paroissiale pour l'information des gens de Buckland. (*Registre des lettres,* v. 15, p. 98.)

Requête des habitants de Sainte-Rosalie, seigneurie de Saint-Hyacinthe demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement et demandant en outre la permission de construire un presbytère en pierre. Liste des noms des signataires. Certificat de D.-G. Morin, N. P. (Saint-Hyacinthe, 14 novembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Bédard, le priant d'aller indiquer le site d'un presbytère-chapelle dans la paroisse de Sainte-Rosalie (Québec, 29 décembre 1831). Procès-verbal de M. Bédard où il conclut à la nécessité de bâtir un presbytère qui servira de chapelle (entre le second et le troisième rang de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, 16 janvier 1832). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 23 avril 1832). (*Registre* requêtes, v. VI f, f. 52 r.) Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Kelly, curé de Sorel, à l'effet de vérifier les allégués des habitants des second, troisième, quatrième et cinquième rangs de la seigneurie de Saint-Hyacinthe, demandant que leur territoire soit érigé en paroisse (Québec, 28 novembre 1831). Procès-verbal de M. Kelly en conséquence de la commission ci-dessus (Saint-Hyacinthe, 13 décembre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Rosalie (Québec, 3 juin 1832). (*Registre des requêtes,* v. VI f, f. 103 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Ferdinand) Gauvreau, missionnaire à Memramcook (Québec, 8 juin 1832). M. Gauvreau pourra revenir à Québec dans le mois de juillet, s'il croit ne pouvoir en trouver l'occasion au mois d'août. Malgré tout, il aimerait bien que M. Gauvreau restât un an de plus à Memramcook, car Mgr McEachern aura bien de la difficulté à lui trouver un successeur. (*Registre des lettres,* v. 15, p. 98.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François) Labelle, curé à L'Assomption (Québec, 9 juin 1832). Il est bien convenable que M. Labelle fasse un office public dans sa paroisse le jour de la Saint-Pierre, mais il devra en demander l'autorisation à Mgr de Telmesse. " Mon dessein en vous renvoyant à Mgr de Telmesse est de conserver cette uniformité de discipline sans laquelle on ne peut rien faire de bien. " (*Registre des lettres,* v. 15, p. 99.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Stanislas) Malo, missionnaire à Carleton (Québec, 9 juin 1832). Il a reçu sa lettre et les affidavits qu'elle renfermait. M. Malo est exonéré de tout blâme, mais il devra faire en sorte de ne pas se mêler de politique et de ne pas s'occuper des calomniateurs. (*Registre des lettres,* v. 15, p. 99.)

M. C.-F. Cazeau à M. (Ignace) Bourget, secrétaire de Mgr de Telmesse, à Québec (Québec, 9 juin 1832). Les commissaires qui seront nommés pour voir à l'érection civile des paroisses ne recevront aucun salaire. Cependant les dépen-

ses qu'ils devront faire en allant de paroisse en paroisse leur seront remboursées par le gouvernement. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 100.)

Mgr B.-C. Panet. Commission donnée à M. Louis-Antoine Proulx, diacre, à l'effet de faire les baptêmes et sépultures dans les paroisses de Québec et de Saint-Roch de Québec et d'en dresser acte public (Québec, 12 juin 1832). (*Registre L*, f. 23 v.)

Mgr Joseph Signay. Visite pastorale. Saint-Jean-Chyrsostôme—13, 14 et 15 juin ; Saint-Henri-de-Lauzon—15, 16, 17 et 18 juin ; Sainte-Marie, Nouvelle-Beauce—18, 19, 20, 21 et 22 juin ; Saint-Joseph—22, 23, 24 et 25 juin Saint-François, Nouvelle-Beauce—25, 26 et 27 juin ; Saint-Georges, Nouvelle-Beauce—27 juin ; Sainte-Marguerite-de-Joliette—30 juin. Visite de la chapelle ; Saint-Édouard-de-Frampton—30 juin et 1er juillet ; Sainte-Claire-de-Joliette—1er, 2 et 3 juillet ; Saint-Anselme-de-Lauzon—3, 4 et 5 juillet ; Saints-Gervais-et-Protais—5, 6, 7 et 8 juillet ; Saint-Charles-de-la-Rivière-Boyer—8, 9 et 10 juillet ; Saint-Étienne-de-Beaumont—10 et 11 juillet ; Saint-Michel—11, 12, 13 et 14 juillet ; Saint-Vallier—14, 15, 16 et 17 juillet ; Notre-Dame-de-Bellechasse—17 et 18 juillet ; Saint-François-Rivière-du-Sud—18 et 19 juillet ; Saint-Pierre-Rivière-du-Sud—19, 20 et 21 juillet ; Saint-Thomas—21, 22, 23 et 24 juillet (Mgr Joseph Signay a inscrit pour chacune de ces paroisses les titres de propriété des terrains de la fabrique). (*Cahier des visites*, p. 68 à 123.)

Mgr B.-C. Panet. Circulaire informant les catholiques du diocèse qu'ils sont dispensés de l'observance des lois de l'abstinence et du jeûne pendant la durée du choléra (Québec, 16 juin 1832). (*Registre L*, f. 23 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 300.

Mgr B.-C. Panet. Acte du diaconat de M. Pierre Huot et de la prêtrise de M. John O'Grady (dans la cathédrale de Québec le 17 juin 1832) (Québec, 17 juin 1832). (*Registre L*, f. 23 v.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, en visite à Sainte-Thérèse Québec, 18 juin 1832). Vu l'expansion que prend le choléra, il croit que Mgr de Telmesse ferait bien d'abandonner la visite pastorale pour retourner à Montréal. Il ne devra pas, tout de même, trop s'employer au service des malades ; il lui suffira de se tenir au confessionnal " où vous ne manquerez pas de trouver de l'emploi si le danger fait autant d'impression sur les citoyens de Montréal que sur ceux de Québec. " (*Registre des lettres*, v. 15, p. 101.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Onésime) Leprohon, directeur du collège de Nicolet (Québec, 18 juin 1832). Il pourra donner congé aux élèves dont les parents demeurent à la campagne. Quant à ceux de Québec et de Montréal, il fera mieux de les garder au collège en les occupant comme à l'ordinaire. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 101.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jacques) Varin, curé à Kamouraska (Québec, 18 juin 1832). Il pourra recommencer l'élection du marguillier de la présente année en la faisant présider par le marguillier en charge. Il espère que celui-ci sera assez ferme pour ne pas laisser voter les notables, s'ils se présentent à l'assemblée. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 102.)

Requête des habitants de Boucherville demandant la permission de construire un nouveau presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat du Dr R. C. Welbrenner et de M. Aimé Dugas, témoins (Boucherville, 27 novembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. François-Joseph Deguise en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 19 février 1832). Pro-

cès-verbal de M. Deguise où il conclut à la nécessité de construire un presbytère en pierre (Boucherville, 3 février 1832). Mgr B.-.C Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 22 février 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 14 v.) Conventions d'échange d'un terrain entre les habitants de Boucherville et M. Hyacinthe Hudon, curé de la dite paroisse (acte passé à Boucherville par L. Lacoste, N. P., le 3 juin 1832). Mgr B.-C. Panet. Permission de construire le nouveau presbytère sur le terrain cédé par les habitants de Boucherville (Québec, 18 juin 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 99 v.)

Requête des habitants de Saint-Barnabé demandant la permission de construire un presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de Luc Gélinas et de Pierre Hubert, témoins (Saint-Barnabé, 3 avril 1832). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Louis-Marie Cadieux, curé des Trois-Rivières, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 mai 1832). Procès-verbal de M. Cadieux où il conclut à la nécessité de construire une chapelle en bois après en avoir indiqué le site dans le lieu dit Montagne, sur la terre de Joseph Gélinas père (Saint-Barnabé, 5 juin 1832). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 18 juin 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 101 r.)

Mgr B.-C. Panet. Commission donnée à M. Pierre Huot, diacre, à l'effet de faire les baptêmes et sépultures dans les paroisses de Québec et de Saint-Roch de Québec et d'en dresser acte public (Québec, 20 juin 1832). (*Registre L*, f. 24 r.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la prêtrise de M. Pierre Huot (dans la cathédrale de Québec le 24 juin 1832) (Québec, 24 juin 1832). (*Registre L*, f. 24 r.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Angus McEachern, évêque de Charlottetown (Québec, 24 juin 1832). Il regrette sincèrement l'ennui que lui cause M. John Carroll, le missionnaire de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. Il croit que dans les circonstances il vaut mieux lui envoyer un *exeat*, afin qu'il puisse quitter son poste aussitôt que possible. " Le choléra qui depuis quinze jours a fait de grands ravages dans Québec, m'a empêché de répondre plutôt à votre lettre. La maladie a considérablement diminué et me permet de reprendre une partie de mes occupations. Jusqu'à présent, aucun des prêtres de cette ville n'est mort, quoiqu'ils ayaient (sic) été constamment employés à porter les secours de la religion aux personnes attaquées du choléra. " M. Ferdinand Gauvreau, missionnaire à Memramcook, reviendra à Québec dans le cours du mois d'août. Il ne peut lui donner de successeur. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 102.

Mgr B.-C. Panet à M. (John) Carroll, missionnaire à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick (Québec, 25 juin 1832). Il est loin d'approuver la conduite qu'a tenue M. Carroll envers Mgr McEachern. D'ailleurs, la lettre que M. Carroll a envoyée à Mgr Panet fait voir clairement qu'il est en révolte ouverte avec son évêque. Dans ce cas, il n'a qu'à demander son *exeat* pour aller exercer ailleurs le saint ministère. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 103.)

Mgr B.-C. Panet à M. (William) Dollard, missionnaire à Miramichi (Québec, 25 juin 1832). Il regrette beaucoup la division qui existe parmi les catholiques de la paroisse de Saint-Malachie, à Saint-Jean. Il espère que la paix se rétabliera aussitôt que celui qui est la cause des troubles aura quitté son poste. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 104.)

Le lieutenant-colonel Craig, secrétaire, à l'évêque catholique de Québec (Château Saint-Louis, 25 juin 1832). Mgr Panet, dans sa lettre du 23 courant, a soumis à Son Excellence le gouverneur les noms de six personnes qu'il désire voir nommées commissaires pour l'exécution de l'acte concernant la subdivision

des paroisses. Son Excellence prie l'évêque de Québec de remarquer que seulement trois commissaires doivent être nommés d'après la teneur de l'acte; Mgr Panet est donc prié d'indiquer parmi les six personnes mentionnées celles qu'il désire voir nommer pour les districts de Montréal et des Trois-Rivières. Mgr Panet voudra bien choisir trois personnes pour remplir cette charge dans le district de Québec. (Cartable : *Gouvernement*, II-54.)

Mgr B.-C. Panet au lieutenant-colonel Craig, secrétaire civil (Québec, 25 juin 1832). S'il a soumis six noms à S. Ex. le gouverneur pour la nomination des commissaires concernant l'exécution de l'acte pour la subdivision des paroisses, c'est afin que Son Excellence pût choisir sur ce nombre les trois messieurs qu'il lui plairait de désigner. Parmi ceux que Mgr Panet désirerait voir nommer pour le district de Montréal, il recommande plus spécialement Joseph Masson, Dominique Rollin et George Weeks. Pour le district de Québec, il soumet à Son Excellence les noms des messieurs suivants : l'honorable Philippe Panet, George Van Felson et Hector-Simon Huot; pour le district des Trois-Rivières, ceux de l'honorable Thomas Coffin, Hugues Heney et Pierre Vézina. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 104.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres démissoriales en faveur de M. Charles Gosselin, prêtre du diocèse de Québec (Québec, 25 juin 1832). (*Registre L*, f. 24 v.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 28 juin 1832). Le choléra qui sévit dans le moment à Berthier, menaçant de s'étendre aux paroisses voisines, il lui semble qu'il n'est pas prudent d'enlever M. de Bellefeuille de la paroisse de Saint-Paul-de-Lavaltrie. " Une légère indisposition me force de quitter le bureau pour aller prendre quelques jours de repos à l'Hôpital général. " Le choléra tire à sa fin à Québec. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 105.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Marie) Bélanger, curé à Saint-François-du-Lac (Québec, 2 juillet 1832). Il n'y a aucun doute que si l'on construit une nouvelle église à Saint-François, elle sera placée vis-à-vis de la mission des Abénaquis plutôt qu'à l'endroit où elle est actuellement. C'est pourquoi il faudra bien s'assurer, avant de procéder à la reconstuction de la voûte de l'église actuelle, si réellement celle-ci peut durer encore longtemps. Dans le cas contraire, il vaut mieux bâtir une église nouvelle et la placer vis-à-vis la mission des Abénaquis. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 106.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 3 juillet 1832). Il a transmis au gouverneur les noms des trois messieurs désignés par Mgr l'évêque de Telmesse pour remplir la charge de commissaires pour l'érection civile des paroisses dans le district de Montréal. Les directeurs de Québec ont décidé de ne faire revenir les ecclésiastiques et leurs élèves qu'au commencement de septembre. Il lui conseille de faire de même pour les ecclésiastiques du séminaire de Saint-Jacques. Si l'avertissement de son secrétaire, à propos de l'abstinence pour le temps que durera le choléra, a été publié dans les papiers publics, c'est parce qu'on ne pouvait faire autrement. Il fallait donner cet avertissement pour le lendemain. Mgr de Telmesse pourra adresser une circulaire pour dispenser les gens de son district. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 107.)

Mgr B.-C. Panet à Son Excellence le lieutenant-gouverenur, lord Aylmer (Québec, 3 juillet 1832). Deux des commissaires pour l'érection civile des paroisses dans le district de Québec ne pouvant accepter cette charge, il lui propose pour former la nouvelle commission les noms de MM. Hector-Simon,

Huot, Jean-Baptiste-Édouard Bacquet et Édouard Caron. (*Registre des lettres* v. 15, p. 108.)

Mgr B.-C. Panet à M. Hugh Paisley, missionnaire à Drummondville (Québec, 4 juillet 1832). D'après ce que lui a écrit M. (Jean) Raimbault, curé de Nicolet, et M. Paisley, il croit que la chapelle que l'on se propose de construire dans le canton de Kingsey doit être placée sur le neuvième lot du quatrième rang. Il autorise donc M. Paisley à en marquer le site en cet endroit. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 109.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean) Raimbault, curé à Nicolet (Québec, 6 juillet 1832). Il vient d'autoriser M. Paisley à placer la chapelle du canton de Kingsey sur le quatrième rang, mais comme M. Raimbault lui dit dans une nouvelle lettre qu'elle peut être placée aussi avantageusement sur le sixième rang, il avertira M. Paisley de ne pas agir pour le moment. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 109.)

Mgr B.-C. Panet à M. Hugh Paisley, missionnaire à Drummondville (Québec, 6 juillet 1832). M. Paisley voudra bien regarder la dernière lettre de Mgr Panet comme nulle. Celui-ci, en effet, a besoin de nouveaux renseignements pour se décider à placer la chapelle du canton de Kingsey sur le quatrième rang. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 110.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Onésime) Leprohon, directeur du séminaire de Nicolet (Québec, 10 juillet 1832). Il a appris avec plaisir que tous les écoliers du séminaire de Nicolet étaient partis pour prendre leurs vacances. Quant aux ecclésiastiques, il vaut mieux aussi leur donner congé jusqu'au commencement de septembre. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 110.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Laberge, desservant à l'Ancienne-Lorette (Québec, 10 juillet 1832). Vu le décès de M. Deschenaux, curé de l'Ancienne-Lorette, il le charge de la desserte de cette paroisse jusqu'à nouvel ordre. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 111.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 12 juillet 1832). Quoique M. Kinahan ait reçu son éducation dans le diocèse de Québec, sous la condition d'y demeurer lorsqu'il serait ordonné, Mgr de Telmesse fera mieux cependant de le laisser aller dans le diocèse de Boston et de lui donner un *exeat*. Il lui sera bien difficile de procurer à Mgr Lartigue les prêtres qu'il demande pour son district. Lorsque le choléra a éclaté, il a dû en ordonner deux : un pour remplacer M. (Patrick) McMahon, l'autre pour aller secourir le curé de la Pointe-Lévis. M. John O'Grady remplace M. (Patrick) McMahon, malade de nouveau. A l'automne, il pourra probablement lui envoyer un prêtre pour Saint-Clément, peut-être un autre pour Saint-Timothée. M. Deschenaux a été frappé de paralysie et est mort. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 111.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Paul) Archambault, curé à Vaudreuil (Québec, 13 juillet 1832). Il le prie de se rendre un dimanche à Saint-Joseph-de-Soulanges, pour annoncer aux gens de la paroisse de Saint-Ignace-de-Soulanges que leur future chapelle sera bâtie au Coteau-du-Lac et non au ruisseau Saint-Hyacinthe. Les gens de cette partie de la paroisse ont montré une si mauvaise volonté en construisant une chapelle, contre le gré de Mgr de Telmesse, qu'ils méritent ce qui leur arrive. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 112.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. S. McKay, écuyer, aux Cèdres (Québec, 13 juillet 1832). Mgr l'évêque de Québec regrette beaucoup de n'avoir pas dans le moment un prêtre à envoyer comme curé à Saint-Timothée-de-Beauharnois. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 112.)

Requête des habitants de Saint-Lin-de-Lachenaie demandant la permission de construire une église. Liste des noms des signataires. Certificat de Paul Morneau et de Narcisse Gervais, témoins (Saint-Roch-de-l'Achigan, 17 novembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Boissonnault, curé de la Rivière-des-Prairies, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 29 novembre 1831). Procès-verbal de M. Boissonnault en conséquence de la requête ci-dessus (Saint-Lin, 17 janvier 1832 (en marge: ce procès-verbal est nul). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 9 r.) Nouveau procès-verbal de M. Boissonnault où il conclut à la nécessité de construire une église à Saint-Lin et en donne les dimensions (Rivière-des-Prairies, 5 juin 1832). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 13 juillet 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 106 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Brunet, curé à Saint-Martin, île Jésus (Québec, 16 juillet 1832). Il ne se pressera pas pour ériger canoniquement la paroisse de Lachine ; il attendra que les esprits soient calmés. Il est donc inutile de travailler à la faire ériger civilement. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 113.)

Mgr B.-C. Panet à M. (John) McMahon, missionnaire à Percé (Québec, 16 juillet 1832). Il lui serait bien difficile dans le moment de le laisser partir pour le diocèse de Charlottetown. Il espère qu'il passera encore une année à Percé. Il le félicite d'avoir si bien réussi à orner ses chapelles malgré son peu de ressources. Le choléra a fait de grands ravages ; il a emporté plus de 1500 personnes dans la ville de Québec et autant à Montréal. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 114.)

Mgr B.-C. Panet à M. Hubert Robson, missionnaire à Frampton (Québec, 16 juillet 1832). Comme M. Robson ne peut établir deux écoles dans le canton de Frampton, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles, il se contentera d'en avoir une seule. Il s'arrangera de manière à ce que les garçons soient séparés des filles. Si l'instituteur qui en sera chargé est protestant, M. Robson verra à ce qu'il ne s'occupe pas de religion. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 114.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Édouard) Morissette, curé à Saint-Jean-de-Dorchester (Québec, 17 juillet 1832). Il pourra considérer la paroisse de Saint-Valentin comme faisant partie de son archiprêtré. Ce n'est que par oubli qu'on ne l'a pas mentionnée dans ses lettres de nomination. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 115.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-Marie) Bélanger, curé à Saint-François-du-Lac (Québec, 17 juillet 1832). Il enverra un commissaire pour déterminer le site de la nouvelle église à Saint-François-du-Lac, dès que la majorité des habitants de cette paroisse lui aura présenté une requête à cet effet. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 116.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Joseph) Ducharme, curé à Sainte-Thérèse (Québec, 17 juillet 1832). Il lui faudra examiner les procédures qui ont été faites à propos de la demande des gens de Saint-Eustache qui désirent être attachés à la paroisse de Saint-Eustache. Puisque le choléra existe dans sa paroisse, il pourra user des permissions accordées aux endroits où règne cette terrible maladie. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 116.)

Mgr B.-C. Panet à M. Sévère Dumoulin, curé à Sainte-Anne-d'Yamachiche (Québec, 18 juillet 1832). Il lui permet de payer, au moyen des deniers de la fabrique, les travaux à son église que l'entrepreneur n'a pu exécuter. M. Dumoulin a bien fait de détourner les gens du rang de Saint-François de construire

une église. Ils ne gagneront rien auprès de Mgr Panet s'ils présentent une requête. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 116.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Raby, curé à Saint-Antoine-de-Tilly (Québec, 20 juillet 1832). Il se réjouit des fruits de salut que la crainte du choléra a produits dans sa paroisse. " Si nous avons à déplorer la perte d'un grand nombre de nos concitoyens, nous avons du moins un grand sujet de consolation dans le retour de tant de personnes qui vivaient dans l'éloignement de leurs devoirs. " Il l'autorise à ériger des croix en sept endroits de sa paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 117.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Vincent) Quiblier, supérieur du séminaire de Montréal (Québec, 20 juillet 1832). M. Quiblier n'aurait pas dû faire annoncer au prône de la messe paroissiale de Montréal la cessation de la permission accordée de faire gras les vendredis et samedis dans les endroits affligés du choléra. Il aurait dû consulter, soit l'évêque de Québec, soit Mgr de Telmesse, avant d'en agir ainsi. De même, il n'aurait pas dû permettre que l'on fît la criée publique des bancs à louer, dans l'église. La chose aurait pu se faire facilement et plus décemment dans la sacristie. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 117.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 21 juillet 1832). MM. (Jean-Baptiste) Maranda, curé du Château-Richer, et Hilaire Besserer, curé de Saint-Joachim, sont malades du choléra. Il ne sait plus comment répondre à toutes les demandes de secours. Il ne croit pas que M. John O'Grady soit redevable de son éducation à M. Chartier ; il ne peut laisser partir M. O'Grady pour aller aider M. Chartier, malgré toutes les raisons que ce dernier apporte pour l'avoir auprès de lui. Il faudra enlever à M. (Hubert) Tétreau la desserte des paroisses de Saint-Clément et de Saint-Timothée. Il écrit à M. Quiblier à propos de l'annonce qu'il a fait faire à la messe paroissiale. Il est d'avis que le legs fait par M. Parker doit être remis aux religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Comme les messieurs que Mgr de Telmesse avait désignés pour être commissaires, pour l'érection civile des paroisses, ont refusé à l'exception de M. Rollin, le gouverneur lui a proposé les noms de M. O'Sullivan et de M. John Finlay, un marchand de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 116.)

Requête des marguilliers de Sainte-Foy demandant de prendre sur le coffre de la fabrique la somme de quinze louis sterling, pour faire certaines réparations à leur presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de Michel Hamel et de Joseph Delisle, témoins (Sainte-Foy, 23 juillet 1832). Mgr B.-C. Panet. Permission accordée (Québec, 23 juillet 1832). (*Registre des lettres*, v. VI f, f. 106 r.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la consécration de l'autel majeur de la nouvelle église de Saint-Thomas-de-la-Rivière-du-Sud (Saint-Thomas, 25 juillet 1832). (*Registre L*, f. 24 v.)

Requête des habitants de Saint-Constant demandant la permission de construire un nouveau presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de M. Hector Leblanc, N. P. (Saint-Constant, 30 avril 1832). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Pierre Grenier, curé de Châteauguay, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 24 mai 1832). Procès-verbal de M. Grenier où il conclut à la nécessité de construire un nouveau presbytère (Saint-Constant, 14 juin 1832). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 28 juillet 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 109 r.)

Mgr Joseph Signay. Acte du diaconat de M. Étienne Baillargeon (dans la cathédrale de Québec le 29 juillet 1832) (Québec, 29 juillet 1832). (*Registre L*, f. 25 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. Hubert Robson, missionnaire à Frampton (Québec 30 juillet 1832). M. Robson ne devra pas procéder au mariage de ce M. Edward Cassidy, sans s'être bien assuré qu'il est libre. Il pourra prendre comme instituteurs à son école mixte ce vieux garçon et cette vieille fille, dont il parle dans sa dernière, du moment que leur conduite est régulière. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 120.)

Mgr Joseph Signay. Procès-verbal de l'ouverture d'une boîte renfermant les reliques de saint Modeste et de saint Clément et de deux autres saints, et de leur dépôt dans deux reliquaires devant être placés dans la chapelle de la Congrégation des hommes à Québec (Québec, 3 août 1832). (*Registre L*, f. 25 r.)

M. C.-F. Cazeau à M. (Louis-Théophile) Fortier, curé des Trois-Pistoles Québec, 7 août 1832). Voici ce que Mgr Panet lui ordonne de répondre à la lettre de M. Fortier. Puisque les gens des Trois-Pistoles ont décidé de bâtir une nouvelle église, ils adresseront une requête à Monseigneur pour lui demander d'en fixer le site. Il est certain que cette construction causera des difficultés dans la paroisse, mais il faut que chacun des paroissiens soit prêt à sacrifier son intérêt particulier et à obéir à l'évêque. C'est à quoi M. Fortier doit les exhorter. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 120.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jacques) Varin, curé à Kamouraska (Québec, 7 août 1832). Vu le mauvais état de la santé de M. Varin, il lui offre de le placer dans une paroisse où il aura moins de fatigues à supporter. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 121.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 7 août 1832). Il voudrait savoir combien de diacres il a autorisé Mgr de Telmesse à ordonner à vingt-deux ans. " Vous me paraissez passablement monté contre nos Commissaires de paroisses. Malgré ce que vous m'en dites, je n'en persiste pas moins à croire que le choix en est bien fait. M^rs O'Sullivan et de Rocheblave, quoiqu'ils ne se soient pas montrés favorables à votre cause, n'en sont pas moins des hommes sages et incapables d'écouter les balivernes de certains boute feux contre les justes décisions de l'autorité ecclésiastique. J'en dis autant de Mr Heney, Commissaire des Trois-Rivières, et je puis affirmer, sans crainte de me tromper, qu'il n'y en a pas un seul dans tout le District des 3 rivières qui soit mieux disposé que lui en faveur du clergé. Il l'a prouvé dans la dernière Session de la Chambre d'Assemblée sur la question des Fabriques, tandis que certains personnages favorables à votre cause se sont montrés très opposés au clergé, comme vous le savez très bien. Monsieur John Finlay de Montréal est Protestant, mais il est sage et ne s'opposera pas aux Évêques. L'Honble Mr Coffin est de la même trempe et on connait très bien ses bonnes dispositions en faveur du clergé. Avec deux hommes comme Mrs Coffin et Heney, Mr Vézina ne sera pas en état de nous nuire. J'ai suggéré au Gouverneur de le nommer dans l'espérance que ce témoignage de confiance le ramènerait sur le bon ton et je crois avoir réussi. Mr Bacquet un des Commissaires pour Québec est Canadien et vous pouvez compter sur son orthodoxie. Conformément à la Nouvelle Loi, je me propose de vous nommer mon Commissaire à Montréal pour vous aboucher avec les Commissaires civils, à l'effet de déterminer pour le mieux les limites des paroisses à ériger. Comme il ne s'agira dans

vos communications que de ce qui regarde le bien des paroisses, vous n'aurez pas de peine à vous entendre avec eux. " Il va tâcher de trouver des régents pour le séminaire de Montréal. " Il est remarquable que le collège le plus populeux de la province ne puisse pas se fournir de régents. " Il ne sait comment il pourra trouver des curés pour Blairfindie et Varennes. Quant à la paroisse de Saint-Hyacinthe, devenue vacante par la mort de M. Girouard, Mgr de Telmesse pourra y nommer M. Crevier desservant. Mgr de Telmesse fera à l'égard de M. Janvier Leclerc ce qu'il jugera convenable. Il pourra donner une petite cure à M. de Lamothe ; il pourrait peut-être le mettre à Saint-Luc. Quant à M. Louis Parent, il faudra lui trouver un poste dans le district de Montréal. M. (Joseph) Crevier est porteur d'une lettre très favorable de Mgr Alexander McDonell. M. (Patrick) McMahon est trop utile à Québec pour le laisser aller à Kingston. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 122.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Brunet, missionnaire aux îles de la Madeleine (Québec, 8 août 1832). Réponse à une question à propos des épaves trouvées au rivages. Les père et mère qui vivent chez leurs enfants doivent payer le supplément au missionnaire. Le mandement pour le choléra n'était obligatoire que dans les limites du diocèse de Québec et M. Brunet n'était pas obligé de s'y conformer. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 124.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean) Raimbault, curé à Nicolet (Québec, 10 août 1832). Il le charge d'aller à Nicolet pour marquer le site de la nouvelle église que l'on a décidé d'y construire. Un parti assez puissant s'oppose à ce que l'on change le site actuel, mais la majorité des paroissiens veut qu'elle soit placée plus au centre de la paroisse ; c'est aussi ce que l'évêque de Québec désire. M. Raimbault usera de toute son influence pour convaincre les dissidents. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 215.)

Mgr B.-C. Panet à M. (John) McDonell à... (Québec, 13 août 1832). Il serait heureux de le recevoir dans le diocèse de Québec, mais dans les circonstances, son départ du diocèse de Charlottetown priverait Mgr McEachern d'un prêtre qui lui est d'une grande utilité. Il l'exhorte donc à rester à son poste. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 127.

Mgr B.-P. Panet à Mgr Angus McEachern, évêque de Charlottetown (Québec, 13 août 1832). Il a reçu une lettre de M. John McDonell où celui-ci lui demande de venir exercer le ministère dans le diocèse de Québec. Il ne lui a pas répondu aussi favorablement qu'il l'aurait voulu. Puisque M. McDonell désire quitter son poste où la plupart de ses paroissiens sont ses parents et ses censitaires, pourquoi Mgr McEachern ne le placerait-il pas à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, place devenue vacante par le départ de M. (John) Carroll ? (*Registre des lettres*, v. 15, p. 127.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 15 août 1832). Vu son état de santé, il l'avertit qu'il ne s'occupera pas des changements de cures. Ses forces ont diminué considérablement depuis quelque temps. Mgr de Telmesse voudra donc régler avec Mgr le coadjuteur tout ce qui regarde les prochaines nominations aux cures. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 128.)

Mgr B.-C. Panet à l'honorable Thomas Coffin, aux Trois-Rivières (Québec, 20 août 1832). Afin de répondre au désir de messieurs les commissaires, et pour mettre à exécution dans le district des Trois-Rivières l'acte de la 1ere année de Guillaume IV, Chap. 51,il fera préparer immédiatement des copies des actes

qui fixent l'étendue et les limites de chacune des paroisses du district des Trois-Rivières qui ont été érigées canoniquement. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 129.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Édouard) Crevier, curé à Saint-Luc (Québec, 21 août 1832). Il le nomme à la desserte des cures et paroisses de Saint-Hyacinthe et de Sainte-Rosalie vacantes par la mort du regretté M. Girouard. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 129.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean) Caron, curé à Sainte-Jeanne-de-l'Ile-Perrot (Québec, 21 août 1832). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de Saint-Luc. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 129.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre-Jacques) de Lamothe, à Sainte-Scholastique (Québec, 21 août 1832). Il le charge de la desserte de la cure de Sainte-Jeanne-de-l'Ile-Perrot. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 130.)

Mgr B.-C. Panet. Circulaire à messieurs les curés leur demandant d'avertir leurs paroissiens qu'ils sont dispensés de la loi de l'abstinence et du jeûne, pendant le temps que durera le choléra, et prescrivant certaines prières (Québec, 21 août 1832). (*Registre L*, f. 26 r.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 301.

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 23 août 1832). Il écrira au curé Pigeon suivant les intentions de Mgr de Telmesse. Il lui est impossible de comprendre quelque chose aux requêtes que M. (Joseph-Marie) Boissonnault a vérifiées au sujet des pétitions des gens de Saint-Eustache et de Sainte-Thérèse. Il ne pourra pas donner de curé résidant aux paroissiens de Saint-Édouard. Il prie Mgr de Telmesse de ne pas lui renvoyer les gens de cette paroisse s'ils s'adressent à lui pour en avoir un. Malgré les difficultés que rencontre le curé de Saint-Hilaire, il croit qu'il vaut mieux le laisser en cet endroit. Il est toujours d'opinion que Mgr de Telmesse pourra s'entendre avec les commissaires du district de Montréal, s'il apporte dans ses conférences cet esprit de conciliation qu'il sait avoir en certaines occasions. M. Quiblier va être obligé de publier de nouveau la dispense de l'abstinence et du jeûne dont il avait annoncé la cessation. Il s'est décidé, vu les ravages que fait le choléra dans les paroisses, à accorder une dispense générale de ces lois. Il admettra volontiers M. (Joseph) Crevier, de Sandwich, dans le diocèse. Il espère que le clergé s'empressera de contribuer au soutien du collège de Saint-Hyacinthe. Quand il a dit à Mgr de Telmesse qu'il ne pouvait s'occuper de la nomination aux cures, il croyait que celui-ci s'entendrait avec le coadjuteur pour y voir. Il espère qu'il se montrera aussi bien disposé envers le coadjuteur qu'il l'a été envers lui-même. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 130.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Philippe) Angers, curé à la Pointe-Lévis (Québec, 24 août 1832). Il lui permet de prendre sur les revenus annuels de la fabrique de la Pointe-Lévis la somme qui sera jugée nécessaire pour terminer les ouvrages de l'église de cette paroisse. Les paroissiens devront lui présenter une requête à cet effet. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 132.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Pigeon, curé de Saint-Philippe-de-Laprairie (Québec, 25 août 1832). Il a appris que vu le grand âge de M. Pigeon, son vicaire, M. Flavien Lajus, avait assisté tous les malades de la paroisse de Saint-Philippe, pendant le temps du choléra. Il ne peut avoir approuvé M. Lajus d'avoir confessé quand il savait fort bien qu'il n'y était pas autorisé. Il prie M. Pigeon de lui expliquer sur quelle autorité il s'est appuyé pour laisser

ainsi son vicaire exercer le ministère sans autorisation. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 132.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jacques) Odelin, curé à Saint-Hilaire (Québec, 25 août 1832). Il voudrait savoir si les paroissiens de M. Odelin sont toujours dans la disposition de le laisser sans logement et sans lui donner les choses nécessaires à sa subsistance. S'ils ne montrent pas plus d'empressement, il le nommera à un autre poste. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 133.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr de Telmesse, à Montréal (Québec, 27 août 1832). Il recevra un paquet de circulaires pour le clergé du district de Montréal. Il le prie d'indiquer au coadjuteur, le plus tôt possible, les changements ecclésiastiques qu'il y a à faire dans ce district. Il est bien prêt à lui renvoyer M. (Pierre) Clément, mais il croit qu'il vaut mieux que Mgr de Telmesse le prie lui-même de retourner dans le district de Montréal. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 134.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Paul) Archambault, curé à Vaudreuil (Québec, 31 août 1832). Il approuve tout ce qu'il a fait relativement aux gens du ruisseau Saint-Hyacinthe. Il ne pensait pas que M. (Jean) Caron prendrait en aussi mauvaise part sa nomination à la cure de Saint-Luc. Cette dernière paroisse est, en effet, plus considérable que celle de Sainte-Jeanne-de-l'Ile-Perrot et il espérait que M. Caron serait satisfait. Il ne peut accepter les raisons alléguées par M. Archambault pour garder M. Caron dans son voisinage et celui-ci devra se rendre à Saint-Luc. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 134.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Kelly, curé à Sorel (Québec, 31 août 1832). M. Kelly ira à Saint-Ours pour s'assurer si les syndics de cette paroisse ont rempli les formalités requises dans l'acquisition qu'ils ont faite de la maison de M. (Jean-François) Hébert. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 135.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste Hertel) de Rouville, à Saint-Hilaire (Québec, 31 août 1832). Il a été un peu contristé en apprenant que les habitants de Saint-Hilaire refusaient de payer à leur curé la dîme de pommes et que même les réparations, qui devaient être faites l'année dernière au presbytère, étaient encore à faire. Il a tout lieu de croire que ces difficultés seront aplanies par l'intervention de M. de Rouville. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 135.)

Mgr B.-C. Panet à l'honorable Thomas Coffin, aux Trois-Rivières (Québec, 31 août 1832). " Puisque Messieurs les commissaires pour l'érection civile des paroisses du district des Trois-Rivières sont d'opinion que les paroisses érigées canoniquement depuis la sanction de l'acte de la 1ere Guillaume IV, chap. 51, peuvent recevoir l'existence civile en vertu du même acte, je me propose d'émaner prochainement un acte d'érection pour chacune des paroisses de leur district qui ont fait des démarches pour obtenir l'érection canonique. " Il émanera ces actes aussitôt qu'il aura reçu les renseignements qu'il désire. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 136.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-François) Baillargeon, curé de Québec (Québec, 1er septembre 1832). Comme il doit bientôt nommer un curé résidant à L'Ange-Gardien, il le charge d'aller visiter le presbytère de cette paroisse, afin de constater quelles réparations il faudra y faire pour loger convenablement le curé. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 136.)

Requête des habitants de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis demandant la permission de reconstruire leur église incendiée. Liste des noms des signataires. Certificat de MM. Villeneuve et Masse, prêtres (Pointe-Lévis, 1er mars 1830).

Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à Mgr Joseph Signay en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 6 mars 1830). Procès-verbal de Mgr Signay où il donne les dimensions de la nouvelle église à reconstruire (Pointe-Lévis, 11 mars 1830). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 12 mars 1830). (*Registre des requêtes*, v. Ve, f. 14 r.) Requête des habitants de Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis demandant la permission de prendre la somme de six cents livres sur les revenus futurs de la fabrique, afin de parachever leur église. Liste des noms des signataires. Certificat de F.-M. Guay et de Jean-Baptiste Couillard, N. P. (Pointe-Lévis, 2 septembre 1832). Mgr B.-C. Panet. Permission accordée (Québec, 3 septembre 1832). (*Registre des requêtes*, v.VI f, f. 113 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Ringuet, curé à Rimouski (Québec, 3 septembre 1832). Il lui permet de prendre sur les revenus de la fabrique les huit livres courant dont il a besoin pour terminer la construction de son presbytère, pourvu toutefois que les marguilliers passent une résolution à cet effet. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 137.)

Mgr B.-C. Panet. Commissions données à Mgr J.-J. Lartigue, évêque de Telmesse, à M. Louis-Marie Cadieux, curé des Trois-Rivières et vicaire général, et à Mgr Joseph Signay, évêque de Fussala et coadjuteur de Québec, les autorisant à conférer avec les commissaires chargés de mettre à exécution le bill des subdivisions de paroisses (Québec, 4 septembre 1832). (*Registre L*, f. 25 v., 26 r., 30 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Antoine) Villade, curé de Sainte-Marie-de-Beauce (Québec, 6 septembre 1832). Il le charge de la desserte de la nouvelle paroisse de Saint-Sylvestre-de-Beaurivage ; M. (Pierre) Huot, qu'il lui envoie comme second vicaire, sera spécialement chargé d'aller y faire les offices. Il l'aidera aussi dans la desserte de Sainte-Marie-de-Beauce. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 137.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Dufresne, curé à Saint-Nicolas (Québec, 6 septembre 1832). Il a pourvu à la desserte de Saint-Sylvestre et M. Dufresne se trouve déchargé du soin de cette paroisse. Il espère pouvoir lui enlever aussi avant longtemps celle de Saint-Gilles. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 138.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Maranda, curé au Château-Richer (Québec, 6 septembre 1832). Il le prie de recommander aux paroissiens de L'Ange-Gardien de faire au presbytère de cette paroisse les réparations qui y sont jugées nécessaires, d'après le rapport de M. Baillargeon. Il faudra aussi y construire une écurie. Les paroissiens de L'Ange-Gardien devront s'engager à payer à leur futur curé la dîme de patates. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 138.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 8 septembre 1832). Il lui envoie une commission pour l'autoriser à représenter l'évêque de Québec auprès des commissaires pour l'érection civile des paroisses du district de Montréal. L'ecclésiastique (Michel) Charron sera reçu au séminaire, malgré la médiocrité de ses talents. Il suppose que ceux qui lui ont présenté une requête pour former une paroisse sont des tenanciers des seigneuries de Laprairie, de de Léry, et de la baronnie de Longueuil. M. (Pierre) Clément préfère rester aux Éboulements plutôt que de retourner dans le district de Montréal. M. Quertier désire rester encore cette année à l'Ile-aux-Grues. Une partie de la cinquième concession de Saint-Denis lui a encore demandé d'être réunie à la paroisse de La Présentation. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 140.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis-Marie) Cadieux, curé aux Trois-Rivières (Québec, 10 septembre 1832). Il lui envoie une commission qui l'autorise à agir avec les commissaires pour l'érection civile des paroisses dans le district des Trois-Rivières. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 141.)

Mgr B.-C. Panet à l'honorable Thomas Coffin, aux Trois-Rivières (Québec, 10 septembre 1832). Il lui annonce qu'il a nommé M. Cadieux son grand vicaire aux Trois-Rivières, pour s'aboucher avec les commissaires de ce district, afin de régler les difficultés qui pourraient s'élever sur l'étendue et les limites des paroisses de ce territoire. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 141.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre-Flavien) Leclerc, curé à Saint-André-de-Kamouraska (Québec, 10 septembre 1832). Le presbytère de Cacouna est dans un état si déplorable qu'il ne peut se déterminer à laisser M. (Jean-Marie) Madran curé dans cette paroisse, si l'on ne se décide à faire les réparations requises à son logement. M. Leclerc ira donc à Cacouna et convoquera une assemblée des paroissiens pour leur exposer la nécessité de voir immédiatement à cette réfection. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 142.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean) Caron, curé à l'Ile-Perrot (Québec, 11 septembre 1832). Il l'exhorte à obéir à son évêque et à aller prendre possession aussitôt que possible de la cure de Saint-Luc à laquelle il l'a nommé. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 143.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres d'archiprêtre pour les paroisses de Saint-Hyacinthe, Sainte-Rosalie, Saint-Damase, Saint-Césaire, Saint-Pie, La Présentation et Saint-Jean-de-Rouville, en faveur de M. Édouard Crevier, curé de Saint-Hyacinthe (Québec, 12 septembre 1832). (*Registre L*, f. 27 r.)

Mgr B.-C. Panet à Son Éminence le cardinal C.-M. Pedicini, préfet de la Propagande, à Rome (Québec, 12 septembre 1832) (en latin). Il ne peut cacher le chagrin qu'il a éprouvé en lisant la lettre du 26 mai 1832 en réponse à celle qu'il lui avait envoyée le 31 janvier de la même année. Il ne peut comprendre pourquoi on lui refuse ce qu'il demande à l'âge avancé de quatre-vingts ans et après cinquante-deux ans passés au service de l'Église. Si lui-même jouit de la confiance de son peuple, le coadjuteur en jouit également. Ce qu'on lui propose, de garder son titre d'archevêque de Québec, tout en laissant l'administration du diocèse au coadjuteur, est une chose impossible, vu la position de ce coadjuteur qui n'aurait pas l'autorité suffisante dans ce cas pour régler bien des difficultés avec le gouvernement. D'autant plus que le présent gouverneur du Canada, lord Aylmer, se montre très favorable à la nomination du nouveau coadjuteur qu'il a recommandé à Rome, conjointement avec le présent coadjuteur dans sa dernière lettre. Comme, d'après la lettre du cardinal Pedicini,la sacrée congrégation souhaite seulement que l'archevêque actuel conserve son poste d'archevêque, il croit qu'il aurait fait mieux d'abdiquer tout simplement en faveur de son coadjuteur sans recourir à Rome, comme l'ont fait ses prédécesseurs, Mgr J.-O. Briand et Mgr Hubert. S'il s'est abstenu d'agir de cette façon, c'est parce que son coadjuteur ne voulait pas consentir à son élévation au siège de Québec sans l'assentiment de Rome. Il supplie la sacrée congrégation d'accepter sa démission et de confirmer l'élection d'un nouveau coadjuteur ; il ajoute à sa lettre des lettres de recommandation en faveur de celui-ci. Le cardinal voudra bien les soumettre à la sacrée congrégation. Il a reçu une nouvelle lettre du cardinal Pedicini en date du 2 juin où il est question du marché conclu entre le gouvernement britannique et les Sulpiciens, relativement à leurs biens

en Canada. Lord Goderich a proposé un nouvel arrangement aux Sulpiciens et il ne ne doute pas que leur supérieur ait fait connaître à Sa Sainteté les propositions du cabinet anglais. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 144.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Bellarmin) Ricard, à la Pointe-Claire (Québec, 15 septembre 1832). Il le nomme à la desserte de la paroisse de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile (en marge : cette lettre n'a pas été envoyée). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 146.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Damase) Richard, curé à la Pointe-Claire (Québec, 15 septembre 1832). Comme il a nommé M. Bellarmin Ricard, son frère, à la cure de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile, il le décharge de la desserte de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 147.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Louis) L'Heureux, prêtre, à Montréal (Québec, 15 septembre 1832). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-François-d'Assise-de-la-Longue-Pointe. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 147.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Alexis-Basile) Durocher, curé à la Pointe-aux-Trembles, île de Montréal (Québec, 15 septembre 1832). Comme il a nommé M. L'Heureux curé de la Longue-Pointe, il décharge M. Durocher de la desserte de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 147.)

Mgr B.-C. Panet à M. (James) Moore, à Saint-Jacques, Montréal (Québec, 17 septembre 1832). Il le nomme à la desserte de la nouvelle paroisse de Saint-Anicet-de-Godmanchester. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 147.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jacques) Varin, curé à Kamouraska (Québec, 17 septembre 1832). M. Varin passera encore une année à Kamouraska, mais vu ses infirmités il lui envoie pour l'aider un ancien vicaire, qui mériterait d'avoir une paroisse à gouverner. M. Varin payera à celui-ci un salaire double de celui qu'il a coutume de donner. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 148.)

Mgr B.-C. Panet. Pouvoirs extraordinaires et instructions donnés à M. Antoine Gosselin, missionnaire à Bonaventure (Québec, 17 septembre 1832). (*Registre L*, f. 27 r. et 28 v.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la tonsure de MM. Joseph Gauthier, né aux Éboulements le 30 août 1807, fils de Louis Gauthier et de Marie Jean; William Dunn, né à Kilkenny, diocèse d'Ossory, Irlande, le 25 octobre 1806, fils de Jacob Dunn et de Brigitte Quinn ; Joseph-Alexandre-César d'Estimauville, né à Québec le 30 juillet 1809, fils de Jean-Baptiste-Philippe d'Estimauville et de Marie-Josephte Drapeau ; John Francis Cannon, né à Québec le 23 novembre 1810, fils de John Cannon et d'Angèle Griault dit Larivière ; Édouard Bois, né à Québec le 11 septembre 1813, fils de Firmin Bois et de Marie-Anne Boissonnault (dans la chapelle de l'Hôpital général de Québec le 18 septembre 1832) (Québec, 18 septembre 1832). (*Registre L*, f. 38 v.)

M. C.-F. Cazeau, secrétaire, à M. (Hector-Simon) Huot, à Québec (Québec, 19 septembre 1832). Mgr l'évêque de Québec a nommé Mgr le coadjuteur son député, pour conférer avec les commissaires pour l'exécution du bill de la subdivision des paroisses dans le district de Québec. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 148.)

Requête des habitants de la ville des Trois-Rivières demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de J.-E. Dumoulin, N. P. (Trois-Rivières, 9 septembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean Raimbault, curé de Nicolet, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 26 septembre 1831). Procès-verbal de

M. Raimbault en conséquence de la requête ci-dessus (Trois-Rivières, 12 octobre 1831). Acte d'opposition de certains tenanciers de la paroisse de la Pointe-du-Lac à ce que les fiefs de la banlieue des Trois-Rivières fassent partie de la paroisse projetée des Trois-Rivières (Pointe-du-Lac, 26 septembre 1831). Acte d'opposition de la part de madame Geneviève Wills, épouse de feu Nicolas Montour, seigneuresse de la Pointe-du-Lac, à ce que la dite paroisse soit démembrée (Pointe-du-Lac, 26 septembre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de l'Immaculée-Conception-des-Trois-Rivières (Québec, 19 septembre 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 115 v.)

Requête des habitants de la Pointe-du-Lac demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat d'Olivier Girardin et de Jos.-A. Megrette, témoins (Pointe-du-Lac, 6 août 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jacques Lebourdais, curé de la Rivière-du-Loup, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 25 août 1831). Procès-verbal de M. Lebourdais en conséquence de la commission ci-dessus (Québec, 30 septembre 1831). Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de La Visitation-de-Notre-Dame-de-la-Pointe-du-Lac (Québec, 20 septembre 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 122 r.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Xavier) Marcoux, missionnaire à Saint-Régis (Québec, 20 septembre 1832). Il le charge de la desserte de la mission des Iroquois de Saint-Régis et des autres postes desservis par M. (Joseph) Vallée, à l'exception de la nouvelle paroisse de Saint-Anicet. Ses pouvoirs, dans le diocèse de Québec, s'étendront du côté nord du fleuve à Saint-Polycarpe et à Soulanges; du côté sud, à Saint-Anicet et à Saint-Timothée. Il l'autorise aussi pour les parties du diocèse de New-York, voisines de Québec, et de même pour celles du diocèse de Kingston. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 149.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Augustin) Tessier, prêtre, à Montréal (Québec, 20 septembre 1832). Il le nomme à la desserte de la paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Ile-Perrot (en marge : cette lettre n'a pas été envoyée). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 150.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Hubert-Joseph) Tétreau, curé à Saint-Clément (Québec, 21 septembre 1832). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Saint-Damase. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 150.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Quintal, curé de Saint-Damase (Québec, 21 septembre 1832). Il le nomme à la desserte de la paroisse et cure de Saint-Clément-de-Beauharnois. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 150.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Étienne) Lavoie, desservant à Sainte-Marguerite-de-Blairfindie (Québec, 21 septembre 1832). Il le charge de la desserte de la cure et paroisse de Saint-Timothée-de-Beauharnois. (*Registre des lettres*, v.15, p. 151.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph) Crevier, prêtre, à Montréal (Québec, 21 septembre 1832). Il le charge de la desserte des catholiques habitant les seigneuries d'Ailleboust et de Ramsay et du canton de Kildare (paroisse de Sainte-Mélanie). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 151.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Olivier) Larue, curé à la Pointe-du-Lac (Québec, 21 septembre 1832). Il lui envoie le décret d'érection de la paroisse de la Pointe-du-Lac. Il n'a pas cru faire attention à l'opposition que ses paroissiens ont signifiée à M. Raimbault, parce que la banlieue des Trois-Rivières et le fief de Tonnancour n'ont jamais fait partie de cette paroisse, qui n'a pas été érigée canonique-

ment par le règlement de 1722, comme ils le prétendent. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 151.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Remi) Gaulin, curé à Sainte-Scholastique (Québec, 21 septembre 1832). Il le charge de la paroisse et cure de Repentigny (en marge: cette lettre n'a pas été envoyée.) (*Registre des lettres*, v. 15, p. 152.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph) Vallée, curé à Saint-Régis (Québec, 22 septembre 1832). Il le charge de la desserte de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blairfindie (en marge : cette lettre n'a pas été envoyée). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 152.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Julien) Courtaud, missionnaire à Chéticamp (Québec, 22 septembre 1832). Il a été bien content d'apprendre que M. Courtaud était décidé à rester à Chéticamp, jusqu'à ce que Mgr Fraser lui ait trouvé un successeur. Il pourra alors revenir dans le diocèse de Québec. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 153.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Duguay, curé à la Malbaie (Québec, 22 septembre 1832). Il lui envoie M. (Godefroy) Tremblay qui remplacera M. (Antoine) Gosselin, comme vicaire. M. Tremblay est un jeune prêtre rempli de zèle et laborieux, bien que faible de santé. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 153.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre Duguay, curé à la Malbaie (Québec, 22 septembre 1832). La fabrique de la Malbaie pourra vendre le lopin de terre dont il est question dans la lettre de M. Duguay. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 153.)

Mgr B.-C. Panet. Règlement de vie pour un vicaire (Québec, 22 septembre 1832) (en marge : ce règlement a été augmenté de quelques articles). (*Registre L*, f, 31 r.)

Requête des habitants de la paroisse de l'Immaculée-Conception-de-Saint-Ours demandant la permission de construire un nouveau presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de Le Noblet, N. P. (Saint-Ours, 20 février 1832). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Kelly, curé de Sorel, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 24 février 1832). Procès-verbal de M. Kelly où il conclut à la nécessité de construire un nouveau presbytère (Saint-Ours, 15 mars 1832). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 21 mars 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 36 v.) Requête des syndics de la paroisse de l'Immaculée-Conception-de-Saint-Ours demandant à Mgr B.-C. Panet d'approuver l'achat d'une maison en pierre pour servir de logement au curé (Saint-Ours, 31 juillet 1832). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean-Baptiste Kelly, curé de Sorel, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 31 août 1832). Procès-verbal de M. Kelly déclarant que l'achat de la maison en question sera un marché avantageux pour la paroisse (Saint-Ours, 17 septembre 1832). Mgr B.-C. Panet. Approbation de l'acquisition que les syndics se proposent de faire (Québec, 22 septembre 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 126 v.)

Mgr B.-C. Panet. Acte de la prêtrise de M. Louis-Antoine Proulx (dans la cathédrale de Québec le 22 septembre 1832) (Québec, 22 septembre 1832). (*Registre L*, f. 30 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Charles-Joseph) Primeau, curé à Saint-François (Québec, 24 septembre 1832). Il a l'intention de nommer un curé résidant à Berthier, c'est pourquoi il désirerait savoir si M. Primeau aime mieux être nommé à la desserte de cette paroisse ou garder Saint-François-Rivière-du-Sud (en marge : cette lettre n'a pas été envoyée). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 154.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Maranda, curé au Château-Richer (Québec, 24 septembre 1832). Il nommera prochainement un curé résidant à L'Ange-Gardien. Il désire savoir si M. Maranda préfère être nommé à la desserte de cette paroisse ou garder le Château-Richer. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 154.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Bellarmin) Ricard, prêtre, à la Pointe-Claire (Québec, 24 septembre 1832). M. Ricard regardera comme nulle la lettre que Mgr Panet lui a adressée le 15 du courant. Il le nomme par la présente à la desserte de la cure et paroisse de Sainte-Jeanne-de-l'Ile-Perrot. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 154.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre-Jacques) de Lamothe, prêtre, à Sainte-Scholastique (Québec, 24 septembre 1832). Il le charge de la desserte de la paroisse de Sainte-Anne-du-Bout-de-l'Ile. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 155.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph-David) Delisle, curé à Sainte-Marguerite-de-Blairfindie (Québec, 24 septembre 1832). Aussitôt que M. Delisle aura déposé entre les mains de Mgr de Telmesse une obligation, par laquelle il s'engage à livrer à Mgr le coadjuteur et à son successeur immédiat le tiers de la dîme annuelle de tous les grains qu'il perçoit dans la paroisse de Sainte-Marguerite, il entrera en possession de cette cure. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 155.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Marie) Madran, curé à Cacouna (Québec, 24 septembre 1832). Il le charge de la desserte de la paroisse de l'Assomption-de-Bellechasse (Berthier). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 155.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Roy, vicaire à L'Islet (Québec, 24 septembre 1832). Il le nomme à la desserte de la cure et paroisse de Saint-Georges-de-Cacouna. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 156.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Bourget, curé à L'Islet (Québec, 24 septembre 1832). Il lui envoie M. François-Xavier Delâge comme vicaire, pour remplacer M. (Pierre) Roy qu'il vient de nommer curé de Cacouna. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 156.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Laberge, desservant à l'Ancienne-Lorette (Québec, 25 septembre 1832). Sur réception de la présente, M. Laberge pourra se considérer comme curé en titre de la paroisse de l'Ancienne-Lorette. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 156.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Michel) Carrier, vicaire à Québec (Québec, 25 septembre 1832). Il le charge de la paroisse de Saint-Édouard-de-Gentilly. En le nommant à cet endroit, il est heureux de le récompenser des longs services qu'il a rendus à la cure de Québec. M. Carrier aura à desservir, en plus de Gentilly, quelques familles catholiques établies sur la rivière Bécancour dans les cantons de Bulstrode, de Blandford et de Maddington. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 157.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Joseph) Vallée, missionnaire à Saint-Régis (Québec, 26 septembre 1832). Il le charge de la desserte de la paroisse et cure de Sainte-Scholastique. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 157.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Augustin) Tessier, curé à Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec, 26 septembre 1832). Il le nomme à la desserte de la paroisse et cure de Saint-Mathias-de-la-Pointe-Olivier. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 157.)

Mgr B.-C. Panet à M. (François-Louis) Parent, curé à Saint-Henri-de-Mascouche (Québec, 26 septembre 1832). Il le charge de la desserte de la paroisse et cure de L'Assomption-de-Repentigny. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 158.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Remi) Gaulin, curé à Sainte-Schloastique (Québec, 26 septembre 1832). Il le charge de la desserte de la paroisse et cure de la Visitation-du-Sault-au-Récollet. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 158.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Laurent) Aubry, prêtre, à Montréal (Québec, 26 septembre 1832). Il le nomme à la desserte de la paroisse et cure de Saint-Roch-de-l'Achigan. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 158.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Mercure, curé au Sault-au-Récollet (Québec 26 septembre 1832). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Césaire (en marge : cette lettre n'a pas été envoyée). (*Registre des lettres*, v. 15, p. 158.)

Requête des habitants de Sainte-Anne-de-Varennes demandant la permission de construire un nouveau presbytère. Liste des noms des signataires. Certificat de P. Pinel, N. P. et de J.-T. Cloutier, N. P. (Varennes, 1er septembre 1832). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Antoine Tabeau, vicaire général, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 10 septembre 1832). Procès-verbal de M. Antoine Tabeau où il conclut à la nécessité de construire un nouveau presbytère (Varennes, 25 septembre 1832). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 28 septembre 1832). (*Registre des requêtes*, v. VI f, f. 128 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Duguay, curé à la Malbaie (Québec, 29 septembre 1832). Il lui permet d'aller dire la messe quelquefois sur semaine dans la paroisse de Sainte-Agnès, où bon nombre de gens sont privés de l'entendre, parce qu'ils ne peuvent se rendre à la Malbaie ; il l'autorise aussi à y bénir le cimetière. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 159.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Alexandre) Boisvert, prêtre, à Québec (Québec, 1er octobre 1832). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Césaire. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 159.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Louis) Gingras, curé à Saint-Pierre, île d'Orléans (Québec, 4 octobre 1832). Il le charge de la desserte de la paroisse de Saint-Ignace-du-Cap-Saint-Ignace. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 159.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Philippe-Auguste) Parent, curé au Cap-Saint-Ignace (Québec, 4 octobre 1832). Il le charge de la desserte de la paroisse et cure de Saint-Pierre, île d'Orléans. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 160.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 6 octobre 1832). Il enverra prochainement une circulaire au clergé pour révoquer la dispense du jeûne et de l'abstinence accordée pour le temps qu'a duré le choléra. Il a averti M. Flavien Lajus que son ministère se bornerait à dire la messe et à faire les autres offices de l'Église. On ne pourra s'empêcher de trouver étrange que M. Laurent Aubry soit nommé curé d'une plus grande paroisse que celle qu'il avait lorsqu'on l'a conseillé de se retirer. Il remettra dans une semaine l'administration du diocèse entre les mains de M. Signay, après l'avoir fait agréer par le gouvernement. Il aimerait savoir si M. (Jean) Caron est rendu à son poste de Saint-Luc. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 160.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Pierre) Mercure, prêtre à . . . (Québec, 6 octobre 1832). Il le charge de la desserte de la paroisse de La Présentation-de-la-Sainte-Vierge, seigneurie de Saint-Hyacinthe. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 161.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Nicolas) Wiseman, supérieur du séminaire anglais, à Rome (Québec, 6 octobre 1832). Il a reçu ses deux lettres des 10 février et 20 avril de l'année courante. Il le remercie de l'intérêt qu'il prend aux affaires du diocèse de Québec. Lord Goderich a proposé un nouvel arrangement aux

messieurs de Saint-Sulpice. Quoi qu'il en soit, le clergé et les laïcs du diocèse verront d'un très mauvais œil toute transaction qui aurait pour but l'aliénation des biens des établissements religieux. Il n'y a aucun doute que l'abbé Thavenet cherche à faire introduire des prêtres sulpiciens de France au séminaire de Montréal. Il a pu se rendre compte par une lettre de lord Goderich au gouverneur que la chose est très mal vue du gouvernement britannique. Il apprend avec plaisir que M. Wiseman présentera un mémoire à la congrégation de la Propagande sur les affaires du diocèse de Québec encore en suspens à Rome. Il lui envoie une copie de la dépêche adressée au cardinal Pedicini, le 11 janvier dernier. Cette dépêche s'est probablement perdue en route, car au mois de juin Son Éminence ne l'avait pas encore reçue. Il désire que l'on accepte le plus tôt sa démission comme archevêque de Québec. Il a appris avec peine que le supérieur du séminaire de Montréal avait été informé qu'il avait sollicité sa démission. " Je ne vois pas pourquoi on communique à Rome, à l'abbé Thavenet, ce qui concerne un diocèse auquel il est tout à fait étranger et qu'il ne connaît en aucune manière. Car c'est lui qui a donné les informations ci-dessus à Mr Quiblier. Je ne serai pas fâché que vous en exprimiez ma surprise à Son Éminence le cardinal préfet, à la prochaine entrevue que vous aurez avec elle, et que vous lui fassiez part du désir que j'ai de voir les affaires de mon diocèse à Rome demeurer étrangères à ceux qui ne sont pas chargés d'y prendre part. " Il le prie de tenter tous les efforts possibles pour faire expédier des bulles à la personne qui a été désignée pour être coadjuteur de Mgr de Fussala, son coadjuteur actuel. Il espère que la permission qu'on lui accordera de résigner son siège sera accompagnée de la nomination tant désirée du futur coadjuteur. C'est probablement la dernière fois qu'il lui écrit. Il le charge de présenter à Sa Sainteté l'hommage de son profond respect et de sa plus parfaite soumission. (*Registre des lettres,* v. 15, p. 161.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Robert Gradwell, évêque de Lydda, à Londres (Québec, 6 octobre 1832). Mgr Gradwell voudra bien acheminer vers Rome les dépêches incluses. Il tarde à Mgr Panet d'avoir une réponse à la demande qu'il a faite depuis longtemps d'être autorisé à se démettre du siège épiscopal de Québec. Il a décidé d'abandonner l'administration du diocèse à Mgr de Fussala, son coadjuteur, et Mgr Gradwell voudra bien correspondre avec ce dernier à l'avenir. Il le remercie de l'intérêt qu'il a toujours pris aux affaires du diocèse de Québec. (*Registre des lettres,* v. 15, p. 164.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Théodore) de Laporte, 26 Allsopp's Building, New Road, London (Québec, 6 octobre 1832). M. de Laporte remettra à Mgr Gradwell les dépêches incluses. Il lui demande pourquoi il ne lui écrit plus. M. de Laporte lui fera savoir où il en est dans ses comptes avec M. Wiseman et Mgr Gradwell. (*Registre des lettres,* v. 15, p. 165.)

Mgr Joseph Signay. Acte de la tonsure de MM. Michel Lemieux, né à Saint-Joseph-de-la-Pointe-Lévis, le 4 février 1811, fils de Michel Lemieux et d'Apolline Côté ; Prisque Gariépy, né à L'Ange-Gardien le 16 janvier 1809, fils d'Alexis Gariépy et de Madeleine Jacob ; François Pilotte, né à Saint-Antoine-de-Tilly le 3 octobre 1811, fils d'Ambroise Pilotte et de Marguerite Coulombe ; Wenceslas Fréchette, né à Saint-Thomas le 6 juin 1811, fils de François Fréchette et de Thècle Morin ; Thomas Roy, né à Québec le 21 octobre 1812, fils de Pierre Roy et de Françoise Blais ; Joseph Tardif, né à Saint-Augustin le 20 octobre 1813, fils de Jean Tardif et de Josephte Drolet ; Édouard Plante,

né à Québec le 14 décembre 1813, fils de Gabriel Plante et de Marie-Ursule Huot ; Adrien Théberge, né à Saint-François-Rivière-du-Sud le 15 août 1808, fils de Louis Théberge et de Marguerite Bacquet dit Lamontagne ; Alexis Bélanger, né à Saint-Roch-des-Aulnaies le 18 janvier 1808, fils de Pierre Bélanger et de Marie-Marthe Talbot (dans la cathédrale de Québec le 7 octobre 1832) (Québec, 7 octobre 1832). (*Registre L*, f. 32 r.)

Mgr Joseph Signay. Acte du sous-diaconat de MM. Joseph-Olivier Leclair et Siméon Marceau (dans la cathédrale de Québec le 7 octobre 1832) (Québec, 7 octobre 1832). (*Registre L*, f. 32 v.)

Le lieutenant-colonel Craig, secrétaire, à l'évêque catholique de Québec (Château Saint-Louis, 8 octobre 1832). Son Excellence le gouverneur ayant accepté la résignation de M. Pierre Vézina, comme commissaire pour la subdivision des paroisses dans le district des Trois-Rivières, il prie Mgr Panet de lui désigner une autre personne pour remplir cette charge. (Cartable : *Gouvernement :* II–55.)

Mgr B.-C. Panet à Son Excellence lord Aylmer, gouverneur en chef, Château Saint-Louis (Québec, 8 octobre 1832). " J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence que mon âge avancé et les infirmités qui en sont inséparables ne me permettant plus de gouverner, comme il convient, l'immense Diocèse que la Divine Providence a confié à mes soins, j'ai résolu d'en abandonner la conduite à Mgr Joseph Signay, Évêque de Fussala, mon digne Coadjuteur, qui est plus en état que moi de porter un tel fardeau. J'ai lieu d'espérer que Votre Excellence, convaincue de la pureté des motifs qui me font agir dans cette circonstance, ajoutera à ses attentions ordinaires pour moi celle d'approuver la démarche que je me propose de faire. Je prie, en même temps, votre Excellence pour le bien des sujets Catholiques de sa Majesté en cette Province, de reconnoître mon coadjuteur en sa qualité d'administrateur du Diocèse de Québec, dans toutes les affaires que l'Évêque Catholique de Québec est dans l'usage de traiter avec le Gouvernement. En quittant les affaires, pour aller dans la solitude me préparer à rendre compte de mes actions à mon Créateur, j'ai la satisfaction de pouvoir me rendre témoignage que, dans toute ma carrière, je me suis constamment efforcé de resserrer les liens qui doivent unir les Catholiques de cette Province au Gouvernement, sous lequel ils ont le bonheur de vivre. Quoique je ne doive plus avoir de rapport avec eux, comme pasteur, je ne cesserai de faire des vœux pour qu'ils apprécient de plus en plus les bienfaits qu'ils reçoivent tous les jours du Gouvernement de Sa Majesté. Avant de terminer, permettez moi de vous exprimer ma plus sincère reconnoissance pour toutes les attentions que vous n'avez cessé de me témoigner en toute occasion et en particulier pour l'acceptation que vous avez bien voulu faire d'un Coadjuteur pour Mgr de Fussala, mon Coadjuteur actuel. " (*Registre des lettres*, v. 15, p. 165.)

Mgr B.-C. Panet à messieurs les curés du diocèse (Québec, 10 octobre 1832). Il révoque la dispense du jeûne et de l'abstinence accordée pour le temps que durerait le choléra. (*Registre L*, f. 33 v.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 302.

Lord Aylmer à l'évêque catholique de Québec (Château Saint-Louis, 10 octobre 1832). " Hier au soir j'eus l'honneur de recevoir la lettre que votre Seigneurie a bien voulu m'adresser en date d'hier, dans laquelle vous m'annoncez la résolution adoptée par votre Seigneurie de se retirer de la charge sacrée

et importante qu'elle a constamment si dignement remplie. Je prie votre Seigneurie d'ajouter foi à l'assurance de mon chagrin en apprenant la certitude de cette résolution de votre part ; dont pourtant je ne puis pas m'empêcher d'apprécier les motifs qui vous y ont déterminé ; et que votre Seigneurie soit persuadée qu'elle porte avec elle dans sa retraite les sentiments de ma Vénération; et de mon estime. En exprimant les regrets que j'éprouve dans cette occasion, il m'est bien agréable de me rappeler les mérites de celui qui doit remplacer votre Seigneurie *dans sa charge importante*, le digne Évêque de Fussala qui sait si bien se concilier l'estime et le respect de tout le monde. Pour ce qui regarde la question intéressante de lui trouver un Coadjuteur, je prie votre Seigneurie d'avoir la complaisance de communiquer à l'Évêque de Fussala mon désir de m'entretenir personnellement avec lui là dessus ; et j'espère que le résultat contentera, et votre Seigneurie, et lui. En terminant mes *relations officielles* avec votre Seigneurie, je ne doute pas qu'il vous sera agréable de recevoir l'assurance de mon désir constant, et sincère, de faire tout ce qui dépend de moi pour l'avancement des Intérêts du Clergé Catholique du Bas Canada.—Je suis bien persuadé que de leur part ils savent apprécier les avantages dont ils jouissent sous le gouvernement de Sa Majesté, surtout dans les circonstances actuelles, auxquelles je me borne seulement à faire allusion. Elles sont trop en évidence pour qu'il soit nécessaire de les indiquer plus particulièrement ici. " (Cartable : *Gouvernement,* II–56.)

Requête des habitants de Sainte-Anne-d'Yamachiche demandant que leur paroisse soit érigée canoniquement. Liste des noms des signataires. Certificat de V. Guillet, N. P. (Yamachiche, 9 septembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jacques Lebourdais, curé de la Rivière-du-Loup, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 15 septembre 1831). Procès-verbal de M. Lebourdais en conséquence de la requête ci-dessus (Yamachiche, 30 septembre 1831). (*Registre des requêtes,* v. VIf, f. 132 r.) Mgr B.-C. Panet. Décret d'érection canonique de la paroisse de Sainte-Anne-d'Yamachiche (Québec, 11 octobre 1832). (*Registre des requêtes,* v. VIf, f. 138 v.)

Requête des habitants du canton de Kingsey demandant la permission de construire une chapelle. Liste des noms des signataires. Certificat de Jacques Pèlerin et de Joseph Painchaud, témoins (Kingsey, 28 novembre 1831). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Jean Raimbault, curé de Nicolet, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 12 décembre 1831). Procès-verbal de M. Jean Raimbault où il dit avoir marqué le site d'une chapelle sur le douzième lot du sixième rang de Kingsey et en avoir donné les dimensions (Kingsey, 11 janvier 1832). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 11 octobre 1832). (*Registre des requêtes,* v. VIf, f. 134 v.)

Requête des habitants de Saint-Jean-Deschaillons demandant à Mgr B.-C. Panet de leur fixer une place de cimetière. Liste des noms des signataires (Saint-Jean-Deschaillons, 4 août 1832). Commission donnée par Mgr B.-C. Panet à M. Édouard Faucher, curé de Lotbinière, en conséquence de la requête ci-dessus (Québec, 10 août 1832). Procès-verbal de M. Faucher où il dit avoir indiqué la place d'un nouveau cimetière près de l'église (Saint-Jean-Deschaillons, 30 septembre 1832). Mgr B.-C. Panet. Vu, approuvé et permis de procéder (Québec, 11 octobre 1832). (*Registre des requêtes,* v. VIf, f. 136 v.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Ferdinand) Gauvreau, prêtre, à Québec (Québec, 11 octobre 1832). Il le charge de la desserte de la paroisse et cure de L'Ange-Gar-

dien, seigneurie de Beaupré. Aussitôt qu'on aura fait un chemin pour communiquer avec l'établissement de Laval, qui se trouve dans les profondeurs de cette paroisse, il sera chargé des familles catholiques établies en cet endroit. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 166.)

Mgr B.-C. Panet à M. (Jean-Baptiste) Maranda, curé au Château-Richer (Québec, 11 octobre 1832). Comme il vient de nommer M. Ferdinand Gauvreau curé de L'Ange-Gardien, il le décharge du soin de cette paroisse. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 167.)

Mgr B.-C. Panet. Copie de l'acte par lequel il abandonne à Mgr Joseph Signay le soin des affaires temporelles de l'évêché de Québec. Acte passé devant Antoine-A. Parant, N. P., à Québec le 12 octobre 1832. (*Registre L*, f. 33 v.)

Mgr B.-C. Panet. Copie de l'acte par lequel il abandonne à Mgr Joseph Signay, le revenu des componendes du diocèse. Acte passé devant Antoine-A. Parant, à Québec le 12 octobre 1832). (*Registre L*, f. 34 v.)

Mgr B.-C. Panet. Lettres d'administrateur du diocèse en faveur de Mgr Joseph Signay, évêque de Fussala et coadjuteur de Québec (Québec, 13 octobre 1832) (en latin). (*Registre L*, f. 32 v.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr l'évêque de Telmesse, à Montréal (Québec, 13 octobre 1832). Il a abandonné l'administration du diocèse à Mgr Signay ; afin que celui-ci ne soit pas privé du bénéfice des indults des 11 février 1826 et 20 janvier 1828, il les lui communiquera aussitôt qu'il sera incapable d'en user. De même il a renoncé à toutes les componendes en faveur du coadjuteur. Il ne sait s'il serait convenable de demander au clergé de décerner au coadjuteur les honneurs qu'on lui rend à lui-même. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 167.)

Mgr B.-C. Panet à Mgr Angus McEachern, évêque de Charlottetown (Québec, 13 octobre 1832). Il a appris avec plaisir que M. (John) Carroll avait quitté Saint-Jean ; il espère que M. (William) Dollard, son successeur en cet endroit, y ramènera la paix. MM. Ferdinand Gauvreau et John McDonell sont arrivés à Québec ; il a placé le premier curé à L'Ange-Gardien, et le second au séminaire de Québec. C'est à contre-cœur qu'il garde M. McDonell à Québec, mais il lui a montré des lettres de Mgr Plessis où celui-ci lui promettait de l'employer plus tard dans le diocèse de Québec. M. (François-Xavier) Brunet, missionnaire aux Iles de la Madeleine, est aussi revenu à Québec avec l'intention d'y rester. Mais comme il lui a représenté qu'on ne pourrait pas lui donner un successeur dans la présente année, il a consenti à y retourner pour une année encore. Il a abandonné l'administration du diocèse de Québec à son coadjuteur ; Mgr McEachern voudra bien correspondre avec ce dernier à l'avenir. (*Registre des lettres*, v. 15, p. 168.)

Mgr B.-C. Panet. Mandement au clergé et aux fidèles (Québec, 13 octobre 1832). Il leur annonce qu'il a confié l'administration du diocèse à son coadjuteur, Mgr Joseph Signay. (*Registre L*, f. 34 v.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 302.

Mgr B.-C. Panet. Itinéraire des visites pastorales faites par Mgr Panet durant les années 1826, 1827, 1829 et 1830. (*Registre K*, f. 186 r.) Publié dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 309.

Mgr B.-C. Panet à Mgr J. Signay, évêque de Fussala (Québec, 26 octobre 1832). Il n'est pas juste que Mgr Signay soit chargé de l'administration du diocèse de Québec sans avoir part aux honneurs attachés à cette charge. Mgr Panet veut donc que Mgr Signay, lorsqu'il présidera à l'église, jouisse des

mêmes honneurs qu'on lui rendait à lui-même comme évêque de Québec. (Cartable : *Évêques de Québec*, IV–188.)

Le cardinal Pedicini à Mgr B.-C. Panet (Rome, 8 décembre 1832). La supérieure de l'Hôpital général se plaint de ce que sa communauté, après avoir été administrée pendant quatre-vingts ans par le supérieur du séminaire de Montréal, a été mise sous la direction de Mgr Lartigue, d'après les ordres de Mgr Panet. La sacrée congrégation, après avoir pris connaissance des faits, invite l'archevêque de Québec à rétablir l'ancien ordre des choses et lui demande les raisons qui l'ont poussé à le changer. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV-79.)

1833

Lord Goderich, secrétaire des Colonies, à lord Aylmer (Downing Street, Londres, 3 janvier 1833) (copie). Il a reçu sa lettre du 30 octobre 1832, annonçant la résignation de Mgr B.-C. Panet comme évêque catholique romain de Québec, l'élévation de Mgr de Fussala au siège épiscopal de Québec, et lui soumettant les noms de trois ecclésiastiques pour le choix d'un coadjuteur. Il est heureux de constater par sa correspondance avec Mgr Panet " the marks of that esteem and confidence which can never fail to be the fruit of exemplary conduct and piety on the part of the ecclesiastical authorities, met by good faith and justice on the part of the Government under limits they exercise their functions. With respect to the appointments of a future coadjutor, I entirely approve the nomination of M. Turgeon. And as the subject seems to be viewed with some anxiety by the bishop of Fussala and M. Turgeon, it is a satisfaction to me to be able to state to you my opinion that there is no need for the continuance of the practice first introduced by lord Dalhousie of sending to this country, the name of three ecclesiastics, in order that one of the number may be selected as coadjutor. It appears to me enough that the name of the one whose appointment has been approved by the governor of the Province, should be submitted to his Majesty's Government. I need scarcely say that the circumstances must be very peculiar indeed, which would induce his Majesty's Government to disapprove a choice enforced by the recommendation of the King's representative in Lower Canada, and that they are not of a nature which can be expected ever to affect the leading members of a Body so distinguished, as the Roman Catholic Clergy of Canada has always been known for loyalty and a peaceful devotion to the sacred duties of their office. " Lord Aylmer fera passer une copie de cette dépêche à Mgr l'évêque de Fussala. (Cartable : *Gouvernement*, II-63.)

Mgr Signay. Circulaire à messieurs les curés du diocèse (Québec, 15 février 1833). Il leur annonce le décès de Mgr Panet. (*Registre L*, f, 56 v.) Publiée dans *Mandements, etc., etc., des évêques de Québec*, v. III, p. 311.

Le cardinal Pedicini à Mgr B.-C. Panet (Rome, 23 mars 1833). Il lui disait dans sa lettre du 26 mai 1832, que la sacrée congrégation, sachant combien il était vénéré du clergé et du peuple canadiens, désirait le voir retenir son titre d'archevêque de Québec, tout en laissant le soin de l'administration du diocèse à son coadjuteur. Mais la sacrée congrégation, voyant par la lettre de Mgr Panet du 12 septembre 1832, combien celui-ci était affligé de ce qu'on n'avait pas accepté sa démission, a décidé dans sa séance du 25 février dernier de l'agréer, et Sa Sainteté Grégoire XVI a ratifié cette décision. (*Correspondance manuscrite de Rome*, IV–85.)

PIERRE DE LA RUE, ABBÉ DE L'ISLE-DIEU

L'Église catholique a-t-elle actuellement plus de liberté au Canada que les rois de France lui en accordaient sous le régime français ? Nous serions presque tenté de l'affirmer. Que de situations étranges vit le régime français au Canada ! L'histoire ne nous dit-elle pas qu'un évêque de Québec ne mit jamais les pieds dans son diocèse ? Mgr de Mornay, en effet, fut coadjuteur puis évêque de Québec de 1714 à 1733, et ne vint jamais prendre possession personnellement de son siège.

Voici un autre cas presque aussi étrange . L'abbé de L'Isle-Dieu gouverna l'église de Québec de 1739 à 1741 et, cependant, il vivait à Paris et n'était jamais venu dans la Nouvelle-France. Hâtons-nous d'ajouter, toutefois, que l'abbé de L'Isle-Dieu était un homme sage, d'un grand jugement et d'une expérience consommée. Sa situation n'en était pas moins insolite par suite du peu de liberté que le roi de France accordait au saint-siège pour gouverner l'Église dans ses états.

Pierre de La Rue, plus connu sous le titre d'abbé de L'Isle-Dieu, était né en 1688 et avait d'abord été aumônier de l'illustre famille de Mortemart. En 1722, il devenait le trente-sixième abbé de L'Isle-Dieu, abbaye fondée en 1187, à quelques lieues de Rouen.

Dès le 11 mai 1734, Mgr Dosquet écrivait au ministre : " J'ai jeté les yeux sur M. de La Rue, abbé de L'Isle-Dieu, pour être mon grand-vicaire à Paris... C'est un homme qui a beaucoup d'esprit et beaucoup de monde."

Le ministre accepta le choix de Mgr Dosquet et l'abbé de L'Isle-Dieu resta le grand vicaire de l'évêque de Québec à Paris pendant un demi-siècle (1734-1777). Il décéda en 1779, à l'âge de 91 ans.

L'abbé de L'Isle-Dieu avait rendu tant de services à l'Église canadienne, qu'il continua, après le traité de 1763, à remplir ses fonctions d'intermédiaire auprès des cours de Rome et de France. Il avait le titre officiel d'aumônier général des colonies de la Nouvelle-France.

L'abbé de L'Isle-Dieu, proclamons-le bien fort, ne demanda jamais rien aux évêques de Québec. Il fit tout son travail, pendant cinquante ans, pour la plus grande gloire de Dieu et le bénéfice de l'Église canadienne. Nous ne croyons pas exagérer en le qualifiant de grand bienfaiteur de la religion au Canada.

Les lettres de l'abbé de L'Isle-Dieu, que nous publions ici, sont conservées, en original ou en copie, aux Archives de l'archevêché de Québec.

L'abbé Auguste Gosselin, plutôt sévère pour les prêtres français qui s'occupèrent de l'Église du Canada, ne peut s'empêcher de rendre hommage à l'abbé de L'Isle-Dieu. " C'est ", dit-il, " un des plus grands ecclésiastiques, des plus pieux, des plus vertueux, qui aient jamais été attachés à notre Église, et c'est vraiment un coup de la Providence qu'elle ait eu un homme de ce mérite pour la servir auprès du Saint-Siège et de la cour de France dans les jours mauvais qu'elle avait à traverser."

Pareille appréciation en dit plus long sur le dévouement de l'abbé de L'Isle-Dieu en faveur d'une Église qu'il ne vit jamais, que les commentaires les plus élogieux.

LETTRES ET MÉMOIRES DE L'ABBÉ DE L'ISLE-DIEU

Lettre à Mgr de Pontbriand — (1er mai 1742)

Monseigneur,

Il s'est passé bien des choses depuis votre départ de france pour Québec ; je me suis conformé aux derniers ordres que vous m'aves envoyés pour la Nelle orléans je ne puis encore vous dire quel effet ils auront fait sur l'esprit des capucins de cette Colonie ; je crois qu'ils n'en auront pas été contents, si j'en juge par la manière dont les regarda d'abord leur provincial de champagne qui en écrivit à M. le Comte de Maurepas, qui pour toute réponse écrivit ou fist écrire au père provincial que M. l'évêque de Québec n'étant pas en france il y avoit laissé un vicaire gal à qui il falloit s'adresser. cette démarche du père provincial, et le mauvais succès qu'elle eut auprès de M. de Maurepas l'obligèrent de se replier vers moy, et d'un air de suppliant. quoyque M. le Comte de Maurepas eut eu la bonté de me faire part des démarches qu'inutilement on avoit faites auprès de luy je feignis de n'en rien sçavoir, et quoy qu'on me demandat grace pour les capucins de la nouvelle orléans j'ay tenu bon, disant que je pouvois la solliciter ; mais non pas l'accorder, et que pour cette année il falloit que les choses restassent comme vous les avies réglées, que je ne pouvois y rien changer ; mais que j'offrois de solliciter auprès de vous, Monseigneur, le rétablissement des premiers arrangements que vous avies faits, et par lesquels vous aviez déterminé et fixé l'étendue de chaque mission sans qu'aucun ordre pust anticiper l'un sur l'autre en sorte que le supérieur des prêtres séculiers fust grand vicaire des autres prêtres séculiers, le supérieur des jésuites grand vicaire des jésuites et le gardien des capucins grand vicaire des capucins, chacun dans l'étendue de sa mission, selon que vous l'avies limitée.

Je me suis engagé Monseigneur à solliciter auprès de vous l'exécution de ce premier arangement ; mais préalablement à tout j'ay exécuté le dernier qui donne la jurisdiction aux jésuites sur les capucins. nous nous sommes concertés le père provincial et moy ; je l'ay d'abord convaincu de la réalité des sujets de plainte que vous avoient donné les capucins de Nlle orleans ; en conséquence nous leur avons écri le p. provincial et moy des lettres très fortes, en leur notifiant les mesures que vous avies été forcé de prendre, j'ay communiqué mes lettres au père provincial et il m'a communiqué les siennes ; il a de plus fait partir au mois de janvier un nouveau supérieur pour aller mettre la réforme parmy ses religieux ; dans ma lettre aux jésuites je les exhorte à en bien user avec les capucins, et dans ma lettre aux capucins je les exhorte à me fournir les moyens d'obtenir de vous leur retablissement Monseigneur. J'attends par le premier retour des vaisseaux des nouvelles de l'effet qu'auront produit mes lettres et celles du p. provincial, et si le succès en est heureux Monseigneur, je crois que vous serés contrains de faire usage des premiers arangements

que vous aviés faits en laissant chacun superieur et grand vicaire de sa mission 1° pour eviter toute jalouzie et le mauvais effet des discussions qui en naissent, 2° parce que les jesuites ne veullent accepter de jurisdiction et d'inspection que sur eux même, disant que cela est contraire a l'esprit de leur institut, ça été la décision du p. provincial de la province de france, et celle du p. général a qui on en a écri a Rome ce qui m'a déterminé a prendre le party de m'adresser à M. le nonce pour obtenir une dispense et même un ordre du S^t^ pere, pour le tems seullement, et les conjonctures ou vous pourriés en avoir besoin pour les colonies esloignées et que vous ne pouves gouverner par vous même. voilà ou nous en sommes Monseigneur, c'est a vous a me donner des ordres positifs et a me prescrire la conduite que je dois tenir, et je vous supplie de vouloir bien ne rien laisser a ma décision ; lorsqu'on agit en second on est bien aise de ne rien prendre sur soy quant a la fermeté pour executer vos ordres, rapportés vous en a mon exactitude

je suis avec respect Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur.

L'abbé De Lisledieu.

ce 1er may 1742.

Lettre à Mgr de Pontbriand — (4 mai 1743)

Monseigneur,

Il est juste de vous rendre exactement compte de ma petite administration dans la commission dont vous m'avés honoré. vos missionnaires de la nouvelle orleans se conduisent assés bien, du moins a ce qui me paroit par les lettres qui me viennent de cette colonie, vos nouveaux reglements y ont été suivis par les cappucins et après les premieres representations ils ont pris le party de la soumission. Leur provincial de champagne a pris toutes les mesures les plus convenables pour pacifier cette colonie en y envoyant de bons sujets ; il y a surtout envoyé un gardien homme ferme et fort regulier qui a tout mis dans l'ordre. Le Roy a nommé pour gouverneur de cette colonie M. de Vaudreuil qui m'a paru tres bien intentionné et tres disposé à proteger les missionnaires qui se conduiront bien. mais le pere provincial de champagne demande touiours que ses religieux soient retablis dans la jurisdiction qu'ils avoient sur eux mêmes et a ne point dependre des jésuites. C'étoit le premier reglement que vous aviés fait Monseigneur et que vous aves cru devoir changer pour de bonnes raisons, ainsy vous ferés sur cela ce que vous jugeres a propos c'est a moy a recevoir vos ordres et a les executer ; mais le pere provincial des jesuites doit vous ecrire luy même a ce qu'il m'a dit pour vous supplier de les decharger de la jurisdiction sur les capucins disant que cela est contraire aux regles de leur institut. Si vous me donnes sur cela de nouveaux ordres je m'y conformeray. d'icy a ce tems la je suivray les derniers.

Il est aussy arrivé quelque mouvement a l'isle Royale dont M. de Mignac vous aura informé. M. de combe vous en ecrit aussy a ce qu'il me dit ; pour ce qui me regarde seullement voicy Monseigneur ce qui s'est passé ; le provin-

cial des recollets de Bretagne qui fournit des sujets a Lisle Royale m'avoit ecrit pour approuver 4 religieux qu'il envoyoit et vouloit que je les rendisse par mon approbation independants des grands vicaires secnliers qui residoient a Lisle Royale. je luy ay fait reponse que j'avois ordre de ne leur donner qu'une simple lettre d'attache pour se presenter a M[rs] les grands vicaires qui étoient sur les lieux aussy tot qu'ils seroient débarqués. cela ne l'a pas contenté. j'en suis resté la, et luy ay mandé qu'il devoit sçavoir vos intentions Monseigneur et que vous les luy aviés notifiées vous meme par votre lettre ; en cela Monseigneur j'ay suivi exactement ce que vous m'avés prescrit ainsy ces 4 religieux ont du s'adresser à M. de Minac ou a M. Maillard ces bons récollets me paroissent fort opposés au gouvernement séculier et craignent apparemment qu'on ait pour eux les mêmes procédés qu'ils ont eu pour les prêtres seculiers ; car le pere provincial d'aujourd'huy a été autrefois a Lisle Royale et traitoit fort durement les prêtres seculiers. je suis avec respect Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur.

L'abbé De L'Isledieu.

ce 4 may 1743.

Lettre à M[gr] de Pontbriand — (2 février 1746)

Monseigneur,

Voicy l'extrait des lettres que j'ay receues des differentes colonies du dioceze de Quebec et ce dont j'ay cru devoir vous rendre compte, afin de recevoir vos ordres sur chaque article a l'effet de m'y conformer dans mes reponses, et c'est dans cette vue que j'ay fait ces extraits sur une meme colone afin que vous puissies faire mettre vis-à-vis de chaque article ce que vous jugeres a propos.

Lettre de M. l'Evêque de Quebec du 3 novembre 1745

Cette lettre contient quatre articles principaux. Le premier regarde les fortifications que l'Evêque de Quebec croit qu'on veut faire faire a Quebec et qu'il dit devoir monter a 300,000[l] ; Il donne sur cela plusieurs veues que j'ay cru inutile de detailler icy, et dont j'auray l'honneur de vous rendre compte Monseigneur si vous le juges a propos.

Le Second article regarde la construction d'une cathedralle qui doit servir egallement d'Eglise paroissiale, L'ancienne etant trop petite et menaceant une ruine prochaine. M. L'Evêque de Quebec mande que le quart de la maconnerie est dêja fait, que cette depense ira a 8000[l]; que cette construction sera finie en 1747, Si la guerre ne traverse pas ses operations et que la colonie ne demande que 25000[l] pour luy ayder a parachever cette cathedralle

Le troisieme article concerne la concession demande par les religieuses ursulines de la Nouvelle Orleans dont je rendray compte cy apres et que M. l'Eveque de Quebec me recommande de solliciter.

Le quatrieme article concerne l'Isle royale dans le cas ou cette Isle rentreroit sous la domination du Roy. Il s'agit des recollets auxquels M. l'Evêque de Quebec voudroit substituer des pretres seculiers, et il est question des freres de la Charité qu'on a eu autrefois. Le projet d'etablir a l'isle royale et dont M. l'Eveque de Quebec ne veut point. Il ma envoye sur ces deux articles un memoire fort detaillé des raisons d'opposition qu'il a pour les uns et pour les autres, et que je feray valloir dans leur tems si vous le permettez Monseigneur.

Lettres des Jesuites et des Capucins de la Nouvelle Orleans

L'une du pere Vitry superieur des Jesuites du 13 9bre 1745 et l'autre du pere Charles de Rambervilliere capucin superieur de sa maison et residents l'un et l'autre a la Nouvelle Orleans.

Il paroît par les lettres de ces deux peres que les Jesuites et les Capucins sont actuellement dans une grande union et une parfaite intelligence et tout ce qui me revient de cette colonie me le prouve egallement, mais les lettres de ces deux peres contiennent quelques articles particuliers qui regardent les details dont ils sont chargés.

Le pere Vitry jesuite me rend compte du Spirituel et du Temporel des Ursulines dont il est superieur et a l'egard du temporel il m'expose L'embaras ou elles se trouvent, tant sur leur revenu que sur la caducité de leurs batiments, mais pour ne pas faire de double employé, je reserve ce détail a l'extrait des lettres des religieuses ursulines qui sont en grande nombre.

Le pere Charles superieur de la mission des Capucins se loüe beaucoup de tous ses confreres, chacun dans leur poste qu'ils desservent au grande contentement et a l'edification de toute la colonie mais il se plaint de deux choses auxquelles j'avois dessein de remedier depuis longtems.

S'il ne s'agissoit que de mes soins et de mon travail, j'i emploierois l'un et l'autre avec grand plaisir, mais il y a une depense a faire que je ne suis pas en état de soutenir avec les ports de lettres qu'il ne faut paièr.

Tous les missionnaires de cette colonie manquent de rituels pour l'administration des sacremens et de catéchismes pour l'unifoımité de l'Instruction ; les projets que j'avois faits sur cela sont restés sans executions faute d'en pouvoir faire la depense.

Lettres des Yamarois et des Illinois desservis par les pretres séculiers que fournit le seminaire des missions etrangeres.

M. Mercier qui est superieur de cette mission se plaint toujours amerement de la grande quantité d'eau de vie que les françois, tant voyageurs que marchands repandent parmy les sauvages et les nations domiciliées qui sont toujours prestes a se revolter et a s'egorger mutuellement, par l'usage et l'excès de cette malheureuse boisson.

Ce bon missionnaire ne cesse de demander qu'on veuille bien y mettre ordre.

Lettres des Ursulines de la Nouvelle Orleans

Ces bonnes religieuses n'ont cessé d'ecrire depuis le 7 mars 1745 jusqu'au 13 novembre dernier, par toutes les voyes par lesquelles elles ont pu m'adresser leurs lettres.

Elles me paroissent dans un grand besoin de secours. A en juger par leur lettres M. Le Normand commissaire ordonnateur de cette Colonie les traite fort mal, et les tracasse beaucoup sur l'administration de l'hopital, dans laquelle, il les accuse d'avoir malversé quoy que sur leur exposé il soit tres facile de les justifier, du moins a en juger par les moyens qu'elles proposent pour eclairer leur conduite, en compulsant les registres de leur administration qu'elles ne demandent pas mieux que de produire, et d'exposer à l'examen et a la critique de qui on voudra leur nommer pour commissaire.

Par toutes les lettres que je recois de cette colonie ces bonnes religieuses paroissent y rendre de tres grands services, tant pour le soin des malades de l'hopital, que pour l'éducation des orphelines, et l'instruction des enfans de la colonie qu'on envoye dans leur Classes d'externe, aussy bien que les negresses qu'elles instruisent separement quoy que ces bonnes et saintes religieuses ne soient qu'au nombre de douze.

Un préjugé bien fort et bien favorable pour elles, c'est que depuis quatorze ans que j'ay soin du Spirituel de cette Colonie il ne m'en est jamais revenu que des louanges et que les Capucins ont été les seuls qui les ont tracassé sur le pretexte du conflict de jurisdiction avec les Jesuites, ce qui n'a plûs eû lieu depuis que j'i ay remedié.

A Dieu ne plaise que je veuille imputer a M. Le Normand d'agir par humeur ou par antipathie mais il me paroit bien etonnant que M. de Vaudreüil dont ces bonnes religieuses se louent beaucoup, leur fasse journellement du bien, que d'ailleurs M. de Salmon qui leur en faisoit egallement n'ait jamais reconnu de leur part aucune mauvaise administration, et que M. Le Normand les accuse, veuille même sans les entendre les declarer convaincues d'avoir spolié l'hopital, c'est a vous, Monseigneur a verifier les plaintes qu'on fait d'elles, et a en juger; si elles sont innocentes comme je le crois, elles n'en seront que plus dignes de vos bontés, de votre protection, et des graces de la cour dont elles ont grand besoin. Voicy, Monseigneur, ce qu'elles demandent.

Si le pere Charlevoix Jesuite et procureur de cette colonie, pour elles et pour ses confreres n'a rien reçu du Trésorier de la marine pour elles depuis le 13 9bre 1745 Il leur est du

pour 1743	5751^{l}	10^{s}
pour 1744	7964	....
pour 1745	7964	....
	21,679^{l}	10^{s}

Il y a toute aparence que le pere Charlevoix a recu quelque chose sur ces 21679^{l} 10^{s} mais quand la totalité leur en seroit düe ; Elles seroient encore bien eloignées d'etre au pair par les sommes considerables qu'elles ont été obligées d'emprunter.

1° Pour remettre au Trésorier de la marine de la nouvelle Orleans par ordre de M. Le Normand 9000^{l} qu'elles y avoient recues, croyant les y pouvoir toucher.

2° Elles ont été obligées d'acheter 24 têtes de nègres pour le prix de 30000^{l} pour lesquelles elles ont donné des lettres de changes, sur le pere Charlevoix Jesuite qui ne peut y faire honneur a moins que la cour ne veuille bien

les faire paier de ce qui leur est du, et même s'il etoit possible leur avancer pour les tirer d'embarras, l'année 1746 de leurs pensions et de celles de leurs orphelines.

Elles demanderoient, en sus quatre graces.

La première que comme M. Le Normand les menace de les faire suprimer Le Roy voulut bien leur accorder des lettres patentes pour assurer leur etat. La seconde, que comme les années impaires de leurs pensions, et de celles de leurs orphelines, leurs sont paiées a la Nouvelle Orleans en billets sur lesquels elles perdent beaucoup, Le Roy voulut bien les faire payer, en France, pour les années impaires comme pour les années paires.

La troisième que comme leurs batiments tombent et menacent d'une ruine prochaine, Le Roy voulut bien les leur faire rebatir.

La quatrieme, enfin que sa Majesté voulut bien leur permettre de faire l'acquisition énoncée dans le memoire cy joint dont elles ont presenté le double a M. de Vaudreuil gouverneur de la colonie et a M. Le Normand commissaire ordonnateur qu'elles ont suppliés de certifier ou de contredire la justice de leur demande sur laquelle elles esperent que vous voudrés bien leur etre favorable Monseigneur.

Voila a peu près ce qu'il y a d'essentiel ou du moins de plus important dans les différentes lettres que j'ay recües.

Le pere de Vitry jesuite me parle dans sa lettre d'un nouvel arrangement qu'il a fait pour sa mission en mettant six missionnaires aux Illinois et quatre aux Tchactàs, mais comme il me mande que cet arrangement a été fait de concert avec M. le gouverneur, il y a lieu de croire que c'est pour le plus grand bien de la colonie, d'ailleurs toute mon attention a toujours été d'inspirer aux missionnaires d'agir de concert avec les personnes qui sont revetus de l'autorité du Roy, dans les colonies ou ils sont. Le meme pere de Vitry jesuite superieur des Ursulines et qui pour cet effet reside a la Nouvelle Orleans me mande que ses religieuses n'ont rien reçu de France depuis 1743 et cela est dacord, a peu de choses près, avec l'exposé du pere Charlevoix qui ma dit qu'elles n'avoient reçu que la moitié de 1743, mais qu'il avoit parolle d'etre bientot paié du restant de 1743 de 1744, ainsy il ne resteroit plus que l'année 1745, et l'avance qu'il demandroit si il osoit de l'année 1746 seul moien, dit-il, de faire honneur aux lettres de changes qu'on a tirées sur luy.

S'il m'estoit permis de demander une grace pour ces pauvres filles ce seroit que leurs pensions et celles de leurs orphelines leur fussent payées en France tant pour les années impaires que pour les années paires et alors je pourrois veiller plus surement sur ce qu'on reçoit et sur ce qu'on paie pour elles en France ce qui leur eviteroit la confusion ou elles sont tombées et d'ou il a été d'autant plus difficile de les tirer, que M. Le Normand leur a refusé de leur viser l'etat que leur avoit accordé M. le Tresorier de la Marine de la Nouvelle Orleans pour constater ce qu'elles avoient reçu et ce qui leur etoit du.

Je ne veux pas juger M. le Normand, mais je soupconne par les differentes lettres que j'ay reçües qu'il est prevenu contre ces bonnes religieuses je crains qu'il ne soit egallement contre les jesuites par le sejour qu'il a fait faire pendant six mois a M. Laurent pretre missionnaire des Tamarois et du haut des Illinois a la Nouvelle Orleans apparement pour y desservir l'hopital.

Ce seroit un grand malheur si la division s'alloit mettre dans cette colonie au point ou je l'ay vüe. D'ailleurs en faisant descendre a la Nouvelle Orleans

les pretres seculiers missionnaires des Illinois et des Tamarois c'est surcharger ceux qui y restent qui ne sont qu'au nombre de deux deja fort agés et qui au lieu de pouvoir se passer de M. Laurent auroient besoin de deux missionnaires de plus pour les secourir.

Je suis avec respect Monseigneur

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'Abbé de L'Isledieu.

Ce 2 Fevrier 1746.

Lettre au président du Conseil de Marine — (21 avril 1747)

21e Avril 1747

Monsieur

Je ne crois pas devoir vous laisser ignorer ce qui se passe a La Rochelle au sujet des religieuses de Lisle royalle. Elles n'ont point encore touché La gratification que Le Roy leur a accordée pour Leurs entretien et subsistance.

Comme je soubçonnois qu'elles avoient de la peine a se determiner a leur retour a Quebec a cause de La guerre et de la crainte des Anglois J'avais prie M. Le Loutre Missionnaire de L'acadie de Leur parler. Vous verrés Monsieur par La Lettre Les dispositions ou sont actuellement ces bonnes religieuses et vous aures s'il vous plait la bonté de m'ordonner ce que vous Souhaités que je fasse au sujet et sur quel ton vous souhaites que je leur Ecrive.

J'ay de La peine a imaginer pourquoy on a Laissé jusqu'a present ces bonnes religieuses sans ressource apres les ordres precis que vous avés donnés a ce sujet mais je m'en tiens sur cela a ma surprise et ne porte pas plus loin mes reflexions a L'egard de M. Le Loutre et de M. Maillard

Je me content de vous adresser La Lettre du premier, ce sont deux grands et saints Ecclesiastiques qui ont assés bien merite de l'etat et de la religion pour avoir part dans votre souvenir si vous trouvés occasion de leur procurer quelque petit secours qu'ils ne demandent que pour etre plus en etat de faire du bien.

Quant aux religieuses de La Louisiane je ne sçay que leur mander sur ce qui leur etoit du L'année dernière si elles ne recouvrent rien elles auront beaucoup de peines a subsister. Ce sont pourtant de bonnes et de saintes filles qui rendent de grands services a la colonie et qu'on Continue cependant de tourmenter je pense, Monsieur que sur cela vous ne pouries mieux vous en rapporter qu'a M. de Vaudreuil dont tout Le monde se Loue dans la Colonie par le bien qu'il y fait, et par la Douceur de son gouvernement.

J'attendray pour Ecrire que vous m'ayes honoré de vos ordres.

Je suis avec respect Monsieur

Votre très humble et tres obeissant Serviteur

L'Abbé de Lisle Dieu.

ce 21 avril 1747.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (12 septembre 1747)

A Rouen ce 12 7bre 1747

Monsieur

Permetes moy de vous demander ce que j'ay a faire sur differentes Lettres que J'ay reciies de La Colonie de la Nouvelle Orleans. On vient de m'en renvoyer de Paris a Rouen ou je suis actuellement pour mes propres affaires, six de la Louisiane et huit tant du provincial des Capucins de la province de Champagne que de différents religieux de cette province qui demandent a aller a La Nouvelle Orléans pour y remplacer Les Sujets qui manquent a Leur mission, tant a La Nouvelle Orleans que dans Les différents postes de cette Colonie qu'ils desservent. J'apprends même par un Religieux particulier nommé Le père f. ainé de Rainbervilliers que vous Luy avés accordé son passage et il m'ecrit en consequence de Paris où il s'est rendu pour avoir son approbation et mon attache, suivant les dispositions faites par M. L'evêque de Quebec qui parlent expressement qu'il ne partira aucun missionnaire séculier n'y régulier qu'il n'ait été examiné par son vicaire générale resident pour cette effet a Paris.

Je me conformeray sur cela a ce que vous me prescrivés, Monsieur et d'autant plus volontiers que cette Colonie a grand besoin d'ouvriers apostoliques, mais je ne pensois pas qu'il eu pûst partir cette année La voyant trop avancée.

D'ailleurs on m'ecrit de La Nouvelle Orléans que Le Superieur des Capucins que j'y ay envoyé il y a 6 ans et qui est un excellent sujet qui a retably Le bon ordre et L'Esprit apostolique dans cette mission est hors de combat, et ne peut plus etre utile a cette Colonie que par son bon exemple et sa regularité ce qui prouve que cette Colonie a grand besoin de sujets.

On m'ajoute qu'il a passé cette année un religieux en france pour y choisir Les sujets qui Conviendront mieux a cette maison et qu'on peut d'autant plus s'en rapporter a Luy que c'est un excellent sujet qui a beaucoup d'intelligence de zèle et de regularité, d'ailleurs L'Esprit pacifique et Conciliant vivant très bien avec les jesuites et au gré et a L'Edification de toute La Colonie dont il est aimé et respecté.

Je Comptois sur cela conferer avec ce Religieux que je connois d'ailleurs en ayant eu tres bonne idée dans l'Examen que j'en fis lorsque je lui donnay a paris son approbation ; mais si ce religieux part dans le courant de cette année nous n'avons guere le tems de Conferer ensemble sur Le choix des sujets qu'offre Le provincial pour remplir les postes vacants, Voila Monsieur ce qui regarde Les Capucins et sur cela vous regleres ce qui conviendra Le mieux a vos arrangements que je me suit toujours fait un devoir de suivre, et par soumission aux ordres de la Cour et par déférence personnelle pour tout ce qu'il vous a plu de me prescrire depuis 1732 que j'exerce la jurisdiction qui m'a été conferée dans la Colonie de La Louisiane et l'ay trouvée comme vous scavés Monsieur, dans un etat de trouble et de fermentation très contraire au bien de L'état et de La religion et J'ose me flatter que vous avés été content des mesures de prudence et de douceur que j'ay prises pour y pacifier Les troubles et y concilier les esprits du moins vous m'avés fait l'honneur de me le dire dans Les differentes occasions qui se sont présentées n'ayant jamais rien fait sans vous demander votre attache et votre approbation. a L'égard des personnes qui

dans cette colonie sont revetus de L'autorité du Roy j'ai toujours agi de concert avec eux, et outre que je le devois et que ma façon propre de penser m'y portoit je m'en suis d'autant mieux trouvé que Le peu de bien que j'ay fait dans cette Colonie n'a reussy que par eux et que par la je les ay interessés au soutient et a La protection des missionnaires et même de la religion.

Dieu repand sa benediction sur cette Colonie en vous inspirant Monsieur d'y placer Les sujets que vous y mettes. M. De Vaudreuil y fait des biens immenses, toutes Les Lettres que j'en reçois sont pleines de ses eloges et il me paroit qu'il n'y sert pas moins bien la religion que L'etat; je suis penetré dedification en voyant Les details dans Lesquels La bonté de son cœur le fait entrer a En juger même par Les Lettres qu'il me fait L'honneur de m'ecrire il est actuellement occupé a prendre des mesures avec M. L'Eveque de Quebec pour faire venir quelques religieuses de Quebec pour secourir et Soulager Les Ursulines de la Louisiane par La difficulté ou l'on est et même L'impossibilité d'en faire passer de france dans la circonstance de la guerre.

Cette pauvre Communauté est reduite a onze sujets tandis qu'il en faudroit au moins 30 pour remplir les offices et Les obediances de cette Maison et Les Mettre en etat de satisfaire aux servicesqu'elles rendent a la (colonie) pour l'instruction tant de leurs pensionnaires que des externes, des orphelines et des negresses dont elles prennent soin aussy bien que de L'hopital des troupes du Roy a qui elles fournissent tous Les medicaments necessaires et donnent tous les soins qu'on exige d'elles.

Sur cet article il me paroit que je les ay reconciliées et remises en bonne odeur dans l'Esprit de M. Le Normand du moins a En juger par La manière dont il m'a Ecrit a Leur sujet, et J'ay Eprouvé a cette occasion comme dans bien d'autres qu'on venoit a bout de tout par La voye de La douceur, et de la persuasion. Il me paroit par Les Lettres de M. de Vaudreuil et de M. Le Normand que ces Messieurs ont faire faire quelques petites reparations et même quelque reédifications aux batiments des ursulines qui en avoient Le plus de besoin ; mais suivant ce que me mandent ces bonnes et saintes filles Le surplus est encore en mauvais etat. Le Surplus a ce qu'elles Esperent viendra avec Le tems par La Liberalite du Roy et avec La mediation des bontés et de La protection que vous voudres bien Monsieur accorder a cette pauvre petite Communauté en consideration des Services qu'elles rendent a La Colonie ou elles sont et des benedictions de dieu qu'elles y attirent par La ferveur de Leurs prieres.

Il doit vous arriver un memoire et une Nouvelle Supplique sur La petite acquisition que cette pauvre Communauté desire faire et qui leur est absolument necessaire pour leur aider a subsister et a mettre a profit Leur petite Economie. L'objet est de peu de consequence puisqu'il ne s'agit que de 2500[1] de principal.

La raison qui empecha La Cour de leur accorder La dernière année La permission de faire cette acquisition etoit qu'elles avoient des dettes, elles y ont satisfait au moyen de ce que vous Leur aves fait payer tant de Leurs pensions Echues que de celles de Leurs orphelines ainsy j'espere, Monsieur que cette année vous serés favorable a leur demande ; pour vous mettre a portée d'y faire droit avec plus de connoissance de cause j'ay prié M. de Vaudreuil et M. Le Normand de vouloir bien examiner sur Les Lieux La justice et l'utilité de leur demande pour elle, et de vous en rendre compte, en me mandant si je

peux vous importuner de cette nouvelle demande pour cette année il m'a paru par Leurs réponses qu'ils etoient favorables a La demande de La Communauté. Ces bonnes et Saintes filles me demandent de leur faire un Envoy de Livres francois et Latins pour Leurs classes. C'est une dépense que je ne suis pas en etat de faire par moy même, mais a mon retour a Paris, je compte m'adresser a quelques personnes charitables qui voudront bien m'aider a faire Les fonds necessaire pour Cet envoy auquel je joindray quelques petits Livres de devotion et d'instruction pour donner en prix et recompense dans Les Classes pour exciter L'emulation.

Je ne vous aurois pas importuné de cet article ; mais j'ay besoin d'une facilité pour l'envoy de ces Livres et on ma dit qu'avec votre agrement je pouvois Les mettre avec L'envoy des remedes. J'ose espérer que vous M'accorderes cette grace. Il y a encore plusieurs autres articles que je supprime pour ne pas faire un volume de ma Lettre; ces differents articles entreront dans Les extraits que je vous feray comme a L'ordinaire des Lettres que j'ay recues affin que vous y metties vos apostilles pour m'y conformer dans mes reponses.

Je ne vous dis rien des Jesuites de La Louisiane ce sont d'excellents sujets qui se conduisent for bien dans leur mission des Ilinois, et des Missouris etc.

Ils ont un pere de Vitry resident a La Nouvelle Orleans qui y exerces La jurisdiction de grand vicaire sur les Capucins suivant les dernieres arrangements de M. L'Eveque de Quebec. C'est un esprit Liant et Conciliant qui conduit très bien Sa barque et au gré même de ceux sur qui il a autorité.

Je n'ay point Encore recue mes Lettres des Missionnaires pretre seculiers qui sont aux Tamarois elles me viennent quelque fois par Quebec.

Je prends La Liberté de rappeler Les pauvres religieuses de La Congregation de Louisbourg qui sont a La Rochelle, elles ont grand besoin de Secour pour subsister, Si la cour veut bien leur en accorder comme L'année derniere.

Je suis avec respect, Monsieur votre très humble et très obeissant serviteur.

L'Abbé De L'Isle Dieu.

Lettre au président du Conseil de Marine — (12 septembre 1747)

---

12 7bre 1747

Monsieur,

Apres vous avoir parlé des affaires d'autruy, permetés moy par La Confiance que J'ay En vos bontés pour moy de vous parler des miennes et de ma situation présente.

Je suis venu a Rouen pour y achever des reparations que j'ay commencées des 1742 et que j'ay continuées chaque année jusqu'a celle cy que je compte finir par un dernier effort qui ira a plus de 8000^{l} qui jointes a ce que j'ay été forcé de faire depuis 1742 font un objet de plus de 22000^{l} de depense que j'ay été obligé de soutenir depuis ce tems la sur une abbaye qui va au plus a 3000^{l} de net par an deduction des charges.

M[gr] L'Eveque de Mirepoix m'a refusé il y a deux ans La permission de faire un emprunt sur La Caution de ma Manse a Condition d'en rembourser tous Les ans une portion jusqu'a parfait remboursement du principal; vous trouvates dans ce tems la, ma demande juste et me dites même que j'avois tort de La proposer Comme une grace cependant elle m'a été refusée meme, sans Le titre de grace, et je me vois chargé d'une dépense considerable que je n'ay pu eviter sans laisser deperir un Benefice qui seroit devenu a Rien et comme La plus part de ceux qui vacquent tous les jours et dont se plaint M. L'Eveque de Mirepoix.

Je ne demande pas de recompense pour avoir fait ce que j'ay cru devoir faire en Conscience : mais seroit il possible Monsieur que avec une protection telle que la vostre M. L'Eveque de Mirepoix voulut Laisser sans pain un Ecclesiastique qui sert l'Eglise en qualité de grand vicaire depuis 1732 et sous vos yeux, Monsieur dont le temoignage ne peut pas etre suspect, et D'ailleurs doit etre pour le moins aussy respectable que ceux sur lesquels M[gr] L'Evêque de Mirepoix, S'est determiné depuis qu'il est en place a recompenser les grands vicaires qui travaillent dans L'interieur du Royaume et a qui il donne pour L'ordinaire 1600[l] de pension qui sont reduites a 1200[l] par La retenue du quart pour La participation et contribution aux charges.

C'est a cette grace Monsieur que je croirois pouvoir pretendre si vous voulés bien m'honorer de vostre protection. Sans quoy il m'est impossible de rester a Paris et de continuer mes soins pour Les colonies dont je suis chargé; jusqu'a present j'ay soutenu comme J'ay pu en mettant par part Le peu de Livres que y avois: mais dans ma position presente et la detresse ou je me trouve Mon sort est entre vos mains, et j'ay Cru pouvoir recourir a votre protection et vous supplier de me dire si je puis en esperer L'effet ; cela me mettra en Etat de continuer mes soins aux Colonies dont je suis chargé et de vous prouver par mon zèle et le respect avec Lequel je suis et seray toute ma vie Monsieur votre très humble et tres obeissant serviteur.

L'Abbé de L'Isle Dieu.

A Rouen ce 12 7[bre] 1747.

Lettre au président du Conseil de Marine — (16 octobre 1747)

Le 16 8[bre] 1747

Monsieur,

Je viens de recevoir dans Le moment a Rouen ou je suis Encore votre Lettre du 27 7[bre] dont vous m'aves honoré et qui m'y a été renvoyée.

Je suis trop penetré de reconnaissance et trop touché de La bonté que vous avés de vouloir parler Encore une fois a M. L'ancien Evèque de Mirepoix En ma faveur pour ne pas vous en remercier, et vous supplier de me Continuer votre protection, et vos bons offices auprès de ce prelat. Ayant L'honneur

d'etre connu de vous Monsieur par Les petits Services que J'ay pu rendre aux Colonies dont je suis chargé depuis près de 16 ans, en qualité de vicaire general et m'ayant toujours paru content de La manière dont je m'y suis comporté, personne n'est plus en etat de M'obtenir Le petit secour dont j'ay besoin pour subsister, et continuer mes services et mes soins tant qu'ils vous seront agréables, et a M. L'Evèque de Quebec; mais sans cela il ne m'est plus possible de me soutenir et en voicy La preuve portée jusqu'a la demonstration. J'ay un benefice de 3000^l dont la moytié consiste en maisons dans Rouen, et en maisons qui avoient été données a Canon, et Bail Emphyteotique par mes religieux il y a plus de cent ans, et avant La Commande L'emphyteose a fini en 1730 et L'emphyteote est mort solvable, et a Laissé Les susdites Maisons dans un etat de deperissement total, et C'est dans cet etat que je les ay trouvées. Je Les ay soutenües en Les reparant Les mieux qu'il m'a été possible jusqu'en 1742 qu'il m'a Eté indispensable de Les reedifier ne pouvant plus Les Louer; par La je me suis trouvé Mon Benefice reduit a 1500^l et c'est avec ce revenu que j'ay entrepris de reedifier ces maisons qui me coutent actuellement 22000^l y Compris 7000^l que je viens d'y depenser Cette Année en reparations et reedifications qui vont finir dans ce mois cy ; mais qui mettront, au plus a pasque prochain en etat de Loüer ces maisons qui mettront ce benefice au niveau du même revenue dont il étoit auparavant ; mais je n'en seray pas plus riche puis qu'il faudra abandonner Le revenu total d'icy a 7 a 8 ans pour satisfaire Les ouvriers et cela est aisé a Comprendre ; on ne peut pas faire pour 22000^l de reedifications en six ans avec 1500^l et jé a moins actuellement 13000^l, Si je n'avois pas vendu pour y suppléer tous Les petits effets que je pouvois avoir et La plus grande partye de mes Livres qui faisoient toute ma Consolation il me reste encore a payer pres de 10000^l pour Lesquelles j'ay delegué Les revenus de la totalité de mon revenu, toute ma peine C'est qu'ayant 60 ans je crains de mourir insolvable, et c'est ce qui me reduit a demander une pension en consideration de mes Services et la Situation forcée, et inévitable ou je me trouve. M. L'ancien Eveque de Mirepoix se plaint tous Les jours que Les Beneficiers Laissent deperir Leurs Benefices et qu'ils Meurent insolvables, au moins faudroit il prêter La main a ceux qui ont bonne volonté et qui S'executent au point ou je l'ay fait, surtout etant vicaire général des Colonies de L'Amerique depuis 16 ans, et n'ayant jamais rien demandé qu'a La dure et extreme necessité, mon benefice me doit Son retablissement et s'il etoit tombé entre Les mains de toute autre j'oserois presque dire qu'il n'en seroit plus Mention au lieu que Le voila reedifié pour 100 ans. Si vous avés La bonté de me Continuer votre protection je vous supplie de faire valloir Les raisons que j'ay pris La Liberté de vous exposer, et de me permettre de vous renouveler Les assurances de L'attachement inviolable et du respect avec lequel je suis, Monsieur, etc., etc.

L'Abbé de L'Isle Dieu.

A Rouen ce 16 8bre 1747.

Lettre au président du Conseil de Marine — (2 mars 1748)

———

Monsieur

J'ay L'honneur de vous adresser L'extrait des Lettres que j'ay reçûes par les derniers vaisseaux tant de Quebec et de Montreal que de la Nouvelle Orleans.

Celle de M. L'Eveque de Quebec du 8 Octobre dernier ne contient presque rien qui merite d'etre extrait.

Il me parle seulement de la disette ou il est de prêtres dans son seminaire(1) ou il voudrait au moins Cinq de plus pour remplir les postes vaquants et fournir a la desserte de la paroisse principalle dont le Seminaire est chargée.

Il se plaint qu'il est sans grand vicaires et presque sans official et sans secretaire(2) le premier de ces deux derniers étant sourd et le second infirme.

Il me dit un mot de ce qui s'est passé à la Nouvelle Orléans entre M. le Normant(3) et les ursulines, il paroit craindre que je ne vous en aye pas informe Monsieur a en juger pas une de vos Lettres.

Il finit La Sienne par annoncer un grand memoire et une procuration de la part de l'hopital de Montréal pour gerer Les affaires en france je va vous rendre compte de l'un et de l'autre, Monsieur peut-être M. de Beauharnois vous en a-t-il déjà parlé.

Lettre de La Supérieure de l'Hopital de Montreal du 17 8bre 1747

Vous etes sans doute informé Monsieur que l'hopital de Montreal Etabli par Lettres patentes du Roy des le mois d'avril 1694 a été gouverné jusqu'au 14 octobre dernier par des freres hospitaliers nommés les freres Charon qui des le 9 8bre 1745 avoient presenté Leur Requête pour etre dechargés du d. hopital, a raison de la modicité de leur nombre et de leur Infirmité.

En consequence et depuis c'est a dire le 14 octobre dernier il a été rendu au Conseil Souverain de Québec, une ordonnance qui vû la demission des freres hospitaliers a nommer par provision la Dame D'youville veuve d'un ancien officier qui depuis la mort de son mary S'est apparemment retirée dans une Communauté Seculiere pour avoir soin du d. hopital de Montreal avec Ses Compagnes. Et a en gerer et administerer les revenus, suivant et en la ma-

(1) Le seminaire des missions étrangères y envoye deux prêtres dont l'un est destine pour la Cure de Quebec.

(2) C'est a luy d'y pouvoir comme il le jugera a propos.

(3) Je n'ai pu qu'approuver les comptes que M. Le Normant m'a rendu de ce qui s'est, passé tous arrangemens qu'il a fait estant dans la reglée et necessaires pour le service de la hopital de la Nouvelle Orleans qui se faisoit sans aucune sorte d'ordre.

niere qui luy est prescrite par l'ordonnance du Conseil Souverain de Quebec dont j'ay l'honneur de vous envoyer une Expedition en datte du 14 octobre dernier en suitte de laquelle est une procuration de même datte a moy adressé a l'effet de revoquer le porteur de procuration du sus d. hopital de Montreal, de luy faire rendre Son Compte vuider ses mains et traiter et transiger comme bon me semblera avec les creanciers du sus d. hopital, qui ont saisis une rente de 800[l] a luy appartenante sur L'hotel de Ville de Paris.

Voila Monsieur a peu pres le resultat de la lettre de la Superieure de l'hopital de Montreal quoi quelle contiene huit pages de fort grand papier.

Le premier objet de cette lettre est de me demander de sollicitter et d'obtenir de la Cour la confirmation de la nommination par provision de la Supérieure(1) de l'hopital de Montreal.

Je crois mon Ministere remply simplement en vous le proposant Monsieur.

Le Second objet de la lettre Exige de moy, des Soins et un travail plus Etendus, et dont mes affaires et ma Santé ne me permettent guêre de me Charger(2) suivant que j'ay eû L'honneur de vous le representer la derniere fois.

Je crois que mon Zèle et mon devouement pour tout le bien qui se presente a faire vous sont connüs mais il y a des positions ou il est prudent de Scavoir Enrayer, et assurement ce n'est pas Mauvaise volonté de ma part.

Le travail qu'on me propose est immense par l'embroüillement et le Cahos ou sont les affaires de l'hopital de Montreal, en ce pays cy, je connois l'homme a qui il s'agit de faire rendre compte, depuis douze ou quinze ans mème depuis Seize que je suis vicaire general du Canada. Ce n'est pas besogne aisée, a en juger par les differentes Conversations que j'ay eu avec luy.

D'ailleurs C'est un homme tombé en paralisie, chés qui il faut aller travailler pour en tirer les titres et papiers et il n'y a pas de tems a perdre.

Il faudra peut être y aller autorité et que la votre intervienne comme protection de l'hopital de Montreal. Il est question d'une licitation de creance et d'une defalquation de ce que chaque créancier a Touché, ou sur les principaux ou sur les Interests, cet ouvrage demande du tems et de la suitte et plus de Santé que je n'en ay ainsi J'ecriray sur ce ton la a M. l'Eveque de Quebec et a la nouvelle Superieure de Montreal et si vous avés la bonté Monsieur de me renvoyer sa procuration je La remettray a qui elle m'indiquera.

A l'Egard des Lettres de la Louisiane comme Elles sont en grand nombre et assés chargé d'articles a Extraires je prends le party de les remettre pour quelques jours d'icy(3) d'autant plus que les miennes pour la Nouvelle Orleans,

(1) Cet arrangement a esté approuvé comme provisionne et en attendant qu'on en puisse prendre un deffinitif sur Lequel j'ecris a M. L'Eveque et a Ms. de la Galissoniere et Hocquart.

(2) C'est a vous de voir si vous pouvés vous en charger, ou si vous ne trouveriés pas quelqu'un qui pût en estre chargé en Sureté.

(3) Vous avés le temps.

ne partiront qu'avec M. Michel qui va a ce qu'on m'a dit remplacer M. Le Normant a moins que vous n'ayes la bonté Monsieur de m'indiquer une voye plus prochaine.

Ce qui me determine encore a rester a L'extrait des Lettres de Quebec et de Montreal, c'est que je suis obligé de faire les miennes pour cette Colonie pour Mardy prochain que doit partir une de Ms Les directeurs du Seminaire des missions Etrangeres, avec un autre Eclesiastique pour y arranger pendant quelques tems le Seminaire de Quebec, y nommer un Superieur y placer chaque sujet dans le poste qu'il peut remplir, et y mettre tout dans l'ordre ou il doit être *Dieu veuille que ce soit sans bruit et sans altercation*(1), vis a vis du Seigneur Eveque qui est un homme ferme, mais grace a Dieu je ne seray n'y temoin n'y agens pour rien dans ce qui se passera je connois les vües de Ms les supérieur et Directeurs de cette maison cy, qui sont tres bonnes et tres pacifiques ; mais je redoute *Le Meum et le Tumur frigidum*

J'attendray vos ordres pour faire mes reponses Monsieur, ne voulant rien repondre de moy Même.

Je suis avec respect, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

L'Abbé De L'isle Dieu.

A Paris ce 2 Mars 1748.

Lettre au président du Conseil de Marine — (6 septembre 1748)

De Paris ce 6 7bre 1748

Monsieur,

Vous avés parû souhaiter que je vous rendisse compte par écrit de l'Examen que j'ay fait de celuy que presente Le Sr De la Marche, de l'administration qu'il a eu des revenues de l'hopital de Montreal pour m'autoriser a le recevoir et a L'arrêter en recette et depense. Je joins icy les observations que j'y ay faittes et sur lesquelles j'attends vos ordres en vous suppliant de me renvoyer Les susdittes observations.

J'ay cru Egallement devoir remettre sous vos yeux, Monsieur, L'Extrait d'un memoire qui vous à été presenté il y a quelques années sur l'Etat actif et passif de l'hopital de Montreal par le Sr de la Marche.

Vous y verrés, Monsieur L'origine des 786l 17s 6 de rentes perpetuelles que L'hopital de Montreal à sur L'hotel de Ville de Paris et qui composent Le Seul Revenu que cet hopital ait en france.

J'ay fait Les Extraits des differens contrats qui forment la premiere dotation de l'hopital De Montreal.

(1) Il faut l'esperer.

Il y auroit bien des observations a faire sur cela. La premiere qui se presente est que ces fonds ont été donnés aux pauvres et non personnellement aux freres hopitaliers qui n'en étoient que les administrateurs, sous l'inspection et L'autorité de M. L'Evêque de Quebec, de M[s] Le gouverneur et des autres personnes qui composent Le Conseil Souverain de Cette Colonie.

Sur ce principe, il me paroîtroit que le frere turc, dit chrétien n'a pû engager les fonds de cet hopital et les rendre passibles de ces dettes personnelles contractées sur tout pour des Entreprises folles et Extravagantes qui n'avoient aucun trait au bien personnel de l'hopital de Montreal. Vous voyés Cependant, Monsieur, quelles en ont été les suittes et les frais immenses qui resultent des poursuittes faittes a cet Egard qu'on auroit pû parer par un arrêt d'Evocation et d'attribution qui auroit Epargné bien des frais judiciaires. J'aurois un second petit memoire a vous presenter, Monsieur, sur les dispositions a faire pour L'isle Royalle et L'Acadie, mais cela viendra dans son tems; j'aurois Seulement besoin pour le moment present de deux nouvelles cartes de L'isle Royalle et de l'Acadie, qu'on m'a dit que l'on ne delivroit point sans ordre. Si vous jugés a propos qu'on me les delivre pour les petites opérations que j'aurois a faire sur les differens postes occupés par les missionnaires ; J'attends sur cela vos ordres Et Suis avec Respect, Monsieur Votre tres humble et tres obeissant serviteur.

L'abbé De L'isle Dieu.

Reflexions Sur Le Compte presenté Par M[r] De La Marche, Au Sujet de la Recette Et Depense par luy faittes pour L'hopital de Montreal

---

Le Recette paroît Reguliere dans toutes ses parties Il faut la passer.

Par rapport a la Depense, quoy qu'on ne soit pas dans le dessein de former de Contestation, il est Cependant des objets sur lesquels on ne peut garder le silence et qu'il n'est pas possible de passer dans L'Etat qu'on les presente.

Tels sont les appointemens a raison de cinquante Livres par an. Les voyages de Versailles. Les frais de carosses, et Depenses extraordinaires pour lesquelles on demande Deux cent cinquante Livres, Les placets qu'on dit avoir fait dresser, ports de lettres etc. Il est encore nombre d'autres articles qui peuvent être susceptibles de biens des reflexions sur les payemens que M. De la Marche a faits. On ne dit pas a cette Egard qu'il n'a pas payé, mais on observe qu'il l'a fait un peu trop Legerement et qu'il n'a pas pris touttes les precautions que la prudence devait luy Suggerer.

Ainsy les reflexions qu'on se propose de faire sur le Compte de M. de la Marche Se reduiront a deux objects principaux 1° Sur les Vacations peines et soins que M[r] De La Marche prétend luy être dus, C'est a dire, la Depense qui luy est personnelle 2° Sur quelques payemens qu'il a faits

PREMIER OBJET

Peines, soins et vaccations extraordinaires. Est-il dû a M. De La Marche une recompense pour les peines et soins qu'il s'est donnés? d'un côté on ne voit rien qui puisse faire présumer c'est peines et soins ; et d'un autre côté, que cette recompense soit düe. On croit qu'il n'y a que des motifs de charité et de bonne volonté qui l'on engagé a faire les demarches dont il veut ajourd'huy se faire payer. S'il étoit düe une Recompense, serait il le maître de la fixer a cinquante livres par an? Et si on luy accordoit cette somme, pouroit-il encore Exiger des vacations extraordinaires qu'il fait monter par les trois derniers articles de son mémoire a une somme de trois cent soixante Livres. C'est ce qu'on ne pense pas, avec d'autant plus de raison qu'il demande des frais de recette qu'on luy passe ; en L'assimilant a un receveur à la ville, il ne pouroit esperer que les droits de recette et rien de plus ; ce qui excède doit donc être rayé de la depense cela fait une difference de plus de mille Livres.

Les peines et soins prétendus par M^r^ De La Marche renferment bien d'autres objets, on les trouve designés dans nombre d'articles differents sous le nom d'appointemens, de — frais de recette carosses, voyages de Versailles, ports de lettres. On y joint encore des droits assés considerables, pour avoir fait dresser des memoires, placets, en avoir fait faire des coppies. Il faut convenir pour peu qu'on fasse reflexion à la modicité des revenus de l'hopital De Montreal et a Sa triste Situation, que la Depense que M. De la Marche veut exiger est exorbitante et quelle peut être susceptible si non d'une radiation totalle du moins d'une reduction considerable.

SECOND OBJET

Payemens faits par M^r^ De La Marche. On ne considere dans ces payemens que ceux qui ne sont pas reguliers. Il y en a qui ont été faits a quelques creanciers dont on ne rapporte point de quittances ou du moins dont celles qu'on rapporte ne sont point signées de ceux qui paroissent les avoir données. Dans la Regle ces quittances ne peuvent passer par ce que ceux qui devroient les donner, ou du moins ceux qui pourroient les representer dans la suitte, seroient en état d'en exiger une seconde fois le montant.

Il y a d'autres quittances que M. De La Marche rapporte regulieres a la verité en la forme, mais dont le montant ne doit pas passer en Depense parce qu'il n'a pas été autorisé a le payer et qu'il n'a pas dû le faire.

M. De La Marche porte en Depense sur l'article 45 une somme de cent soixante deux livres quinze sols qu'il a payés au procureur des creanciers du frere Chretien. Il y a en tête de la quittance de cette somme un memoire des frais fait par ces creanciers dans lequel on trouve deux articles, l'un de cinquante livres pour un Extrait et dépoüillement des procedures et acts concernant la liquidation des dettes contractées par le frere Chretien, Et l'autre de vingt livres pour un Etat des créances contractées a leur proffit. On sent qu'une pareille Dépense consistante uniquement en faux frais, ne devoit point regarder les freres hospitaliers, qu'on ne pouvoit dans la regle leur en demander le payement et qu'elle étoit a la charge de ces creanciers qui avoient sans doute fait faire ces Extraits pour leur utilité particulière, et pour la Liquidation de leurs droits. Il en est de même de plusieurs articles du memoire du Sieur

Gendron compris dans ce même article 45 qui n'etoient à la charge des freres hospitaliers et que M. De la Marche ne devoit par conséquent pas payer. Tels sont L'article de soixante dix huit livres pour une procuration envoyée a Quebec, ceux des ports de lettres honoraires d'avocats qui excedent le Reglement Et un autre de Vingt sept Livres pour differens payemens que M. Gendron suppose avoir fait, sans les énoncer n'y les détailler.

On trouve aussy dans ce compte des Envois de marchandises et Effets que M^{r} De La Marche prétend avoir faits aux freres hospitaliers et qu'il fait monter à plus de deux cent Livres. Il paroît bien par une Lettre rapportée, que M. De La Marche a été chargé d'achepter ces effets, mais rien ne prouve qu'il les à envoyés aux freres hospitaliers et qu'ils les ont réelement reçus.

Enfin Il y à encore nombre d'autres articles aussy irreguliers que ceux dont on vient de parler, il seroit trop long de les détailler. Ceux qu'on vient de rapportés paroissent assés importans pour ne pas permettre au fondé de procuration de personnes qui administrent actuellement Les revenus de L'hopital de Montréal d'arrêter Le Compte de M^{r} De la Marche dans l'Etat qu'il le presente, en ce faisant, ce seroit S'exposer a la même critique que celle qu'il vient de faire sur le Compte dont il s'agit, à moins que d'y être autorisé par une Puissance Superieure.

Par l'operation du Compte présenté par le Sieur De la Marche et la Balance de La Recette et de La Depense.

La Recette monta a	8615^{l}	19^{s}	6^{d}
La Depense a	8497	9	6
Partant la Recette Excède la Depense de	155	10	0

Mais il est a observer que lorsque le S^{r} De La Marche a propose de dresser et de presenter son compte, il a declaré qu'il avoit Employé 500^{l} a L'acquisition d'un Billet de lotterie Royalle au profit de l'hopital de Montréal, dans L'Esperance que S'il en provenoit une prûne ou un Lot Cela aideroit a en acquitter les dettes.

Le d^{t} S^{r} De La Marche à offert de plus de remettre le Sus d. Billet de lotterie comme provenant des fonds de La Caisse; aujourd'huy il n'en est plus question, parce qu'il ne se trouve devoir Suivant son compte presenté que 155^{l} 10^{s} au lieu que si on laissait en souffrance une partie des articles de la Depense, ou même qu'on la rejetta et qu'on refusa de l'allouée, comme on y paroitroit fondé, Il seroit obligé de rapporter a la Caisse non seulement Le Billet de lotterie mais en sus plus que les 155^{l} 10^{s}, dont il dit que sa recette excède sa depense. Et c'est sur cet article qu'il n'est pas moins necessaire d'avoir des ordres Superieurs, que sur ceux des observations precedentes.

Lettre au président du Conseil de Marine — (18 octobre 1748)

---

18 8bre 1748

Monsieur,

Le Sr de la Marche qui recevoit les revenus de l'hopital de Montreal En France est mort a ce que j'appris hier. Il s'agît forcément de retirer les contrats qui luy avoient été confiés.

Les creanciers pourroient bien s'opposer a le delivrance des titres qui appartiennent a L'hopital de Montreal.

A L'Egard du Recours sur la succession du S^{r} de La Marche pour ce qu'il peut devoir, la ressource sera faible, et je regarde le Billet de lotterie, dont j'ay eu l'honneur de vous parler comme perdu et les observations que j'avois faites sur son Compte comme inutiles, mon dessein est cependant de demander Communication de L'Inventaire qui a dû être fait en formant mon opposition pour la seureté des titres et papiers qui concernent L'hopital De Montreal.

Je prends ce party d'autant plus volontiers que je le crois forcé et J'espere que vous ne le désapprouverés pas.

Je suis avec respect etc, etc, etc,

L'Abbé de L'Isle Dieu.

A Paris ce 18 8bre 1748.

Lettre au ministre Rouillé — (1er avril 1750)

Monsieur,

Je n'aurais osé vous importuner davantage depuis que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire que vous me feriez avertir de me rendre a Versailles lorsque vous auriez quelque chose à me dire sur les différentes colonies du Canada. Mais, je me trouve forcé d'y revenir pour vous faire souvenir que j'ai pris la liberté de vous demander le passage pour deux ecclésiastiques que me demande Mgr l'Evêque de Québec.

L'un s'appelle M. de Thyersant, diacre du diocèse de Québec, qui a fait ses études à Paris, et que j'ai fait ordonner par ordre de Mgr l'Evêque de Québec qui le rappelle pour l'ordonner prêtre, et s'en servir dans la disette où il est d'ecclésiastiques. L'autre se nomme M. Le Guerne, du diocèse de Quimper, que Mgr l'Evêque de Québec a demandé à Mgr l'Evêque de Quimper par le zèle et les talents qu'il lui connaît et le besoin qu'il a de bons sujets pour la partie de Québec, des Trois-Rivières et des Sauvages de cette Colonie.

Je m'etais flatté, Monsieur, que vous voudriez bien m'accorder le passage pour ces deux ecclésiastiques. Cependant je commence à en être inquiet, surtout n'entendant parler de rien, et voyant une lettre de vous entre les mains de M. le Supérieur des Missions Etrangères, par laquelle vous lui accordez le passage pour deux jeunes ecclésiastiques nommés MM. Manac et Pelé qu'il envoie à Son Séminaire de Québec. Vous avez de plus accordé la même facilité à deux Récollets de la Province de Paris qui doivent passer sur le premier vaisseau qui partira de Brest.

J'ai cru, Monsieur, que sans m'opposer à la grâce que vous accordez a M. le Supérieur des Missions Etrangères et aux Récollets de la Province de Paris, vous trouveriez bien que j'eusse l'honneur de vous représenter le besoin où est Mgr l'Evêque de Québec de prêtres. Après quoi je resterai tranquille ayant satisfait a ce que ce prélat exige de moi.

Je pourrais même vous ajouter que je me trouverais dans un embarras d'autant plus grand, si M. Le Guerne ne partait pas par les premiers vaisseaux que pour le conserver a Mgr l'Evêque de Québec je paie sa pension dans la maison où il est depuis le 1er juillet 1749, ce qui fait actuellement neuf mois d'échus, et ce qui m'obligerait de le renvoyer dans son diocèse et d'en priver Mgr l'Evêque de Québec, s'il ne partait pas, ne me trouvant pas en état de satisfaire plus longtemps à cette dépense qui d'ailleurs deviendrait inutile pour le diocèse.

Je vois par votre lettre que les personnes à qui vous avez accordé le passage doivent être rendues à Brest avant le 20, et qu'il n'y a pas de temps à perdre. Ainsi, j'espère que vous voudrez bien m'honorer d'un mot de réponse.

A l'égard des autres détails qui regardent le diocèse et dont j'ai eu l'honneur de vous envoyer des extraits ce sera pour le temps qu'il vous plaira et j'attendrai vos ordres.

Je ne suis chargé que de représenter non pas de faire réussir les demandes qu'on me charge de faire.

D'ailleurs depuis bientôt vingt ans que je suis chargé des lettres de Vicaire général de Mgr l'Evêque de Québec, j'ai toujours eu attention de prendre l'esprit de la Cour et de faire entendre aux missionnaires des différentes colonies de la Nouvelle-France qu'ils ne devaient rien entreprendre que de concert avec le ministère et les personnes qui sur les lieux sont revêtues de l'autorité du Roi.

Dans la disposition où se trouvent actuellement l'Acadie et une grande partie de l'Ile Royale, cette règle de prudence est plus à observer que jamais, et c'était précisément ce qui m'avait fait souhaiter de pouvoir me présenter à une de vos audiences pour prendre sur cela votre esprit et vos vues autant que vous auriez jugé a propos de me les communiquer.

J'attends votre réponse, vos ordres et suis avec respect,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'abbé de L'ISLEDIEU,
Vicaire général de Québec.

———

LETTRE À Mgr DE PONTBRIAND — (4 AVRIL 1750)

———

de Paris ce 4 av.

Monseigneur,

Je ne suis pas embarassé de trouver.................... pour cette lettre, mais je le suis.................... la commencer.

Je vous envoye enfin M. le Guerne.................... vendredy 10 de Paris avec un second.................... prêtre que M^rs^ les supérieur et

directeurs de..........................maison envoyent a votre seminaire de Quebec, pour se rendre l'un et l'autre a Brest ou ils doivent s'embarquer.

Le premier n'est que clerc tonsuré, comme j'ay eu l'honneur de vous le dire, lorsque j'ay eu celuy de vous le proposer, c'est un excellent sujet qui a de la santé, une bonne vocation, du zele, plus d'esprit qu'il n'est façonné; il a même des talents et c'est un des meilleurs qu'il y ait icy parmi ceux qu'on disposoient aux missions de chine. et je ne conçois pas pourquoy M. l'Evêque de Quimper a refusé les demissoires et l'*exeat* qu'il luy accorde a votre seulle considération Monseigneur, surtout après les bons temoignages qu'on luy a rendus, tant a la communauté du St Esprit qu'en cette maison, du côté des mœurs, de la pieté, du gout pour l'étude, pour le travail, d'une douceur et d'une docilité a l'épreuve de tout ; je suis persuadé Monseigneur que vous en serés content et qu'il se dévouera a tout ce a quoy vous le destinerés, et je serois bien faché qu'il en fut....................que de me depenser de 30 à 35 ....le suis approprié pour vous le.................... entretient (car il étoit tout nud)....................pour sa pension que j'ay payée.....................dans cette maison ; mais vous ne devés ....quiétude Monseigneur, il n'y a aucune............ faire puisque j'ay tiré cette depense....................de partie, de la generosité des personnes de....................aydé a faire cette bonne œuvre.

Mr D....................compagnon de voyage de M. Le Guerne est aussy un excellent sujet, plain de zèle et de pieté, je laisse au surplus a Mrs les superieur et Directeurs de cette maison qui vous l'envoient a vous en faire l'eloge, et je pense que leur choix en est un.

Vous trouverés cy joint Monseigneur, une lettre de M. l'Evêque de Quimper qui contient, selon les apparences, l'*exeat* et les demissoires de M. Le Guerne, du moins il me le mande dans celle qu'il m'écrit.

M. Du Thiersant doit passer aussy sur le même vaisseau il s'y est enfin determiné, il est jeune, il a plus de monde que les deux premiers, mais je souhaite qu'il en prenne l'esprit et le caractère.

J'ay rendu compte à la Cour des différents articles contenus dans vos lettres, Monseigneur, mais comme je fais ce travail par forme d'extraits en deux marges, les reponses qu'on a mises vis a vis de chaque article sont si vagues et si peu consequentes qu'il est difficile d'en tirer quelque chose de clair et de satisfaisant, par bonheur M. Rouillé m'a fait reponse qu'il me donneroit une audience et un travail mais je ne scay si j'en tirerai.................... particulière et de vive voix ; que j'ay....................suivre l'ordre de mes extraits pour....................ce qui m'a été repondu.

1° sur le besoin qu'ont les religieuses....................nouvelle orleans qu'on leur envoye des sujets d....................cour est toujours dans l'idée que vous en pouvés....................ebec et des trois Rivières, et la reponse a été qu'on dev....................ecrire cependant il en doit partir deux cet an....................nsy je crois que vous pouvés tenir bon Monseigneur....................tout dans l'impossibilité ou vous me paroissés être d.................... des sujets qui vous sont necessaires.

2° Sur l'article de l'acquisition que les Ursulines demandent a faire depuis si longtems, il ma été repondu qu'il y avoit longtems qu'elles faisoient cette demande, mais qu'on ne pouvoit prendre aucun party sur cela qu'après qu'on

auroit reçu les eclaircissements qu'on avoit demandé dans la colonie et on m'a mandé de ce pays la qu'il y avoit ordre de faire arpenter toutes les terres de cette colonie qui peuvent être cultivées et même d'en lever un plan général.

3° Sur l'article des plaintes que vous faites Monseigneur, aussy bien que les missionnaires de la Louisianne, des troubles que cause parmy les sauvages de cette colonie la traite d'eau de vie qu'on y fait, il ma été repondu que les plaintes sur cette traite d'eau de vie aux sauvages étoit ancienne, mais que de tout tems il a été reconnu qu'on ne pouvoit que prendre des mesures pour empêcher les abus de cette traite dont la suppression pourroit être très dangereuse a tous egards.

4° Sur la demande que jay faite de livrer pour les Ursulines de cette colonie, il m'a été repondu (contre la connoissance....................aire et moy aussy, Monseigneur)..................age que le Roy fit cette depense....................circonstances n'étoient pas favorables;........ ....nouveau système.

5° ....commis protestans, il ma été dit qu'on........ donner....................res convenables sur cette representation a M. l.................... general et a M. l'intendant de la colonie.

6° Sur la......................du chapitre de Québec, voicy la reponse....................c'est un....................ement qui n'est pas sans beaucoup de difficultés, ...rra ce qui pourra se faire a ce sujet. Lorsque j'en ay parlé a M. l'Evêque de Mirepoix, il ne ma pas paru disposé a recevoir cette demission, surtout lorsquIl a vu qu'il se trouveroit chargé de solliciter et d'obtenir la pension, et je ne pense pas que cette demission puisse avoir lieu, non seullement a cause de la difficulté de la pension, mais par raport aux inconvénients qui en naitroient, et que j'ay l'honneur de vous déduire ailleurs.

7° Sur l'article de la réunion de l'hopital de Montréal a celuy de Québec, la réponse comme toutes les autres est des plus vagues et n'a rien de positive, la voici... on examinera sur cela quelles sont les dispositions plus convenables a faire par raport a cet hopital lorsqu'on travaillera sur les affaires du Canada. Je puis vous assurer Monseigneur, pendant que je suis sur cette réunion, que je nay rien obmis pour en demontrer, non seulement l'inutilité et le danger qui en resulteroit pour l'hopital de Québec, mais l'impossibilité de la consommer par les dispositions de l'etablissement de l'hopital de Montreal, et celle de sa premiere dotation.

Le danger parce que l'hopital de Montréal doit actuellement sur le pavé de Paris suivant....................que je vous ay envoyé l'année dernière, et pour le.................... 19776[l] 11[s], 3[d] dont l'hôpital de Québec se....................ssible et redevable, s'il acceptoit la réunion, ...creanciers ne fait quattendre quelle soit consomm.... ....cer ses créance a l'hopital de Québec.

L'impossibilité, parce qu'on peut bien....................nom de l'hopital de Montréal a celuy de Québec, ...mais les fonds qui par la fondation même sont....................au seminaire de Montréal.

Jay ajouté a ces representations que si on vouloit laisser subsister l'hopital de Montréal et confirmer la commission donnée a la Dame D'Youville de la Gemeraye et a ses compagnes dont le gouvernement a été reconnu pour bon, une personne de pieté donneroit de quoy traiter avec les creanciers, finir avec eux,

et delivrer par la les 786^{l}, 17^{s}, 6^{d} que l'hopital de Montréal a sur l'hotel de Ville de Paris.

Jay enfin fini suivant vos ordres Monseigneur, et par les voyes judiciaires, avec la veuve de la Marche, qui ayant renoncé a la succession de son mary, ma servy d'une fin de non recevoir, mis et hors d'etat d'en tirer autre chose qu'un billet de la loterie Royale de 500^{l} de principal, sur lequel il a fallu luy rendre 100^{l} quelle a affirmé que son mary avoit fourni de ses deniers comme vous le verrés par un ecrit cy joint, qui vous rendra compte de la procedure qui a été suivie contre elle, je compte qu'on a perdu avec elle 1000^{l} au moins, mais comme vous aviés ordonné qu'on finit avec elle, et que d'ailleurs elle pouvoit faire son profit du billet de loterie qui se trafique sur la place ....au porteur.

Je suis.....................billet, sur le recepissé que j'an ay donné aux ....anciers. Ce billet n'est point sorty dans le.......... ny dans celuy de 1750, il a produit la premiere 20^{l} pour la................ 20^{l}. Il est.......................dernier 3 années des 786^{l} 17^{s} 6^{d}..... 2360^{l} 12^{s}, 6 d. cy....................................2360^{l} 12^{s} 6.

2400^{l} 12^{s} 6.

De ces trois années j'en ay déja fait recevoir deux et dès que j'auray reçu la troisième (les frais de palais prelevés et qui ne seront pas considérables, parce que le procureur qui est de mes amis n'a rien voulu prendre) je feray une distribution aux creanciers sur les 19776^{l}, 11^{s}, 3^{d} qui leur sont actuellement dus, mais si le Cour avoit voulu confirmer la commission de la D^{e} Youville, la somme de 2400^{l}, 12^{s}, 6^{d} jointe a ce qu'on est prest de me remettre pour finir avec les creanciers, m'auroit donné bien plus de facilité, au lieu qu'ils n'en seront pas moins difficiles a traiter, lorsqu'ils auront la susd. somme de 2400^{l}, 12^{s}, 6^{d}. Je souhaite Monseigneur que vous soyés content de mes opérations a ce sujets, je l'espère d'autant plus volontiers que je n'ay pu mieux faire, et que d'ailleurs je n'ay agis que sur vos ordres et sur ceux de M. le comte de Maurepas pendant qu'il etoit en place.

J'oubliois de vous dire Monseigneur que la raison pour laquelle je n'ay pas encore fait recevoir la dernière année des rentes sur la Ville dhui au mois de j^{er} quoy que nous soyons au mois d'avril et qu'il faut attendre la lettre de l'hopital de Montréal qui est...................

Il ne me reste plus, Monseigneur, ...rendre compte des deux colonies, de la Louisianne....................Royale, pour y proceder par ordre, je commence....................l'honneur de vous dire que je n'ay reçu cette ann.....................uvelle de M^{rs} les prêtres seculiers qui.................... et dont M. Mercier est Grand Vicai............ leur pauvre mission bien agitée et bien....................par la traite d'eau de vie qu'on y fait aux sauvages, du moins M. Mercier me le mandoit par sa dernière lettre, mais vous scavés Monseigneur ce qu'on m'a répondu à la Cour sur cela.

Le supérieur des Jesuites me mande par sa lettre du 29 7bre 1749 qu'il y a cinq jesuites dans les différents postes des illinois, deux aux Tchaktas et deux qui resident a la nouvelle orleans, le premier en qualité de superieur et de Grand vicaire, et le second en qualité d'aumonier de l'hopital des troupes du Roy.

La mission des Tchaktas a souffert au point que les deux missionnaires ont été obligés d'abbandonner leur poste, cette nation etant entièrement revoltée, et la cour m'a répondu a ce sujet que si les abus de la traite de l'eau de vie qu'on y fait aux sauvages viennent de l'excès de cette malheureuse boisson, il n'en est pas la seulle cause.

Vous voyés Monseigneur, par le petit détail que je viens de vous faire, que les jesuites n'ont actuellement que 9 missionnaires a la Louisianne, mais ils comptent en envoyer cette année, du moins ils me l'ont promis.

A l'occasion des Jesuites, j'ay un eclaircissement a vous demander Monseigneur, et en même tems vos ordres, sur un cas qui m'a été proposé cette année par le supérieur des Jesuites de la Louisianne.................la nouvelle orleans en qualité de Grand vicaire..................fait

Le 25....................ecrivite au Père de Vitry, qui étoit alors supérieur....................servé pour l'eau de vie etoit le même a la Loui.................... Québec, par la teneur du mandement de M.......

Ce Père.................... que malgré cela on ne peut se persuader dans la c.................... que de donner ou traiter de l'eau de vie aux sauvages....................si grand mal, et il me demande sur cela

1° Si les commandants des postes qui donnent de l'eau de vie aux sauvages pour les engager a aller en guerre contre les ennemis, ou faire toute autre chose concernant le bien du service tombent dans le cas de la reserve.

2° Il me fait la même question sur les françois qui sont obligés de se servir des sauvages pour voyager, et il me demande si ils peuvent leur donner de l'eau de vie a boire.

3° Si les françois qui sont dans des postes eloignés, et qui manquent de viande (ne pouvant absolument vivre sans ce secours) peuvent en acheter des sauvages pour de l'eau de vie.

4° Si donner ou vendre de l'eau de vie aux sauvages, en quelques circonstances que ce puisse être, et en quelque quantité que ce soit, ce n'est pas tomber dans le cas de la reserve.

J'ay voulu faire decider ces quatre questions en Sorbonne on m'a repondu ce que j'avois prévu, qu'il falloit voir l'étendue que M. Dosquet avoit donné a la réserve qu'il avoit portée, pour sçavoir si ces quatre espèces y étoient enfermées ; j'aurois de la peine a le croire, l'eau de vie par elle-même n'étant pas defendue, mais simplement l'abus qu'on en fait ; ainsy tout ce que je puis faire pour cette fois et jusqu'a ce que j'aye reçu votre reponse Monseigneur, c'est de donner a ce Père un conseil de prudence et de lui recommander de prendre dans le doute le party le plus seur.

Par les dernières lettres des Cap.................... vois qu'ils occupent sept postes :

1° Il y en a cinq a la nouvelle orleans, ce seroit trop mais il y en a un d'inutile par son âge et ses infirmités.

2° Il y en a un a la mobile.

3° Un aux appalaches

4° Deux aux allemands.

5° un a la pointe coupée

6° un aux natches.

7° un aux natchitoches.

Il y a un huitième poste nommé La Balize qui n'a point de missionnaires parce qu'il n'y a plus que douze soldats de troupes du Roy et que l'église et le presbytaire sont hors d'état, l'un d'être habité, l'autre d'y celebrer les Sts mystères. Vous trouverez dans ce paquet Monseigneur la coppie d'une lettre que j'ai écrite cette année au provincial de champagne pour l'engager a envoyer par le premier départ des vaisseaux au moins un ou deux sujets et a se conformer aux ordres que vous m'aves laissés en partant.

La mission des capucins est assés tranquille, ils ont un excellent supérieur qui vît de très bonne intelligence avec les Jesuites, le superieur se plaint seulement d'un peu de libertinage de mœurs dans les differents postes qu'ils occupent. la cour m'a repondu sur cela qu'on ne cessoit de recommander cet important objet aux chefs de la colonie, et la Cour paroit persuadée que la religion seulle et les mœurs sont capables de former non seullement des hommes et des chrestiens, mais des sujets pour le Roy.

Par les lettres de la superieure des Ursulines, je vois que ces bonnes et stes filles se soutiennent malgré leur petit nombre et la caducité et les infirmités de plusieurs, elles sont d'une grande utilité a la colonie, le changement qu'elles ont fait dans les Negresses par l'instruction qu'elles leur ont donnée en est une preuve, et la Cour comprend que ce seroit a tous egards un grand avan........ la colonie si les Negres et Negrillons y étoient egallement instruits, je pense qu'il seroit très avantageux que la Cour vou.........................ien etablir a la Nouvelle orleans deux frères des ecoles, ce seroit au plus une depense de 600l par an, et ces bons frères seroient bien plus capables d'instruire que les capucins qui d'ailleurs ont d'autres fonctions a remplir.

La Cour a fait rebatir la maison des Ursulines ; mais outre qu'elle est très petite dans sa nouvelle construction il leur manquera beaucoup de lieux et de portions de batimens qui leur sont absolument necessaires, tant pour le logement de leurs orphelines que pour la classe de leurs pensionnaires et celle des externes qu'elles instruisent, même pour les petites commodités de leur logement.

Elles ne sont point d'ailleurs cloitrées mais simplement renfermées par une espèce de palissade formée par des pieux que franchissent aisément les soldats et les negres de la colonie qui pillent et volent ce qu'elles ont dans leur jardin, et d'ailleurs dissipent leurs orphelines, ce qui pourroit avoir de très grands inconvéniens auxquels on a remedié jusqu'a present le mieux qu'on a pû.

Aux representations que j'ay faites a ce sujet, la cour m'a repondu que ces bonnes religieuses devoient s'adresser au gouverneur et au commissaire ordonnateur de la colonie, qui feroient a ce sujet les representations et les propositions qui leur paroitroient convenables, et sur lesquelles on leur enverroit les ordres du Roy.

A l'égard du gouverneur, vous le connoissés Monseigneur, il est autant le père que le gouverneur de la colonie, et surtout de nos pauvres Ursulines, et tous les missionnaires ont grand sujet de s'en louer, mais comme M. Michel commissaire ordonnateur est nouveau, je crains que voulant faire sa reputation d'homme attaché aux interêts du Roy, il ne tire a l'épargne, il m'a paru cependant bien intentionné dans la reponse qu'il m'a faite, et la superieure des ursulines m'a mandé qu'en luy montrant ma lettre il luy avoit fait beaucoup d'amitié et d'offres de service.

Pour ce qui regarde la cloture des ursulines je doute que le Roy y entre sitôt et j'aimerois......................les fit rebâtir a forfait, d'autant mieux qu'une personne de pieté m'a promis de leur donner 1000^{l} par an jusqu'à ce que leur cloture soit parachevée, mais je n'en veux rien dire qu'a vous seul Monseigneur 1° parce que tout est incertain dans la vie, et en second lieu il ne faut pas fournir à la cour des moyens de retrancher ses liberalités, ce qu'on ma promis pouvant servir a de petits ajustemens necessaires, si la cour venoit a faire a ses frais la cloture.

Me voicy presentement Monseigneur aux filles de la Congregation de Louisbourg qui sont extrêmement a plaindre dans leur position presente, et qui ont beaucoup souffert pendant tout le tems qu'elles ont passées en france depuis le mois d'aout 1744 jusqu'a l'année dernière 1749 qu'elles en sont parties pour repasser a Louisbourg. Elles n'ont reçu pendant tout le tems qu'elles ont été en france aucune ration (grâces qui avoient été accordées a tous les habitans de Louisbourg qui avoient passé avec elles); leur depense pendant le tems qu'elles ont passées en france (et dont elles m'ont envoyé exactement les etats et memoires) monte a5043^{l}. Pour faire face a cette depense elles n'ont eu que deux années de la fondation d'un M. de forant de 1600^{l} par an

qui font..	3200^{l}
Je leur ay obtenu en 1746 une gratification de 1040^{l} sur laquelle on leur a retenu 21^{l} pour le droit de quittance, partant n'ont reçu réellement que..	1019
Plus je leur ay encore obtenu en partant........................	600
	4819^{l}

Vous voyez Monseigneur que leur depense etant de	5043
Leur recette de..	4819
elles redevoient en partant de france	224^{l}

Et pourquoy ont-elles fait des dettes ? parce que le Roy ne leur a rien payé de leur pension de 1500^{l} depuis 1743 et qu'il leur en etoit dû au mois de janvier dernier six années formant 9000^{l} sur laquelle somme je demandois a la Cour qu'il leur fut diminué les deux gratifications, l'une de 1040^{l} et l'autre de 600^{l} formant 1640^{l} qui deduits de 9000^{l} faisoit encore 7360^{l} dont le Roy leur etoit redevable, sur quoy j'ai demandé qu'il leur fut pay................ au moins la moitié, et le surplus en différentes sommes partielles jusqu'a parfait payement, et qu'on voulut bien de plus les remettre sur l'etat pour le courant de leur pension de 1500^{l} sur le Domaine de Québec.

On ma repondu d'abord qu'elles auroient épargné la plus grande partie de la depense qu'elles ont faite en france si elles eussent pris le party de repasser plustot en Canada, et qu'elles ne se fussent pas obstinées a rester en france jusqu'a la paix (comme s'il eut eté prudent d'exposer des filles et surtout des religieuses a se trouver dans les prises que les anglois faisoient continuellement de nos vaisseaux).

2° on ma repondu qu'il ne leur etoit point du de pension pour le sejour qu'elles avoient fait en france, que les 1640^{l} qu'elles avoient reçues n'étoient point un accompte qu'on leur eut donné sur leur pension, mais une pure et

gratuite gratification, et qu'elles ont jouy de la rente constituée par M. de forant, qu'enfin pour ce qui regarde leur pension de 1500[l] elles seront traitées a l'avenir comme avant la prise de Louisbourg, et qu'on ne peut faire rien de plus pour elles, voila de pauvres filles bien traitées, je vous prie Monseigneur de ne m'en pas imputer le mauvais succès, car j'y ai bien fait tout ce qui a pu dependre de moy.

Elles ne sont pas mieux traitées pour leur logement, elles ont trouvé leur maison hors d'etat d'être habitée, et elles ont été forcées d'en louer une 500[l] d'un frère ou parent de M. l'abbé de Gannes, si petite qu'a peine peuvent-elles y loger, et que du grand nombre d'enfans qui se sont présentés a leur arrivé, elles n'en ont pu recevoir que trente des plus prêtes a faire leur première communion n'ayant pas de quoy tenir leurs écoles ce qui a beaucoup mecontenté les pères et les mères de la colonie, mais a l'impossible nul n'est tenu. Ces bonnes filles sont egallement renvoyées au compte que M. le Gouverneur et M. le Commissaire ordonnateur rendront a la cour de leur maison et du besoin qu'elle a d'être reediffiée (presque toujours même reponse) le système d'eluder est bien commode quand on peut s'en servir.

Me voicy présentement Monseigneur aux Recollets de Louisbourg mais je ne puis vous en rien dire, le superieur ne m'ayant point écrit, et n'en ayant reçu aucun detail, ny du nombre qu'ils sont, ny des postes qu'ils desservent, si leur conduite a l'avenir n'est pas meilleure que par le passé, je n'en espère pas grand chose, il seroit bien a souhaiter qu'ont eut pu etablir a Louisbourg des prêtres seculiers, je crois Monseigneur que dans l'impossibilité ou l'on est de le faire il ne sera pas mauvais que vous ecriviés au superieur des Recollets, si vous en avés l'occasion, et que vous leur donniés les avis que vous croirés necessaires, je le feray moy même comme en ayant ordre positif de vous Monseigneur, en écrivant au superieur pour luy demander le detail des postes que ses Pères occupent et du nombre de religieux qu'il a avec luy, en luy recommandant le zèle, l'edification, l'instruction, la visite et le soin des malades, et la bonne intelligence avec le peu de prêtres seculiers qui reste actuellement dans cette colonie, dont je crois Monseigneur que vous connoissés l'etat deplorable pour le temporel et le spirituel, je va cependant vous dire ce que j'en scay, si je ne vous aprend rien de nouveau, je vous prouveray du moins que je m'en occupe, comme cytoien qui doit être touché du bien de l'etat, et comme prêtre, qui doit être occupé de celuy de la religion.

Vous n'ignorés pas Monseigneur, que depuis l'evacuation de Louisbourg, les anglois se sont etablis a chibouctou ou ils se sont faits conduire par nos propres vaisseaux de transports et ou quelques jours après ils ont fait arriver 2000 hommes de troupe reglée avec 600 familles, sur 22 vaisseaux de transports, tant navires que brigantins, parmi lesquels il y en a de 24 pièces de canons, sans ce qui est arrivé depuis.

M. de Cornoail (Cornwallis) pourvu d'une commission de Gouverneurgeneral de l'acadie, au nom du Roy de la grande Bretagne, pretend s'emparer de toute l'acadie en remontant jusqu'au fleuve S[t] Laurent. Dans la position ou il est il luy est aisé de se rendre le maitre des six paroisses qui etoient desservies par vos missionnaires sçavoir : Le Port Royal par M. des enclaves, la Rivière aux Canards par M. de Miniac repassé en france, la Grand pré desservie par M. de la Goudalie actuellement en france, Pegiguitk autrement les Mines desservie par M. le Chauvreux, Cobeguitk par M. Girard, Beaubassin, autrement cehqueniktouk

par M. Brassard. Ces six paroisses me paroissent effectivement (dans le plan qu'on ma envoyé) renfermées dans la peninsule qui forme la veritable acadie et ses limites telle qu'elle a été cédée aux anglois par le traité de 1713 sous la condition en glose du traité, que les deux puissances nommeroient des commissaires pour limiter leur possession, ce qui na point eté fait, et en second lieu que les familles françoises qui se trouveroient etablis dans l'acadie cedée aux anglois, y conserveroient leur possession, le libre exercice public de leur religion, et la liberté d'avoir des prêtres catholiques romains pour leur celebrer les s^{ts} mystères, les instruire et leur administrer les sacremens.

Cela s'est observé jusqu'au 24 avril 1730 que les familles françoises de l'acadie firent une deputation au gouverneur anglois qui etoit alors M. Philipps qui les conserva dans tous leurs droits et privileges dont ils sont restés en possession jusqu'au gouvernement actuel de M. De Cornoail, l'acte en est deposé chés alexandre Bourg Notaire aux Mines et signé par son Excellence le seigneur Richard Phillips ecuyer capitaine en chef et gouverneur general de la province de sa Majesté Britannique, la nouvelle Ecosse.

Il est même a remarquer que ce General exempte les familles françoises établies dans la peninsule du fait des armes et de la guerre contre les françois et les sauvages, et que les mêmes habitans s'engagent reciproquement de ne jamais prendre les armes ny entrer dans le fait de la guerre contre le royaume d'angleterre.

Cet acte se trouve egallement signé avec un serment de fidelité par M. de la Goudalie prètre curé missionnaire de la paroisse de S^t charles des mines, et par M. de Noinville missionnaire apostolique et curé de l'assomption et de la s^{te} famille de Pegiguitk.

Les choses sont restées en cet etat jusqu'a l'evacuation de Louisbourg et jusqu'a l'etablissement du port de chibouktouk par M. de Cornoail qui tourmente beaucoup les familles françoises, les sauvages qui se trouvent enclavés dans la peninsule bornée par une rivière qui va au portage de la baye verte, qui selon les apparences, en forme les limites a la hauteur de beaubassin qui en est l'extremité.

Les missionnaires ne sont pas moins troublés dans leur ministère, on a rendu plusieurs arrets pour leur en interdir l'exercice public, on veut un serment de fidelité des missionnaires même des habitans françois et des sauvages, et les conditions en sont de plus contraires aux interets de l'etat et de la religion.

Par une dernière ordonnance du 1er aout 1749 M. de Cornoail deroge formellement aux privilèges, libertés et franchise conservés aux habitans françois de l'acadie par M. de Philipps en 1730, 1° en ce qu'en leur accordant des Prêtres il ne veut pas qu'aucun puisse presumer d'officier publiquement sans en avoir prealablement obtenu la permission du gouverneur ou commandant en chef de la province, et sans avoir prêté le serment de fidelité au Roy de la grande Bretagne. 2° en ce que par la même ordonnance, non seullement il exige le serment de fidelité des habitans françois pour la defense de leur possession mais même pour celle du gouvernement comme sujets naturels du Roy de la grande bretagne, ce que les missionnaires ny les habitans françois, ny les sauvages renfermés dans la peninsule de l'acadie paroissent dans la disposition de refuser, les uns quand ils devroient y perdre leurs possessions et leurs effets et tous au peril de leur vie.

Leur position paroit cependant d'autant plus dangereuse et d'autant plus pressante (si ils n'ont pas un prompt secours) que le general anglois n'epargne ny soins ny depense pour s'etablir a chibouktouk et aux mines, paroissant dans le dessein d'etablir non seullement un fort a chibouktouk, mais d'y former une ville considerable, et differents forts aux mines pour se mettre a couvert d'un coté des incursions des partis canadiens et de l'autre de l'attaque des sauvages que l'anglois redoute ; aussy son premier soin at'il eté de les gagner par caresses et par presens, mais M. le Loutre les a rassemblé et mis dans la disposition aussy bien que les habitans françois, de se defendre mutuellement et de declarer une guerre ouverte aux anglois.

Le deputé des sauvages ne leur a pas caché l'intention de sa nation, on vous a sans doute envoyé Monseigneur la coppie du discours qu'il a tenu au general anglois.

Les habitans françois envoyent en france le Sr Joseph vignau en qualité de deputé pour demander du secours a la cour.

S'il m'étoit permis de mêler icy mes reflexions a celles qu'il me paroit qu'on fait actuellement a l'acadie, je dirois

1° Qu'on a eu grand tort de ne pas borner et limiter immediatement après le traité de 1713, et pendant le cours de l'année assignée pour cela, la portion de l'acadie cedée aux anglois par le susd. traité comme on en étoit convenu entre les deux couronnes.

2° Que dans l'incertitude de ce qui devoit apartenir aux anglois, on devoit au moins presumer que c'étoit la presqu'isle que je vas borner et limiter cy après qui leur avoit eté cedée, que par conséquent il n'y falloit pas former d'habitations françoises, que les habitans françois qui y étoient deja devoient en sortir suivant la faculté que leur en donnoit le traité de 1713 a compter du jour de la datte de sa signature, au lieu d'y rester et de s'y multiplier comme ils ont fait depuis 1713 jusqu'au nombre de 13 à 1400 familles qui y sont actuellement etablies dans leurs possessions et avec leurs effets qui pourroient bien rester aux anglois si les hommes mêmes et les familles n'y restent pas comme il est fort a presumer par l'intention ou paroissent être les anglois d'y etablir des colons de les mêler avec les françois d'y former des alliances dans la vue de n'y avoir plus dans la suitte qu'une seule nation et une même religion.

3° Que pour les mêmes raisons que cy dessus le zèle des missionnaires eclairé par la prudence auroit du les porter a éviter de former des paroisses considerables dans la presqu'isle dont il s'agit, et on voit au contraire que Mrs de la Goudalie et de Noinville se sont donné tous les soins imaginables pour y retenir les habitans françois en 1730 sur le pretexte de flatteuses esperances que leur donna M. le general Philipps plus habile qu'eux et moins sans doute pour favoriser les habitans françois et leur conserver leur privileges et leur liberté de religion, que pour les retenir dans l'acadie, prevoiant bien que plus elle seroit habitée et cultivée, plus elle deviendroit utile aux anglois, lorsque par quelqu'evenement favorable, ils s'en mettroient veritablement en possession.

Jay dis cy devant que les missionnaires françois avoient formé des paroisses considerables dans ce que les anglois appellent aujourd'huy le poste principal de la nouvelle ecosse, en voicy la preuve tirée des differens memoires qu'on ma envoyés de ce pays la et sur lesquels jay formé mes plans d'instructions.

Le Port Royal contient dans douze lieues d'etendue le nombre de deux mille communians cy	2000
La rivière aux Canards dans 4 lieues d'etendue	500
La grand pré dans 4 lieues d'etendue	1000
Pegiguitk dans 10 lieues d'etendue	1800
Cobequitk dans 12 lieues d'etendue	800
Beaubassin dans 25 lieues d'etendue	2500
	8600

voila donc 8600 communians d'ou il n'est pas difficile de conclure qu'il se trouve actuellement dans la presqu'isle de l'acadie 13 a 1400 familles, et si le nombre des communians est de 8600 on peut bien mettre le tiers en sus pour les enfans qui ne sont pas encore en âge de communier, ce qui par une suputation juste formeroit 12800 habitans françois, sans compter qu'il en nait encore tous les jours, de laquelle perte n'est ce pas pour l'etat, et combien d'âmes exposées a une perte sans ressource par le schisme et la separation du sein de l'eglise catholique apostolique et romaine.

Ces deux motifs seuls sont bien plus que suffisant pour exciter le zèle du Roy et le porter a ecouter favorablement le deputé des habitans françois de l'acadie a qui je me promet bien de donner tous les secours qui pourront dependre de moy, lorsque sur les eclaircissemens qu'il m'aura donné, j'auray pu rectifier les connoissances que j'ay prises de cette colonie depuis près de vingt ans.

La perte des habitans françois n'est pas la seulle qui me touche, près de douze cent sauvages, tous chrestiens et bons catholiques, instruits par les soins et le zèle infatigable de M. Maillard et de M. le Loutre, ne mérite pas moins d'attentions, l'etat même y perdroit des sujets qui luy sont aussy attachés que les françois mêmes, et d'autant plus a conserver que quelque secours que le Roy veuille donner aux habitans françois de l'acadie, on peut dire que le succès en dépend de la conservation des sauvages, aussy M. le Loutre qui en a bien senty l'utillité, n'a pas perdu un instant, a son arrivée, pour les ralier et les preserver de la seduction des anglois.

J'attends le deputé des habitans françois, et aussy tot qu'il sera arrivé, je travailleray de concert avec luy sur tout ce qui pourra tendre a mettre la Cour a portée de connoitre le danger ou se trouvent actuellement les acadiens françois et les sauvages de cette colonie, pour la porter s'il est possible a leur donner des secours promps et proportionnés a leur pressant besoin.

La cour a nommé deux commissaires, scavoir M. de la galissonniere et M. de Silhouce pour travailler aux bornes et limites de l'acadie vis a vis (et contradictoirement) de deux commissaires anglois, qui arrivent incessamment en france, et qui y sont peut être deja, après quoy il y a toute apparence que M. de la Galissonniere très habile et qui connoit parfaitement le local de l'acadie, sera envoyé sur les lieux en qualité d'inspecteur general de Marine pour constater vis a vis du general anglois les possessions des deux puissances et assurer le sort des acadiens françois et des sauvages de cette colonie.

Vous voyes Monseigneur que le deputé des acadiens arrivera fort a propos en france, si luy et moy nous sommes ecoutés dans les conferences de M^rs^ les commissaires, aydé des nouvelles lumières qu'il me donnera et du peu que j'en ay acquis jusqu'apresent, je tacheray d'indiquer, le mieux qu'il me sera pos-

sible, les veritables bornes et limites de la peninsule de l'acadie cedée aux anglois par le traité de 1713, mais je pense pour ma consolation que M. de la Galissonnière en est mieux instruit que moy, et qu'ayant les lumières et l'autorité necessaires pour soutenir les droits de l'etat et de la religion dans cette colonie il n'obmettra rien de tout ce qui pourra dependre de luy pour repondre a la confiance du Roy et a l'attente et a l'esperance des pauvres habitans de l'acadie et des sauvages de cette colonie, voicy cependant Monseigneur, comme je vous l'aye promis cy dessus, ce que je pense des bornes et limites de l'acadie cedée aux anglois en 1713, suivant les differens plans que je m'en suis fait d'après ceux qui m'ont eté envoyés, ce que je compte verrifier sur les nouvelles cartes du canada et de l'acadie, dès que j'auray pu en obtenir de la cour, ce qui me paroit long a venir et difficile a obtenir.

En fixant la portion de l'acadie qui en 1713 a eté concedée par la france aux anglois, a la simple peninsule qui selon les apparences doit former la nouvelle ecosse, je l'avois d'un coté bornée au port royal, audessus duquel est la baye françoise qui le borne luy même.

En parcourant le plan de gauche a droite, car je ne puis me servir d'autre terme le plan qu'on ma envoyé n'etant pas orienté, je trouve en dedans de la peninsule et sur les limites la rivière aux Canards l'entrée des mines.

Plus loin, et toujours de gauche a droite, et en angle aigue et saillant, beaubassin borné par la rivière qui tend au portage de la baye verte et qui forme la presqu'isle nommée cy devant l'acadie lors de la concession et depuis par les anglois la nouvelle ecosse.

De la il s'ensuivroit que tout ce qui est audessus de la riviere dont je viens de parler et qui tend au portage de la baye verte fait partie du Canada, et n'appartient point aux anglois.

De la et par une suitte et conséquence necessaires, le canada comprend la pointe de beauséjour et ses habitations, la rivière avec le lac de la baye verte et ses habitations, la rivière de tintamare oueskak, la prée des bourgs tintamare la coupe et leurs habitations, audessus le portage de cocagne a memeramcouk, de trois a quatre lieues.

En suivant le même plan et en le regardant a gauche audessus de la Baye françoise lisle S^{s} Jean, chipoudi petkoudiak et Memeramcook a droite et au bas de la pointe que forme la peninsule de l'acadie et la rivière de Cobequitk, Tagamigouche, et audessus en remontant Pictou, le cap St Louis, la baye verte, le cap Tourmentin la cocagne et son port.

Voila Monseigneur le plan que je me suis fait de l'acadie, actuellement la nouvelle ecosse, et qui selon les apparences a eté cedée aux anglois par le traité de 1713.

Le surplus jusqu'au fleuve St Laurent devroit former le canada non seullement pour les partyes que jay eu l'honneur de vous citer mais pour celles qui ne sont pas a ma connoissance, et c'est la sans doute et hors de la peninsule, que les habitations françoises auroient du se former, et les paroisses s'établir, plustot et de preference a l'interieur de la presqu'isle, dans laquelle on devoit bien prevoir que les anglois tot ou tard formeroient de grands etablissemens, et s'empareroient non seullement de nos habitations, mais même des habitans

et de leurs effets ; aussy ma-t-on mandé que M. de la Jonquière en homme habile, attentif et prevoiant, avoit envoyé M. le Chevalier de la Corne avec quelques troupes et ordre de lever des milices, pour s'emparer de lisle S[t] jean, et des differens postes qui y sont joints, pour les fortifier et s'y etablir ; je ne vous fait tout ce détail Monseigneur que pour vous faire voir que je ne neglige rien de ce qui peut remplir vos vues et vous prouver le respectueux devouement avec lequel je suis Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

l'abbé de Lisledieu.

Je me suis occupe a la recherche de la commission qui fut donnée a M. de Soubercasse 1[er] gouverneur de l'acadie pour le roy de la grande bretage, peut être y trouveroit-on les limites de cette concession.

Lettre à M. de la Villeangevin — (9 avril 1750)

A Monsieur
Monsieur de la villeangevin
Theologal et president du chapitre de Québec
en Canada. A Quebec.

Je voudrois avoir de meilleures nouvelles a vous donner Monsieur, sur la commission dont vous et votre compagnie m'aves honoré, et je vous supplie d'être persuadé, et d'assurer tous M.M. vos confrères que dans toutes les occasions ou je pourray vous être utile je m'y porteray bien volontiers ; mais vous me permetterés de vous dire (en deferant cependant toujours a votre sentiment) que le projet que vous avés de remettre au Roy l'abbaye de Maubec et les deux petits prieurés qui y sont joints peut être sujet a de très grands inconvenients et a des suites facheuses ; car 1° vous vous defaites d'un titre de propriété, et d'autant plus solide qu'il est revêtu de lettres d'union, et que voulés vous echanger contre et vis a vis de ce titre ? une pension, et de combien ? et sur quoy ? sur le tresor royal ou sur le domaine de votre colonie sur lequel vous en avés deja une, ou sur l'economat, vous seriées donc reduits a une pension reductible *ad nutum* ? cela ne me paroit pas si solide que vos trois titres reunis en un par vos lettres d'union, et pour première dotation de votre chapitre, circonstance et modification qui les rendent inatacables.

2° avés vous prevu les suites de votre demission, et a quoy elle vous exposeroit vis a vis d'un nouveau titulaire pourvu par le Roy, et vis a vis des religieux dont la conventualité a été detruite et eteinte, et le revenu de leur manse converty et employé a former partye de votre dotation ?

Le premier ne sera-t-il pas en droit de vous demander les reparations des benefices que vous quitteriés ? Les seconds ne seront ils pas egalement recevables a demander qu'on retablisse en leur faveur la conventualité ? par la même raison et sur le même fondement ils seront ce me semble autorisés a demander leur manse qu'ils n'ont cedée que pour vous doter, il faudra donc que vous retablissiés a vos frais les lieux et batiments reguliers que vous avés

laissé perir comme inutiles ou que vous aures peut être detruits sur le même pretexte qui auroit eu lieu tant que vous auriés conserve l'abbaye et les deux prieurés.

Voila M.M. ce que je prends la liberté de vous representer et ce que je vous supplie de bien pezer sans vouloir que ma simple opinion ait force de loy vis a vis d'une compagnie aussy respectable que la votre.

vous vous plaignés que vos trois benefices vallent au moins 9000^{l}, et que vous n'en tirés presque rien. En voicy le revenu et les charges d'après ce que m'en a dit M. l'abbé de Lorme votre confrère et votre agent en france.

abbaye de Maubec cy devant, et par le precedent bail affermé 5000^{l} presentement et par le dernier bail	4500^{l}
Le prieuré d'eue	1500
Le prieure de chezelle	1300
Total	7300^{l}
depenses ou charges :	
en portions congrues	750^{l}
decimes	1400
gages de gardes	250
reparations de l'abbaye	1000
reparations des prieurés	500
honoraires de regie	900
	4800^{l}

partant ne vous reste de net que 2500^{l}, vos benefices ne vallent donc pas 9000^{l} comme vous me faites l'honneur de me le mander, mais quant ils ne vaudoient que 7300^{l}, comme me le dit icy M. de L'orme, c'est une bien mauvaise regie que celle qui ne tire que 2500^{l} de 7300^{l}. c'est presque $\frac{2}{3}$ de non valleur, et j'avoue que je n'y comprends rien quoyque je sois bien persuadé de la probité et de l'intelligence de M. de L'orme que jay l'honneur de connoitre et dont je suis amis depuis près de 20 ans. Cependant a force de causer avec luy sur vos interets et sur une regie moins dispendieuse et plus utile, jay apperçu dou venoit le defaut de la sienne sans qu'il en fut coupable ny qu'il pût faire autrement.

vos benefices sont situés dans un pays ou près de moytié, du moins un grand tiers, du produit des terres consiste en chetelles ou bestiaux dont les terres sont chargées au profit du proprietaire et des fermiers en conservant les souches.

Mais pour tirer ce profit il faudroit faire les fonds que ne peut pas faire Monsieur de Lorme si vous ne les luy fournissés pas ; ainsy les fermiers retirent tout le produit et vous laissent les charges, et voila pourquoy vous ne retirés de 7300^{l} que 2500^{l}.

Il faudroit donc que j'imagine une autre regie puisque la votre est fautive et trop dispendieuse. Si celle dont je vous donne l'idée, et qui seroit de charger les fermes qui forment votre revenu de chetelles et de bestiaux ne vous convient pas, conferés en avec Monseigneur votre eveque, il vous donnera peut être quelque projet meilleur que tous ceux que je pourrois vous suggerer.

Tout ce que je puis vous dire Monsieur, c'est que dans tout ce qui pourra dependre de moy il n'y a rien que je ne fasse pour vous prouver combien je suis

attaché à votre compagnie, je vous prie de salluer de ma part tous ceux qui la composent et de les en assurer.

Je suis avec respect Monsieur votre tres humble, et tres obeissant serviteur

L'abbé De L'Isledieu.

ce 9 avril 1750
france de paris.

Lettre au président du Conseil de Marine —(5 mai 1750)

A Paris, ce 5 mai 1750

Monsieur,

En conséquence de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au commencement du mois d'avril dernier, j'ai fait partir M. l'abbé Thiersant pour Brest, où il s'est rendu à temps suivant ce qu'il me l'a marqué, pour profiter du passage que vous lui avez accordé sur le vaisseau du Roi *L'Anglezea* qu'on avait armé dans ce port pour le Canada.

Comme par la même lettre vous me fîtes l'honneur de me mander que vous accordiez le passage pour Québec au S[r] l'abbé Le Guerne, que j'envoie à M[gr] l'Evêque de Québec suivant qu'il me l'a demandé, sur un vaisseau qui doit partir de Rochefort, et qu'il eut à s'y rendre entre le 15 et le 20, je le fis partir dimanche, le trois. Ainsi il y arrivera lundi prochain, onze du courant, et assez à temps pour profiter de la grâce que vous voulez bien accorder à M[gr] l'Evêque de Québec qui me paraît en avoir grand besoin suivant la destination qu'il m'a mandé en vouloir faire.

On m'a dit ces jours-ci que vous renvoyez à l'Acadie un ancien missionnaire (*a*) de soixante dix à soixante douze ans. Je souhaite que son retour fasse un bon effet dans cette colonie, surtout dans les circonstances où elle se trouve. Comme je n'y aurai contribué en rien, je n'aurai point de reproches a me faire.

. . . .

Je suis avec respect, Monsieur

Votre très humble et très obéissant serviteur,

L'abbé de Lisledieu,
Vicaire général du Canada.

Lettre aux chanoines de Québec — (22 mai 1751)

Je ne vous repeteray rien Messieurs des representations que j'eus l'honneur de vous faire l'année dernière 1750 sur le projet que vous aviés formé de vous demettre entre les mains du Roy de votre abbaye de Maubec, et des autres

(*a*) L'abbé de la Goudalie — Je le retrouve en la même année sur l'Ile St-Jean où il a passé quelques mois — Il a été question en 1752, de l'envoyer à la rivière St-Jean — Voir lettre de l'abbé L'Isle-Dieu, du 28 mars 1752, au ministre — De fait la lettre indique qu'il y était en 1752.

petits benefices qui y sont joints, vous en avés compris les inconvenients, cela me suffit pour me rassurer sur l'effet contraire qu'auroit peut être pu vous faire ma lettre dans laquelle je m'étois uniquement proposé non de contrarier vos idées, mais de vous en dire simplement mon sentiment saouf a vous messieurs a le suivre ou a le rejetter.

Je n'ay jamais pretendu non plus faire tomber le defaut de l'administration de vos bien en france sur M. De Lorme votre confrère et votre agent en ce pays cy, vous le pouvés voir en relisant ma lettre. Je connois trop sa probité et son intelligence, son attachement pour vos interets pour luy imputer ny negligence ny incapacité, je ne luy aurois pas d'ailleurs confié mes extraits pour la Cour sur votre article comme je le fis dans ce tems la en presence de M. l'abbé de Gannes votre exconfrère si j'avois eté capable de vous en donner une idée peu conforme a son caractère a ses sentiments et a ma façon de penser.

L'un et l'autre parurent contents de mes representations a la cour a votre sujet, et du compte que j'y rendois de votre chapitre. Tous deux, loin d'être blessés de ce que je disois de l'administration de celuy qui en étoit chargé, convinrent qu'il falloit des fonds pour la rendre meilleure, moins dispendieuse pour vous Messieurs, et plus lucrative, et qu'il etoit difficile de faire quelque chose de rien, et que dès qu'on etoit obligé d'affermer sechement le sol au colon sans luy fournir ny chetelles ny bestiaux, il en tiroit seul le profit au prejudice du proprietaire; pour l'ordinaire Messieurs, une abbaye doit de net rendre les deux tiers du prix des baux au titulaire ; ainsy 7500^{l} doivent luy donner 5000^{l}. vous voyés au contraire que les deux tiers de votre revenu en france s'en vont en charges, soit d'impositions soit de regie ; l'administration n'est donc pas bonne, et en supposant le principe que l'experience rend incontestable, la consequence en est egalement juste, et vous est trop prejudiciable pour ne pas mettre ceux qui regissent vos interets en etat de faire autrement, car j'ay l'honneur de vous le repeter Messieurs, je defie M. Delorme tout zélé et tout habile qu'il est de faire autrement.

Ainsy Messieurs supposé que quelqu'un parmy vous ait pu penser que mon intention a eté de vous le rendre suspect, en vous representant le peu de produit que vous le mettiés en etat de vous faire, je vous prie de l'en dissuader, et vous rendrés justice a trois personnes a la fois : Au premier en le dissuadant d'une idée qu'on n'a pas voulu luy donner et qui seroit contre la justice et l'equité. A M. Delorme, qui merite toute votre confiance, et a moy Messieurs dont la pensée et l'expression auroient eté mal interpretées.

Quant a votre affaire vis a vis du seminaire et de vous Messieurs, pour la contestation de la cure, le Roy informé des mesures que Mgr votre evêque avoit prises pour vous concilier, l'a evoquée de luy même a son conseil et a nommé des commissaires pour luy en faire le rapport, ainsy elle sera incessamment jugée.

Le ministre me fait scavoir que votre deputé repassoit cette année a Quebec et qu'il suffisoit d'un seul agent en france pour y suivre cette affaire et y administrer vos revenus.

Pour ce qui regarde Mgr votre evêque Messieurs, il m'a mandé que son pourvu a la cure de votre ville avoit eté maintenu et que le Conseil souverain avoit jugé qu'il n'y avoit abus dans sa presentation, nomination et visa.

Pour ce qui concerne les autres chefs de moyens d'appel comme d'abus que vous aviés articulés contre luy, jusqu'a present il n'en est point question quoy

qu'il ait cru avoir lieu de s'en plaindre pour luy même et pour le respect dû a la memoire de son predecesseur. Il les a seullement fait consulter en ce pays cy a gens habiles qui de vous a moy les ont trouvés mal fondés et pas assés mesurés.

Vous pensés bien Messieurs que sur cela je n'ay garde de me declarer votre partye, ny votre juge, quant a la première qualité ce seroit faire plus que Mgr votre evêque n'exige de moy, a l'egard de la seconde, elle ne pourroit me convenir, je n'entre même pas dans le détail de cette discussion. J'ignore les exceptions et les moyens que M^rs les Directeurs du seminaire employeront contre vous messieurs et egalement les titres dont vous pretendés etayer votre droit. Tout ce que je scay c'est que Mgr votre evêque conserve entre deux corps qui luy sont egalement chers, une parfaite neutralité, avec cette seulle et unique reserve, qui est que si la cure passe en vos mains en vertu de la bulle de 1713 dont vous excipés, il en demandera egalement l'execution pour son droit de choisir le sujet a qui parmy vous on fera titre de la cure.

Voila Messieurs l'etat ou sont les choses dont sans doute Monsieur votre deputé vous rendra compte, j'aurois bien souhaité le pouvoir voir plus souvent pendant son sejour a Paris, et avoir eu un logement a luy offrir ; j'ay même eté etonné que messieurs les directeurs de cette maison ne l'ayent pas determiné a y en prendre un.

Quant aux services que vous me jugeriés a portée de vous rendre, je vous les offre de tout mon cœur dans toutes les occasions ou je pourray vous prouver a tous en general et a chacun en particulier le dévouement sincère et le respect avec lesquels je suis Messieurs votre très humble et très obeissant serviteur

L'abbé De Lisledieu, vic. g^al de Québec.

A Paris ce 22 may 1751.

Je voudrois bien Messieurs que vous eussiés suivy le conseil que je pris la liberté de vous donner l'année dernière et que vous fussiés restés amis de Mgr votre evêque, il est dans une grande consideration dans ce pays cy, et auroit pu vous rendre de tres bons offices pour vous tirer de l'etat ou vous me parois-sés être.

Memoire a presenter a M. Rouillé, ministre secretaire d'etat de la marine, de la part de M. L'Evêque de Québec — (23 mai 1751)

Ce memoire a deux objets des plus interessants pour le service de l'Etat et le bien de la Religion.

Le premier est d'exposer l'etat actuel et peu consolant de la Mission de L'Isle Royale et surtout de celle de Louisbourg sa capitale desservie par les Recollets de la Province de Bretagne.

Le second est de proposer à la cour les moyens de retablir cette mission au profit de l'Etat et a l'avantage de la Religion.

---

fait

Depuis longtems les Recollets de la province de bretagne sont en possession de desservir une partie des missions françoises de Lisle Royale, en particulier la cure de Louisbourg, et surtout les postes ou il y a des garnisons de troupes reglées etablies.

A la prise de Louisbourg par les anglois, ils en furent renvoyés comme les autres habitans françois qui furent obligés de l'evacuer. Suivant une lettre du Père Michel ange Kroëlen, provincial des Recollets de la province de bretagne dattée de Lesneven près L'anderneau du 28 juin 1751 ecrite en reponse a l'abbé de Lisle-dieu vicaire general de toutes les colonies de la nouvelle france en canada sur les plaintes qu'il luy faisoit de la mauvaise conduite de ses religieux a Lisle Royale et surtout a Louisbourg. Il paroit que par deux lettres du ministre l'une du 28 8bre et l'autre du 7 9bre 1748 adressées au sud. Pere Provincial lesd. Recollets au nombre de six ont eté redemandés par la cour a Louisbourg, et en particulier les Pères Athanase et Isidore.

Il paroit encore que lesd. six recollets se sont rendus a Louisbourg sur la fin de 1749 en même tems que nos vaisseaux de transport y conduisirent les familles françoises qui pendant la guerre avoient eté amenées a la Rochelle, pour y vivre au pain et sur les rations du Roy.

L'abbé de lisledieu, que M. l'Evêque de Québec a chargé de dresser et de presenter ce memoire a la cour, observe:

1° Que depuis la fin de 1749, il n'est point arrivé a Louisbourg d'autres recollets que les six premiers qui y ont eté envoyés.

2° Que ce nombre est insuffisant, puisqu'il y en faudroit au moins douze, relativement au nombre des postes qu'ils y auroient a remplir.

3° Que quand ils y seroient en nombre suffisant, si les sujets dont on voudra les completer n'ont pas plus de regularité de zèle et d'exactitude que les six premiers qui y sont arrivés, ils ny feront jamais aucun bien, et quant ils chercheroient a y en faire, ils detruiront toujours par leur exemple, tout le fruit de leurs instructions, si ils en faisoient car ils n'en font point, ils negligent tout, instructions, confessions, administration de sacrements, visites et consolations des malades, catechismes des enfants, rien n'est rempli et tout est negligé au scandale de la colonie, au prejudice même du service de l'etat et au detriment de la religion.

4° Lesd. recollets n'ont entreux ny intelligence ny union, chacun tire de son côté, ils se dechargent de l'onereux du ministère l'un sur l'autre, a moins qu'il n'en resulte quelque profit et qu'ils ny soient sollicités par la cupidité et par quelque attrait pecuniaire. . . On mande a l'abbé de LisleDieu que ceux qui sont dans des postes eloignés de Louisbourg, et a qui le superieur accorde la permission de donner des dispenses gardent a leur profit les aumônes qui sont ordonnées en pareil cas, ou ce que le rituel du Dioceze permet de recevoir pour ces sortes de dispenses. Ce n'est que demi mal, si ils n'en accordent pas en dedans des degrés prohibés, mais tout cela prouve que quant on les conserveroit dans la colonie, il ne faut leur laisser exercer aucune jurisdiction gratieuse ny contentieuse et les retraindre simplement a dire la messe, a precher, confesser, baptiser, marier et catéchiser, administrer les sacrements et a visiter les malades, encore faudra til beaucoup veiller pour savoir s'ils s'en acquittent supposé qu'ils veulent reconnoitre un superieur seculier.

5° On a toutes les peines du monde a les assujettir a un grand vicaire seculier et ils sont si persuadés qu'ils peuvent agir sur la simple mission de leur superieur regulier qu'ils sont parti de france sans aucune approbation canonique, qu'ils sont arrivés a Louisbourg et se sont mis en plein exercice des fonctions de leur ministere sans demander des pouvoirs, ny a M. l'Evêque de Quebec a qui ils n'ont pas même ecrit, ny au superieur local a qui ils ne se sont pas plus presentés. M. l'Evêque de Quebec leur ecrivit en 1750 vers le milieu de l'année, leur ordonna d'ecrire tous les ans a l'abbé de LisleDieu son vicaire general en france qui leur a ecrit luy même tous les ans et qui en 1751 leur demanda un etat de leur mission et des postes qu'ils occupoient ; ils n'ont pas daigné luy faire reponse ; ils ont plus fait ; pour empêcher M. Maillard de luy envoyer led. etat, ils ont dit qu'ils l'envoyeroient eux mêmes, et ils n'en ont rien fait ne voulant pas apparemment se montrer a decouvert.

6° L'abbé de Lisledieu voyant qu'il ne recevoit point de reponse des Recollets de Louisbourg a cru devoir ecrire d'abord a leur Provincial le P. Etienne Goff, au port Louis, et au Père Jacques Abgral leur commissaire a Morlaix avant que d'executer les ordres de M. l'Evêque de Quebec, sur les plaintes qu'il vouloit qu'on en portat a la cour ; ny le Père Provincial ny le Père commissaire n'ont fait reponse a l'abbé de Lisledieu. Ce n'est pas cependant qu'ils ignorent le peu de satisfaction qu'on a de leurs Pères a Louisbourg ; car dès le 28 juin 1751 le P. Michel ange Kroelen alors provincial en convient avec l'abbé de Lisledieu, dans sa lettre susdattée, et luy promit en même tems de rappeler surtout les Pères Athanase et Isidore nulement propres a l'œuvre des missions quoique dit-il ils eussent l'un et l'autre prêché dans la province avent, carême et Dominicale ; mais il y a toute aparence que le changement de gouvernement a changé les idées et les resolutions prises a ce sujet ; et c'est pour cela et afin que la religion n'en souffre pas plus longtems que l'abbé de Lisledieu s'est determiné (en exécution des ordres de M. l'Evêque de Quebec) a faire passer ce memoire a la cour, Dailleurs on luy a mandé de Louisbourg que la plupart des plaintes qui y sont contenues doivent être referées a M. Rouillé par M. le Gouverneur et M. le commissaire ordonnateur qui temoins oculaires sont plus en etat de juger de leur fondement et des moyens de remedier au mauvais etat de cette mission que qui que ce soit ; voicy cependant ceux que propose l'abbé de Lisledieu, et qu'il soumet a la prudence et au jugement de M. Rouillé.

Moyens que propose l'abbé de Lisledieu pour retablir solidement la mission de Louisbourg actuellement desservie par les Recollets.

L'abbé de Lisledieu pense, d'après M. l'Evêque de Quebec et ce qu'il y a de gens a Louisbourg plus intelligens et plus amateurs du bien de l'etat et de celuy de la religion, que:

1° Les recollets ne sont aucunement propres ny aux missions des habitations françoises ny a celles des sauvages. . . point aux premieres parce qu'ils en ont perdu la confiance ; que les françois ne veulent pas s'y adresser pour la

confession, et qu'ils demandent tous les jours des Prêtres seculiers, ce qui y a fait descendre de Lisle Saint Jean M. de la Goudalie, qui y est actuellement pour quelque tems et pour le service des nations françoises jusqu'a ce qu'il puisse retourner a Lisle ou a la riviere S. Jean, selon que ses forces, son age et sa santé le luy permettront.

2° Les recollets ne sont pas plus propres aux missions sauvages, parce qu'ils n'en entendent pas la langue, et que d'ailleurs les sauvages n'en voudroient pas, accoutumés qu'ils sont aux prêtres seculiers auxquels ils sont fort attachés.

3° Dans le cas ou l'on voudra conserver des Recollets dans les colonies de Lacadie et de Lisle Royale, ils ne peuvent être employés qu'en qualité d'aumoniers dans les postes ou il y a des garnisons françoises de troupes reglées, encore faudroit il que les prêtres seculiers dans le voisinage desquels ils se trouveroient veillassent sur eux.

4° En supposant qu'on ne conserveroit a Lacadie et a Lisle Royale des Recollets que pour les postes d'aumoniers dans les garnisons, il y a a la riviere S. Jean deux compagnies de troupes reglées en garnison, un recollet y suffiroit avec les trois ou quatre prêtres seculiers qu'on y a demandé tant pour les anciens habitans françois que pour les nouvelles familles qui y sont refugiées.

5° Il ne s'agiroit plus que de distribuer dans toutes les garnisons soit a Lacadie ou a Lisle Royale des recollets pour aumoniers et de n'y en avoir que pour cet usage.

6° En suposant les cinq articles precedents acceptés par la cour, et pour etablir solidement la mission de Louisbourg et de cette colonie il faudroit former a Louisbourg une communauté de six prêtres seculiers dont M. Maillard auroit l'inspection et la superiorité pour les distribuer et employer selon qu'il le jugeroit a propos ; six prêtres seculiers feroient plus d'ouvrage que neuf recollets, ainsi ce seroit toujours un tiers de depense de moins pour le Roy.

L'abbé de Lisledieu, s'il le juge a propos, en conferera avec M. Rouillé et executera ses ordres a ce sujet.

Lettre à Mgr de Pontbriand —(23 mai 1751)

Monseigneur,

voicy encore une 4e lettre ; mais ce ne sera que pour vous presenter M. jousseran prêtre, tres bon sujet, et un excellent et vertueux ecclesiastique que M.M. les superieur et directeurs de notre maison envoyent et ont destiné aux Tamarois.

Je vous avois annoncé M. pelé et M. de La Lanne m'avoit annoncé luy même qu'il vous le renvoyoit dans *leur seminaire,* cependant aujourd'huy, veille du depart, je vois le contraire, et je ne devine ni pourquoy on vouloit vous le renvoyer, ny pourquoy on ne le veut plus. C'est un bon ecclesiastique qui peut etre luy même un peu indecis ; mais on l'a furieusement baloté surtout depuis 7 a 8 mois, on a voulu luy faire prendre un vicariat dans le dioceze, on

luy a meme fait ordonner par M. l'archevêque de le prendre, le refus qu'il en en a fait luy a eté funeste. M. jousseran vous en dira les suites si vous les lui demandées. Le bon M. pelé a été interdit pour punition de son refus qu'il fondoit cependant sur une raison asés plausible. Je suis, disoit il, membre d'un seminaire auquel je suis attaché, et dont les liens doivent etre reciproques a mon profit comme au sien, cela ny a rien fait, l'interdit a tenu et subsiste.

depuis ce tems la ces messieurs ont paru vouloir donner une cure a M. pelé et cette intention n'a point eu son effet ; etoit ce volonté reelle, ou simple velleité de parade ? je l'ignore, ce sont encore pour moy et pour toute la maison lettres closes.

Enfin on vouloit il y a quelques jours vous renvoyer M. pelé Monseigneur, et a la veille du depart il n'en est plus rien. j'y jette mon bonnet pardessus les moulins, et je renonce sur cela a toute espèce de curiosité et de perquisition, je pense Monseigneur que vous en feres autant.

Je vous ay mandé la tournure qu'avoit pris l'affaire de votre chapitre et de *votre seminaire* Monseigneur, la retenue au conseil et les commissaires nommés pour l'examiner et en faire le rapport. Ces messieurs avoient d'abord paru vouloir la defendre avec beaucoup de chaleur et d'activité, aujourd'huy ils ont jeté de l'eau sur le feu non comme le forgeron pour le concentrer et le ranimer mais pour l'éteindre... ils s'en rapporteront disent ils au conseil sans aucune defense; si on leur laisse la cure sur le simple titre de l'union qui leur en a eté faite et la possession ou ils sont de la desservir depuis son erection ils la garderont... s'il en est autrement, *bene sit,* disent ils ; ainsy vous voyés Monseigneur que toute la challeur de M. de la Lanne s'est eteinte, ses idées font plus de chemin et vont plus vite seulles qu'en compagnie.

Tout cecy est une raison de plus Monseigneur pour demander au profit de la conservation de vos droits l'execution de la bulle de 1713 pour ce qui les regarde, comme votre chapitre la demande pour revendiquer la cure ; mais il y a toute apparence que ny le chapitre ny le seminaire ne l'auront. Si ces messieurs combattent contre vous Monseigneur avec de pareilles armes pour la maintenue de l'union du seminaire de Quebec au leur, il y a toute apparence que le seminaire prendra la même route que la cure, *ipsi viderunt et nos videbimus si tempus licuerit.*

Je ne scay Monseigneur si vous ne trouveres pas que j'ay fait un coup de ma tete, et le voicy : non seullement j'adresse la bulle du jubilé a la Louisianne a cause de la distance ou vous en êtes Monseigneur ; mais je viens de l'adresser a M. Maillard pour Lisle Royale et Lacadie avec injonction de ne faire ni recette ny mise de mon envoy s'il a reçu asses tot vos ordres, j'ay pris cette precaution de peur que ne recevant pas asses tot le paquet de la cour vous n'ayes pas le tems de donner vos ordres et votre mandement a Lisle Royalle.

J'ay eu l'honneur de vous marquer dans une de mes lettres que j'avois peu de choses a vous dire des Recollets de Louisbourg ; mais par reflexion j'ay pensé que j'en etois asses instruit pour vous informer qu'ils ne font rien qui vaille. aucun ne parle ny n'instruit, point de prones, point de catéchismes, tous les genres d'instruction sont negligés, les malades point visités mal soignés et peu consolés dans leur etat fort peu d'union et d'intelligence parmy les sujets de cette mission. Le nombre des sujets est inferieur a celuy des postes a remplir et a desservir, ils attendent disent ils six prêtres et un frère, et pendant ce tems la ils binent. Quoyqu'ils n'ayent point de pouvoirs de grand

vicaire ils prodiguent les dispenses de mariage, en un mot tout va mal, et c'est une mission a reformer de la tete aux pieds, le pere athanase est une espece qui n'a ny talent ny parole, et peut être aussy peu de bonne volonté et de zele pour son ministere ; mais que feroit il du dernier s'il n'a pas capacité suffisante pour le remplir.

Il m'a mandé que M. De la Lanne avoit fait en passant la visite de sa mission et qu'il avoit trouvé les registres en bon ordre. Je viens de luy ecrire et de luy mander que vous exigiés quelque chose de plus Monseigneur que d'inscrire sur des registres des actes de baptêmes, de publication de bans, de dispenses et de celebration de mariages, de sepultures, &c. je luy ay ecris une lettre un peu ferme parsemée d'instruction affin d'en corriger la secheresse par l'onction, je luy parle sur et d'après les ordres que j'ay reçus de vous a ce sujet Monseigneur.

Je luy ajoute qu'il doit songer a se concerter avec M. Maillard a qui vous l'aves subordonné et que je prie M. Maillard de m'envoyer tous les ans un detail de sa mission s'il ne le fait pas luy même pour se conformer a vos intentions.

Je luy mande encore que je vas ecrire a son provincial pour luy envoyer des sujets en nombre proportionné aux six aumoneries qu'il est obligé de remplir et au besoin qua la cure de Louisbourg pour être exactement desservie et par des sujets capables d'instruire et edifier suivant la parole de S[t] Bernard *pascas verbo et exemplo.* sans quoy ils seroient des nuées sans eau *nubes sine aqua.*

Je tonne un peu Monseigneur, mais de votre propre tonnerre et non du mien, mon unique dessein c'est que vos vues soyent remplies. Je suis avec respect Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur

L'abbé DE LISLEDIEU.

ce 23 may 1751.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (23 mai 1751)

Toutes mes lettres des colonies sont ecrites Monsieur, et il ne me reste plus qu'a vous faire reponse ; je vous ay gardé pour le dernier afin d'avoir la tete plus libre, et d'être plus en etat de vous dire l'usage que j'ay fait de vos lettres et des differentes instructions que vous m'y avés données sur l'etat de vos missions, et en particulier sur la position pressante et interessante de vos chers habitants et familles françoises qui restent encore dans la peninsule de l'acadie, sous la main des anglois, qui leur font les plus mauvais traitemens et veullent les rendre garants de la guerre que leur ont declaré les sauvages pour revendiquer eux mêmes leur terrain, leurs proprietés et leurs possessions.

J'ay essayé de peindre a la cour votre position et celle de votre mission tant de françois que de sauvages, je crois y avoir reussy, la cour m'en a paru touchée, le ministre et M[rs] les commissaires nommés par le Roy m'en paroissent occupés ; mais les commissaires anglois qui ne demandent qu'a temporiser pour gagner du tems et du terrain ne finissent point.

J'ay vu, lu et examiné leur memoire de pretentions, et les titres et moyens dont ils osent les etayer et les soutenir ; rien n'est si peu fondé, si extravaguant, si vague et si peu concluant ; on pourroit même reflechir et diriger contre eux leurs propres titres.

J'ay egalement lu ou du moins entendu la lecture du memoire de M. le Marquis de la Galissonnière et de M. De Syllhouete, en reponse a celuy des commissaires anglois (car ces messieurs de la Galissonnière et de Syllhouete m'honorent de leur amitié et de leur confiance, ils m'ont même demandé la communication de mes extraits sur l'acadie que je leur ay confiés). Il m'a paru qu'ils en étoient contens et qu'ils y trouvoient un precis exact de tout ce qui s'étoit passé dans l'acadie depuis l'evacuation de Louisbourg de la part des anglois, et leur etablissement a Chibouktou, au grand detriment de nos pauvres familles françoises et de vos missions qui en ont eté culbutées.

Il ne faut pas croire Monsieur, que le Roy aye dessein de les abandonner, vous pouves les assurer du contraire, et M. le marquis de la Galissonnière vous le fait bien voir luy meme dans sa réponse qu'il m'a communiquée.

M. Rouillé m'a tenu le meme langage pendant trois jours que j'ay passés a versailles et ou j'ay eu de luy huit heures d'audience en trois fois, sur les extraits que je luy avois envoyés 15 jours en avance, afin qu'il en prit connoissance avant mon arrivée a versailles. On ne peut être plus content que je l'ay eté des audiences qu'il ma données et des bonnes et favorables dispositions ou je l'ay trouvé.

Il m'a assuré et il me la même ecrit en marge de mes extraits, que l'intention du Roy etoit de faciliter l'evacuation des familles françoises et leur transmigration dans le surplus du continent qui ne fait point partie de la peninsule, uniquement cedé, et même pas encore dans sa totalité aux anglois, comme vous le remarques fort bien dans votre lettre.

L'intention du Roy est egalement de donner des secours aux familles françoises pour leur subsistance et pour leurs nouveaux etablissements hors la peninsule dans le continent, jusqu'aux rives du fleuve S[t] Laurent, et les ordres sont donnés a ce sujet de la manière la plus precise, je suppose qu'ils seront executés avec la même exactitude, du moins autant que les circonstances le permettront, *mais la cour vous recommande surtout et a M[rs] vos confrères missionnaires, de ne rien compromettre vis a vis des anglois.*

A l'egard de la fixation des limites, cela ne peut aller aussy vite qu'on le voudroit et que vous le desireriés, M, le Marquis de la Galissonniere vous le mande luy même et vous en dit les raisons, quoyqu'il n'y perde aucun tems, qu'il en soit extremement occupé et qu'il y donne tous ses soins.

J'ay vu comme je vous lay dit cydessus ses observations sur le memoire et les titres des anglois, aussy bien que son memoire en reponse, il n'y a rien de mieux, et j'avoue que je ne conçois pas comment les anglois osent avancer et soutenir de pareilles pretentions.

On leur a cédé l'acadie selon ses anciennes limites, elle en avoit donc de nouvelles lors du traité, et les termes mêmes de cession, *selon les anciennes limites,* sont plus qu'une presomption que la cession ne s'etendoit pas jusqu'aux nouvelles limites.

En second lieu on leur cede l'acadie, et même Port Royal ; Port Royal, appelé depuis annapolis, n'étoit donc que contigu a l'acadie et n'en faisoit pas partie ; ainsi la peninsule etoit bornée de ce côté la.

La Baye françoise, qui porte encore aujourd'huy ce nom, ne nous est pas contestée, et rien par consequent de ce qui est au dessus en avant dans le continent, du côté de la rivière et de l'isle St Jean, ne doit nous etre disputé, tous ces postes etant des partyes contigues a la peninsule cedée, et non pas une continuité de la peninsule. Lors du traité et par le traité même les deux couronnes, l'une cedante et l'autre cessionnaire, convinrent de nommer des arbitres pour reconnoitre et determiner les anciennes limites qui devoient renfermer et circonscrire l'acadie cedée par le roy de france, selon ses anciennes limites, et acceptée pour telle et avec cette restriction et cette reserve par la reine anne, cependant et au prejudice d'un texte aussy formel et aussy clair, voicy quelles sont les pretentions des anglois d'ecrites sur la carthe par une ligne qui de la pointe meridionale du banc de S. george se poursuivant au nord-est, coupe lisle des Sables d'ou se continuant au nord elle passe de la pointe du cap de nord de l'isle Royale, qu'elle renferme aussy bien que le cap Breton, d'ou remontant au nord-ouest elle passe par les isles de la madelaine et aboutit au cap des roziers, et ensuite comprend toute la rive meridionale du fleuve St Laurent jusqu'a la riviere des trois saumons et retombe ensuite selon la demarcation de la ligne la moins occidentale qui aboutit a lad. riviere des trois saumons, du côté du nord, et au midy, a l'embouchure de la rivière de Pentagouet, ou penobscot, dans la mer, ou suivant la demarcation la plus occidentale qui aboutit au nord, un peu audessus de Quebec, et au midy a l'embouchure de la riviere de Kinibeks a la mer, de façon que selon cette seconde demarcation, toute la rive meridionale du fleuve St Laurent se trouveroit former les limites reclames par les anglois, qui par la deviendroient maitres de presque tout le continent, et de toutes ses côtes.

S'il en avoit eté ainsy, on ne voit pas pourquoy ny de quelle necessité il pouvoit être entre les deux couronnes de nommer des arbitres pour reconnoitre les anciennes limites.

Les titres dont les anglois appuyent leurs pretentions ne sont pas plus concluans que leur systeme paroit vraisemblable, il faudra voir ce qu'ils repliqueront a la reponse de M. le marquis de la Galissoniere et de M. De Sylhouette. Comme ces deux M^{rs} veullent bien m'admettre quelque fois dans leurs conferences et leur travail particuliers, je tacheray de suivre leurs operations et d'en accelerer tant que je pourray la fin et la consommation; il étoit difficile qu'on pust mettre les interets de l'etat et de la colonie en de meilleures mains.

Vous seres peut être bien aise d'apprendre que M. Maillard a eu une pension de 800^l au mois d'aout d^{er}. Je luy ecris pour luy en donner la nouvelle, en luy envoyant la bulle du jubilé.

J'ecris pareillement a M. Girard et au P. Germain, j'adresse toutes mes lettres a M. Prevost commissaire ordonnateur pour le Roy a Louisbourg, en le priant de leur faire tenir mes lettres le plus sûrement qu'il pourra.

A l'egard de M. le chauvreux et de M. des Enclaves, je crois qu'il seroit difficile de leur ecrire au milieu des anglois.

J'ignore ou est M. De manac, s'il est avec vous je vous prie de le saluer de ma part.

M. le marquis de la galissonniere n'a point reçu la carthe que vous m'aviez annoncée, et qui selon les apparences etoit très exacte, elle nous auroit eté icy d'une grande utilité, peut être nous l'enverrés vous l'année prochaine.

Je prends bien part a lembarras de votre position, il faut esperer que les mesures que la cour a prises du côté de l'angleterre vous donnera plus de tranquillité, et que le general anglois portera moins loin ses entreprises, en ce cas il faudra tacher de contenir vos sauvages pour ne pas irriter les esprits par de frequentes hostilités, la cour me charge de vous le recommander, aussy bien qu'a messieurs vos confreres.

Il ne tiendra pas a moy que vos chers habitants n'ayent la satisfaction qu'ils demandent, je m'interesse beaucoup a leur sort, je vous prie de les en assurer et de les saluer tous de ma part en N. S. a fur et a mesure que vous en aures l'occasion.

Informes moy chaque année exactement de tout ce qui se passera dans votre mission et dans celles de Mrs vos confreres, me trouvant plus que jamais chargé d'en rendre compte a la Cour.

Il n'y a rien de nouveau dans cette maison tout le monde s'y porte bien, tous vos amis vous y salluent, ne doutes jamais de mon tendre et sincère attachement pour vous ny du respect avec lequel je suis Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

L'abbé De L'Isledieu,
Vic. gal de Quebec.

A Paris ce 23 may 1751.

Lettre à Mgr de Pontbriand — (2 juin 1751)

Monseigneur,

Tant que j'auray occasion de vous ecrire je le feray ; je voudrois ne vous rien laisser ignorer de tout ce qui vous interesse en ce pays cy. Quand on est esloigné tout doute et toute incertitude produisent leur effet et leur deplaisance ; mais par malheur on ne peut questionner les lettres qu'on reçoit elles disent exactement ce qu'on leur confie et rien de plus.

vous trouveres dans ce nouveau pacquet une seconde lettre que j'ecris au superieur des Recollets de Louisbourg, c'est le modele que je vous envoye. je ny regrette vis-a-vis de vous Monseigneur que la maniere dont je m'explique sur votre compte et a l'egard de la façon d'ecrire du p. athanase, c'est le sentiment de mon cœur que je luy ay tracé et le desir que j'aurois quil seut s'exprimer d'une manière convenable avec quelqu'un a qui il doit du respect a tous egards. vous me trouveres peut être un peu sec, et tröp ferme ; mais j'ay pensé quil y avoit des gens avec qui il falloit l'etre, surtout quand ils manquoient a lessentiel, et c'est ainsy et sous ce coup d'œil que j'envisage le defaut de respect et de subordination pour les premiers superieurs, d'ou pour lordinaire derivent toutes les autres fautes qu'on fait surtout dans notre etat ou les moindres fautes entrainent toujours des suites facheuses.

Ma premiere lettre ne contient que de simples conseils, et un petit reproche sur le peu de detail que le p. athanase me fait de sa mission apres celuy que je luy avois demandé.

Le motif de la seconde a eté la crainte quil ne me soupçonnat davoir pris sous mon bonnet les avis que je luy donnois, ou quil ne taxat M. Maillard de m'avoir ecrit contre luy. . . soupçon ordinaire des recollets depuis que M. Maillard a autorité et jurisdiction sur eux. . . je me souviens encore des lettres quils ont autrefois ecrit contre luy du tems de M. le comte de maurepas et je me suis cru obligé d'en avertir M. Rouillé pour eviter les prejuges qu'on luy pouvoit donner.

Me voicy presentement occupé de nouveau a l'affaire de lhopital de Montreal, la cour ma demandé un nouveau memoire sur les inconvenients de la reunion, ou même de tirer des sujets de celuy de Quebec pour gouverner le premier.

Il paroit que mon memoire a fait son effet, il a eté renvoyé a M. de la galissonniere pour en conferer avec moy. M. de la gallissonniere paroit de mon avis et par consequent du votre Monseigneur. Il m'a demandé un nouveau memoire qui contienne le plan et la forme quil faudroit observer pour la verification de la commission donnée a Madame D'Youville le 27 aout 1747, quoyquil paroisse a ce quil ma dit qu'on ait deja disposé par vente des lieux et batiments de lhopital de Montreal. Il me semble Monseigneur que dans le pays ou vous etes comme dans celuy cy on va bien vite en besogne, et quon commence par executer les projets avant que de les examiner, c'est ce me semble pendre quelqu'un par provision et ensuite instruire son procès.

Il ne faudroit pas que M[e] youville se pressat ny quelle prist aucun party que celuy que vous luy prescrives Monseigneur. j'ay representé a la cour une copie de la commission que vous luy donnates conjointement avec M. le general et M. l'intendant en 1747 en qualité de chefs de l'administration, elle a eté trouvée extremement bien concertée, et toutes les mesures et precautions qui y sont referées prouvent a la cour qu'on y a prevu tout ce qui pouvoit assurer une bonne fidele et utile administration, et de plus les voyes les plus sures pour s'en faire rendre compte. Il doit y avoir aujourd'huy une conference entre M. de la gallissonniere, M. l'abbé couturier et moy, s'il se passe quelque chose avant le dernier depart des vaisseaux je vous en informeray, aussy bien que de la decision de sorbonne sur la traite d'eau de vie ; car dans ce pays la de vous a moy Monseigneur on est un peu *omnia meditans, cuncta anhelans, nihil aut pauca agens ;* et ce ton me va moins qu'a un autre qui desire besogne faite, non pour l'avoir faite mais pour lavoir bien faite.

Voicy une lettre pour la dame Youville, je n'entre avec elle dans aucun detail affin que vous ne luy confiés ce que vous voudrés. C'est ma maxime, l'oracle ne doit sortir que d'une bouche, tout ce que je crains c'est de beaucoup vous ennuyer par mes griffonnages inlisibles ; mais aussy pourquoy prenes vous un grand vicaire et un correspondant aveugle en ce pays cy.

Du moins (si mes yeux sont mauvais) mon cœur est bien sain et mon respect et mon zele le sont egalement pour tout ce qui vous interesse, et c'est avec ces deux sentiments bien purs et bien sinceres que je suis et seray jusqu'au dernier soupir de ma vie Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur

L'abbé De L'Isledieu, Vic. g[al]

a paris ce 2 juin 1751.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (28 mars 1752)

Monsieur,

Je me hâte de répondre aux différents articles sur lesquels vous m'avés parû désirer que j'eusse l'honneur de vous écrire dans la dernière audiance de vendredy avant mon départ, ne l'ayant pu faire plustot par raport a la fièvre et une inflamation a la gorge dont J'etois menacé si Je ny avois remedié par trois seignées consecutives dans l'espace de vingt quatre heures.

Voicy présentement Monsieur le premier article dont J'ay à vous rappeller le souvenir et un des plus important ; il s'agit du renfort de prêtres séculiers qu'il faut envoyer à Monsieur Le Loutre, il na actuellement qu'un seul prêtre pour 3000 françois, tant d'anciens habitans que de ceux qui sont sortis de l'Acadie pour aller s'y joindre. Si on ne leur donne pas de prêtres pour les reunir en villages et peû a peû en paroisses, ils seront toujours errants, ne se fixeront point et ne s'etabliront jamais.

Ors en partageant ces 3000 habitans par 600' il faudra cinq Prêtres. Il n'y en a qu'un, c'est encore quatre qu'il faut ; car il ne faut point compter sur Monsieur Le Loutre qui par la seule inspection et les secours qu'il donnera a ces cinq missionnaires fera plus de travail luy tout seul que les cinq missionnaires ensemble. Ainsy Monsieur, ce sera quatre missionnaires séculiers qu'il conviendra de demander cette année à Messieurs les Superieur et Directeurs du Seminaire des Missions Etrangères de Paris, si ils sont en état de les fournir et de les envoyer incessamment.

Il ne faut point compter sur un jeune Missionnaire (Manach) envoyé il y a deux ans puisqu'il est occupé à partie des sauvages de Monsieur Le Loutre qui ont hyvernés a Tagamiskouche a 18: a 20 lieues du fort de Beauséjour. L'autre partie qui est allée hyverner a Quebec, ne manquera pas de revenir au printems, et si elle ne peut se joindre à la première il leur faudra égallement un missionnaires pour les empecher d'être errants et sans poste.

L'intéret de l'Etat et de la Religion étant de les former autant qu'il est possible en villages tant pour leur instruction que pour les attacher à l'Etat par la Religion et en disposer selon les circonstances.

Il ne faut point compter non plus sur le Père S[t] Jean Jesuite, il a sa mission séparée à La Rivière S[t] Jean ou il est un exemple de desinterressement de vertu de zèle et d'édification.

Il faudra aussi deux aumoniers recollets, pour les deux compagnies qui sont à la Riviere St[t] Jean, si ceux de Louisbourg pouvoient seulement y en envoyer un. Monsieur de la Goudallie, ancien missionnaire séculier qui n'a plus de paroisse dans l'Acadie angloise pourroit peut etre en luy ecrivant comme je le feray si vous l'aprouves, Monsieur, rester encore un an ou deux à la Riviére S[t] Jean quoy qu'il soit fort agé.

Quant aux Récollets de Loüisbourg ils ne sont actuellement que six et ils sont surement obligés d'en fournir davantage par la convention faite avec eux par la cour.

D'ailleurs des six il faut en retirer deux du nombre desquels se trouve le Pere commissaire ou Superieur qui n'est pas en état de *veiller* sur les autres

s'il se conduit mal luy même. J'en ay écris moy même au Père Provincial qui suivant l'adresse qu'on ma donnée est a Lorient et au Père Jacques Abgralt qui est commissaire de sa mission de Louisbourg quoy qu'il reside a Morlais.

Ce dernier m'a fait réponse et le premier continue de garder le silence.

Une lettre de vous Monsieur ou de Monsieur de la Porte, par vôtre ordre feroit beaucoup plus d'effet et cela me paroit d'autant plus nécessaire que cette mission n'est aucunement desservie ny complette par nombre des missionnaires et moins encore par les qualités qu'ils doivent avoir, ce qui forcera tot ou tard M. l'Eveque de Québec de demander à la Cour la permission d'y établir des prêtres séculiers si les Récollets ne se conduisent pas mieux.

Comme il y a toute aparence que ça été la maladie de Monsieur Le Comte de Raymond qui la empeché de vous en écrire, et qu'il le fera sans doute par les premiers vaisseau, J'ay cru devoir vous renvoyer Monsieur, le mémoire que j'ay eu l'honneur de vous présenter dans votre première audiance a fin que vous voyés si les dits Pères Recollets se conduisent aussy mal ce n'est pas faute d'avoir été avertis et exhortés à mieux faire.

Ce qu'il a de vray c'est que les Récollets de Bretagne, ne peuvent se dispenser d'envoyer cette Année six sujets qui avec les quatre anciens qui resteront (puisqu'il en faut retirer deux) ne seront jamais que dix, nombre toujours disproportionné a celuy des postes qu'ils auront à remplir a moins qu'ils n'y veuillent suppléer par l'activité de leur zèle.

A l'égard des deux missionnaires nommés Monsieur Le Chauvreux et Monsieur Desenclaves qui sont restés aux Acadiens françois qui sont encore sous la domination des anglois, ce sont deux bons et vertueux missionnaires qui ont de fort bonnes veües mais pas assés éclairés. Vous Etes convenû Monsieur qu'il ne falloit pas leur envoyer le renfort de missionnaires qu'ils demandoient suivant que le pense luy même Monsieur Le Loutre, mais qu'il ne falloit pas reformer leurs veües sur cela de peur que les avis qu'on leur donneroit ne parvinssent à la connoissance du gouvernement anglois qui en tireroit peut être avantage auprès des Accadiens françois qui sont encore sous Sa domination ou à celle des François accadiens qui jugeroient peut être par ce refus qu'on les abbandonne aux anglois...

C'est la ce me semble, Monsieur l'esprit et le résultat du conseil que vous avés tenu a ce sujet... Ainsy il suffira de mander à ces deux bons missionnaires qu'on ne peut cette année et dans les circonstances présentes leur envoyer les secours qu'ils demandent...

Je pense à ce sujet qu'ils batailleront encore assés de tenir pour attendre la décision des limittes après quoy ils se retireront d'eux mêmes étant fort agés et fort infirmes.

Le Provincial des Capucins de Champagne me vint encore trouver hier au soir pour sçavoir si vous Voudriés bien etre favorable à sa province vis a vis de la position ou le met l'arret du parlement de Metz, dont il vous a été fait lecture ... Il persiste à dire qu'il ne peut donner de sujets cette année pour la mission de la Loüisianne que sa province fournit dès que l'arret dont je viens d'avoir l'honneur de vous parler en fait évacuer plus d'un tiers des sujets.

Il est cependant d'autant plus nécessaire d'envoyer cette année des sujets dans cette mission que comme vous le verrés par la lettre de Monsieur de Vaudreüil, Monsieur, il en faut retirer deux qui ne sont pas de bons sujets, et par

conséquent y en envoyer deux de plux que ce qu'on avoit destiné ou du moins demandé, eû égard aux nouveaux établissemens des postes de cette Colonie par les compagnies qu'on y a envoyées en 1751.

Le Pere provincial de Champagne vous demande Monsieur, Sa permission de se présenter a votre audiance à Versailles et ma prié de vous en prevenir, et même de luy donner une lettre pour l'annoncer.

Outre les quatre Missionnaires absolument necessaires à Monsieur Le Loutre pour favoriser les nouveaux établissemens qu'il veut faire des Acadiens françois sortis de la péninsule, je pense qu'il en faudroit envoyer un aux Tamarois, mission de la Louisianne la plus proche des Illinois, desservie par des prêtres séculiers des Missions etrangères du Seminaire de Paris et de celuy de Québec.

Vous verrés Monsieur par cet article de mes extraits que cette mission est presque tombée qu'elle ne consiste presque plus qu'en un petit établissement de françois... que presque toutes les nations sauvages s'en sont détachées pour aller aux anglois, tandis que cette mission auroit pû non seulement se conserver mais s'acroitre comme celle des Jésuites aux Illinois et ceux (?) autres nations qu'ils desservent si Elle avoit été fournie de sujets.

Il n'y a aux Tamarois que trois prêtres séculiers dont deux sont fort agés et demandent depuis longtems du secours; il faudroit du moins y en envoyer un cette année y ayant plus de seize ans qu'on y en a envoyé.

Ceux qui sont chargés de cette mission ne comprennent pas assés combien il est important de la bien établir ; elle est environnée de toute part de nations sauvages et tout ce que nous en perdons s'acquiert par l'anglois...

La religion est un des plus fort motifs qui nous les attache, s'il vient à manquer par notre faute, la cupidité et l'yvrognerie nous les enlevent.

Je pense donc, Monsieur qu'il n'y auroit pas de temps à perdre pour rétablir peu à peu cette mission en y envoyant du moins cette année un sujet qui iroit a la Nouvelle Orleans et remonstroit facilement aux Tamarois comme les Jésuites le font aux Illinois.

Vous trouverés cy joint Monsieur un petit mémoire concernant les interets de Monsieur Le Loutre. Cette grace luy avoit été promise dès le tems de Monsieur de Maurepas. J'attendray vos ordres sur le contenu de cette lettre qui est un peu longue pour ma tête surtout après trois seignées en 24 heures...

J'espère que vous voudrés bien me faire renvoyer mes extraits lorsque vous y aurés mis ou fait mettre vos apostilles pour m'y conformer dans mes réponses et n'y rien mettre dont je ne sois bien sûr.

Je suis avec respect,

Monsieur,

etc etc etc,

L'Abbé de L'IsleDieu,
Vicaire Général des Colonies Françoises.

A Paris 28 Mars 1752.

———

LETTRE AUX CHANOINES DE QUÉBEC — (17 avril 1752)

Messieurs,

Je suis tres flaté de la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'ecrire ; quant aux remerciements que vous me faites je n'ay encore pû les meriter que par mon zèle bien sincere pour tout ce qui peut vous interesser, et par le desir que j'aurois d'etre bon a quelque chose a votre compagnie en ce pays cy, soit vis a vis de la cour, si j'etois assés heureux pour pouvoir vous y servir, du moins par mes amis, si mon credit n'est pas ases etendu pour m'en procurer la satisfaction et a vous l'utilité Messieurs, soit dans quelque occasion particuliere que je saisirois d'autant plus volontier qu'il me seroit aussy satisfaisant qu'honorable d'etre utile a un corps aussy respectable que le vôtre.

Quant a la contestation que vous avés avec le seminaire de Québec, quoy que j'aye des liaisons d'habitation et de societé avec celuy de Paris, les amis communs n'ont plus rien a faire dans une contestation portée en justice reglée, que de desirer que la justice soit rendue a qui elle appartient, et c'est le vœux de mon cœur pour vous, si vos pretentions sont aussy justes que vous les croyés.

Si il avoit eté question de conciliation, et que mon ministere eut pû vous etre agreable, et utile, j'ay deja eu l'honneur d'etre une fois votre arbitre vis a vis de feu M. de Montigny directeur de cette maison, dans une audition et un apurement de compte, que M. l'abbé de la Tour votre ancien Doyen, avoit a vous rendre, vous me parutes dans ce tems la contents de mon operation, du moins a en juger par ce que M. delorme m'en dit alors, et par ce que vous m'avés fait l'honneur de m'en ecrire depuis ; je vous supplie d'etre persuadés Messieurs, que mon zele et mon devouement pour vous n'ont souffert depuis ce tems la aucune alteration ; mais il est question, entre vous Messieurs, et le seminaire de Québec, d'un arret du conseil qui decide de vos pretentions reciproques, et tarisse par la vos contestations, dans lesquelles Mgr l'Evêque de Québec ma assuré quil ne vouloit entrer pour rien, si vous en exceptés la reclamation de son droit de libre institution et de nomination, si la cure que vous contestés au seminaire, vient a passer de ses mains dans les vôtres.

Telles sont Messieurs les intentions que Mgr l'Evêque de Québec ma notifiées en me chargeant de presenter sa requête au Roy a l'effet d'en obtenir un arret qui l'autorise a intervenir pour la simple conservation de ses droits, dans la contestation que vous avés avec le seminaire.

Ainsy Messieurs, je me trouve fort a mon aise en executant les ordres de Mgr l'Evêque de Québec vis a vis de vous, puisqu'il ne s'agit que d'un seul point, qui est le droit de nomination, et de libre institution, reclamé par Mgr votre evêque, et que vous ne demandés pas mieux que de voir decider, du moins a ce que m'en a dit plusieurs fois M. l'abbé de la Corne votre agent et votre confrère, que j'ay eu l'honneur de voir cette année, bien plus souvent que la precedente.

A l'egard du sort des pretentions de Mgr l'Evêque de Québec et des votres, *sub judice lis est*, les commissaires du conseil en decideront, je m'interdis jusqu'a la faculté d'opiner vis a vis de moy même, et je me trouve d'autant plus

libre, dans les vœux que je fais a ce sujet, que je les dirige tous vers le bon droit, bien persuadé que Mgr l'Evêque de Québec nen exige pas plus de moy, et que vous ne m'en demanderés pas d'avantage.

J'espere d'ailleurs que cette petite contestation ne portera aucune atteinte a la paternelle amitié de Mgr l'Evêque de Québec pour vous Messieurs, ny a votre confiance filialle et a votre attachement pour luy, et que l'arret qui decidera tout, n'alterera rien de ce qui peut contribuer a votre satisfaction reciproque, tel est mon dernier vœux Messieurs, en desirant la fin de toutes vos contestations, et c'est la seulle preuve que je puisse vous donner en ce moment de mon attachement, de mon zèle, de mon devouement sinceres, et du respect avec lequel je suis Messieurs

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

L'abbé de L'Isledieu, Vic. gal.

A Paris ce 17 avril 1752.

Lettre à Mgr de Pontbriand (17 avril 1752)

Monseigneur,

Vous avés eu raison de dire que vous m'envoyés bien de la besogne par les derniers vaisseaux qui sont arrivés de Quebec en france, mais peu a peu je m'y suis accoutumé, et je n'en trouveray jamais trop, lorsque j'y pourray satisfaire, ce sera toujours la puissance qui me manquera, et jamais le respect le devouement ny le zele pour tout ce qui peut vous interesser, tandis que Dieu me conservera en ce bas monde.

Je commence par vous dire Monseigneur, que toutes vos lettres ont eté rendues a leur adresse, du moins je les ay fait mettre toutes a la poste, excepté celle de M. Pelet qui n'etoit plus en france, mais en Danemark, ce qui vous etonnera beaucoup sans doute Monseigneur.

J'auray soin de vous adresser toutes les reponses qui me seront envoyées.

Vous aurés un arret d'intervention pour la conservation de vos droits, dans la contestation du chapitre et du seminaire, qui ne va pas fort vite, cependant Mrs du chapitre ont deja fait signifier au seminaire leur requête d'introduction, contenant leurs demandes et leurs moyens, les seconds travaillent a leurs reponses, et chacun s'aplaudit et paroit content de son bon droit.

Pour vous, Monseigneur, et selon vos intentions, vous ne prenés aucune part a la contestation, vous reclamés seulement votre droit, si par l'evenement la cure vient a passer au chapitre.

M. Rouillé a fait difficulté de joindre dans votre requête a la demande en intervention, la question de l'erection des cures, qui appartient de droit commun a l'ordinaire, je vous en diray les raisons cy après, mais ce dont je puis vous assurer, c'est que vous n'avés pas plus a cœur vos interets, a tous egards, Monseigneur, que M. Rouillé les a luy même.

L'affaire de l'independance pretendue du seminaire de Québec, a votre egard, va son train Monseigneur... Jay fait faire a M. Estève un memoire d'observation sur cette question, une consultation que j'ay fait repondre en Sorbonne, et un petit memoire sommaire contenant les propositions que vous faites a M[rs] les superieur et directeurs du seminaire des missions etrangères de Paris.

Je leur ay remis ce petit memoire sommaire, ils y ont repondu, vous aurés des coppies de tout, dès que M. Esteve m'aura remis sa replique aux reponses de ces Messieurs, les luy ayant données a examiner et a confronter, vis a vis de son memoire d'observation, et de la consultation de Sorbonne.

Je ne me suis pas contenté de consulter M. Estève et la Sorbonne, j'en ay conferé, de votre part Monseigneur, avec M. l'evêque de Nitry, et M. l'evêque de Bethleem, je crois que vous feriés bien de leur en ecrire, si pour eviter l'eclat dont vous ne voulés point, vous voulies confier cette question a des arbitres, vous ne pourriés mieux choisir.

J'ose vous dire d'avance Monseigneur, que vous ne pourrés vous empêcher de rire des reponses qu'on vous fait... on vous fait partir d'un faux principe, il n'y a jamais eu, dit on, d'autre seminaire a Quebec que celuy des missions etrangeres, ainsy l'erection du seminaire Diocesain que M. de laval etablit au mois de mars 1663, que le Roy confirma par ses lettres patentes du mois d'avril suivant, est une chimere qui n'a jamais existé qu'en projet, en idée et sur le papier... Ces Messieurs traitent de la même manière l'union de ce seminaire Diocezain, c'estoit, disent ils, unir une chose qui n'existoit pas, et qui n'a jamais existé ; ainsy Monseigneur, vous vous repaissés d'idées et de chimères.

M[rs] les superieur et Directeurs du seminaire des missions etrangeres de Paris, rapportent trois fameuses pieces a l'apuy de leurs reponses 1° une lettre de M. De Laval, qui leur permet d'aller s'etablir a Quebec, sur la demande qu'ils en avoient faite, 2° un acte qui contient les conventions qu'il faisoit avec eux, 3° un contrat de vente d'un terrain sur lequel est actuellement baty le seminaire, par le prix et somme de 8,000[l] que M. Delaval reconnoit avoir recu en deniers comptants, et dont il se tient et reconnoit content.

Voila, Monseigneur, les titres que rapportent M.M. les superieur et Directeurs du seminaire des missions etrangeres, auxquels ils ajoutent, en force, et comme pieces probantes et inattaquables, du moins insurmontables, l'inscription qui est sur la porte du seminaire de Québec, ainsy avec 8,000[l] une fois payées en beaux deniers comptant, comme le porte l'acte, les voila en possession imperturbable de votre seminaire, sur lequel vous n'avés aucune propriété ny possession, et d'autres droits de jurisdiction que celuy que vous avés sur le seminaire de Montreal, pour ne pas vous chercher d'exemples etrangers... cela est net et precis Monseigneur, vous l'entendés.

Pour parer a la difficulté naturelle qu'on pourroit faire a ces M[rs], car ils paroissent l'avoir prevûe, ils pretendent que tout ce qui est acrû a ce seminaire, depuis l'acquisition de 8000[l] comme union de Dixmes, ou d'autres biens ecclesiastiques, union de benefices, donations quelconques entre vifs, legs par testaments &c, tout les regarde privativement et aucun bienfaiteur n'a eu en vue le Dioceze.

Je serois assés tenté de croire Monseigneur, que ce sont ces M^{rs} qui partent d'un fau principe, il n'est pas possible que le Roy ait confirmé en 1663 l'erection d'un seminaire qui n'existoit qu'en idées et sur le papier.

Je ne suis pas plus disposé a croire que la vente de M. Delaval soit autre qu'une vente fictice, mais quant on la supposeroit reelle, elle est faite a M. De Berniere et a ses associés, qui n'ont jamais eté membres du seminaire de Paris.

Ces M.M. qui avoient suivi M. delaval dans tous ses travaux apostoliques, et dans le cours de son vicariat apostolique de Petrée, se reunirent avec luy a Quebec dès quil fut destiné par le Roy pour y etre le premier evêque en titre, ils y etablirent un seminaire pour y vivre en communauté, et comme ils etoient tous fort riches, il leur fut tres aisé de le doter amplement comme un seminaire diocezain, suivant que le porte le decret d'erection du mois de mars 1663 et les lettres patentes confirmatives du mois d'avril suivant.

Or dans tout cecy, je ne vois point de propriété pour M^{rs} du seminaire de Paris.

Que la vente de M. DeLaval ait eté fictice ou reelle, elle etoit naturelle et même necessaire, etant designé par le Roy pour etre le premier eveque en titre de Québec, il ne devoit pas conserver de proprieté dans les biens et revenus d'un seminaire quil fondoit et etablissoit pour son Dioceze.

D'ailleurs encore (et c'est une raison triomphante) dans l'union même du seminaire de Québec a celuy de Paris, il a eté formellement et reciproquement stipulé de part et d'autre quil n'y auroit entre ces deux seminaires, ny communauté de biens ny communauté de charges, ce qui reduit cette union a une simple union morale et de regime spirituel, que vous ferés cesser quand il vous plaira Monseigneur, du moins c'est mon avis.

Jay donné toutes ces reflexions beaucoup plus etendues a M. Esteve, pour repliquer a M^{rs} du seminaire de Paris, nous verrons quel usage il en fera, j'auray l'honneur de vous en rendre compte dans une seconde lettre, en vous envoyant une coppie de son ouvrage, tout ce que je crains c'est de vous ruiner, car ce qui sort des mains de m^{rs} les avocats est bien plus cher que ce qui sort des miennes, excepté le prix que vous y mettés, en continuant de m'honorer de votre amitié, et de votre confiance Monseigneur.

L'union de l'hopital de Montreal est enfin abbandonnée sur mes representations poussées, je crois, jusqu'a la demonstration, et sur mes offres d'en apurer et d'en acquitter les dettes de Paris, s'entend, sous la condition de subroger la personne qui fournira les deniers, au lieu et place des créanciers, pour la portion seulement qui leur sera payée de leur creance, remise faite des interest, et deduction de la portion des principaux que les d. creanciers remettront en les payant comptant.

Pour consommer cette affaire, d'abord aussy solidement qu'elle le peut etre, il sera rendu un arret du conseil d'etat qui confirmera la commission donnée a Mad. Youville et a ses compagnes, après quoy la cour ne pourra s'empêcher de donner des lettres patentes, parce que sans cela Mad. Youville et ses compagnes, ne formant pas un corps legal de communauté, resteroient toujours seculieres, et en etat de transmettre leur possession a leurs heritiers naturels, ce qui mettroit ceux de Mad. Youville en etat de repeter sur l'hopital de Montreal les sommes qu'elle paroitroit avoir payées pour l'acquittement des dettes de cette maison.

Je n'ay pas d'abord fait envisager cet inconvenient a la cour mais je la defie d'y parer que par des lettres patentes, qui consolideront a perpetuité le sort de cette maison.

Vous voyés Monseigneur, que par cet arrangement et ce système, la commission de Mad. youville sera confirmée, que la colonie conservera son hopital pour le soulagement des pauvres, et les autres usages que la pieté et le zèle en voudront faire, que Mad. Youville ou ceux qui fourniront l'argent et les fonds pour l'apurement des dettes, auront toutes leurs suretés a tout evenement, et que la cour dans la suitte, pour consolider ce qu'elle aura fait, ne pourra s'empêcher de donner des lettres patentes a Mad. Youville et a ses compagnes pour les former en corps legal de communauté seculiere a laquelle il ne tiendra qu'a vous de donner une regle et des constitutions, et de la part de l'administration, les reglements qu'on jugera necessaires pour la conduite de cette maison, que vous verrés fleurir et prosperer au grand contentement et au profit de la colonie.

J'en ecris a Mad. Youville, mais je n'entre dans aucun detail avec elle, je vous adresse même sa lettre toute decachetée, etant toujours dans le systeme de croire que tout doit passer par vous Monseigneur, et que les secondaires ne doivent rien s'attribuer que l'honneur et la satisfaction d'avoir executé ce qui leur a eté confié.

Jay conferé de tout cecy avec M. l'abbé Couturier qui m'en a paru content... C'est mon seul guide ; car pour M. votre frere, de vous a moy, en fait d'affaires, on ne le fixe pas aisement ny longtems sur la même idée, je voudrois seulement quil se communiquat et quil s'ouvrit moins avec ces M^rs^ qui après cela me font des questions auxquelles il est inutile de repondre, que pour ce qui peut conduire a connoitre toute la force de leur batterie, que jusqu'a present il ne me paroit pas difficile de demonter.

M. l'abbé Couturier ma apris Monseigneur, que les auteurs et promoteurs de la reunion avoient deja commencé a la faire executer par voye de fait, en faisant enlever quantité d'effets mobiliers qu'il s'agit de faire rentrer et restituer a l'hopital de Montreal, en consequence, et sur le champ, jay eu l'honneur d'en ecrire a M. Rouillé pour le supplier de donner ses ordres a l'effet de faire rentrer dans l'hopital de Montreal les effets mobiliers qui en ont eté enlevés, je ne fais aucun doute que ses ordres a ce sujet ne soient executés, je vous en donne avis Monseigneur, de peur qu'on ne vous en fasse mystere, car on prend pour l'ordinaire plus aisement qu'on ne rend.

Je ne vous enverray point mes memoires sur l'affaire de Montreal, dès qu'elle est consommée ils vous seroient inutiles.

Les propositions qu'on a faites aux hospitalieres de Quebec, soit pour les engager a batir une nouvelle salle a leurs depens, soit pour confondre leurs revenus personnels et n'en faire qu'une seulle masse ou manse, avec ceux des pauvres, sont egalement tombées, il a eté dit dans le travail a ce sujet avec le ministre, que ces bonnes et S^tes^ religieuses avoient trop aisement et trop fortement pris l'epouvente et quil n'avoit jamais eté question n'y de confondre leurs revenus avec ceux des pauvres, n'y de les forcer a construire seulles et a leurs frais la nouvelle salle reputée necessaire, mais simplement d'y contribuer autant qu'elles le pourroient, et que c'etoit a vous Monseigneur, a examiner et a pezer sur cela leurs facultés, et a les engager a contribuer de ce qu'elles pourroient, mais que dans le cas ou elles seroient hors d'etat, même de contribuer a

la construction de cette salle, c'estoit au Roy a y pourvoir, telle a eté la decision, je n'ay point entendu parler du memoire de ces bonnes religieuses, mais je crois que le mien, appuyé de la consultation de M. Esteve, a derangé et demonté toutes les batteries qu'on avoit dressées contre elles.

Je vous envoye l'un et l'autre Monseigneur, mais comme je nay pas le tems d'en faire des coppies, je vous supplie de me renvoyer ces originaux par les premiers vaisseaux, attendu que je suis dans l'usage depuis 21 ans de garder tous les memoires que je presente a la cour, et les decisions qu'on y met soit pour ma sureté, soit pour mon instruction ou pour celle de ceux qui me succederont.

Voila donc encore une affaire decidée, mais il n'en a pas eté de même de celle du greffier de votre officialité en même tems receveur des insinuations... Il a eté dit que l'exemption demandée tireroit a consequence, et quil convenoit mieux de donner des ordres pour qu'on joignit aux deux fonctions de votre greffier quelque petite commission ou employ qui portassent par eux mêmes les exemptions demandées, je vous envoie a ce sujet Monseigneur, mon memoire et la consultation de M. Esteve ; mais toujours sous la condition, si vous me permettés d'en faire avec vous Monseigneur, que vous me renverrés l'un et l'autre pour les raisons que j'ay deja eu l'honneur de vous alleguer.

La demande des Ursulines des trois rivieres n'a pas eté plus favorablement reçue... Il a eté dit que la permission par elles demandée, et par vous sollicitée Monseigneur, paroitroit tirer trop a consequence... mais comme j'avois donné l'alternative ou de la permission de recevoir sans dot les sujets qui se proposent actuellement, ou de les doter, de la part de la cour, d'une petite pension viagere, et que j'avois appuyé cette seconde demande d'un exposé sommaire de tous les services que cette petite communauté rend dans le lieu de son etablissement, et de tout ce quil en couteroit au Roy pour les remplacer, si elles venoient a manquer, faute de se renouveller par des nouveaux sujets, a fur et a mesure quil en meurt parmy elles... il ma eté repondû que c'estoit un motif de leur donner quelques secours, mais non de leur permettre de recevoir des religieuses sans dot, et il ma eté ajouté que je pouvois vous en ecrire Monseigneur, pour en conferer avec M. le General et M. l'Intendant... C'est toujours quelque chose et même meilleur que ce qu'on demandoit, ainsy le sort de ces bonnes religieuses depend actuellement du rapport que vous en ferés a la cour conjointement et de concert avec M. le General et M. l'Intendant.

Aux nouvelles et instantes et respectueuses representations que jay faites a la cour sur la maniere dont les commis et employés protestants se multiplient chaque jour dans les colonies françoises et surtout a Quebec, et sur le danger des communications que ces employés ont avec les anglois, surtout de Quebec a L'acadie angloise, ou les premiers peuvent donner connoissance aux seconds des mouvements qui se passent a Quebec, des resolutions et des partis qu'on y peut prendre pour soutenir les sauvages et secourir les acadiens françois... on m'a repondu qu'on donneroit cette année des ordres plus precis et plus rigoureux que jamais.

Comme jay vu que mes observations a ce sujet faisoient impression a M. Rouillé, dans le travail que jay eu l'honneur d'avoir avec luy, je les ay fortement appuyées par l'application que j'en ay faite aux autres colonies, et les inconvenients qui en peuvent resulter, et qui en sont deja nés par les exemples

et les preuves que j'en ay administrés, jay lieu de croire, ou du moins d'esperer, que mes observations et mes representations a ce sujet auront leur effet.

L'article de la traite de l'eau de vie a toujours ses partisans et ses protecteurs, mais j'espere les derouter et leur ôter toute ressource dans le courant de cette année, par un memoire en forme de dissertation, dans lequel je traiteray egalement et les interets de l'etat, et ceux de la religion, qui sont si etroitement liés qu'on ne les peut diviser qu'a leur detriment reciproque.

Mon but n'est pas d'attaquer la necessité de la traite de l'eau de vie, puisqu'on est determiné a la soutenir, envers et contre tous, mais de prouver et de demontrer même.

1° qu'elle ne se peut soutenir de la maniere dont elle se fait, eu egard aux inconvenients qui en resultent.

2° Que la traite de l'eau de vie, a la maniere dont elle se fait, est plus propre a detacher les sauvages de nous et a les porter aux anglois, qu'a les retenir, surtout des qu'ils trouvent cette malheureuse boisson a meilleur compte chez l'anglois que chez nous.

3° Que la seulle traite de l'eau de vie ne suffit pas, puisque quand nous en donnerions aux sauvages autant et plus qu'ils n'en veullent, ils iroient toujours aux anglois pour y chercher leurs autres besoins.

4° Qu'il faut absolument faire retirer tous les traiteurs anglois des postes quils occupent chez nous, et ou ils ont des magasins fournis abondamment de tout ce qui peut être necessaire aux sauvages.

5° Qu'il faut y substituer des traiteurs françois, et etablir des magazins dans tous nos postes, quils soient fournis de tout ce qui peut etre necessaire.

6° Que nous ne devons pas moins traiter avec les sauvages des choses quils peuvent nous fournir en echange, que de celles dont ils ont besoin, et que par consequent ils exigent que nous leur procurions.

7° Que comme les sauvages ne peuvent traiter avec nous que des pelleteries, il faut necessairement traiter avec eux de toutes celles quils peuvent nous fournir, sans quoy ils porteront le surplus aux anglois, ce qui est arrivé jusquaujourdhuy, que nous n'avons voulu traiter avec eux que de peaux de chevreuils, encore voudrions nous qu'ils nous les preparassent, ce que n'exigent pas d'eux les anglois.

8° Quil faut absolument interdire toute espece de traite ou commerce aux troupes des postes ou il y a des garnisons, et recommander aux officiers d'y tenir la main, ce qui sera d'autant plus difficile a obtenir, qu'il n'est presque pas possible de ne pas soupçonner un interet commun.

9° Qu'en interdisant toute espece de traite et de commerce aux garnisons, il faut absolument qu'elle se fasse, ou pour le compte du Roy, ou par quelque compagnie qui ait deux magazins generaux, l'un a la nouvelle orleans pour fournir les magazins particuliers dans les differens postes, en remontant du coté du nord, et l'autre a Quebec, pour remonter du côté du midy, jusqu'a ceux qui auront eté etablis en remontant du sud au nord; le detail de cette distribution depend d'un plan general qui pourra etre fait et formé sur la carte des différentes colonies de votre Dioceze Monseigneur.

10° Je compte terminer ce memoire en prouvant que mon systeme et mon projet bien executés, produiront aux entrepreneurs 100 pour 100, sur quoy il sera facile de prelever les frais indispensables qui ne seront pas considerables, puisquils n'absorberont jamais le quart du produit.

J'espere Monseigneur, que l'appas de ce coup d'œil, assés riant pour la cupidité, sera plus capable, non de faire tomber la traite de l'eau de vie, mais d'en faire cesser les abus, que toutes les decisions de sorbonne, qui hesite toujours a prononcer dès qu'elle apperçoit le moindre melange entre les interets de l'etat et ceux de la religion.

Si vous avés quelques vues particulieres a me confier sur mon projet Monseigneur, je vous suplie de me les donner, mais de n'en rien communiquer, de peur de trouver des opposants avant même quil ne soit mis au net.

Je crois Monseigneur, que vous etes d'effait de M. fornel, mais jay eu bien de la peine a faire parvenir votre lettre jusqu'a luy, voulant etre sûr quil la recevroit, et qu'il n'en put pretendre cause d'ignorance, jay même eté obligé de m'adresser a M[gr] l'Archeveque de Paris, a qui je crois, sauf meilleur avis, que vous feriés bien d'ecrire, tant pour les ecclesiastiques de votre Dioceze qui peuvent se trouver dans le sien, et qui ont besoin d'*exeat* pour y resider, y dire la messe et s'y faire approuver, que pour les personnes qui de vos colonies passent en france, et surtout a Paris, et qui ny ayant pas acquis un domicile suffisant ont besoin d'une dispense de trois bans, qu'on ne peut pas se dispenser de leur donner *ratione distantiæ locorum* et quil conste de leur etat, et quils sont libres de contracter ; il conviendroit je crois Monseigneur, que vous donassiés avis a M[gr] l'Archevêque de Paris que vous avés quelqu'un icy revêtu de vos pouvoirs, vous pareriés par la a beaucoup d'inconvenients qui resultent pour l'ordinaire des informations qu'on fait pour suppleer au deffaut de domicile, du reste Monseigneur, je soumet a votre prudence ce quelle vous dictera a ce sujet, je suis fait pour recevoir des avis, et non pas pour en donner, surtout vis a vis de vous.

Voicy donc ce qui s'est passé entre M. fornel et moy, je n'ay pu m'aboucher avec luy puisqu'il n'est pas a Paris, mais je suis porteur de trois lettres de luy. l'une du 19 février par laquelle il promet de se decider avant le depart des vaisseaux. La seconde du 18 mars par laquelle il se decide a rester en france et vous supplie Monseigneur de luy envoyer ses lettres de pretrise, et un *exeat*, cette lettre porte même demission de son canonicat. La 3[e] du 24 mars, en conformité et en confirmation de la precedente. J'en ay une 4[e] a M. l'archevêque de Paris qui a la bonté de repondre a la demande que je luy avois faite de votre part, en me donnant avis que M. fornel luy a dit, luy même, quil desiroit rester en france. La lettre du Prelat est du 20 mars.

En consequence jay ecris a M. fornel, et je luy ay fait observer quil conviendroit quil vous ecrivit luy même, et vous annonça le party qu'il prend. Je crois quil le fera Monseigneur, mais malgre cela je luy feray toujours donner une demission en regle dès que vous maurés envoyé ses lettres et son *exeat*, je pense cependant qu'en attendant vous pouvés nommer a son canonicat sur ses simples lettres missives dont je vous enverray des expeditions en forme de peur d'accident, et des que vous le jugerés a propos, je ne les garde en original que pour les luy representer s'il venoit a Paris.

Je viens d'avoir l'honneur de vous dire Monseigneur, que je comptois faire donner a M. fornel une demission en regle, il m'en envoya hier au soir une sous sa signature privée avec une lettre assés seche, comme un homme fâché de ce que jexecutois vos ordres a son sujet, peutêtre avec trop d'exactitude ; mais comme avec les gens qui ont tort il faut conserver toute sa raison pour les y ramener, s'il est possible, je luy ecris ce matin, et je luy mande que sa

demission sous seing privé ne suffit pas... que l'article 9 de la declaration du Roy du mois d'8bre 1646, enregistrée au parlement de Paris le 2 aout 1649, et l'article 6 de celle du 14 février 1737, enregistrée au parlement de Paris le 13 mars suivant, portent formellement que les demissions pure et simple seront recues par deux Notaires, ou par un en presence de deux temoins non parens des partyes, gens connus et domiciliés, ainsy par reflexion Monseigneur, je vois que jay eu tort de vous dire quelques lignes auparavant, que vous pouviés toujours nommer au canonicat de M. fornel sur ses simples lettres missives. je previens donc la correction que vous m'en auriés pû faire par l'aveû que je vous en fais.

J'ajoute a M. fornel qu'une formalité necessaire et même indispensable, pour la validité d'une demission pure et simple, est qu'elle soit acceptée par le collateur, et pour ne luy laisser aucune difficulté qui puisse l'arreter et luy fournir pretexte de reculer, je luy mande que je crois avoir qualité pour accepter sa demission, ayant l'honneur d'être votre vicaire general en france. J'espere que M. fornel reculera d'autant moins quil m'a envoyé une lettre pour vous Monseigneur, et une seconde adressée aux Doyen, dignitaires et prebendaires de sa compagnie, par laquelle il leur fait sans doute ses adieux, et leur annonce la fortune immense qu'il va faire en france, ou il deviendra peut etre premier ministre, par la grande intelligence qu'il a pour les affaires... Il ma même envoyé une troisième lettre pour M. l'abbé de la Corne et pour le presser je luy mande, par ma lettre de ce matin 16 avril, que mes premiers paquets partiront de demain en 8, 24.

Il ne me reste plus, je crois Monseigneur, qu'a vous parler et a vous rendre compte des colonies de l'acadie, de l'isle royale et de la Louisianne, j'y va proceder dans cet ordre.

M. Rouillé a ecrit a M^{rs} les superieur et directeurs du seminaire des missions etrangeres de Paris, pour leur demander quatre missionnaires qui doivent etre envoyés a M. Le Loutre, a l'effet de les destiner selon sa prudence et le besoin quil en aura, car la cour me paroit avoir une grande confiance a ce missionnaire, et il la merite a tous egards par son intelligence et son zele.

La peur que vous aviés Monseigneur, que M^{rs} Le Loutre, maillard et manac, ne fussent rappelés a Quebec, na plus de fondement. Ces M^{rs} nient le fait, quoyqu'il m'ait eté mandé a moy même, et la cour sy seroit fortement oposée, ainsy soyés tranquile de ce côté la Monseigneur, quand vous me recommandés quelque chose c'est comme si vous etiés present vous même pour l'executer, du moins par le zèle et la bonne volonté.

Il me paroit que les anglois n'ont rien entrepris a l'acadie depuis le mois d'aout d^{er}, mais ils vont peut etre recommencer avec le printems ; jay rendu un compte exact a la cour, dans mes extraits, de tout ce qui s'etoit passé a l'acadie depuis le mois de 7bre 1750 jusqu'au depart de mes dernieres lettres recues de cette colonie, de toutes les entreprises des anglois, même de tout ce quils pretendoient vouloir faire a l'avenir, ce qui nous paroit tres prejudiciable, jay taché de peindre l'etat de nos pauvres acadiens, tant de ceux qui sont encore sous la Domination des anglois que de ceux qui en sont sortis, le Ministre m'en a paru touché, mais les commissaires anglois temporisent toujours, et pendant ce tems la leur nation s'etablit toujours, et gagne du terrain, les limittes de vous a moy Monseigneur, ne sont point encore fixées, cependant les memoires de part et d'autre sont imprimés, et il me paroit que tout devroit

finir ; jay remis dans son tems a M. le comte de la Galissonniere une coppie du memoire d'observations, en forme de lettre, sur les limittes de l'acadie, il m'en parut tres content, et me dit en riant quil se doutoit de qui je le tenois.

On ma mandé de Louisbourg et de l'acadie que les acadiens françois qui sont encore dans la peninsule, sous la domination des anglois, vous solicitoient fortement Monseigneur pour leur envoyer des Prêtres, et m[rs] des Enclaves et le Chauvreux, qui sont encore parmi eux, m'en ont demandé eux mêmes, mais je suis chargé de vous mander sur cela l'esprit et les vues de la cour qui sont quon y laisse ceux qui y sont, qu'on leur ecrive d'une maniere vague, sans leur faire envisager qu'on n'est pas dans l'intention de leur envoyer des secours, de peur d'allarmer et d'effrayer les acadiens françois restés dans la peninsule. . . Il me parû quon etoit bien plus occupé a en fournir a ceux qui lavoient evacuée, dans l'idée que les prêtres qu'on enverroit a ceux qui y sont encore, ne fissent que les y retenir, c'est même la reflexion qu'en a fait faire a la cour M. Le Loutre, qui vous l'aura sans doute communiquée ; mais il seroit dangereux de s'en ouvrir avec M. des Enclaves et M. le Chauvreux de peur que les lettres ne fussent interceptées, ou que par indiscrétion ils ne les communiquassent aux acadiens francois, ce qui les decourageroit beaucoup et les porteroit, peut etre, a se livrer aux anglois.

Je crois Monseigneur que vous etes instruit de l'embaras ou M. Le Loutre s'est trouvé sur la fin de l'année derniere pour la subsistance de ses familles francoises et de ses sauvages, ce qui la determiné a diviser les derniers, a en envoyer une partie sejourner chés vous, et l'autre a 18 lieues du fort de Beausejour, a Tagamicouche.

Il a eté obligé de faire des emprunts considerables de munitions de bouches sur ses propres billets, et d'apres les ordres mêmes de M. Bigot, a qui il a plu de les faire convertir d'abord en lettres de change, et ensuitte en billets courants et payables au porteur, qui ne sont guère du gout de ses pauvres habitants, et qui peuvent leur etre tres prejudiciables.

De vous a moy Monseigneur, M. Bigot me paroit un homme un peu leger et prevenu en faveur de son opinion, mais les representations que jay faites a la cour sur son systeme, m'ont paru faire impression. Nous avons affaire a un ministre qui ayme le vray et donne envie de luy dire la verité par l'accueil quil luy fait, et a ceux qui la luy disent, je crois avoir quelque part dans son amitié et sa confiance, et je puis vous assurer Monseigneur, que vous en avés une bonne dans sa veneration ; on vous envois M. Duquêne pour remplacer M. de la Jonquiere, je crois que le 1[er] agira un peu plus par luy même que le second, et que M. Bigot ne tiendra pas si aisement la manivelle du gouvernement, et il ny aura pas grand mal, on n'approuve pas trop icy l'entreprise sur les miamis, voisins du detroit, Dieu veuille quelle n'ait pas de facheuses suittes.

Vous ne me paroissés pas content des recollets de Louisbourg Monseigneur, jay l'honneur d'en penser comme vous. M. le comte de Reymont presentement gouverneur de Louisbourg en est tres mal edifié, jay eté forcé d'en porter des plaintes moy même a la cour, voyant que le Provincial de bretagne ne se donnoit pas même la peine de faire reponse a mes lettres. c'est un etourdy qui a eté luy même commissaire a Louisbourg et qui en a eté rappelé pour mauvaise conduitte, jay l'honneur de vous envoyer coppie du memoire que jay donné a M. Rouillé sur la mission de Louisbourg. Il en est fort mecontent et il en ecrit fortement au provincial. Il serait a souhaiter

Monseigneur, que comme vous le dites, la cour voulut etablir a Louisbourg des Prêtres seculiers en place des recollets, et quon ne garda de ces derniers que ce quil en faudroit pour les places d'aumoniers dans les garnisons, ce sont les seuls postes quils puissent remplir, encore faudroit-il qu'ils fussent veillés de près, et sous la coupelle de M. Le Loutre, car javois deja porté le même jugement que vous de M. Maillard Monseigneur, il a le mecontentement vif, l'autorité molle, point d'egalité dans la fermeté, ce qui fait qu'il n'y a qu'a l'attendre, et luy montrer seulement l'esperance de ce quil desire, il loue comme il blame, peut etre pas avec assés de mesure et proportion, peut etre manque t'il d'une certaine dignité personnelle, qui attire la consideration et ne nuit pas a l'autorité ; malgré cela c'est un S[t] et vertueux eclesiastique qui a du zele et des talents et qui est d'une grande utilité dans le poste quil remplit, et en luy le mal, ou plutôt le deffaut des qualités qui lui manquent, est bien plus que compensé par les bonnes qualités quil a.

Vos pauvres filles de la congregation de louisbourg sont toujours tres mal, malgré tout ce que je fais, ou du moins tout ce que je tente, pour les mettre mieux, j'espere cependant y reussir, surtout avec le secour de M. le Gouverneur actuel qui aime la religion et tout ce qui y a rapport, ainsy je les encourage tant que je peux pour les soutenir, car elles sont d'une grande utilité dans la colonie.

Je reviens encore aux recollets de Louisbourg dont jay eu l'honneur dans vous parler dans l'article precedent, je compte leur ecrire par les 1[ers] vaisseaux et quils n'auront pas si bon marché de moy que de M. Maillard

Me voila enfin arrivé a mon petit troupeau particulier et privilegié de mon cœur. Vous entendés bien Monseigneur, que c'est de la Louisianne dont je vas avoir l'honneur de vous parler.

Mes bonnes et S[tes] Ursulines font toujours tres bien, quoyque foibles en nombre, elles sont fortes en zele, mais je crains bien quelles ne perdent incessam[t] leur superieure qui ne pourra jamais etre remplacée surtout par la seulle qui puisse luy succeder, elle me paroit un peu inquiete et avoir la tête un peu chaude, elle m'ecrit cette année, non une lettre, mais des volumes sur le marché qu'elles ont fait a la fin de 1744 avec M. Le Normant pour l'entretien de l'hopital de la nouvelle orleans, je scay bien quelles y perdent et quil y faut remedier, mais ce ne sera pas par la voye quelle me suggere, je compte même luy laver la tête sur sa simple proposition, quand ce ne seroit que de me l'avoir faite sans la participation de sa superieure, et d'etre entrée dans une contestation entre le commissaire ordonnateur de cette colonie, et le medecin et chirurgien de l'hopital.

Ces bonnes filles sont rebaties, et cependant point encore logées. D'ailleurs point de cuisine dans le corp de leur batiment, qui de luy même est un peu petit et na pas assés de cheminées ; elles ne sont point encore cloîtrées, j'en poursuis la demande tant que je peux.

J'espere reussir cette année a leur faire accorder la permission de la petite acquisition quelles sollicitent depuis tant d'années, et qu'elles disent (d'elles a moy) devoir leur etre si profitable.

Des trois sujets quon leur envoya l'année derniere, une est devenue inutile, c'est ce qu'on ne peut pas prevoir. Je compte en faire partir trois cette année, dont l'une est converse et demandée avec instance.

Jay eté informé comme vous Monseigneur, qu'on demandoit a la havanne une religieuse des Ursulines de la nouvelle orleans pour un nouvel etablissement, si c'estoit un sujet bien merveilleux je n'y consentirois pas, malgré cela j'examineray encore, et je vous rendray compte de ce que je decideray, non avec mon autorité, mais avec la vôtre, je souhaiterois que ce fut egalement avec votre discernement, mais chacun n'a que ses yeux.

Je suis avec respect Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

L'abbé DE L'ISLEDIEU, Vic, g[al].

A Paris ce 17 avril 1752.

MÉMOIRE À M[gr] DE PONTBRIAND — (17 AVRIL 1752)

Mission des Capucins:

Celle des Capucins manque de sujets, il en faudroit au moins six de plus, n'etant qu'onze, surtout depuis les 24 compagnies qu'on a envoyées de france dans cette colonie, pour y retablir différents postes dans lesquels il n'y avoit point de garnison, et auxquels il faut des aumôniers ; ainsy chaque mission doit augmenter de sujets a proportion des garnisons qu'on aura retablies dans son enceinte, or les capucins sont dans le cas... d'ailleurs il y a parmy eux deux sujets foibles, même vereux, qui de l'aveu de M. le Gouverneur doivent etre rappelés ; car de vous a moy Monseigneur, mes liaisons avec le gouvernement me sont d'une grande ressource, et vous n'avés point de meilleur grand vicaire que M. le M[quis] de Vaudreuil ; mais je me trouve dans un grand embaras vis a vis des Capucins de la province de champagne qui fournissent la mission de la louisianne, et qui disent ils, ne peuvent me donner de sujets, a cause d'un arret du parlement de Metz, qui proscrit et renvoye de chez eux tous les sujets qui sont aubains et point regnicoles... je suis apres a me retourner sur cela, et M. Rouillé s'y prête de la meilleure grace du monde.

Les Capucins de la nouvelle orleans ne m'ont point ecrit par les derniers vaisseaux... il y a toujours quelques petits souvenir repugnants de leur ancienne jurisdiction, et de tems en tems il leur echape quelques petits murmures ; mais je me propose bien de leur ecrire une lettre, cette année, dans le gout ou je voudrois que M. Maillard parlât et agît vis a vis des recollets de Louisbourg. Comme lesd. capucins savent deja de quel bois je me chauffe, je crois quils ont actuellement plus de peur que moy, et quils sont vis a vis de moy plus embarrassés de leur contenance que je ne le suis de la mienne vis a vis d'eux.

La mission des Jesuites aux illinois est assés bien fournie, ils se conduisent assés bien, sont fort exactes dans leur correspondance, fort dociles aux avis qu'on leur donne, très attentifs a les suivre, aussy en usai-je avec eux avec beaucoup de politesse, de douceur, de confiance et d'amitié, même d'egards, qui me sont emplement payés par la reciprocité de leur part. Il leur faudra

cependant quelques sujets de plus, comme aux Capucins, pour aumoniers dans les nouvelles garnisons quon aura etablies ches eux, mais je n'en suis point inquiet.

Vous aurés scû sans doute Monseigneur, les mouvemens qui ont eté excités dans la nation illinoise, par celle des miamis, voisine du detroit depuis qu'on a frapé sur elle pour la punir des reponses peu mesurées qu'elle avoit faite au commandant du detroit... Ces derniers ont envoyé depuis des deputés avec un colier, signal d'aliance aux illinois, pour les attirer chés eux au conseil des anglois, sur le pretexte de propositions favorables a leur faire de la part des traiteurs anglois pour la traite de l'eau de vie et des autres choses qui leur sont necessaires... c'estoit le motif aparent et il n'est pas douteux quil en avoit un secret, fort different et peu favorable pour nous. voila Monseigneur l'inconvenient de souffrir des traiteurs anglois sur nos terres et parmy les nations sauvages qui nous sont affidées et alliées.

Il y a encore des mouvemens du côté des Teactas (Tchactas), nation considerable qui etoit restée divisée depuis la guerre des Natches et des Tchicachas, en 1729 jusqu'en 1733, même 1734. La nation des Teactas vient de faire la paix entre elle et de se reunir, et pour signe reconciliation ils ont 1° envoyé une Deputation au Gouverneur de la colonie, 2° ils ont eté fraper sur le reste des Tchicachas, ce que les anglois ne manqueront pas de nous imputer pour soulever contre nous les nations voisines... Il y a deja beaucoup de mouvement aux alibamons, aux arkansas Talapouche &c, et si de nation en nation cela venoit a s'etendre et a gagner jusqu'aux miamis, cela nous donneroit du fil a retordre, et c'est toujours le même inconvenient qui resulte de la facilité que nous avons de souffrir des traiteurs anglois sur nos terres, rappelés sur cela Monseigneur, ce que jay eu l'honneur de vous dire, de la maniere dont nous faisons la traite de l'eau de vie avec les nations sauvages dans nos colonies, et vous en concluerés avec moy la necessité de la modifier, de la rectifier et de la reformer, ou avec le secour du systeme que je propose, ou sur tout autre, si on le trouve meilleur, pour peû quil tende au même but, et quil produise le même effet ; car je ne tiens point a mes idées.

La mission des tamarois est reduite a un bien petit pied Monseigneur, vous scavés que cette mission depend du seminaire de Quebec qui y a un tres bon etablissement, elle n'est composée que de trois missionnaires, qui sont M. Mercier qui en est le grand vicaire, M. Gagnon et M. Laurent. j'ecris tous les ans au premier qui me repond fort exactement, et qui est un tres grand sujet, je ne scay pas quelle correspondance entretient avec eux le seminaire de Quebec, mais ce dont je suis certain, c'est que celuy des missions etrangères de Paris n'en a que tres peu ou presque point, et quil y a plus de 16 ans qu'on n'a envoyé aucun sujet dans cette mission, j'ignore même si on ecrit a ceux qui la composent, c'est apparemment de cet abandon qu'est né le deperissement de cette mission, qui n'est plus composée que d'un tres petit nombre de familles françoises, et faute de missionnaires pour suivre les sauvages quand ils s'ecartent, soit pour leur pêche et leur chasse, ou pour leur traite avec les anglois, ils si livrent et nous abandonnent, et ce sont autant de nations ennemies, de l'etat par la desertion, et de la religion par l'apostasie, c'est icy un beau champ de reflexions que sans doute on ne fait pas et qui m'effrayent quand j'y pense pour ceux qui le devroient faire.

Quoy que ce ne soit pas icy une lettre, je ne puis m'empêcher de vous renouveller les assurances de mon respect Monseigneur.

L D L D.

a Paris ce 17 avril 1752.

Lettre à Mgr de Pontbriand — (19 avril 1752)

Monseigneur,

Je vous en ay deja ecrit bien long et vous verrés par toutes mes petites operations que je n'ay pas toujours dormy depuis la fin du mois de X^{bre} que j'ay commencé a recevoir vos paquets et vos ordres ; mais je m'apperçois a ma honte et a ma confusion que j'ay manqué a l'essentiel qui etoit de vous remercier des presents que j'ay reçus de vous.

Mais aussy Monseigneur pour quoy m'en faites vous d'autres que celuy de votre amitié qui me tient lieu de tout, et a laquelle je reponds je vous le proteste bien sincerement par le plus tendre et le plus respectueux devouement. La durée n'en peut etre longue en ce monde ; mais je vous donneray au moins tout le tems que la providence me destinera encore.

Venons presentement aux motifs de cette lettre particuliere, elle suppleera a quelques articles que je crois avoir oubliés ou pas assés expliqués, mais ne my demandés pas d'autre ordre que celuy ou tout naturellement ils se presenteront a moy... c'est le supplement de Morery ou de Trevoux, dans une nouvelle edition nous remettrons chaque chose a sa place ; mais j'espere qu'elle ne se fera pas et que l'année prochaine si dieu nous conserve nous opererons sur nouvelle matiere.

M. Rouillé me demande instamment votre requête et le modele de larret qui doit etre rendu pour confirmer la commission de Madame la veuve Youville. nous aurons peut etre besoin de sa procuration pour autoriser a payer en son nom et sous la condition de subrogation aux creanciers les dettes de l'hopital de Montreal. Jay imaginé un moyen de nous en passer ; mais envoyés la moy toujours, abondance de droit ne vicie pas ; jespere cependant que cette procuration nous sera inutile et qu'elle trouvera l'affaire toute consommée, que de plus vous aurés cette année l'arret quoyque ce ne puisse etre par les premiers vaisseaux. C'est M. Du Quêne votre nouveau gouverneur general qui vous porte vos papiers, je luy ay rendu une visite, et le plus obligeamment du monde il a bien voulu s'en charger.

Le retranchement que M. Rouillé a voulu faire dans votre requête d'intervention a eu lieu il na pas jugé a propos qu'on y inserât l'article de l'erection des cures lorsque le cas y echeoira. Il m'a promis sur cela tous les arrets de reglement dont vous aurés besoin a lappuy de votre droit commun ; mais il luy a paru que cet article etoit etranger aux motifs de votre intervention dans linstance de votre chapitre et de votre seminaire, et quil falloit vous en tenir a reclamer votre droit de nomination et de libre institution si la cure vient a passer au chapitre ; ainsy soyés tranquille sur cela Monseigneur vous seres servi sur les deux faits toutes les fois que vous en aurés besoin.

Je sçay bien que M.M. du chapitre craignent beaucoup que vous netablissiés une nouvelle et même plusieurs cures dans le ressort et letendue de celle de votre ville, si elle vient a passer en leurs mains ; même dans la basse ville, ou cependant j'ay fait remarquer a leur agent et confrere qu'il en avoit eté question des 1692, a plus forte raison quil en doit etre question aujourdhuy.

Je sçay que le chapitre consulte sur les cures quil a erigées pendant la vacance du siege et sur le droit quil peut en avoir le cas echeant, jay battu sur cela a platte couture l'abbé de la Corne ; car nous sommes cette année fort bons amis depuis que je me suis prêté a luy rendre quelques petits services quil m'avoit demandé de luy rendre ; mais les superieur et directeurs de cette maison et luy ne peuvent se sentir, ils prennent feu comme de la poudre a canon des qu'ils se rencontrent surtout M. de La Lanne votre grand vicaire qui a voulu le faire taire en luy presentant comme une arme defensive et parant a tout sa qualité de grand vicaire, et vous connoissés Monseigneur le bonhomme La Lanne qui ne mange peut etre pas plus de bœure que de pain, mais qui dit plus de mots que de choses.

Je vous envoye la lettre que jecris au chapitre en reponse a la sienne, vous aurés la bonté de la cacheter quand vous laurés lue et vous verrés combien de tems il faut parler quand on ne veut rien dire de positif et se renfermer dans le vague et le simple stile de la politesse, car je ne crois pas quils puissent se plaindre de ma lettre, la sausse ny est pas epargnée.

Jen use de même avec le petit bonhomme villars qui m'a fait des reproches de ce que je ne luy disois rien de votre affaire avec eux et de celle de M. leveque d'ecrincé avec le seminaire de paris.

Voicy ma reponse sur la vôtre, je suis dans cette affaire (luy ai-je dis) comme les facteurs qui portent les lettres, et qui ne sçavent pas ce quelles contiennent.

Sur celle de M. d'ecrincé que jetois dans cette maison sourd muet et aveugle, et il y a la plus grande partye de cecy vray du moins a le prendre moralement, et vous sçavés quil n'y a pas de pire sourd que celuy qui ne veut pas entendre et je suis dans ce cas pour toutes mes facultés dans les affaires d'autruy (les vôtres exceptées Monseigneur).

Quant au point d'appuy de M. de villars sur la donnation de M. De laval il est bien foible et c'est de sa part batir sur le sable. Il en est de cette donation comme de la vente qu'alleguent Messieurs les directeurs de cette maison, l'une ou l'autre, et toutes deux ne peuvent avoir au seminaire de paris aucun trait ny rapport, surtout depuis et apres que par lunion même il est dit et stipulé par les partyes contractantes que les deux seminaires quoy qu'unis ne seront en aucune communauté ny de biens n'y de charges.

Je dois avoir demain une conference avec M. Esteve sur la replique a faire aux reponses de M.M. les directeurs du seminaire de paris et je crois quelle sera triomphante ; je desire beaucoup lavoir assés tot pour vous lenvoyer par le vaisseau qui va partir et par ou et sur lequel doit passer M. Du Quêne.

Mais de grace Monseigneur ne me faites faire aucun rôlle ny personnage ny vis a vis de votre chapitre, ny vis a vis de votre seminaire, faites moy passer pour une bête dont vous vous servés parce quil ne vous en faut pas d'autre, que vous n'aimes pas qu'on voye si clair, et que c'est pour cela que vous avés choisy un vicaire general aveugle en france.

Je crois vous avoir dit qu'outre les 4 sujets que M. Rouillé demande a Messieurs du seminaire de paris pour être envoyés a M. Le Loutre, il leur en demande un pour les Tamarois. ils me paroissent tortiller selon leur pieuse et louable coutume ; mais ils ont affaire a quelquun qui ne connoit que la ligne droite comme la plus courte et pas plus de courbes dans le moral que dans le physique.

J'attends de moment en moment l'abbé fournel pour me faire sa demission devant nottaire et cependant il ne vient point, je crois quil redoute mon entrevue, il n'a cependant rien a craindre je vas au but je tends a ma fin je veux arriver au terme et ne marrête point a ce que je rencontre sur mon passage, ce sont des objets faits pour me guider, et m'empêcher de mecarter, et non pas plus pour m'arreter que pour cheminer avec moy.

J'ay reçu Monseigneur votre ampliation de pouvoir dont je n'abuseray pas surement. Je vas dresser mon tableau de vos comtes sur le modele que vous m'aves envoyé, pouvant mettre en etat de satisfaire aux certificats demandés par la chambre des comptes aux tresoriers de la marines pour les pensions par eux payées. Quant on peut etre utile le plaisir de recevoir un service ne me paroit pas egal a celuy de le rendre.

De vous a moy Monseigneur on me paroit bien noir dans cette maison, lancien esprit qui y reignoit du tems du pauvre M. l'abbé de Combe s'est entierement evanouy, ceux qui composent cette maison ont un esprit et un systeme tout different qui est a cent picques de celuy de lœuvre qui luy a donné la naissance, il me semble quils veullent la sapper par les fondements et la convertir en toute autre œuvre differente.

Le procès jugé ou plutot suspendu entre M. leveque d'ecrince et eux fait un grand tort aux missions des indes orientales, plus d'union plus dintelligence presque point de correspondance dont les vicaires apostoliques et les missionnaires se plaignent amerement, et pendant ce tems la les biens de lœuvre restent entre les mains de 4 ou 5 personnes qui n'ont ny rapport ny liaison avec personne, qui peuvent avoir toutes les vertus possibles cependant pas une des vertus sociales. ils cherchent tant quils peuvent a ecarter de ches eux tout ce qui les offusque, et attire dans leur maison des gens qui leur font honneur. vous seres de plus etonné Monseigneur que presque tous les exercices de pieté ou d'instruction pour les jeunes gens y soient tombés plus aucune trace de zele jusqu'au simple public s'en apperçoit a plus forte raison le public eclairé.

M. leveque d'ecrincé vient de partir pour Rome ou le S^t pere la demandé pour rendre compte des missions des indes orientales. Je pense quil rendra plus mauvais service a ces Messieurs a Rome quicy, d'autant plus que laffaire n'est point jugée au fond et quil a eté simplement ordonné un reglement qui en distinguant les biens de lœuvre de ceux du seminaire en laissera tres peu au second, Dieu veuille etendre la main surtout cecy, il y a aujourdhuy dans tous les corps une espece desprit de vertige.

M. notre archevêque est extremement brouillé avec le parlement de cette ville. Le second tend au premier tous les pieges quil peut. le Roy ne finit pas de donner des arrets devocation et quelque protection que sa majesté donne a la religion, cellecy y perd toujours quelque chose. . . il sagit aujourdhuy de billets de confession et de refus des sacrements a la mort pour cause de revolte contre leglise et de defaut de soumission a ses plus saintes decisions. le parlement decrete ceux qui les refuse ordonne qu'on les administre envoye

garnison ches les curés, les menace de peines afflictives et corporelles, outre la saisie de leur temporel. Voila ou nous en sommes il ny a presque plus de religion dans le monde, et on en n'a jamais tant parlé chacun la prend en main et pour pretexte pour venger sa cause personnelle.

Laffaire du clergé paroissoit assoupie elle va se rechauffer et se ranimer plus que jamais. appelons dieu a notre secour, la main des hommes ne prevaudra pas sur la sienne.

Je finis mon griffonnage Monseigneur heureux si vous le pouvés lire, lisés y cependant je vous prie bien clairement les assurances de mon tendre et sincere attachement aussy bien que celles du respect avec lequel je suis Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur.

L'abbé De Lisledieu.

ce 19 avril 1752.

Lettre à Mgr de Pontbriand — (22 avril) 1752

Monseigneur,

Je me determine enfin a vous envoyer la demission de M. fornel sous seing privé ne pouvant venir a bout de la luy faire donner devant nottaire. je pense cependant quil s'y determinera ; mais c'est un homme qui ecrit des volumes pour des riens, et sil est aussy grand parleur on peut reposer avec lui sa poitrine dans la conversation ou il doit fournir beaucoup, et je pense que dans un chapitre c'est un fort diffus capitulant.

S'il se determine a me donner sa demission devant nottaire jauray encore le tems de vous lenvoyer dans le courant de la semaine prochaine. Si vous faites usage de la demission de M. fornel je vous supplie de m'envoyer son *exeat* et ses lettres de prêtrise comme il les demande.

Je suis avec respect Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

L'abbé De L'Isledieu.

ce 22 avril 1752.

Lettre à Mgr de Pontbriand — (25 avril 1752)

Monseigneur,

Voici la quatrieme lettre que j'ay l'honneur de vous écrire et par laquelle vous verrés que je change de secretaire aussi souvent que de chemise; mon pauvre domestique qui m'avoit fait tous mes extraits et la pluspart de mes lettres est tombé malade d'une fluxion de poitrine dont j'espere cependant qu'il reviendra ; car depuis vingt cinq ans bientôt que je l'ay il seroit fort triste pour le peu de temps que j'ay a vivre de m'en separer etant fait a moy comme moy a luy. Dans le premier paquet couvert de toile cirée et bien fisselé que j'ay pris la liberté de remettre a M. le Gouverneur General pour vous Monseigneur vous trouverés qu'il en contient six sur l'envelope de chacun desquels j'ai mis ce qui contenoit.

C'est au premier que j'en veux ici car les cinq autres vous porteront tout ce que j'ay pu leur confier en reponse aux differents ordres que vous m'avés donnés. le premier paquet contient les observations de M. Esteve sur la pretendue independance de votre seminaire vis a vis de vous Monseigneur et la consultation de sorbonne sur la legitimité de vos pretentions a ce sujet.

Il y manquoit donc

1° les propositions faites au seminaire des missions etrangeres de Paris de votre part Monseigneur.

2° Les reponses de mes dits sieurs les Directeurs a vos propositions.

3° La replique de M. Esteve auxd. reponses par forme d'observation.

Je vous envoye en deux cayers ces trois articles. le premier en contient deux sçavoir vos propositions et la reponse de M[rs] les Directeurs, en marge desquelles jay mis quelques observations de ma tête dont vous ferés le cas qu'il vous plaira. ce premier cayer est original, le second n'est qu'une copie.

Le second contient la replique de M. Esteve ; ainsi en joignant au premier paquet le contenu de ce septieme il se trouvera complet et il ne me restera plus qu'a attendre vos nouvelles observations et vos ordres pour m'y conformer ; car j'ay toujours la même bonne volonté a vous offrir, vous trouverés aussi dans ce paquet Monseigneur la demission de M. fornel reçue devant notaire par consequent en regle ; mais je crois que j'en seray pour dix huit livres de frais sçavoir pour six livres d'honoraire a chaque notaire et six livres d'expedition ; car le bon M. fornel me parut avoir mauvais pied puisqu'il est boiteux et bourse vuide a juger du second par la mine qu'il fit lorsqu'on luy dit le prix coutant de l'operation qu'il venoit de faire.

Vous trouverés peut être que je vous ruine Monseigneur je vous depensay l'année derniere 107[l] sur quoy Monsieur flacourt m'avoit donné 100[l]. J'ay deja depensé cette année 135[l] sur quoy M. l'abbé de Pontbriant m'a aussi donné 100[l].

Il me reste encore a payer a M. Esteve son memoire sur vos moyens d'intervention dans la contestation de votre chapitre et de votre seminaire, le modele D'arret d'intervention et ses repliques, par forme d'observation, aux reponses de M[rs] les superieur et Directeurs du seminaire des missions etrangeres de Paris a vos propositions Monseigneur.

Il y aura encore a payer l'avocat du conseil pour l'obtention de l'arret de Montreal et de celuy de votre intervention. Je souhaitte que vous soyés content de toutes mes operations de cette année.

Je voudrois bien avoir quelques nouvelles a vous dire de ce pays cy Monseigneur mais elles sont si mauvaises qu'autant et mieux vaudroit les taire que de leur faire passer les mers. Il s'agit presentement de la brouillerie de M. notre archevêque avec le Parlement dont la source vient du gouvernement des hopitaux dont la police a eté pour ainsi dire ôtée au Parlement.

aujourd'huy il s'agit de l'administration des sacrements et des billets de confession demandés par M[rs] les curés pour les conferer aux malades, le parlement s'en est rendu l'arbitre vous le verrés par l'extrait de ses registres sur l'arreté du 18 avril dernier que j'ay l'honneur de vous envoyer et dont vous serés fort etonné, me voila donc au premier son de matine sur l'article de la bulle *unigenitus* qui ne fait plus ny regle de foy ny loi, ainsi c'est l'ouvrage de plus de trente années perdu; tout est arbitraire dans ce pays cy et ce qui vous etonnera beaucoup Monseigneur c'est que nous voila au 25 et que la cour n'a

encore rien dit de l'arrêté du parlement du dix huit qui a été affiché au coin des rues, crié publiquement et mis dans la gazette de france le samedy 22 du courant ce qui presente un fort prejugé ou soupçon d'un consentement tacite... que feront les evêques du clergé de france jusqu'a present *me latet et omnes, nos et ipsi viderimus faxit ut inde non pereat religio tota,* toute notre ressource est dans l'infaillibilité des promesses de J. C. et dans l'indefectibilité de son eglise, mais par malheur la derniere ne depend pas de notre union avec elle et notre desertion ne portera jamais d'obstacle ny d'atteinte a son universalité de lieu et de tems... gemissons et prions voila tout ce que nous avons a faire surtout nous autres subalternes dans notre second ordre ou l'on ne nous reprochera pas d'avoir été *canes muti non valentes latrare,* quant a Nos seig^rs les evêques il faut esperer que le zele et la prudence guideront leurs demarches.

Nous avons perdu ici Mad^e premiere henriette de france infiniment regrettable et egalement regrettée, nous avons ici plus qu'une demi disette surtout dans les provinces ou le peuple souffre beaucoup et marque a proportion son mecontentement; nous avons eu dans quelques unes des mouvements assés vifs et il y a actuellement une espece de sedition a rouen depuis le 20. voicy je crois ou doit finir mon bultin pour me conserver la place de vous assurer du respect avec lequel je suis Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur

L'abb. De Lisledieu.

ce 25 avril 1752.

Lettre à Mgr de Pontbriand — (26 avril 1752)

Monseigneur,

Voicy encore je crois une 5eme lettre et ce que j'ay appelé dans une des premieres mon petit port a part.

Je viens de recevoir mes lettres de la Lousianne et il y en a de tout le monde excepté de M. le Gouverneur, et de M. Mercier des Tamarois qui etoit trop esloigné pour me faire passer sa lettre dans une saison aussy dure puisque celles que j'ay reçues sont toutes du mois de janvier, par consequent de fraiches dattes.

a l'egard de M. de Vaudreuil j'ignore pourquoy il ne ma pas ecri... de vous a moy Monseigneur, M. de Vaudreuil repasse cette année en france, et doit etre remplacé par M. de Kerlerec qui est de votre province et qui ma paru un tres honnête homme ; mais je vous supplie de me garder sur cela un secret inviolable quant même vous le scauriés d'ailleurs... nous faisons une tres grande perte dans M. de Vaudreuil, nos pauvres Ursulines le regretteront beaucoup et a bien juste titre ; mais M. de Kerlerec ma bien promis quil leur en tiendroit lieu.

M. Michel commissaire ordonnateur les tourmente un peu sur un tres mauvais marché pour la direction de l'hopital que M. le normand leur fist faire au mois de X^bre 1749. il n'y a pas moyen qu'elle puisse le tenir eu egard a l'augmentation des charges qui ont triplé et même quadruplé sans quil leur ait eté fait aucune augmentation, ny même que M. Michel en veuille ecouter les representations.

Comme le vaisseau qui doit passer M. et M[e] De Kerlerec ne doit partir qu'au mois de 7[bre] je compte employer ce tems la pour dresser un memoire d'observations sur chaque article du dit marché en faisant la balance des charges avec ce qu'on leur accorde et constater par la une disproportion insoutenable et pour y mieux reussir je prieray M. Rouillé d'envoyer ce memoire sur les lieux pour en verifier les faits, de le confier même a M. de Kerlerec pour en faire l'examen et la verification avec M. Michel qui ne pourra dire blanc quand il verra noir, ny noir quand on luy fera voir blanc, d'ailleurs je veux le mettre dans mon party. Je compte que nous enverrons cette année trois sujets excellents aux ursulines ; mais cela les ruines ; car il faut pour ainsy dire les acheter par les frais que le transport occasionne, tandis qu'en france les com[tes] religieuses recoivent des dots, et augmentent leurs fonds en se renouvelants de sujets. et c'est icy une representation que je n'obmettray dans mon memoire en faisant voir que les sujets qu'on leur a envoyés depuis 1742 leur coutent 2000 ecus, et avec cela il faut a ce qu'on me mande que la mere S[t] joseph ancienne du dernier envoy repasse en france pour raisons de santé, a moins quelle ne veuille perir a la nouvelle orleans, dou je conclus que si nous avions des fonds, et que nous trouvassions des sujets il en faudroit cette année envoyer six au lieu de trois, c'est morlaix qui nous en fournit deux et bayeux une. Nous allons encore perdre une mere Ramachard qui s'en va a la havanne, supposé quexamin fait je croye quil convienne de le luy permettre.

Les capucins mont enfin ecrit, leur mission est fournie a un près, d'ailleurs je suis averti par M. de Vaudreuil quil y a parmi eux deux sujets quil faut absolument relever, et de plus il y a dans le ressort de leur mission un poste considerable (par la maniere dont il est peuplé) a etablir... ainsy il leur faudroit cette année 5 sujets ; mais l'arret de Metz dont j'ay eu l'honneur de vous parler nous fera grand tort.

Ces bons capucins (a ce que me mande M. de Vaudreuil) ont toujours sur le cœur la privation de leur ancienne jurisdiction, il est bien facheux detre humble par etat, et vain par sentiment.

La mission des jesuites va fort bien, elle est complette et de fort bons sujets, leur correspondance avec moy est de la plus grande exactitude, j'en suis fort content et je me flatte quils le sont de moy.

La mission des Tamarois dont M. Mercier est le grand vicaire est absolument perdue faute de sujets pour contenir et ramener les sauvages quand ils secartent pour leur chasse ou leur peche, aussy cette mission est elle reduite a une petite poignée de françois, et pour le nombre des missionnaires elle est toujours reduite a 3, *sicut erat in principio.*

J'ay beau parler M.M. les directeurs de cette maison me repondent oui, oui, et n'en font pas davantage ils n'ecrivent pas même a M. Mercier qui s'en plaint amerement.

Jay deja eu lhonneur de vous dire Monseigneur que le ministre leur avoit demandé 5 sujets... 4 pour envoyer a M. Loutre et le 5[e] a M. Mercier, il me semble qu'on ne remue pas sur cela plus que la bastille, on m'a dit cependant qu'on devoit envoyer cette année un sujet a Quebec. j'auray lhonneur le lendemain de son depart (?) pour ne me pas tromper; mais M. Rouillé sera bien mecontent si il ne part cette année de sujets pour M. le loutre.

votre affaire avec M.M. nos directeurs les a si bas bridés vis a vis de moy depuis vos propositions quils n'ôsent même bailler moy present de peur que

je ne lise dans leur ame, et je vous assure que je crois que M. l'abbé de pontbriand ne fait pas bien de les voir quand ce ne seroit que pour ne pas sexposer a en etre question ; car de vous a moy Monseigneur en fait de son secret meme, il est un peu crible ou pannier percé.

Le provincial de Bretagne a enfin tenu bon a ne me point ecrire, et j'ignore encore sil a gardé le même silence avec M. Rouillé. Il est un peu gené avec moy malgré son provincialat; il se souvient sans doute que je l'ay vu superieur de la mission de Louisbourg, dou ses superieurs majeurs furent obligés de le retirer, et un pareil souvenir est humiliant et importun vis a vis de quelquun qu'on soupçonne davoir aussy bonne memoire que luy.

Enfin le pere commissaire royal de la mission de Lisle royalle qui fait sa residence a morlaix m'a ecrit, et me mande que son provincial doit envoyer cette année 3 sujets a Quebec, ou vous pourres les examiner dit il Monseigneur, et de la leur donner votre mission pour Louisbourg si vous le juges a propos, il aura par la evité de men ecrire, *bene sit ;* car seurement je ne suis point jaloux de ma bezace.

Comme je prevois Monseigneur que si M. le comte de Raymond reste longtems a Louisbourg il ne sera pas content des recollets... il pourra bien par cette raison entrer dans votre projet sur letablissement dune com[te] de prêtres seculiers a Louisbourg, pour remplacer les recollets, ça meme deja eté sa premiere veue a linspection de leur mauvaise conduite, et jay eté averti quil en devoit ecrire a la cour sil n'étoit pas tombé malade.

Cette idée ma fait maboucher avec M. Carres du S[t] esprit a qui j'ay demandé pour quoy depuis quelque tems il fournissoit si peu de sujets dans notre maison : sa reponse a eté courte... Ces M.M. n'en veullent pas (ma til dit) et comme je prevois que ces M.M. les directeurs ne pourront donner cette année a M. Rouillé le nombre de sujets quil a demandé j'ay questionné M. Carres qui ma repondu quil en donneroit si on vouloit, et que même dans la suitte il vous en fourniroit si vous le souhaitiés Monseigneur... toute la difficulté ce seroit la pension du jour quils seroient retenus et les frais du transport jusqu'au lieu de lembarquement a moins que le Roy ny voulut fournir, ou engager ces messieurs a le faire suivant lesprit de leur premier institut pour lequel sa majesté leur a donné des fonds considerables par des unions de benefices, et par 15000[l] de rentes quil leur fait payer chaque année sur son tresor royal. Vous me dires sur cette fin de ma lettre ce que vous en penseres Monseigneur.

J'oubliois de vous dire Monseigneur que quand les 3 recollets qu'on vous envoye a Quebec seroient juges propres pour les missions de Louisbourg, ce n'en seroit jamais qu'un daugmentation puisque de l'aveu du pere abgraal commissaire resident a morlaix il en faut rappeler deux dont le superieur en est un.

Je finis Monseigneur en vous assurant de mon respect ; mais ne me demandés pas de relire cette lettre ; car ce seroit m'arracher les yeux, il y a peut etre bien des mots et des phrases entieres oubliees ; mais jespere que vous y voudres bien suppleer, et me deviner ou vous ne m'entendres pas.

Nous avons icy beaucoup de fluxions de poitrine, mon domestique est plus mal aujourdhuy. j'avois eté plus tranquille pendant 2 jours, cette nuit a eté mauvaise et j'en suis inquiet.

on dit que la santé de M. lancien eveque de Mirepoix se derange un ... quoy quil n'ait que 99 ans ; car on vit longtems quand on touche de pres ou de loin au ministere.

Je suis avec respect Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur

L'abbé De Lisledieu, Vic. g[al].

ce 26 avril 1752.

Lettre à M[gr] de Pontbriand — (30 avril 1752)

Monseigneur,

Cette lettre ne servira si vous le voules bien qu'a vous annoncer la voye par laquelle mes differents pacquets parviendront jusqu'a vous.

tout est renfermé en deux... bien envelopés de toile cirée que jespere que vous recevres en bon ordre dautant plus que M. votre nouveau gouverneur general a bien voulu s'en charger et de la maniere du monde la plus obligeante.

Jay eu lhonneur de le voir deux fois chez luy et j'en eté enchanté, je crois quil vous paroitra comme a moy lhomme du monde le plus aimable, le plus affable et du commerce le plus aisé du moins a ce que jay eu lieu d'en juger dans les deux seulles entreveues. Je souhaite que vous soyes content de toutes mes petites operations sur lesquelles je crois etre en regle, tant vis a vis de votre intervention dans la contestation de votre chapitre et de votre seminaire, que vis a vis de votre seminaire a loccasion de son independance ; mais je pense que vous ne voules rien entreprendre qu'apres avoir vu leurs reponses a vos propositions, et vos repliques a leurs reponses.

Dailleurs il s'agit de scavoir quelle route vous voudres prendre, celle du conseil me paroit la plus courte et la plus sûre en faisant rendre par le Roy un arret de propre mouvement qui renvoye la contestation a une commission pour en rendre compte a sa majesté pour sur le rapport qui luy en sera fait en decider ce quelle jugera convenable... mais je pense quil faut que vous examiniés vous meme jusqu'au depart des prochains vaisseaux toutes nos operations pour pouvoir plus surement nous donner vos ordres, a moins que vous ne passiés vous meme en france Monseigneur.

L'ecclesiastique qui vous remettra cette lettre me paroit un bon sujet qui est depuis quelques années dans cette maison et qui y a eté fait prêtre.

a legard des 4 demandés par le Ministre pour etre envoyés a M. le loutre je crois qu'on y pense, mais je ne vois encore guere de preparatifs, il est vray quil y a encore du tems ; mais je ne vois qu'un sujet dans la maison qu'on y puisse envoyer, supposé quil ne s'en trouve pas au depart des vaisseaux, jay prevenu M. Carres du S[t] esprit qui m'en fournira quelques uns que je presenteray moy meme au ministre, et si on vouloit etablir a Louisbourg une com[te]

de prêtres seculiers je suis persuadé qu'en sadressant a M. Carres on en viendroit facilement a bout, et pour letablir et pour lentretenir dans la suite, et de tres bons sujets tout ce qui sort de cette maison etant tres bon, leducation y est un peu dure pour la vie on y etudie bien, on y prend bien lesprit ecclesiastique, on y est eleve dans une grande simplicité de mœurs, on y apprend bien sa moralle, et ce quil y a eu dans vos colonies et dans les missions des indes orientales de meilleurs sujets sont sortis de cette maison.

Je ne scay si M.M. les directeurs de paris pensent a retablir la mission des Tamarois ; mais cela est fort important, ils ont fait grand tort a letat et a la religion en la laissant tomber, le nombre de nations sauvages qui se sont detachées de nous, qui ont passé aux anglois et qui sont aujourdhuy nos plus cruelles ennemies non seullement par elles memes puisquelles nous font la guerre, mais par les nations voisines quelles cherchent a detacher et a soulever contre nous, lexemple seul des miamis doit nous en convaincre, et dieu veuille que ches ces nations et de leur part nous neprouvions pas la seconde edition de la guerre que nous ont fait les natchez et les Tchikachas depuis 1729 jusqua la fin de 1733, et qui est prete a se rallumer.

de vos nouvelles je vous prie Monseigneur, vous scaves linteret que j'y prends, ou vous douteries de mon zele de mon devouement le plus tendre si josois le qualifier ainsy et du respect avec lequel je suis et seray toute ma vie Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

L'abbé De L'Isledieu, Vic. g[al].

ce 30 avril 1752.

Lettre à M[gr] de Pontbriand — (9 mai 1752)

Monseigneur,

Voicy je crois la derniere lettre que j'auray lhonneur de vous ecrire du moins par le vaisseau sur lequel doit passer M. votre nouveau Gouverneur dont j'espere que vous serés très content du moins il ma paru le plus aimable homme du monde; comme j'ignore si il est parti de paris pour se rendre a Rochefort lieu de son embarquement j'envoye par la poste ce paquet a M. Rousseau qui doit etre arrivé a Rochefort et a qui je crois quelle sera assés tot rendue pour qu'il puisse vous la porter Monseigneur comme vos paquets vous arriveront d'asses bonne heure cette année j'espere que vous aurés le tems de debrouiller le cahos que je vous envoye et dans lequel cependant j'ay mis le plus d'ordre qu'il m'a été possible.

Il y a quelque tems que je n'ay vu le deputé du chapitre il me paroit que cette affaire va bien lentement par la faute (a ce que me dit M. de la Corne) de M[rs] les superieur et Directeurs de cette maison qui ne se pressent pas de repondre a la requête d'introduction de M[rs] du chapitre. Ils m'ont demandé le memoire contenant vos moyens d'intervention qui est prêt depuis longtemps

je n'ay fait aucune difficulté de le leur communiquer ny ayant rien qui puisse heurter leurs interêts ni leur humeur; ils seront peut être assés imprudents pour dire au deputé que je leur ay communiqué vos moyens mais j'ay pris les devants en luy disant que je croyois que c'étoit le moyen de les faire avancer quoiqu'ils parussent n'en avoir guere d'envie etant tantot d'un côté et tantot de l'autre.

M. Dufau arrive ces jours cy de Langres ou il est depuis plusieurs mois. M. de Lalane va partir pour ly aller remplacer, un troisieme arrive de carcassonne, et toutes ces disparates font que personne n'est au fait qu'un supérieur qui reste assés assidument icy mais qui sy casse la tête et qui n'avance a rien.

Ces M^rs^ m'ont beaucoup demandé la replique de M. Esteve a leur reponse a vos propositions j'ay repondu que tout vous avoit eté envoyé Monseigneur j'ay apperçu dans les moyens de M^rs^ les Directeurs de cette maison contre le chapitre une bizarerie bien singuliere... ils excipent de la premiere fondation du seminaire de Quebec en 1663 le 26 mars et des lettres patentes confirmatives du mois suivant pour se donner une existence qui cadre avec lunion qui leur a eté faite de la cure et contre vous Monseigneur, ils pretendent que l'erection du seminaire du mois de mars 1663 est une chimere qui n'a jamais existé tant il est vray quon envisage les choses selon l'interet que l'on a de les voir.

Je vous ai dit Monseigneur que M. Rouillé avoit fait oter de votre requête d'intervention vos pretentions sur l'erection de nouvelles paroisses dans le ressort de celle de Quebec comme demande etrangere dans le moment present... vous ne devés en avoir aucune inquietude car j'en ay trouvé la reserve dans l'erection même de celle de Quebec ainsy tout ce cahos se debrouille peu a peu et je tire toujours quelque eclaircissement de M^rs^ les Directeurs de cette maison soit dans leurs conversations soit dans les pieces qu'ils me communiquent... Je vois que M. de Lalane qui faisoit avec vous Monseigneur les yeux doux et le complaisant pendant quil etoit a Quebec a cependant tiré du seminaire beaucoup de coppies collationnées quil a fait legaliser par M. Bigot... Jen ai tiré le plus de coppies quil m'a eté possible a fur et a mesure quils me les ont communiquées. jy ai trouvé une chose que vous ignorés sans doute Monseigneur.. c'est que Louisbourg a eté erigé en cure en 1726, j'ay coppie de l'erection. M. Rousseau qui vous rend ma lettre est destiné pour le seminaire de Quebec il vous en rendra une premiere que je luy ai donnée en partant de Paris... on ne pense point icy a envoyer des missionnaires au Tamarois... cette mission est cependant abandonnée... il ny reste que quelques françois toutes les nations sauvages s'en detachent et se portent aux anglois au grand mecontentement de la cour.

L'affaire essentielle pour les colonies et surtout pour l'acadie est la fixation des limites qui n'avance point et qui n'est poin encore reglée pour le depart des vaisseaux, j'avoue que j'en suis embarassé pour cette pauvre colonie surtout vis a vis de M. le loutre qui en est plus affecté que qui que ce soit embrassant egalement et avec la même vivacité et le meme zele les interets de l'etat que ceux de la religion.

le ministre a demandé a cette maison quatre missionnaires pour les envoyer a M. le loutre et les joindre a M. Girard qui est deja aux acadiens françois sortis de la peninsule et refugiés dans le continent au nombre de près de trois mille y compris les anciens habitans... le but de la cour en procurant les secours spirituels aux pauvres habitans est de les engager a se domicilier, a se

former en village, peu a peu en paroisse, mais il leur faut des missionnaires independament des secours temporels qu'on leur envoye pour les encourager a s'etablir et a cultiver le terrain ou ils se fixeront et exciter par la les autres acadiens qui sont encore dans la peninsule a l'evacuer et a les aller joindre pour secouer le joux des anglois. . . mais je ne vois pas que M^rs^ les Directeurs de cette maison soient fort empressés a suivre les vues de la cour sur cela et a seconder celles de M. Leloutre qui restera fort embarassé s'il se trouve vis a vis de ses sauvages et de trois mille acadiens avec un ou deux ecclesiastiques, etant d'ailleurs occupé suivant les vues de la cour a attirer hors de la peninsule les françois qui y restent encore sous la domination des anglois pour les engager a se joindre a leurs freres.

M^rs^ les Directeurs de cette maison offrent un seul sujet et disent qu'ils ne sont obligés d'en fournir que pour les sauvages. . . Je suis occupé a en chercher trois autres soit au St Esprit soit a St Louis ou dans quelqu'autre seminaire et je ne sçay si j'y pourray reussir avant le depart des vaisseaux. Je suis d'ailleurs tres occupé de ma colonie particuliere de la Louisianne il y a cette année beaucoup d'affaires. . . Tout vient en même tems nos Ursulines sont un peu tracassées elles ne peuvent soutenir le traité de 1744 passé avec M. Le Normant sans se ruiner, M. Michel ne les ecoute pas trop il les tracasse même un peu. J'evite de presenter tout cecy a la cour sous l'apparence de plainte pour n'egrir personne et je crois que je viendray a bout de tout concilier. M. de Vaudreuil repasse cette année en france c'est M. de Kerlerec breton qui commandoit a Brest qui va le remplacer. . . nos bonnes religieuses perdront beaucoup a M. de Vaudreuil ; mais M. de Kerlerec qui m'a promis monts et merveilles m'a fait entendre qu'il prendroit mes Ursulines sous sa protection et effectivement nous avons pris ensemble toutes les mesures necessaires pour que la cour le mette a portée d'examiner la justice de leurs demandes et qui sur son rapport et celuy de M. Michel il y soit fait droit et c'est pour cela que je n'ay pas voulu qu'il passât a la cour aucune plainte de M. Michel pour me le concilier. . . je perds une année en faisant renvoyer la decision de mes representations a l'année prochaine mais je suis sûr par la de tout concilier et d'obtenir pour mes religieuses ce que je voudray. . . Je mets d'ailleurs par la M. de la Galissonniere (de qui M. Michel est parent) dans mes interêts tant pour faire achever le batiment et logement de la communauté que pour luy obtenir une augmentation et indemnité sur le traité de 1744 et pour faire l'acquisition que la communauté demande. . . Jay dans cette maison un ou deux sujets qui ont la tête un peu chaude surtout l'hospitaliere. . . les chirurgiens les tourmente l'officier de garde ne maintient pas assés la police il ny a pas assés de subordination dans cet hopital on ny soutient pas la consideration due aux religieuses on dit tout haut qu'il faut les laisser dire. . . comme elles sont chargées de l'entretien des meubles et ustensiles de la maison on les pille et cela se tolere.

cet hopital est gouverné privativement par le commissaire ordonnateur il me semble que le gouverneur y doit être admis même comme chef de l'administration a la finance près dont la regie appartient de droit au commissaire ordonnateur ; mais pour la police generalle et particuliere il me semble quelle doit regarder en commun les chefs de l'administration dont M. le gouverneur doit être le pr. . . Je suis occupé presentement a obtenir un reglement sur cela de M. Rouillé qui ma dit de luy proposer un projet de luy a moy.

Je ne voulois vous ecrire que deux lignes Monseigneur et voila dix pages et encore oubliay je bien des choses mais en recompense vous essuyrés bien des repetitions qu'il faut me passer sil vous plait le zele, est bavard et diffus.

J'ay manqué de perdre mon domestique aussy voyés vous que j'ay changé de secretaire car sans ce secours je pourrois vous ecrire mais vous ne pourriés lire que difficilement mon ecriture.

Je crois vous avoir mandé la mort de M. le Duc d'orleans et celle de Mad[e] henriette de france, je vous ay aussi dit quelque chose de la tracasserie que le parlement fait a M. l'Archevêque sur les billets de confession le 1[er] cite les curés les decrete d'ajournement personnel les mettent en prison les condamnent a des amendes; le Roy a pris assés decisivement le parti de M. l'Archevêque celuy des curés et de la religion; je crois tout fini par un dernier arrêt du conseil d'Etat du Roy qui casse et annulle toutes les procedures de la cour du parlement a qui le Roy par un arêt d'evocation ôte toute connoissance des affaires de religion et surtout de l'administration des sacrements.

Je suis avec respect Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur

L'abbé de L'Isledieu, Vic. g[al].

ce 9 may 1752.

J'oubliois Monseigneur de vous faire une tres humble priere en faveur de deux pauvres gens a qui je m'interesse l'objet est peu important mais il est proportionné a la faculté des personnes, il y a des gens pour qui tout est pretieux a proportion de leur etat.

Il y a sur cette affaire qui depend de M[rs] les officiers de votre amirauté un memoire dans le paquet de M. Le Guerne mais je le crois peu propre a suivre cette affaire; si vous aviés quelqu'un auprès de vous Monseigneur qui voulut sen charger a lappuy de votre recommandation je vous en seray bien obligé.

Lettre à M[gr] de Pontbriand — (14 mai 1752)

Monseigneur,

Je comptois ne vous plus ecrire du moins dicy au mois de juin, si il part encore des vaisseaux pour votre colonie afin de vous informer jusqu'au dernier moment ou je le pourray de ce qui se sera passé entre votre chapitre et votre seminaire, mais M. de Lery qui doit partir demain pour la Rochelle afin dy attendre le moment de son embarque[t] me demande encore cette lettre pour vous Monseigneur. Je lay beaucoup vu pendant son sejour icy et ay fait avec luy une assés grande liaison c'est un officier aimable qui paye bien de sa personne, vous n'avés point de meilleur citoyen et d'homme plus amy de sa patrie il meriteroit bien dêtre avancé par les qualités de l'esprit et du cœur. . .

Il nest point de mouvemens quil ne se soit donnés pour representer aux ministres combien il etoit important de pourvoir a la seureté a l'etablissement et la subsistance des pauvres acadiens on ne pouvoit guere deputer icy personne qui fut plus actif et plus intelligent ; d'ailleurs comme il a vu les choses par luy même il luy etoit aisé de les rendre au naturel et d'une maniere interessante ; aussy la t'il fait de tout son cœur ; mais nous nen sommes pas encore plus avancé sur la fixation des limites tout ce qu'on nous a fait esperer ce sont des secours de subsistance et de protection dieu veuille quils soient proportionnés aux besoins. M. de Lery part bien mortifié de n'avoir pu trouver M. l'abbé de Pombryant chés luy il ma dit en me quittant quil alloit encore en faire la tentative j'ignore sil aura eté plus heureux cette derniere fois que les precedentes ; mais ce n'est pas chose aisée que de trouver M. votre frere chés luy si jen juge par la difficulté que jy ai moimême.

Je compte Monseigneur que vous ne voulés rien entreprendre cette année vis a vis de votre seminaire jusquau retour des vaisseaux qui vous ameneront peut etre dont jay grande envie ou qui nous apporteront vos ordres positifs sur ce que vous voudrés faire.

Je vous ay fait chercher depuis quelques jours l'imprimé de tout ce qui s'est passé entre M. L'archevêque et le parlement, des remontrances du premier au Roy et des reponses du roy ensemble ; des différentes procedures de parlement contre differents curés mais je nay pu y reussir si je puis faire ce recueil je vous l'enverray par les derniers vaisseaux car sur cela il faut tout ou rien.

Je suis avec respect Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur

L'abbé De L'Isledieu.

ce 14 may 1752.

Si j'osois Monseigneur je vous supplierois de me faire acheter par quelqu'un de quoy me faire un beau manchon de martre je le voudrois un peu plus gros que les petits manchons de velours qu'on portoit et dont on commence a quitter lusage mais a condition sil vous plait que ce ne sera pas un present car je suis honteux de ceux que vous mavés deja faits et vous moteriés la liberté de vous rien demander.

Lettre à Mgr de Pontbriand — (23 mai 1752)

Monseigneur,

Je ne sçay plus ou j'en suis du nombre de lettres que jay deja eu l'honneur de vous ecrire cette année ; mais en voicy une que je crois absolument necessaire.

1° pour vous envoyer copie de l'arret qui vous autorise a intervenir dans la contestation de votre chapitre et de votre seminaire pour la reclamation de vos droits sur la libre institution du sujet pour desservir la cure, si elle vient a passer au chapitre.

Je dois vous observer Monseigneur que M.M. du seminaire de paris n'ont point encore produit leurs moyens ny leur replique a la requête dintroduction du chapitre.

2° j'ay cru egalement devoir vous envoyer copie de l'arret rendu sur et pour l'hopital de montreal. . . mais j'y remarque une chose qui va nous arreter pour cette année, et nous empêcher de liquider et de payer les dettes de cette maison jusqu'au retour des vaisseaux et la reponse quils nous apporteront de M.M. les chefs de l'administration.

J'avois donné a la cour avec le modele de l'arret un tableau des dettes de lhopital de montreal tel que vous le trouverés cy joint et le conseil par son arret renvoye cette liquidation a faire sur les lieux par M.M. les chefs de ladministration vis a vis de Madame youville.

Je ne conçois rien a ce changement ny aux motifs qui ont pu determiner a le faire, les dettes sont a paris parce que les creanciers y sont.

C'est avec eux quil s'agit de transiger, et d'eux dont il est question d'obtenir remise des interets et de partye des principaux, et j'etois deja bien avancé sur ces deux operations, il n'y avoit plus aucune difficulté sur la remise des interets et j'avois lesperance d'une remise considerable sur les principaux.

Cette difficulté et le delay quelle apporte a notre operation va fatiguer et ennuyer les creanciers et peut etre les degouter, ils pourront penser que je leur ay donné de fausses paroles. Il faut cependant les tenir en halaine jusqu'au retour des vaisseaux sil est possible ; mais je pense qu'on auroit pu suivre le modele darret que javois donné, et en consequence j'aurois pour et au nom de Madame youville transigé avec les creanciers dont j'aurois eu une d'autant meilleure composition que j'aurois fini cette année et dans le tems ou je leur avois promis de finir, voila le sort des choses de cette vie et les contretems auxquels elles sont sujettes, jespere cependant que sur la reponse qui nous viendra par le retour des premiers vaisseaux la cour verra que comme les dettes et les creanciers sont en france cest icy quil faut les liquider appurer et solder.

Jen ay deja fait la remarque et mes observations a la cour, mais larret etoit party ainsy il faut attendre.

Voila Monseigneur ou nous en sommes et ce qu'on auroit pu eviter si on avoit voulu ; mais quand on prie on ne commande pas.

Je suis avec respect Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur

L'abbé De L'Isledieu.

ce 23 may 1752.

———

Tableau des dettes actuelles de l'hopital de montreal dont les creanciers sont en france

———

Suivant l'affirmation des dits creanciers devant M. le lieutenant civil au chatelet de paris du 17 avril 1728, et l'arret du conseil superieur de Quebec rendu en consequence le 29 juillet 1735 les dette du d^{t} hopital furent fixées alors a. . . . . 24940^{l} 13^{s} 9^{d}
plus pour les frais . . . . 587^{l} 11^{s}

———

total des dites dettes au d^{t} jour 29 juillet 1735 . . . . 25528^{l} 4^{s} 9^{d}
par les differentes distributions faites aux creanciers avant 1750 les dites dettes se trouvent reduites a . . . . 19776^{l} 11^{s} 3^{d}
le 29 juillet 1750 a eté faite une distribution aux creanciers de la somme de . . . . 2729^{l} 5^{s}

———

partant reste actuellement dû . . . . 17047^{l} 6^{s} 3^{d}
pour payer la susdite somme de dix sept mille quarante sept six sols trois deniers il est actuellement du et echu du 31 X^{bre} 1751 deux années de differentes partyes de ventes sur lhotel de ville de paris qui montent ensemble pour chaqu'une a la somme de 786^{l} 17^{s} 6^{d}

pour 1750 786^{l} 17^{s} 6^{d}
pour 1751 786^{l} 17^{s} 6^{d}

———

total 1573^{l} 15^{s}

les dettes actuelles en lautre part sont de la somme de . . . . 17047^{l} 6^{s} 3^{d}
est actuellement du. . . . . 1573^{l} 15^{s}

———

partant resteroit a payer . . . . 15473^{l} 11^{s} 3^{d}
non compris les interets courus pour les sommes non payées depuis 1735 même depuis la demande formée ; mais dont il sera facile d'obtenir la remise.

a legard des principaux montant a quinze mille quatre cent soixante et treize livres onze sols trois deniers la remise qu'on pourra obtenir dependra de la celerité de l'operation quil s'agit de faire avec les dits creanciers et qui auroit eté faite des cette année si l'arret du conseil d'etat n'avoit pas renvoyé la dame youville a faire un acte ou traité vis a vis de M.M. les administrateurs generaux a l'effet 1° de constater le montant des dettes actuelles, 2° celuy des sommes qui seront employées a les appurer et solder. sur cela on observe a M.M. les administrateurs generaux 1° que la dame youville ne peut sçavoir ce que lhopital peut devoir en france que sur, et par ce qui luy en est mandé.

2° que la somme qui sera employée pour les payer depend pour le montant de la remise que les creanciers feront.

3° quil n'y a aucun risque a laisser a la dame youville la liberté de traiter avec les creanciers et de transiger avec eux des quelle se charge d'acquitter les 15473^{l} 11^{s} 3^{d} et qu'en second lieu suivant les termes de l'arret la dite dame youville ne peut etre subrogée que pour la somme quelle aura reellement payée.

Quant a la liquidation des susdites dettes qui est cy faite, et aux autres parts l'abbé de Lisledieu vicaire general de Monseigneur de Quebec en france croit pouvoir la certifier veritable saouf cependant erreur de calcul, et il se charge volontiers de lappurement des dites dettes sur la procuration de la dame youville et du consentement de M.M. les administrateurs generaux. des deux années de rentes dues a lhopital de montreal il y en a une de recue, et lautre qu'on recevra au mois de juillet prochain ce qui ne mauroit pas empêché de finir parce que j'en aurois fait les avances. par reflexion je pense quil faut que je signe ce bordereau pour le certifier veritable a paris ce 24 may 1752.

L'abbé De L'Isledieu.

Lettre au président du Conseil de Marine — (24 Juillet 1752)

Monsieur,

Les deux missionnaires qui ont été fournis par Messieurs les Superieur et directeurs du Seminaire du Saint Esprit sont enfin partis l'un de hier, par le messager, et le second aujourd'huy par le carosse et je souhaite qu'ils arrivent assés tost pour les derniers vaisseaux qui partiront pour Louisbourg.

J'ay bien fait d'arriver de Picardie à Paris pour les déterminer et leur donner les pouvoirs et les instructions nécessaires sans quoy je crois qu'ils auroient manqué de partir cette année.

J'ay pris toutes les precautions nécessaires pour qu'ils parviennent a Monsieur Le Loutre qui est attaché au dessus du fort de Beauséjour aux François qui ont évacué l'Acadie affin qu'ils ne soyent pas retenus par les missionnaires qui y sont encore et qui demandent instament du secour quoy que ce soit contre le bien de la chose et contre les veües de la cour puisque ce seroit retenir les acadiens françois sous la domination des Anglois tandis qu'on leur fourniroit des pretres... y étant d'ailleurs solicités par leur propre cupidités et par l'envie de conserver leurs petites possessions dans cette peninsule qu'ils ont d'autant plus de peine à quitter qu'ils ont employé de tems de peines et de soins a la cultiver et qu'ils la voyent plus en état de les payer des depenses qu'ils y ont faites...

Malgré cela ils redoutent la domination angloise, et le motif de la différence de religion les en tirera surement pourvu qu'on leur en facilite les moyens.

C'est dans ces veües que Monsieur Le Loutre continue d'en ecrire et ce qui m'a obligé d'adresser les deux nouveaux missionnaires a Monsieur le Comte de Raymond, gouverneur et à Monsieur Prevot, commissaire ordonnateur pour les faire passer plus surement et plus promptement à Monsieur Le Loutre.

Mes dernieres lettres de Louisbourg sont du 19 Juin j'ay été étonné de les recevoir sitot, mais bien aise cependant parce qu'elles contiennent des choses dont il est bon que vous soyés instruit.

Il y a un peu de mésintelligence même dans le gouvernement ! Mon Dieu ! Je ne sçay comment les hommes sont faits, et pourquoy chargés de memes intérests ils ont des veües particulières et qui les empechent d'y tendre par la même voye.

Si en revenant de Compiegne vous passés un jour a Paris et que vous le permetiés J'auray l'honneur de vous rendre compte de tout ce qui se passe a Louisbourg pour en tirer les conséquences qu'il vous plaira sur tout d'apres les autres connoissances que vous en avés.

A l'égard de la mission des Recollets à Louisbourg et dans les autres postes qu'ils occupent je l'avois abandonnée et par la disette de sujets et par le peu de talent et de zèle de ceux qui la composent.

Il n'y étoit encore arrivé aucun recollet de Bretagne au 18 Juin, cependant il y en est mort un a la devise de ceux qu'il falloit absolument relever ; mais cela fait qu'ils sont encore plus foibles en nombre.

On me mande qu'il en est arrivé quelques uns a Quebec mais ce n'etoit pas là la route qu'ils devoient prendre pour arriver à Louisbourg aussitot que le besoin pressant de l'œuvre l'exige.

D'ailleurs celuy qu'on a destiné pour supérieur est un sujet qui en a été deja chassé pour mauvaise conduite et je n'en suis point surpris puisque le provincial qui l'envoye est luy meme dans le cas et a été rappele de Louisbourg du tems de Monsieur le Comte de Maurepas lorsqu'il y etoit simple religieux, en verité je ne conçois plus rien aux hommes dans tous les etats...

L'aveu doit nous couter cher puisqu'il est humiliant non pour la Religion qui soutient par elle même mais pour ceux qui la representent de plus près.

Il semble aujourd'huy que les veües particulières soyent lunique ressort qui nous fasse agir, nous importunons et nous fatiguons les puissances par nos discussions au lieu de les édifier par notre zèle. L'œuvre de Dieu perit entre nos mains et on est réduit a nous exciter au lieu de nous retenir sur l'article du vray zèle et sur tout de ce zèle, pur sage, prudent et désinteressé qui ne cherche le bien et ne le veut faire que pour luy même, et la gloire unique de celuy a qui il doit être rapporté.

Vous ne pouvez je crois Monsieur vous dispenser d'en écrire au Provincial des Recollets de Bretagne.

A l'egard des Capucins de la province de Champagne qui sont tenus de fournir sa mission de la Louisanne le provincial est reparty pour Charleville d'ou il m'a écrit et ma mandé la tournure qu'auroit pris son affaire et les suites de l'arrêt du parlement de Metz.

Il me mande qu'il a été arreté entre M. l'ancien Eveque de Mirepoix et Monsieur le Marechal de Belisle qu'il seroit donné des lettres de cachet aux *discoles* qui avoient solicité l'arret contre leur ordre et que pour la tenue prochaine du chapitre général il seroit nommé deux Commissaires pour y présider l'un seculier et l'autre régulier, je crois même que le premier est laïque.

C'est ainsy ce me semble qu'on punit les innocents et les coupables ; car si les premiers ont mérité leur éloignement comme cela paroit demontré on auroit pu je crois épargner aux seconds c'est à dire aux maisons de la province le remède qu'on leur a préparé par la commission.

Je crois qu'on a été un peu trop vite dans cette affaire et qu'on a donné trop de confiance a des mécontents et a des (?) qu'on se voit aujourd'huy forcé desloigner et de punir ; et pendant ce tems là notre pauvre mission manque de sujets à moins qu'on ne nous en destine et qu'on ne nous en donne immediatement après la tenue du chapitre; j'ay écris pour cela ils pourroient encore partir par le vaisseau qui doit passer M. et M[e] de Kerlerec au mois de septembre.

Je crains que vous n'ayés un peu de peine a lire ma mauvaise écriture ; mais cette lettre contient bien des choses que je n'ay pas cru devoir confier a la main d'un secretaire.

J'auray l'honneur de vous entretenir du surplus a votre passage à Paris si vous le jugés a propos.

D'icy à ce tems la je vas m'occuper à finir mes lettres pour la Louisianne d'après les reponses que vous m'avés fait l'honneur de me donner.

Toute cette œuvre me pèze non par son propre poids puisque celle de Dieu n'en doit point avoir pour ceux qui s'y livrent par des veües pures et droites mais je vois des choses qui m'en dégoutent et qui me feront cet hyver vous renouveller la prière que je vous ay déja faite de trouver bon que je m'en décharge sur quelqu'un qu'auroit moins d'âge et plus de talent que moy.

Ce sera cependant toujours avec peine que je me detacheray de quelque chose qui me procure avec vous des liaisons qui me flattent autant qu'elles m'honorent ; mais il y a une sorte de gens dans le monde a qui on attribue sa maxime qu'il faut faire une fin, et je crois que la prudence, mon age, et mes infirmités concurrent à m'inspirer de l'adopter.

Je suis avec respect, Monsieur etc etc etc

L'abbé DE L'ISLE DIEU, Vicaire
G[al] des Colonies de la N[elle] France en Canada.

Je vous demande pardon Monsieur de l'ancre qui est tombée sur la premiere page de ma lettre après quelle a été écrite mais mes mauvais yeux me font faire des fautes ou mon respect na point de part Monsieur.

———

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (15 AOÛT 1752)

———

Monsieur,

Je n'ay encore osé Jusqu'a présent vous écrire dans l'alarme et la cruelle inquiétude ou j'ay seû que vous étiés aussy bien que toute la cour et que nous avons bien surement partagée ; mais heureusement nous sommes présentement plus tranquilles et nous aprenons avec une véritable joye que sans changer d'objet, mais simplement de motif et d'intention, nous pouvons désormais changer ou du moins diriger nos prières en actions de grâces pour le meilleur état de Monsieur le Dauphin qu'on nous dit absolument hors de tous dangers.

Ainsy Monsieur, Je crois pouvoir présentement vous rendre compte de mes petites expéditions pour la Loüisianne, que j'ay fait passer ce matin a Monsieur le Comte de la Galissonnière pour me les contre signer, afin de les adresser sous une seulle envelope à Monsieur de Kerlerec à Brest et de luy en epargner le port aussy bien qu'a moy persuadé que comme c'est pour les affaires du Roy, de l'Etat, et de la religion vous ne le trouverés pas mauvais.

J'adresse donc a Monsieur de Kerlerec toutes mes lettres pour la colonie, dont le Roy le nomme gouverneur.

Je luy envois en même tems, un mémoire détaillé de tous les éclaircissemens qu'il m'avoit demandés sur la Colonie, et dont nous etions convenus dans les differentes conference que nous avons eues à Paris pendant le séjour qu'il y a fait.

Je luy envois pareillement un mémoire que j'ay eu l'honneur de vous présenter sur les Frères des Ecoles demandés dans la Colonie par les habitans pour l'instruction de leurs enfans avec les apostilles et réponses que vous y avés fait mettre ensemble et dans le même paquet la requête des Ursulines sur la petite acquisition qu'elles demandent la liberté de faire depuis longtems afin qu'examen fait du tout sur les lieux il puisse être en état de vous en faire son rapport et de vous mettre a portée, Monsieur de prendre sur cela tel party qu'il vous plaira.

A l'égard des deux cahiers concernant les mêsme Ursulines, et les representations qu'elles prennent la liberté de faire au sujet de l'hopital et des indemnités qu'elles demandent à l'occasion des nouvelles charges qui leur ont été imposées sans aucune augmentation de bénéfice depuis le traite du dernier Decembre 1744.

Il m'a paru Monsieur que votre intention étoit de remettre ces deux cahiers a Monsieur de Kerlerec avec les ordres nécessaires pour verifier les faits contenus dans les dits mémoires, vous en faire le raport, et vous mettre a portée de faire sur cela les nouveaux règlemens qui vous paroitront convenables, et d'après toutes les précautions nécessaire pour qu'on a fort a cœur le bien de l'Etat, le bon ordre et même le progrès et l'avantage de sa religion mais il y a longtems que S[t] Paul a dit que la vertu même avoit ses bornes et qu'il falloit *sapere ad sobrietatem.*

Je ne sçay comme les hommes sont faits et si leurs defauts viennent des vües ou de l'intention, ils tendent tous au même but et ont peine a convenir de la route qui y conduit.

Si J'avois pu avoir l'honneur de vous voir avant mon départ, J'aurois eu celuy de vous rendre compte de cette lettre qui n'est guère susceptible d'extrait.

J'attends votre réponse sur ce dernier article et sur le surplus du contenu de ma lettre, si vous jugés a propos de me la faire et je suis avec respect Monsieur etc. etc. etc.

L'Abbé de L'Isle Dieu,
Vicaire général des Colonies françoises en Canada.

J'imagine que le moins qu'on pouroit envoyer de Capucins cette Année à La Louisianne dans la disposition ou sont les choses, ce seroit de 5. a 6. ou au moins 4. Si on ne peut faire autrement.

Lettre au président du Conseil de Marine — (23 août 1752)

Monsieur,

Le Religieux qui a l'honneur de vous présenter ma lettre est le Père Gardien de Charleville, dont J'ay eû celuy de vous en envoyer une du 10 du courant,

et par laquelle il me mande qu'il devoit incessamment se rendre à Paris pour les sujets dont on peut actuellement avoir besoin pour la mission de la Louisianne. Il s'offre luy même d'y conduire le nombre de sujets que vous jugerés a propos d'y faire passer et de se mettre a la tête de cette mission.

Il en est d'autant plus capable qu'il a été provinciale de sa province et a passe par toutes les charges de son ordre avec un succès que sa capacité et sa vertu luy ont également acquis.

Vous sçavez Monsieur ce qui se passe actuellement dans cette province, le récit seul s'il vous le fesoit vous feroit horreur ; mais il n'est plus tems d'y remeder par l'excès ou on a laissé porter les choses...

D'ailleurs l'autorité même paroit aujourd'huy favoriser les coupables par toutes les fourberies qu'on a imaginées pour en surprendre et captiver le souffrage et l'appuy ; mais comme cela ne me regarde qu'autant que la religion le bon ordre et l'edification s'y trouvent également attaqués et alterés j' m'en tiens au besoin que nous avons de sujets pour une mission qu'il s'agit de soutenir ou de laisser tomber a fortfait, et pour laquelle de plus il sera tres difficile d'obtenir des sujets de la province de Champagne, lorsque l'arret de Metz aura eu sa pleine et entière execution pour l'expulsion de plus d'un grand tiers des sujets de cette province.

Je me borne donc Monsieur a vous suplier d'examiner le nombre de ceux que vous pouvés faire passer cette année et à le décider en donnant vos ordres au Révérend Pere Gardien de Charleville qui sy conformera sûrement en se rendant au lieu de l'embarquement que vous luy indiquerés et avec le nombre de sujets que vous croires pouvoir faire passer cette année ; il ma seulement observé que selon le nombre que vous demanderés il auroit besoin d'une petite gratification pour les frais du voyage qu'ils auront à faire et leur propre nourriture du jour qu'ils seront sortis de leur maison pour se rendre au lieu de leur embarquement et pendant le séjour qu'ils seront obligés de faire pour attendre le moment de leur passage.

Quant au besoin pressant de sujets pour la mission de la Louisianne ; J'ay eu l'honneur de vous le représenter dans ma dernière lettre il faut nécessairement remplacer un excellent sujet qui est mort l'année dernière, d'onze qui restent il en faut absolument renvoyer un qu'il ne convient pas de garder dans cette mission.

Il y a nécessité d'établir deux paroisses pour le bien même du service... d'ailleurs il y a près de 200 familles qui se sont établies au bas du fleuve et qui n'ont ny missionnaire, ny aumonier, sans compter qu'il y a des garnisons dans des postes nouvellement rétablis qui en manquent également, ce qui me fait penser qu'il faudroit au moins 5 à 6 sujets et même plus si on le pouvoit; vous ferés donc sur cela, Monsieur ce que vous jugerés et de convenable et de possible.

Les deux missionnaires partis de Paris pour l'Acadie sont embarqués à ce que me mande Monsieur le Normand, celuy de Messieurs les directeurs des missions etrangères ne s'est point trouvé au moment de l'embarquement ainsy il ne partira point.

Je compte partir lundy pour Rouen à moins que vos ordres ne m'arretent d'icy a ce tems la et sur ce que vous aurés décidé j'expédiray les pouvoirs et les approbations des sujets, que vous conviendrés de faire passer cette année, et j'ecriray en consequence pour la disposition qu'il en faudra faire.

J'attends donc vos ordres pour my conformer moy même et je suis avec respect,

Monsieur

Votre tres obéissant serviteur

Paris
23 Aoust 1752.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vicaire général des Colonies
Françoises en Canada.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (27 AOÛT 1752)

Monsieur,

A la reception de votre lettre J'ay envoyé chercher le Père Gardien des Capucins de Charleville à qui j'ay rendû compte des ordres que j'ay reçus de vous, sur le nombre de Religieux que vous demandées pour la mission de la Nouvelle Orleans, et de la gratification de chacun 100[l] que vous leur avies fixée et pour laquelle vous m'avies envoyé une ordonnance de 400[l] sur Monsieur de Georville Trésorier de la Marine ; Il ma repondû qu'il n'etoit pas possible qu'il put conduire 4 religieux de Charleville a la Rochelle pour chacun 100[l] qu'il en couteroit cette somme pour la place de chaque religieux par le carosse qui etoit la seulle voyture qu'ils pussent prendre pour se rendre assez tot au lieu de leur ambarquement.

J'ay eû beau luy dire que je ne pouvois pas passer les ordres qu'on m'avoit donnés et que d'ailleurs il n'etoit pas d'usage qu'on leur accorde des gratifications, il ma repondu qua la verité ils voyageroient de maison en maison mais que par cette route ils ne pourroient pas se rendre assés(?) a leur destination étant obligé de sécarter pour trouver des hospices.

Il doit partir lundy pour se rendre a Charleville où il assemblera les trois sujets qui doivent partir avec luy s'il reçoit de nouveaux ordres, mais il pretend ne pouvoir fournir à la dépense du transport et de la nourriture de chaque Religieux a moins de 300[l] pour chacun

J'ay crû Monsieur ne pas devoir vous laisser ignorer la façon de penser de ce religieux et l'impossibilité ou il pretend être de partir sans ce secours ; surtout vis a vis de La position ou se trouve sa province par la mésintelligence que y regne et le peu d'apparence qu'il y a que sa maison veuille luy donner aucun secours.

Je garderay la rescription que vous m'avés fait l'honneur de m'envoyer jusqu'a ce que (vous) m'ayés ordonné de vous la renvoyer.

Je suis avec respect Monsieur etc. etc. etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
Vicaire Général des Colonies
Françoises en Canada.

A Paris ce 26 aoust 1752.

Lettre au président du Conseil de Marine — (28 août 1752)

Monsieur,

Depuis la lettre que j'ay eû l'honneur de vous écrire avant hier 26 et qui n'est partie qu'hier 27 j'ay enfin déterminé le Pere Gardien des Capucins de Charleville à partir ce matin de Paris par le Carosse pour se rendre a La Rochelle, et de la Rochelle à Rochefort avec son compagnon a l'effet d'y recevoir de Monsieur le Normand intendant de la Marine, les instructions nécessaires pour le tems de leurs embarquement, après quoy il y a toute aparence qu'ils se replieront sur la Rochelle chés les Capucins leurs confrères pour y attendre les ordres de Monsieur le Normant.

Vous verrés Monsieur, par le reçu que je vous envois que j'ay remis au Pere Gardien de Charleville les 400[l] que je dois toucher aujourd'huy de Monsieur de Georville, Tresorier de la Marine, et comme ce Pere va en voiture de Paris a La Rochelle il en a laissé 200[l] au Superieur des Capucins de S[t] Honoré pour les remettre aux deux autres religieux de Charleville, a qui il a ecrit de se rendre incessamment a Paris, pour de la l'aller joindre à La Rochelle et je compte moy même leur laisser une lettre à Paris qui leur sera rendue en y arrivant et par laquelle ils verront qu'ils peuvent prendre leur gratification et partir sur ma lettre qui contiendra leur mission et leur approbation pour se rendre au lieu de leur embarquement pour le tems ou vous jugerés à propos de donner les ordres a ce nécessaire.

En conséquence de la lettre dont vous m'avés honoré, Monsieur, et de l'ordonnance et des ordres qu'elle contenoit j'ay ecrit à Monsieur de L'abbaie Commissaire ordonnateur pour le Roy à La Rochelle et à Monsieur Le Normand intendant de la Marine à Rochefort pour leur annoncer les deux premiers Capucins qui leur rendront eux mêmes mes lettres et l'arrivée prochaine de deux seconds.

Par là Monsieur, vous jugerés je crois que tout est suffisamment arrangé pour que vos ordres soient plainement executés.

Il me reste encore seulement une petite et respectueuse representation a vous faire de la part du Pere Gardien qui a eu l'honneur de vous voir à Versailles sur la modicité de la gratification qui répartie sur quatre ne leur fournira veritablement pour chacun, que les frais de la voyture de Paris à la Rochelle du reste Monsieur, je ne suis chargé que de la representation et non pas du succès.

Si cependant vous y vouliés faire honneur je pourrois encore recevoir votre lettre, et la nouvelle gratification mardy dans tout le cours de la journée parce que pour l'attendre je différeray mon voyage jusqu'a mercredy, après quoy je pourray recevoir vos ordres a Rouen, si vous en avés à me donner pendant tout le courant du mois de Septembre.

Je reçu hier une lettre de Monsieur de Kerlerec qui m'annonce la réception de mes paquets pour la Lousianne dont il a bien voulu se charger.

Je suis etc. etc. Monsieur,

L'Abbé de l'Isle Dieu : Vicaire général.
des Colonies françoises en Canada.

A Paris, ce 28 Aoust 1752.

Lettre au président du Conseil de Marine — (30 décembre 1752)

---

30 Décembre 1752

Monsieur,

Permettés que ne pouvant aller à Versailles pour vous renouveller les assurances de mon attachement et de mon respect a l'occasion de la Nouvelle Année, je puisse au moins vous faire passer le vœu de mon cœur pour vôtre conservation, si prétieuse surtout pour nos pauvres colonies du Canada.

J'ay reçu toutes mes lettres de Québec, de Montreal, de Louisbourg, de l'Acadie et de la Louisianne.

Je n'attends plus qu'un paquet considérable que m'annonce M. l'Evèque de Québec et que je souhaite très fort ne pas recevoir par la poste comme mes autres lettres, qui m'ecrasent de port à payer.

Il est parti cette année cinq Capucins pour la Louisianne, dont deux par le vaisseau qui a passé Monsieur Kerlerec, et trois par des vaisseaux marchands, sur lesquels Monsieur Le Normant, intendant de la Marine a Rochefort ma mandé les avoir fait placer.

Vous sçarés, Monsieur que vous avés accordé 100^{l} de gratification a chacun des quatre premiers, en mon absence et pendant mon séjour à Rouen, le cinquième a pris pareille somme de 100^{l} a Paris, sur mon compte malgré la communication que j'avois donné de vos ordres, ou du moins de vos intentions à ce sujet au Père agent des Capucins de Paris, ainsy je vois que ces 100^{l} tomberont encore sur moy à moins que vous n'ayés la bonté de me les faire rembourser, et sans quoy il résultera que je donne en même tems pour ces colonies mon tems, mes soins, et mon nécessaire.

Il paroit qu'il est arrivé un petit renfort de sujets aux Recollets de Louisbourg.

Les deux prêtres séculiers qui ont été fournis par le Seminaire du St Esprit et à qui vous avés accordé a chacun une gratification de 600^{l} sont arrivés à Louisbourg; le plus ancien a déjà été destiné pour la Cure de l'Isle St Jean on compte faire passer le second à la pointe de Beauséjour pour avoir soin des Acadiens qui se sont réfugiés au de la de ce fort, pour si établir, si on leur en procure les moiens et la facilité ; mais il nous faut des prêtres et M. l'Evêque de Québec en a si bien senti l'indispensable nécessité qu'il vient d'y envoyer un seul et unique prêtre qu'il avoit auprès de luy, quoy qu'il luy fut très utile.

On ne sçait ce qu'est devenu l'eclésiastique qu'avoient fourni Messieurs les Directeurs du Séminaire des Missions Etrangères de Paris et a qui vous aviés accordé une gratification de 600^{l}; comme il ne s'est point présenté dans le tems de l'embarquement des deux autres il n'a pu passer avec eux, et tout cela prouve Monsieur qu'il est essentiel de s'assurer de bonne heure de quelques sujets sur lesquels on puisse compter par le besoin ou l'on est dans cette Colonie.

J'ay eu jusqu'a présent un fort soupçon que Monsieur Le Loutre passeroit cette année en France, malgré les représentations que je luy ait fait à ce sujet et le besoin qu'on a de luy dans cette Colonie (tous roulant sur luy) mais il y a

toute apparence qu'il s'y est trouvé forcé faute de secours qu'il attendoit de la Cour et pour luy rendre compte de l'extremité ou cette Colonie se trouve réduite du moins on me le mande par toutes les lettres que j'ay reçües, et je n'en ay point encore reçu de luy ce qui me confirme dans le soupçon et meme dans l'idée qu'il passe cette année en France.

Il me paroitroit necessaire que j'eusse l'honneur de vous entretenir en particulier de deux articles bien essentiels que je ne puis confier au papier l'un regarde Louisbourg et l'autre la Nouvelle Orleans.

Ainsy si vous passés quelques jours à Paris dans le courant du mois de Janvier et que je puisse en être averti je me rendray à votre hotel à l'heure ou je croiray vous être moins incommode, sinon je me rendray a Versailles dès que ma santé pourra me le permettre et je vous demanderay un audiance particulière.

Je suis avec respect Monsieur, etc. etc. etc

L'Abbé de L'Isle Dieu,
Vicaire général des Colonies Françoises en Canada.

A Paris le 30 Decembre 1752.

Lettre au président du Conseil de Marine — (30 janvier 1753)

Monsieur,

Aussitot le retour de M. Le Loutre de Versailles qui fut vendredy au Soir, nous nous sommes occupés du travail que vous avéz jugé a propos que nous fassions avec M. le Comte de la Galissonnière comme une preparation a celuy qui doit être fait avec vous, lorsqu'il vous conviendra d'en ordonner et d'en marquer le jour

En consequence nous avons employé samedy et dimanche a faire choix du plan sous lequel nous avons crû devoir vous presenter les differentes matières qui doivent vous être proposées.

Nous allames voir lundy M. le Comte de la Galissionniere et au retour, nous avons employé le reste de la semaine a mettre au net et par ordre, ce que nous n'avons fait que luy proposer verbalement et par forme de conversation.

Comme il s'agit toujours de la fixation des limittes que l'on ne peut trop accelerer, et que tous les moyens proposes dans les differentes conferences tenües à ce sujet n'ont encore pu y faire acceder les anglois qui trouvant mieux leur compte a en retarder, et a en reculer la conclusion, malgré la force des titres dont on a combattu leurs pretentions et l'insuffisance et l'invalidité de ceux qu'ils y ont opposés, nous avons envisagé la matière sous un autre point de vue qui, loin d'ecarter tout ce qui a été fait, de la maniere la plus claire et la plus convainquante par M.M. les commissaires pour etablir et constater les droits de la france sur les articles contestés ne sera au contraire qu'un nouveau point d'apuy aux inductions et aux consequences qui en ont été tirées en faveur de la france et contre les pretentions des anglois.

Nous nous sommes mis en etat 1° de vous presenter un tableau exact de toute la colonie, 2° un plan de cantonnement qui puisse établir un equilibre d'interet proportionnel et une paix solide entre les deux nations.

Dans le premier plan, vous verrés ce que la france possede et qu'elle peut ceder et ce qu'elle doit reclamer et de la nécessite d'accelerer la fixation des limittes.

Par le second nous proposons un projet de cantonnement qui facilite la fixation des limittes, ne laisse plus aucun melange entre les deux nations et etein par consequant toute semence de discussion et tout germe de division.

D'ailleurs (et c'est un avantage commun aux deux nations) le plan de cantonnement proposé forme une chaine de correspondance entre tous les postes que chacune aura qui les mettra a portée d'établir si solidement leurs possessions, que rien a perpetuité n'y pourra donner atteinte.

Nous souhaitons beaucoup que ce plan de cantonnement soit du gout de la Cour, et que les anglois veuillent bien y acceder, mais comme ils sont peu portés a la conciliation dans le cas ou ils refuseroit de s'y prêter, par le systeme ou ils sont de toujours pecher en eaux trouble et de se porter en avant sans autres titres de propriété que ceux que leur suggere et que leur fait supposer l'envie qu'ils ont de s'agrandir ; nous ne voyons d'autre moyen de s'opposer aux pretentions sans bornes de l'anglois que celuy de nous fortifier dans les differens postes qui nous restent, comme nous avons fait du coté de la riviere de S[te] Margueritte par l'etablissement du fort de Beausejour, pour arreter l'avidité d'une nation qui ne connois de bornes, que celles qu'elles ne peut franchir.

Nous donnons egalement le plan des differens postes, que dans cette derniere suposition, la france auroit a fortifier, mais M. Le Loutre qui connois le local de cette colonie pense qu'il ne faut prendre ce dernier party qu'a l'extremité d'autant plus que :

1° Il seroit beaucoup plus dispendieux a executer que celuy d'un cantonnement reciproque

2° Il nous conserveroit ce que nous avons encore et ce que nous possedons dans cette Colonie; mais il ne nous mettroit ny en droit ny en etat de reclamer ce qu'on nous a usurpé.

3° Enfin il ne nous donneroit pas la même facilité de fixer a nos familles françoises un azile aussy sur et aussy avantageux, ny celle de les y etablir aussy solidement, et d'ailleurs les operations en seroient bien plus dispendieuses, et de bien plus longue halaine.

Il paroit donc incontestable et demontré qu'il n'y a d'autre party a prendre que celuy de mettre tout en œuvre pour engager les anglois a acceder au plan de cantonnem[t] proposé et nous esperons que vous en jugerés ainsy lorsque vous l'aurés vû et examiné... d'ailleurs je crois M. Le Loutre en etat de repondre aux difficultés que vous y pouries trouver lorsque vous luy aures donné jour pour l'entendre et pour repondre aux questions qu'il vous plaira luy faire.

Il remit hier a M. le Comte de la Galissonniere nos deux premieres operations, c'est a dire celle du tableau general de la Colonie et celle du plan de Cantonnement.

Le surplus qui ne conciste qu'aux demandes qu'il a a vous faire pour la subsistance de ses habitans sera egalement remis cette semaine a M. le Comte de la Galissonniere, et je pense que comme vous le luy recommandés il se retranchera a tout ce qu'il pourra de moins pour entrer dans vos veües

Je suis avec respect, Monsieur votre très humble et très obeissant serviteur

L'abbé DE L'ISLE DIEU, V. G[al]
des Colonies françoises au Canada.

A Paris ce 30 j[er] 1753.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (19 FÉVRIER 1753)

Monsieur,

Pour consoler M. Le Loutre du retard de l'audiance que vous luy avés promise et de celuy qu'il craint que cela n'apporte au desir qu'il a de profiter des premiers vaisseaux, pour aller rejoindre ses sauvages j'ay crû devoir vous envoyer par la poste l'ouvrage que nous avons fait ensemble, et qui a été communiqué comme vous le desiries, Monsieur, a M. le Comte de la Galissonniere, vous y trouveres comme j'ay déjà eû l'honneur de vous le mander par ma derniere lettre, qui a precedé votre dernier voyage a Paris:

1° Un plan general de la Colonie appellée Nouvelle france ou Canada, dans laquelle se trouve l'acadie cédée aux anglois par le traité d'Utrecth, selon ses anciennes limittes auxqu'elles ils donnent une etendue contraire a lesprit et a la lettre du traité entre les deux couronnes, contredite par leurs propres titres, et demontrée fausse et insoutenable par la clareté et l'evidence ou ont été mis par M.M. les commissaires du Roy ceux de Sa Majesté.

Vous verres dans ce plan general, Monsieur, l'etat actuel de cette Colonie ce que la france en possede encore ; ce que l'angleterre en a envahi a force de pousser et d'etendre ses pretentions ; dans l'un et dans l'autre ce que la france en pourroit ceder par voye de conciliation et de composition et ce qu'elle doit necessairement reclamer, et de droit et de fait, si elle ne veut pas courir le risque de perdre peû a peû et tot ou tard, le Canada en entier.

2° Comme il paroit que Malgrés la force et l'evidence des titres de la france, et les inductions concluantes qu'en ont tiré M.M. les Commissaires du Roy, l'angleterre paroit ne pas vouloir decider la question des limittes, sur la representation et la confrontation des titres, nous avons M. Le Loutre et moy, dressé et redigé un plan general de cantonnement qui pourroit procurer une conciliation solide entre les deux couronnes en ne laissant aucun melange dans leurs propriété et possessions respectives, par consequent aucun germe de division ny de discussion.

Vous verres peut être et vous dirés que nous cedons beaucoup aux anglois mais C'est un simple projet que la grande connoissance que M. Le Loutre a du local, nous a mis a portée de vous proposer et sur lequel sans doute vous

avés droit de vie et de mort, et d'ailleurs la bonne opinion que l'angleterre a de ses pretentions (quoy que detruites par ses propres titres, et par une chaine de raisonnemens et de consequences que M.M. les commissaires du Roy en ont formé et tiré contre elle), vous mettroit hors de risque d'etre pris au mot, quand le projet de cantonnement luy seroit proposé d'emblé, et sans sonder le terrain.

3° Et comme il faut s'attendre a tout de la part d'une nation qui prend ses simples pretentions pour des titres incontestables en supposant que l'angleterre ne voulut entendre a la fixation des limittes ny sur la representation et la confrontation des titres ny sur le plan de cantonnement proposé, dans l'esperance que la confusion ou sont resté les proprietes respectives depuis le traité d'Utrecth, luy seroit plus favorable que des abornemens constans fixes et determinés, nous avons crû d'apres l'idée ou nous sommes que la Cour ne voudra pas consentir a perdre sa main parce qu'on luy conteste son poulce (ou plustot qu'elle la cedé), que le seul moyen de se garantir de l'avidité de l'anglois seroit de se cantonner et de se fortifier, de s'etablir même dans ce qu'elle possede encore, en attendant qu'elle pu repeter sur l'anglois ce qu'il luy a enlevé, et c'est pour cela, que nous avons ajouté une nouvelle feuille d'observations dont le projet seroit une annonce de guerre, plutôt qu'une voye de conciliation et d'ailleurs plus dispendieux et moins favorable que la fixation des limittes, soit sur la representation et la confrontation des titres, ou sur le plan de cantonement proposé.

S'il m'etois permis de donner quelque realité a mes simples reflexions sur la conduite qu'ont tenu les deux couronnes depuis le traité d'Utrecth, J'oserois presque dire qu'elles n'auroient du se permettre aucun etablissement jusqu'a la fixation des limittes pour être reciproquem[t] sur de s'etablir solidement et sans retour... on auroit rendu le cantonnement et la reconnoissance des vrayes limittes bien moins difficiles, on ne se batteroit pas aujourd'huy du possessoire vis a vis du petitoire et des titres qui seuls doivent decider la question, mais le gouvernement d'angleterre et ses maximes sur l'etablissement de ses colonies n'ont rien de semblables a ce qui se pratique en france.

En angleterre ce sont des compagnies qui forment les premieres colonies et en font les frais... si elles reussissent le gouvernement les avoue et les en recompense par de simples concessions, en s'en reservant toujours la proprieté domaniale, et la souveraineté, voila pourquoy l'anglois pousse toujours sa pointe et ne donne de bornes a ses pretentions que celles de sa cupidité.

Si au contraire ces compagnies echouent le Gouvernement les desavoue... on en peut donner pour exemple ce qui vient de se passer dans le nord de la Louisiane, du coté du detroit ou nombre d'anglois avoient etably des magazins dans nos propres colonies, on s'en est plaint, le gouvernem[t] anglois s'est apperçu qu'ils n'y etoient pas assés affermis pour les y soutenir et les a meconnu.

En france au contraire c'est le Roy qui etably luy meme ses colonies, s'il arrive quelque discussion elle se decide vis a vis de son egal mais ce sont les particuliers avides et interessés qui font naitre les difficultés, tel est je crois le nœud de celles qui se trouvent aujourd'huy entre la france et l'angleterre, je crains d'avoir porté sur cela trop loin mes reflexions politiques, mais pour ma tranquilité et ma sureté je sçay a qui j'ay pris la liberté de les confier.

4° Comme il n'y a point d'apparence que la cour veuille livrer a leur mauvais sort, les pauvres habitans françois qui se trouvent actuellement dans

le Canada sans leur donner aucun secours de subsistance, nous vous adressons pour eux une tres humble et tres respectueuse requête raisonnée dans ses motifs, calculée dans la quotité des secours demandés, et en raison reciproque de leur nombre, et de ce qui a été fixe pour chaque habitant par M. Bigot intendant et commissaire ordonnateur pour le Roy a Quebec.

J'espere Monsieur, que vous seres d'autant plus favorable à nos demandes et très humbles representations que vous en avés vous même exigé l'etat, d'ailleurs s'il vous survient quelque difficulté sur cela et que vous ayes quelques questions a faire pour les lever, M. Le Loutre est en etat d'y satisfaire et j'avoue que j'ay été étonné de voir a quel point il possede le local de la Colonie dont nous avons l'honneur de vous parler, je luy dois toutes les connoissances que j'en ay prises et je me fait une espece de scrupule de m'approprier quelque chose des quatre petites operations que j'ay l'honneur de vous adresser.

Je voudrois bien que ce que vous aures a decider sur cela fut finy, afin de faire cheminer de suitte mes extraits ordinaires de chaque année, dont je n'ay encore osé vous parler de peur de vous surcharger, je vous suppliray cependant de me permettre de vous les faire passer immediatement apres de peur d'etre trop pressé dans mes reponses par le depart des vaisseaux.

Je suis avec respect, Monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur.

L'abbé de L'Isle Dieu,
V[re] Gen[l] de la Nouvelle france au Canada.

A Paris 19 f[er] 1753.

Permettes moy Monsieur, de vous supplier de me faire remettre les differens cahiers que j'ay l'honneur de vous adresser au nombre de cinq y compris la feuille de nouvelles observations, les ayant fait pour ma propre instructions dans la fonction que je remplie, pouvant d'ailleurs devenir utiles a celuy qui me succedera, n'en ayant point de coppie, bien entendu que vous les garderes tant qu'il vous plaira supposé que vous en puissies tirer quelque utilité

Comme je crois Monsieur, qu'il conviendroit que.... d'un missionnaires fourni l'année derniere par M.M. du Seminaire des Missions etrangeres de Paris, et qui ne s'est point trouvé au depart des vaisseaux partis cette année avec M. Le Loutre etant destiné pour l'isle S[t] Jean je vous supplie de m'en dire un mot si vous me faite l'honneur de m'écrire, afin que j'en puisse prevenir M.M. les Directeurs de cette maison de votre part, ayant d'ailleurs recu sa gratification.

Joint à la lettre de M. l'Abbé de l'Isle Dieu du 19 février 1753.

Nouvelles observations a faire a la Cour sur le party qu'il y auroit a prendre dans le cas ou les anglois refuseroient de consentir et d'acceder au plan de cantonnem[t] proposé.

Il se pourroit tres bien faire que dans les circonstances presentes et dans la confusion ou se trouvent les interets des deux couronnes dans l'Acadie, les anglois ameroient mieux l'incertitude ou ils vivent depuis le traité d'Utrecth que la fixation et la legitimité du sort qui leur seroit fait par la fixation des limittes, et l'evenement du cantonnement proposé, et qu'apres avoir eludé dans les differentes conferences qui se sont tenues, la force des titres qu'on leur

a proposés aussy bien que les inductions et les consequences triomphantes qui en naissoient d'elles memes contre leurs pretentions, et avoir de plus refusé de reconnoitre et d'avouer l'insuffisance et l'invalidité de tout ce qu'ils avoient a y opposer et qu'on pouvoit meme reflechir contre eux, ils persisteroient a refuser de se prêter a toute espece de conciliation dans ce cas et cette supposition on ne voit plus qu'un party a prendre de la part de la france, qui seroit d'etablir et de fortifier le cap de la chene, distant de 2 lieues du fort St George, pour borner de ce coté la les entreprises de l'anglois comme on a fait du coté de Beausejour, en l'empechant de passer la riviere de Ste Margueritte.

Alors et des que les habitans des Mines verroient que nous y serions etablis, et qu'ils pourroient s'y retirer en sûreté leur party seroit bientot pris quand meme ils seroient obligés de laisser et d'abbandonner aux Mines tout ce qu'ils y possedent d'effets morts et vifs.

Il faudroit egalement (du coté de l'est) etablir et fortifier l'isle de Campseau pour nous conserver le grand passage de Fronsac, et toutes les terres qui s'y trouvent jusqu'a la baye verte.

D'ailleurs et pour Mettre a couvert de ce coté la (comme on la dit dans le plan de cantonnement proposé) Louisbourg l'isle St Jean la baye verte, et Takamigouche, il paroit egalement indispensable d'etablir et de fortifier le poste dont on vient de parler mais tous ces preparatifs ont plus l'aparence d'un apareil de guerre annoncée que d'une conciliation concertée.

On ne peut de plus dissimuler que ce dernier projet ne peut et ne doit etre executé que *ad duritiam cordis* et que comme un party forcé, et qui laissera toujours trop de melange entre les deux couronnes pour y etablir jamais une paix solide, puis qu'il laissera toujours, non seulement une mais plusieurs portes ouvertes à l'avidité et aux entreprises de l'anglois . . . ce qui est peut etre le seul point de vue qu'il se propose, et qui l'empechera d'accepter le plan de cantonnement proposé ; Mais c'est une raison de plus pour la france d'y insister.

D'ailleurs les nouveaux etablissemens et les fortifications qu'on vient de proposer a la Cour luy seront toujours 1° beaucoup plus dispendieux.

2° Ils n'assureront jamais aussy solidement le sort des habitans françois qui sont encore dans l'Acadie, et qui veullent absolument l'evacuer a quelque prix que ce soit, et par motif de religion et par raison d'attachement pour l'Etat.

3° Il ne faudra pas moins les faire subsister jusqu'a ce qu'ils ayent cultivé les habitations qu'on leur aura assigné soit du coté du cap de la Chêne ou celuy de Campseau ce qui occasionnera une plus grande et une plus longue depense attendu que les d. habitations ne se formeront pas si facilement n'y si solidement surtout en cas de guerre et d'entreprises reciproques, de la part des deux couronnes.

De ces courtes et simples observations, fondées mêmes sur ce qui s'est passé entre les françois et les anglois depuis l'etablissement des premiers a Beausejour et celuy des seconds a Beaubassin, par les mouvemens continuels entre les deux nations il resulte que le party le plus avantageux, le plus sûr et le moins dispendieux pour les deux couronnes seroit d'accepter et d'executer le plan de cantonnemt proposé, surtout si L'Angleterre vouloit sur cela agir d'aussy bonne foy que la France, et qu'elle ne fit pas plus de fond sur ce qu'elle peut envahir et usurper que sur ce qu'elle peut légitimement réclamer et pos-

seder, en vertu d'un traité qui (si Il avoit été executé dans l'année même ou il a été signé, ou même avant l'etablissement de l'anglois a Chibouctou) luy auroit bien restraint ses pretentions puisqu'il l'auroit reduit a la simple acadie circonscrite par ses anciennes limittes.

La confusion ou sont restés depuis ce tems la les droits reciproques des deux couronnes, n'auroit pas occasionné toutes les dissentions qui sont survenues entre elles et on peut dire que n'y l'une ny l'autre n'auroit dû former aucun etablissement jusqu'a la fixation des limittes, et c'est a quoy il faudroit en revenir aujourd'huy et ce qui ne se peut executer que par le plan de cantonnement proposé ce qui en justifie le motif, et en doit faire accepter reciproquement le projet par les deux couronnes.

Il est facile de conclure des differens projets dejà tentés et de ceux qu'on vient de proposer a la Cour qu'il n'y a que trois partys a prendre.

Le premier de s'en rapporter aux titres et a l'evidence dans laquelle les ont mis M.M. les Commissaires du Roy, et qui ne laisse rien a desirer n'y a opposer.

Le second est celuy de composition sur le plan de cantonnement proposé.

Le troisième de s'etablir et de se fortifier sur les frontieres indiquées dans le premier memoire de nouvelles observations, a moins que la Cour ne veuille tout abbandonner (ce qui ne paroit pas vraisemblable) — mais par malheur il n'est pas plus apparent que les choses puissent rester dans l'etat ou elles sont.

Lettre à Mgr de Pontbriand — (3 mars 1753)

Monseigneur,

Il ma paru par une de vos lettres que vous desiriés que je vous en accusasse la reception par un des premiers vaisseaux qui partiront de nos ports, aussy bien que celle de vos differens paquets, ainsy je profite d'un vaisseau qui doit partir de Bordeaux.

Quant a vos lettres Monseigneur, jay reçu celle du 22 8bre et son duplicata, et celles du 3 9bre du 5, du 7 et du 20 du meme mois, et si j'en juge par ce que ces memes lettres m'annoncent jay tout reçu a l'exception de la lettre de M. l'archevêque de Paris, et de celle de M. l'ancien eveque de mirepoix, qui ne se sont point trouvées dans les paquets.

Vous n'ignorés pas Monseigneur, que M. le loutre est icy pour soliciter la cour d'accelerer la fixation des limittes, et en meme tems les secours de subsistance necessaires a ses pauvres refugiés.

Nous avons fait ensemble un plan de cantonnement qui est deja entre les mains du ministre, avec lequel nous devons avoir un travail la premiere semaine de careme, j'en ay deja eu un avec M. Rouillé a Paris, mais nous n'avons fait que parcourir les objets ; je luy remettray mes extraits a versailles aprés le travail de l'acadie.

Jay eu une conference avec M. Couturier sur l'affaire de l'hopital de montreal, nous avons lu l'acte que vous m'avés envoyé avec la procuration de Mad. youville et ses lettres dans lesquelles elle se plaint 1° de la fixation des sujets a 12. 2° de ce que les puissances temporelles entroient un peu trop dans

le detail du gouvernement, non de l'hopital, mais de sa petite communauté, persuadée que cela vous regardoit seul Monseigneur.

Nous avons aperçu dans les lettres ecrites a M. l'abbé Couturier une autre petite difficulté que fait, je crois, le superieur du seminaire de montreal qui est quil a toujours crû quoutre les 250[l] de rentes viageres quon s'engage a faire a la De Youville et a ses compagnes si on venoit a les renvoyer apres 30 ans de regie et d'administration, on leur donneroit en sus 18000[l] a partager entre celles qui resteroient alors, mais comme il n'en est pas dit un mot dans l'acte et que c'est luy qui doit nous servir de boussole, nous allons incessamment presenter cette affaire au conseil pour l'y faire ratifier. Je vous avoue Monseigneur, que je nay pu m'empecher de rire en voyant dans la lettre de Mad. Youville qu'elle se faisoit un plaisir de m'apprendre la nouvelle de l'arret du conseil qui cassoit et annuloit la reunion projettée de l'hopital de montreal a celuy de Quebec.

J'observeray sur cette affaire tout ce que vous me recommandés en ce qui peut concerner votre jurisdiction Monseigneur, et je ne cederay que ce que je ne pourray pas vous conserver.

Quant au sort fait a Mad. youville et a ses compagnes je crois qu'il faut quelles s'en contentent, d'autant plus que pour les 18000[l] dont j'ay eu l'honleur de vous parler cy dessus, comme il n'en est rien dit dans l'acte, il seroit bien difficile d'y faire ajouter quelque chose par la cour, qui a toujours plus de pente a diminuer qu'a augmenter.

L'affaire des dames hospitalieres de Quebec souffrira quelques difficultés dans la circonstance des demandes qui leur ont eté faites, ce n'etoit pas l'occasion favorable pour demander a faire une acquisition, la cour fera toutes les reflexions que vous aves prevues, Monseigneur mais il faut suivre le lievre qu'elles ont fait lever en ecrivant elles memes en droiture au ministre ; je ne le poursuivray cependant qu'avec le degré de chaleur que vous m'aves prescrit, l'essentielle pour elles est que je puisse engager la cour a ecrire cette année au gouvernement ce qu'elle a decidé l'année derniere sur la reunion de leurs biens a ceux des pauvres, afin que M. Bigot ne les tourmente plus sur cela.

L'affaire du chapitre et du seminaire n'est point encore jugée, le deputé du premier se plaint amerement, et meme au ministre, que le seminaire ne produit point, effectivement cela est ridicule. Pour moy toute mon affaire est faite, ma requête d'introduction contenant mes moyens, ma replique a une requête que le chapitre ma fait signifier, tout est prest, et sous les yeux du raporteur, avec coppie signiffiée au chapitre, je crois meme que je pourray vous envoyer avec cette lettre un petit memoire sommaire, que jay cru devoir faire imprimer pour le distribuer a nos seigneurs les commissaires lorsque laffaire sera sur le bureau, l'agent du chapitre se plaint un peû mais doucement de ce que j'entre trop dans un historique qui luy paroit peu favorable, mais je luy ai fait entendre que cela m'etoit indispensable, et quil m'y avoit forcé par ses conclusions, dans lesquelles il avoit attaqué et interessé, non seulement la memoire et la conduite de vos predecesseurs, mais directement les droits de votre siége en pretendant vous depouiller, si la cure vient a passer au chapitre, de la faculté de choisir celui a qui il sera question d'en faire titre et de luy en donner l'institution canonique.

Mad. la superieure de votre hopital a apparemment envoyé en droiture son memoire au ministre, puisque je ne le trouve point quoyqu'elle me l'annonce.

A ce que je vois, votre chapitre va toujours son train vis a vis de vous en fait d'entreprises Monseigneur, j'en diray un mot a M. l'Eveque de Mirepoix et au ministre pour leur faire voir votre moderation et les disposer a recevoir par la suitte plus favorablement les plaintes que vous serés enfin forcé d'en porter.

Je compte renouveller encore mes instances auprès de la cour sur l'article des protestans et ne rien oublier de ce que vous me recommandés dans vos lettres ; celle cy et celle que jay eu l'honneur de vous ecrire de ma main, et avec mes mauvais yeux, ne sont seulement que pour vous accuser la reception des votres, et pour vous faire voir que je les ay lû avec toute l'attention dont je suis capable et le zele que m'inspire le sincere et respectueux devouement avec lequel je suis et seray jusquau dernier soupir de ma vie Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

L'abbé De L'Isledieu.

A Paris ce 3 mars 1753.

Lettre à Mgr de Pontbriand — (3 mars 1753)

Monseigneur,

permetes que je vous griffonne une lettre particuliere sur quelques articles que je ne crois pas devoir confier a mon domestique.

Le premier concerne M. votre frere... vous etes surpris, dites vous, quil paroisse aussy peu instruit de vos affaires... Ce n'est pas, je vous assure, ma faute ; car je luy ay fait voir tout ce que son opposition naturelle pour les affaires luy peut permettre de voir et d'ecouter ; je luy ay meme fait des extraits surtout de l'affaire du chapitre et du seminaire et je ne suis pas venu a bout de le mettre vis-a-vis du droit commun de votre siège, il en parle cependant quelquefois et souvent il nous fait dire a vous et a moy Monseigneur, ce que nous sommes même bien esloignés de penser.

De vous a moy il m'embarasse beaucoup sur l'affaire de lindependance pretendue du seminaire vis a vis de vous Monseigneur... vous luy avés envoyé votre dernier memoire avec lextrait qui l'accompagne il sçait les moyens que vous prenés pour finir cette affaire sans procès, et par voye d'arbitrage et de conciliation, et il est tous les jours vis-a-vis de Mrs nos directeurs a leur repeter quil vous dissuade bien de jamais entamer et suivre cette affaire au tribunal reglé comme si vous y etiés porté ou que je fusse capable de vous y porter ; vous voyés Monseigneur que cela ne fait pas un bon effet pour moy surtout qui demeure dans la maison. D'ailleurs il semble que si ces Messieurs venoient a quitter le seminaire vous seriés sans ressource et qu'il vous seroit

impossible de trouver des prêtres pour les remplacer... je veux croire quil a la meilleure intention du monde mais le moyen de les rendre plus tenaces et plus opiniatrement attachés a leur pretendue independance c'est de leur laisser voir qu'on ne peut s'en passer ; tandis que les hommes ne se croyent quutiles ils sont traitables mais des quils se jugent necessaires ils en sont bien moins portés a la conciliation. Je dois voir dans 7 a 8 jours M. lancien evêque de mirepoix;sil se veut mesler de votre affaire et engager luy même M. leveque de Nitrie et M. lev. de Bethleem a lexaminer et a luy en rendre compte il sera en etat d'en parler au Roy, si je ne vois pas quil sy porte de bonne grâce, je me replieray du coté de M. Rouillé.

M. Esteve travaille actuellement au memoire sommaire de cette affaire je compte lavoir dans le 15 de ce mois.

Le meme M. Esteve na pas cru devoir faire usage de vos dernieres nottes sur laffaire du chapitre et du seminaire de peur de vous trop faire entrer dans le fond et par la deroger a vos premieres conclusions, lagent du chapitre se plaint deja beaucoup de ce que vous entrés trop dans lhistorique de ce qui s'est passé depuis lerection du chapitre, j'ay beau luy dire que cela etoit necessaire pour la memoire et la conduite de vos predecesseurs quil a attaqués dans ses conclusions pour les droits de votre siege quil meconnoit, rien ne l'appaise, nous sommes cependant tres bien ensemble ; mais il est furieusement picqué contre M^rs^ nos directeurs qui le menent et le trainent en longueur sans produire, je crois cependant qu'ils l'ont fait de hier 1er mars.

Jay fait passer vos nouvelles nottes a M. Rouillé affin quil puisse en faire part a M. le rapporteur.

La derniere piece que vous m'avés envoyée et qui est le traité du superieur, des deux assistants et du pr. de votre seminaire avec la fabrique de votre eglise des le 30 X^bre^ 1663 prouve bien que le seminaire episcopal existoit des ce tems la, non pas seullement en idée, mais en realité; jaurois souhaité que cette piece eut eté plus en regle, et collationnée par un nottaire sur loriginal.

M.M. nos directeurs paroissent disposés a envoyer cette année deux sujets aux Tamarois ; mais ils ne m'en ont point encore parlé, comme M. de La Lanne se dit votre grand vicaire Monseigneur, il pretend n'avoir pas besoin de m'en parler, vous imaginés bien que sur cela je suis fort tranquille et je ne vous en avertis seullement Monseigneur que pour que vous ne me demandiés pas compte des sujets qu'on enverra dans cette mission... dieu veuille que par la suitte ils en prennent enfin soin ; car il y a plus de 16 ans qu'on y a entendu parler d'eux.

M. le Loutre ma consulté sur quelques embaras qu'il a dans sa mission par rapport a l'etendue de ses pouvoirs, il craint toujours d'etre forcé de les passer dans certaines circonstances ou il peut se trouver par rapport a la guerre de ses sauvages et meme des françois surtout de ceux qui sont encore sous la domination des anglois, et qui ont prêté serment au gouvernement. Jexamineray avec luy quelle est la mattiere de ses peines et je vous en rendray compte, je les consulteray même en sorbonne si cela est necessaire.

Je me suis trompé ou plustot mon domestique sous ma dictée en vous parlant de Lisle S^t^ jean, sous le nom de la riviere S^t^ jean.

vous avés presentement 4 sujets seculiers dans ce poste et un recollet pour aumonier, 4 sous le fort de beausejour y compris M. Le Loutre et M.

Manac ainsy ces deux postes sont suffisamment pourvus pour le momemt present.

Il ne s'agit plus que du besoin qu'ont les pauvres acadiens françois qui sont encore sous la domination des anglois selon ce qui sera reglé cette année pour les limites nous pourrons leur envoyer des secours spirituels ; mais il faut que ce soient des hommes intelligents et qui soyent au fait des vues de la cour.

Quant aux votres sur ces pauvres habitants et aux secours que vous croyes leur devoir, je les feray valoir aupres du ministre, et dans le gout ou vous me les confiés sans vous commettre ny vis a vis de vos obligations ny vis a vis de la cour. Les observations que vous me faites sur la traite de leau de vie trouveront leur place, vous pensés bien que vis a vis de vous Monseigneur mes idées rendront toujours hommage aux votres.

Un mot seullement de ma reconnoissance, vous macablés de presents, et vous voules sans doute payer le peu que je puis faire pour vous et qui n'a dautre merite que celuy du sentiment de respect et d'attachement qui my porte.

vous me mandés de mettre sur votre compte les 118^{l} que jay payés a loccasion de la demission de M. fornel ce n'est que 18^{l} ainsy je pense que c'est une erreur de votre secretaire.

Cette lettre na ny suite ny liaison mais la circonstance ou je me trouve ne me permet pas dy mettre lordre que je voudrois, ne faites rien appercevoir a M. l'abbé de pontbriant ny a M. de la Lanne de ce que je vous dis d'eux. le premier est quelquun que je respecte, et qui au milieu de mille bonnes et vertueuses qualités que je luy connois n'a pas celle de se mettre une affaire de detail dans la tete, il seroit pourtant bien plus naturel quil se meslat des votres que moy.

Quant au second vous le connoissés *cuncta anhelans omnia meditans nihil agens* ; si son estomac physique etoit aussy mauvais que son estomac moral il feroit souvent de mauvaises digestions ; car dans le second il entasse tout et ne digere rien. Dailleurs cependant il veut tout faire ; mais il est un peu dans le gout et fort proche parent du chrisologue de Rousseaux qui etoit tout et n'etoit rien. Dailleurs si vous croyés quil vous convint en qualité de vicaire general des differentes colonies de votre dioceze, comme votre serviteur et votre amis cela ne mempecheroit pas de vous etre egalement devoué pour tout ce qui pourroit etre a ma portée.

Quant au memoire que je vous ay envoyé sur ce qui regarde les recollets les preuves n'en sont que trop clairement administrées a la cour par le gouvernement même, et c'est M. le gouverneur luy même qui a demandé le rappel du pere patrice et du pere paulin, le 1er etoit a Lisle S^t^ jean il a exigé qu'on le rappelat a Louisbourg pour lavoir sous ses yeux pour le veiller de plus pres, triste precaution; en rappelant cette année ces deux sujets aussy mauvais lun que lautre, il faut un curé et un vicaire 3 aumoniers pour la grande batterie le fort et lhopital... il y a outre cela 3 postes vuides ; ainsy ce seroit 7 sujets quil faudroit cette année et le provincial a qui jay ecris de la part du ministre m'en offre trois ; juges Monseigneur comment fournir avec cela les postes a remplir. Lidée du vicariat apostolique proposé par M. le comte de Raymond est une chymere ; mais ce n'en seroit pas une que d'etablir deux ecclesiastiques a Lou isbourg l'un pour curé, et l'autre pour vicaire en retranchant les recollets

aux seuls postes d'aumonier, et peu a peu par la on les expulseroit de Louisbourg comme on a fait de Lisle S[t] jean.

Je compte vous proposer un autre projet plus raisonnable, si celuy des deux pretres seculiers pour Louisbourg reussit M.M. du S[t] esprit ne demandent pas mieux que de les fournir et meme dans la suite tous ceux dont on auroit besoin, même pour votre seminaire de Québec (sil vous revient). ce projet seroit d'etablir un grand vicaire a Lisle S[t] jean, et l'autre sous le fort de beausejour netant pas possible que M. Maillard puisse embrasser seulement et suivre efficacement linspection des trois postes dont il se trouve chargé.

Ces 3 grands vicaires tireroient d'autant moins a consequence quils seroient simplement *ad nutum* et comme ces 3 postes ne vont faire qu'augmenter il seroit avantageux quils eussent chacun au milieu deux un superieur... mais songes je vous supplie Monseigneur que quand je prends la liberté de vous proposer quelque chose cest toujours sans vouloir suivre ny executer que ce que vous aves approuvé.

Dailleurs cette lettre a lair si decousu que ce ne sont que de simples idées vagues que je vous propose je compte avoir lhonneur de vous ecrire plus en ordre et pezer davantage tout ce que jauray lhonneur de vous mander.

un mot seullement sur les affaires de l'eglise. Le Roy paroit absolument decidé a proteger la religiòn contre les atteintes que le parlement veut donner et donne reellement a la jurisdiction ecclesiastique en se rendant le juge des motifs du refus des sacrements. Si le Roy avoit voulu trancher court et arreter la discussion il auroit declaré lincompetence du parlement, au lieu que les differentes evocations en detail ne font qu'un effet suspensif pour le moment et de la procedure particuliere du parlement qui se raccroche a la premiere denonciation qu'on luy fait, ou quil se fait faire.

Dailleurs encore le parlement exige des lettres patentes et des lettres de jussion sans quoy, dit il, il ne connoit pas les arrets du conseil, si le conseil du Roy netoit pas aussy partagé quil est il y a longtems que tout seroit appaisé; mais nous sommes dans un tems ou la religion est comptée pour fort peu de choses, dieu veuille la proteger, et soutenir son eglise ses promesses sont infaillibles contre les portes de lenfer, seroit il possible quelles nous manquassent contre les puissances de la terre non ; mais nous manquons a ses memes promesses, et nous nous exposons a voir la foy sortir de notre sein, je finis sur cet article ; car il y auroit trop de choses a dire, *et omnia non expediunt.*

Je suis avec respect Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur

L'abbé De L'Isledieu.

ce 3 mars 1753.

Lettre au président du Conseil de Marine — (4 mars 1753)

Paris 4 Mars 1753

Monsieur

M. l'Evêque de Quebec ayant desiré que j'eusse l'honneur de vous presenter un de ses memoires lorsqu'ils seroient imprimés, je m'en acquitte en vous en adressant deux exemplaires par la poste il y a longtems que ce memoire

est fait mais J'ay cru devoir attendre que M.M. les principaux contendants eussent fait leur derniere signification respective pour l'etablissement de leur droit et de leurs moyens reciproques.

Je joins aussy a ces deux memoires, des notes particuliers de M. l'Eveque de Quebec qu'il ma envoyées cette année et par lesquelles il deduit asses clairement les motifs qu'il a de desirer que les choses restent dans l'etat ou elles sont pour le bien meme de la chose, persuadé qu'il conviendroit mieux a tous egards que la cure continuat d'être desservie par le seminaire mais je nay pas crû devoir faire entrer ces motifs n'y dans la requète de M. l'Evêque de Quebec n'y dans son memoire imprimé, attendu que ce seroit entrer dans le fond, et dire d'ailleurs quelque chose d'etranger a la contestation, surtout ayant dit dans sa requete d'intervention qu'il ne prenoit de part qu'autant que de la part de son chapitre elle intercessoit, elle attaquoit même la memoire et la conduitte de ses predecesseurs, et les droits de son siege pour ce qui concerne celui de presentation qui est inherant a sa qualite d'Evêque lorsqu'il ny a pas de fondateur qui ait fonde l'Eglise ni fourni de son fond la glebe sur laquelle elle est batie.

Je remply du moins autant qu'il m'est possible l'intention de M. l'Eveque de Quebec, en vous faisant passer ses nouvelles notes pour en faire tel usage que vous jugeres a propos et seconder ses veües et ses motifs, si vous le juges convenable.

Je suis avec respect Monsieur etc. etc. etc.

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
V^{e}G^{al} des colonies françoises en Canada.

A Paris ce 4 mars 1753.

M. Le Loutre est toujours icy, les pieds luy brulent d'envie de partir pour aller rejoindre ses sauvages et ses pauvres habitans qui sont sous le fort de Beausejour, il attend vos ordres Monsieur, pour se rendre a Versailles et y apprendre son sort afin de ne pas perdre l'occasion du depart des premiers vaisseaux. Je voudrois bien aussy que son affaire fut decidée, afin de mettre les miennes sous vos yeux, dans la crainte de me trouver egalement retardé pour mes reponses et pressé par le depart des vaisseaux.

Joint à la iettre de M. l'Abbe de l'Isle Dieu du 4 mars 1754.

Notes de M. l'Eveque de Quebec sur l'arrest par luy obtenu pour intervenir dans le Procez pendant entre son chapitre et son seminaire

1° Il semble qu'on auroit pu dire les motifs qui engagent ce Prelat à n'intervenir qu'en cas qu'on enlevat au seminaire la cure de Quebec qui luy a esté unie; il est vray que ces motifs sont etrangers au fond et qu'en s'expliquant on auroit de la peine à ne rien dire contre les chapitres qui deservent les cures quoy qu'il en soit voicy les raisons de l'Eveque de Quebec.

La cure sera mieux déservie par le seminaire, les ecclesiastiques pourront plus facilement apprendre les fonctions curiales, le curé vivant dans une com-

munauté sera toujours plus regulier s'il faisoit une fautte, la communauté la répare, il est plus facile de le faire abdiquer, un membre de communauté se menage plus qu'un particulier, si les revenus de la cure devenoient plus considerables, ils pourroient estre employés a des pensions, dans le seminaire il peut s'y trouver d'anciens directeurs qui se chargeroient d'un quartier de la ville avec succes qui autrement demeureroient oisifs dans la maison, si le curé tombe malade, on fait suppleer facilement; tost ou tard l'office de la paroisse sera separé de celuy du chapitre les ecclesiastiques du seminaire seront obligés d'assister au premier, il faut donc que le curé s'accorde avec le superieur ce qui arrivera toujours des qu'il sera de la maison, ces ecclesiastiques font le catechisme, autre relation essentielle avec le curé ; les vicaires ou son curés peuvent se mettre en pension au seminaire ils y sont mieux qu'autre part, leur conduite sera plus reguliere.

2° Il paroit necessaire d'appuyer sur ce qu'il ne faut pas donner la nommination au chapitre, n'y obliger l'Eveque a prendre meme *proprio motu* un des membres, voicy les raisons qu'on peut faire valoir.

Les nomminations faites par les chapitres y occasionnent des brigues rarement le même l'emporte, le chapitre n'y a dans le fond aucun interest ce n'est qu'un droit honorifique il arrive même que ce ne sont pas ceux qui sont nommés qui menagent le plus le chapitre; celuy de Quebec est pour l'ordinaire composé ou des secretaires des Evecques, des officiaux, des grands vicaires, ou de vieux curés qui ne sont plus en estat de déservir, ou des prestres qui ont quelques repugnances pour le Ministere, cela s'exercera aussy longtems qu'il y aura peu de prestres dans le dioceze ; obliger l'Eveque de prendre du chapitre un sujet pour la cure, c'est le forcer d'en prendre qui ne conviennent pas.

3° Le curé ne doit pas estre chanoine si ce n'est *ad honores* ce seroit en diminuer le nombre il ne sont que 13, presque sans bas chœur, il y en a toujours d'infirmes ou d'occupés ailleurs.

4° Il paroist qu'on ne fait monter dans cette colonne la pension congrue qu'a 300^{l} et il faut icy au moins 500^{l} tout estant a un prix exorbitant.

5° L'Evecque de Quebec souhaitte qu'on représente fortement qu'il faut dans la cure de Quebec au moins deux sous vicaires, ou sous curés, qu'il faut au moins 500^{l} a chacun, que si le chapitre prenoist les dixmes, il faudroit l'obliger a payer pour les pensions congrües de ces deux vicaires ou du curé 1500^{l}.

Il faut faire remarquer que la nomination de ces deux vicaires ne doit pas dépendre du chapitre

6° M. l'Evecque de Quebec scait que le chapitre demande deux choses qui regardent la fabricque sur lesquelles il voudroit que son avocat, ou celuy du seminaire entre suffisament pour en montrer le feaux.

La 1ere demande permission de bastir sur un petit terrain une maison pour loger le curé les vicaires les enfans de cœur et les chanoines.

1er L'espace est trop petit puisqu'il ne contient qu'environ............ en superficie il faut laisser l'espace pour faire tourner les bas costés il convient de laisser après 15 ou 20 pieds partant il ne resteroit que..................

2° Ces messieurs suposent ce terrein a la fabricque et avant qu'il y eut de vicaire apostolique vers 1655, il a esté achepté par le corps de la ville pour un prebistaire qui a été battit non par la fabricque mais par les habitans.

La seconde chose que demande le chapitre a la fabricque c'est la somme de 2000[1] pour l'entretien de la sacristie; l'eglise a esté bastie depuis peu par la fabricque qui a esté obligée d'emprunter, depense de plus de 80000[1] sur quoy le chapitre n'a pas donné 500[1]. C'est la fabrique qui fournit les vasses sacrés, a qui appartiennent presque tous les ornemens qui fait toutes les reparations.

Le chapitre ne fournit que les chantres et les enfans de chœur fondés par son errection, s'ils servent aux enterremens ils sont payés, il n'y a que deux prestres de la cure qui y disent la messe. Ce Chapitre en 1742 ne faisoit monter la depense de la sacristie qu'au plus a 1800[1] ; on a preuve en main quant même ces offices ne serviroient pas d'office paroissialles il luy en coutteroit a peu pres autant cependant la fabricque qui entre dans toutes les depenses extraordinaires de la sacristie donne 700[1] par an, elle fait toutes les reparations elle fournit les cloches les bedeaux; il est vray qu'elle retire aussy les rentes. Dans le memoire qui contient mes moyens d'intervention voicy ce que j'ay remarqué.

On dit que la bulle de 1674 donne pouvoir a l'Evesque d'eteindre, et de supprimer la cure: il faut dire elle etteint et suprime.

On dit que le Pape donne pouvoir d'unir la cure du chapitre: *il faut dire confier le soin des ames, ou a un dignitaire, ou a un chanoine, ou a un prestre de la meme eglise, autour ou autrement comme l'Evecque le jugera pour le mieux.*

On dit Que M[r] de la Val croyoit apparement que la premiere union faite au seminaire ne subsistoit plus: les termes du decret font voir le contraire *ce n'est que pour confirmer.*

On dit dans le meme endroit que l'union de 1684 a pour but la demission du chapitre: le decret paroist contraire *annuentes insuper.*

On dit qu'en 1674 il n'y avoit point d'official: des 1664 on voit la nommination des grands vicaires des officiaux, et des promoteurs.

Sur le premier moyen d'appel comme d'abbus *il faut prouver que le Pape ignoroit que la cure etoit unie au seminaire ce qui a esté assez bien expliqué dans sa premiere reponse au chapitre fait a Paris dans mars de cette année 1652.*

Il faut encore dans cette article ou on parle de la renonciation du chapitre en 1684 faire ce raisonnement.

Peu importe a M. de Quebec que les chanoines fussent du seminaire ou non la demission est pure et simple entre ses mains, qu'il ait eü tord de s'en servir et d'unir au seminaire elle demeure dans toute sa force vis a vis ses successeurs ainsy quand la bulle donneroit la nomination au chapitre il y a renoncé.

Cecy me paroist une preuve invincible, il ne faut pas l'oublier.

Dans le troisième moyen d'abus on dit que par les lettres patentes de 1713 le Roy confirme le don de 3000[1]: *il faut dire fait don.*

Dans le 7[e] moyen il semble que l'on convient que l'union est ordonnée par la bulle *quant même vaudroit mieux.*

A la fin du memoire apres avoir prouvé que par la bulle le chapitre n'a pas la nomination il faut ajouter le raisonnement cy dessus, et en supposant la bulle aussy favorable que le prétendent les chanoines, M. de Quebec doit faire valloir la renonciation il faut ajouter: pour les actes confirmatifs de la renonciation. Enfin il faut s'attacher a faire donner au vicaire perpetuelle tout le casuel et a exiger du chapitre pension congrüe sur les dixmes tant pour luy que pour les deux sous curés.

Lettre au président du Conseil de Marine — (8 mars 1753)

Paris 8 Mars 1753

Je crois devoir commencer par vous faire mes excuses sur la frequence et l'importunité de mes lettres, mais J'espere obtenir (sur l'une et sur l'autre) d'autant plus aisement ma grace que mon but et mon dessein ne sont que de vous partarger les differens objets que j'ay a vous presenter, pour vous en moins surcharger et vous en faciliter par la l'examen et le jugement qu'il vous plaira d'en porter.

Vous trouverés cy joint une coppie du traité passé le 28 7bre dernier entre M.M. les chefs de l'administration de l'hopital de Montreal et la dame Youville et ses compagnes, dont je suis persuadé que l'original vous a été adressé.

Je ne scay Monsieur si en lisant cet acte vous n'y avés pas trouvé, comme moy, quelques articles qui demanderoient un peut plus de precision et de clarté dans la maniere de les annoncer pour n'y laisser ny equivoque ny retour de discussion dans la suitte.

J'ay mis en marge vis a vis de ces articles des notes; si apres les avoir examinés et y avoir fait mettre vos apostilles vous voulés bien me renvoyer ce traité et y joindre vos ordres je m'y conformeray pour faire dresser les lettres patentes par l'avocat de M. l'Eveque de Quebec a moins que vous n'en ordonniés autrement mais je vous prie de me permettre de vous representer qu'il seroit bon qu'on put accelerer l'obtention des d. lettres patentes, pour me mettre en droit et a portée d'assembler les creanciers de Paris et de finir avec eux, car sans cela je ne puis connoitre ny sçavoir jusqu'ou peut s'etendre la subrogation de la d^{e} veuve Youville au lieu et place des creanceriers (sic), que sa nouvelle procuration me met en droit de payer pour elle et en son nom.

Tous mes extraits sont en etat de vous être presentés Monsieur, mais J'attendray vos ordres pour vous les envoyer; pour votre plus grande facilité j'en ay tellement divisé et distingué tous les objets que vous naures qu'un simple coup d'œil a y jetter, et vos simples apostilles a y faire aposer, selon ce qu'il vous aura plu de decider sur les differentes representations qui vous y seront faites.

Je suis avec respect Monsieur

etc. etc. etc.

L'Abbé de l'isle dieu,
V^{e} G^{al} des Colonies françoises en Canada.

A Paris ce 8 mars 1753.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (16 MARS 1753)

Monsieur

J'ay eu l'honneur de voir M. le Cardinal de Soubise et de luy proposer de donner quelque part aux religieuses des trois Rivieres dans la distribution du produit de la lotterie des com[tes].

Son Eminence m'a fait sur cela les objections qu'on peut faire sans m'exclure il m'a au contraire demandé un Memoire pour la premiere assemblée qui se tiendra ; comme je luy ay parlé de votre part Monsieur j'ay cru devoir vous en informer affin d'accompagner mon memoire d'une lettre de vous si vous le juges a propos ou que vous en preveniez, de vive voix, ceux de M.M. les Commissaires qui sont a Versailles.

Je tiendray mon memoire tout prêt et si je ne recois point de reponse je le feray cheminer tout seul, il aura du moins votre attache puisque j'ay parlé de votre part.

J'ay rendu compte a M. l'Abbé Couturier de ce qui avoit été décidé pour le missionnaire demandé par M. picquet et sur les lettres patentes de l'hopital de Montreal.

M. Le Loutre attend non son audiance mais son obediance de congé, pour se rendre a Brest et y attendre le jour et le moment de son embarquement, il vous supplie de l'expedier promptement, il prend la liberté de vous supplier de ne pas oublier son frere ny le memoire que je vous ay presenté a son sujet il fait toutes ses petites emplettes pour lesquelles sa gratification viendra fort a propos.

Nous avons deja trouvé deux missionnaires l'un pour M. Maillard et le second pour les Acadiens françois pour lesquels nous en avons même deux dont nous prendrons le meilleur.

Je suis avec respect, Monsieur

etc. etc. etc.

L'Abbé DE L'ISLE DIEU.

16 Mars 1753.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (21 MARS 1753)

Paris 21 Mars 1753

Monsieur,

Depuis la derniere lettre que j'ay eu l'honneur de vous ecrire, j'ay presenté a M. le Cardinal de Soubise un memoire en faveur des religieuses Ursulines des trois rivieres, suivant la permission que son Eminence m'en a donné dans la premiere audiance que j'en au eüe, ce qui me fait juger, ou du moins esperer que ces bonnes religieuses obtiendront quelque gratification, surtout si vous voules bien appuyer mon Memoire aupres de Son Eminence et des Prelats et magistrats de qui depend la grace que je solicite.

Le pere Mesaiger, Jesuite, et procureur des missions du Canada, ma dit qu'il avoit pris les mesures necessaires pour que Ses superieurs ne retirassent pas le pere Germain de sa mission des marichites sur la riviere St Jean surtout dans les circonstances presentes, ainsy c'est un grand inconvenient paré de ce coté la, et je vas ecrire au P. Germain qu'il peut être tranquile et rester a sa mission

M. Le Loutre vouloit aller aujourd'huy a Versailles, il me represente a chaque instant la necessité qu'il y a de le faire partir par les premiers vaisseaux pour se rendre a sa mission surtout avant la fin d'avril s'il est possible, et toutes les raisons qu'il en aporte paroissent autoriser son empressement. C'est le tems des semailles dans cette colonie et des petites cultures et jardinages qui y sont d'une grande ressource.

Les habitans refugiés sous le fort de Beausejour n'ont de vivres que pour jusqu'a la fin d'avril.. Il s'agit de les empècher de manger le peu de bestiaux qu'ils ont et qui leur sont necessaires pour leurs labours et semences... de leur annoncer et de leur faire envisager les secours de subsistance que la Cour leur a accordés cette année, pour soutenir leurs esperances et même d'en tirer des acadiens françois, pour quelques mois, et pour attendre ceux de france, si ils tardoient a arriver, ou que les ordres donnés a Louisbourg n'y parvinssent pas assés tot.

Toutes ces differentes observations combinées demandent egalement la presence de M. Le Loutre et ce sont les differens motifs de l'empressement qu'il a de partir et de la permission qu'il demande de se rendre a Brest, d'ou il imagine qu'il partira incessamment un vaisseau.

Nous avons trouvé un missionnaire pour les acadiens françois, fourny par le St Esprit, et tel qu'il convient pour le poste delicat qu'il est question de remplir dans l'interieur du gouvernement Anglois, qu'il ne faut n'y heurter n'y contrarier, pourvû que qu'il ne s'agisse pas de serment, qui puisse gener le ministere de ce missionnaire ou donner atteinte a la fidelité que les acadiens françois doivent concerver pour leur legitime souverain.

M. Le Loutre pense que ce missionnaire nommé M. de Vern pourroit s'embarquer a Brest et faire la traversée avec luy et en consequence il demande et vous supplie Monsieur.

1° De vouloir bien luy accorder le passage sur le vaisseau de Brest pour luy et ce missionnaire qu'il pourra instruire dans la traversée, de l'esprit et des intentions de la Cour, sur la maniere de se comporter dans la mission qu'il va desservir.

2° De faire incessamment delivrer au d. missionnaire la gratification que la Cour voudra bien luy accorder pour son voyage, et les petites emplettes qu'il ne peut s'empêcher de faire.

3° M. Le Loutre vous supplie egalement Monsieur, de luy adresser les ordres necessaires pour qu'on luy delivre le memoire de MM. les commissaires du Roy.

4° L'ordre de M. le Comte de St Florentin pour le libraire qui delivrera les livres que la Cour aura bien voulu accorder pour les differentes colonies.

5° Un pareil ordre pour le médecin de Paris qui est chargé de délivrer les remedes et medicamens aux pauvres dans les provinces de l'interieur du Royaume.

6° Monsieur Le Loutre vous supplie egalement Monsieur de vouloir bien luy faire payer incessament le memoire d'avances et d'emprunts par luy faits, qu'il a eu l'honneur de vous presenter avec les certificats de M.M. les commandants et commissaires.

7° De vouloir bien regler la gratification que vous jugerés a propos de luy accorder pour les frais de son voyage et sejour en france, et ceux de son retour a sa mission, et de vouloir bien la luy faire payer incessamment, pour que rien ne puisse retarder son depart.

8° De ne pas oublier les ordres necessaires pour completer les chapelles qui manquent a la mission de l'isle S[t] Jean.

9° Enfin de luy donner, si vous le juges a propos, vos ordres par écrit, surtout ce dont il vous plaira de le charger.

J'ay écris a M. l'Eveque de Quebec en consequence des ordres que vous m'avés donnes, Monsieur, je luy donne avis qu'il part cette année un missionnaire pour les acadiens françois qui sont encore sous la domination des anglois, qu'il debarquera a Louisbourg et qu'il y attendra ses ordres et la lettre qu'il luy adressera pour se presenter au Gouverneur anglois par qui il a été demandé aussy bien que par les habitans

Je ne fais icy aucune mention des deux missionnaires fournis par M.M des missions etrangeres l'un nommé M. Le dieu, destiné pour l'Isle S[t] Jean et qui devoit partir des l'année derniere l'autre nommé M. Cassiete, destiné pour les sauvages de M. Maillard. M. le Superieur des missions etrangeres m'ayant dit que vous luy avies fait l'honneur de luy ecrire a ce sujet, et qu'il auroit celuy de vous faire reponse ainsy je me borne a ce qui me regarde precisement.

J'aurois eu quelques petites observations particulieres a vous faire a Versailles, sur l'avantage de nos missions et même le bien du service, mais j'attendray que vous venies a Paris, ou que je puisse retourner a Versailles.

Je suis avec respect Monsieur

etc. etc. etc.

L'Abbé de l'isle Dieu,
V[re] G[al] des colonies de la N[elle] France en Canada.

A Paris ce 21 mars 1753,

Leetre au président du Conseil de Marine — (29 mars 1753)

Paris 29 Mars 1753

Monsieur,

J'ay reçu hier matin la lettre dont vous m'avés honorés avec l'ordonnance de 600[l] pour la gratification du missionnaire fourny par le seminaire de S[t] Esprit.

Je le crois un tres bon sujet capable d'entrer dans les vües de la Cour et de les bien remplir dans sa mission auprès des acadiens françois qui sont encore dans l'acadie, sous le Gouvernement anglois, du moins nous les luy avons bien expliquées M. Le Loutre et moy, et comme il va se rendre a Brest pour son

embarquement avec M. Le Loutre, suivant que vous l'ordonnés ils auront encore le tems de la traversée a conferer sur cela ; d'ailleurs comme ils conserveront ensemble sur les lieux le plus de correspondance qu'il leur sera possible, l'un ne fera rien qui ne soit avoué par l'autre du moins il nous l'a bien promis, et comme c'est un homme d'un age mûr qui a fait toutes ses etudes avec M. Le Loutre, qui étoit meme depuis du tems dans le ministère et qui a quitté une fort jolie cure qu'il avoit dans le dioceze de Sens, il y a tout lieu d'esperer qu'il repondra a ce qu'on attend de luy. M. Le Loutre ira aujourd'huy chés M. le Comte de la Galissonniere pour y prendre le memoire sur les affaires de l'Acadie, Monsieur, et il se conformera entierement a vos vües sur lusage qu'il en fera.

Sur l'article des livres et des remedes puisqu'on ne peut finir avant son depart il s'en rapporte a la bonté que vous avés de vouloir bien y pourvoir et si vous voulés bien m'adresser vos ordres a ce sujet, je feray suivant que nous en sommes convenus, M. Le Loutre et moy, le partage de ce qui doit luy rester, et de ce qui doit ètre envoyé a M. l'Eveque de Quebec pour les parties de son dioceze qui sont sous ses yeux.

M. Le Loutre est cependant arreté par le remboursement des farines qu'il a achetées a Louisbourg pour Beausejour jusqu'a ce qu'il fournisse le memoire en regle des d. farines, qu'il a eu l'honneur de vous presenter et que M. de la Porte a entre ses mains, cette formalité etant necessaire pour le payer validement et le montant en etre passé a la chambre des comptes ainsy Monsieur il espere que vous voudrés bien luy faire renvoyer des demain ce memoire pour qu'il puisse toucher son remboursement et partir sur le champ.

Pour ne pas vous importuner d'une seconde lettre M. Le Loutre me charge de vous assurer de sa vive et respectueuse reconnoissance pour la demarche que vous avés bien voulu faire aupres de M. le garde des Sceaux, en faveur de M. son frere et il espere qu'une pareille protection ne scauroit manquer d'avoir son effet surtout si vous voulés bien l'appuyer et il me prie moy meme de vous en rappeller le souvenir en son absence, ce que je vous prie de me permettre de faire en faveur de quelqu'un que j'aime tendrement et qui merite cette facon de penser pour luy par ses qualites personnelles, et son attachement et son zele pour le bien du service et le progres de la religion dans la colonie ou se trouve sa mission et meme toutes celles sur lesquelles il a inspection.

Je suis avec respect Monsieur etc. etc. etc.

L'Abbé DE L'ISLE DIEU,
V^re^ G^al^ des Colonies de la N^elle^ France en Canada.

A Paris ce 29 Mars 1753.

Je m'apperçois Monsieur qu'il faut que je me soit trompé en donnant le nom du missionnaire qui doit partir pour l'Acadie, il sapelle M. Daudin au lieu de M. de Vern, ainsy Monsieur je vous supplie de vouloir bien faire reformer l'ordonnance et d'avoir la bonté de me la faire renvoyer des demain et d'employer le meme dans l'ordre de l'embarquement de peur que cela ne fit quelques difficulté.

Lettre au président du Conseil de Marine—(30 mars 1753)

Monsieur,

Je differay hier de vous marquer ma reconnoissance dans la crainte de vous importuner de deux lettres dans un même jour ; mais je comprends que si je differois plus longtems, je n'en aurois que plus de peine a vous lexprimer, la sentant augmenter a chaqu'instant, et chaque fois que je relis la lettre dont vous m'avés honoré, et par laqu'elle vous avés la bonté de m'annoncer la gratification extraordinaire de 1200^{l} que le Roy a bien voulu m'accorder sur le compte que vous avés rendu a Sa Majesté de ma situation actuelle, quelle vous a même paru determinée a m'accorder d'autres marques de sa satisfaction, et qu'en conséquence vous aves fait part de ses dispositions à M. L'ancien evêque de Mirepoix.

En vous faisant icy l'historique de vos dernieres bontés pour moy, Monsieur je vous avoüe que je les ressens bien plus vivement que je ne puis vous en exprimer la reconnoissance, ce sera du moins par un attachement bien sincere, et qui n'aura d'autres bornes que celles de ma vie mais il me reste encore une grâce a vous demander auprès de M. l'ancien evêque de Mirepoix qui est de l'engager a ne me rien diminuer de celle que le Roy a bien voulu m'accorder; en me donnant une gratification de 1200^{l} Sa Majesté a eu apparement intention que j'eusse en plein chaqu'année, ces 1200^{l} pour m'indemniser de 22 ans de services dont j'ay pris les faux frais et les depenses annuelles sur mon propre necessaire si M. L'ancien evêque de Mirepoix croit me realiser la bonté du Roy en m'accordant une pension sur un benefice de pareille somme de 1200^{l} il ne m'en restera que 900, par la retenue du quart pour la contribution aux charges.

Ainsy pour qu'il m'en restat 1200^{l} de net, il faudroit qu'elle fut de 1600^{l}, et en vérité quant il me la donneroit de 2000^{l} pour qu'il m'en restât 1500^{l} je croirois (non vis a vis du Roy, mais vis a vis des grands vicaires de l'interieur du Royaume) meriter une pension egale a celle qu'on leur accorde tous les jours......... Dieu qui connoit le fond de mon cœur scait que je suis bien esloigné de vouloir, n'y d'accepter multiplicité de benefices, mais je demande uniquement de quoy vivre en servant l'etat et la religion jusqu'au dernier soupir de ma vie surtout dans un âge ou les infirmités et les besoins augmentent. Mon sort est donc entre vos mains, Monsieur, et j'ay bien lieu d'y mettre toute ma confiance surtout d'après les premieres demarches que vous avés bien voulu faire; je vous deveray la douceur de ma vie et quelques bornes que pût mettre M. l'ancien evêque de Mirepoix à la bonne volonté du Roy pour moy, il n'en mettra jamais a ma reconnoissance, n'y au respect avec lequel je suis et seray toute ma vie Monsieur,

Votre très humble etc etc.,

L'Abbé de l'isle Dieu,
V^{re} G^{al} des colonies de la Nouvelle France en Canada.

Ce 30 Mars 1753.

LETTRE À Mgr DE PONTBRIAND — (1er AVRIL 1753)

De Paris ce 1er avril 1753

Monseigneur,

Jay deja eu l'honneur de vous ecrire deux lettres, sous la meme enveloppe et sous le contre seign de M. Rouillé, l'une de ma main et l'autre par secrétaire.

Comme ce n'etoit encore presque que pour vous accuser la reception de vos paquets de ce que j'y ay trouvé et de ce que vous y aviés omis (comme les deux lettres l'une pour M. l'archevêque de Paris, l'autre pour M. l'ancien evêque de mirepoix que je n'y ay pas trouvées, quoyque vous me les eussiés annoncées) celle cy sera un peu plus detaillée, quoyque je n'aye pas encore recu mes extraits de la cour avec les apostilles qui en contiennent les responses, et j'auray du moins l'honneur de vous rendre compte de ce qui s'est passé et de ce qui a eté decidé, reglé et accordé dans un travail de quatre jours avec le ministre, M. Le loutre et moy, en presence de M. le comte de la Galissonniere, qui nous a eté tres favorable et d'un grand secour pour tout ce que nous avons obtenu, et dont je vas vous rendre compte article par article, selon quils se presenteront ; car ma tete en est si pleine quil vaut mieux les en laisser sortir d'eux memes que de les appeler de commande, ce qui y mettroit cependant un peu plus d'ordre, mais exigeroient plus de contention de memoire, que je crois que vous voudrés bien m'epargner.

M. Leloutre part demain 2 avril pour se rendre a Brest lieu de son embarquement, qui sera, je crois, du 25 au 30. Il emmene avec luy deux missionnaires, l'un qui est M. D'audin, pretre du dioceze de Blois, homme fait et formé, qui a de la prudence, de l'esprit et de l'experience. Il est destiné pour les acadiens françois qui sont encore sous la domination des anglois. . .ainsy de ce coté la Monseigneur, voila deja une partye de vos vues remplie et si cet essay reussit selon l'esprit et les vues de la cour dont M. Daudin est instruit pour la conduitte quil doit tenir vis a vis du gouvernement anglois, la cour en enverra encore un second l'année prochaine.

M. D'audin debarquera a Louisbourg, et y attendra une lettre de vous Monseigneur, pour M. le Gouverneur anglois, a moins que vous n'aymiés mieux quil s'y presente sur la mienne, que je ne luy ay donnée que conditionnellement et pour la circonstance forcée ou il se pourroit trouver. La cour ayant jugé quil conviendroit mieux quil se presenta sur votre lettre que sur la mienne. . .si le tems me le permet, je vous feray part des instructions qui ont été données a M. Daudin, sur la maniere dont il doit se conduire vis a vis du Gouvernement anglois, pour ne point se commettre, et en même tems ne se pas ecarter des vues et des interets de la cour.

M. LeLoutre emmene de plus avec luy un M. Cassiete pretre du dioceze de Langre fourny par M.M. du seminaire des missions etrangeres que la cour a accordé pour second a M. Maillard afin de luy laisser le tems dachever et de perfectionner son ouvrage sur la langue de ses sauvages.

Il doit encore partir avec M. LeLoutre un troisieme missionnaire destiné pour l'isle S^{t} jean, cet ecclesiastique s'appelle M. Ledieu, qui devoit partir des

l'année derniere avec M. Perronnel et M. Lemaire, le premier du dioceze de Lion le second de celuy d'amiens, qui ont eté joindre M. Girard, et voicy Monseigneur le tableau, en abbregé, des postes occupés a l'isle S^t jean sous le fort de beausejour et sur les rivieres, tant par les ecclesiastiques que vous aves envoyés, que par ceux qui y etoient, et par ceux qui y ont été envoyés de france.

L'Isle St Jean contient actuellement 450 familles qui sont environ 3000 françois qui y sont refugiés avec la garnison du fort la Joye. .ces habitans sont distribués en quatre postes, savoir la Pointe prime, desservie par M. Girard, la riviere du nord-est par M. Perronnel, St Pierre du nord par M. Lemaire, et Malpec par M. Ledieu des quil y sera arrivé.

Le port de la joye ou est la garnison est desservy par le pere ambroise recollet, bon religieux, exact et regulier, qui a egalement soin des françois qui sont voisins de son poste et trop eloignés des autres pour y avoir recour.

Comme les quatre missionnaires seculiers dont je viens d'avoir lhonneur de vous parler Monseigneur, ne peuvent pas encore vivre du produis des dixmes des habitations qui forment leurs postes ou paroisses, la cour, sur mes representations, a bien voulu les faire mettre sur l'Etat du Roy, jusqu'a ce que leurs dixmes soient suffisantes pour les faire subsister, et les ordres en consequence ont été donnés au gouvernement de Louisbourg, aussy bien que pour les rations des habitans, afin quils ayent le tems de s'etablir et de cultiver les concessions quon va leur faire, on compte meme fortifier cette isle qui est un poste important pour la france, mais il y faudroit un commandant plus actif et moins infirme que M. de Bonnaventure pour veiller sur les habitans et les exciter a setablir et a cultiver leurs nouvelles habitations. Il y faudroit meme un commissaire . . . du coté du spirituel il ny a rien a desirer pour le moment present quant meme il y passeroit encore quelques familles françoises ; quatre missionnaires seculiers et un aumonier au port de la joye sont plus que suffisant, ainsy Monseigneur vous devés être tranquille sur ce poste, le voila suffisamment fourny, et la cour paroit disposée a suppleer au temporel.

A l'égard du fort de beausejour et de ses rivieres . . . ces postes contiennent 1600 anciens habitans et 1200 nouveaux refugiés sortis de l'acadie depuis l'etablissement des anglois a chibouctou ou a halifax, et leur nouvelle ecosse. . . Nous avons sous le fort de beausejour et sur ses rivieres quatre missionnaires.

M. Leloutre au fort et pour les sauvages et familles françoises eparses et repandues autour dud. fort . . . d'ailleurs pour veiller de concert avec le commandant et commissaire a l'etablissement desd. familles auxquelles la cour a bien voulu accorder, sur nos representations, et le denombrement que nous en avons donné, des secours de subsistance et de vivres proportionnés a leurs besoins actuels pour leur donner le tems et la facilité de s'etablir et de cultiver les terres qui vont leur être concedées, sur de simples permis, jusqu'a ce que M. le Gouverneur General, informé des cantonnements qu'on va leur faire, puisse leur accorder des concessions en regles pour fixer leurs etablissemens, en raison reciproque de ce qu'ils peuvent cultiver . . . la cour nous a même accordé 50000^l pour les abboitaux, digues, levées et autres ouvrages necessaires pour la solidité des nouveaux etablissemens, elle a meme consentie a faire achever et perfectionner le fort pour le mettre en etat de deffence en cas d'attaque, mais ces derniers fonds ne seront faits que pour le printems prochain, voila Monseigneur la destination de M. Le Loutre qui aura de quoy exercer

son activité et son zele si Dieu nous le conserve, car je l'ay trouvé changé et je crains pour luy les suites d'un asthme dont il est menacé.

M. de manach restera fixé aux sauvages mikmak de M. Le Loutre, dans la langue desquels il a fait de tres grands progrès, c'est d'ailleurs un excellent sujet, qui a de l'esprit, de la prudence, et beaucoup de piété et de zele.

M. Le Guerne et M. Le Guet se sont etablis sur les rivieres de beausejour, parmi les anciens et nouveaux habitans, ils y ont suffisamment de l'occupation dans leur poste, mais tandis quil n'y passera pas de nouvelles familles, ils pourront les desservir surtout aydés, secourus, et guidés par M. le Loutre... ainsy Monseigneur, je crois que quoyque vous les eussiés destinés pour l'interieur de l'acadie, par l'evenement et les nouveaux arrangemens qui ont eté pris, vous n'aurés pas lieu de vous repentir, ou plutôt de blamer ce changement de destination, d'autant plus que voila actuellement trois missionnaires dans l'interieure de l'acadie, sous le Gouvernement anglois, qui sont M. Desenclaves, . le Chauvreux et M. Daudin et que si le Gouvernement anglois ne les tourmente pas, la cour est determinée a en envoyer encore au moins un, l'année prochaine.

Voila donc Monseigneur sept missionnaires, tant dans l'acadie angloise et sous le fort de beausejour et sur les rivieres, mais sur cela et a l'occasion de ces sept missionnaires, il y a un reglement a faire qui passe mes forces, et demande votre autorité que je feray etayer de celle de la cour, si vous le jugés a propos, voicy le fait.

La cour a accordé depuis longtems une pension de 1200^{l} pour les missionnaires de l'acadie... si les trois qui sont dans l'interieure de cette peninsule, sous le gouvernement anglois, pretendent avoir seuls cette pension 1° cela ne seroit pas juste, puisque les missionnaires du fort de beausejour ont egalement soin des acadiens françois, en faveur desquels, ou plutot pour la desserte desquels lad. pension de 1200^{l} a eté accordée, d'ou il resulteroit (si la cour ny avoit pas pourvu d'ailleurs) que les missionnaires de l'Isle S^{t} jean devroient egalement y avoir part, puisque les 450 familles, dont ils ont soin, sont pareillement sorties de l'acadie. 2° Je pense que dans la distribution de cette pension, le partage par tête et par portions egales ne seroit pas juste, et quil faut avoir egard a ceux qui ne perçoivent presque point de dixmes, et leur en faire une plus forte distribution qu'a ceux qui sont encore dans l'interieure de l'acadie, sur d'anciennes habitations dont la dixme peut nourrir le missionnaire.

C'est icy Monseigneur, une simple observation que je vous fais, et qui demanderoit, je crois, que vous donnassiés a ce sujet vos ordres, soit a M. le Loutre ou a quelqu'autre.

J'oubliois de vous dire, Monseigneur, a l'occasion de l'isle St Jean, quil n'y avoit qu'une seulle chapelle, ou au plus deux, dont l'une etoit fort mal en ordre, ce qui avoit obligé M. Lemaire, faute de chapelle, d'aller hyverner avec M. de manach, la cour nous en a accordé trois qui montent a 2680 et quelques livres, dont jay deja touché le montant, tout est ordonné, les prix faits, et doit partir pour Rochefort dans le courant du mois.

La cour nous a aussy accordé des livres de piété et des remedes et medicamens pour l'Isle St Jean, Beausejour, et les parties de votre dioceze qui sont sous votre main Monseigneur, du moins le ministre ma promis d'obtenir pour l'un et pour l'autre un ordre de M. le comte de S^{t} florentin, mais vous savés

Monseigneur qu'a la cour il faut presser, et en solicitant prendre le point milieu de la simple representation reiterée, et de l'importunité, pour ne pas rebuter.

Des que jauray reçu les ordres sur les deux articles cy dessus, et qu'on m'aura delivré le montant desd. ordres, je feray les partages le plus equitablement que je pourray, et en consequence les envois pour chaque destination, et des que jay trouvé *cette trouée* que vous m'aves vous meme indiquée Monseigneur, je tacheray chaque année de vous obtenir quelques petits secours de ce coté la.

Pour continuer mon recit il convient, je crois, de vous parler de l'Isle royale et de la mission des recollets avant que de vous rendre compte des commissions que vous m'aves données pour Quebec, les trois rivieres et Montreal.

Les Soeurs de la Congregation seront rebaties cette année, en consequence la cour fait donner des ordres au gouvernement.

Non seulement on accorde un second a M. Maillard, mais de quoy achever de bâtir son eglise et son presbytaire et la cour paroit tres contente de luy sur tous les bons temoignages que le Gouvernement en a rendus, aussy bien que des Soeurs de la Congregation.

Vous m'avés fait l'honneur de me dire dans une de vos lettres Monseigneur, qu'en vous parlant de la mission des recollets, je *chargeois un peu sur le manteau francisquin.* Je voudrois avoir quelque chose de plus consolant a vous dire de leur mission, mais il faut vous dire Monseigneur, les faits tels quils sont... Elle est foible en sujets par le nombre, plus mince encore par la qualité et lespece de sujets... vous en allés juger vous même par le tableau de ce quelle est et de ce quelle devroit être.

1° Le Pere Candide y avoit été envoyé pour curé, y est mort au mois de 9bre. Il s'y etoit assés bien presenté. Il y prechoit exactement, dit M. le comte de Raymond dans sa lettre par laquelle il m'annonce sa mort...il y laisse trois sujets dont voicy a peu près le portrait. Le Pere Isidor aumonier du fort et faisant ensemble les fonctions de curé, depuis la mort du Père Candide. Ce bon religieux est aymé et estimé, mais fort vieux et a moitié sourd, sans aucune espece de talent, il est cependant chargé de la garnison et de la paroisse.

Les deux autres religieux sont les peres Paulin et Patrice dont le gouvernement même demande le rappel en france, et quil a eté obligé de rapeler luy même des postes eloignés pour les avoir sous ses yeux, precaution bien triste a prendre et bien humiliante pour ceux qui y donnent occasion, surtout quand c'est pour cause d'irregularité de moeurs et de conduitte.. ors c'est pour cela meme que l'un d'eux a eté rappelé de l'isle St Jean, et qu'on a prié le pere ambroise, qui est un fort bon religieux, d'occuper ce poste. vous voyés par la Monseigneur par qui est desservi Louisbourg.

Il y faudroit un bon religieux pour curé, qui eut des moeurs et de la regularité, du zêle et le talent de la parolle pour les instructions publiques. Un second pour vicaire, qui soulageroit le premier pour les prônes, catechismes, l'administration, la visite et la consolation des malades. Un troisieme à la grande batterie. Un quatrieme au fort. Un cinquieme a l'hopital, et pour ces cinq postes, il y a trois sujets, et de quel espece? vous le voyés Monseigneur. Jugés par la si la ville de Louisbourg est desservie.

Venons aux postes eloignés qui sont egalement de la mission des Recollets, je ne vous diray rien de plus de celuy qui est a l'isle St Jean, qui est le Père ambroise, c'est un tres bon sujet.

Les recollets ont encore trois postes remplis. Le premier est le port d'auphin desservi par le Père Julien, sujet mince et sans talent, jusqu'a present on n'en dit rien de plus.

Le 2^d^ est le port Toulouse desservi par le P. cherubin, a peu près de même merite. Le 3e est l'aurentbec ou le pere luc fait les fonctions curiales, on n'en mande ny bien ny mal, mais je scay quil a peu de talent, Dieu veuille quil ait des moeurs, du moins il ne maledifiera pas.

Voicy presentement Monseigneur, les postes de la mission des Recollets qui restent vaquants et sans sujets (ny bons ny mauvais) pour les remplir et les desservir.

Les Isles Madame et le petit d'egra peuvent recevoir des secours de l'aumonier du port Toulouze, mais il faudroit:
1°un missionnaire au S^t^ esprit qui en est distant de plus de six lieues.
2° un second pour l'indienne, la baye des espagnols et l'abrador.
3° un troisième pour Niganiche, poste considerable qui a eté autrefois desservy par le Pere Etienne Goff, qui est actuellement provincial de la province de bretagne.

Je pourrois meme ajouter les deux postes de miré et de mordienne que M. le comte de Raymond fait etablir tous les jours, et qui n'ont aucun secours spirituels...ainsy de compte fait Monseigneur, la mission des recollets est composée au moins de douze postes a desservir, il leur faudroit donc douze religieux, ils en ont actuellement six...des six il en faudroit rappeler deux, reste a quatre, et dans ces quatre il n'y a que le Pere ambroise aumonier du port la Joye, dans l'Isle St Jean, dont je voulusse repondre.

Sur ce même tableau que jay envoyé au pere provincial, il ma repondu que n'etant jamais sorty de Paris, il etoit etonnant que je connusse mieux sa mission que luy.

Un autre religieux destiné par son superieur a remplacer le Pere Candide, ma mandé quil iroit volontier ; mais sous la condition que M. Maillard se mêleroit de ses mikmak comme luy de sa mission et quil falloit que chacun resta ches soy... Il est etonnant combien les recollets sont opposés aux pretres seculiers, et si cela vous paroit un enigme Monseigneur, il est facile de vous en donner l'explication, et la voicy.

Le Provincial qui est actuellement en place, et Provincial pour la seconde fois, a eté luy même, comme je vous lay dit cy dessus, missionnaire a Niganiche, d'ou il a eté rappelé par son provincial dont jay encore les lettres, et pour des raisons qui ne font pas son eloge, et cependant avouées par son superieur qui men fait des excuses.

Ce n'est pas le seul quon ait eté obligé de rappeler de cette mission, la plupart des premieres places des maisons de cet ordre, sont remplies de sujets qui ont eu le même sort, et qui ont eté rappelés pour des fautes et des deffauts notoires, reconnus avoués et publiquement reparés ou punis par le rappel, et que tous ces mauvais sujets n'ont pas manqué d'imputer a M. Maillard, *inde prima mali labes*, et voila pourquoy on previent dans la province contre M. Maillard et contre tous pretres seculiers tous les religieux qu'on envoye de

france a l'isle royale et a Louisbourg...jugés, Monseigneur, si avec de pareils prejugés le bien se peut faire.

Je ne vous cacheray pas Monseigneur, que le plus grand bien qui pourroit arriver a cette mission seroit que les recollets voulussent l'abbandonner et si les puissances temporelles vouloient le demander, la cour se porteroit aisement a y etablir une communauté de pretres seculiers, qui seroit bientot fournie par M[rs] du S[t] Esprit, ainsy Monseigneur cest a vous a prendre sur cela les mesures et les precautions que vous jugerés a propos, avec M.M. les Gouverneur, commissaire ordonnateur et principaux de la ville, qui sy ils y veuillent acquiescer, y determineront facilement la cour, et alors je me chargeray de vous trouver des pretres, Jay sur cela parolle et promesse de M[rs] du S[t] Esprit. M. Le Loutre pourra luy même vous le certifier lorsquil aura l'honneur ou de vous voir ou de vous ecrire.

Quant a l'offre de 400[l] de pension par an a M.M. du S[t] Esprit pour vous fournir chaque année un sujet, ils l'ont accepté et ils m'en offrent actuellement un a choisir sur plusieurs, saouf a faire commencer la pension du jour que vous voudrés et suivant les ordres que vous m'en donnerés par les premiers vaisseaux, et si je puis rassembler cette année une vingtaine de pistolles pour faire conduire cet ecclesiastique de Paris a Rochefort, je demanderay son passage et je vous l'enverray.

Je dis si je puis ramasser une vingtaine de pistolles pour le voyage de Paris a rochefort, car je n'ose demander cette année de nouvelles gratifications en ayant obtenu trois de chacune 600[l] pour trois missionnaires, et une de huit pour M. LeLoutre sans compter les chapelles qui vont a 2680 et tant de livres.

Quant au sujet a fournir par M.M. des missions etrangeres, je crois Monseigneur, que vous prenés le bon party en y renonçant, mais vous n'en manquerés par d'ailleurs quand vous en voudrés, et quand même vous reussiriés au projet de former a Louisbourg une communauté de pretres seculiers au lieu et place des recollets, que d'après les faits que jay eu l'honneur de vous expliquer, vous ne me taxerés plus de trop charger, je suis bien eloigné de vouloir rien leur imputer mal a propos, et sans fondement, mais en vérité aussy ils se conduisent par trop mal.

venons presentement a ce qui regarde Quebec, les trois rivieres et montreal, vous pouvés Monseigneur etre tranquille sur l'affaire de l'hopital de montreal, le ministre s'est chargé luy meme de faire dresser les lettres Patentes, d'après l'acte passé a Quebec entre M.M. les chefs de ladministration et Mad. la veuve Youville, et quelques observations que nous y avons faites M. l'abbé Couturier et moy, qui ne changent rien aux conventions respectives, mais qui, de vous a moy, en redigent quelques articles un peu plus clairement quils ne l'etoient, on n'a rien dit sur l'etendue de votre autorité, sur ce qui regarde le gouvernement et le regime interieur de la communauté qui par la va se former, il a seulement eté fait une simple observation sur la nomination des officieres particulieres qu'on auroit pû laisser au choix de la superieure, nous allons nous occuper a appurer et solder toutes les dettes de Paris au plus tard dans le courant du mois prochain et a subroger Mad. Youville au lieu et place des creanciers pour les sommes quelle leur aura payées.

Il sera donné un ou plusieurs missionnaires a M. Piquet selon le besoin quil en aura pour sa mission...le projet de la concession de l'Isle de la presen-

tation a M.M. de St Sulpice n'a pas pris a la cour, on m'y a fait des objections auxquelles il n'y a pas de reponse, et qui ont paru telles a M. de la Galissonniere quelque bien intentionné quil fut pour tout ce qui pouvoit favoriser cette mission, par l'utilité dont il la croit pour l'etat et pour la religion...on a pris le party de demander a M. l'abbé couturier les sujets dont M. Piquet auroit besoin, sous la condition de les employer a Quebec sur l'etat du Roy, et on a promis de parler icy et d'ecrire a Quebec en consequence.

La cour a promis de donner des ordres pour le retablissement des ursulines des trois rivieres... Je n'ay point trouvé dans mes paquets la lettre que vous m'aviés annoncée pour M. l'archevêque de Paris Monseigneur, ainsy, comme jay deja eu l'honneur de vous le dire, cette voye ma manqué, mais m'auroit eté d'un très petit produit... Quant aux aumones qu'on pourroit tirer de france, la misere y est si grande qu'on n'est point tenté d'envoyer ses aumones au dela des mers...dans la conference que jay eue avec le ministre sur ces bonnes et Stes religieuses, a qui M. le comte de la Galissonniere a accordé tous les temoignages les plus favorables, M. Rouillé a luy meme imaginé la ressource de la loterie des communautés religieuses, je me suis chargé de faire un memoire pour son Eminence Mgr le cardinal de soubize qui est a la tête de cette commission, mon memoire a eté accompagné d'une lettre de M. Rouillé... J'avois deja fait une demarche aupres de M. le cardinal qui m'avoit luy meme dit de luy donner un memoire, ce qui me fait bien augurer de son succès, et si nous pouvions etre mis sur l'etat, cela pourroit durer quelques années, et peut etre y pourrions nous rester pour une petite pension annuelle, si nous ne reussissons pas ce ne sera pas ma faute.

Meme reponse que l'année derniere pour mesdames les hospitalieres de Quebec sur la confusion de leurs biens avec ceux des pauvres, et sur la nouvelle salle a bâtir ; sur le premier article on pretend n'y avoir jamais pensé quoy qu'on croit toujours le pouvoir faire, sur cela je ne suis pas resté sans replique, et je me suis servi des mêmes reponses que vous avés lues dans mon premier memoire...Sur l'article de la nouvelle construction, on m'a repeté qu'on avoit eû dessein de les y faire contribuer qu'autant que leurs epargnes les mettroient en etat de le faire, et que c'etoit a vous Monseigneur, a en faire l'examen et a les y porter, selon leurs facultés...la demande de la permission de faire une nouvelle acquisition, a fait naitre toutes les idées et tous les soupçons d'aisances que vous avés prévûs. J'y ay repondu par l'emprunt qu'on vouloit faire, on n'en a crû que ce qu'on a voulu, cependant la permission est accordée sous la condition que dans l'espace de deux ans on se deffera de la terre qu'on se propose de vendre...tout ce que je crains, c'est que comme je nay pas encore mes extraits apostillés, n'y mes reponses en marge par ecrit, on abbrege le tems donné pour vendre, pour eluder si on peut la permission d'acheter.

M. Rouillé me paroit toujours tres bien disposé pour tout ce qui peut vous interesser Monseigneur, et en particulier sur ce qui concerne votre intervention, la pretendue independance de votre seminaire, et les reglemens a faire entre vous Monseigneur et votre chapitre, je luy ay fait valloir sur ce dernier article toute votre patience et votre moderation, il m'en a parû touché et disposé a faire decider par le Roy tout ce qui peut donner atteinte a vos droits ; sur le premier article il a pris plusieurs de vos memoires, s'est chargé d'en parler a M.M. les commissaires, que jay tous vûs, mais cette affaire ne

sera guere mise sur le bureau qu'après pâques, dont bien fache M. l'abbé de la Corne... sur l'article de l'independance de votre seminaire, M. Esteve travaille depuis le commencement du carême, je luy ay fait moy meme un extrait de tous les titres, que je luy ay mis dans un portefeuille, par ordre de dattes, avec des observations sur les inductions quon peut tirer des uns et des autres... L'acte passé le 30 X^{bre} 1663 entre M.M. les superieur, assistants et procureur du séminaire et M.M. les fabriciens de votre eglise de Quebec, est une piece triomphante et qui deconcertera beaucoup la pretention ou ils sont qu'avant eux, il n'y a jamais eu de seminaire a Quebec ny de pretres pour le former... M. Esteve auroit souhaité que cette piece eut été collationnée par un notaire.

Jusqu'a present ces M.M. ne me disent rien, quoy que je les aye prevenu sur les propositions que vous leur faites, tout ce que M. de LaLane ma dit de plus c'est que si ils ne restoient pas sur le pied ou ils avoient toujours eté ils quitteroient le seminaire ; mais je crains de leur part une botte fourrée sur le temporel, ils ont laché a quelqu'un quils quitteroient le seminaire, mais que la pluspart des biens leur appartenoient, et que vous seriés bien embarassé lorsquils vous les auroient retirés, et quils vous auroient laissé sans pretres, et avec un revenu tres modique pour soutenir et faire subsister votre seminaire, et c'est ce qui occupe M. votre frere qui crie sans cesse *la paix la paix*, sans que j'ose m'ouvrir avec luy, par les liaisons etroites que, de vous a moy, il a avec ces M.M.... c'est donc sur ce pretendu droit au temporel quil s'agit de travailler serieusement avec M. Esteve pour distinguer et reconnoitre si dans les biens du seminaire il y en a quelques portions qui appartiennent personnellement aux directeurs, soit par legs, donnations, acquets ou autrement, et a quels titres ils ont reçu, ou des epargnes de quels fonds ils ont acquis... Quant aux unions de benefices, comme jen ay eu quelque tems les titres en ma possession, j'en ay tiré des extraits qui ne nous seront pas inutiles.

En supposant que ces M^{rs} quittent votre seminaire, vous ne manqueres pas de pretres Monseigneur, la même maison qui vous en offre pour Louisbourg ne vous en laissera pas manquer pour Quebec, mais de grâce ne les commettes, ny eux n'y moy, avec vos directeurs, et je pense même que quoy que vous soyes fort sûr de celuy que vous aves souvent ches vous. il convient de ne le pas mettre entre ce secret et ses confreres... si ces M.M. en quittant croient pouvoir depouiller votre seminaire jay peine a croire que la cour leur accorde autre chose que des pensions, surtout n'y ayant aucune communauté de bien entre votre seminaire et celuy de Paris... Ces M.M. paroissent dormir sur cette affaire, ils seront bien etonnés quand ils verront un parallelle exacte de vos pretentions et des leurs, l'analyse des titres et la chaine d'inductions que vous en pouves tirer ; car mon dessein est de faire traiter cette affaire par forme d'oposition, afin qu'on puisse balancer et pezer les pretentions et les moyens reciproques des parties.

Mêmes reponses que les années precedentes sur la traite de l'eau de vie, impossibilité de dissuader la cour de sa necessité, on convient des abus et de l'eccès ou l'on porte cette traite, on se contente de dire qu'on donne tous les ans des ordres, et qu'on en donnera encore de nouveaux pour reprimer les premiers et diminuer le second, qu'il faut s'adresser au gouvernement... Quant a vos observations Monseigneur, sur le projet de systeme que je vous avois proposé, je nay jamais pretendu quil remediât a tout, et d'autant moins que tout

ce qui est confié aux hommes peut etre tres bon dans sa speculation, et vicieux dans son execution, parce que la vanité ou la cupidité des hommes subordonnent tout a leurs vues lorsqu'il s'agit de s'elever ou de s'enrichir, il est donc bien malheureux que tous les avantages et la sûreté même de la societé perissent dans les mains et par la malice de ceux qui la forment, et surtout de la part d'hommes qui devroient porter des mœurs que leur raison cultivée, et une religion qui en fait son objet devroient leur inspirer parmi des nations qui, si elles avoient eu les memes avantages, auroient perdu leur ferocité, sans contracter les mêmes deffauts.

La cour veut bien accorder cette exemption pour tous les objets proposés, pourvu que l'envoy s'en fasse de france en canada sous votre adresse Monseigneur, ainsy vous pouvés user de cette precaution qui vous mettra a couvert des droits exigés.

Les representations au sujet des protestans, et surtout le memoire de M. le curé de Quebec, appuyé de votre temoignage Monseigneur, ont fait leur effet, il en sera rappellé plusieurs, et on donnera des ordres tres precis pour le surplus afin de faire cesser les inconveniens dont on se plaint.

C'etoit par erreur de scribe que j'avois placé dans une de mes lettres le Père Germain a l'Isle S[t] Jean, scachant bien quil etoit a Ekouba, missionnaire des marichites, sur la riviere S[t] jean ; mais voicy un fait dont il est bon que vous soyés informé Monseigneur, les superieurs du pere Germain qui n'envisagent apparemment que leur regime ordinaire dans la destination de leurs sujets l'avoient nommé superieur de leur maison de Quebec, sans faire attention aux circonstances critiques ou nous nous trouvons sur la riviere S[t] Jean quil s'agit d'etablir pour y recevoir les familles qui voudront s'y etablir... la cour a trouvé mauvais cette destination, a regardé le pere Germain comme un homme essentiel ; le ministre ma chargé de faire sur cela les representations necessaires, elles ont reussies, et le pere Germain nous reste, fort a propos pour nous donner les eclaircissemens necessaires sur le court de la riviere quil habite, sur les travaux et fortifications quil y aura a y faire, sur la profondeur des terres, sur la bonté du sol, sur les establissemens qu'on y peut faire, sur le fort, sur la necessité et les moyens de le mettre en etat de deffense, sur les dessechemens quil y auroit a faire dans le bas de la riviere S[t] Jean, surtout en empêchant les inondations qu'y forme la fonte des neiges, qui gonfle cette riviere principalement vers son embouchure, l'oblige de sortir de son lit et de repandre sur les terres, que la cour veut absolument etablir, habiter et cultiver... Jay ecris pour cela une lettre fort detaillée au pere Germain, je luy demande une reponse egalement detaillée.... de plus la cour doit envoyer cette année M. Jacrau de fiedmont visiter le cours de cette riviere, et il paroit que l'intention du ministre est que M. Leloutre l'y accompagne, quand il aura disposé avec M. le commandant et M. le commissaire de Beausejour les differens etablissemens des familles de ce fort et de ses rivieres, qui vont avoir le tems de travailler et de cultiver les terres quon leur accordera, par les secours que la cour leur accorde cette année, ce qui pourra encourager celles qui sont encore sous la domination de l'anglois, a evacuer.

Nous avons donné M. Le Loutre et moy a la cour un tableau exacte de tout le continent depuis les rivieres meridionales du fleuve S[t] Laurent jusqu'a la riviere S[t] Jean, de la Riviere S[t] Jean jusqu'a Beausejour, et de beausejour de toute la partie occidentale jusqu'a Louisbourg... nous y avons ajouté un

plan de cantonnement dont la cour a paru asses contente, et dont elle pourroit faire usage, supposé que ne pouvant ammener l'anglois a fixer les limites sur la representation et la confrontation des titres respectifs, on voulut finir, a l'ayde du cantonnement proposé, par voye de conciliation et de composition, sans quoy il faut necessairement se retrancher chacun ches soy et s'y fortifier, ce qui occasionnera de grandes depenses et ne finira rien, laissera au contraire tout dans la confusion, et c'est precisement ce que demande l'anglois qui ayme a pêcher en eau trouble, et qui se portera toujours d'autant moins à la fixation des limites qua la seulle inspection et confrontation des titres respectifs, elle ne peut leur etre que defavorable et restraindre beaucoup leurs pretentions, si on vient a les borner a l'acadie selon ses anciennes limites...Jay lû tous leurs titres et les nôtres dans le memoire de M.M. nos commissaires et j'avoue que je ne conçois pas comment ils osent soutenir leurs immenses et ridicules pretentions, surtout ayant (comme vous laves remarqué dans le petit memoire que vous m'aves envoyé) cinq provinces qui avoient chacune un gouverneur, avant le traité d'utrecth, et dont l'acadie etoit une des plus petites et des plus bornées.

Je suis peut etre dans l'erreur sur cet article Monseigneur, mais je pense qu'excepté aux habitans de port royal, qui est expressement cedé aux anglois par le traité d'utrecth, ils ne peuvent demander le serment de fidelité aux autres acadiens françois qu'aprés la fixation des limites, puisque jusques la aucune des deux nations ne peut dire cecy est a moy et cela est a vous, et de ce principe il resulteroit une consequence bien avantageuse pour ces pauvres acadiens, puisque jusqu'a la fixation des limittes ils seroient dans le même droit et la même faculté d'evacuer avec tous leurs effets mobiliers morts et vifs, ou ils etoient en 1714, et de la je tire encore une seconde consequence qui part egalement du même principe, et qui est qu'on a eu tort de laisser preter aux acadiens le serment qu'on a exigé d'eux en 1728 et en 1730, et dont jay les coppies.

Sur cet article je suis encore plus etonné que M. le Chauvreux se soit determiné a la prestation du serment quil a fait au gouvernement anglois... il pouvoit sûrement l'eluder et sur de bonnes raisons...je suis, pouvois je dire, un simple missionnaire toleré par le Gouvernement puisquil permet aux familles françoises d'en demander et d'en avoir, qu'une des conditions mêmes du traité est la liberté de religion...comme je puis etre renvoyé, si on trouve que jay fait ou insinué quelque chose contre la police exterieure du gouvernement je puis egalement me retirer, et je ne puis jamais etre reputé sujet du Roy de la grande bretagne, et pas plus que les missionnaires des Indes orientales le sont de l'empereur de la Chine, du roy de Siam, de celuy du Tonquin et de celuy de cochinchine, mais le bon M. le Chauvreux na pas raisonné n'y vu que l'emprisonnement de M. Girard etoit une infraction du traité sur la liberté de religion, une atteinte donnée au droit des gens et a la liberté publique, il a apparemment eté seduit par l'exemple de M. de la Goudalie et de M. de Noinville, qui en 1730 porterent leurs habitans a prêter le serment que M. de philips leur demanda, mais il devoit se souvenir quils eluder pour eux la prestation de ce serment.

Ce n'est pas icy une lettre Monseigneur, c'est un volume, il me reste cependant encore bien des choses a vous dire, parce que je voudrois vous tout dire, mais ce ne sera pas la derniere lettre que j'auray l'honneur de vous ecrire

cette année...d'ailleurs j'en joindray encore une petite de ma main pour vous marquer ma reconnoissance sur les immenses presents que vous mavés faits, je n'ecris a personne qu'a vous seul et a M. le Gouverneur, par cette voye, mais une lettre tres courte, je vous supplie donc de faire part aux personnes dont jay l'honneur de vous parler dans ma lettre, des articles qui les concernent jusqu'a ce que j'aye recu mes extraits de la cour, et les reponses par ecrit quils contiendront, car tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous ecrire nest que le detail de ce qui s'est passé pendant quatre jours de travail que jay eu a versailles avec le ministre qui sûrement est bien intentionné et ne demande pas mieux que de procurer le bien et l'avantage des differentes colonies qui composent votre dioceze.

J'oubliois de vous dire a ce sujet Monseigneur, que la cour nous a accordé une monnoye courante qui aura lieu a Quebec, a Louisbourg et dans tout le continent, pour la facilité du commerce des habitans, mais ce ne sera que pour l'année prochaine, et d'icy a ce tems la, et pour le même sujet, et la même facilité du commerce entre lesd. habitans, leurs billets auront cours et seront recus, et la monnoye qu'on nous promet sera reduitte sur le même pied qu'en france, ce qui fera baisser le prix des choses qui seront dans le commerce, avantage que nous avons demontre, devoir vertir au profit du Roy comme a celuy des habitans. Je ne scay Monseigneur, si je ne vous enverray pas cette année un ecclesiastique pour remplacer M. Le Guerne, cela dependra d'une vingtaine de pistolles qui me seront necessaires pour son voyage de Paris a Rochefort lieu de son embarquement, si je vous en ay deja parlé ce sera icy une repetition qui servira du moins a vous prouver combien je suis occupé de tout ce qui vous interesse et le sincere et tres respectueux devouement, jay presque osé dire le tendre attachement avec lesquels je suis et seray toute ma vie Monseigneir, votre tres humble et tres obeissant serviteur.

L'abbé De l'Isledieu, vic. g^{al}.

Lettre à Mgr de Pontbriand — (5 avril 1753)

Monseigneur,

Je vous ay promis de vous ecrire une lettre particuliere, et de ma main, pour ne pas confier a un secretaire quelques particularités que celle cy contiendra.

Je commence par ce qui concerne M.M. nos superieurs et directeurs, je vous ay dit dans quelques unes de mes lettres quils ne pretendoient point que les missionnaires quils envoyoient en Canada passassent par autre examen que par le leur...sur cela je pense quil ny aura aucun risque, et quassurement ils sont bien en etat de les choisir et d'en juger.

Quelqu'un leur a fait remarquer quil falloit au moins quils eussent une approbation en partant jusqua ce quils eussent pu joindre sur les lieux les superieurs qui pouvoient leur en donner une. a cette premiere objection ils ont

repondu que M. de la Lanne etoit grand vicaire et que quand il ne le seroit pas ils avoient par leur premier appel et leur premier etablissement dans le dioceze une permission generale et non limitée *nec ratione temporis nec ratione loci* dy envoyer des missionnaires sans autre approbation, je ne suis pas trop sûr du point d'appuy de cette pretention ; mais je vous supplie Monseigneur de ne me point commettre vis a vis d'eux, cette pauvre maison est de vous a moy tombée en de singulieres mains, ils ont donné un sujet bien mince pour second a M. Maillard ; mais aux representations quon leur en a fait ils ont repondu que si il ne convenoit pas on le renverroit... je suis avec eux sur le pied de politesse et sans aucune espece d'explication surtout depuis que vous aves entamé la question de leur independance pretendue, je leur en ay parlé par forme de conversation depuis les n[lles] propositions que vous leur aves faites de larbitrage, les deux premiers ne disent rien, M. de la Lanne un peu plus deboutonné parce quil dit meme souvent plus quil ne veut repond hautement nous quitterons tout, seminaire et dioceze, si on change quelque chose a notre situation. nous ne tenons a rien, et en verité il dit vray puisquils laissent tout aller, et quils ne s'occupent de rien excepté du dioceze de Langres et de celuy d'aire, si votre affaire de l'independance finit vous sçaurés a quoy vous en tenir; pour ce qui regarde votre seminaire vous aves pris le bon party en prenant celuy de la conciliation, la cour vous donnera surement sur cela un reglement dont vous serés content ; mais l'essentiel est de bien tirer au clair vos droits sur votre seminaire, quant au spirituel et au temporel, d'après la maxime qui dit *si vis pacem para bellum.*

Je vous ay rendu compte de vos missions de lisle royalle, de lisle S[t] Jean' de celle de beausejour et de ses rivieres, de celle de la Riviere S[t] jean, et de celle de l'acadie ou n[elle] ecosse ; mais il me reste une observation a vous faire que je n'ay pas voulu confier a la main d'un secrétaire dans la crainte que cela n'eût eu l'air de vous donner un avis n'etant fait que pour recevoir vos ordres et les executer... voicy Monseigneur l'objet de ma simple observation.

M. Maillard est grand vicaire et peut avoir l'œil et linspection sur toute lisle royalle ; mais il est a 60 lieues de lisle S[t] jean, et lisle S[t] jean est elle meme a 15 lieues du fort de beausejour, il n'y a guere moyen que M. Maillard puisse embrasser tout ce terrain... il y a eu de tout tems un grand vicaire dans linterieur de lacadie, et M. de la goudalie l'est encore ; mais va quitter, et c'est d'ailleurs un bien bon homme, mais grand parleur et qui peze peu et decide legerement. Je penserois donc Monseigneur quil faudroit au moins un grand vicaire *ad annum* pour lacadie, beausejour et lisle S[t] jean, et que beausejour etant a peu pres le point milieu pour la communication ce grand vicaire devroit etre resident a Beausejour... vous feres sur cela ce qui vous conviendra Monseigneur, peut être en nommerés vous un pour chacun de ces 3 postes qui graces a dieu sont bien pourvus de missionnaires, et je compte m'occuper a avoir en main tous ceux dont vous aures besoin par la suitte... quand je vous proposeray quelque chose qui ne vous conviendra pas vous sçaves bien lusage que vous en deves faire... les affaires de la religion sont toujours tres brouillées...le parlement plus entêté et plus entreprenant que jamais ; mais comme il heurte de front lautorité meme du Roy il faut esperer que Sa majesté y mettra un frein pour le maintient meme de son autorité, pour la paix de l'eglise et la sureté et liberté du ministre et du ministere, le surplus sur cet article

pro allia et 1[a] *et proxima via*, vous connoissés tout mon respect et mon devouement Monseigneur.

L D L D.

ce 5 avril 1753.

Lettre au président du Conseil de Marine — (10 avril 1753)

Paris 10 avril 1753

Monsieur,

Je reçois dans le moment la lettre dont vous m'avés honoré avec l'ordre de M. le comte de S[t] Florentin pour les 1900 volumes de livres de pieté que la Cour veut bien accorder aux differentes colonies du dioceze de M. l'Evêque de Québec.

En consequence j'ecris sur le champ au S[r] Boudet libraire pour m'aboucher des demain avec luy sur la delivrance le partage, l'embalage et l'envoy des sus d. volumes par les roulliers a l'adresse de M. de Givry.

Je me conformeray sur cela a vos ordres Monsieur et pour le partage a la destination convenue entre M. Le Loutre et moy.

Il ma laissé en partant un bordereau des articles sur lesquels il vous supplie de donner les ordres en consequence de ce qu'il vous a plus de regler sur ce qui regarde l'isle Royale, Beausejour l'isle S[t] Jean et la rivière S[t] Jean. J'ay l'honneur de vous l'adresser tel qu'il me l'a confié, après l'avoir fait mettre au net.

Les trois missionnaires destinés le premier pour les acadiens françois sous le gouvernement anglois le Second pour l'isle S[t] Jean le troisieme pour les sauvages de M. Maillard, sont partis, et se rendront a Brest en meme tems que M. Le Loutre pour le tems et le lieu de leur embarquement.

J'ay écris a M. l'Evêque de Quebec pour luy donner avis que la Cour envoye cette année un missionnaire aux acadiens françois que ce missionn[re] attendra ses ordres a Louisbourg et une lettre de luy pour se presenter au Gouverneur anglois. J'en ay donné une a ce missionnaire pour le cas et la suposition ou M. l'Eveque de Quebec tarderoit trop a luy envoyer la sienne et j'espere (qu'apres les instructions qui ont été donnés a ce missionnaire), il se conduira dans sa mission avec toute la prudence qui luy a été inspirée et selon l'esprit et les vues de la Cour.

Comme le missionnaire envoyé a M. Maillard est destiné pour les sauvages, il y a lieu d'esperer qu'il sera mis sur l'etat du Roy a Louisbourg suivant l'usage des missionnaires des sauvages sans quoy il ne pourroit pas subsister, celuy cy s'appelle M. Cassiette.

Toutes les gratifications que vous avés eu le bonté d'accorder, Monsieur ont été touchées et remises aux missionnaires avant leur depart excepté celle de M. Le Dieu, destiné pour l'isle de S[t] Jean qui est de 150[l] et qu'il touchera a Brest lieu de son embarquement. M. Le Loutre vous supplie par son bordereau Monsieur, de donner les ordres nécessaires et conformes a ce que vous avés decidé et accordé pour que tout soit executé en consequence et a tems, je vous demande la meme grace pour ce qui regarde Quebec, scavoir 1° pour ce qui concerne les hospitalieres et leur permission d'acquerir tous. . . la condition de vendre l'isle aux oyes, dans le tems prescrit par votre decision.

2° Les protestans dont vous avés promis de renvoyer le plus dangereux.

3° La traite de l'eau de vie, et les ordres a donner aux puissances temporelles pour empecher au moins les exces, les abus et les inconveniens.

4° Le retablissement des Ursulines des trois rivieres.

5° Qu'il sera accordé un ou plusieurs missionnaires a M. Picquet pour sa Mission des iroquois selon le besoin qu'il en aura, qu'ils seront demandé a St Sulpice et mis sur l'Etat du Roy comme Missionnaire des Sauvages comme l'est luy meme M. Piquet

6° Exemption des droits pour tout ce qui sera envoyé sous l'adresse de M. l'Evêque de Quebec en livres de pieté, livres de theologie, ornemens, linges livres d'eglise et vazes sacrés.

7° Les lettres patentes de l'hopital de Montreal pour qu'en consequence on puisse incessamment assembler les creanciers de france et les payer au nom et des deniers de la d^t veuve Youville, sous condition de subrogation pour la somme seulement quelle leur payera.

8° Le passage promis pour St Dominique au nomme Paradis qui l'attend a La Rochelle.

J'espere aussy, Monsieur, que vous voudrés bien me faire remettre incessamment mes extraits avec vos apostilles, pour ne rien mander sur quoy je ne sois autorisé.

Je vous supplie egalement de vouloir bien me faire renvoyer le petit ouvrage que nous avons fait M. Le Loutre et moy sur le tableeu de la colonie, le plan de cantonnement celuy des nouveaux etablissemens, et les autres memoires qui y ont raport n'en ayant point de coppie et m'etant absolument necessaire pour le simple raport de correspondance puisque les bontés du Roy et les vôtres Monsieur me lient a cette œuvre jusqu'a extinction de chaleur naturelle.

Il y a icy plusieurs officiers et entre autre M. de Villejoins qui me paroit très instruit, homme de detail et qui connoit bien le local d'ailleur fort occupé du bien du service et meme de celuy de la religion.......................
J'ay eu plusieurs conferences avec luy, et meme un espece de travail suivi et detaillé sur les différentes positions de l'isle Royale, et de l'isle St Jean, croyant n'en pouvoir être trop instruit par les differentes voyes qui se presentent, persuadé d'ailleurs que vous blamerés d'autant moins ma curiosité, qu'elle n'a pour but que de me rendre utile et de ne me meler que de ce que vous approuverés dans la seulle vue de vous prouver en toute occasion mon entiere deference pour tout ce que vous me prescrirés aussy bien que le respect avec lequel Je suis Monsieur, etc, etc, etc,

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
V^re G^al des colonies françoises en Canada.

A Paris ce 10 Avril 1753.

Joint à la lettre de M. l'Abbé de l'Isle dieu du 10 avril 1753.

Bordereau des articles laissés a l'abbé de l'isle dieu par M. Le Loutre avant son depart pour en rapeller le souvenir a M. Rouillé Ministre secrétaire d'etat de la Marine.

1°

Sur la monnoye courante........ que les billets soyent recus des cette année a Louisbourg, sur les ordres de la Cour pour faciliter le commerce de l'habitant.

2°

Demander que le S[r] Jacau de fiedemont, puisqu'il agrée a la Cour soit nommé pour faire incessamment la visite des postes et des lieux propres a augmenter la culture des terres et les etablissemens en consequence.

3°

En consequence de ce qu'il a paru que le ministre vouloit bien entrer dans la depense des abboiteaux autrement digues ou levées, que l'on estime pouvoir aller a la somme de 50000[l], luy demander de donner des ordres pour que ces ouvrages s'executent le plutôt qu'il sera possible attendu que de la dependent les ameliorations qu'on pourra faire, et la solidité des etablissemens qui dechargeront la Cour de la subsistance des habitans.

4°

Autoriser le S[r] Jacau de fiedemont a demander a Quebec ou a Louisbourg les personnes qui luy seront nécessaires pour les ouvrages qu'il se trouvera chargé d'ordonner et de diriger.

5°

En supposant que le Ministre croira que je pourray être de quelque utilité pour les plans et les ouvrages a faire, le prier de donner ses ordres afin que je puisse travailler de concert avec le commandant et n'entrer dans rien sans y etre appellé, et autorisé par le Ministre.

6°

Representer au Ministre que la distribution des rations accordées se fasse exactement et en quantité suffisante pour qu'il ne soit pas obligé d'aller les chercher tous les jours ce qui luy fait perdre du tems et l'empeche de travailler.

7°

Le Ministre ne doit avoir aucune inquietude sur la batisse et construction des differens batimens nécessaires pour loger l'habitant, je me charge de le porter a se loger luy meme et a ses frais, quoy qu'on luy ait brulé ses habitations, ainsy toute la depense dont la Cour se trouvera chargée ne consiste que dans les ouvrages proposés dans l'article trois concernant les abboiteaux et digues.

8°

Ordonner la perfection du fort baty sur le terrain de Beausejour qu'il convient desormais d'appeller le fort Rouillé, et comme c'est le voeu des habitans permettre qu'on le dedie sous ce nom respectable, a qui il devra et son commencement et sa perfection.

9°

Demander s'il convient d'achever le fort des Gaspareaux, ou le laisser dans l'etat ou il est.

10°

Scavoir s'il convient de permettre aux habitans de relever la levée que les Anglois ont fait abbatre et qui a ruiné et rendu inutile un terrain de 30 bariques de semence.

11°

Si l'on peut permettre a l'habitant d'etablir le coté du sud de la baye verte.

12°

Scavoir du Ministre quels arrangemens je dois prendre pour mes sauvages qui sont errants et sans mission depuis l'etablissement des Anglois, s'il convient de les fixer ou de les laisser comme ils sont jusqu'a la fixation des limites, article delicat et interessant.

13°

Supplier le ministre de ne pas oublier de donner des cette année les ordres pour le payement du S^r^ Le Blanc dit le maigre, dont M. le comte de la Galissonniere a rendu luy même un temoignage si favorable comme d'un homme qui s'etoit sacrifié pour le service et le bien de l'etat.

14°

Ordonner que les puissances de Louisbourg ayant egard aux pertes qu'à faites le S^r^ farribault, comme il paroit par le procès verbal de l'amirauté et veullent bien en regler et certifier le montant.

15°

Ordonner que les quatre Missionnaires de l'isle St Jean, aussy bien que le second donné a M. Maillard, seront mis sur l'Etat du Roy a Louisbourg.

16°

Le retablissement de la maison des sœurs de la congregation de Louisbourg.

17°

Les secours promis a M. Maillard pour achever son eglise et son presbitaire.

———

Lettre au président du Conseil de Marine — (18 avril 1753)

———

Paris 18 avril 1753

Monsieur,

Quoy que nous soyons dans un tems et des jours peû propres a penser, et a nous occuper dans notre Etat, a des affaires temporelles, je me suis cependant

mis a portée de faire partir pour La Rochelle les emplettes de M. Le Loutre, mais il me manque encore un ordre pour obtenir les remedes que la Cour a bien voulu accorder pour les colonies du Canada ; je vous seray très obligé, Monsieur si vous voulés bien me faire dire si j'y puis compter, j'ay encore mieux aymé courir le risque de vous importuner d'une nouvelle demande (persuadé que vous me la pardonnerés) que celuy de fair partir la caisse que je dois adresser a M. de Givry sans avoir vos derniers ordres.

Je suis avec respect Monsieur, votre très humble et trés obeissant serviteur,

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
V^re^ G^al^ des colonies de la N^elle^ france en Canada.

Paris ce 18 avril 1753.

On m'ecrit du cap que le pere Baudouin Jesuite qui fait sa residence a la Nouvelle Orleans y a mandé que les sauvages renards joint a quelque autre nation leur alliée avoient fait coup et frapé le premier juin dernier sur un village de françois, qu'ils en avoient tué 50 et fait 19 prisonniers tant hommes que femmes et enfans ce qui dit-on, a mis la consternation dans ce village, je n'ay encore sur cela aucun autre detail.

EXTRAIT d'une lettre de M. Le Loutre a M. l'abbé de l'isle Dieu de Morlaix le 18 avril 1753:

Voicy, Monsieur un petit memoire de nos effets et je vous prie de le faire passer au bureau pour qu'on en ordonne le passage

1° 4 caisses contenantes un autel peint et doré
2° 1 gros caisse contenant mes orgues
3° 1 idem ou sont mes ornemens
4° 1 idem ou sont mes chandeliers croix lampes etc
5° 2 ballots ou sont des effets pour françois
6° 5 bariques ou sont 400 bouteilles de vin
7° Nos males, ou il n'y aura pas grand chose.

Je voudrois avoir les passage de deux enfans dont l'un est frere de M. de Manach Missionnaire.

J'avois obtenu le passage d'un domestique et de mes effets, mais presentement je demande le passage de trois domestiques et du nombre de ces effets, il m'en coute assés pour ne rien laisser aprés moy, j'auray reponse a tems si on fait diligence.

Permettés que je vous recommande l'affaire de mon frère, pour toute gratification je ne demande que son avancement, la survivance de l'entrepot de Brest.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (26 avril 1753)

Paris 26 Avril 1753

Monsieur,

Permettés que je vous importune encore et je m'en fais un scrupule que je ne surmonte que parce qu'il ne s'agit pas de mes interests, mais de ceux de M. Le Loutre et du bien du service.

M. Le Loutre me paroit encore a Morlaix, si j'en juge par l'inscription de sa lettre du 18 que je ne reçüe qu'hier.

Il demande un ordre pour le passage de ses effets, qui paroissent plus considerables qu'il ne l'avoit crû il faut qu'il y ait employé toute sa gratification, et qu'il ait meme pris de l'argent dans sa famille sans quoy je ne vois pas par ou n'y comment il auroit pu fournir a la depense qu'il a faite il me mande qu'il pourra encore recevoir l'ordre pour l'embarquement de ses effets, si vous avés la bonté Monsieur de le luy faire adresser incessamment. Il me parle encore dans sa lettre d'une recommandation et lettres de protection auprés de M. le Gouverneur general, et de M. L'intendant de St Dominique en faveur d'une personne dont le memoire est cy joint et dont il ma laissé les pieces justificatives en partant, si vous avés la bonté de m'adresser les d. lettres je les remettray a leur destination.

Je fais partir la semaine prochaine par les roulliers les chapelles accordées aux Missionnaires de l'isle St Jean, et les livres destinées pour M. l'Evêque de Quebec pour la mission de M. Le Loutre pour celle de l'isle St Jean et le surplus pour les soeurs des ecoles de l'isle Royale le tout a l'adresse de M. de Givry comme vous me l'avés prescrit, Monsieur, mais je commence a perdre l'esperance d'obtenir l'ordre pour les remedes et medicamens puisque je ne le reçois point.

J'ay encore eû l'honneur de voir hier Mgr le Cardinal de Soubize sur le memoire et la lettre que je luy avois presentés de votre part, en faveur des religieuses ursulines des Trois rivieres incendiees il ne ma point donné l'exclusion il ma dit au contraire vous en avoir parlé et être dans l'intention de proposer la demande dans la premiere assemblée.

J'ose encore vous supplier de me faire renvoyer mes extraits et autres memoires y joints et je suis avec respect Monsieur, etc, etc, etc,

L'Abbé DE L'ISLE DIEU,
V^re^ G^al^ des Colonies de la N^elle^ France en Canada.

A Paris ce 26 Avril 1753.

LETTRE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE MARINE — (9 mai 1753)

---

9 May 1753

Monsieur,

On ne peut etre plus reconnoissant que je le suis de vos bontés et de l'assaisonnement que vous mettés a la grace que vous m'avés fait accorder je me presenteray la semaine prochaine chez M. de Selle pour toucher cette gratification sur la lettre dont vous m'avés honoré.

Ma reconnoissance est egale au respect avec lequel je suis Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur,

L'ABBÉ DE L'ISLE DIEU.

Ce 9 May 1753.

Lettre au président du Conseil de Marine — (9 Mai 1753)

Paris 9 May 1753

Monsieur,

Je reçu hier une lettre de M. Le Loutre dattée du 3 et du jour même qu'il devoit s'embarquer..........il me mande qu'il a eu l'honneur de vous ecrire, et de vous informer que M. Le Dieu, destiné des l'année d^{re} pour la mission de l'isle St Jean, ne part point encore cette année parce que sa santé est derangée et qu'il n'y faut plus compter, ce qui nous jette dans un très grand embaras... sur le champ j'en ay averty M.M. les directeurs de cette maison, qui m'ont dit n'avoir point de sujet pour remplacer M. Le Dieu...... a l'instant meme j'ay ecris a M. M. les directeurs du Seminaire du St Esprit, qui me sont venu trouver ce matin et m'ont promis de me trouver un sujet, qui pourra partir de lundy en 8, 21 du courant, si vous le jugés a propos, et que vous vouliés bien lui accorder le passage par les vaisseaux qui doivent partir de Rochefort, selon les aparences, au commen^{t} du mois prochain.

A l'egard de la gratification qu'il conviendroit d'accorder a ce missionnaire, il paroitroit juste que M^{s} les superieurs et directeurs des missions etrangeres rendissent celle qu'ils ont touchée pour M. le Dieu dès qu'il ne part pas, mais sur cela Monsieur, je vous supplie de ne me pas commettre vis a vis d'eux, et de leur donner sur cela les ordres qu'il vous plaira et à moy celles qui me seront necessaires pour faire partir avec sureté le sujet qui doit remplacer M. le Dieu, n'etant pas possible que trois sujets puissent suffire a pres de 3000 habitans qui sont actuellement a l'isle St Jean et dans ses dependances.... d'ailleurs la Cour ayant fait cette année des depenses pour quatre missionnaires il seroit triste qu'il ny en eut que trois et d'autant plus facheux qu'il est absolument necessaire qu'il y en ait un nombre suffisant non seulement pour donner a ces habitans les secours spirituels, mais pour les porter et les encourager a s'etablir, a se batir et a cultiver les terres qui leur sont concedées, du moins d'abord par de simples permis pour subsister par eux mêmes, et cesser d'etre a charge a la cour comme ils le sont depuis trois ans, faute de missionnaires qui les fixent et les forment en villages et en paroisses operation egalement necessaire au bien de l'Etat et a celuy de la religion, et sans laquelle il est inutile a la france d'avoir des colons et des habitans, si on ne les applique pas a cultiver la terre, et a former de nouveaux etablissemens pour attirer peû a peû ceux qui restent encore sous la domination des anglois qui (si ils avoient le meme avantage) en tireroient surement un grand party dans la portion de la peninsule, dont ils se sont mis en possession, et dans laquelle la pluspart de leurs habitans perissent faute d'etre faits au climat comme le sont les notres, et voila, Monsieur ce qui Me fait desirer de les conserver, et surtout de les employer utilement pour fournir par eux memes a leur propre subsistance et pourvoir par la, a la décharge de l'Etat.

J'ay fait remettre hier au voiturier, pour la Rochelle, les chapelles et les livres qui ont été accordés par la Cour ... comme ces voituriers ne vont qua la Rochelle et point jusqu'a Rochefort, j'ecris a M. d'Abbadie ordonnateur

pour le Roy a la Rochelle. je le supplie de retirer le tout, de le faire transporter a Rochefort..... j'ecris en consequence a M. de Givry, je le supplie de faire embarquer le tout, et de l'adresser a M. Prevost ordonnateur pour le Roy au departement de l'isle Royale a Louisbourg, pour remettre a M. Le Loutre qui suivant le memoire que je luy envoye, fera le depart et le partage des d. chapelles et des livres suivant leur destination conformement aux veues et aux intentions de la Cour..... J'y ay ajouté pour environ 100^{l} de psautiers et de livres de pieté, dont j'ay quêté le montant, afin qu'on puisse faire une distribution aux soeurs de la congregation de Louisbourg, pour les pauvres enfans de la ville qui vont a leurs ecoles.

Si je reçois la semaine prochaine les remedes et medicamens destinés pour nos pauvres colonies je les feray partir par le messager ou par le courrier afin qu'ils arrivent plustot et a tems pour l'embarquement de cette année.

J'attens toujours mes extraits et les memoires que j'ay joins, tant sur le plan general de la colonie que sur celuy de cantonnement, les premiers m'etant necessaires avec leurs apostilles pour la seureté de mes reponses .... les seconds pour l'intelligences de ma correspondance.

Le dernier voeu de M. Le Loutre en s'embarquant a été le desir de la place qu'il voudroit obtenir pour son frere c'est un entrepot de tabac dont celuy qui l'exerce a plus de 80 ans. Il desiroit aussy un mot de lettre de vous Monsieur et par laquelle vous luy marquassiés ce que vous attendés et ce que vous exigés de ses soins lorsqu'il sera rendu dans son poste, il pourroit la recevoir a Louisbourg, et cela le metteroit en etat d'executer vos ordres, de concert avec ceux qui sont revetus de l'autorité du Roy, sans qu'il parut vouloir se meler de choses qui ne le regardent pas, precaution de sagesse et de prudence que les missionnaires ne scauroient trop observer, pour ne donner ny inquietude n'y jalousie a ceux qui sont directement chargés des ordres du Roy.

M. Le Loutre me parle encore de quelques lettres de recommandation de votre part, Monsieur, pour St Dominique et pour un Breton qui, je crois est de ses parens, et dont j'ay l'honneur de vous envoyer le mémoire.

J'ay apris la mort de M. Michel ordon^{teur} pour le Roy a la Nouvelle Orleans cela va vous jetter dans un nouvel embaras pour le remplacer toutes les affaires viennent a la fois. M. de Kerlérec est bien en etat de satisfaire a tout du moins jusqu'au remplacement surtout si M. de Vaudreuil n'est pas encore party pouvant en tirer beaucoup d'eclaircissement, outre ceux qu'il a pris en partant de france (car il auroit pompé des pierres).

Je n'ose vous parler de nos lettres patentes pour l'hopital de Montreal quoy qu'il fut tres a propos d'accelerer le payement de ses creanciers en france mais quand nous aurions ces lettres patentes, la circonstance est peû favorable pour leur enregistrement au Parlement (formalité cependant nécessaire)..... a cela je dis dans le secret de mon cœur...... Mon Dieu donnés nous la paix dans l'Etat et dans la religion, et disposés vous même les esprits et les cœurs a la recevoir, et pour cela il faudroit je le pense, des esprits droits et des coeurs purs les uns et les autres dégagés de tous préjugés d'opinions, et de sentiment et qui ne tendissent qu'au bien public que la paix seule et la subordination pour l'autorité legitime peuvent procurer a l'Etat et a la Religion. J'en dis peut etre

trop pour un simple particulier, mais mes veües et mes intentions sont droites et pures et aussy sincères que le respect avec lequel je suis Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
V^re^ G^al^ de colonies françoises en Canada.

A Paris ce 9 May 1753.

LETTRE À Mgr DE PONTBRIAND — (21 mai 1753)

Monseigneur,

Jay l'honneur de vous ecrire presqu'aussy souvent que si nous n'etions pas separés par des espaces immences, mais c'est cela même qui me fait profiter de toutes les occasions qui s'en presentent...d'ailleurs jay a vous informer d'un envoy de quatre ballots qui vous parviendront par les premiers vaisseaux qui doivent partir de la Rochelle dans 15 ou 20 jours, a compter de celuy de la datte de ma lettre, et il vous en sera, sans doute, rendu une premiere qui n'est que la troisieme de cette année, par le missionnaire que M^rs^ les directeurs de cette maison envoient a Quebec, pour de la passer aux Tamarois.

Les trois premiers ballots que vous recevrés et qui sont numerotés 1, 2 et 3 contiennent des livres dont la cour vous fait present, a la verité en petit nombre ; mais il en a été donné autant pour la mission de Beausejour, et pareil nombre pour celle de l'Isle S^t^ jean.

Le quatrieme ballot contient une boëte de remedes, et il en a eté donné deux pareilles l'une pour la mission de Beausejour et l'autre pour celle de l'Isle S^t^ jean.

Je crois avoir deja eu l'honneur de vous ecrire trois fois Monseigneur ; la premiere par Rochefort, la seconde par Brest, la troisieme par le missionnaire qui est party lundi 14 pour la Rochelle et que cette lettre pourra bien encore y trouver.

Depuis son depart il est arrivé bien des choses en ce pays cy... les cinq chambres des Requêtes et Enquêtes du Parlement de Paris ont été exilées dans differentes villes de son ressort.

La Grand chambre a eté transferée a pontoise. Quatre membres du Parlement ont été arretés comme prisonniers d'etat et conduits le premier au mont S^t^ michel, et de la ramené au chateau de Caen, le second a la cytadele de ham en picardie, le 3e aux Isles S^te^ marguerite, et le 4e a Pierre en cize, et le tout pour arreter les entreprises du Parlement contre la discipline ecclesiastique, le ministere et les ministres.

Les cartes sont furieusement brouillées on ignore encore quelle en sera la fin, et tout ce quon y apperçoit c'est que l'autorité du Roy y est directement blessée de la part du parlement qui a refusé constamment d'enregistrer differentes declarations de sa majesté.

Le proces du chapitre et du seminaire n'est pas encore prest d'etre jugé... l'agent du 1er vient de faire signifier aux seconds une requête immense et si vive que M.M. les superieurs de cette maison ont d'abord pensé prendre a partie M. l'abbé de la Corne qui ma dit il y a quelques jours, qu'il me feroit signiffier la même requête a laquelle, comme bien penses Monseigneur, je repondray par vos simples et premieres conclusions.

Quant a votre affaire vis a vis du seminaire M. Esteve a fini votre memoire a la campagne ou il s'est retiré depuis l'exil du parlement et ou je dois l'aller trouver lundy, pour conferer avec luy sur ce memoire, et si je puis avoir le tems de vous en faire faire une coppie avant le depart des drs vaisseaux, j'auray l'honneur de vous l'envoyer.

La pluspart des pieces que produit aujourd'huy le chapitre, me paroissent plus favorables a vos pretentions sur votre seminaire qu'aux siennes sur la cure de Quebec.

A l'egard des lettres patentes de l'hopital de montreal, la circonstance de l'exil du parlement et de la translation de la grand chambre ne nous est pas favorable, et pourra bien reculer l'obtention desd. lettres patentes, et surtout leur enregistrement, ce qui me fache beaucoup par l'envie que j'aurois de finir cette affaire, et la crainte que jay que ce retardement ne mette les creanciers de mauvaise humeur.

Mrs les superieur et directeurs de cette maison sont toujours dans l'idée que leurs missionnaires n'ont pas besoin d'approbation; pour celuy qui part pour Quebec il ny a pas d'inconvenient puisqu'il vous y trouvera Monseigneur, et il ma parû bien disposé a n'y remplir aucune fonction sans votre agrement et votre aprobation.

A l'egard de celuy qui part pour Louisbourg il y auroit eu un peu plus d'inconvenient puisqu'il n'est pas si sûr d'y trouver M. Maillard, mais M. Leloutre lui en a fait un scrupule a Brest, et je luy ay envoyé une approbation.

Le missionnaire que M.M. les directeurs de cette maison devoient envoyer dés l'année derniere a l'Isle St Jean, a encore manqué cette année, le ministre leur a ecrit sur cela asses fortement et ma mandé dy suppleer par ailleurs si ces Mrs ne le font pas, mais je ne le feray qu'a la derniere extremité, ne voulant pas elever de contre autel vis a vis d'eux, ils sont actuellement onze directeurs et leur charue ne m'en paroit pas mieux attelée, tout ce qui m'en deplait, c'est que l'oeuvre de dieu en souffre.

Continués moy vos bontés et votre amitié je vous prie, comme je vous continueray mon zele, mon attachement et le respect avec lequel je suis Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur,

L'abbé De L'Isledieu, Vic. gal.

A Paris ce 21 may 1753.

Lettre au président du Conseil de Marine (30 mai 1753)

Paris, 30 May 1753

Monsieur,

Je suis bien faché qu'on vous ait donné lieu de soupçonner ma fidelité et mon exactitude a executer les ordres que vous me donnés ; mais pour ma con-

solation et ma tranquilité je me flate d'etre connû de vous par une façon de penser et d'agir bien differente, et si j'avois quelque chose a craindre de ce coté la ce seroit de vous etre quelques fois importun par mes representations trop souvent reitérées, quand il s'agit d'obtenir de vous, Monsieur les ordres dont il vous plait de me charger, pour me mettre a portée d'executer ce que vous jugés a propos de me confier.

En consequence de votre lettre du 10 du courant Monsieur je me suis transporté chés M. Diest, ne l'ayant pas trouvé j'y ay envoyé des le lendemain matin avec une lettre, pour le supplier de me donner son jour et son heure . . . des le jour meme il ma envoyé quelqu'un de sa part avec qui j'ay fait en trois caisses separées le partage des remedes accordés par la Cour, pour les colonies de la nouvelle france en Canada. La premiere pour M. l'Eveque de Quebec la seconde pour la mission de M. LeLoutre sous le fort Rouillé autre fois dit Beausejour et sur ses rivières.

La troisieme pour la mission de l'isle St Jean et des le samedy 19, j'ay fait mettre les d. trois caisses au messenger de la Rochelle, pour partir le lundy suivant 21 a l'adresse de M. Dabbadie, que j'ay eû soin d'en prevenir par une lettre separée ainsy Monsieur c'est aujourd'huy le dixieme jour que ces trois caisses sont en route pour la Rochelle.

Quant aux autres ballots concernant les chapelles et livres, accordés par la Cour et que vous m'avés ordonné de faire partir par les roulliers ils sont partis de le 9 du courant par consequent depuis 21 jours et surement arrivés quoy que M. Dabbadie n'ait pas encore eu le tems de m'en accuser la reception.

Je crains bien que le Missionnaire nouvellement promis par M. M. des missions etrangères pour remplacer celuy de l'année derniere et qui n'a pû encore partir cette année n'arrive pas aussy exactement pour le tems de l'embarquement, d'autant plus qu'ils n'en ont pas encore de reponse, et outre le tort que le deffaut de ce missionnaire fera a la mission de l'isle St Jean, a laquelle il etoit destiné je m'attends bien a en recevoir des reproches de M. l'Evêque de Quebec, qui depuis plusieurs années me mande de m'adresser au seminaire du St Esprit qui a fourny les meilleurs sujets qu'il ait dans son dioceze, et en particulier M. Le Loutre et M. Maillard et en cela Monsieur je m'avoueray d'autant plus coupable que j'avois un missionnaire qui seroit party sur le champ et dont j'avois meme prevenu M. le Comte de la Galissonniere, mais sur le compte que M. M. les directeurs de cette maison m'ont rendû de la demarche qu'ils avoient faite auprès de vous pour vous offrir de remplacer le missionnaire qu'ils promettent depuis un an j'ay cru devoir les laisser faire quoy que je sois bien persuadé que leur nouvelle promesse a ce sujet sera sans effet comme les precedentes ; mais par la suitte Monsieur, je vous suppliray de vous en rapporter a moy du choix des sujets que vous jugerés a propos de faire passer dans les Colonies, car je vois avec douleur qu'on vous fatigue inutilement et que faute de s'entendre le bien du service et celuy de la Religion en souffrent egalement.

J'ose encore vous supplier Monsieur de me faire renvoyer mes derniers extraits avec le plan de cantonnement que j'y ay joint et les memoires differents qui l'accompagnent le tout m'etant necessaire pour l'entretien de ma

correspondance avec les missionnaires des differentes colonies dont je me trouve chargées de vous rendre compte chaque année Monseiur et a M. l'Eveque de Quebec.

Les creanciers de l'hopital général de Montreal me tourmentent journellement pour finir avec eux et ce seroit une occasion favorable pour me les rendre plus traitables, mais je ne puis rien finir, au nom de la d^{e} veuve Youville que je n'y sois autorisé par les nouvelles lettres patentes du Roy et leur enregistrement.

En finissant, comme en commençant mes lettres je me trouve toujours vis a vis de la crainte de vous importuner par mes representations reitérees quoy que je ne cherche en cela qu'a vous prouver mon exactitude inseparable du respect avec lequel je suis Monsieur, etc, etc, etc,

L'abbé DE L'ISLE DIEU,
V^{re} G^{al} des Colonies de la N^{elle} france en Canada.

A Paris ce 30 May 1753.

LETTRE À Mgr DE PONTBRIAND — (MAI 1753)

Monseigneur,

Il ne me paroit pas naturel de laisser partir un missionnaire de cette maison sans vous ecrire, je vous ay adressé par un vaisseau partant de Brest un fort gros pacquet dans lequel je vous informe de tout ce qui a eté decidé a la cour en faveur de lacadie pour les habitants françois qui sont encore sous la domination des anglois, et a qui on envoye un missionnaire, de ce qui a eté accordé a ceux qui sont sous le fort de Beausejour, sur les rivieres et dans lisle S^{t} jean, des mesures qu'on veut prendre pour fortifier les rivières de l'isle St Jean, et du missionnaire qu'on accorde a M. Maillard.

Celuy que M.M. les directeurs de cette maison envoyent cette année et qui vous remettra cette lettre est destiné par eux pour leur mission des Tamarois qui me paroit depuis longtems fort negligée ny ayant eté envoyé aucun sujet depuis plus de 16 ans . . . Cest M. Laurent qui mecrit cette année pour me demander de luy faire lemplette de quelques ornements pour son eglise, en me mandant quil n'ecrit point a M.M. ses superieurs de paris parce quil n'a jamais pu en avoir de nouvelles depuis plus de 16 ans qu'ils lont envoyé dans cette mission, d'un autre côté ces messieurs me disent quils leur ecrivent tous les ans et quils leur envoyent tout ce quils leur demandent . . . qui croire ? il faut quil y ait du mecompte de part ou d'autre. Tout ce que je crois quil y a de vray, et ce qu'on me mande du voisinage de cette mission, cest quelle est fort negligée et qu'elle ne consiste presque plus qu'a un tres petit nombre de familles françoises et que tous les sauvages s'en sont detachés soit par le libertinage ou les plonge l'excès de leau de vie qu'on leur verse, ou parce quon ne les suit pas lorsqu'ils vont hyverner dans les bois pour leur peche et pour leur chasse.

il me paroit cependant que cette mission est, ou doit etre asses bien pour le temporel puisque les emplettes que M. Laurent me propose de luy faire et pour lesquelles il offre d'envoyer des lettres de change monteront a pres de 2000^{l}.

Jay proposé a M.M. les directeurs de cette maison de s'en charger ils ont refusé.

nos lettres patentes pour l'hopital de montreal ne sont point encore expediées... rien ne finit a la cour... les affaires du parlement et ses entreprises contre le clergé encrouent toutes les affaires et celles du public en sont même negligées puisque le palais est fermé, et que les chambres quoyque restées assemblées ont declaré quelles cesseroient toute autre affaire jusqu'a ce que le Roy eut ecouté leurs remontrances, et que sa majesté vien de leur enjoindre sous peine de desobeissance d'enregistrer sa declaration et ses lettres patentes du 22 fevrier dernier.

Cette affaire se brouille plus que jamais et pendant ce tems la toutes les affaires soit du public ou des particuliers restent indecises tant au conseil qu'au parlement. voila ce qui retarde lobtention de nos lettres patentes, et quant elles seroient expediées au conseil, nous serions retardés au parlement pour lenregistrement, et pendant ce tems la les creanciers me pressent, et je crains que ce retardement ne les rendent moins favorables pour les remises... cest a tous egards un grand malheur que les troubles qui subsistent dans letat et la religion.

Je n'ay encore pu obtenir mes extraits donnés au ministre des le 20 du mois de mars ; ainsy je n'ay encore n'y extraits n'y apostilles pour seureté des reponses que je dois faire... aussy n'ay je encore fait de reponse qu'a vous seul Monseigneur ; mais je crois cependant quil n'y aura n'y changement ny variation sur les articles dont je vous ay fait part et qui ont eté decidés dans le dernier travail, du moins on m'en a expedié une partye pour ce qui regarde les livres et les chapelles pour les nouveaux missionnaires de Lisle S^{t} jean.

Quant aux livres de pieté on ne m'en a accordé que 1900 vol. dont un tiers pour vous Monseigneur, le second pour la mission de Beausejour, et le 3e pour celle de lisle S^{t} jean... le tout arrivera a Louisbourg et M. le loutre vous fera envoyer ce qui vous regarde Monseigneur... j'ay fait une petite quête pour envoyer quelques psautiers aux sœurs de la Congregation et quelques catechismes de sens et quelques journées chrétiennes pour distribuer aux pauvres enfants de la ville qu'on envoye aux ecoles, et qui n'ont pas moyen d'en acheter; mais la quête s'est trouvée plus foible que l'emplette, cest ordinairement la recompense des commissionnaires ; mais en tous cas la depense n'est pas grande et le profit qui en resultera pour les pauvres est plus que suffisant pour en dedommager.

Laffaire de votre chapitre et de votre seminaire n'est point encore jugée, et ne le sera pas même encore de quelque tems.

Lagent du chapitre sest plaint au ministre de ce que le seminaire retardoit le jugement en ne produisant point, et depuis ce tems la cest le chapitre qui retarde pour produire de nouvelles pieces quil a decouvertes et aux quelles il m'a dit que le seminaire nauroit point de repliques a faire sans compter (ma til dit) quelles ne luy feroient pas honneur.

la derniere fois que jay vu le rapporteur il m'a assuré que cette affaire ne finiroit pas sitot surtout en eté ou les affaires vont beaucoup moins vite pour l'expedition a causes des frequents voyages de la cour qui vont se succeder jusq'a celuy de fontainebleau.

Quant a la votre Monseigneur, vis a vis du seminaire ces M.M. sont fort tranquilles, et ne me disent rien, ils n'en paroissent pas fort occupés, ils disent seullement que si les choses ne restent pas dans letat ou elles sont vous feres de votre seminaire diocezain (s'il en existe un) ce qui vous plaira... cest la leur arme defensive persuadés quils sont que les biens leur appartiennent et cest la je crois ce qui effraye M. votre frere qui je crois s'est imaginé que cest moy qui vous ay excité a entreprendre et a soutenir ce proces, vous sçaves au contraire combien j'en suis esloigné ; mais vous etant aussy attaché que je le suis je ne puis me dispenser de vous rendre les services qui dependent de moy, du moins pour vous faire les consultations dont vous aves besoin... je crois que M.M. les directeurs de cette maison seront étonnés du jour dans lequel M. Esteve aura mis cette affaire, malheureusement son âge et ses infirmités font quil ne va pas vite, d'ailleurs nous ne sommes pas dans une circonstance a mettre cette affaire sous les yeux du Roy si nous sommes obligés d'en venir la... chose je crois inevitable pour demander un arret de reglement sur et d'apres lavis des arbitres si ces M.M. en conviennent, ou des commissaires si le Roy informé de vos contestations vous en donne pour luy en rendre compte et le mettre en etat de les juger et de vous regler.

Je finis en vous assurant du devouement, de l'attachement et du respect bien sinceres avec lesquels je suis Monseigneur votre tres humble et tres obeissant serviteur

L'abbé De L'Isledieu, Vic. g^{al}.

Lettre à Mgr de Pontbriand — (31 mai 1753)

Monseigneur,

Voicy, je crois, la derniere fois que j'auray l'honneur de vous ecrire de cette année, du moins je ne prevois pas avoir d'autres occasions ny d'autres motifs de le faire.

Il s'agit dans cette lettre de votre affaire vis a vis de votre seminaire et de son independance pretendue, il me paroit que ces M^{rs} l'exercent icy comme a Quebec et quils sont toujours dans le meme systeme, qui abboutit a dire que si vous changés la moindre chose a la forme de leur gouvernement, vous n'aves qu'a reprendre votre pretendu seminaire.

Ils m'ont dit aujourd'hui quils s'alloient assembler pour vous faire reponse, et que sans manquer au respect quils vous devoient, ils alloient vous parler fort nettement, sur les quatre propositions que vous leur aves fait faire l'année d^{re}.

Vous trouveres cy joint un nouveau memoire de M. Esteve quil ma renvoyé de la campagne ou il est depuis la translation de la Grand chambre, a Pontoise, et l'exil de cinq chambres des requêtes et enquêtes.

Je n'ay pû prendre qu'une lecture tres rapide de ce memoire, dont jay fait faire une copie qui m'est restée pour l'etudier un peu plus a fond.

Il y a quelque chose que je voudrois retrancher:

1° sur l'avidité de M[rs] du seminaire de Paris et leur envie de s'enrichir aux depens du seminaire de Québec, je scay bien quil y a eu autrefois une serieuse contestation entre un directeur de cette maison qui etoit procureur du seminaire de Quebec, et les directeurs de ce seminaire, pour les comptes que ce p[r] avoit a leur rendre, je me souviens meme que ce comptable s'en est mal tiré, mais il ne s'agit pas de cela presentement, c'est la question de droit quil faut agiter... le seminaire de Quebec est il seminaire diocezain..? fut il erigé pour tel en 1663 et confirmé tel par les lettres patentes..? etoit-ce un seminaire diocezain quon vouloit unir au seminaire de Paris dans le projet sans effet de 1665? est-ce un seminaire diocezain qu'on a unit reellement au seminaire de Paris par l'union de 1675, confirmé par les lettres patentes de 1676..? voila Monseigneur, la veritable question de droit et a laquelle doivent etre ramenées toutes les questions de fait qu'on pourroit faire naitre a ce sujet.

2° J'aurois voulu que M. Esteve se fut epargné le parallelle peû flatteur quil fait dans son memoire des anciens directeurs, du tems de l'union, et des directeurs actuels, aussy bien que des secours que les premiers donnoient au dioceze et du peu que ceux cy fournissent de sujets.

3° Je trouve le memoire de M. Esteve un peu lache, chargé de plus de quelques repetitions, le parallelle quil fait de l'espece de contestation que vous aves actuellement avec les directeurs de votre seminaire, et de celle de M. de Langres, vis a vis des peres de l'oratoire qui gouvernoient alors le sien, me paroit nonseulement former pour vous Monseigneur, une forte presomption mais une demonstration de votre droit commun et de votre jurisdiction immediate sur votre seminaire, et l'argument fait a M.M. les directeurs de cette maison, et surtout a M. Dufau, est tellement *ad hominem* que j'ignore encore comment et par ou il pourra repondre, et quelle exception de fait il pourra opposer a la question de droit, si comme les Pères de l'oratoire il y acquiêce ; mais vous ne deves jamais croire Monseigneur, pouvoir terminer cette affaire par la voye d'arbitres, et je vois, a mon grand regret, que vous serés forcé de vous adresser au ministre, et de demander au Roy un bureau et des commissaires pour juger votre contestation, a moins que M.M. les directeurs de cette maison ne vous fassent une reponse plus favorable que celle quils m'ont communiquée de vive voix ; car quelque respectueuse quelle soit, je vois quelle tend a tout eluder et a ne rien terminer.

Si vous aviés le tems Monseigneur, de faire un petit precis du memoire de M. Esteve, pour l'adresser au Roy par la voye du ministre, vous auriés surement aussytot un arret, *de proprio motu* qui vous accorderoit un bureau et des commissaires... c'est meme la voye courte et abregée que vous indique M. Esteve par la lettre quil m'ecrit et que je joins a ce paquet... Peut etre ces M[rs] parleroient ils plus françois sils se voioient pressés a ce point.

Jay eu l'honneur de vous dire cy devant Monseigneur, que c'etoit a regret que je vous donnois ce conseil, mais je regarde ce party comme forcé, a moins que vous ne vouliés trainer cette contestation au dela de la durée de votre episcopat, et laisser pendant ce meme tems votre seminaire sous la conduite de gens qui meconnoissent votre jurisdiction.

Jay eu l'honneur de vous dire quils ne la reconnoissent pas plus icy qu'a Quebec.. Ils viennent d'envoyer un sujet pour second a M. Maillard a Louisbourg, sans aucune espece d'aprobation, et sil ne trouve pas M. Maillard a Louisbourg je ne scay pas comment il fera pour exercer ses fonctions, a moins que ces M.M. ne luy ayent dit quil le pouvoit faire sur leur simple mission, et toujours sur le fondement que feu M. de LaVal les avoit appellé dans son Dioceze avec une extanssion de pouvoirs illimitées.

Ce missionnaire que je ne connois point, puisqu'il n'a fait que passer a travers de la maison, a apparemment eu une sorte de scrupule en route, ou le scrupule est venu de M. Leloutre, qui m'a ecrit de Brest pour luy envoyer des pouvoirs.

Ce n'est pas la Monseigneur, le moindre inconvenient que nous ayons et que nous causent M.M. le directeurs de cette maison, quand on leur demande des sujets, ils n'en ont point. Quand on en trouve ailleurs ils en veullent fournir, mais ces sujets ne partent point, et en voicy un exemple.

On leur demanda l'année d^{re} trois sujets pour l'isle S^{t} jean, ils repondirent quils n'en avoient point, des quils virent qu'on en avoit trouvé, par le S^{t} esprit, ils en offrirent un, qui devoit accompagner M. Lemaire et M. Perronnel. Ce missionnaire, apres avoir reçu sa gratification, n'est point party, ça eté la meme chose cette année et des quils ont vu quon en avoit un pour remplacer le leur, ils ont ecrit au ministre pour le prier de leur permettre d'en chercher un, apparemment pour se dispenser par la de rendre la gratification de 600^{l} que leur premier missionnaire avoit reçue des il y a un an, quoyquil ne soit party, et je vois avec douleur quil en sera de meme du dernier qu'ils ont promis, puisquil ne paroit point, et quil ne leur a pas meme encore fait reponse... cependant le ministre me manda hier que les vaisseaux alloient partir, et tout ce que cette lettre pourra faire sera d'arriver asses tôt.

Il est facheux que la pauvre mission de l'Isle St Jean reste, par la faute de ces M.M. avec trois missionnaires qui sont M.M. Girard, Perronnel et Lemaire, qui se trouveront chargés par la au moins de 450 familles qui se sont repandues sur cette Isle et dans ses dependances.

Il est vray que comme jay eu l'honneur de vous le mander dans mes premieres lettres Monseigneur, quil y a un tres bon religieux recollet au port la Joye ; mais un quatrieme missionnaire seculier seroit encore absolument necessaire pour fixer ces pauvres habitans en villages, les former meme en paroisses, et les encourager, par le moyen de leurs missionnaires, a s'etablir et a cultiver les terres qui leur seront concedées, pour pouvoir subsister par eux mêmes, et cesser d'etre a charge a la cour, qui a fait cette année de tres grands efforts pour eux, tant en chapelles, livres, medicamens, rations de subsistance, qu'en mettant leurs missionnaires sur l'etat de Louisbourg jusqu'a ce quils puissent subsister des dixmes, et c'etoit la une belle occasion pour fournir cette Isle d'un nombre suffisant de missionnaires, dont le deffaut fera egalement souffrir le bien du service et celuy de la religion.

Je ne fais aucun doute que la cour, qui s'en appercevra, ne s'en plaigne quand elle verra que le missionnaire promis par M^{rs} les directeurs de cette maison ne partira pas cette année, surtout en ayant un qui ne demandoit pas mieux que de partir, et quil partiroit meme encore sur le champ si ces M^{rs} ne nous leurroient pas chaque jour de nouvelles promesses contre toute esperance.

Vous me dirés peut être Monseigneur, que je ne devrois pas my arreter, mais j'ignore quelle extension de pouvoir et de confiance vous aves donnée sur cela a M. de Lalanne en partant de Quebec, d'autant plus quil se dit votre grand vicaire... c'est donc a vous Monseigneur, a vous expliquer sur cela, non vis a vis de moy mais vis a vis du ministre, afin que je puisse agir consequemment et ne rien hazarder ny faire au dela de vos vues qui feront toujours ma regle.

Le dernier missionnaire qui est party pour le seminaire de Quebec, et qui est destiné par ces M^rs^ aux Tamarois, m'a paru bien disposé a recevoir vos ordres et a les executer.

On ma mandé hier de la cour que les lettres patentes de l'hopital de montreal avoient enfin eté passées et expédiées au conseil, reste presentement la formalité de l'enregistrement que la dispersion du Parlement pourra bien encore retarder ; car la Grand chambre est toujours transferée a Pontoise, et les cinq chambres des requêtes et enquêtes dispersées dans les differentes villes du ressort du Parlement.. le Roy paroit tenir bon et le parlement reste opiniatrement dans son opinion et sa resistance aux ordres les plus precis de Sa Majesté, tandis quil professe par un corps monstreux (sic) de remonstrances, quil a fait imprimer et distribuer dans le public, quil est le seul deffenseur, le protecteur meme de l'autorité du roy et des loix fondamentales de l'etat, on ignore encore comment tout cela finira ; mais cela fait un grand mal, et porte un coup egal et bien dangereux a la religion et a l'autorité du Roy... un tiers desinteressé, s'il pouvoit y en avoir dans le royaume, auroit beau jeu a dire que nous nous battons des memes armes, quoyque le vray ne puisse etre que d'un côté et le sophisme de l'autre ; en voila bien long Monseigneur, mais la distance ou nous sommes et le tems que je vas passer sans vous ecrire, font que je voudrois vous tout dire, entreprise bien difficile, heureux du moins si je reussis a vous prouver l'attachement inviolable et respectueux avec lequel je suis Monseigneur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

L'abbé De L'Isledieu.

A Paris ce 31 may 1753.

Je crois Monseigneur quil conviendroit d'envoyer une coppie collationnée de l'acte du 30 X^bre^ 1663, passé entre les superieur, assistans, et procureur de votre seminaire et la fabrique de votre eglise.

Lettre de M. Helvetius à l'abbé de L'Isle-Dieu (1er Juin 1753)

Monsieur,

Vous avés grande raison de vous plaindre du petit nombre de remedes, il y en a trop peu pour la quantité d'endroits ou vous voules en envoyer, mais 1° jay agi en aveugle, et je ne sçavois pas quelle etoit la destination de ces remedes, et je croyois quils alloient dans un meme lieu et dans un meme endroit. 2° M. Rouillé m'avoit donné ordre d'en envoyer pour 4 ou 500^l^, ce que jay executé. Il en faudroit au moins pour 1000^l^ tous les ans pour ces trois endroits dont vous me parles ; enfin on na jamais envoyé de remedes

dans ces colonies la. Le Roy en faisoit donner autrefois aux missionnaires du Levant, qui étoient les reverends peres jesuites, mais ce netoit pas pour les sujets du Roy ny pour les colonies, c'estoit parce que M[rs] les jesuites pretendoient qu'a la faveur de ces remedes, qui faisoient beaucoup de bien, ils s'introduisoient dans bien des maisons, gagnoient la confiance et faisoient plus de progres pour la religion. La Destination de cet envoy me paroit encore plus interessante pour le Roy, puisque c'est pour la conservation de ses propres sujets ; lesquels effectivement luy doivent etre tout aussy chers que ceux de france. outre cela il en coute beaucoup plus au Roy pour le malade quand il est a l'hopital, ou il n'arrive jamais que fort tard, ce qui fait quils perissent pour l'ordinaire, au lieu quil en guerit d'avantage quand on peut leur donner des secours de bonne heure, et pour ainsy dire chez eux, ainsy je crois quon ne peut rien faire de mieux et de plus utile que d'y faire tous les ans un envoy. je crois a vue du pays quil faudroit quil aille à 1000 ou 1200[l], le succes qu'ont les remedes dans les provinces doivent bien engager les ministres a faire ce nouvel etablissement qui n'est pas considerable pour le Roy, mais je suis bien aise de n'en avoir envoyé d'abord que peu, afin qu'on puisse juger des effets des remedes, et voir quels sont ceux qui sont les plus convenables, si les doses sont assés fortes, et faire en consequence dans le premier envoye suivant une plus grande quantité de certains remedes que des autres qui seront moins utiles.

Pour cet effet il faut que M. l'evêque de Quebec recommande beaucoup a tous ceux quil chargera de la distribution de ces remedes, de lire et de relire plusieurs fois les petits livrets qui sont joints, ou il est parlé des differentes espèces de maladies, et de lire outre cela les feuilles imprimées séparement avec grande exactitude, la maniere de se servir des remedes, leur dose, et les precautions qu'on doit observer en les donnant ; et c'est sur les observations de ces personnes la que je pourray regler le premier envoy, mais il faut quils lisent beaucoup le petit livret ou il est parlé des differentes maladies ou ces remedes conviennent, car c'est la ce qui doit les conduire, et moy je ne peux agir que sur leurs observations, il faudra aussy quils me marquent quels sont les remedes qui reussissent le mieux, et dont on se sert plus frequemment, afin que je puisse regler mon envoy en consequence ; il faudra que dans les suittes nous le faisions toujours de concert, et vous pouves etre sûr que je me preteray toujours autant quil sera en moy a vos vues charitables, et que je feray tout ce qui dependra de moy pour les faire reussir.

Je suis avec un respectueux attachement Monsieur votre tres humble et tres obeissant serviteur

(signé) J. HELVETIUS.

Versailles ce 1[er] juin 1753.

A suivre dans le prochain rapport de l'Archiviste.

ERRATA

Page 137, 1e, 3e, 4e, 5e lignes	— Lire Jutrat au lieu de Jutral.
Page 161, 2e ligne	— Lire Georges-Antoine Belcourt au lieu de Jacques.
Page 162, 46 et 48e lignes	— Lire Deguire au lieu de Deguise.
Page 167, 22e ligne	— Lire Trois-Pistoles au lieu de Trois-Rivières.
Page 170, 45e ligne	— Lire Jean-François Gagnon au lieu de Joseph-François.
Page 173, 10e ligne	— Lire Michel Masse au lieu de Pierre.
Page 184, 15e ligne	Dito.
Page 174, 34e ligne	— Lire Raby au lieu de Roby.
Page 175, 15e ligne	— Lire Jean-Olivier Chèvrefils au lieu de Jean-Baptiste.
Page 178, 13e ligne	Dito.
Page 184, 39e ligne	— Lire François-Joseph Deguise au lieu de Jean-François.
Page 197, 3e ligne	— Lire Sainte-Luce au lieu de Sainte-Lucie.
Page 199, 29e ligne	— Lire Louis-Marie Cadieux au lieu de Jean-Marie.
Page 200, 35e ligne	— Lire Hubert Robson au lieu de Hugh.
Page 256, 3e ligne	— Lire Louis Raby au lieu d'Antoine Raby.
Page 223, 9e ligne	— Lire Denis-Benjamin Viger au lieu de Denis-Bonaventure.
Page 263, 8e ligne	— Lire Damase Ricard au lieu de Damase Richard.

INDEX

A

Abancour, Marie d', 54.
Abbadie, Jean-Jacques-Blaise d', 358, 399, 403.
Abénaquis, Les, 219, 253.
Ablon, d'—Voir Dablon.
Abgrall, R. P. Jacques, 312, 321, 343.
Abgralt—Voir Abgrall.
Abraham, Jeanne, 46.
Abraham, Le nommé, 55.
Abraham, Marguerite, 73.
Achon, Anne, 43.
Acoup, Michel, 55.
Adam, Jean, 17.
Adinvaut dit Polidor, Jacques d', 135.
Adverty—Voir Averty.
Agathe, Marie-Anne, 89.
Agrin, Élisabeth, 125.
Aguenier, Léger, 124.
Alain, L.-L.-S, 179.
Alain, Simon, 87.
Alibamons, Les, 335.
Allaire, Charles, 80.
Allaire, Jean, 70.
Alleboust, Vve Louis d', 12.
Ailleboust de Musseaux, Charles, 108.
Allemands, Les, 298.
Allenou de Lavillangevin, L'abbé René-Jean, 306.
Aloignon, Sébastienne, 7.
Alton, Étiennette, 127.
Ambroise (Aubré), R. P. 385.
Ameau dit Saint-Séverin, Séverin, 136.
Amiot—Voir Amyot de Vincelotte.
Amounet, Jean, 27.
Amyot, L'abbé Laurent, 189, 198, 200.
Amyot de Villeneuve, Mathieu, 25.
Amyot de Vincelotte, Charles, 16.
André dit Saint-Michel, Michel, 117.
Andrieu, Antoine, 52.
Anest, Robert, 44.
Angers, L'abbé Philippe, 159, 193, 259.
Anglezex, L', 308.
Antoine, Le nommé, 59.
Apalaches, Les, 298.
Archambault, Anne, 118.
Archambault, Jacquette, 103.
Archambault, Laurent, 112.
Archambault (Mme Gilles Lauzon), Marie, 126.
Archambault (Mme Urbain Tessier), Marie, 123.
Archambault, L'abbé Paul-Loup, 170, 195, 205, 211, 224, 231, 260.
Archambault, Pierre, 178, 179.
Archevêque de Paris—Voir Mgr de Beaumont.
Ardion, Marguerite, 80.
Ardionne—Voir Ardion.
Ardy—Voir Hardy.
Arkansas, Les, 335.
Arnue, Marthe, 120.
Arpentigny—Voir Le Gardeur de Repentigny.
Arrivé, Jacques, 97.
Arrivé, Jean, 82.
Arrivé, Maurice, 64.
Arrivé, Pierre, 151.
Artaut de Latour, Pierre, 148.
Artus, Michelle, 119.
Artus de Sailly, Louis, 107.
Asseline, Jacques, 72.
Athanase (Guégot), R. P., 311, 312, 318.
Aubard, Jacques, 15.
Aubé, Marcel, 244, 245.
Aubé, Marie, 75.
Aubert, Jacques, 148.
Aubert, Marguerite, 16.
Aubert de la Chesnaye, Charles, 23.
Aubin, Michel, 55.

Aubry, L'abbé Clément, 186, 243.
Aubry, L'abbé Laurent, 180, 181, 188, 189, 191, 199, 203, 207, 239, 267.
Aubry, L'abbé Luc, 192.
Aubuchon, Anne, 147.
Aubuchon, Jacques, 137.
Auchois, Nicolas, 89.
Audet, G., 245.
Audiau—Voir Hodiau.
Audiger, Pierre, 23.
Auger, Isabelle, 77.
Auger de Subercase, Daniel, 306.
Auger dit Le Bacon, Jean, 114.
Aunois, Jeanne, 149.
Aurard, Catherine, 123.
Autreuil, Marthe, 118.
Auty, Jean, 37.
Auvray, Jean, 94.
Auvray, Michel, 52.
Averty, Julien, 132.
Averty, Maurice, 113, 132.
Avisse, Denis, 92.
Avoir, Jean, 7.
Avril, François, 92.
Aylmer, Lord, 155, 156, 163, 171, 180, 208, 213, 215, 228, 234, 237, 243, 244, 247, 253, 262, 269, 272.

B

Baby, Jacques, 242.
Baby, Jacques Dupéron, 186.
Bacon, Gilles, 46.
Bacquerville, Adrien, 139.
Bacquet, Jean-Baptiste-Édouard, 254, 257.
Bacquet dit Lamontagne, Marguerite, 269.
Baillard—Voir Bayard.
Baillairgé, M., 174, 178.
Baillargeon, L'abbé Charles-François, 191, 192, 199, 239, 245, 260, 261.
Baillargeon, L'abbé Étienne, 172, 245, 257.
Baillargeon, Jean, 74.
Baillargeon, Jeanne, 74.
Baillargeon, Mathurin, 146.
Baillon, Antoine, 72, 76.
Bailly dit Lafleur, François, 125.
Balan, Ignace, 124.
Balier, Jean, 85.
Ballent—Voir Balan.
Barabé, Nicolas, 136.
Barbaut—Voir Barbeau.
Barbeau, Marie, 61.
Barbier, Gilbert, 119.
Bardé, Jeanne, 68.
Bardy, Le notaire A.-E., 186.
Bareau, Marc, 51.
Bareau dit Saintonge, Jean, 143.
Barette, Guillaume, 142.
Barette, Jean, 36.
Baril, Jeanne, 57.
Barille—Voir Baril.
Barré, Catherine, 54.
Barré, Gabrielle, 66.
Barthe, J., 205.
Barthélemy, Le boulanger, 45.
Barthélemy, Le nommé, 84.
Bascon—Voir Bacon.
Basset, Bénigne, 108.
Bathurst, Lord, 248.
Bauchand—Voir Beauchamp.
Bauché, Guillaume, 64.
Baudet, Antoine, 124.
Baudoin, Jacques, 103.
Baudon de Lagrange, Jacques, 72, 76.
Baudouin, Jean, 120.
Baudouin, Madeleine, 136.
Baudoin—Voir Baudouin.
Baudouin, S. J., R. P. Michel, 397.
Baudreau dit Greveline, Urbain, 127.
Baudry, Antoine, 122.
Baudry dit Lamarche, Urbain, 135.
Baugy, Michel, 57.
Baust—Voir Baux.
Baux, Michel, 71.
Bayard, Bénigne, 108.
Bazin, Charles, 212.
Bazire, Charles, 13.
Béatrix, Jacques, 72.
Beaubien, L'abbé Jean-Louis, 188, 189.
Beauchamp, Jacques, 122.
Beaudet, Jean, 91.
Beaudouin, Jean, 138.

Beaufils, Étienne, 84.
Beaugis—Voir Baugy.
Beauharnois, Le Gouverneur Charles, de, 287.
Beaujean, Élie, 114.
Beaulieu, Le nommé, 22.
Beaumont, Mgr Christophe de, 330, 348, 366, 381, 387.
Beaumont, L'abbé Pierre, 195.
Beausseron, Claude, 109.
Beaussier, Jeanne, 24.
Beauvais, Jacques, 124.
Becquet, François, 106.
Bédard, Isaac, 101.
Bédard, L'abbé Jean-Baptiste, 199, 203, 230, 231, 246, 250.
Bédard, L'abbé Pierre, 174, 175, 177, 236.
Bedmond, Hugh, 166.
Béland, L'abbé Pierre, 158, 161, 167, 175, 205, 234, 235, 236, 237, 240.
Bélanger, L'abbé Alexis, 269.
Bélanger, Charles, 37.
Bélanger, Charlotte, 77.
Bélanger, François, 31.
Bélanger, L'abbé Jean-Baptiste, 159, 198, 201, 202, 211.
Bélanger, L'abbé Joseph-Marie, 192, 218, 253, 255.
Bélanger, Louis, 158.
Bélanger, Marie-Charlotte, 55.
Bélanger, Marie-Madeleine, 18.
Bélanger, Martial, 235.
Bélanger, Nicolas, 60.
Bélanger, Pierre, 269.
Belcourt, L'abbé Georges-Antoine, 157, 160, 161. 163, 164, 165.
Belisle, La maréchal de, 353.
Bellanger—Voir Bélanger.
Bellanger, Charles, 13.
Belleau, L'abbé Ferdinand, 159, 168, 169, 175, 176, 186, 237.
Bellefeuille—Voir Lefebvre de Bellefeuille.
Belle-Isle, L'abbé François-Hilaire, 166, 228.
Belisle, L'abbé Louis-Léon, 172, 215, 227, 228.
Bellemire, Charles, 53.
Belleville, Jean, 19.
Bellin—Voir Blain.
Beloys—Voir Blois.
Bénard, Catherine, 80.
Benassis, Madeleine, 136.
Benjamin, Jean-Baptiste, 226.
Benoît, Abel, 49.
Benoît, Gabriel, 148.
Benoît, Paul, 122.
Béranger, Alexis, 124.
Béranger, Urbain, 152.
Bergereau, André, 17.
Bergereau, Pierre, 17.
Bergeronne, Madeleine, 30.
Berlan, André, 50.
Bermen de la Martinière, Claude, 58.
Bernard, Jean, 15.
Bernier, André, 165.
Bernier, Le jeune, 246.
Bernier dit Jean de Paris, Jacques, 63.
Bernières, L'abbé Henri de, 326.
Berry dit Grandmaison, Laurent, 132.
Bert, Georges, 12.
Bertault, Jacques, 137.
Bertaut, Barthélemy, 151.
Berthélemy—Voir Barthélemy.
Berthiaume, Jacques, 99.
Bertran—Voir Bertrand.
Bertrand, François, 60.
Bertrand dit Arnaut, M., 132.
Besnard, Jeanne, 128.
Besnard dit Bourgjoli, René, 135.
Besserer, L'abbé Hippolyte, 256.
Bessette, Fé.ix, 226.
Bessonnet—Voir Bissonnet.
Biard, Catherine, 122.
Bigonesse, Jean-Baptiste, 181.
Bigot dit Lamothe, François, 145.
Bigot, L'intendant François, 164, 332, 346, 364, 367.
Bigot, Françoise, 95.
Bigot, Marie, 146.
Bigot, Michel, 32.
Billaudeau—Voir Bilodeau.
Billet, François, 27.
Billondeau—Voir Bilodeau.
Bilodeau, Jacques, 70, 79.
Bilodeau, Jeanne, 137.
Bilodeau, Jérôme, 96.

Billouart de Kerlérec, Louis, 341, 342, 347, 353, 354, 355, 358, 359, 400.
Billouart de Kerlérec, Mme Louis, 342, 353.
Binet, René, 86.
Binet, Suzanne, 60.
Bire, Marguerite, 101.
Biron, Pierre, 21.
Bisson Gervais (1601), 95.
Bisson Gervais (1637), 88.
Bissonnet, Pierre, 27.
Bissot, François, 22.
Bitouset, Jeanne, 36.
Bivreau, Jean, 141.
Bizette, Jeanne, 124.
Blain, Marie, 81.
Blais, Françoise, 268.
Blais, Joseph, 192.
Blanchard, François, 20.
Blanchet, L'abbé Augustin-Magloire, 194, 233.
Blanchon dit Larose, Étienne, 27.
Blanquet, Adrien, 73.
Blanquet, Marie, 65.
Blay—Voir Blais.
Blois, Marguerite, 118.
Blondeau, François, 24.
Blouf, Jean, 126.
Bloys, Julien, 117.
Blureau, Jacques, 84.
Bodin—Voir Baudon.
Bonhomme, Guillaume, 91.
Bonhomme, Marie, 90.
Bonhomme, Nicolas, 86.
Boileau, Marie, 14.
Bois, L'abbé Édouard, 263.
Bois, Firmin, 263.
Boissel, Marguerite, 120.
Boissel, Marie, 51.
Boissonnault, L'abbé François, 161, 230.
Boissonnault, L'abbé Joseph-Marie, 236, 242, 255, 259.
Boissonnault, Marie-Anne, 263.
Boissonnet, Jacques, 138.
Boissy, Nicolas de, 22.
Boisvert, L'abbé Alexandre, 178, 185, 245, 267.
Boivin, Françoise, 40.
Boivin dit Panse, Jacques, 118.
Bonaventure—Voir Denys de Bonaventure.
Bonin, Catherine, 190.
Bonin, Charles, 147.
Bonin, L'abbé François, 227.
Bonnain—Voir Bonin.
Bonnaud—Voir Bonneau.
Bonne, Gillette, 137.
Bonneau, Jean, 23.
Bonne-Guerrière, Marie, 96.
Bonneville, J.-B., 208.
Bosseron—Voir Beausseron.
Bossier—Voir Beaussier.
Boubier, Pierre, 16.
Bouchard, Claude, 41.
Bouchard, Étienne, 120.
Bouchard, Michel, 35.
Boucher, Élisabeth, 17.
Boucher, François, 94.
Boucher, L'abbé François, 236.
Boucher, Françoise, 44.
Boucher, Galeran, 35.
Boucher, L'abbé Jean-Baptiste, 170, 173, 175, 178, 179, 245, 246.
Boucher, Madeleine, 135.
Boucher, Marguerite, 20.
Boucher (Mme Godin), Marie, 48.
Boucher (Mme Lafond), Marie, 136.
Boucher, Marie-Madeleine, 66.
Boucher, Marin, 56, 81.
Boucher, Pierre, 64.
Boucher, René, 73.
Boucher de Grosbois, Pierre, 133.
Boucher dit Beaubuisson, Louis-Marrin, 82.
Boudet, Le libraire, 393.
Bouet, Françoise, 128.
Bouffard, Martin, 11.
Bouffart—Voir Bouffard.
Boulanger, Antoine, 84.
Boulay, Robert, 74.
Boullard, Jean, 152.
Bourbaut—Voir Bourbeau.
Bourbeau, Élie, 144.
Bourdages, Louis, 166, 167, 211, 212, 213, 216, 217, 225, 239.
Bourdezeau, Anne-Françoise, 107.

Bourdin, Jacques, 135.
Bourdon—Voir Baudon.
Bourdon, Jean, 85.
Bourdon, Marie, 23.
Bourdon de Romainville, Jean, 27.
Bourg, Le notaire Alexandre, 302.
Bourgeois, Claude, 132.
Bourgeois, Jeanne, 104.
Bourget (Mgr), L'abbé Ignace, 211, 232, 250.
Bourget, L'abbé Pierre, 266.
Bourgoin, Pierre, 60.
Bourgoin, Marie-Marthe, 70.
Bousquet, Jean, 151.
Boutet, Marie, 88.
Boutin, Jean, 94.
Boutin dit Larose, Jean, 40.
Boutron dit Brusquet, François, 97.
Bouteleux, Jacques, 78.
Boutteron—Voir Boutron.
Bouttet—Voir Boutet.
Bouttin—Voir Boutin.
Bouvier, Mathieu, 111.
Boyer, Anne, 140.
Boyferon, Gabriel, 17.
Boyleau—Voir Boileau.
Boyvin—Voir Boivin.
Bramston, Mgr, 224, 240.
Brassard, Antoine, 16.
Brassard, L'abbé François - Xavier - Nicolas-Marie, 302.
Brassard, L'abbé Louis-Moïse, 188, 190, 211, 243, 244.
Brassard, Marguerite, 20.
Brassard, Marie, 19.
Brassard, L'abbé Théophile, 188, 190, 201, 203, 211.
Brassard-Deschenaux, L'abbé Charles-Joseph, 230.
Bray, Jean, 10.
Breton, François, 151.
Breton, Marguerite, 65.
Briand, Mgr Olivier, 221, 262.
Brière, Denis, 95.
Brière, Jean, 32.
Brière, Jeanne, 89.
Brisset, Jacques, 141.
Brocheur, Jean, 82.
Brodeur, Le notaire I., 172.
Brossard, Urbain, 111.
Broussard—Voir Brassard.
Brosseau dit Laverdure, Jean 152.
Brousseau, Paul, 30.
Bruneau, René, 105.
Brunet, Anne, 100.
Brunet, Étienne, 68.
Brunet, L'abbé François-Xavier, 185, 258, 271.
Brunet, Isaac, 82.
Brunet, Le notaire J., 185.
Brunet, L'abbé Michel, 160, 166, 230, 255.
Brunet dit Bellehumeur, Antoine, 117.
Bruslon, Pierre, 34.
Brusseau—Voir Brousseau.
Buguier, Pierre, 13.
Buisson—Voir Bisson.
Bure, Marie de, 102.
Bure, Suzanne de, 24.
Burke, L'abbé Patrick, 200, 201, 213.
Burton, Sir Francis, 174.
Bussière dit Laverdure, Jacques, 82.
Buteau, François, 169, 205, 209.

C

Cadieu, Gilles, 112.
Cadieu, Jean, 10.
Cadieux, L'abbé Louis-Marie, 157, 189, 195, 198, 219, 220, 225, 229, 233, 234, 241, 242, 246, 252, 261, 262.
Cadoret, Georges, 106.
Cahouet—Voir Caouette.
Cailhaut de la Tesserie, Jacques, 62.
Caillouet—Voir Caouette.
Caouette, Simon, 141.
Campagna, Pierre, 95.
Campaignard—Voir Campagna.
Campeau, Étienne, 114.
Cameus—Voir Le Camus.
Campo—Voir Campeau.
Camus, Claude, 14.
Camust—Voir Le Camus.
Canadien, Le, 217.
Canadou, Pierre, 53.
Candide (Fournier), R. P., 384, 385.
Canillon, Adrien, 107.

Cannon, John, 159, 169, 263.
Cannon, L'abbé John Francis, 263.
Cantellan, Jean, 99.
Cantin, Nicolas, 40.
Capel, Françoise, 145.
Cappellari, Le cardinal, 160, 228.
Capucins, Les, 275, 276, 277, 278, 279, 282, 284, 299, 321, 334, 335, 342, 353, 355, 357, 358, 359.
Carbonnet, Madeleine, 90.
Cardin, Noël, 142.
Cardinal, Jean, 121.
Cardinaux—Voir Cardinal.
Caron, Catherine, 42.
Caron, Édouard, 254.
Caron, Jean, 47.
Caron, L'abbé Jean-Zéphirin, 259, 260, 262, 267.
Caron, Robert, 48.
Caron, L'abbé Thomas, 181.
Carres, L'abbé, 343, 344, 345.
Carrier, Charlotte, 214.
Carrier, Louise, 142.
Carrier, L'abbé Michel, 266.
Caroll, L'abbé John, 252, 271.
Carron—Voir Caron.
Casault, L'abbé Louis-Jacques, 209, 210, 211, 213.
Casgrain, Jean-Baptiste, 158.
Casse, Jean, 13.
Cassiet—Voir Cassiette.
Cassiette, L'abbé Pierre, 378, 381, 393.
Cassidy, Edward, 257.
Causet, René, 82.
Cavelier, Robert, 111.
Cazeau, L'abbé C.-F., 163, 167, 170, 172, 178, 180, 187, 192, 201, 206, 210, 212, 217, 219, 223, 231, 233, 238, 244, 254, 263.
Cécile, Jean, 58.
Cécile, L'abbé Joseph-Étienne, 158, 184, 188, 189.
Cédillot—Voir Sédillot.
Celle dit Duclos, Gabriel, 112.
Chabot, Mathurin, 77.
Chacheu, Nicolas, 143.
Chactas, Les, 280, 297, 298, 335.
Chaillé, Claude, 49.
Chaillé, Mathurin, 54.
Chaillifour—Voir Chalifour.
Chaimbre, Jean, 60.
Chalifour, Paul, 103.
Chamard, Olivier, 225.
Chamard, Pierre, 104.
Chamarre—Voir Chamard.
Chambellay, Simon, 62.
Chamboy, Jacqueline, 145.
Chandreau, Jean, 82.
Chapacou, Simon, 89.
Chapais, Sir Thomas, 1, 2.
Chapeaux—Voir Chappau.
Chapelain, Françoise, 75.
Chapelier, Marie, 42.
Chapelin—Voir Chapelain.
Chapellier—Voir Chapelier.
Chaperon, Jean, 120.
Chapiron—Voir Chaperon.
Chapitre de Québec, Le, 296, 306, 308, 314, 323, 324, 337, 345, 367, 368, 369, 373, 374, 387, 402, 405.
Chapleau, Jean, 132.
Chappau, Pierre, 96.
Charbonneau, Olivier, 115.
Charby, Joseph, 231.
Charest, Étienne, 82.
Charest, Jean, 82.
Charest, Pierre, 166.
Charland, Claude, 78.
Charland, Le notaire L.-P., 231.
Charles, Le nommé, 14.
Charles, Catherine, 112.
Charlevoix, R. P., 279, 280.
Charlot, Marguerite, 121.
Charly, André, 110.
Charpentier, Jean, 79.
Charpentier, Noël. 149.
Charon, Les Frères, 287.
Charon de la Barre, M., 14.
Charron—Voir Charon.
Charron, Françoise, 23.
Charron, L'abbé Michel, 261.
Chartier, L'abbé Étienne, 165, 256.
Chartier, Guillaume, 118.
Chartier, Michel, 77.
Chartier de Lotbinière, Louis-Théandre, 11.
Chartrand, Nicolas, 119.

Chartrand, P.-L., 244.
Chasles, Claude, 53.
Chastel, Aimée, 12.
Châtelet de Paris, Le, 351.
Chaulet, Marie, 120.
Chauret—Voir Choret.
Chaussegros de Lery, M., 348, 349.
Chauveau, François, 54.
Chauveau, Jacques, 53.
Chauvin, Charlotte, 120.
Chauvin, L'abbé Marc, 157, 163, 166, 215.
Chauvin, Marie, 138.
Chauvin, Pierre, 118.
Chavigny, Geneviève de, 16.
Chavigny, Marguerite de, 62.
Chavigny de Berchereau, François, 62.
Chefdeville, Marie, 128.
Cherrier, Marie, 102.
Chérubin (Ropert), R. P., 385.
Chesnay dit la Garenne, Bertrand, 18, 50.
Chesneau, Mathieu, 94.
Chesnier, Jean, 87.
Cheuvert, Simon, 105.
Chevalier, Charlotte, 91.
Chevalier, Jean, 132.
Chevalier, Louis, 132.
Chevalier, René, 56.
Chevasse, Antoine, 105.
Chevert, Jacques, 140.
Chèvrefils, L'abbé Jean-Olivier, 170, 173, 175, 178, 180, 210, 215, 222.
Chicachas, Les, 335, 345.
Chicoine, Pierre, 132.
Chicot, Jean, 114.
Chicot-Duvert, Le notaire L., 225.
Chiniquy, L'abbé Charles, 172, 245.
Chorel de Saint-Romain, François, 147.
Choret, Mathieu, 54.
Chotta, Jeanne, 74.
Chouart des Groseliers, Médard, 141.
Chrétien, Le frère, 291.
Christie, M., 218.
Cimar—Voir Simard.
Claude dit le Matelot, M., 62.
Clémant—Voir Clément.
Clément, Jean, 46.
Clément, Pierre, 58.
Clément, L'abbé Pierre, 233, 240, 290, 261.
Closse, Lambert, 131.
Clouet, Michel, 216.
Cloustier—Voir Cloutier.
Cloutier, Barbe, 37.
Cloutier, Charles, 37.
Cloutier, Jean, 37.
Cloutier, Le notaire J.-T., 267.
Cloutier, Louise, 57.
Cloutier (1590), Zacharie, 46.
Cloutier (1618), Zacharie, 35.
Cochon, Jacques, 47.
Cochon (1591), Jean, 46.
Cochon (1623), Jean, 45.
Cochon, Marguerite, 49.
Coffin, L'honorable Thomas, 253, 257, 258, 260, 262.
Cognard, Marthe, 16.
Cognon—Voir Coignon.
Coignon, Suzanne, 114.
Coirier, Pierre, 100.
Collège anglais (Rome), Le, 223.
Collège de Chambly, Le, 200, 201, 232, 240.
Collège des Jésuites (Pères, Frères), Le, 4, 93.
Collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Le, 232, 240.
Collège Saint-Hyacinthe, Le, 162, 170, 171, 173, 174, 182, 183, 179, 190, 232, 239, 240, 259.
Collin, Catherine, 64.
Colmier, Jacques, 132.
Colombe, Louis, 20.
Compagnie de la baie d'Hudson, 175, 233, 238, 241.
Compagnie des Indes Occidentales, MM. de la, 136.
Comptant—Voir Contant.
Congrégation, RR. SS., 284, 300, 333, 384, 400, 405.
Connor, Mathew, 166.
Connor, Sylvester, 166.
Conseil de Marine, 281, 282, 284, 285, 287, 289, 292, 308, 315, 320, 352, 354, 355, 357, 358, 359, 360, 362, 371, 375, 376, 378, 380, 393, 396, 397, 398, 399, 402.

Conseil Souverain (Supérieur), 288, 290, 351.
Consigny, L'abbé Pierre, 186, 243.
Constant, Pierre, 152.
Constantin, Guillaume, 97.
Contant, Étienne, 66.
Convant—Voir Convent.
Convent, Anne, 23.
Conwell, Mgr Henry, 201.
Coquillier, Pierre, 84.
Coquin, Pierre, 92.
Cordeau, Jean, 68.
Cordelet, Catherine, 114.
Cormier, Louise, 190.
Cornoail—Voir Cornwallis.
Corriveau, Marguerite, 15.
Corroye—Voir Courois.
Cornwallis, Lord Edward, 301, 302.
Costantin—Voir Constantin.
Costé—Voir Côté.
Côté, Apolline, 268.
Côté, Jean, 55.
Côté, Louis, 35.
Côté, Simonne, 21.
Cotin, Tugal, 95.
Coudret, André, 104.
Couillard, Marguerite, 15.
Couillard, Marie, 22.
Couillard, Pierre-Romain, 235.
Couillard, Jean-Baptiste, 261.
Couillard de Lespinay, Louis, 20.
Coulombe, Marguerite, 268.
Courois, Pierre, 105.
Courtaud, L'abbé Julien, 265.
Courtemanche, Antoine, 125.
Courtin, L'abbé Claude - Gabriel, 168, 173, 198.
Courtois, Bertrand, 105.
Coursolles, Le notaire G., 235.
Cousin, Françoise, 101.
Coutard, Robert, 126.
Couteau, Madeleine, 144.
Couture, Anne, 76.
Couture, L'abbé Joseph, 158, 161, 195, 198, 204.
Couturier, L'abbé, 319, 327, 366, 367, 376, 386, 387.
Craig, Lieutenant-Col., 205, 208, 214, 252, 253, 269.
Crampou, Catherine, 44.
Crépeau, Jeanne, 115.
Crépeau, Maurice, 73.
Creste—Voir Crête.
Crête, Jean, 58.
Cretel, Pierre, 20.
Crevet, Marie, 48.
Crevier, Christophe, 149.
Crevier, L'abbé Édouard-Joseph, 164, 165, 166, 177, 186, 242, 259, 262.
Crevier, Jeanne, 133.
Crevier, L'abbé Joseph, 258, 264.
Crevier, Nicolas, 144.
Croisier—Voir Croiset.
Croiset, Mathurin, 21.
Cuillerier, René, 115.
Cusson, Jean, 143.
Cuvillier, Augustin, 239.

D

D'Abbadie—Voir Abbadie.
Daigle, Sylvain, 222.
Dalcour, Charles, 84.
Dalhousie, Lord, 182, 272.
Dallery, Marin, 75.
Damancé, Denise, 148.
Damours des Chauffours, Mathieu, 11.
D'Amours—Voir Damours.
Dandonneau dit Lajeunesse, Pierre, 142.
Daoust, Jacques, 108.
Daoust, Joseph, 224.
D'Aoux—Voir Daoust.
Dardenne, Pierre, 127.
Dardenne, Marie, 122.
D'Ardeyne—Voir Dardenne.
Dasny, Nicolas, 127.
Daudin, L'abbé Henri, 379, 381, 383.
Daulé, L'abbé Jean-Denis, 236.
Daunais, Antoine, 151.
Dauphin, Le, 354.
D'Avanne—Voir Davenne.
Daveluy, L'abbé Jean-Baptiste, 184, 193, 204.
Davenne, Charles, 53.
David, Claude, 140.
David dit Pontife, Jacques, 47.

Deblois, Grégoire, 63.
Decoigne, L'abbé Bernard-Benjamin, 184.
Decombe, L'abbé, 276.
Deguise, L'abbé François-Joseph, 162, 175, 176, 184, 192, 206, 218, 226, 251, 252.
Delâge, L'abbé François-Xavier, 266.
Delâge, Nicolas, 39.
Delamarre, Louis, 31.
Delamarre, Pierre, 31.
De Launé—Voir Delaunay.
Delaunay, Charles, 25.
Delaunay, Claude, 53.
Delaunay, Henri, 25.
Delaunay, Jacques, 80.
Delaunay, Jeanne, 18.
Delaunay, Louis, 25.
Delaunay, L'abbé Louis, 184.
Delaunay, Nicolas, 63.
De Lery—Voir Chaussegros de Lery.
Deligny, Marie, 39.
Delisle, Joseph, 256.
Delisle, L'abbé Joseph-David, 266.
De Lorme—Voir Hazeur de l'Orme.
Deluol, L'abbé, 189.
Demay—Voir Demers.
Demers, André, 128.
Demers, L'abbé François-Xavier, 191, 193, 228, 229, 233, 239, 246.
Deniau, Jean, 126.
Deniau dit Sully, Marin, 116.
Denis, Jean, 10.
Denis, Laurent, 77.
Denis—Voir Denys de la Ronde.
Denot de la Martinière, Marie, 141.
De Noyon, Jean, 138.
De Noyon, Suzanne, 140.
Denys de Bonaventure, Claude, 382.
Denys de la Ronde, Pierre, 14.
Denys de la Trinité, Simon, 59.
Deperdeau—Voir Deperteau.
Deperteau dit d'Épernon, Jean, 52.
Derome, L'abbé Georges-Stanislas, 159, 163.
Derome dit Descarreaux, Denis, 16.
Desaulniers, L'abbé François, 172.
Desbordes, Mathurine, 111.
Descarris, Jean, 119.
Deschenaux, M., 245.
Desenclaves, L'abbé Jean-Baptiste-Gay, 301, 317, 321, 332, 383.
Deserre, Antoine, 118.
Deshayes, Pierre, 136.
Desjardins, Françoise, 22.
Desmarets, Jean, 63.
Desmilliers, Marthe, 139.
Desmolins, Louis, 45.
Des Mousseaux—Voir Mousseau.
Des Portes, Hélène, 85.
Després, Étiennette (Thiennette), 13.
Després, Geneviève, 20.
Després, Marguerite, 106.
Desprez—Voir Després.
Desrochers, Benjamin, 198.
Desrochers, Jean, 112.
Desrochers, L'abbé Jules, 167, 201, 203, 210, 211.
Desrosiers, Antoine, 135.
Desrosiers, Léopold, 192.
Desrosiers, Marie, 148.
Dessaules, Jean, 212.
D'Estimauville, Jean-Baptiste - Philippe, 263.
D'Estimauville, L'abbé Joseph - Alexandre-César, 263.
Destroismaisons, Philippe, 53.
Desvarieux, Vincente, 43.
Déziel, L'abbé Joseph-David, 160, 161, 198, 203, 226.
Dictain, Jérôme, 89.
Diest, M., 403.
Dillot—Voir Sédillot.
Dion, L'abbé Charles, 201, 210.
Dion, Marie, 31.
Dionne, Amable, 216, 223.
Dionne, Antoine, 77.
Diot—Voir Guillot.
Dizy dit Montplaisir, Pierre, 138.
Doca, Martin, 125.
Dodier, Catherine, 139.
Dodier, Jacques, 42.
Dodin, Nicolas, 35.
Doguet, Louis, 132.
Dollard, L'abbé William, 252, 271.

Domestiques de :

Boucher de Grosbois, Pierre, 133.
Bourdon, Jean, 85.
Chesnay dit la Garenne, 50.
Godefroy de Linctot, Jean- Baptiste, 134.
Collège des Jésuites, 4, 93.
Hôpital général de Montréal, 130.
Hôtel-Dieu de Québec, 9.
Jésuites, RR. PP., 100.
Jésuites des Trois-Rivières, RR. PP., 149.
Lagrange, M. de, 131.
Le Ber, Jacques, 109.
Le Moyne de Longueuil, Charles, 107.
Le Neuf du Hérisson, Michel, 133.
Migeon de Branssat, Jean-Baptiste, 107.
Montmorency-Laval, Mgr de, 29
Pezard de la Touche, Étienne 150.
Robutel de La Noue, Claude, 110
Ruette d'Auteuil, Denis, 93.
Seigneurs de Montréal, 129, 130
Séminaire de Québec, Le, 3.
Testard de La Forest, Mme Jacques, 110.
Ursulines de Québec, Couvent des, 7.

Dosquet, Mgr, 273, 298.
Douaire de Bondy, Thomas, 62.
Douazon—Voir Doyson.
Doublet dit Delisle, Jacques, 12.
Doucet, L'abbé Isidore, 190.
Doucet, Michel, 190.
Douismont, Urbain, 16.
Doussinet, Marguerite, 101.
Doyle, Maurice, 166.
Doyon, Jean, 38.
Doyon, Marie, 51.
Doyson dit Lacroix, Sébastien, 82.
Dragon, Élisabeth, 72.
Drapeau, Antoine, 67.
Drapeau, Marguerite, 145.
Drapeau, Marie-Josephte, 263.
Drappeau—Voir Drapeau.
Drolet, Jean-Baptiste, 192.
Drolet, Josephte, 268.
Drouet, Jacques, 152.
Drouillard, Marie, 138.
Drouin, Jeanne, 47.
Drouin, Robert, 42.
Duaut—Voir Duhaut.
Dubois, Le chirurgien Charles, 13.
Dubois, Guillaume, 99.
Dubois, Jacques, 86.
Dubois, Marguerite, 57.
Dubois, René, 68.
Dubois-Morel, Pierre, 98.
Dubreuil, Louise-Marie-Thérèse, 116.
Ducharme, L'abbé Charles-Joseph, 157, 216, 228, 255.
Ducharme, Fiacre, 125.
Duchêne, L'abbé Amable-Daniel, 226.
Duchesne, Nicole, 113.
Duchesne, Pierre, 69, 82.
Duchesneau, L'intendant, 209.
Duclos, François, 152.
Ducos, Antoine, 25.
Dufau, L'abbé, 346, 407.
Dufresne, Jeanne, 75.
Dufresne, L'abbé Michel, 261.
Dufresne, Pierre, 75.
Dugas, Aimé, 251.
Duguay, Jeanne, 18.
Duguay, L'abbé Pierre, 265, 267.
Duhaut, Jacques, 101.
Dumas (1642), François, 14.
Dumas (1648), François, 126.
Dumas, Gabriel, 14.
Dumâts—Voir Dumas.
Dumesnil, Marie, 110.
Dumesnil, Pierre, 60.
Dumesnil, Richard, 51.
Dumets, Étienne, 97.
Dumont, Julienne, 68.
Dumoulin, Le notaire J.-E., 263.
Dumoulin, L'abbé Sévère, 176, 180, 184, 187, 199, 229, 245, 255.
Dunel, Vivienne, 50.
Dunet, Benjamin, 82.
Dunn, Jacob, 263.
Dunn, L'abbé Wiliam, 263.
Dupin, Louis, 74.
Dupont, François, 69.
Dupont, Marie-Madeleine, 86.

Dupont, Xainte, 46.
Dupont de Neuville, Nicolas, 13.
Dupré dit le Gascon, Pierre, 135.
Dupuis, Anne, 136.
Dupuis, Catherine, 125.
Dupuis, Nicolas, 139.
Dupuy, Jean, 83.
Duquesne de Menneville, Le marquis, 332, 336, 337.
Duquet, Françoise, 13.
Duquet, Pierre, 27.
Duquette, M., 242.
Durand, Anne, 63.
Durand, Catherine, 104.
Durand, Marie, 34.
Durand, Nicolas, 34.
Durand dit Larose, Michel, 152.
Durant—Voir Durand.
Durby, Henry, 145.
Durocher, L'abbé Alexis-Basile, 263.
Durocher, L'abbé Flavien, 244.
Durocher, L'abbé Théophile, 198.
Durocher, Timothée, 212.
Dusau—Voir Dussault.
Dussault, Élie, 79.
Dussault, J.-B., 202.
Du Tartre, Françoise, 59.
Dutartre—Voir Dutertre.
Dutertre, Gilles, 27.
Dutost, Marie, 145.
Duval, Jean, 10.
Duval, Jean-François-Joseph, 212, 219, 239.
Duval, Louise, 100.
Duval, Madeleine, 96.
Duval, Marie, 88.
Duval, Pierre, 90.
Duverger, Françoise, 116.
Duverger, Suzanne, 118.

E

Elgin, Lord 1.
Éloy, Antoinette, 118.
Émond, René, 72, 80.
Énard, Gilles, 102.
Énard, Jacques, 53.
Énard, Jeanne, 149.
Énard, Madeleine, 35.
Énaud, Michel, 33.
Esmond—Voir Émond.
Esnard—Voir Énard.
Esnout, Charles, 61.
Estève, M., 325, 326, 328, 337, 340, 346, 369, 388, 402, 406, 407.
Estourneau—Voir Létourneau.
Étienne, Philippe, 141.
Évêché de Montréal, 182, 183.
Évêque de Bethléem, L', 325, 369.
Évêque d'Ecrincé, L', 337, 338.
Évêque de Nitry, L', 325, 369.
Évêque de Québec—Voir Mgr de Pontbriand.

F

Fabry—Voir Favery.
Fabulet, Michel, 111.
Fafar—Voir Fafard.
Fafard, François, 147.
Fafard, Françoise, 42.
Fafard, Louis, 135.
Fafard, Thienne (Étiennette), 40.
Fagot, Guillaume, 151.
Faribault, Le sieur, 396.
Faucher, Charles, 188.
Faucher, L'abbé Édouard, 158, 165, 167, 270.
Faucher dit Laforest, Louis, 152.
Faucon, Marie, 118.
Fauques, Jacques, 96.
Favery, Marie, 12.
Fayet, Marie, 36.
Febvre, Claude, 79.
Félix, L'abbé Joseph-Maurice, 175.
Feniou, Guillaume, 23.
Ferra, Marie, 73.
Ferré, Pierre, 28.
Ferrier, Suzanne, 103.
Ferry, Jean, 131.
Ferté, Guillaume, 70.
Feuilliay, Michel, 152.
Fey, Marie, 124.
Fezeret, Jean, 116.
Filatreau, René, 129.
Filion, Michel, 16.
Fillion—Voir Filion.
Filteau, Pierre, 76.
Finlay, John, 256, 257.

Fiset, Abraham, 31.
Fiset, Joseph, 202.
Fizet—Voir Fiset.
Flacourt, M., 340.
Fleming, Mgr Michael, 234.
Flot—Voir Le Flot.
Fluet, L'abbé Louis-Joseph, 164, 176, 177, 186, 214.
Foisy, Marie-Thaïs, 234.
Fontaine, Louis, 19.
Fontenau, Marie, 125.
Forant, M. de, 300, 301.
Forestier—Voir Fortier.
Forget dit Despatis, Nicolas, 119.
Forgues, Joseph, 208.
Fornel, L'abbé Joachim, 330, 331, 338, 339, 340, 370.
Fortagé, François, 142.
Fortier, Catherine, 141.
Fortier, Jeanne, 141.
Fortier, L'abbé Louis-Théophile, 178, 193, 204, 257.
Fortier, L'abbé Narcisse-Charles, 174. 188.
Fortier, Barbe, 6.
Fortier, L'abbé Barthélemy, 180, 190, 193, 239.
Fortin, Le chirurgien François, 29.
Fortin, Julien, 49.
Fosse, Anne, 24.
Foubert, Marie, 143.
Foubert, Robert, 38.
Foucault, François, 83.
Foucault, Paul, 57.
Foucher, Jean, 69.
Fouillard, Jacques, 152.
Fouin, Jean, 28.
Fouquet, André, 7.
Fournel—Voir Fornel.
Fournier, L'abbé Charles-Vincent, 184, 185.
Fournier, Nicolas, 19.
François—Voir Lefrançois.
Fraser, Mgr William, 161, 177, 190, 265.
Fréchette, François, 268.
Fréchette, L'abbé Wenceslas, 268.
Fremy, Charles, 53.
Frères de la Charité, Les, 278.
Frères des Écoles, Les, 355.
Freslon, Jacqueline, 88.
Frevereu, Jacques, 141.
Frève, Catherine, 80.
Frigon, François, 145.
Frotté, Jean, 23.
Fussala, L'évêque de—Voir Mgr Signay.

G

Gabinet, Isabelle, 122.
Gaboury, L'abbé Joseph, 184.
Gabrielle, Suzanne de, 110.
Gachet, Marie, 20.
Gadois, Françoise, 109.
Gadois (aîné), Pierre, 128.
Gadois (jeune), Pierre, 128.
Gadois, Roberte, 111.
Gagné, Louis, 41.
Gagné, L'abbé Louis, 170, 185, 187.
Gagnier, Jean, 117.
Gagnier—Voir Gagné.
Gagnon, L'abbé Antoine, 164, 232.
Gagnon, Jean, 49.
Gagnon, L'abbé Jean-François, 170, 171, 172, 173, 175, 179, 186, 192, 224.
Gagnon, L'abbé Joseph, 183.
Gagnon, L'abbé Joseph (missionnaire), 335.
Gagnon, Madeleine, 42.
Gagnon, Marguerite, 47.
Gagnon, Marthe, 38.
Gagnon, Mathurin, 37.
Gagnon, Pierre, 43.
Gagnon, L'abbé Prosper, 229.
Gagnon, Renée, 70.
Gagnon, Robert, 66.
Gaigneur, Anne, 18.
Gaignon—Voir Gagnon.
Gaillon, Antoine, 28.
Gaillon, Jacques, 28.
Gainin, Julien, 102.
Galarneau, Jacques, 102.
Galbrun, Simon, 116.
Galerneau—Voir Galarneau.
Galibert, Marc-Antoine, 118.
Galop dit Montauban, François, 92.

Gamache, Geneviève, 49.
Gamache, Jacques, 52.
Gambier, Marguerite, 88.
Gannes de Falaise, L'abbé Pierre, 301, 309.
Garant, Pierre, 22.
Garelle, Suzanne, 69.
Gareman, Florence, 94.
Gareman, Marguerite, 97.
Gareman, Nicole-Madeleine, 98.
Gariépy, Alexis, 268.
Gariépy, L'abbé Prisque, 268.
Garinet, François, 37.
Garnier, Anne-Michel, 121.
Garnier, Charles, 32.
Garnier, François, 88.
Garnier, Jeanne, 31.
Garnier, Louise, 125.
Garnier, Marie, 115.
Garnier dit Nador, Jean, 53.
Gasnier, Anne, 85.
Gasnier, Louise, 41.
Gasnier, Marie, 43.
Gasse, Thomas, 70.
Gateau, Jean, 132.
Gatien, L'abbé Félix, 158, 175, 200, 213, 226.
Gauchet, Catherine, 107.
Gaude—Voir Godé.
Gaudin, Barthélemy, 16.
Gaudin, Geneviève, 94.
Gaudin, Pierre, 103.
Gaudry, Marie, 148.
Gaudry, Nicolas, 91.
Gaudry, Pierre, 91.
Gaulin, François, 67.
Gaulin, Pierre, 68.
Gaulin, L'abbé Remi, 166, 180, 185, 191, 193, 199, 201, 218, 230, 243, 244, 246, 265, 267.
Gaultier—Voir Gauthier dit Larose.
Gauthier, Anne-Madeleine, 23.
Gauthier, L'abbé Joseph, 263.
Gauthier, Louis, 263.
Gauthier dit Larose, René, 28, 84.
Gautier, Charles, 78.
Gautier, Élie, 73.
Gautier, Jacques, 15.
Gauslin—Voir Gaulin.
Gausselin—Voir Gosselin.
Gauvin, Jean, 90.
Gauvin, Louis-H., 179, 241.
Gauvin, Marie, 71.
Gauvreau, L'abbé Célestin, 175.
Gauvreau, L'abbé Ferdinand, 161, 250, 252, 270, 271.
Gauvreau, Nicolas, 27.
Gauvreau, Pierre, 165.
Gazette de France, La, 341.
Gazette de Québec, La, 217.
Gelée—Voir Gely.
Gélinas père, Joseph, 252.
Gélineau, Étienne, 142.
Gely, Louise, 58.
Genaple, François, 94.
Gendre—Voir Gendron.
Gendron, Ambroise, 231.
Gendron, Guillaume, 122.
Gendron, Le sieur, 292.
Gendron, Michel, 28.
Gendron, Nicolas, 70.
Gendron, Pierre, 31.
Généreux, Marie-Geneviève, 190.
Genest dit Labarre, Jacques, 82.
Genet—Voir Genest.
Gentès, Étienne, 123.
George IV, 168, 181, 190.
Georville, M. de, 357, 358.
Gerbert dit Lafontaine, Mathurin, 75.
Germain, R. P., 317, 377, 389.
Gervais, Guillaume, 22.
Gervais, Pierre, 81.
Gervaise, Jean, 118.
Gezin, Philippe, 26.
Gibaut, Jean, 60.
Gibouin, Pierre, 52.
Giffard, Joseph, 60.
Giffard, Marie, 61.
Giffard, Robert, 60.
Giffart—Voir Giffard.
Gignard, Laurent, 30.
Giguère, Robert, 38.
Giguière—Voir Giguère.
Gingras, L'abbé Léon, 190.
Gingras, L'abbé Louis, 267.
Gingras, Sébastien, 92.
Ginguereau—Voir Gingras.
Girard, Anne, 35.

Girard, Isabelle, 76.
Girard, Joachim, 90.
Girard, L'abbé, 301, 317, 347, 382, 390, 408.
Girard, Marc, 68.
Girard (Mme Isaac Bédard), Marie, 101.
Girard (Mme Jean Jobin), Marie, 89.
Girard, Mathurin, 17.
Girard, Pierre, 138.
Girardin, Olivier, 264.
Girouard, L'abbé Antoine, 172, 182, 183, 214, 250, 258, 259.
Girouard, L'abbé Liboire-Henri, 172, 231, 232, 237.
Giroux, L'abbé Jean-Olivier, 233.
Giroux, Toussaint, 57.
Givry, M. de, 393, 397, 398, 400.
Glackmeyer, Édouard, 164.
Glegg, Le lieut.-colonel, J. B., 162.
Gloria, Jean, 23.
Glory, Laurent, 131.
Gobeil, Jean, 50.
Gobineau, Marie, 96.
Godard, Jeanne, 119.
Godard, Marie, 57.
Godart—Voir Godard.
Godé, Catherine, 109.
Godé, Françoise, 112.
Godé, Nicolas, 126.
Godeboust—Voir Godbout.
Godbout, Nicolas, 70.
Godefroy de Linctot, Jean-Baptiste, 134.
Goderich, Lord, 155, 168, 181, 182, 183, 208, 221, 223, 232, 243, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 263, 267, 268, 272.
Godin, Anne, 38.
Godin, Charles, 48.
Godin, Élie, 40.
Godin, Hélène, 126.
Godin, Marie, 123.
Godreau, Esther, 74.
Goff—Voir Le Goff.
Gohier—Voir Goyer.
Gondin, Grégoire, 65.
Gondouin, Augustin, 28.
Gondouin, Thomas, 86.
Goslin—Voir Gosselin.
Gosse, Françoise, 34.
Gosselin, L'abbé Antoine, 263.
Gosselin, L'abbé Auguste, 274.
Gosselin, L'abbé Charles, 253.
Gosselin, Gabriel, 71.
Gosselin, Marguerite, 58.
Gosvain—Voir Gauvin.
Gotereau, Gilles, 63.
Gottreau, Charles, 101.
Gothereau—Voir Gottreau.
Goudreau, Françoise, 37.
Gouget, Catherine, 86.
Gouin, Laurent, 148.
Gouin, Mathurin, 148.
Goulet, Jacques, 30.
Goullet—Voir Goulet.
Goupil, Jean, 151.
Gourdeau, Jacques, 62.
Gourdon, François, 97.
Goutreau—Voir Gotereau.
Goyer dit Laviolette, Mathurin, 132.
Gradwell, Mgr Robert, 160, 171, 224, 237, 240, 268.
Grain, Mathurin, 76.
Grandin, Marie, 114.
Grandjean, Adrienne, 73.
Grandmaison, Eléonore de, 62.
Grandy, Marie, 47.
Grassiot, Jacques, 138.
Gravel dit Brindillière, Massé, 45.
Gravelle dit Brindillière—Voir Gravel dit Brindillière.
Grégoire, Mathieu, 21.
Grégoire XVI, 174, 217, 249, 272.
Grenet, Jean, 131.
Grenier, Antoinette, 63.
Grenier, Catherine, 74.
Grenier, Françoise, 74.
Grenier, L'abbé Jacques-Benjamin, 201, 203, 204.
Grenier, Josette, 190.
Grenier, L'abbé Pierre, 161, 162, 167, 169, 193, 231, 256.
Greslon, Jacques, 33.
Griault dit Larivière, Angèle, 263.
Grimard, Élie, 138.
Grimault, Jacques, 18.
Grimoult, Marie, 86.

Grin—Voir Grain.
Grisard Louise, 114.
Groleau, Pierre, 61.
Grosfrés, Nicolas, 23.
Grosmats, François, 13.
Grouleau—Voir Groleau.
Groult—Voir Grou.
Grou, Jean, 119.
Guay, F.-M., 261.
Guenet, Michel, 20.
Guertin, Louis, 127.
Guibaut—Voir Guilbaut.
Guiberge, Jeanne, 111.
Guichonne, Jeanne, 137.
Guilbaut, François, 28.
Guilbaut, Louis, 22.
Guilbaut, Simone, 116.
Guillaume, IV, 258, 260.
Guillaume dit Lallemant, 13.
Guillebout, Charles, 95.
Guillemot-Duplessis, Guillaume, 13.
Guillet, Le lieutenant, 180.
Guillet, Joseph, 241.
Guillet, Le notaire L., 241.
Guillet, Oscar, 189.
Guillet, Le notaire V., 189, 218, 270.
Guillet dit Lajeunesse, Pierre, 143.
Guillot, Catherine, 47.
Guillot, Jean, 54.
Guillot, Louise, 29.
Guillot dit Maranda, 83.
Guimont, Noël, 36.
Guy, Jean, 82.
Guyardin, Marguerite, 51.
Guybaudin dit Saint-Martin, Le nommé, 76.
Guyet (Guay), Jean, 106.
Guyet, Jeanne, 50.
Guymon—Voir Guimont.
Guyon, Claude, 64.
Guyon, Denis, 17.
Guyon, Marie, 61.
Guyon, Marie-Madeleine, 48.
Guyon, Michel, 22.
Guyon, Philippe, 105.
Guyon, Simon, 44.
Guyonne—Voir Dionne.

H

Hallé, Barbe, 15.
Hallé, Marie, 90.
Halley—Voir Hallé.
Hamel, Charles, 90.
Hamel, L'abbé Hubert, 175, 193, 209, 225.
Hamel, Jean, 94.
Hamel, Jeanne, 60.
Hamel, Michel, 256.
Hamo, Louis, 132.
Hardy, Jacques, 59, 84.
Hardy, Marie, 115.
Harper, L'abbé John, 204, 210, 238.
Hayet, Adrien, 48.
Hayet, Marguerite, 141.
Hazeur de l'Orme, Le chanoine Pierre, 307, 309, 323.
Hébert, Augustin, 111.
Hébert, Guillemette-Marie, 15.
Hébert, Jean, 108.
Hébert, L'abbé Jean-François, 172, 183, 190, 198, 202, 235, 260.
Hébert, Jeanne, 122.
Hébert, Joseph, 85.
Hébert, Modeste, 222.
Hébert, L'abbe Nicolas, 172.
Hébert dit Laverdure, Michel, 151.
Hédouin, Jacques, 19.
Helvétius, J., 409, 410.
Hénault, Toussaint, 116.
Hénaut—Voir Énaud.
Heney, Hugues, 216, 253, 257.
Henriette de France, Mme, 341, 348.
Henry, Robert, 139.
Herault, Jeanne, 129.
Herbin, Claude, 147.
Herel, Jean, 137.
Hérisson, Jean, 28.
Hérisson—Voir Le Neuf du Hérisson.
Herman, Jean, 89.
Héroux, Le lieut.-colonel, 180.
Hertel, François, 150.
Hertel, Marie-Madeleine, 143.
Hertel de Rouville, Jean-Baptiste, 170, 172, 187, 233, 260.
Hervé, Gabrielle, 78.

Hervé, Renée, 78.
Heudes, Marie, 147.
Hilaire, Le nommé, 23.
Hocquart, L'intendant Gilles, 288.
Hodiau, Urbaine, 111.
Hodiau dit Laflèche, Sébastien, 113.
Hogan, L'abbé, 162.
Hôpital général de Montréal, L', 130, 272, 287, 288, 289, 290, 292, 293, 296, 297, 319, 326, 327, 336, 350, 351, 352, 366, 367, 375, 376, 386, 394, 400, 402, 404, 405, 409.
Hôpital général de Québec, L'., 245, 253, 263, 296, 367.
Hospitalières—Voir Hôtel-Dieu.
Hot, L'abbé Charles, 174, 178.
Hôtel-Dieu (Montréal), 164, 166, 256,
Hôtel-Dieu (Québec), 2, 7, 8, 9, 156, 219, 327, 367, 368, 387, 393.
Houarlin, Marie, 54.
Houde, Louis, 66.
Houray—Voir Houré.
Houré, René, 148.
Houssard, Claude, 144.
Huau, Mathurin, 53.
Hubert, Pierre, 252.
Hubert fils, Pierre, 241.
Hubert, Mgr Jean-François, 221, 262.
Hubert, Nicolas, 113.
Huché, Françoise, 91.
Hudet, Jacques, 105.
Hudon, L'abbé Hyacinthe, 169, 229, 239, 252.
Hudon, Pierre, 28.
Hue, Jean, 52.
Hue, Paul, 60.
Huet dit Dulude, Joseph, 151.
Huot, Hector-Simon, 253, 254, 263.
Huot, Marie-Ursule, 269.
Huot, Nicolas, 36.
Huot, L'abbé Pierre, 215, 251, 252, 261.
Hupé dit Lagroix, Michel, 59.
Hurault, François, 23.
Hureau—Voir Hurault.
Hureau, Catherine, 102.
Hurtaut, Jacques, 123.
Hurtubise, Marin, 127.

I

Illinois, Les, 278, 280, 281, 284, 322, 334, 335.
Iroquois, Les, 264, 394.
Isabel, Adrien, 23.
Isabel, Guillaume, 139.
Isabel, Michel, 53.
Isidore (Caulet), R. P., 311, 312, 384.
Ivory, Catherine, 77.
Izabel—Voir Isabel.

J

Jacau de Fiedmont, M., 389, 395.
Jacob—Voir Jacobs.
Jacob, Étienne, 53.
Jacob, Madeleine, 268.
Jacobs, Samuel, 184.
Jacquereau, Jacques, 53.
Jacquereau, Jean, 47.
Jacques dit Laverdure, 14.
Jacques dit le Sauvage, 14.
Jacrau—Voir Jacau de Fiedmont.
Jahan dit Laviolette, Jacques, 73.
Jallant, Jeanne, 134.
Jarday, Toussaint, 84.
Jaroussel, Suzanne, 66.
Jarry, Jean, 117.
Jassy, Clémence, 114.
Jean—Voir Jahan.
Jean, Louis, 138.
Jean, Marie, 263.
Janderon—Voir Gendron.
Jeanne (Mme René Vallet), 88.
Jeannes, Robert, 72.
Jérémie dit La Montagne, Noël, 24.
Jésuites, Les, 4, 100, 149, 212, 213, 276, 278, 279, 284, 297, 298, 299, 322, 334, 342, 410.
Jetté, Urbain, 112.
Jobidon, Louis, 39.
Jobin, Françoise, 142,
Jobineau, Urbain, 39.
Joliette, Barthélemy, 167, 183.
Jolliet, Marie, 29.
Joly, Pierre, 135.
Jonquière—Voir Taffanel de la Jonquière.

Joppy, Anne, 106.
Jore—Voir Jorre.
Jorre, Jacques, 15.
Jouan, Jean, 84.
Jouanne—Voir Jouan.
Jouineau, Pierre, 96.
Jousserand, L'abbé, 313, 314.
Jousset dit La Loire, Mathurin, 115.
Jouy, Jean, 105.
Joyer, L'abbé René-Pierre, 190, 239.
Joyneau—Voir Jouineau.
Juchereau—Voir Juchereau de la Ferté.
Juchereau de la Ferté, Jean, 10.
Juchereau de Saint-Denys, Nicolas, 61.
Juillet, Blaise, 117.
Juillet, Marguerite, 127.
Juin, Pierre, 137.
Julien, Le nommé, 64.
Julien (Moisson), R. P., 385.
Juliopolis, Mgr de—Voir Mgr Provencher.
Juron dit Fontaine, Louis, 132.
Jutrat dit Lavallée, Claude, 137.

K

Keating, Mgr, 177.
Keith, James, 238.
Keller, L'abbé Benjamin, 199.
Kelly, L'abbé Jean-Baptiste, 162, 190, 192, 211, 219, 227, 249, 250, 260, 265.
Kelly, Lawrence, 166.
Kempt, Sir James, 163, 168, 174, 182.
Kerlérec—Voir Billouart de Kerlérec
Kervoelen, P. P. Michel-Ange, 311, 312.
Kinehan, L'abbé, 254.
Kingston, Mgr de—Voir Mgr Alexander Mc Donell.
Kroelën—Voir Kervoelen.

L

L'abbaie, M. de—Voir Abbadie.
Labarbe, Jeanne, 90.
Labattier, François, 30.
Labbé, François, 52.
Labelle, L'abbé Édouard, 176.
Labelle, L'abbé François, 250.
Labelle, L'abbé Jean-Baptiste, 172, 200.
Laberge, L'abbé Jean-Baptiste, 254, 266.
Laberge, Robert, 34.
Laboris, Louis, 75.
Laboureur, Anne, 102.
Labrecque, Jean, 74.
Labrecque, Pierre, 74.
Lacasse, L'abbé Joseph, 208, 233.
Lachapelle, Louis, 224.
Lachevrotière, Le notaire A.-Ch. de, 166.
La Corne, L'abbé Joseph-Marie de, 323, 331, 337, 345, 388, 402.
La Corne, Le chevalier de, 306, 323.
Lacq—Voir Lelat.
Lacroix, François, 43.
Lafaye, Marie, 72, 80.
Lafond, Étienne de, 136.
Laforest, Le nommé, 46.
Laforest, Urbain, 86.
Laforge, Adrien, 120.
Lafrance, Jean, 56.
La Galissonnière, Le comte Roland-Michel-Barrin de, 288, 304, 305, 316, 317, 319, 332, 347, 354, 360, 361, 362, 379, 381, 387, 396, 403,
Lagarde, L'abbé André-Toussaint, 170, 184, 187.
La Garenne—Voir Chesnay dit Garenne.
La Goudalie, L'abbé Charles de, 301, 302, 303, 308, 313, 320, 390, 392.
Lagrange, Jacqueline, 131.
Lagrange, M. de, 131.
Lagueux, Louis, 213.
Lagueux, M., 226.
Lair, Étienne, 126.
Laireau—Voir Lereau.
Laireau, Marie, 95.
Lajus, L'abbé Flavien, 259, 267.
Lajus, L'abbé Isidore-Hospice, 199.
Lalanne, L'abbé Augustin de, 297, 314, 315, 337, 346, 369, 370, 388, 392, 409.
La Marche, Le sieur de, 289, 290, 291, 292, 293.
La Marche, Mme de, 297.

La Marque, Anne, 110.
Lamarre, Michel, 12.
Lamarre, Anne de, 17.
Lamarre, Robert de, 28.
Lambert, Eustache, 17.
Lambert, M., 120.
Lamorille—Voir Lemaistre Lamorille.
Lamothe—Voir Lamotte.
Lamothe, L'abbé Pierre-Jacques de, 157, 189, 199, 226, 227, 229, 258, 259, 266.
Lamotte, L'abbé Louis, 211, 224.
Lamoureux, Amable, 179.
Lamoureux, Louise, 73.
Lampron, Abraham, 189.
Lamy, Louis, 241.
Lamy, Marin, 40.
Landeron—Voir Landron.
Landreau, Marguerite, 113.
Landreau, Noëlle, 138.
Landron, Étienne, 27.
Landry, Guillaume, 66.
Lanfillé, Marie, 68.
Lanfillé, Martin, 22.
Langevin, L'abbé Antoine, 245.
Langevin, M., 226.
Langevin dit Lacroix, Mathurin, 123.
Langlois, Anne, 69.
Langlois, Élisabeth, 35.
Langlois, Honoré, 121.
Langlois (1636), Jean, 145.
Langlois, Jean (1641), 60, 77.
Langlois, Jeanne, 56.
Langlois, Jérôme, 141.
Langlois, Marguerite, 55.
Langlois, Nicolas, 10.
Langlois, Noël, 55.
Langlois, Thomas, 37.
Langlois dit Boisverdun, Jean, 55.
Langlois dit Lapareille, Jean, 142.
Languedoc, Le notaire François, 169.
Languedoc, Jean, 141.
Lanqueteau—Voir Languedoc.
Laporte, Jean, 74.
Laporte, Robert, 59.
Laporte, L'abbé Théodore de, 160, 171, 172, 268.
La Porte, Marie-Marianne de, 94.
La Porte, M. de., 321, 379.
La Porte, Renée de, 97.
Laporte dit Saint-Georges, Jacques, 113.
Larkin, L'abbé John, 237, 240.
Larkin, L'abbé Felix-James, 161, 163, 166, 223.
La Ros—Voir La Rue.
Larue, Guillaume de, 144.
La Rue, Jacques de, 24.
La Rue, Jean-Baptiste de, 94.
Larue, L'abbé Olivier, 184, 264.
Larue, L'abbé Pierre de—Voir L'Isle-Dieu.
La Ruel, Nicolas de, 72.
Laserre, Claude de, 28.
Lartigue, Mgr J.-J., 155, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 165, 166, 167, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 180, 182, 183, 187, 188, 189, 190, 191, 193, 194, 196, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 209, 210, 211, 213, 214, 216, 217, 218, 219, 221, 223, 226, 228, 229, 230, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 239, 240, 241, 242. 244, 246, 247, 249, 250, 251, 253, 254, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 266, 267, 271.
Latour, Catherine, 68.
La Tour, L'abbé Louis-Bertrand, 323.
Laurence, Marie, 17.
Laurent, Geneviève, 101.
Laurent, L'abbé, 280, 281, 335, 404, 405.
Lauson—Voir Lauzon.
Lauvendin, Mathieu, 21.
Lauvergnat, Jacquette, 68.
Lauzon, Gilles, 126.
Lauzon, Jean, 105.
Lauzon, Jean de, 58.
Laval—Voir Montmorency-Laval.
Lavallée, Jean, 11.
Lavau, Catherine de, 119.
Laverdure, Marguerite, 73.
La Villeangevin—Voir Allenou de Lavillangevin.
Lavoie, L'abbé Étienne, 264.
Lavot dit Laforge, Abel, 78.
La Voye, René de, 38.

Leau, Adrien de, 99.
Le Barbier, Marie, 19.
Le Barrois, M., 12.
Le Barroye—Voir Le Barrois.
Lebel, Marguerite, 80.
Lebel, Nicolas, 43.
Le Ber, François, 122.
Le Ber, Jacques, 109.
Leblanc, Le notaire Hector, 256.
Leblanc, Le notaire J.-O., 181.
Leblanc, Léonard, 58.
Leblanc, Louise, 22.
Leblanc, Madeleine, 73.
Leblanc, Thérèse, 56.
Leblanc dit le maigre, M., 396.
Leblond, Nicolas, 75, 80.
Le Boesme, Antoine, 18.
Lebœuf, Marguerite, 19.
Le Boulanger dit Saint-Pierre, Pierre, 135.
Lebourdais, L'abbé Jacques, 160, 184, 191, 192, 210, 211, 264, 270.
Lebrun, L'abbé Charles-Isaac, 190.
Lebrun, Pierre, 190.
Le Camus, Catherine, 78.
Le Camus, Élisabeth, 127.
Le Chauvreux, L'abbé Claude-Jean-Baptiste, 302, 317, 321, 332, 283, 390.
Leclerc, L'abbé Alexis, 184.
Leclerc, Barbe, 190.
Leclerc, Guillaume 132.
Leclerc, L'abbé Janvier, 198, 232, 258.
Leclerc, Jean, 65.
Leclerc, L'abbé Joseph-Olivier, 166, 269.
Leclerc (Mme J. Blois), Marguerite, 117.
Leclerc (Mme N. Leblond), Marguerite, 75.
Leclerc, L'abbé Pierre-Flavien, 175. 178, 180, 262.
Leclercq, Jean, 79.
Leclercq, Marie, 35.
Lécuyer, Antoine, 146.
Lécuyer, Guillaume, 110.
Lécuyer, Pierre, 132.
Ledettes, Anne, 98.
Le Dieu (?), L'abbé, 378, 381, 382, 393, 399.
Ledoux, Jacquette, 18.
Leduc, Antoine, 147.
Leduc, L'abbé François-Xavier, 193.
Leduc (1624), Jean, 120.
Leduc (1647), Jean, 149.
Leduc, Simon, 26.
Lefebvre, Florent, 66.
Lefebvre, Laurent, 142.
Lefebvre, L'abbé Louis-Marie, 211, 230.
Lefebvre, Pierre, 149.
Lefebvre, Thomas, 17.
Lefebvre de Bellefeuille, L'abbé François-Louis, 183, 242, 243, 253.
Lefebvre de Bellefeuille, L'abbé Louis-Charles, 174, 235, 236, 239.
Lefebvre dit Battanville, Louis, 24.
Lefebvre dit Lagroyoye, Louis, 152.
Le Flot, Michelle, 65.
Lefort, Antoine, 51.
Lefranc, Jacqueline, 22.
Lefrançois, L'abbé Alexis, 159, 160, 202.
Lefrançois, Charles, 46.
Lefrançois, L'abbé Joseph-Philippe, 180, 183, 208, 250.
Lefrançois, Marie-Madeleine, 34.
Le Gardeur, Catherine, 108.
Le Gardeur, Marguerite, 133.
Le Gardeur de Repentigny, Jean-Baptiste, 12.
Le Gardeur de Repentigny, Pierre, 12.
Le Gardeur de Tilly, Charles, 10.
Le Gardeur dit Sansoucy, Michel, 88.
Léger, Adrien, 115.
Léger, Jean, 22.
Le Goff, R. P. Étienne, 312, 385.
Legrand, Pierre, 21.
Le Guerne, L'abbé, 293, 294, 295, 308, 348, 383, 391.
Le Guet, L'abbé, 383.
Lehoux, Françoise, 33.
Lehoux, Jacques, 60.
Lehoux, Jean, 72.
Lelat, Pierre, 78.
Leliepvre—Voir Lelièvre.
Lelièvre, Françoise, 71.

Lelièvre, Jeanne, 32.
Lelièvre, Mathurin, 16.
Leloutre, André, 43.
Leloutre, Louise, 144.
Le Loutre, L'abbé Louis-Joseph, 281, 303, 304, 320, 321, 322, 331, 332, 333, 338, 342, 344, 346, 347, 352, 359, 360, 361, 362, 364, 366, 369, 372, 376, 377, 378, 379, 381, 382, 383, 386, 389, 393, 394, 397, 398, 499, 400, 402, 403, 405, 408.
Lemaire, L'abbé, 382, 383, 408.
Lemaistre dit Lamorille, Antoine, 140
Lemaistre Lamorille, François, 164.
Lemaître, Anne, 73.
Lemaître, Barthélemy, 112.
Lemaître, Catherine, 90.
Lemaître, Denise, 123.
Lemaître, Pascal, 100.
Le Marchant, Jacques, 145.
Le Marcher, Jean, 102.
Lemarié, Jacques, 56.
Lemay, Michel, 145.
Le Meilleur, Jacques, 92.
Lemelin, Jean, 20.
Le Mellin—Voir Lemelin.
Le Meunier, Perrine, 114.
Lemieux, Gabriel, 19.
Lemieux, Guillaume, 69, 84.
Lemieux, Louis, 61.
Lemieux, Le seigneur Louis, 241.
Lemieux, Michel, 268.
Lemieux, L'abbé Michel, 268.
Lemieux, Pierre, 60.
Lemire, Jean, 15.
Lemoine, Anne, 113.
Lemoine, Françoise, 148.
Lemoine, Madeleine, 26.
Lemosnier, Marie, 113.
Lemoyne, Jean, 142.
Le Moyne, Jeanne, 109.
Le Moyne, Marie, 101.
Lemoyne, Nicolas, 152.
Lemoyne, Pierre, 152.
Le Moyne—Voir Lemoine.
Le Moyne de Longueuil, Charles, 107.
Le Moyne de Martigny, Hughes, 172.
Le Moyne de Sainte-Hilaire, Jacques, 109.
Le Neuf, Catherine, 14.
Le Neuf, Marie, 134.
Le Neuf du Hérisson, Anne, 135.
Le Neuf du Hérisson, Michel, 133.
Le Noblet, Le notaire, 211, 265.
Le Normand, Jean, 102.
Le Normand de Méry, M., 278, 279, 280, 283, 287, 289, 333, 341, 347, 356, 358, 359.
Lenormand dit Labrière, Pierre, 17.
Lepage, Germain, 82.
Lepage, Louis, 82.
Leparc, Louis, 28.
Leparcq—Voir Leparc.
Le Pelé dit Lahaie, Pierre, 139.
Lepicq, Jean, 88.
Lépinay, Antoine, 145.
Leprestre, Mathurin, 56.
Leprevier, Marguerite, 79.
Le Prince, Jacques, 136.
Leprohon, L'abbé Joseph-Onésime, 157, 251, 254.
Lequart, Jean, 82.
Lerat, Élisabeth, 44.
Lereau, Simon, 66.
Lérieux, Édouard, 241.
Le Roussin—Voir Roussin.
Leroux, François, 53.
Le Roy, Étienne, 105.
Le Roy, Jean, 119.
Le Roy, Nicolas, 32.
Lesage, Louis, 52.
Lescel dit Leclos—Voir Celle.
Le Song, Anne, 63.
Lesot, Jacques, 38.
L'espérance, Marie, 81.
Lespinasse, Jean, 18.
Lessard, Étienne, 39.
Lestres dit Le Vallon, Thierry, 26.
Lesueur, Thomas, 71.
Le Sueur de Saint-Sauveur, L'abbé Jean, 85.
Létang, L'abbé Théodore, 175.
Le Tardif, Barbe, 47.
Le Tardif, Charles, 47.
Le Tardif, Guillaume, 47.
Letellier, Étienne, 97.
Letendre dit Laliberté, 92.
Létourneau (1616), David, 57.

Létourneau (1639), David, 75.
Létourneau, Jean, 82.
Levacher, Jacques, 142.
Levallée, Le chirurgien Pierre, 56.
Levasseur, Jacques, 23.
Levasseur (1622), Jean, 21.
Levasseur (1646), Jean, 70.
Levasseur, Laurent, 15.
Léveillée, Étienne, 92.
Lévêque, L'abbé Zéphirin, 157, 213.
Lévesque, Joseph, 190.
Lévesque, L'abbé Joseph-Élie, 190.
L'Heureux, L'abbé François-Louis, 263.
L'Heureux, Jacques, 144.
Licot, Antoine, 136.
Liénard dit Durbois, Sébastien, 95.
Liercourt, Anne de, 117.
L'Isle-Dieu, L'abbé de, 273, 274, 275, 276, 277, 281, 284, 285, 286, 289, 290, 293, 294, 306, 308, 310, 311, 312, 313, 315, 318, 319, 322, 324, 334, 336, 339, 341, 344, 345, 348, 349, 350, 352, 354, 355, 357, 358, 360, 362, 364, 368, 371, 372, 375, 376, 378, 379, 380, 391, 393, 394, 397, 398, 401, 402, 404, 406, 409.
Lognon—Voir Aloignon.
Loignon, Pierre, 62.
Loiseau, Anne, 122.
Loiseau dit Grandinière, Jacques, 138.
Loisel, L'abbé, 178.
Loisel, Louis, 121.
Longchamp, Geneviève, 70.
Longueuil, La baronne de, 191.
Lonnac, Pierre, 11.
Loppé, René, 128.
Lor, Pierre, 76.
Lorain—Voir Lorin.
Lorgueuil, Marie, 116.
Lorin dit Lachapelle, Pierre, 124.
Lorion, Catherine, 127.
Lorion, Jeanne, 116.
Lorion, Marie, 126.
Lorion, Mathurin, 124.
Lormier, Louis, 105.
Lothainville, La terre de, 50.
Lothier, Catherine, 115.
Lottainville—Voir Lothainville.
Louis, Le nommé, 46.
Louis dit Bergerac, Jacques, 151.
Louise, La sauvagesse, 148.
Loussin—Voir Roussin.
Loyer de Chenevert, Guillaume, 28.
Loyer de la Tour, Jacques, 13.
Lozeau, Pierre, 15.
Lozoult—Voir Lozeau.
Lucas, Jacques, 145.
Lucàs, Marguerite, 22.
Lucault, Marie, 115.
Luet, Alexis, 131.
Lukin, Le notaire Jean-Baptiste, 246.
Luserat, Pierre de, 115.
Lussier, Paul, 235.

M

Macard, Geneviève, 13
Macard, Nicolas, 15.
Maccard—Voir Macard.
Maclin, Marguerite, 114.
Macré, Geneviève, 33.
Madden, L'abbé Bernard, 201.
Madran, L'abbé Jean-Marie, 263, 266
Madry, Le chirurgien, Jean, 13.
Magnan, Anne, 90.
Maguire, L'abbé Thomas, 156, 162, 166, 171, 173, 174, 182, 189, 190, 191, 212, 236, 239.
Maheu, Jacques, 23.
Maheu, Jean, 15.
Maheu, Pierre, 47.
Maheu, René, 31.
Maheu dit Point du Jour, Zacharie, 29.
Maheut—Voir Maheu.
Maheux, Basile, 231.
Maillard, L'abbé Antoine-Simon, 277, 281, 304, 312, 313, 314, 317, 319, 331, 333, 334, 371, 376, 378, 381, 384, 385, 392, 393, 396, 402, 403, 404, 408.
Maillier, Marguerite, 30.
Maillou, Le notaire J., 231.
Mailloux, L'abbé Alexis, 161.
Malerbaut, Jean, 91.
Mallet, Perrine, 56, 81.
Mallet, Pierre, 115.
Mallier, Jeanne, 31.

Malo, L'abbé Stanislas, 162, 178, 181, 185, 205, 207, 214, 215, 218, 228, 237, 238, 250.
Manac—Voir Manach.
Manach, L'abbé de, 293, 317, 320, 331, 370, 383, 397.
Manchon, Claude de, 71.
Manseau, L'abbé Antoine, 179, 181, 185, 191, 203, 212, 218, 225.
Maranda, L'abbé Jean-Baptiste, 193, 209, 225, 256, 261, 266, 271.
Marceau, François, 70, 84.
Marceau, L'abbé Siméon, 269.
Marceaux—Voir Marceau.
Marchand, Catherine, 112.
Marcot, Madeleine, 69.
Marcotte, J.-B.-H., 224.
Marcoux, L'abbé François-Xavier, 222, 264.
Marcoux, L'abbé Louis, 157, 202.
Marcoux, L'abbé Siméon, 166.
Marette, Jacques, 32.
Marguerie, Marie, 139.
Marichites, Les, 377, 389.
Marinet, Robert, 23.
Marquet, François, 82.
Marsais, François, 28.
Marsolet, Geneviève, 22.
Marsolet, Louise, 15.
Marsolet, Nicolas, 19.
Marsolet, Marie, 11.
Marsollet—Voir Marsolet.
Marthellot, Louis, 52.
Martin (Mme Ratté), Anne, 18.
Martin (Mme Côté), Anne, 55.
Martin, Charles, 125.
Martin, Madeleine, 119.
Martin, Marguerite, 39.
Martin (Mme Cloutier), Marie, 37.
Martin (Mme Renaud), Marie, 25.
Martin (Mme Vallée), Marie, 77.
Martin, Pierre, 12.
Martin, Toussaint, 82.
Martin de Saint-Aignan, M., 29.
Martineau, Louis, 69.
Massé, Jean, 152.
Masse, Jeanne, 97.
Masse, L'abbé Michel, 162, 169, 170, 171, 172, 173, 184, 193, 244, 260.
Masse, Pierre, 96.
Masson, Claude, 70.
Masson, Élie, 73.
Masson, Gilles, 152.
Masson, Jacques, 54.
Masson, Joseph, 253.
Masta, Mathurin, 118.
Mathieu, Catherine, 60.
Mathieu, Jean, 52.
Matou, Philippe, 101.
Matte, Nicolas, 105.
Maubec, L'abbaye de, 306, 307, 308.
Maufet, Pierre, 88.
Maufils, Pierre, 36.
Mauger, Louise, 128.
Maurepas, Le comte de, 275, 297, 319, 322, 353.
Mazonné, Antoine, 32.
McDonald, Alexander, 234.
McDonald, L'abbé Angus, 189.
McDonald, L'abbé Donald, 164.
McDonald, L'abbé John, 234.
McDonald, Mary, 234.
McDonell, Mgr Alexander, 164, 165, 166, 176, 177, 186, 242, 258.
McDonell, L'abbé John, 258, 271.
McEachern, Mgr Bernard Angus, 160, 164, 176, 186, 204, 218, 222, 223, 232, 238, 250, 252, 258, 271.
McHarron, L'abbé William James, 165, 172, 192, 194, 198, 204, 238.
McKay, Le notaire S., 163, 218, 254.
McKenzie, James, 233.
McLaughlin, Hugh, 190.
McMahon, L'abbé John, 176, 185, 190, 202, 206, 207, 228, 238, 255.
McMahon, L'abbé Patrick, 254, 258.
McSweeney, L'abbé Michael, 168, 176, 177, 187.
Méchin, Jeanne, 140.
Megrette, Jos.-A., 264.
Melain, Camuset, 28.
Mellain—Voir Melain.
Ménard dit Lafontaine, Jacques, 141.
Meneux, Jacques, 79.
Mercier, L'abbé François-Xavier-Romuald, 195, 199, 200, 204, 207, 222, 223, 237.
Mercier, Jeanne, 36.

Mercier, Julien, 48.
Mercier, L'abbé, 278, 297, 335, 341, 342.
Mercure, L'abbé Pierre, 174, 194, 267.
Merrin, Jeanne, 117.
Méry, Françoise, 16.
Mesaiger, R. P. Charles-Michel, 377.
Mésange, Marie, 77.
Mesnier, Marie, 76.
Mesny, Étienne, 49.
Messier, Martine, 126.
Messier, Michel, 113.
Métayer, Marie, 146.
Métayer dit Cupidon, André, 82.
Meunier, Étiennette, 148.
Meunier, François, 59.
Meunier, Jacques, 22.
Meunier, Léonard, 22.
Meunier, Marie, 147.
Mezeray, Geneviève, 97.
Mezeray-Nosse, René, 98.
Mezeré—Voir Mezeray.
Miamis, Les, 335.
Michel, Marie, 41.
Michel—Voir Michel de Villebois de la Rouvillière.
Michel de Villebois de la Rouvillière, M., 289, 299, 341, 342, 347, 400.
Michelande, Madeleine, 138.
Michelon, Adrien, 101.
Michelot, François, 152.
Midiou dit Villeneuve, Jean, 34.
Micmacs, Les, 207, 385.
Migaud, Suzanne, 146.
Migeon de Branssat, Jean-Baptiste, 107.
Mignac—Voir Miniac.
Mignaux—Voir Mignot.
Migneron, Jean, 87.
Migneron, Laurent, 52.
Mignon, Jeanne, 106.
Mignot, Jean, 57.
Mignot, Thérèse, 43.
Millet, Pierre, 137.
Millet dit Beausseron, Nicolas, 127.
Millet dit Maranda, Nicolas, 140.
Millot—Voir Milot.
Millouer, Jean, 56.
Milort—Voir Millouer.
Milot, Jacques, 122.
Milot, Jean, 121.
Minac—Voir Miniac.
Minerve, La, 226.
Miniac, L'abbé Jean-Pierre de, 276, 277, 301.
Minville, Suzanne, 81.
Minville—Voir Miville.
Mirepoix, L'évêque de, 285, 296, 344, 353, 366, 368, 369, 380, 381.
Missouris, Les, 284.
Miville, Aymée, 38.
Miville, Madeleine, 45.
Miville, Marie, 25.
Modet dit Pichon, Françoise, 53.
Moger—Voir Mauger.
Moineau, Gilbert, 114.
Moisan, Françoise, 117.
Moitié, Marguerite, 73.
Mondelet, Jean-M., 218, 239.
Monier, Thomas, 132.
Montambault, Michel, 76.
Montambos—Voir Montambault.
Montfort, Jean, 27.
Montigny, L'abbé François - Jolliet de, 323.
Montillier, Charles, 141.
Montmaignier, Marie, 74.
Montminy, L'abbé Louis-Antoine, 160, 184.
Montmorency-Laval, Mgr François de, 3, 209, 211, 325, 326, 337, 374, 408.
Montour, Nicolas, 218, 264.
Montpellier, Charles, 13.
Moore, L'abbé James, 263.
Moral de Saint-Quentin, Quentin, 139.
Moreau, Hippolyte, 243.
Moreau, Jean, 87.
Moreau, Mathurin, 88.
Moreau, Michel, 132.
Moreau, René, 132.
Moreau dit Lagrange, Jean, 76.
Morel, Étienne, 40.
Morin, Agnès, 91.
Morin, Le notaire D.-G., 250.
Morin, Jacques, 125.
Morin, Le capitaine, 212.

Morin, Louise, 37.
Morin, Marie, 56.
Morin, L'abbé Michel, 194, 200, 206
Morin, Noël, 85.
Morin, Olive, 95.
Morin, Thècle, 268.
Morineau, Jeanne, 33.
Morinneau—Voir Morineau.
Morissette, L'abbé Joseph-Édouard, 179, 180, 199, 200, 231, 233, 241, 242, 255.
Morisson, D. G., 249.
Mornay, Mgr de, 273.
Moron dit Sansoucy, Jacques, 142.
Mortemart, Famille de, 273.
Mosion dit Lamouche, Robert, 13.
Motte, Pierre, 82.
Mouet, Jean, 138.
Moullineuf—Voir Moulineux.
Moulineux, Gilles, 52.
Moulinier, Françoise, 98.
Mounier, Jean, 42.
Mousseau, Louise, 26.
Mousseau dit Laviolette, Jacques, 130.
Mousset, Mathurin, 28.
Moussion—Voir Mosion.
Moyen, Élisabeth, 131.
Moysanne—Voir Moisan.
Mullen, Glen, 227.
Mulois, Madeleine, 150.
Munier—Voir Le Meunier.
Mureau, Noël, 31.
Mureau, Pierre, 27.
Murphy, Thomas, 166.
Musnier, Marie, 77.
Musnier—Voir Meunier.
Musseaux—Voir Mousseau.

N

Nadeau, Ozani-Joseph, 73.
Nadreau, Françoise, 117.
Natchès, Les, 298, 335.
Natchitoches, Les, 298.
Nau, Jean, 90.
Nau, Michelle-Thérèse, 60.
Nau de Fossambault, Catherine, 11.
Naud, L'abbé Jean, 180, 186, 204, 238.
Naud, L'abbé Louis, 157, 178, 200, 233.
Neau—Voir Nau.
Neilson, John, 217, 219, 226, 228, 239.
Nepveu, Jean, 98.
Nepveu, Pierre, 63.
Néron, Jacqueline, 102.
Nicolet, Madeleine, 79.
Nicolet, Marguerite, 12.
Niel, Pierre, 22.
Niquet, Pierre, 148.
Noël, François, 71.
Noël, Pierre, 241.
Noël, Thomas, 40.
Noinville, L'abbé de, 302 303, 305, 390.
Noirrard, René, 131.
Nolet, Sébastien, 23.
Nolin, Jacques, 84.
Nollet—Voir Nolet.
Normand, Catherine, 17.
Normand—Voir Le Normand.
Normand—Voir Lenormand dit Labrière.
Normandeau, L'abbé Louis, 214.
Normandin, Antoine, 247.
Norice, Marin, 73.

O

O'Callaghan, Dr E. B., 167.
O'Connell, Daniel, 160.
Odelin, L'abbé Jacques, 176, 200, 260.
Odieur, Pierre, 11.
Odin, L'abbé Jean-Marie, 178.
O'Dwyer, Patrick, 245.
O'Grady (Kingston), L'abbé, 164, 165, 186.
O'Grady, L'abbé John, 177, 214, 215, 228, 251, 256.
O'Hannon, L'abbé Anthony, 162, 165.
Orléans, Le duc d', 348.
Orieux, Mathurin, 27.
Orillage, Simon d', 38.
O'Sullivan, Michael, 256, 257.
Oudin, René, 53.
Ouellet, Joseph, 158.
Ouimet, Jean, 71.
Ourdouil, Marie, 50.
Ozannes, Nicolas, 113.

P

Pacaud, Jean, 71.
Pacaud, Marie, 89.
Pacault—Voir Pacaud.
Pacquet—Voir Paquet.
Pacquier—Voir Pasquier.
Pacreau, Marie, 125.
Paget, Marie, 32.
Paget dit Carcy—Voir Pagé-Quercy.
Pagé-Quercy, Raymond, 30.
Paillereau, Pierre, 68, 76.
Pain, Jacqueline, 94.
Pain, Marin, 95.
Painchaud, L'abbé Charles-François, 202, 235.
Painchaud, Joseph, 270.
Painturé, Abraham, 28.
Paisley, L'abbé Hugh, 194, 195, 203, 215, 242, 254.
Palatin dit Lapointe, Charles, 24.
Palin, Anne, 75.
Pallatin—Voir Palatin.
Palmer, Aaron, 162, 165.
Palmy, Nicolas, 49.
Panet, Mgr Bernard-Claude, De 155 à 247 inclusivement ; 249 à 272 inclusivement.
Panier dit Laplante, Daniel, 116.
Papin (1640), Pierre, 64.
Papin (1631), Pierre, 115.
Papineau, André-A., 217.
Papineau, Augustin, 230.
Papineau, L.-J., 213.
Paquet, L'abbé François-Raphaël, 283, 284.
Paquet, L'abbé Joseph-Marie, 160, 164.
Paquet, L., 244.
Paquet, Philippe, 52.
Paquin, L'abbé Jean-Baptiste, 178, 230, 244.
Paradis, Le nommé, 394.
Paradis, Marie, 64.
Paradis, Pierre, 61.
Parady—Voir Paradis.
Parant, Le notaire Antoine-A., 199, 200, 271.
Paré, Robert, 33.
Parent, L'abbé François-Louis, 185, 188, 194, 195, 198, 200, 206, 217, 258, 266.
Parent, L'abbé Louis, 214.
Parent, L'abbé Philippe-Auguste, 228, 267.
Parentelle, Marie, 66.
Paris (ou Paré), Claire-Françoise, 72, 76.
Parker, M., 256.
Parlo, Marie, 116.
Parmentier, André, 11.
Parrée—Voir Paré.
Pars, Marie, 108.
Pascade—Voir Pacaud.
Pasquier, Étienne, 105.
Pasquier, Hubert, 12.
Patenaude, Nicolas, 65.
Patenostre—Voir Patenaude.
Patou, Catherine, 40.
Patrice (Lagré), Le père, 370, 384.
Pau, Nicolas, 123.
Paulin, Jean, 68.
Paulin (Lozach), Le père, 370, 384.
Paulmier, Marie-Thérèse, 148.
Paupin—Voir Papin.
Pavie, Marie, 87.
Pedicini, Le cardinal, 156, 170, 174, 217, 221, 222, 223, 224, 227, 237, 247, 249, 262, 268, 272.
Pelé, L'abbé, 293, 313, 314, 324.
Pèlerin, Jacques, 270.
Palet—Voir Pelé.
Péllerin dit Saint-Amand, Pierre, 26.
Pelleterie—Voir Peltrie.
Pelletier, Anne, 115.
Pelletier, François, 86.
Pelletier, Françoise, 95.
Pelletier, Georges, 41.
Pelletier, Jean, 69.
Pelletier (Mme Charland), Jeanne, 78.
Pelletier (Mme Jérémie), Jeanne, 24.
Pelletier, Pierre, 24.
Pelletier, René, 14.
Pelletier dit Laprade, Michel, 145.
Peltrie, Mme de la, 5.
Pepin, Antoine, 67.
Pepin, Guillaume, 140.
Pepin, Marie, 144.

Pépin, L'abbé Thomas, 238.
Peras, Pierre, 123.
Perotte, Didier, 26.
Perrault, M., 158.
Perrin, Anne, 138.
Perrin, Henri,117.
Perras, l'abbé Jean-Baptiste, 184, 189, 235, 244, 245.
Perrault, L'abbé Félix, 179.
Perron, Claude, 189.
Perronnel, L'abbé, 382, 408.
Perrot, Jacques, 65.
Perousseau, Pierre, 120.
Petit, Charles, 84.
Petit, Jean, 25, 108.
Petit, Nicolas, 138.
Petit, Pierre, 33.
Pettit—Voir Petit.
Peuvrest—Voir Peuvret.
Peuvret de Mesnu, Jean-Baptiste, 11.
Pezart, Jean, 16.
Pezard de la Touche, Étienne, 150.
Pezard de la Touche, Jacques, 151.
Philippe dit Lafontaine, Laurent, 151.
Philipps, Richard, 302, 303, 390.
Picard, Hughes, 117.
Picard, Jean, 42.
Picard, Marguerite, 126.
Picard, Pierre, 34.
Pichard, Jean, 125.
Piché, Bonaventure, 191.
Picher, Pierre, 104.
Pichet, Jean, 73.
Picot dit Labrie, Jacques, 114.
Picoté de Belestre, Pierre, 108.
Picquefer, Guillaume, 105.
Picquet, L'abbé François, 376, 386, 387, 394.
Pie VIII, 174.
Pierre, Le nommé, 14, 58.
Pigeon, L'abbé François-Xavier, 180, 189, 210, 259.
Pigeon, Étienne, 119.
Pijon—Voir Pigeon.
Pilotte, Ambroise, 268.
Pilotte, L'abbé François, 268.
Pinard, Françoise, 143.
Pinard, Louis, 143.
Pinchon, Jacques, 24.
Pineau dit Laperle, Pierre, 140.
Pinel, Gilles, 98.
Pinel, Le notaire P., 267.
Pinel, Marie, 96.
Pinet, Le notaire, A., 232, 235.
Pinguet, Étienne, 131.
Pinguet, Henri, 86.
Pinot—Voir Pineau.
Pinsard, Jean, 97.
Pinsonnault, Joseph, 247.
Pintet, Marthe, 49.
Piron, Jean, 13.
Piron, Pierre, 116.
Plante, L'abbé Édouard, 268.
Plante, Gabriel, 269.
Plante, Jean, 44.
Plante, Joseph, 224.
Plessis, Mgr Joseph-Octave, 165, 169, 193, 210, 244, 246, 248, 271.
Pluchon, Pierre, 96.
Poiré, L'abbé Charles-Édouard, 215, 234, 239, 240.
Poirier, L'abbé Isidore, 185.
Poirier, Jean, 90.
Poirier, Le sieur, 245.
Poirier, Vincent, 25.
Poisson, Barbe, 112.
Poisson, Martin, 84.
Poitiers, Marie-Charlotte de, 85.
Poitras, Jean, 18.
Pomponnelle, Marie, 138.
Ponsard, Benoît, 81.
Pontbriand, L'abbé de, 343, 349, 370.
Pontbriand, Mgr de, 275, 276, 277, 278, 283, 284, 286, 287, 288, 290, 293, 294, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 318, 321, 323, 324, 334, 336, 339, 340, 341, 344, 345, 348, 349, 359, 366, 368, 371, 372, 373, 375, 378, 379, 381, 391, 393, 398, 410, 403, 404, 406, 410.
Pontonnier, Marie, 121.
Poreaux, Jeanne, 21.
Porlier, Alexandre, 191.
Porreaut—Voir Poreaux,
Pothier, Michel, 54.
Pottier—Voir Pothier.
Poulain—Voir Poulin.
Poulain de la Fontaine, Maurice, 134.

Poulet, Antoine, 81.
Poulin, Claude, 36.
Poulin, Louis, 183.
Poulin, L'abbé Louis, 184.
Poulin (1641), Marie, 48.
Poulin (1646), Marie, 36.
Pouliot, L'abbé Pascal, 172, 173, 175, 177.
Poupardeau, Pierre, 107.
Poupart, Pierre, 109.
Pournain, Marie, 110.
Pournin—Voir Pournain.
Pourtet, Pierre, 23.
Power (New-York), L'abbé John, 162.
Power (Mgr), L'abbé Michael, 193, 194, 225.
Poyrier—Voir Poirier.
Prégel, Françoise, 78.
Prémont, Jean, 75.
Presle, Benoît, 26.
Prévost, Charles, 151.
Prévost, Le commissaire - ordonnateur, 317, 352, 400.
Prévost, Martin, 54.
Primeau, Catherine, 107.
Primeau, L'abbé Charles-Joseph, 158, 184, 188, 189, 265.
Primo—Voir Primeau.
Primot, Antoine, 126.
Prince, L'abbé Jean-Charles, 190.
Propagande, La, 156, 170, 174, 217, 221, 222, 223, 227, 228, 239, 240, 249, 262, 272.
Proulx, L'abbé Jean-Baptiste, 234.
Proulx, L'abbé Louis-Antoine, 215, 228, 251, 265.
Proulx, Louis-Basile, 234.
Proulx, Pierre, 152.
Provencher, Mgr Joseph-Norbert, 160, 161, 163, 167, 178, 236, 238.
Prudhomme, Louis, 111.
Pruseau, Fabien, 84.
Puplas, André, 89.

Q

Quertier, L'abbé Édouard, 178, 180, 216, 261.
Quiblier, L'abbé Joseph-Vincent, 161, 167, 169, 171, 173, 174, 203, 209, 235, 236, 239, 242, 245, 246, 247, 249, 256, 259, 268.
Quinn, Bridget, 263.
Quintal, Marthe, 45.
Quintal, L'abbé Michel, 264.
Quiroeut, François, 216.

R

Rabouin, Jean, 80.
Raby, L'abbé Louis, 174, 209, 213, 256.
Raché, Michel, 89.
Racine, Étienne, 39
Racine, Louise, 44.
Racine, Marie, 41.
Radisson, Élisabeth, 137.
Radisson, Françoise, 139.
Rageot, Étienne, 24.
Ragot, Marthe, 88.
Ragueneau, Nicolas, 102.
Raguideau, Pierre, 115.
Raimbault, J., 198.
Raimbault, L'abbé Jean, 184, 195, 215, 242, 254, 255, 258, 263, 264, 270.
Rainbervilliers—Voir Rambervillier.
Rainville, Marie de, 60.
Raisin, Sr Marie, 149.
Raizenne, L'abbé Joseph-Jérôme, 157, 194.
Ramachard, Mère, 342.
Ramage, Marie, 40.
Rambervillier, R. P. Charles de, 278, 282.
Rambervillière—Voir Rambervillier.
Raoul, Alexandre, 148.
Rapin, André, 124.
Rasset, Jean, 59.
Ratté, François, 28.
Ratté, Jacques, 18.
Rault, Pierre, 11.
Raymond, Le comte de, 321, 332, 343, 352, 370, 384, 385.
Réal, Jean, 82.
Réaume dit de Paris, Jean, 50.
Réaux, Alexis, 190.

Réaux, L'abbé Joseph, 190.
Rebours, Marguerite, 115.
Récollets, Les, 277, 278, 293, 301, 310, 311, 312, 313, 314, 318, 320, 321, 332, 333, 334, 343, 353, 359, 370, 384, 385, 386.
Regnau—Voir Renaud.
Regnaut—Voir Renaud.
Regnaut, Guillaume, 115.
Reguindeau—Voir Raguideau.
Reguindeau, Joachim, 137.
Renard (Renault), Anne, 104.
Renaud (1645), Jacques, 102.
Renaud (1648), Jacques, 100.
Renaud, Jeanne, 147.
Renaud, Joseph, 36.
Renaud, René, 103.
Renaud, Vincent, 25.
Renaudeau, Catherine, 25.
Renault, Barbe, 79.
Renault—Voir Renaud.
Rennes, Gilles de, 118.
Renouard, Jacques, 58.
Renouard, Marie, 60.
Remy, Le notaire J.-Joseph, 208.
Repentigny de Francheville, Marin, 134.
Retour, Pierre, 152.
Ricard, L'abbé Bellarmin, 263, 266.
Ricard, L'abbé Pierre-Damase, 181, 188, 194, 203, 263.
Richard, Marguerite, 21.
Richard, Marie, 147.
Richaume, Pierre, 120.
Richecourt, Jeanne de, 69.
Richer, Christophe, 132.
Richer, Jeanne, 23.
Richomme—Voir Richaume.
Riffard, Michel, 84.
Riffort, Jacques, 12.
Rigaud de Vaudreuil Cavagnal, Pierre 270, 279, 280, 281, 283, 321, 334, 341, 342, 347, 400.
Rigollet, Pierre, 34.
Ringuet, L'abbé Michel, 198, 227, 241, 261.
Rinville—Voir Rainville.
Rioux, Nicolas, 158.
Ripoche, Jeanne, 96.
Ripoche, Marie, 102.
Riton, Marie, 58.
Rivard dit Lavigne, Nicolas, 144.
Rivard-Loranger, L'abbé François-Xavier, 160, 161.
Ritton—Voir Riton.
Rivet, Catherine, 69.
Rivière, Marguerite, 38.
Rivière, Marie, 143.
Robert, Jean, 64.
Robidou, André, 17.
Robitaille, L'abbé Pierre, 180, 188, 214, 217, 218.
Robleau, Florimonde, 104.
Robson, L'abbé Hubert, 166, 177, 178, 200, 234, 255, 257.
Robutel de La Noue, Claude, 110.
Roche, Gervais, 84.
Roche, Pierre, 68.
Rocheblave, M. de, 257.
Rochereau, Michel, 146.
Rocheteau, Suzanne, 40.
Rochon, Marie, 67.
Roger, Jean, 64.
Roger des Colombiers, M., 20.
Rolland, J.-R., 226.
Rolland, Nicole, 24.
Rollin, Dominique, 253, 256.
Rondeau, Thomas, 82.
Ronseray, Jean, 101.
Roque, L'abbé Guillaume, 169, 176, 188.
Roquet, Antoine, 132.
Rosa, Jacques, 25.
Rosati, Mgr Joseph, 178.
Rose, Noël, 74.
Rose, Mgr de—Voir Mgr Mc Eachern.
Roseau, Lucas, 151.
Rosée, Marguerite, 117.
Rouer, Marie, 24.
Rouer—Voir Rouer de la Cardonnière.
Rouer de la Cardonnière, Augustin, 10.
Rouer de Villeray, Louis, 10.
Rouillard, Antoine, 89.
Rouillé, M., 293, 295, 310, 312, 313, 316, 319, 324, 327, 331, 332, 334, 336, 338, 342, 343, 346, 347, 366, 369, 381, 387, 394, 403, 409.

Rouleau, Gabriel, 67.
Roullain, Charles, 105.
Roulleaux—Voir Rouleau.
Roulois, Jacqueline, 16.
Roulois, Madeleine, 40.
Roulois, Michel, 31.
Roullois—Voir Roulois.
Rousée—Voir Rosée.
Rousseau, Jacques, 28.
Rousseau, L'abbé Jean-Baptiste, 345, 346.
Rousseau, Pierre, 132.
Roussillet, Jeanne, 103.
Roussin, Françoise, 62.
Roussin, Louise, 72.
Roussin, Madeleine, 59.
Routier, Gabrielle, 104.
Routté—Voir Routier.
Roux, L'abbé Henri-Auguste, 167, 169, 171, 173, 174, 239.
Roux, Mathurine, 67.
Rouyer—Voir Royer.
Rouzillot, Pierre, 54.
Roy, Élisabeth (Isabelle), 68, 76.
Roy, Étienne-P., 245.
Roy, Jean, 128.
Roy, J.-G., 244.
Roy, Marguerite, 103.
Roy, Mathurin, 101.
Roy, Pierre, 268.
Roy, L'abbé Pierre, 186, 190, 266.
Roy, L'abbé Thomas, 268.
Royer, Jean, 69.
Royné, François, 114.
Roza—Voir Rosa.
Ruel, Louis, 244.
Ruelle, Clément, 82.
Ruette d'Auteuil, Denis, 93.

S

Sabatté, A., 178, 179.
Sacrée Congrégation—Voir La Propagande.
Sainctes—Voir Xaintes.
Saint-Denis, Marie de, 64.
Saint-Denis, Pierre, 50.
Saint-Florentin, Le comte de, 377, 383, 393.
Saint-Jean, S. J., R. P., 320.
Saint-Joseph, Mère, 342.
Saint-Père, Catherine, 144.
Saint-Père, Jean, 109.
Saint-Père, Jeanne, 143.
Saint-Vallier, Mgr de, 209.
Salmon, M. de, 279.
Sambucy, L'abbé, 226.
Samson, Gabriel, 106.
Samson, Jacques, 95.
Samson, Louis, 88.
Samson, Pierre, 59.
Sasseville, Pierre, 53.
Saucier, Louis, 97.
Sauleday—Voir Soldé.
Saulnier, Françoise, 124.
Saulnier, Jean, 89.
Saussier—Voir Saucier.
Sauvageau, Claude, 147.
Sauvaget, Jeanne, 144.
Sauviau—Voir Sauviot.
Sauviot, Marguerite, 130.
Savard, François, 72.
Savard, Françoise, 72.
Savard, Gilette, 76.
Savard, Simon, 60.
Savarre—Voir Savard.
Savigny, Marie-Madeleine de, 142.
Savin, François, 14.
Scallan, Mgr Thomas, 234.
Sédillot, Adrien, 89.
Sédillot, Étienne, 90.
Sédillot, Jacqueline, 87.
Sédillot, Louis, 86.
Sédillot (Mme Besnard), Marie, 135.
Sédillot (Mme Trottier), Marie, 146.
Segouin—Voir Seguin.
Seguin, Jean, 101.
Seigneuret, Étienne, 136.
Selle, M. de, 398.
Séminaire de Montréal, 166, 167, 169, 171, 173, 174, 187, 188, 203, 217, 221, 222, 223, 227, 239, 245, 246, 247, 248, 249, 253, 256, 258, 268, 272, 325, 367, 387.
Séminaire de Nicolet, 157, 178, 190, 203, 227, 240, 245, 254.

Séminaire de Québec, 3, 219, 239, 289, 293, 314, 323, 324, 325, 335, 337, 346, 349, 367, 368, 369, 371, 372, 374, 388, 402, 405, 406, 407, 409.
Séminaire de Saint-Louis, 347.
Séminaire de Saint-Sulpice (Baltimore), 188, 189.
Séminaire des Missions étrangères (Paris), 287, 289, 293, 320, 322, 323, 325, 326, 331, 337, 338, 340, 350, 359, 364, 378, 381, 388, 394, 399, 403, 407.
Séminaire du Saint-Esprit, 295, 343, 347, 352, 359, 371, 377, 378, 386, 399, 403.
Senécal, Jean, 108.
Senson—Voir Samson.
Sénéchal, M. le—Voir Lauzon.
Séraphin, L., 224.
Servignan, Jeanne, 101.
Sevestre, Catherine, 10.
Sevestre, Jacques, 23.
Sevestre, Marguerite, 39.
Sevestre, Marie, 13.
Sicard de Carufel, Le notaire J., 199.
Sicateau, Pierre, 104.
Signay, Mgr Joseph, 156, 166, 171, 174, 177, 181, 182, 190, 199, 203, 208, 209, 210, 211, 214, 221, 227, 228, 234, 238, 243, 247, 249, 251, 256, 257, 261, 263, 267, 268, 269, 270, 272.
Silhouce—Voir Silhouette.
Silhouette, M. de, 304, 316, 317.
Simard dit Lombrette, Pierre, 41.
Simon, Hubert, 87.
Simon, Michel, 134.
Sirois-Duplessis, L'abbé Élie-Sylvestre, 191, 199, 204, 208, 210, 229, 246.
Sivadier, Louis, 71.
Soldé, Jeanne, 124.
Sol dit Desmarais, Claude, 136.
Sollinier—Voir Soulinier.
Sorbonne, La, 298, 319, 325.
Sorel, Antoine, 63.
Sorin, Élisabeth, 30.
Soubercasse—Voir Subercase.
Soubise, Le cardinal de, 376, 387, 398.
Souillard, Nicole, 75.
Souillas, Pierre, 137.
Soulinier, Marie, 120.
Soumande, Pierre, 21.
Soumandre—Voir Soumande.
Suard dit Lafresade, Pierre, 137.
Suart, Denise, 31.
Subercase—Voir Auger de Subercase.
Sulpiciens, Les, 155, 166, 174, 217, 223, 224, 226, 228, 236, 240, 249, 262, 268.
Sulte, Benjamin, 2.
Surget, Madeleine, 46.
Suronne, Renée, 34.

T

Tabeau, L'abbé Pierre-Antoine, 155, 156, 171, 182, 193, 194, 198, 206, 221, 224, 225, 228, 229, 232, 239, 267.
Taffanel de la Jonquière et de Cabanac, M., 306, 332.
Talapouches, Les, 335.
Talbot, Marie-Marthe, 269.
Talien, Julien, 113.
Talon, L'intendant, 1, 154.
Tamarois, Les, 278, 280, 281, 284, 322, 335, 338, 341, 342, 345, 346, 369, 401, 404, 409.
Tanguay, Mgr Cyprien, 1.
Tardet, Toussaint, 62.
Tardif, Jean, 268.
Tardif, L'abbé Joseph, 268.
Targer, Marie, 69.
Target, Isabelle, 75.
Taschereau, André, 206.
Taschereau, P.-E., 201, 205, 206, 210.
Tassé, Georges, 31.
Tasser—Voir Tassé.
Tavenet, Marguerite-Joseph, 150.
Tavernier, Anne, 13.
Tavernier, Marguerite, 45.
Tavernier, Marie, 46.
Tchactas—Voir Chactas.
Tchichachas—Voir Chicachas.
Telmesse, Mgr de—Voir Lartigue.
Térien, Perinne, 70.
Tessier, L'abbé Augustin, 195, 264, 266.
Tessier, Pierre, 132.

Tessier dit Lavigne, Urbain, 123.
Tesson, Barthélemy, 67.
Testard, Jeanne, 122.
Testard de La Forest, Jacques, 110.
Testard de Montigny, J.-B., 205.
Testu—Voir Têtu.
Tétreau, Jean-Marie, 158, 172.
Tétreau, L'abbé Hubert-Joseph, 163, 165, 246, 256, 264.
Tétreau, Louis, 138.
Têtu, Le notaire J.-V., 249.
Têtu, Marie, 67.
Thavenet, L'abbé Jean-Baptiste, 155, 166, 171, 187, 188, 223, 224, 226, 229, 239, 240, 268.
Théberge, L'abbé Adrien, 269.
Théberge, Louis, 269.
Théodore, Michel, 131.
Théret, Marie, 68.
Therrien, Benjamin, 192.
Therrien, Jean, 192.
Thibaudeau, Ed., 218, 238.
Thibaudeau, Mathurin, 123.
Thibault (1631), François, 21.
Thibault (1648), François, 33.
Thibault, Guillaume, 34.
Thibault, Jean-Baptiste, 214.
Thibault, L'abbé Jean-Baptiste, 214.
Thibault, Mathurine, 121.
Thibaut—Voir Thibault.
Thiersan, L'abbé Pierre-François, 293, 295, 308.
Thiersant—Voir Thiersan.
Thivierge, Hippolyte, 78.
Thivierge, Jean, 105.
Thyersant—Voir Thiersan.
Tholomer, Charles, 132.
Thomas, Marguerite, 32.
Thouraut, Jacquette, 64.
Tiberge—Voir Guiberge.
Tiberge—Voir Thivierge.
Touchet, Thomas, 103.
Toupin, Pierre, 224.
Tourmente, François, 12.
Tourneroche, Robert, 18.
Tousignant, Joseph, 190.
Tousignant, L'abbé Martin-Léon, 19 .
Trahan, Jean-Baptiste, 241.
Traité d'Utrecht, Le, 362, 363, 364, 390.
Tréflé, François, 60.
Tremblay, L'abbé Godfroy, 214, 236, 238, 265.
Tremblay, Pierre, 43.
Tremblé—Voir Tremblay.
Tresfley—Voir Tréflé.
Triot, Marie, 46.
Tripier, Jean, 151.
Trotin, Marie, 35.
Trottier, Julien, 146.
Trottier, Pierre, 146.
Trud, Mathurin, 97.
Trudel, Jean, 32.
Trudel, L'abbé Narcisse, 177, 190.
Turcos—Voir Turcot.
Turcot, Abel, 76.
Turcot, L'abbé François-Magloire, 195.
Turcot, Jacques, 145.
Turgeon, Abraham, 244.
Turgeon, Claire, 78.
Turgeon, L'abbé Pierre-Flavien, 204, 205, 219, 272.
Turjon—Voir Turgeon.

U

Ursulines (Nouvelle-Orléans), Les, 277, 278, 280, 283, 287, 296, 299, 300, 333, 334, 341, 347, 355.
Ursulines de Québec (religieuses, pensionnaires), Couvent des, 5, 6.
Ursulines de Québec, Les, 2, 166, 236, 239, 295.
Ursulines des Trois-Rivières, Les, 190, 193, 239, 328, 376, 387, 394, 398.

V

Vachon, Le notaire Paul, 55.
Vacquier, Jean, 99.
Valade, Guillaume, 61.
Valade, Marie-Jeanne, 112.
Valin, Nicolas, 87.
Valiquet, Jean, 128.
Vallain—Voir Valin.
Vallée, L'abbé Joseph, 264, 265, 266.

Vallet, René, 77.
Vanchy, Pierre de, 132.
Vanier, Catherine, 41.
Vannart, François, 143.
Varin, L'abbé Jacques, 159, 184, 227, 233, 251, 257, 263.
Vaudreuil—Voir Rigaud de Vaudreuil.
Vaudry, Charles, 147.
Vaudry, M., 242.
Vauvilliers, Jeanne, 108.
Veillon, Bastienne, 54.
Vereau—Voir Verreau.
Verger, René de, 99.
Verias dit Latreille, Jean, 53.
Verieu—Voir Verieul.
Vérieul, Nicolas, 52
Verizonneau, Denis, 151.
Vern, R. P. de, 377, 379.
Veron de Grandmesnil, Jean, 141,
Veron dit la Renommée, Claude, 151.
Verreau, Barthélemy, 45.
Vessier, François, 108.
Vézimard, Louise, 32.
Vézina, Pierre, 253, 257, 269.
Viau, Noël, 45.
Viau, L'abbé Pierre, 158, 225.
Viau, Sylvain, 52.
Viaut—Voir Viau.
Vien, Madeleine, 148.
Vien, Marie, 141.
Vieux, Marie, 87.
Viger, Denis-Benjamin, 161, 168, 170 171, 172, 181, 182, 183, 202, 216, 223, 224, 234, 246.
Viger, Françoise, 63.
Vigier—Voir Viger.
Vignau, Jeanne, 33.
Vignau, Joseph, 303.
Vignaude—Voir Vignau.
Vigny, Samuel, 104.
Villade, L'abbé Antoine, 184, 261.
Villain, Jean-Baptiste, 84.
Villars, M. de, 337.
Villejourt, M. de, 394.
Villemourt, Robert, 34.
Villeneuve, Mathurin, 59.
Villeneuve, Pierre, 128.
Villeneuve, L'abbé Pierre, 172, 173, 176, 260.
Villerance, Claude, 97.
Vinconneau, Jean, 149.
Vindicator, The, 226.
Vinet, L'abbé Jacques-Janvier, 200, 242.
Vinet, Jean, 151.
Vitry, S. J., R. P., 278, 280, 284, 298,
Vivier, Adrianne du, 111.
Vivier, Marie-Xainte, 18.
Vivier, Pierre, 103.
Voisin, Élie, 16.
Volant de Saint-Claude, Claude, 139.
Voyer, Pierre, 44.
Voyzin—Voir Voisin.

W

Weeks, George, 253.
Welbrenner, Dr R.-C., 251.
Weld, Le cardinal, 166, 167, 224.
Wills, Geneviève, 264.
Wiseman (cardinal), Dr Nicholas, 160, 166, 171, 174, 223, 224, 226, 228, 240, 267, 268.
Wurtele, Jonathan, 192.

X

Xaintes, Étienne de, 132.

Y

Yamarois—Voir Tamarois.
Young, Thomas A., 242.
Youville, Mme d', 287, 296, 297, 319, 326, 327, 336, 350, 351, 366, 367, 375, 386, 394, 404.
Yvelin, Pierre, 15.

NOMS D'ENDROITS

A

Acadie, L', 281, 290, 294, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 308, 313, 314, 315, 316, 317, 320, 328, 331, 332, 346, 352, 356, 359, 364, 365, 366, 379, 382, 383, 390, 392, 404.
Ailleboust, La seigneurie d', 264.
Aire, Le diocèse d', 392.
Amherstburg (Ontario), 176.
Amiens, Le diocèse d', 382.
Ancienne-Lorette, L', 230, 254, 266.
Anse-aux-Coqs—Voir L'Anse-aux-Coques.
Anse-aux-Coques, L', 165.
Antigonish (N.-E.), 177, 190.
Argenteuil, La seigneurie d', 233.
Arichat (C.-B.), 186, 190.

B

Baie-des-Espagnols (C.-B.), 385.
Baie-du-Febvre (Yamaska), 184, 185.
Baie française (Fundy), La, 305, 317.
Baie-Saint-Paul (Charlevoix) 184, 204, 233.
Baie-Verte (N.-E.), 305, 365, 396.
Bailleul, Le fief, 186.
Balise (Louisiane), La, 299.
Baltimore, 188, 189.
Bas-Canada, 171, 205, 213, 247, 270, 272.
Batiscan (Champlain), 229.
Beaubassin (Acadie), 301, 304, 305, 365.
Beauharnois, 163, 165, 246, 254, 256, 264.
Beaumont (Bellechasse), 175, 235, 251.
Beauport, 2, 54, 58, 153.
Beaupré, 2, 29, 36, 52, 53, 153, 193, 271.
Beauséjour (Acadie), Le fort, 305, 320, 332, 352, 359, 361, 365, 372, 377, 379, 382, 383, 389, 392, 393, 395, 401, 403, 404, 405.
Bécancour (Nicolet), 190, 201, 203, 210, 226.
Bécancour, La rivière, 169, 266.
Bélair, La seigneurie, 202.
Bellechasse—Voir Saint-Michel.
Bellechasse (Maskinongé), La concession de, 189.
Bellevue (Belœil), Le ruisseau, 235.
Belœil (Verchères), 170, 174, 184, 193, 196, 230, 235, 236.
Berbère, Le rang, 191.
Berthier (Montmagny), 197, 265, 266.
Berthier—Voir Berthierville.
Berthierville, 158, 188, 190, 211, 224, 253.
Bic (Rimouski), Le, 197.
Blairfindie—Voir L'Acadie.
Blandford (Arthabaska), Le canton de, 168, 173, 203, 226, 266.
Bleury, La seigneurie de, 242.
Blois (France), 381.
Bonaventure, 178, 197, 207, 215, 218, 245, 263.
Bordeaux (France), 366.
Boston (Mass.), 254.
Boucherville (Chambly), 192, 193, 194, 203, 228, 229, 230, 233, 239, 251, 252.
Bourgmarie-Est, La seigneurie, 162, 192.
Bournival, Le village, 245.
Bras d'Or (C.-B.), 385.
Brest (France), 294, 295, 308, 347, 376, 377, 378, 381, 393, 397, 401, 402, 404, 408.
Bretagne, 277, 310, 311, 321, 332, 343, 353, 385.
Buckland (Bellechasse), 250, 251.
Buckland (Bellechasse), Le canton, 183, 245.
Bulstrode (Arthabaska), Le canton de, 168, 169, 173, 226, 266.

C

Cacouna (Témiscouata), 262, 266.
Caen (France), 401.
Campseau—Voir Canso.
Canso, Le Cap, 365.
Canso, L'île de, 365.
Cap-Breton, L'Île du, 177, 190, 276, 277, 278, 281, 290, 294, 310, 311, 313, 314, 317, 331, 343, 384, 386, 392, 393, 394, 398, 400.
Cap-de-la-Madeleine, 151.
Cap-des-Rosiers (Gaspé), 317.
Cap-Rouge, 93.
Cap-Saint-Ignace (Montmagny), 196, 228, 235, 243, 267.
Cap-Santé (Portneuf), 158, 200, 213, 226.
Caraquet (N.-B.), 178, 194, 195, 198, 199, 204.
Carcassonne (France), 346.
Carleton (Bonaventure), 162, 178, 181, 207, 218, 228, 237, 238, 250.
Cascapédiac (Gaspé), 178, 215, 238.
Caxton, Le canton, 219, 241.
Chaleurs, La baie des, 164, 185, 215.
Chambly, 181, 184, 185, 186, 188, 194, 196, 200, 219, 232, 233, 235, 240, 243.
Champagne, La province de, 276, 282, 321, 322, 334, 353, 356.
Champlain, 160, 204.
Charlesbourg, 100, 161.
Charleston (Caroline du Sud), 162.
Charleville (France), 353, 355, 357, 358.
Charlottetown (I. P.-E.), 204, 218, 220, 222, 232, 238, 252, 255, 258, 271.
Châteauguay, 161, 162, 167, 220, 231, 245, 246, 256.
Château-Richer (Montmorency), 192, 193, 209, 225, 239, 256, 261, 266, 271.
Chéticamp (C.-B.), 265.
Chibouctou (Halifax, N.-E.), 302, 316, 366, 382.
Chibouktouk—Voir Chibouctou.
Chicoutimi, 241.
Chipoudi (N.-B.), 305.
Cinquante-quatre, Le chemin des, 243.
Cobeguitk—Voir Cobequid.
Cobequid (Acadie), 301, 304, 305.
Cocagne (N.-B.) Le portage de, 305.
Compiègne (France), 353.
Contrecœur (Verchères), 179, 181, 185, 191, 203, 212, 218, 225.
Conversion-de-Saint-Paul — Voir Saint-Paul (Joliette).
Côteau-du-Lac (Soulanges), 203, 231, 250, 254.

D

Debartzch, La seigneurie, 224.
Deguire, La seigneurie, 162, 163, 192.
De Léry, La seigneurie de, 179, 203, 247, 261.
Deschênes, Le coteau, 229.
Dessaules, La seigneurie, 225.
Détroit (Michigan), 186, 332, 335, 363.
Drummondville (Drummond), 193, 194, 196, 203, 225, 242, 254.
Duger, Le rang, 191.
Dumesnil, Le fief et la seigneurie, 225.
Dumontier, Le fief, 233, 241.

E

Emmanuel (Soulanges), La côte, 231.
Ekouba, L'île d', 389.

F

Foligno (Italie), 288.
Foucault (Missisquoi), La seigneurie, 228.
Fossambault, La seigneurie, 159, 204.
Frampton (Dorchester), 165, 172, 200, 201, 234, 251, 255, 257.
Fraserville, 159, 175, 186.
Frédéric, Le fief, 187, 219, 220, 234, 241.
Fredericton (N.-B.), 168, 176, 187.
Fronsac, Le passage de, 365.

G

Gaspareau (N.-E.), Le fort, 396.
Gatineau, Le fief, 234, 241.
Gédaïque (N.-B.), 164, 232.
Gentilly (Nicolet), 168, 173, 197, 203, 226, 266.
George, La concession du fort, 216.
Glengarry (Ontario), 164.
Grand-Bois, La concession du, 216.
Grand-Coteau(Varennes), 235.
Grande-Bretagne, 301, 302, 306, 390.
Grande-Ligne (Sainte-Claire), La, 208.
Grand-Pré (N.-E.), 301, 304.
Grand-Matane, 227.
Grondines (Portneuf), Les, 157, 166, 174, 178.

H

Ham (Picardie), 401.
Hampton, Le canton, 185.
Havane, La, 334, 342.
Havre-Aubert (Iles-de-la-Madeleine), 185.
Havre-aux-Maisons(Gaspé), 185, 186.
Henryville (Iberville), 169.

I

Ile-aux-Coudres (Charlevoix), L', 184, 233.
Ile-aux-Grues (Montmagny), L', 196, 216, 261.
Ile-du-Pads (Berthier), L', 190, 196, 211, 224.
Ile-Perrot (Vaudreuil), L', 224, 226, 259, 260, 262, 264, 266.
Iles-de-la-Madeleine, Les, 185, 186, 258, 271.
Immaculée - Conception - de - Saint - Ours, L'—Voir Saint-Ours.
Indes-Orientales, Les, 338, 345, 390.
Indienne (C.-B.) L', 385.

J

Jacques-Cartier, La seigneurie, 202.

K

Kamouraska, 159, 184, 202, 225, 227, 233, 251, 257, 263.
Kénébec, La rivière, 317.
Kildare, Le canton, 167, 181, 183, 264.
Kilkenny (Irlande), 263.
Kingsey, Le canton, 215, 242, 254, 270.
Kingston (Ontario), 163, 164, 176, 177, 186, 237, 240, 242, 264.
Kinnébec—Voir Kénébec.

L

Labrador, — Voir Bras-d'Or.
L'Acadie (Saint-Jean), 166, 178, 179, 185, 188, 190, 193, 196, 203, 230, 233, 236, 242, 244, 247, 258, 264, 265.
Lac-Beauport (Québec), 159, 204.
Lac-des-Deux-Montagnes, La Seigneurie, 214, 218.
Lac-des-Deux-Montagnes—Voir Oka.
La Chaîne, Cap de, 365.
Lachenaie (L'Assomption), 170, 185, 187, 192.
Lachenaie, La seigneurie, 185, 224.
Lachine (Jacques-Cartier), 203, 209, 230, 234, 238, 255.
Landerneau (France), 311.
L'Ange-Gardien (Montmorency), 193, 209, 225, 260, 261, 266, 268, 270, 271.
Langres, Le diocèse de, 346, 381, 392, 407.
Lanoraie (Berthier), 169, 192, 229.
La Pigeonnière (Napierville), 167, 168, 169, 174, 176, 180, 231, 236.
Laprairie, 170, 179, 222, 245, 246.
La Prairie, La seigneurie, 178, 261.
La Présentation, L'île de, 278.
La Présentation (Saint-Hyacinthe), 202, 206, 217, 219, 220, 225, 226, 231, 233, 246, 261, 262, 267.
La Présentation - de - la - Sainte - Vierge—Voir La Présentation.
L'Ardoise (C.-B.), 177, 190.

La Rochelle, 281, 284, 311, 348, 357, 358, 394, 397, 399, 400, 401, 403.
L'Assomption (Pigiquit), 302.
L'Assomption, 185, 197, 224, 250.
L'Assomption - de - Bellechasse — Voir Berthier (Montmagny).
L'Assomption - de - Repentigny — Voir Repentigny.
Laurembec (C.-B., 385.
Lauzon, La côte de, 154.
Laval (Montmorency), 271.
Lavaltrie (Berthier), 170, 171, 172, 173, 175, 179, 181, 182, 186, 192, 224.
La Visitation du Château-Richer— Voir Château-Richer.
Les Cèdres (Soulanges), 203, 227, 254.
Les Éboulements (Charlevoix), 184, 233, 240, 261, 263.
Les Écureuils (Portneuf), 184, 202.
Lesneven (France), 311.
Les Étangs (Rouville), 158, 170, 172, 185, 233.
Liesse (Lachine), Côte de, 203.
L'Ile-Verte (Témiscouata), 158, 161, 167, 175, 192, 197, 205, 234, 235, 240, 241.
L'Immaculée - Conception - de - Saint - Ours—Voir Saint-Ours.
Lion—Voir Lyons.
L'Islet (L'Islet), 266.
Londres, 160, 168, 171, 181, 182, 183 202, 221, 224, 234, 240, 246, 268, 272.
Longue-Pointe (Hochelaga), 262.
Longueuil (Chambly), 191.
Longueuil, La baronnie, 178, 191, 196, 244, 261.
Lorient (Morbihan), 321.
Lotbinière, 184, 190, 193, 196, 223, 270.
Louisbourg (C.-B.), 284, 300, 301, 302, 310, 311, 312, 313, 314, 315, 317, 318, 320, 321, 332, 333, 334, 343, 344, 346, 352, 353, 359, 360, 365, 370, 371, 377, 378, 379, 381, 382, 384, 386, 388, 389, 391, 393, 395, 396, 400, 402, 405, 408.
Louiseville (Maskinongé), 160, 161, 184, 191, 197, 204, 210, 211, 264, 270.
Louisiane, La, 281, 282, 283, 284, 288, 296, 297, 298, 314, 321, 322, 331, 333, 334, 341, 347, 353, 354, 355, 356, 358, 359, 363.
Lyons, Le diocèse de, 382.

M

Madame, Les îles, 385.
Madawaska (N.-B.), 191, 195, 200, 204, 207, 222.
Maddington (Arthabaska), Le canton, 168, 169, 173, 226, 266.
Malbaie (Charlevoix), La, 233, 265, 267.
Malbaie (Gaspé), La, 190.
Malpec (I. P.-E.), 382.
Martel, Le fief, 185, 186.
Mascouche (L'Assomption), 185, 188, 190, 194, 195, 200, 206, 217, 266.
Maskinongé, 157, 190, 202, 204.
Masquaro (Saguenay), 175, 241.
Matane (Rimouski), 241.
Megouenha (Bonaventure), 181.
Memramcook (N.-B.), 161, 220, 250, 252, 305.
Metz, 321, 334, 342, 353, 356.
Mille-Isles, Les, 230.
Mines (N.-E.), Les, 365.
Mingan (Saguenay), 175, 233, 234, 236, 237.
Miramichi (N.-B.), 252.
Miré (C.-B.), Le poste de, 385.
Mobile (Louisiane), La, 298.
Monnoir, La seigneurie de, 193, 218.
Montebello (Labelle), 193, 194, 195, 201, 225.
Montmagny, 180, 188, 251, 256.
Montréal, 1, 2, 154, 155, 156, 157, 158, 159, 161, 163, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 181, 182, 183, 187, 188, 189, 190, 191, 193, 194, 196, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 213 216, 217, 219, 221, 222, 223, 225,

226, 228, 229, 230, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 240, 241, 242, 244, 245, 246, 247, 248, 249, 251, 253, 254, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 263, 264, 267, 268, 271, 272, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 296, 297, 319, 326, 327, 336, 340, 350, 359, 366, 367, 375, 376, 384, 386, 394, 400, 402, 404, 405, 409.
Mordienne (C.-B.), Le poste de, 385.
Morlaix (France), 312, 321, 342, 397, 398.

N

Napierville, 179, 180, 200, 201, 206, 233, 246, 247.
Napissipi (Saguenay), 175.
Nepisiquit (N.-B.), 180, 186, 192, 194, 204, 238.
Neuville, La seigneurie, 202.
New-Richmond (Bonaventure), 206, 207, 238.
New-York, 162, 165, 264.
Nicolet, 157, 167, 172, 178, 184, 190, 195, 197, 198, 203, 215, 227, 242, 245, 251, 254, 258, 263, 270.
Niganiche (C.-B.), 385.
Nord-Est (I.-P.-E.), La rivière, 382.
Notre - Dame - de - Bellechasse—Voir Buckland (Bellechasse).
Notre - Dame - de - Bonsecours - de - la - Petite - Nation—Voir Montebello.
Notre - Dame - de - l'Assomption - de - Berthier—Voir Berthier (Montmagny).
Notre-Dame-des-Anges, La Seigneurie, 2, 100, 154.
Notre - Dame - des - Neiges - de - Trois - Pistoles—Voir Trois-Pistoles.
Nouveau-Brunswick, 177, 204, 252, 258.
Nouvelle-Écosse, 161, 302, 292.
Nouvelle-Orléans, 275, 276, 278, 279, 280, 282, 284, 287, 288, 322, 329, 334, 342, 357, 360, 397, 400.
Noyan (Missisquoi), 228.

O

Oies (L'Islet), L'île aux, 393.
Oka (Deux-Montagnes), 174, 239.
Orléans, L'île d', 1, 82, 84, 153.

P

Papineau, Le rang, 191.
Paris, 187, 273, 282, 284, 285, 288, 289, 293, 294, 297, 308, 310, 318, 319, 320, 322, 323, 324, 325, 326, 330, 331, 334, 335, 336, 340, 345, 346, 350, 351, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 362, 364, 366, 368, 371, 372, 375, 376, 377, 378, 379, 381, 385, 386, 387, 391, 393, 394, 396, 397, 398, 399, 401, 402, 404, 407, 409.
Paspébiac (Bonaventure), 197, 245.
Pegiguitk—Voir Pigiquit.
Pentagouet ou Penobscot (Maine), La rivière, 317.
Percé (Gaspé), 161, 176, 190, 202, 206, 228, 229, 238, 255.
Petitcodiac (N.-B.), 161, 305.
Petite-de-Grat (C.-B.), 385.
Petite-Nation—Voir Montebello.
Petite-Rivière (Charlevoix), 233.
Petit-Matane, 227.
Petkoudiak—Voir Petitcodiac.
Philadelphie (Pensylvanie), 162, 201.
Pictou (N.-B.), 305.
Pierre (France), 401.
Pierreville — Voir Saint-Thomas-de-Pierreville.
Pigiquit (N.-E.), 301, 302, 304.
Pointe-aux-Trembles (Montréal), 263.
Pointe-Claire (Jacques-Cartier), 180, 181, 188, 189, 191, 194, 203, 228, 263, 266.
Pointe-Coupée (Louisiane), La, 298.
Pointe-du-Lac (Saint-Maurice), 184, 192, 195, 218, 264.
Pointe-Lévis—Voir Saint-Joseph-de-Lévis.
Pointe-Prime (I. P.-E.), 382.
Pontoise (Seine-et-Oise), 406, 409.
Port-Daniel (Bonaventure), 245.

Port-Lajoie (I. P.-E.) 382, 385, 408.
Port-Louis (C.-B.), 312.
Portneuf (Saguenay), 175.
Port-Royal (Annapolis), 301, 304, 305, 316.
Port-Toulouse (C.-B.), 385.
Postes du Nord, 159, 169.
Postes du Roi, 175, 233, 234, 236.
Prairie de la Madeleine—Voir Laprairie.
Prince-Édouard, L'île du, 204, 305, 306, 308, 313, 317, 359, 364, 365, 369, 370, 371, 377, 378, 382, 383, 384, 385, 389, 392, 393, 394, 396, 398, 399, 401, 402, 403, 404, 405, 408.

Q

Québec, 1, 2, 3, 4, 28, 153, 155 à 247 ; 249 à 275; 277, 278, 281, 282, 283, 284, 286, 287, 288, 289, 293, 294, 295, 296, 298, 300, 306, 308, 310, 311, 312, 317, 318, 319, 320, 321, 323, 324, 325, 326, 327, 328, 329, 335, 343, 346, 351, 352, 353, 359, 364, 367, 371, 372, 373, 374, 375, 378, 379, 384, 386, 387, 388, 389, 391, 393, 394, 395, 398, 401, 402, 403, 404, 406, 407, 408, 409, 410.
Quimper (Bretagne), 293, 295.
Quoquocho (Saguenay), 175.

R

Ragiboucouech (N.-B.), 160.
Ramesay, La seigneurie, 230, 264.
Repentigny (L'Assomption), 265, 266.
Richibouctou (N.-B.), 160.
Rigaud (Vaudreuil), 229.
Rimouski, 177, 198, 227, 241, 261.
Ristigouche (Bonaventure), 162, 214, 218, 228.
Rivière-à-L'Anguille (Bonaventure), 207.
Rivière-aux-Canards (N.-E.), 301, 304, 305.
Rivière-David ou Saint-David (Yamaska), 192.
Rivière-des-Prairies (Hochelaga), 184, 197, 255.
Rivière-du-Loup—Voir Fraserville.
Rivière-du-Loup—Voir Louiseville.
Rivière-Ouelle (Kamouraska), 158, 161, 180, 183, 202, 225.
Rivière-Rouge—Voir Saint-Boniface.
Rivière-Saint-Charles, 100, 154.
Rochefort (France), 308. 345, 358, 359, 383, 386, 391, 399, 400, 401.
Rome (Italie), 155, 156, 160, 166, 170, 174, 176, 187, 188, 217, 221, 223, 224, 227, 228, 229, 232, 239, 240, 247, 249, 262, 267, 268, 272, 273, 276, 338.
Rouen (France), 273, 276, 282, 284, 285, 286, 341, 356, 358, 359.
Rouge (Soulanges), La rivière, 231.
Rouillé—Voir Beauséjour.
Rouville, 170.
Royale, L'île—Voir Cap-Breton.

S

Sables, L'île des, 317.
Saint-Alexandre (Kamouraska), 197.
Saint-André (I.-P.-E.), 204.
Saint-André (Kamouraska), 159, 175, 178, 180, 262.
Saint-Anicet (Huntingdon), 263, 264.
Saint-Anicet-de-Godmanchester — Voir Saint-Anicet (Huntingdon).
Saint-Anselme-de-Lauzon — Voir Saint-Anselme (Dorchester).
Saint-Anselme (Dorchester), 233, 251.
Saint - Antoine - de - Chambly—Voir Saint - Antoine - de - Richelieu.
Saint - Antoine - de - Lavaltrie—Voir Lavaltrie.
Saint - Antoine - de - Richelieu (Verchères), 203.
Saint - Antoine - de - Tilly (Lotbinière), 174, 209, 213, 256, 268.
Saint-Athanase (Iberville), 162, 163, 186, 233, 243.
Saint-Augustin (Portneuf), 159, 160, 202, 230, 268.

Saint-Barnabé (Saint-Maurice), 189, 220, 229, 233, 234, 241, 245, 246, 252.
Saint-Basile (Madawaska), 191, 195, 237.
Saint-Benoît (Deux-Montagnes), 175, 176, 194, 197, 217, 218, 226, 227, 230.
Saint-Boniface (Man.), 157, 160, 161, 163, 164, 178, 204, 210, 221, 234, 238, 240.
Saint-Césaire (Rouville), 262, 267.
Saint-Charles (Bellechasse), 184, 189, 197, 235, 245, 251.
Saint-Charles-des-Mines (N.-E.), 302.
Saint-Charles (Saint-Hyacinthe), 194, 233.
Saint - Charles - de - la - Rivière - Boyer—Voir Saint-Charles (Bellechasse).
Saint - Charles - des - Grondines—Voir Grondines.
Saint - Clément - de - Beauharnois—Voir Beauharnois.
Saint-Colomban (Deux-Montagnes), 197, 217, 230.
Saint-Constant (Laprairie), 170, 173, 175, 178, 180, 215, 222, 256.
Saint-Cyprien—Voir Napierville.
Saint-Damase (Saint-Hyacinthe), 162, 262, 264.
Saint-David (Yamaska), 163.
Saint - Denis - de - Richelieu (Saint-Hyacinthe), 183, 203, 217, 218, 219, 220, 225, 230, 231, 233, 246, 261.
Saint-Domingue, 394, 398, 400.
Saint-Dominique—Voir Saint-Domingue.
Saint - Édouard - de - Frampton—Voir Frampton.
Saint - Édouard - de - Gentilly—Voir Gentilly.
Saint-Édouard (Napierville), 167, 168, 169, 175, 177, 180, 232, 259.
Saint-Esprit (C.-B.), 385.
Saint-Esprit (Montcalm), 181, 197.
Saint - Étienne - de - Beaumont—Voir Beaumont.
Saint-Eustache (Deux-Montagnes), 197, 214, 218, 230, 255, 259.
Saint-Fabien (Rimouski), 193, 197.
Saint - François - d'Assise- de - la - Longue-Pointe — Voir Longue-Pointe.
Saint-François — Voir Saint-François-Rivière-du-Sud.
Saint-François-de-Beauce, 160, 184, 251.
Saint-François-de-Sales (Laval), 192.
Saint-François-du-Lac (Yamaska), 192, 218, 253, 255.
Saint-François, I. O., 186, 193.
Saint - François - Rivière - du -Sud (Montmagny), 158, 184, 197, 251, 265, 269.
Saint-François (Yamachiche), Le rang 229, 234, 241, 255.
Saint-Georges (Beauce), 160, 251.
Saint-George (C.-B.) Le banc de, 317.
Saint-George (N.-B.), Le fort, 365.
Saint-Georges—Voir Henryville.
Saint - Georges - de - Cacouna—Voir Cacouna.
Saint-Gervais (Bellechasse), 178, 180, 183, 184, 204, 235, 244, 245, 251.
Saint-Grégoire (Nicolet), 194, 195, 201, 210, 239.
Saint-Gilles (Lotbinière), 204, 261.
Saint-Henri-de-Lauzon, 208, 233, 251.
Saint-Henri de-Mascouche — Voir Mascouche.
Saint-Hilaire (Rouville), 158, 159, 170, 172, 173, 174, 176, 184, 185, 187, 193, 196, 200, 233, 259, 260.
Saint-Hugues (Bagot), 172, 232, 237.
Saint-Hugues-de-Ramsay — Voir Saint-Hugues (Bagot).
Saint-Hyacinthe, 170, 171, 172, 173, 174, 182, 183, 189, 190, 203, 210, 211, 212, 214, 216, 217, 220, 225, 226, 227, 230, 232, 233, 239, 240, 245, 249, 250, 254, 259, 260, 262, 267.
Saint-Ignace-de-Soulanges, 231, 254.
Saint - Ignace - du - Cap - Saint - Ignace—Voir Cap-Saint-Ignace.
Saint-Isidore (Dorchester), 233.

Saint-Jacques-de-L'Achigan (Montcalm), 186, 187.
Saint-Jacques (Soulanges), La côte, 231.
Saint-Jean (N.-B.), La rivière, 237, 241, 308, 313, 320, 349, 389, 392, 393.
Saint-Jean, L'île—Voir Prince - Édouard.
Saint - Jean - Baptiste - de - L'Ile - Verte—Voir L'Ile-Verte.
Saint - Jean - Baptiste - de - Nicolet—Voir Nicolet.
Saint - Jean - Baptiste - de - Rouville, 262.
Saint-Jean-Chrysostôme (Lévis), 193, 204, 233, 251.
Saint - Jean - de - Dorchester—Voir Saint-Jean (Saint-Jean).
Saint-Jean-Deschaillons (Lotbinière), 238, 270.
Saint-Jean (N.-B.), 220, 252, 258.
Saint-Jean l'Évangéliste—Voir Saint-Jean (Saint-Jean).
Saint-Jean (Saint-Jean), 180, 185, 191, 193, 231, 233, 241, 243, 246, 255.
Saint-Jean-Port-Joli (L'Islet), 161.
Saint-Jean (Terre-Neuve), 234, 235.
Saint-Joachim (Montmorency), 256.
Saint - Joachim - de - la - Pointe - Claire—Voir Pointe-Claire.
Saint-Joseph-de-Beauce, 184, 251.
Saint - Joseph - de - Chambly—Voir Chambly.
Saint-Joseph (Lac-des-Deux-Monta - gnes), La côte, 214, 217, 218.
Saint - Joseph - de - Lanoraie—Voir Lanoraie.
Saint-Joseph-de-Lévis, 162, 167, 169, 170, 172, 173, 184, 193, 214, 233, 254, 259, 260, 261, 268.
Saint - Joseph - de - Soulanges—Voir Les Cèdres.
Saint-Jude (Saint-Hyacinthe), 203, 210, 212.
Saint-Laurent, I. O., 175.
Saint-Laurent, Le fleuve, 301, 305, 316, 317, 389.
Saint-Laurent (Jacques-Cartier), 190, 197, 232.
Saint-Lazare (Bellechasse), 183, 245, 250.
Saint-Léon (Louiseville), 184.
Saint - Léon - le - Grand—Voir Saint-Léon (Louiseville).
Saint-Lin-de-Lachenaie — Voir Saint-Lin (L'Assomption).
Saint-Lin (L'Assomption), 197, 211, 255.
Saint-Louis (Missouri), 178.
Saint-Louis-de-Kamouraska — Voir Kamouraska.
Saint-Luc (Saint-Jean), 185, 188, 196, 200, 203, 226, 233, 243, 258, 259, 260, 262, 267.
Saint - Marc - de - Cournoyer—Voir Saint-Marc (Verchères).
Saint-Marc (Verchères), 194, 233, 235, 239.
Saint-Martin, île de Jésus—Voir Saint-Martin (Laval).
Saint-Martin (Laval), 160, 166, 197, 230, 255.
Saint - Mathias - de - la - Pointe - Olivier—Voir Saint-Mathias (Rouville).
Saint-Mathias (Rouville), 162, 163, 166, 186, 243, 266.
Saint - Mathieu - de - Belœil—Voir Belœil.
Saint-Maurice, Le comté, 180.
Saint-Michel, Le Mont, 401.
Saint-Michel-de-Percé—Voir Percé.
Saint-Michel (Bellechasse), 174, 184, 188, 251.
Saint - Michel - de - la - Durantaye Voir Saint-Michel (Bellechasse).
Saint - Michel - de - Vaudreuil—Voir Vaudreuil.
Saint-Michel-d'Yamaska, 203.
Saint-Nicolas (Lévis), 243, 261
Saint-Ours, La seigneurie, 210.
Saint-Ours (Richelieu), 172, 183, 190, 201, 202, 203, 211, 213, 235, 260, 265.
Saint - Ours - du - Saint - Esprit— Voir Saint-Esprit.
Saint-Pascal (Kamouraska), 159, 163.

Saint - Patrice - de - la - Rivière - du - Loup—Voir Fraserville.
Saint-Paul (Joliette), 167, 181, 183, 197, 237, 242, 243, 249, 253.
Saint - Paul - de - Lavaltrie—Voir Saint-Paul (Joliette).
Saint-Philippe (Laprairie), 180, 189, 190, 259.
Saint-Pie (Bagot), 191, 262.
Saint-Pierre-du-Nord (I. P.-E.), 382.
Saint - Pierre - du - Portage—Voir L'Assomption.
Saint-Pierre (Gaspé), 190.
Saint-Pierre, I. O., 1, 267.
Saint-Pierre (Montmagny), 158, 251.
Saint - Pierre - Rivière - du - Sud—Voir Saint-Pierre (Montmagny).
Saint - Polycarpe - de - la - Nouvelle-Longueuil—Voir Saint-Polycarpe.
Saint-Polycarpe (Soulanges), 176, 264.
Saint-Régis (Huntingdon), 249, 264, 265, 266.
Saint - Remi - de - la - Salle—Voir Saint-Remi (Napierville).
Saint-Remi (Napierville), 168, 174. 177, 220, 231, 232, 236.
Saint - Roch - de - L'Achigan (L'Assomption), 157, 172, 176, 191, 194, 197, 204, 224, 226, 255, 266, 267.
Saint - Roch - des - Aulnaies (L'Islet), 269.
Saint-Sauveur (France), 85.
Saints - Gervais - et - Protais—Voir Saint-Gervais (Bellechasse).
Saint-Louis (N.-E.), Le cap, 305.
Saint - Simon - de - la - Baie - des - Ha ! Ha !—Voir Saint-Simon (Rimouski).
Saint - Simon - de - Ramesay—Voir Saint - Simon - de - Yamaska (Bagot).
Saint - Simon - de - Yamaska (Bagot), 230, 231.
Saint-Simon (Rimouski), 158, 161, 167, 193, 197, 235.
Saint - Stanislas - de - Batiscan, 208, 210, 229, 246.
Saint-Sulpice (L'Assomption), 175, 185, 191.
Saint-Sulpice, La seigneurie, 186.
Saint - Thomas - de - Pierreville (Yamaska), 163.
Saint-Sylvestre (Lotbinière), 204, 261.
Saint-Thomas (Montmagny)— Voir Montmagny.
Saint-Timothée (Beauharnois), 246, 254, 256, 264.
Saint-Urbain (Charlevoix), 184, 233.
Saint-Valentin (Saint-Jean), 200, 241, 242, 243, 244, 246, 255.
Saint-Vallier (Bellechasse), 251.
Saint - Vincent - de - Paul (Laval), 170, 184, 187, 197.
Sainte-Agnès (Charlevoix), 267.
Sainte-Anne (Central-Kingsclear, N. B.), 168, 176, 187.
Sainte - Anne - de - la - Pérade (Champlain), 157, 163, 187, 215, 240.
Sainte - Anne - de - la - Pocatière (Kamouraska), 202, 225, 232, 235, 246.
Sainte-Anne - de - l'île - de- Montréal—Voir Sainte - Anne - du - Bout - de - l'Ile.
Sainte-Anne-des-Monts (Gaspé), 241.
Sainte - Anne - des - Plaines (Terrebonne, 185, 210, 217.
Sainte - Anne - de - Varennes—Voir Varennes.
Sainte - Anne - du - Bout - de - l'Ile (Jacques-Cartier), 181, 188, 194, 203, 205, 263, 266.
Sainte - Anne - d'Yamachiche—Voir Yamachiche.
Sainte-Catherine (Portneuf), 160, 230.
Sainte - Catherine - de - Fossambault —Voir Sainte-Catherine.
Sainte - Claire - de - Joliette—Voir Sainte-Claire (Dorchester).
Sainte-Claire (Dorchester), 166, 180, 183, 192, 200, 208, 210, 245, 250, 251.
Sainte-Élisabeth (Joliette), 190, 211, 243.

Sainte - Famille - de - Boucherville—Voir Boucherville.
Sainte - Famille - du - Cap - Santé—Voir Cap-Santé.
Sainte-Famille, I. O., 182.
Sainte-Famille (Pigiquit), La, 302.
Sainte-Foy (Québec), 193, 256.
Sainte - Geneviève - de - Batiscan (Champlain), 209.
Sainte-Geneviève (Jacques-Cartier), 203, 211, 230.
Sainte - Jeanne - de - l'Ile - Perrot—Voir Ile-Perrot.
Sainte-Julie (Sainte-Claire), La concession, 208.
Sainte-Luce (Rimouski), 165, 197, 227.
Sainte - Luce - de - Rimouski—Voir Sainte-Luce.
Sainte - Madeleine - de - Rigaud—Voir Rigaud.
Sainte-Marguerite—Voir L'Acadie.
Sainte - Marguerite - de - Joli tte—Voir Sainte-Marguerite (Dorchester).
Sainte-Marguerite (Dorchester), 183, 201, 205, 206, 208, 210, 251.
Sainte-Marguerite (N.-E.), La rivière, 361, 365.
Sainte-Marguerite, Les îles, 401.
Sainte - Marie - de - Beauce, 184, 200, 208, 251, 261.
Sainte - Marie - de - Monnoir (Rouville), 188, 210, 212, 214, 216, 217. 226.
Sainte-Marie, L'île, 185.
Sainte-Martine (Châteauguay), 160, 163, 164, 165.
Sainte - Martine - de - Beauharnois—Voir Sainte-Martine (Châteauguay).
Sainte-Mélanie (Joliette), 264.
Sainte-Rosalie(Bagot), 216, 230, 231, 250, 259, 262.
Sainte-Rose (Laval), 157, 160, 166, 170, 171, 172, 173, 176, 197.
Sainte - Scholastique (Deux-Montagnes), 157, 173, 189, 190, 193, 197, 217, 218, 226, 227, 230, 259, 265, 266, 267.
Sainte - Thérèse - de - Blainville (Terrebonne), 157, 210, 216, 217, 228, 237, 242, 251, 255, 259.
Sandwich (Ontario), 164, 165, 166, 177, 186, 259.
Sault-au-Récollet (Hochelaga), 197, 267.
Sens (France), 379.
Sillery, 2, 93, 153.
Shoolbred, La seigneurie de, 181.
Sorel (Richelieu), 190, 192, 203, 211, 219, 227, 249, 250, 260, 265,.
Soulanges, 214, 231, 244, 264.

T

Tadoussac (Saguenay), 175.
Tagamigouche (N.-E.), 305, 320, 332, 365.
Tagamiskouche — Voir Tagamigouche.
Témiscamingue, 245.
Terrebonne, 207.
Terre-Neuve, 234, 235, 237.
Tintamarre (N. B.), La rivière, 305.
Tonnancour, Le fief de, 187, 264.
Tourmentin (N.-B.), Le cap, 305.
Trinidad, L'île de, 162.
Trois-Rivières, 1, 2, 133, 136, 154, 189, 190, 195, 210, 218, 219, 223, 225, 233, 239, 241, 242, 246, 252, 253, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 269, 293, 295, 328, 376, 386, 387, 394, 398.
Trois-Pistoles (Témiscouata), 158, 165, 167, 193, 196, 197, 257.
Trois-Saumons (L'Islet), La rivière des, 317.

U

Upton (Bagot), Le canton d', 227, 237.
Utrecht, 362, 363, 364, 390.

V

Valcartier (Québec), 159.
Varennes (Verchères), 162, 176, 184,

192, 194, 227, 232, 235, 242, 258, 267.
Vaudreuil, 165, 170, 195, 211, 224, 231, 260.
Verchères (Verchères), 203.
Versailles, 290, 291, 293, 322, 359, 360, 366, 372, 376, 377, 378, 410.
Vingt-Huit Arpents (seigneurie de Léry), 247.
Visitation - du - Sault - au - Récollet— Voir Sault-au-Récollet.

W

Wexford (Irlande), 177.

Y

Yamachiche (Saint-Maurice), 175, 176, 180, 184, 187, 189, 220, 229, 234, 241, 245, 246, 255, 270.
Yamaska, 184.
Yamaska, La rivière, 211, 212, 214.
York (Haut-Canada), 242.